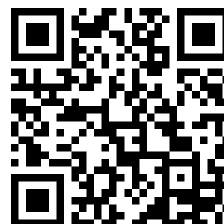


NOTICES ET EXTRAITS

DES

MANUSCRITS

DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI

ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES.

NOTICES ET EXTRAITS

DES

MANUSCRITS

DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI

ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES;

PUBLIÉS PAR L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE;

FAISANT SUITE

AUX NOTICES ET EXTRAITS LUS AU COMITÉ ÉTABLI DANS L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

TOME TREIZIÈME.



PARIS.

IMPRIMERIE ROYALE.

M DCCC XXXVIII.

TABLE

DES

NOTICES CONTENUES DANS CE VOLUME.

PREMIÈRE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

TABLE DES NOTICES.

* Cette dernière Notice ne pourra être publiée qu'après le 1er janvier 1839; elle sera livrée à part, et complétera le tome XIII.

FIN DE LA TABLE.

NOTICES ET EXTRAITS

DES

MANUSCRITS

DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI

ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES.

NOTICE

SUR LE DICTIONNAIRE INTITULÉ :

MIROIR

DES LANGUES MANDCHOUE ET MONGOLE,

PAR M. ABEL-RÉMUSAT.

L'usage des dictionnaires par ordre de matières, où les mots sont arrangés, non d'après les éléments de leur prononciation, mais d'après leur signification et la nature des objets auxquels ils se rapportent, est très-ancien à la Chine, et il a été suivi dans un grand nombre d'ouvrages lexicographiques plus ou moins estimés. J'ai fait voir [1] que, les Mongols ayant été chassés de la Chine, on voulut rassembler et conserver les termes de leur langue, et qu'on adopta cette méthode dans un dictionnaire

[1] *Recherches sur les Langues tartares*, t. I, p. 218.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

dont les bibliographes de la Chine ont gardé le souvenir[1]. Un membre du collége impérial, nommé *Ho yuan kieï,* en fut l'auteur. Il prit soin d'ajouter aux mots mongols leurs équivalents en chinois, et il les rangea par classes suivant leur valeur. Il distingua la classe du ciel, celle de la terre, les actions des hommes et les choses qui sont à leur usage, les habillements et les coiffures, les ustensiles, etc. On fit entrer dans ce recueil tout ce qu'on put tirer des livres historiques et autres qui avaient été composés sous la dynastie précédente, celle des Yuan ; et ce qui est digne de remarque, c'est que le dictionnaire fut imprimé dans les lettres de *Kao tchhang* (ouïgoures), que les Mongols avaient adoptées.

Lorsque les Mandchous, à leur tour maîtres de la Chine, eurent formé le projet de fonder une littérature nationale, ils composèrent des dictionnaires bilingues à l'usage de leurs compatriotes tartares et de leurs nouveaux sujets. Les termes mandchous y étaient accompagnés d'explications chinoises. On suivit dans plusieurs de ces ouvrages l'arrangement syllabique; mais le plus considérable de tous, celui qui était destiné à devenir le type classique de la langue et de la littérature des Mandchous, fut rédigé d'après l'ordre des matières, dont la table forme une sorte de classification encyclopédique. L'ouvrage, dans les bonnes éditions revues et augmentées par l'empereur, est divisé en trente-deux ᡩᡝᠪᡨᡝᠯᡳᠨ ou livres; il contient trente-sept ᡧᠣᡧᠣᡥᠣᠨ ou classes, deux cent quatre-vingt-douze ᡥᠠᠴᡳᠨ ou ordres, subdivisés souvent en ᠮᡝᠶᡝᠨ ou articles. Ce livre est très-connu sous le titre de *Miroir de la langue mandchoue.* On y a joint un index syllabique dont l'arrangement laisse beaucoup à désirer, et dont les renvois, longs et embarrassants, consistent dans l'emploi de cette for-

[1] *Thou chou pian,* cité dans le *Pian yi tian,* t. III, p. 17.

mule : *Ce mot* ou *ces mots sont dans l'ordre de* . . . . Faute d'indication plus précise, il faut souvent chercher, dans l'espace qu'occupe un même ordre, quelquefois très-étendu, le mot dont on a besoin, et cette opération exige du temps et devient fatigante quand il faut la répéter souvent.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

Les Mandchous ayant réuni à leur empire les nations de la race mongole, ont voulu les faire participer aux avantages qui résultent pour eux de l'usage d'un dictionnaire encyclopédique. Ils ont fait rédiger par des savans des deux nations un dictionnaire mandchou-mongol, qui n'est au fond qu'une traduction exacte du *Miroir*. On peut même concevoir quelques doutes sur la manière consciencieuse dont le livre a dû être exécuté, en voyant qu'il n'y a, dans l'un et dans l'autre répertoire, ni un mot de plus, ni un mot de moins; que les deux idiomes ont des richesses absolument pareilles, et qu'ils ont pour la même nature d'objets autant de substantifs, autant d'adverbes, de prépositions, d'onomatopées, de formes composées. Il y a lieu de craindre que l'on n'ait en certains cas complété le parallélisme en inventant, comme les Mandchous l'ont souvent pratiqué pour leur propre langue, les mots qui manquaient, et les expressions dont on avait besoin pour que le terme mandchou eût son équivalent. D'un autre côté, il est permis de croire qu'un grand nombre de mots employés dans les dialectes orientaux de la langue mongole se sont perdus depuis le temps de Tchingkis, et même depuis l'expulsion de ses successeurs, et que le Miroir mandchou-mongol ne représente que très-imparfaitement la langue des anciens conquérants de l'Asie, même en la bornant à ce qu'elle était dans les régions les plus voisines du point où vivaient les tribus qui ont les premières adopté ce nom, devenu si célèbre depuis leurs immenses conquêtes.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

Malgré ce double désavantage, le *Miroir mandchou-mongol* est un livre qu'on doit vivement regretter de ne pas posséder en France : il y serait indispensable pour pouvoir porter l'étude du mongol à un point voisin de celui où elle est récemment parvenue en Russie. Il existe plusieurs éditions de cet important dictionnaire, et on a réuni dans quelques éditions les trois langues, savoir, le chinois et les deux idiomes tartares, en un même corps d'ouvrage. C'est d'un livre de cette espèce qu'on avait, il y a quelques années, commencé d'imprimer la traduction à Pétersbourg. Il est fâcheux qu'un projet si utile ait été abandonné. En attendant que quelqu'un des savants qui possèdent d'utiles matériaux pour la connaissance des langues de la haute Asie se décide à en communiquer la jouissance au public, je crois avantageux de faire connaître, par une description et par quelques extraits, ce dictionnaire, dont un exemplaire m'a été obligeamment confié par son possesseur (M. Klaproth). Quoique cet exemplaire n'appartienne pas à la dernière édition, la plus complète et la plus étendue, ce que nous en dirons donnera une idée suffisante de l'ouvrage; car, ainsi que nous l'avons fait pressentir, les additions qu'on y a faites doivent consister en mots *inventés*, plutôt qu'en mots *retrouvés*, et le nombre des mots de cette espèce n'ajoute pas un grand prix aux éditions qui se sont enrichies par un semblable procédé.

Le *Miroir mandchou-mongol* est, comme les anciennes éditions du *Miroir mandchou-chinois*, distribué en vingt-un livres [illegible], et deux cent quatre-vingts [illegible] ou ordres. Le premier de ces livres contient, outre l'index, deux préfaces écrites dans les deux langues, et que nous allons rapporter en entier. Comme nous n'avons à notre disposition, pour imprimer le mongol, qu'un *corps* mandchou, dont on s'est borné à modifier certaines lettres, l'orthographe du premier de ces

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

idiomes subira dans notre transcription de très-légers changements tout à fait insignifiants aux yeux des Tartares, qui impriment indifféremment le mongol et le mandchou avec les mêmes caractères. Mais pour éviter la confusion qui pourrait naître de la ressemblance des deux écritures, nous recourrons à un procédé de la typographie ancienne : le mongol sera imprimé en noir, et le mandchou en rouge. On pourra donc sans peine lire d'abord l'un ou l'autre à volonté, ou faire concurremment la double lecture de manière à s'aider du plus connu pour parvenir à l'intelligence de l'autre. La première préface, composée par Khang hi, en 1708, et mise en tête de la première édition du *Miroir mandchou*, contient le détail des soins que les empereurs mandchous ont pris pour composer un recueil complet des mots de leur idiome maternel, et pour mettre une langue naturellement pauvre et presque barbare en état de répondre à la richesse de la langue chinoise. Ce morceau a été primitivement composé en mandchou, et d'après un exemplaire que le P. Amiot avait adressé à M. Langlès. Celui-ci voulut s'exercer à en traduire quelques extraits [1]; mais, dans son ignorance absolue des règles grammaticales de la langue, de la matière traitée et des particularités prises des livres chinois qui s'y rapportaient, il n'a pu que rendre très-imparfaitement le peu de lignes qu'il en a transcrites. Nous rétablirons ici le sens de la préface entière, en faisant observer que les éditeurs mongols l'ont rendue avec un tel degré d'exactitude, qu'on pourrait dire qu'il n'y a pas dans le mongol un mot qui s'écarte de l'original mandchou. La précaution que nous avons prise de disposer l'un et l'autre texte en lignes alternatives, et de placer les mots et les particules en rapport les uns avec les autres, servira aux

[1] *Alphabet mantchou*, 3e édit., p. 63.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

personnes qui voudraient étudier le mongol à prendre une idée de la valeur des formes grammaticales et des règles de la construction dans cet intéressant idiome. Au reste, les faits rappelés dans ce morceau s'appliquent exclusivement au dictionnaire mandchou, et c'est uniquement parce que ce dernier a servi de base au dictionnaire mongol, qu'à la tête de celui-ci on a conservé la préface impériale qui avait été empruntée à l'autre.

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

[illegible]

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

[illegible]

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

[illegible]

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

[illegible]

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

PRÉFACE

DU MIROIR DE LA LANGUE MANDCHOUE,

COMPOSÉE PAR L'EMPEREUR.

Je réfléchis que depuis que le saint homme, ayant changé l'usage de nouer des cordelettes, a inventé les lettres et l'écriture, les saines doctrines de l'empire ont été renfermées dans les caractères et la littérature. La littérature et les caractères de l'empire consistent dans les six classes de caractères, et ces six classes ayant reçu leur complément, il n'y eut rien dans les saines doctrines qui ne fût complétement exprimé. Si l'on n'avait clairement réglé ce qui devait être expliqué et enseigné, il ne serait resté que des formes et des sons, des apparences de points et de traits, et le sens en serait venu à s'embrouiller de plus en plus.

Taï tsou, le sublime empereur, qui dès l'origine a fondé et agrandi les lois et l'enseignement, s'est, avec une bonté supérieure, conformé au ciel et à la terre; et quand il eut commencé à établir l'écriture mandchoue, la haute littérature brilla comme le soleil et la lune.

Taï tsoung, l'empereur auguste, brillant et habile, était doué d'un naturel très-saint; en augmentant et régularisant les temps du ciel (c'est-à-dire le calendrier), en se conformant aux intentions (de ses ancêtres), et en répandant la vertu, il étendit puissamment le règne de la science.

Chi tsou, le lumineux empereur, s'éleva au-dessus des autres avec un éclat extraordinaire; il avait reçu du ciel la sagesse et la valeur, la nature l'avait doué de pénétration et d'activité. Il veilla sur tout avec respect et modération. Il accrut sa capacité par la droiture et la bienveillance. Il épuisa ses efforts et sa sollicitude.

Moi, dont la vertu est peu étendue, mais qui ai reçu de mes ancêtres le gouvernement, depuis tant d'années que je suis sur le trône, il n'y a pas eu une heure où je n'aie eu dans l'esprit la pensée d'imiter mes ancêtres. Aussi j'ai veillé sur moi-même avec crainte et appréhension. Je n'ai cherché le repos ni le soir ni le matin. Dans les loisirs que me laissait le soin des affaires, je me suis uniquement occupé de lire les livres, et, après en avoir examiné la doctrine, j'épuisai mon esprit. Outre les cinq King et les quatre Livres qui avaient été traduits dans l'origine, le Kang mou et d'autres livres propres à faciliter la science du gouvernement furent tous traduits sans exception.

Maintenant, comme les anciens et les hommes d'un grand âge sont sur le point de disparaître, des mots difficiles, des sens cachés peuvent insensiblement cesser d'être clairs. En suivant des erreurs et se conformant à de fausses interprétations sans étude et sans examen, on en était venu à perdre quelques mots, dont la prononciation ne pouvoit plus être rendue exactement. Il est très-important de soutenir par un appui les livres de notre nation. Car les affaires du gouvernement, la littérature et l'éloquence dépendant également de cet objet, si l'on ne le déterminait avec toute la clarté possible et avec les soins les plus minutieux, quel guide pourrait-on suivre? Et si l'on ne composait un livre pour les y conserver définitivement, quelle règle pourrait-on prendre?

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

Ayant donc donné ordre aux magistrats des livres, je leur ai partagé les classes et distribué les sections; je leur ai fait journellement écrire les brouillons, et je me les suis fait représenter pour les revoir. J'ai tout revu moi-même, en marquant du pinceau rouge chaque mot l'un après l'autre. S'il y avait quelque chose de douteux dans les mots servant d'explication, j'en marquais les variations à un cheveu, à une tache près. S'il y avait dans les mots cités une lacune ou quelque chose d'incomplet, je les signalais en m'appuyant sur les King ou les livres historiques, ou bien j'interrogeais les uns après les autres des vieillards, ou je faisais des recherches dans de vieux registres. Je fis entrer complétement, en fait de grandes choses, la science du ciel et la description de la terre; en fait de petites, les noms des choses, les formes et les nombres, puis les douze classes de syllabes, les cinq sons, les prononciations *transverses et concordantes* [1]; et le livre ainsi rédigé, je l'appelai *Miroir de la langue mandchoue*. Je recherchai la racine et la source des sons et des prononciations [2], j'ajustai le fond et la base des lettres et des traits [3], et en ayant composé trente-six classes, deux cent quatre-vingts ordres et vingt-un livres, je fis en sorte qu'il ne fût plus possible que la langue mandchoue s'oubliât ou se perdît. En cela j'ai voulu montrer la source et l'écoulement de la vertu de mes ancêtres; c'est le sentiment profond de regret dont je suis animé pour la racine (dont je suis sorti).

Il est dit dans le Y king : A voir la science de l'homme, elle convertit et sustente l'univers. Moi, je me suis respectueusement conformé aux grands calculs de mes ancêtres pour tout régler dès l'origine. Je me suis appliqué avec ardeur à faire qu'il n'y eût dans notre dynastie qu'une seule écriture,

[1] Tous ces termes sont empruntés de la partie du Dictionnaire chinois où l'on traite de la prononciation, et ils sont très-mal appliqués au mandchou.
[2] L'étymologie. — [3] L'orthographe.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

et j'ai complétement terminé cette œuvre au bout de quelques années. Ceux qui étudieront ce livre devront se conformer aux efforts et aux soins que j'ai pris durant ces années. Il faut qu'ils en cherchent les lettres et les traits (l'orthographe) d'après les sons et la prononciation, et la littérature et l'éloquence d'après les lettres et les traits. Par la suite, pour la publication des décrets, la présentation des livres, les choses qui devront être portées à la connaissance des régions lointaines, ce qui sera gravé sur les pierres brillantes [1], le gouvernement, les lois, il y aura dans toutes ces choses un exemple à suivre. Et comme on possédera le modèle et l'exemple de chaque mot et de chaque sens, les livres de la nation dureront invariablement pendant mille fois cent générations. Puisse-t-elle durer éternellement entre le ciel et la terre, comme le soleil, les étoiles et la voie lactée!

47e année de la *profonde tranquillité*, le 22 de la 6e lune.

Cette préface, ainsi qu'on vient de voir, ne se rapporte qu'à la composition du *Miroir mandchou;* mais il était nécessaire de la transcrire pour donner une idée du bien que les empereurs tartares ont voulu présenter à leurs sujets mongols; car c'est le dictionnaire, tel qu'il vient d'être décrit, qu'ils ont fait traduire en mongol, en se bornant à faire mettre des équivalents de cette dernière langue à côté de chaque expression mandchoue, et en les inventant quand il n'en existait pas. Les explications ont de même été traduites en mongol; mais comme elles consistent uniquement dans l'emploi d'une formule unique qui se reproduit dans tous les articles, cette traduction n'a pu supposer que d'assez médiocres difficultés. Au reste, il faut entendre de nouveaux interprètes dans le récit des soins qu'ils se sont donnés pour faire jouir les Kalkas et les autres Mongols de l'avantage de posséder le *Miroir*, approprié à leur idiome maternel. Ils s'expriment de la manière suivante dans une sorte d'appendice qu'ils ont ajouté à la préface précédente.

[1] Les inscriptions honorifiques.

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

MIROIR
des langues mandchoue et mongole.

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

MIROIR
des langues mandchoue et mongole.

MIROIR
des langues mandchoue et mongole.

MIROIR
des langues
mandchoue,
et mongole.

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

APPENDICE A LA PRÉFACE.

Nous songeons respectueusement que l'empereur, dans toute la durée de son règne, a fait fleurir ce *milieu* et cette *harmonie* qui sont d'accord avec la raison. Tout en faisant prospérer et en agrandissant les études littéraires, il a donné une grande splendeur au mérite militaire. Il a pacifié, rendu heureux et tranquillisé les pays voisins et ceux qui sont éloignés. Il a manifesté sa bonté, et fait des changements en bien dans les quatre mers. Les deux principes ayant été mis en harmonie et réglés, tous les êtres sans exception, tout ce qui a vie, jouit d'une tranquillité et d'une félicité parfaites. L'empire a été agrandi et bien gouverné. Le dehors et le dedans ont participé sans aucune différence aux mêmes bienfaits, à la même bonté, comme ne formant qu'une seule famille. Les bonnes études ont été encouragées. Les grands calculs et la précieuse doctrine ont brillé dans leur étendue comme les trois clartés. La totalité des Mongols, des Khalkha, des Ohlet, et le royaume du Tubet, ont adoré la bonté et la conversion[1] du spirituel maître; et, pleins de confiance dans sa puissance et dans sa majesté, ils en ont reçu, chacun suivant sa condition, des dignités, de grands bienfaits; ils en ont été nourris. On leur a donné des lois et des règlements; on a fait en sorte qu'il n'y eût plus entre eux de rapine ni de ravage. Ils sont ainsi parvenus au repos et à la félicité.

Le maître est naturellement porté à nourrir et à instruire. Un recueil pour la langue mongole, tant parlée qu'écrite, était d'ailleurs une chose essentielle; et comme le nombre des Mongols qui, dans les huit bannières, savent lire et connaissent la langue et les livres mongols, devient plus rare, certainement à plus forte raison, par le cours des années, cette langue s'oubliera et se perdra de plus en plus. Les vieillards instruits venant à mourir, il ne sera plus possible de faire des recherches et des questions; et s'il n'est plus possible d'examiner avec clarté et de recourir au passé, il deviendra de plus en plus difficile de gouverner et de mettre un ordre dans les jours à venir. C'est pourquoi le spirituel maître, avec une pénétration lumineuse et qui éclaire, a publié l'ordre de traduire en mongol le Miroir de la langue mandchoue composé par l'empereur, en mettant les mots des deux langues ensemble, en écrivant le mandchou d'un côté et le mongol de l'autre, et

[1] Le mot mandchou ᠸᡝᠨ *wen* et le mongol ᠰᠣᠶᠣᠯ *souyoul*, des deux textes, sont synonymes du chinois 化 *houa*, qui signifie *changement en bien*, ou *l'heureuse influence qui améliore tout*. (Kl.)

en plaçant dessous les explications convenables, et de ranger ainsi tous les mots qui peuvent expliquer les livres classiques. S'il y avait quelque terme peu essentiel ou important qu'on ne connût pas, de faire comme on avait fait pour la composition des livres mandchous, d'écrire les questions à adresser aux vieillards des bannières et aux Mongols instruits, de voir ce qu'on en obtiendrait; de faire plusieurs modèles sur des feuilles de papier, et de les présenter à l'empereur. Je me suis conformé avec respect à cette instruction; et nous autres Grands, ayant examiné avec respect et regardé les uns après les autres le Miroir de la langue mandchoue, composé par l'empereur; en haut, nous en avons tiré la science du ciel; en bas, nous en avons tiré la doctrine de la terre; au milieu, nous avons traité à fond les affaires de l'homme, épuisé entièrement les cinq éléments et les quatre saisons, recherché avec le plus grand soin le naturel et la destinée, la raison et la vertu, les sons et les intonations. Enfin, depuis l'importante affaire des cérémonies, de la musique, de la guerre, des mœurs, des mesures, jusqu'aux vases et ustensiles, au manger et au boire, aux oiseaux, aux quadrupèdes, aux plantes, aux arbres, aux petites choses (insectes), nous avons tout distribué sous deux cent quatre-vingts classes, et formé vingt-un *daptar*. Dans un livre de cette espèce, on ne peut se dispenser d'écrire avec accord; le sens est très-profond, caché, subtil. On ne peut suivre en le traduisant la même marche qu'on suivrait en traduisant un autre livre; il faut absolument considérer chaque expression, chaque mot, et faire que le sens soit un. Suivant la traduction, nous Grands, dont la capacité et l'instruction sont faibles, l'intelligence étroite, le savoir et les connaissances superficiels, nous n'avons pu suivre véritablement notre modèle, en le traduisant en mongol. Nous Grands, nous avons consulté, recherché avec clarté et fait traduire tous les mots que nous n'entendions pas ou que nous ne connaissions pas, par les vieillards les plus instruits des huit bannières, ainsi que par les rois mongols, les Beïle, les Beïse, les Kông, les Taïdji du djasakh des Khalkhas des cinquante-sept bannières, ainsi que par ceux des quarante-neuf bannières, qui sont venus frapper la terre du front, suivant le devoir de l'année. De plus, tous les mots mongols que nous n'entendions pas ou que nous ne connaissions pas, l'empereur nous ayant donné les instructions nécessaires pour les apprendre et les traduire, notre entreprise a été achevée. D'après cela, les règles, et le modèle qui a servi, dans les générations présentes, à traduire des livres en mongol, sont devenus extrêmement clairs. Les Mongols des huit bannières peuvent suivre de bons exemples et connaître une règle de conduite. Ce que les hommes entendent et voient étant le même pour tous, ils peuvent trouver un appui

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

en apprenant en général à marcher sur les traces. Le Miroir des langues mandchoue et mongole étant très-avantageux à tous nos Mongols, il n'en est aucun qui n'emploiera ses efforts à le lire et à l'apprendre. C'est un très-grand ouvrage, sans doute. La hauteur subtile de ce qui est sous le ciel n'est pas petite : qui pourrait y atteindre? On en a amplifié le calcul. Le mérite publié de la bonté et de la conversion est semblable au ciel et à la terre. Le précieux cœur du saint maître ouvre le ciel. Par une doctrine admirable, il gouverne le siècle. Il a renfermé dans ce livre tout ce qui fust nécessaire pour gouverner. C'est un héritage laissé aux générations futures, et qui durera sans fin dix mille fois dix mille ans. L'ayant écrit avec respect, en saluant et frappant la terre du front, nous l'admirions en faisant notre traduction, et dans dix mille choses, il n'y en a pas une que nous puissions agrandir ou éclaircir. Les livres de cent mille royaumes sont devenus un seul livre. Qu'on voie avec un plaisir unanime le gouvernement, qu'on y révère cette hauteur qui doit servir de modèle pendant dix mille fois dix mille années. Pour nous, sujets, nous y pensons sans cesse, et avec un respect pour lequel les termes nous manquent.

La 56e année de la *Profonde tranquillité* (1717), le 11 de la 1re lune de l'été.

Les traducteurs en mongol furent :

Rasi, de la garde impériale stationnée à la porte *Kian thsing ;*

Le chef du djasakh, second professeur dans le collége des lettres tangutaines, *Lama Dandzan keloung ;*

L'officier professeur en second dans le collége des lettres tangutaines, *Arbitkou ;*

L'officier professeur en second dans le collége des lettres tangutaines, *Abida ;*

L'officier professeur en second dans le collége des lettres mongoles, étant officier conseiller du conseil impérial du palais, *Sangghe ;*

L'officier conseiller du tribunal du palais, professeur adjoint au collége des lettres mongoles, *Arana ;*

L'officier suppléant du professeur dans le collége des lettres mongoles, *Sengghe ;*

Le Djoungchou *Sereng*, copiste pour les caractères mongols, au conseil impérial au palais ;

Le Djoungchou *Ghendousdjab ;*

Le Djoungchou *Samboodjou ;*

Le Djoungchou *Kiundchou ;*

Le Djoungchou *Bandi;*
Le Djoungchou *Gouamboo;*
Le Djoungchou *Idam;*
L'officier conseiller de la cour chargée de l'administration des royaumes étrangers, *Soukhaï;*
L'écrivain de la huitième classe, *Dordji;*
L'écrivain de la huitième classe, *Boyandou.*

Il reste maintenant à faire connaître l'ordre suivi dans l'explication des mots. Ainsi qu'on l'a déjà donné à entendre, les formules de définition sont simples et peu variées. Deux ou trois exemples suffiront pour en juger.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.	ABKA (en mandchou). TÆGRI (en mongol).	ELDEN (en mandchou). GHEREL (en mongol).	ABKAÏ DZOUI (en mandchou). TÆGRI ÏN KŒBŒHN (en mongol).
	CIEL.	**SPLENDEUR.**	**FILS DU CIEL** (Empereur).

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

Le *Miroir* mandchou-mongol, dans l'édition que nous avons eue sous les yeux, ne contient pas d'index, et c'est ce qui rend la recherche des mots mongols très-difficile dans ce dictionnaire. Il serait à désirer qu'on en classât les mots dans l'ordre alphabétique ou syllabique, et qu'on publiât l'ouvrage sous cette forme, avec une traduction française ou latine. Il serait bon, pour cet objet, d'avoir l'édition la plus récente du livre, afin de se former une idée plus juste du mérite des additions qui la distinguent des précédentes.

On a vu que les deux préfaces du Miroir, celle de l'empereur Khang hi, et celle des traducteurs mongols, contenaient tous les renseignements bibliographiques que l'on peut désirer d'avoir sur la composition de ce livre. C'est le mérite des préfaces dans les livres chinois et tartares, de fournir beaucoup de renseignements littéraires que l'on chercherait vainement ailleurs. On le trouvera à un très-haut degré dans le morceau suivant, que nous transcrirons ici à cause de son analogie avec ceux qui précèdent, et qui, composé en mongol, hors de l'influence des écrivains mandchous, achèvera de donner une notion juste au sujet de la phraséologie de la langue et du style employé pour les écrits de ce genre. J'en dois la communication à un savant très-versé dans ce genre de littérature [1]; et, en le copiant, il a bien voulu y joindre une version allemande faite par lui. J'ai mis en français cette version, en remplissant les lacunes qu'il y avait laissées, par l'interprétation de quelques lignes qui étaient demeurées sans traduction; j'y ajoute aussi quelques notes sur des points peu connus de l'histoire littéraire des Mongols et des Tibétains. De simples renvois suffiront souvent pour indiquer les ouvrages où l'on pourra chercher des éclaircissements sur les différents objets dont il

[1] M. I. J. Schmidt de Pétersbourg.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

s'agit. Le morceau qu'on va lire est la première partie de la préface d'un dictionnaire tibétain-mongol intitulé : རྟོགས་པར་སློབ་བ་བ་ ou *l'Enseignement clair.*

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

[illegible]

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

[illegible]

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

ཀ ཁ ག ང

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

[illegible]

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

.MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

PREMIÈRE PARTIE

DE LA PRÉFACE DU DICTIONNAIRE TIBÉTAIN-MONGOL

INTITULÉ

རྫོགས་པར་སྐོབས། *

La manière dont se sont formées les lettres appelées Lañdza d'Enetkek et les lettres *gSab* et *gSchar* du Tibet, est enseignée dans l'histoire intitulée *Akhoï yakeda Tsangkeksen*. Le nom de notre maître universel *Sikiya mouni*, avant qu'il eût atteint la perfection de Bourkhan, était (s'appelait) *Arda Sadhi*, fils du roi [1]. Au temps où il était petit, son père le roi *Soudadani* l'ayant envoyé, pour qu'il apprît les lettres, auprès d'un maître instructeur nommé *Bukun-ou Sadoun* (ou l'ami de tous), Arda Sadhi, le fils du roi, parla ainsi à son maître Sadoun : « Si vous voulez m'enseigner les différentes « sortes d'écriture, les lettres d'Esroun, les lettres de Barœsda, les lettres du « cœur de nymphæa, les lettres d'Angga, les lettres de Bangga, les lettres « de Magada, les lettres des Heureux, les lettres Touroughn-ou-bœlou- « tchouk, les lettres Sâ-ka-ni, les lettres Sâ-dha-ni, les lettres E-ho-wa, « les lettres Sirouhn (*des grossiers*), les lettres de Khalin yaboukou, les « lettres du royaume de Môn, les lettres de la région du sud, les lettres « de Toksan, les lettres de Tougan (*compte, nombre*), les lettres d'Ouroui « turoungoula, les lettres de Dakhan yokildoukou, les lettres de Dha ra « da, les lettres de Biasya, les lettres des Chinois (*Kidat*), les lettres de « Ho-na, les lettres du Milieu, les lettres du Majestueux, les lettres du Ciel, « les lettres du Dragon des nuages, les lettres des Yakcha, les lettres de « Kandari, les lettres de Kinari, les lettres de Mahoragi, les lettres des « Asouri ou mauvais génies, les lettres de l'oiseau Garoudi, les lettres de « Gæroukesan kurdoun, les lettres du chant des cygnes, les lettres de l'es- « prit de la Terre, les lettres de l'esprit de la Région lumineuse, les lettres « de la région occidentale riche en bœufs, les lettres de la région septen-

* Feu M. Abel-Rémusat n'avait fait qu'ébaucher cette traduction d'après celle de M. J. I. Schmidt, laquelle était déjà très-incomplète. J'ai corrigé soigneusement l'ébauche de M. Rémusat, et j'en ai rempli les lacunes d'après l'original : plusieurs des soixante-quatre noms de lettres cités dans ce morceau ont dû rester sans traduction. — Kl.

[1] En tibétain, ཤག་ཀྱ་ཐུབ་པ་ *Chagkiya toubhba.* — Kl.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

« trionale des Mal-sonnants, les lettres de la région orientale de ceux qui « ont le corps élevé [1], les lettres de Ergougouï, les lettres du Libérateur, les « lettres de celui qui délivre toujours, les lettres des Bords de la Mer, les « lettres du Diamant, les lettres de Œktchou-ilekekou, les lettres de Saï- « dour Œktchou ilekekou, les lettres de Taïn bouket talbiko, les lettres « de Otchoukouken boso, les lettres de la réunion des livres de la loi, les « lettres des Astronomes, les lettres d'Ergoun ergigoulgou, les lettres de « l'écriture tracée du pied, les lettres de Khoitou khouyer ughé-i boudou- « gekou, les lettres de Kedzir khoïtou arban ughé-i boudougekou, les « lettres de Djabsar-i boudougekou, les lettres de Khamouk-tagon-bougouda- « i khoriyakou, les lettres de Oukagan-i dagan yokildoukou, les lettres de « Taïn bouket golitkou, les lettres de Berke khadagodzil-yer emlouktsi arsi, « les lettres de Todorkhaï, les lettres de Gadzar-i saïdour oudjègou, les « lettres de Khamouk em-oun bourkhan loukha yokildoukou, les lettres de « Khamouk dzirouken bougouda-i khoriyakou : de ces soixante-quatre lettres, « quelle espèce voulez-vous m'enseigner ? »

Comme le maître *Boukun-ou sadoun*, loin de connaître ces écritures, n'en avait pas encore auparavant entendu les noms, il fut extrêmement étonné et loua Arda Sadhi, le fils du roi. Puis, l'instruisant, il dit : L'écriture nommée *Lañdza*, dans le nombre de ces soixante-quatre écritures, étant celle d'Esroun [2], est la principale de toutes. Dans cette écriture, il y a seize lettres :

a *â* *i* *î* *ou* *oû* *ri* *rî*

li *lî* *è* *eï* *o* *au* *an* *ah*

et trente-quatre lettres éclaircissantes (consonnes) :

ka *k'ha* *ga* *gha* *nga*

tcha *tchha* *dja* *djha* *ña*

[1] Ces trois dernières espèces de caractères sont ceux de trois des quatre *dwîpas* ou grandes îles dans lesquelles les Hindous divisent le monde. Les noms sanscrits de ces trois dwîpas sont : *Abara-Gôdhaya*, *Outtara-Kourou*, et *Poûrvavidehâ*. — Kl.

[2] L'écriture nommée *Lañdza* ou *Esroun ousuk* en mongol, et en tubétain *H'la yigh*, c'est-à-dire *l'écriture divine*, est la même que le *Déwanagari* des Hindous. — Kl.

t'a	t'ha	d'a	d'ha	n'a
ta	tha	da	dha	na
pa	pha	ba	bha	ma
ya	ra	la	wa	
s'a	cha	sa	h	k'cha

Prises ensemble, elles forment cinquante lettres en tout.

Comme ces lettres existaient déjà avant le temps de Bouddha, il n'est pas aisé d'apercevoir quand et à quelle occasion elles ont pris origine. Quoique la manière dont on doit écrire et lire les Tarni d'Enedkek [1] (formules de conjuration) en caractères tibétains, soit enseignée avec plus d'étendue dans le Chastir sur *la prononciation des Tarni*, il est pourtant nécessaire d'étudier avec exactitude et diligence le Chastir sur l'intelligence des sons, si l'on veut connaître la composition des lettres, les règles de leur prononciation, leur sens (valeur), et le reste de leurs délicatesses et de leurs fondements.

Quant à l'écriture tibétaine, le Khagan du Tibet Srong-dzan-sgambô, voulant répandre dans le Tibet la religion de Bouddha, envoya dans cette intention le ministre Tonmi sambhoda, pour apprendre les lettres d'Enedkek et la loi. Tonmi sambhoda étant allé dans l'Enedkek, revint au Tibet apporter les premières lettres; et pour la diffusion de la loi, jugeant que des lettres tibétaines étaient une importante affaire, il composa, d'après le modèle de l'écriture *Lañdza*, l'écriture tibétaine *gSab*, et d'après le modèle de l'écriture *Vardo*, l'écriture tibétaine *gSchar*. Comme dans l'alphabet Enedkek, composé de seize voyelles et de trente-quatre consonnes, les mots tibétains n'exigeaient que cinq des premières, il rejeta les onze voyelles

â î oû ri rî li lî eï au an

[1] *Enedkèk*, ou *Hindkèk*, est le nom mongol de l'Hindoustan. *Tarni* est la transcription du mot sanscrit धारणी *Dhâran'î*, qui désigne les vers mystiques, ou charmes des Bouddhistes. — Kl.

ཨཿ *ah*, ainsi que les onze consonnes གྷ *gh* ཛྷ *djh* ཊ *t* ཋ *th* ཌ *d* ཌྷ *d'h* ཎ *n* དྷ *dh* བྷ *bh* ཥ *ch* ཀྵ *k'ch.*

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

Parmi les vingt-huit lettres qui restaient, la voyelle initiale ཨ *a*, se trouve dans le mot tibétain ཨ་ཕ *apha,* qui signifie *père*, et dans le mot ཨ་མ *ama,* qui signifie *mère;* c'est le son principal et intime; c'est pourquoi il la rangea parmi les consonnes. La voyelle ཨི *i* ི, il la nomma *gigou;* la voyelle ཨུ *ou* ུ, *chabdjou;* la voyelle ཨེ *e* ེ, *rengbou,* et la voyelle ཨོ *o* ོ, *narò*, et il les régla de manière à ce qu'elles pussent être, selon la nécessité, ajoutées à chacune des consonnes. Comme les six caractères ཅ *tcha,* ཆ *tchha,* ཇ *dja*, ཞ *ja*, ཟ *za* et འ *â,* sont nécessaires aux mots tibétains, il en augmenta le nombre des caractères conservés, et il disposa l'alphabet en sections, chacune de quatre lettres, ainsi qu'il suit.

ཀ *ka*	ཁ *k'ha*	ག *ga*	ང། *nga*
ཅ *tcha*	ཆ *tchha*	ཇ *dja*	ཉ། *ña*
ཏ *ta*	ཐ *tha*	ད *dha*	ན། *na*
པ *pa*	ཕ *pha*	བ *bha*	མ། *ma*
ཙ *tsa*	ཚ *thsa*	ཛ *dza*	ཝ། *wa*
ཞ *ja*	ཟ *za*	འ *â*	ཡ། *ya*
ར *ra*	ལ *la*	ཤ *cha*	ས། *sa*
ཧ *ha*	ཨ། *a*		

En tout sept sections. Les deux caractères restant ཧ et ཨ, il les nomma *la section royale*, et il régla aussi que l'alphabet commencerait par *ka, k'ha,* et serait, avec la section royale, formé de trente caractères en huit sections.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

Il est dit aussi dans le *Brillant miroir :* La distribution des trente lettres en cinq éléments est la suivante : les neuf lettres ཀ་ཁ་ག་ང་ཧ་ཨ་ཞ་ཟ་འ་ appartiennent à l'élément du ciel ; les neuf lettres ཅ་ཆ་ཇ་ཉ་ཡ་ཤ་ཙ་ཚ་ཛ་ à l'élément de l'air ; la lettre isolée ར à l'élément du feu ; les cinq lettres པ་ཕ་བ་མ་ཝ་ à l'élément de l'eau ; les six lettres ཏ་ཐ་ད་ན་ལ་ས་ à l'élément de la terre. La distribution des lettres en mâles et femelles : ensemble les quatre voyelles sont les lettres femelles, et au contraire les trente consonnes sont mâles. Mais elles se divisent entre elles, suivant leurs différents tons, en mâles, femelles et neutres, ainsi qu'il suit. Comme le ton des cinq lettres ཀ་ཅ་ཏ་པ་ཙ་ est clair et se prononce hautement, on les nomme *lettres mâles*. Comme le ton des cinq lettres ཁ་ཆ་ཐ་ཕ་ཚ་ est uniformément élevé et intermédiairement prononcé, on les nomme *neutres*. Comme les douze lettres ག་ཇ་ད་བ་ཛ་ཝ་ཞ་ཟ་འ་ཡ་ཤ་ས་ sont prononcées profondément, on les nomme *femelles*. Comme le son des quatre lettres ང་ཉ་ན་མ་ se prononce encore plus profondément, on les nomme *très-femelles*. Comme les trois lettres ར་ལ་ཧ se prononcent encore plus profondément, on les nomme *très-neutres*. Les quatre très-femelles et les trois très-neutres, ces sept lettres sont en outre dépendantes des lettres femelles. Comme la lettre ཨ est la vie (l'âme) de toutes les consonnes, elle n'appartient ni aux mâles, ni aux femelles, ni aux neutres.

Pour connaître par quel organe est engendrée chacune des trente consonnes de l'alphabet qui commence par ཀ et ཁ, il faut savoir ce qui suit. Le son de toutes et chacune des lettres vient de l'intérieur de la poitrine ; mais pour distinguer les siéges particuliers de chaque son pris séparément, les six lettres ཀ་ཁ་ག་ང་ཧ་ཨ་ sont engendrées par la gorge ; les sept lettres ཅ་ཆ་ཇ་ཉ་ཙ་ཚ་ཛ་ le sont par le milieu de la langue et par le palais ; les cinq lettres ཏ་ཐ་ད་ན་ལ་ sont produites par la pointe de la langue et par les dents ; les cinq lettres པ་ཕ་བ་མ་ཝ་

par les lèvres. Les sept lettres ཞ་ཟ་འ་ཡ་ར་ཤ་ས་ sont produites par le milieu de la langue et par le gosier.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

Quoique la prononciation de plusieurs des trente consonnes se ressemble souvent, elle n'est pourtant pas semblable. Le premier ཏ est appelé l'*ouvert*, le second ཐ le *fermé*. Le premier ཅ est le *fermé*, le second ཇ, l'*ouvert*. Le premier ད est appelé le *grand*, le second ཌ est appelé le *petit*. Le premier པ est nommé l'*ouvert*, le second ཕ est le *fermé*. Le premier ཙ est le *fermé*, le second ཛ est l'*ouvert*. Pour marquer la différence dans la prononciation, il faut savoir qu'en général on prononce plus doucement le ཐ que le ཏ, le ཌ que le ད, le ཕ que le པ. Quant aux caractères ཞ et ཤ, ཟ et ས, འ et ཨ, ce sont au contraire les premiers qui se prononcent plus doucement que les seconds.

Le morceau suivant est destiné à faire connaître un ouvrage mongol inédit même à la Chine. Cette circonstance qui ne peut qu'ajouter de l'intérêt à l'extrait qu'on va lire, ne m'a pas permis d'apporter à la révision dont j'ai été chargé, toute la célérité que j'aurais désiré y mettre. La copie que j'ai sous les yeux est extrêmement cursive, et si M. Rémusat n'eût éprouvé aucun embarras pour déchiffrer les caractères que sa main exercée avait tracés, on comprendra sans peine qu'il a pu ne pas en être ainsi de moi. Privé de tout moyen de contrôle, n'ayant même pas à ma disposition le manuscrit original, il m'a fallu vérifier en quelque sorte tous les mots les uns après les autres, soit dans l'excellent dictionnaire de M. Schmidt, soit dans le *Miroir mongol*. La ressemblance de certaines lettres entre elles a donné lieu à des incertitudes qu'il ne m'a pas toujours été possible de lever. On sait qu'il y a, en mongol aussi bien qu'en mandchou, quelques lettres qui n'ont pas de forme suffisamment arrêtée, tandis què d'autres ne sont différenciées que par des points destinés à modifier la prononciation. Ces signes orthographiques sont généralement omis dans le manuscrit, et leur absence a encore augmenté les difficultés de la lecture. Je les ai rétablis presque partout, pour donner aux personnes peu exercées des facilités dont la privation m'a fait sentir les avantages. Ce que je viens de dire ne s'applique qu'à la version mongole; pour le texte mandchou, je l'ai collationné sur la grande édition de la *Sainte Instruction*, publiée à Peking en 1724. M. Rémusat n'a laissé que la traduction des deux premières *maximes*, j'ai traduit la troisième en m'efforçant de me conformer à ces judicieux préceptes de rigoureuse exactitude qu'il a lui-même si bien mis en pratique.

C. Landresse

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

NOTICE

SUR UN MANUSCRIT MONGOL QUI CONTIENT UNE TRADUCTION DE LA *SAINTE INSTRUCTION* DE KHANG HI, AVEC LES AMPLIFICATIONS DE YOUNG TCHING.

L'extrême rareté des livres mongols dans la partie de l'Europe que nous habitons, a depuis longtemps fixé mon attention sur le petit nombre d'ouvrages que nous possédons en ce genre, et qui sont propres à faire connaître une des langues les plus curieuses de la haute Asie, une de celles qu'il est le plus important d'étudier pour donner un appui solide aux recherches relatives à la géographie ancienne, à l'ethnographie, aux traditions historiques et aux opinions religieuses des contrées qui séparent la Chine de la Perse, et le Tibet des rivages de la mer du Nord. Bien longtemps avant qu'on songeât en Russie à faire, du mongol oriental, l'objet de l'attention du gouvernement et des gens de lettres, j'ai rappelé l'existence d'un précieux vocabulaire que possède la Bibliothèque du Roi [1], et dont la partie mongole m'a fourni les premiers mots de cet idiome célèbre qu'il m'ait été possible de réunir. Je parvins à en grossir le nombre, en déchiffrant assez péniblement la partie uranographique de la collection d'astronomie en seize volumes, qui se trouve dans la même Bibliothèque, et dont je ne tardai pas à publier un extrait dans les *Mines de l'Orient* [2]. Ces divers essais, bien imparfaits sous le rapport de l'interprétation et même de la lecture de certains mots, reparurent, avec plusieurs corrections et des additions consi-

[1] *Magasin encyclopédique*, 1811. — *Mines de l'Orient*, vol. IV, pag. 183.

[2] *Uranographia mongolica*, dans les *Mines de l'Orient*, vol. III, pag. 179.

dérables, dans diverses publications subséquentes [1]. J'avais déjà obtenu quelques matériaux additionnels quand j'ai publié un essai de grammaire mongole, et une esquisse d'histoire littéraire se rapportant à la même langue [2]; deux morceaux où l'on peut signaler un grand nombre d'omissions, mais qui ne paraissent devoir donner lieu à aucune observation critique de quelque gravité. Il faut remarquer qu'il n'y avait pas alors en France d'exemplaire du dictionnaire bilingue mandchou-mongol; qu'on n'y a vu que beaucoup plus tard les versions des Évangiles de S. Mathieu et de S. Jean, et des Actes des Apôtres, rédigées en mongol oriental par M. I. J. Schmidt, et que le bel ouvrage que ce dernier vient de publier à Pétersbourg et qui contient le texte de l'histoire mongole de *Setsen Sanang khoung taïdzi*, avec une traduction allemande, a été achevé seulement en 1829, et est encore [3] tellement rare hors de Russie, qu'il est à peu près impossible de se le procurer par le commerce de la librairie allemande et française.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

Ces circonstances étaient bonnes à rappeler pour justifier le soin que je vais prendre de faire connaître un manuscrit mongol qui m'a été envoyé de Russie [4], et qui, plus peut-être que tous les ouvrages indiqués précédemment (l'histoire mongole exceptée), peut servir à nous initier à l'intelligence complète de la langue de Tchingkis khan.

Ce manuscrit est sur papier chinois très-mince et très-commun tout à la fois, et se compose de cent douze feuillets de onze pouces de haut sur sept de large, pliés sur la marge extérieure à la manière chinoise. La marge supérieure est, comme dans les livres chinois, beaucoup plus large que celle d'en bas.

[1] *Mélanges asiat.*, t. I, p. 153; *ib.* p. 212; *ib.* p. 242 et s. — [2] *Rech. sur les langues tartares*, t. I, p. 150. — [3] Ceci se rapporte à l'année 1830, époque de la rédaction de cette notice. — [4] J'en dois la communication à la bonté de M. le baron Schilling de Canstadt.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

Chaque page contient huit lignes d'écriture mongole extrêmement cursive, et pour cette raison difficile à lire en beaucoup d'endroits. On voit qu'elle a été tracée par une main exercée, et différents signes indiquent que celui qui a écrit possédait le mandchou, le mongol et le chinois. L'ouvrage, ainsi que nous allons le dire, étant une version mongole faite sur le mandchou, le traducteur a inscrit sur la marge d'en haut, et dans les deux langues, les expressions qui l'avaient arrêté ou dont il voulait constater le rapport exact. Dans quelques occasions très-rares, il a pareillement reporté certains mots mongols à la marge, en y joignant les équivalents chinois. Ces marques de son travail prouvent que le manuscrit est autographe et original. Elles sont extrêmement multipliées et couvrent la marge entière dans le commencement du livre; elles diminuent considérablement après le premier tiers, et disparaissent tout à fait vers la fin du volume. Sur le verso du dernier feuillet (f. 112), on lit ces mots en mandchou :

[illegible] »

[illegible]

[illegible]

[illegible] » « Cette Exposition « de la Sainte Instruction en caractères mongols, moi, *Vakhili* « *Nobokhiyeloub*, j'ai achevé de la transcrire, au jour heureux, « le 11 du 1er mois de la 11e année de la *Louable Prospérité* (en « chinois *Kia khing*; c. à d. le 18 février, vieux style, 1806). »

On pourrait aisément méconnaître, dans la transcription de *Wakhili Nobokhiyeloub*, les noms de Wasili Novozilov, qui sont ici orthographiés selon la prononciation que les ha-

bitants de Peking donnent à la gutturale aspirée. Novozilov était un des interprètes qui se forment dans le collége de Peking, où la Russie a, par un traité, le droit d'entretenir un certain nombre d'élèves qui y apprennent le mandchou et le chinois. L'ouvrage dont nous donnons la description fait voir que leurs études s'étendent pareillement au mongol. Il a dû être composé par l'auteur sous la direction d'un maître du pays, tartare de nation, et les additions marginales dont on a parlé, font voir que l'un et l'autre faisaient usage du dictionnaire mandchou-mongol, intitulé *Miroir*, et que l'élève avait intérêt à retenir certains mots dont la signification lui était plus familière dans la première de ces deux langues que dans la seconde. Le terme dont Novozilov se sert pour désigner son propre travail ([illegible]) peut s'appliquer au soin qu'on prend pour transcrire l'ouvrage d'un autre, comme à celui qu'on se donne pour mettre au net un brouillon que l'on aurait écrit soi-même : il indique pourtant cette dernière opération, plutôt que la première. J'ignore si M. Novozilov, qui a été employé en Sibérie, est encore vivant actuellement. On voit qu'il a rédigé ce livre, il y a vingt-quatre ans; car la onzième année de la *Louable Prospérité* (en chinois *Kia khing*) répond à l'an 1806. La date est exprimée à la manière chinoise, et la distinction des jours heureux est conforme aux calendriers chinois qui marquent les jours où il peut être avantageux de commencer une chose ou d'y mettre la dernière main.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

Les mots [illegible] [illegible] (*la Sainte Instruction*) sont le titre de l'ouvrage, qui ne se trouve pas au commencement, et qui ne se voit indiqué en mongol que parce qu'il se rencontre plusieurs fois dans le corps même du livre. Ils

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

sont rendus en mongol par ceux de [illegible] (*l'Instruction du Saint*), et les uns et les autres sont une traduction du titre de 聖諭 *Ching iu,* que le livre porte dans la langue où il a été primitivement écrit.

Tout le monde sait que l'empereur Ching tsou jin hoang ti, plus connu en Europe sous le nom de Khang hi, avait, conformément à l'usage des souverains de la Chine, rédigé un édit ou plutôt une instruction adressée aux soldats des armées tartares et aux peuples des différentes provinces de son empire. Ces sortes d'instructions, dont le sujet est plus habituellement moral que politique ou administratif, se nomment en chinois 諭 *iu,* en mandchou [illegible], en mongol [illegible]. L'épithète de *Sainte,* qu'on donne à celle-ci, indique qu'elle est émanée directement de l'autorité suprême. Sous la forme que lui avait donnée son auguste auteur, elle se composait uniquement de seize maximes, exprimées chacune en sept caractères, ce qui faisait, pour la pièce entière, cent douze mots seulement. Les sujets de ces maximes étaient :

1° Les devoirs des enfants et des frères cadets;
2° Les sentiments qu'on doit avoir pour sa famille;
3° L'harmonie qui doit régner entre les voisins;
4° Les soins dus à l'agriculture et à l'éducation des vers à soie;
5° L'importance de l'économie;
6° L'enseignement dans les colléges;
7° Le danger des doctrines hétérodoxes;
8° La nécessité de connaître les lois;
9° La politesse et les bonnes mœurs;
10° Les devoirs particuliers imposés à chaque profession;
11° L'instruction de la jeunesse;

12° Les dangers des imputations calomnieuses;
13° Les dangers de donner asile aux déserteurs;
14° L'obligation de payer exactement les taxes;
15° La répression du vol et du brigandage;
16° L'extinction des haines particulières.

Les cent douze caractères de l'instruction primitive offraient un cadre un peu étroit pour les idées qui se rapportent à ces seize articles, et les maximes de Khang hi pouvaient paraître vagues et insuffisantes. Le fils de cet Empereur, connu en Europe sous le nom de Young tching, jugea qu'il pourrait être utile de les développer, et c'est ce qu'il fit dans un commentaire en seize sections, où chacun des sujets énoncés ci-dessus est exposé avec des détails suffisants, et de manière à présenter des notions curieuses relativement aux obligations du prince et des sujets, et aux devoirs qui constituent l'état de la société chinoise. Le prince commentateur a consacré plus de dix mille caractères à étendre les idées de son père. Il a fait paraître cette nouvelle exposition des seize maximes sous ce titre : 訓廣諭聖 *Ching iu kouang hiun*, en mandchou [illegible] *Ample exposition de la Sainte Instruction*. On a fait à la Chine un grand nombre d'éditions de ce livre, soit en mandchou, soit en chinois. *Young tching* a mis à la tête une préface que nous rapporterons, parce qu'elle complète l'idée qu'on doit prendre du double travail des deux souverains moralistes.

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

[illegible]

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

PRÉFACE

DE L'AMPLE EXPOSITION DE LA SAINTE INSTRUCTION,

COMPOSÉE PAR YOUNG TCHING.

Il est dit dans le Chou king [1] : « Chaque année, à la première lune du « printemps, le Tsieou jin, agitant sa clochette, parcourait les chemins. »

Il est dit dans le Li ki [2] : « Le Sse tou, en réglant les six sortes de céré- « monies, règle les affections des peuples. En éclairant les sept sortes d'en- « seignements, il accroît la vertu des peuples. »

Ces deux textes font également une règle du soin d'instruire les peuples et d'éclairer le monde, en prenant soin de fortifier le principe (du bien), et d'illustrer la vérité. Il n'y a rien de mieux que cette loi : il n'y a rien de préférable à cette pensée.

Notre saint aïeul [3] l'empereur humain, ayant longtemps observé la raison, accomplit la conversion; il étendit ses bienfaits, soutint toutes choses par son humanité et gouverna les peuples avec justice. A soixante ans, se levant matin et mangeant tard, il eût voulu que tous, au dedans comme au dehors des mers, s'élevant par la bienveillance universelle, s'efforçassent de montrer une condescendance vertueuse, et que renonçant à toute petitesse, ils s'avançassent dans le chemin de la droiture ; qu'ils s'étudiassent généralement à pratiquer la concorde et la modestie, et qu'ils fissent leur joie perpétuelle d'un gouvernement pacifique et tranquille. Voilà pourquoi il composa les seize articles de la Sublime Instruction, qu'il fit publier et répandre parmi les troupes et le peuple des huit bannières, du Dchili et de toutes les provinces. Cette composition qui s'étend depuis les devoirs généraux et constants, le *nom* et l'étude, jusqu'aux soins nécessaires pour soutenir et améliorer l'agriculture et pour l'entretien des mûriers, comprend le principal et l'accessoire, le subtil et le gros, le général et le particulier, le grand et le petit, tout ce qui se rattache aux affections et aux études du peuple en général, et où sa lumineuse sollicitude a pu s'étendre. En cela (l'empereur) vous a véritablement traité, ô peuple, comme son enfant.

L'Instruction tirée de la sainte pensée fixe et protége conformément à la

[1] Hia chou, chap. Yin tching. Voyez la traduction française, p. 67.

[2] C'est le quatrième des cinq *king*.

[3] Khang hi était son père, mais il le traite d'aïeul parce que ce prince reçut le nom de *saint aïeul* après sa mort.

vérité, et suivant cette intention, elle ne doit pas changer jusqu'à dix mille générations.

Lorsque j'ai reçu la succession impériale, je me suis, soir et matin, pour régir et administrer les dix mille peuples, appliqué à faire ma pensée de la pensée de Chengdsou, à faire mon gouvernement du gouvernement de Chengdsou. J'ai mis en pratique les anciens usages; et mon unique crainte étant que mon petit peuple, tout en redoublant d'efforts et en pratiquant les bons exemples, n'en vînt, par la longueur du temps, à agir avec négligence, j'ai voulu l'éclairer, l'instruire et lui enseigner son devoir, et augmenter les bonnes directions qui doivent l'avertir et le guider. Dans cette vue, j'ai respectueusement recherché et examiné le sens des seize maximes de la Sublime Instruction. J'en ai amplifié et allongé les paroles, et l'étendant à dix mille caractères en tout, je lui ai donné le titre d'*Explication et amplification de la Sainte Instruction.* J'ai voulu épuiser et faire ressortir, par des vérifications générales, par des citations de faits anciens, par des répétitions et des redites, j'ai voulu en écrivant, m'efforcer de rendre le sens clair et manifeste. Cet écrit, étant d'un style extrêmement simple et naïf, pourra, conformément à l'intention primitive, parvenir à nos successeurs, et, se répandant chez le peuple, être entendu et appris dans chaque maison et par chaque individu.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

Vous, soldats et peuples, agissez conformément aux hautes intentions de Chengdsou, qui a fixé le point de la vertu et rendu la vie plus estimable. Ne regardez pas comme de vaines paroles le contenu des instructions, des lois, des règlements, des publications; efforcez-vous d'être un bon peuple, qui se proportionne respectueusement lui-même à tout ce à quoi il doit servir; rejetez absolument loin de vous la légèreté, la folie, les dispositions querelleuses, et les mauvaises habitudes qui écartent du devoir. S'il en est ainsi, vos mœurs deviendront pures et plus estimables, et comme chaque maison sera tranquille et pleine de concorde, la maison royale contemplera avec joie l'accomplissement d'une vertueuse conversion; vos enfants et vos derniers neveux recevront aussi le bonheur. Quand on dit que dans une maison qui fait provision de vertus il y a surabondance de bonheur, une telle pensée serait-elle un mensonge?

La 2e année de la droite concorde, le 2 de la 2e lune.

Ce morceau, conçu dans le style ordinaire des préfaces que les Chinois mettent en tête de leurs livres, offre un degré de plus de vague et de tautologie par un effet du système

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

propre à la phraséologie mandchoue. Elle est ici traduite très-littéralement [1]. On verra dans la disposition typographique du texte, une particularité qu'il est nécessaire d'expliquer, parce qu'elle se reproduira plusieurs fois dans le cours de la *Sainte Instruction*. Le royal auteur interrompt la ligne toutes les fois que le nom de son auguste aïeul, ou de quelque objet qui s'y rapporte, vient à tomber sous son pinceau, et il reporte au haut de la ligne suivante, au dessus du niveau ordinaire, les mots privilégiés qui les expriment. On connaît cet usage pour le chinois [2]. C'est la première fois qu'on en voit l'application au mandchou dans une impression européenne.

On ne s'en est pas tenu à l'*amplification* de l'empereur Young tching. La *Sainte Instruction* de Khang hi a servi de sujet, on pourrait dire de thème, à des compositions du même genre, et d'une étendue variable, où l'on s'est pareillement proposé de mettre à la portée du peuple des leçons de morale, d'économie rurale et domestique, de savoir-vivre et d'urbanité. C'est un ouvrage de cette espèce qui a été composé par un certain Wang yeou po, surintendant du sel dans la province de Chen si; l'intention de ce dernier en écrivant sa paraphrase, a été de rendre le sens encore plus clair et le style de plus en plus simple, et c'est à quoi il est parvenu en recourant à l'emploi des proverbes, des maximes, des phrases familières et des locutions provinciales. La Bibliothèque du Roi ne possède pas cette paraphrase; elle a été traduite en anglais par Milne [3].

[1] C'est pour cette raison qu'on y trouvera quelques différences avec la traduction de la même préface, faite par feu W. Milne (*the sacred Edict*. London, 1817, in-8°, p. xix-xxiij). Milne a traduit sur le chinois, et n'a fait qu'une version libre.

[2] *Éléments de la Grammaire chinoise*, p. 168. — Morrison, *Diction. analyt. voc.* Hio, t. I, p. 776.

[3] *The sacred Edict, etc.* Voyez la note 1 ci-dessus. J'ai donné l'analyse de cette traduction dans le *Journal des Savants* d'Octobre 1818, page 593. — Voyez aussi les *Mélanges asiatiques*, t. II. p. 311.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

Malgré la célébrité dont la *Sainte Instruction* jouit à la Chine, cet ouvrage est encore assez peu connu en Europe. Je publie les trois premières sections de la traduction qui en a été faite en mongol, et qui est vraisemblablement inédite dans l'Orient. J'ai cru qu'il serait agréable à ceux qui voudront étudier cette langue, d'avoir en même temps la version mandchoue, qui est originale à l'égard de l'autre.

Les deux textes tartares sont, à quelques passages près, exactement conformes pour le sens, la construction grammaticale, l'ordre des phrases et l'arrangement des mots. Il est aisé de voir que l'un est la représentation littérale de l'autre. Cette conformité tient sans doute à la nature du travail que le traducteur mongol a prétendu exécuter; mais pour l'atteindre, il n'a nullement été nécessaire de faire violence au génie de la langue mongole [1]. Un parallélisme presque absolu, pour la position et la syntaxe des mots, est très-facile à produire entre deux idiomes qui ont une analogie si prononcée [2], et il ne serait pas difficile de l'étendre aux autres langues de la Tartarie : je n'ai donc eu aucune peine à disposer les deux versions sous la forme de lignes alternativement mongoles et mandchoues, et il m'a paru que cet arrangement serait d'une grande utilité pour les personnes qui, ayant déjà connaissance du mandchou, voudraient apprendre le mongol.

[1] On a pu en voir d'autres preuves dans la notice sur le *Dictionnaire mongol-mandchou* où sont rapportés différents morceaux écrits dans les deux langues et qui ne se prêtent pas moins aisément à la disposition interlinéaire.

[2] Il pourra bien naître quelque soupçon sur cette extrême analogie entre les deux langues, que M. Rémusat a déjà eu l'occasion de faire remarquer, et comme ici le mandchou est l'original, il sera permis de supposer que l'on s'est attaché à y plier le mongol, et que, du moins sous le rapport du style, on n'a pas ici l'exemple d'une composition libre et spontanée, propre à faire complétement juger de la marche naturelle de la langue; mais c'est ainsi que sont écrites toutes les traductions mongoles faites à la Chine depuis 200 ans, sous l'influence des empereurs tartares. — C. L.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

Sans dictionnaire et sans grammaire, on peut, en comparant une ligne à l'autre, trouver le sens des mots, et la valeur des particules ou des désinences. Comme je devais faire usage, pour la publication, de l'une des variations du caractère tartare qui, sauf quelques lettres, s'applique indifféremment aux deux langues, j'ai craint que cette similitude ne produisît quelque confusion, et j'ai eu recours au procédé de l'impression rouge et noire, qui produit une différence palpable, et rend tout autre signe distinctif superflu.

La traduction française dont j'ai dû faire accompagner ces deux textes a pour principal objet de représenter la version mongole, et c'est celle-là dont elle suit le plus fidèlement la construction. On vient de voir comment il se peut faire qu'elle offre en même temps le sens littéral de la version mandchoue. J'ai eu en outre sous les yeux le texte chinois qui ne laisse pas d'offrir d'assez grandes différences, au moins quant à l'ordre des mots et au choix des expressions. On observe une divergence pareille entre tous les textes chinois et leurs traductions tartares, aussitôt qu'il n'est plus question de l'interprétation des livres classiques; car pour ces derniers et pour l'histoire, on porte, ainsi que j'ai eu occasion de le dire ailleurs [1], la fidélité jusqu'à la plus rigoureuse servitude. On s'en dispense pour tout ce qui ne se rapporte pas à cet objet, parce qu'il est extrêmement difficile en tartare de suivre la construction chinoise, et plus encore de donner des équivalents exacts aux mots composés qui abondent dans le *Wen tchhang*, dans le style poétique et même dans le style familier. Les mêmes obstacles se présenteraient s'il fallait traduire immédiatement du chinois en mongol; mais heureusement le traducteur auquel nous devons la version manuscrite qui va

[1] *Notices et extraits des Manuscrits*, t. X, p. 279.

suivre n'en a pas rencontré de semblables, et il n'a eu aucune violence à faire à sa langue maternelle pour suivre les tours mandchous, et mettre à côté de chaque mot une expression qui lui correspondît exactement.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

Si l'on prend la peine de comparer ma traduction avec celle de Milne, on y trouvera peu d'accord, même sur quelques points essentiels. Cette différence provient de ce que n'ayant pu travailler que sur le texte chinois, il a dû se trouver fréquemment embarrassé pour la coupe des phrases et le sens de certains mots. Il s'est tiré d'affaire dans cette occasion en traduisant avec une liberté qui ne pouvait être à mon usage dans un ouvrage de la nature de celui-ci. J'ai voulu rédiger une version à l'aide de laquelle on pût suivre exactement la double phraséologie tartare, et jusqu'aux moindres particularités de construction dans les deux textes. J'ai dû renoncer à tout mérite d'élégance et même de correction. Il ne s'agissait pas de dénaturer agréablement l'original, mais de le représenter avec une scrupuleuse fidélité.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

[illegible]

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

MIROIR
des langues mandchoue et mongole.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

CHAPITRE II.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

MIROIR
des langues mandchoue et mongole.

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

MIROIR
des langues mandchoue et mongole.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

CHAPITRE III.

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

MIROIR
des langues mandchoue et mongole.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

[illegible]

15.

MIROIR
des langues
mandchoue
et mongole.

LA SAINTE INSTRUCTION.

PREMIÈRE MAXIME.

Amplifier le respect filial et l'amour fraternel, c'est rendre plus graves les devoirs de l'homme.

PARAPHRASE.

Notre saint aïeul l'empereur Bienfaisant [1], durant soixante et une années qu'il est resté sur le trône, se conformant à ses ancêtres, et plein de déférence pour ses parents, ne mettait pas de bornes à ses pensées de piété filiale. Il avait composé un livre sur le sens du *Hiao king* [2]; après l'avoir examiné attentivement, il en avait fixé la nature; et comme en développant et en expliquant les termes des *King* et des livres, il était parvenu à en pénétrer le sens et à en extraire la doctrine, dans le seul but de gouverner l'empire par la piété filiale, il plaça en conséquence, à la tête des seize maximes de la Sainte Instruction, le respect filial et l'amour fraternel.

Pour moi, lorsque j'eus reçu par succession la grande règle [3], ayant reporté mon attention sur les instructions précédentes, je sentis s'accroître en moi la pensée de faire revivre ces instructions. Et comme il convenait de mettre en lumière avant tout les principes du respect filial et de l'amour fraternel, j'ai voulu, à vous, soldats et peuples, les enseigner clairement.

Ce qu'on nomme respect filial est la règle constante du ciel, la justice de la terre, le devoir du peuple. Pour qu'il pût y avoir quelqu'un qui méconnût le respect filial dû au père et à la mère, il faudrait qu'il n'eût pas songé à l'affection du père et de la mère pour leurs enfants. Quand les enfants sont encore à la mamelle, s'ils ont faim, ils ne peuvent manger d'eux-

[1] Khang hi est désigné ici par son titre posthume. Ce prince n'a, par le fait, régné que soixante ans; mais on en compte soixante et un, parce que l'année dans laquelle il mourut est considérée comme faisant encore partie de son règne. — C. L.

[2] Le *Hiao king*, ou *Livre de l'Obéissance filiale*, est un petit traité composé par Confucius et publié après la mort de ce philosophe par son disciple Thseng tseu. Il est au nombre des treize livres classiques ou sacrés, et la pratique de la vertu qui y est enseignée est considérée comme la règle du gouvernement et la base de la société. — C. L.

[3] Le gouvernement.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

mêmes; s'ils ont froid, ils ne peuvent eux-mêmes se vêtir; ceux qui sont leurs parents épient leurs cris et le son de leur voix, examinent avec attention leur extérieur et leur teint. S'ils rient, ils se réjouissent à cause d'eux. S'ils pleurent, ils s'attristent à cause d'eux. S'ils s'essayent à marcher, ils ne s'éloignent point d'un seul pas. Sont-ils malades ou souffrants, ils en perdent le sommeil et l'appétit. Après les avoir nourris, instruits, après en avoir fait des hommes, ils se tourmentent encore en cent façons pour leur faire prendre femme et aviser à leurs moyens de subsistance; ils épuisent ainsi toutes leurs forces et leurs pensées. Les bienfaits d'un père et d'une mère sont en vérité sans bornes comme le ciel.

L'homme, étant fils, doit, pour rendre un sur dix mille des bienfaits de ses parents, à l'intérieur, épuiser son cœur, à l'extérieur, consumer ses forces; veiller sur lui-même, modérer sa conduite; prendre leurs peines, travailler de tous ses efforts à leur entretien et à leur bien-être; ne point jouer aux dés, aux dames; ne point boire de vin; ne point faire le brave et ne pas aimer les querelles; ne pas être avide de richesses pour en favoriser sa femme et ses enfants. Quoiqu'on ne puisse atteindre la perfection dans les cérémonies et les manières, il faut qu'on épuise absolument la sincérité.

Développons ceci : Thseng tseu[1] dit : *Être assis ou debout irrégulièrement est contraire à la piété filiale; en servant le prince, ne pas être fidèle est contraire à la piété filiale; étant magistrat, manquer de prudence est contraire à la piété filiale; ne pas être sincère avec ses amis est contraire à la piété filiale; dans les combats, ne pas montrer de valeur est contraire à la piété filiale* : tout cela est compris dans le devoir d'un fils respectueux.

En outre, si un père a un fils aîné, on lui donne le titre de chef de la maison. Si des cadets ont un frère aîné, on l'honore du titre de seigneur (*senior*) de la maison. Toutes les fois que pour les affaires journalières on sort ou l'on rentre, sans distinction d'affaires grandes ou petites, les fils cadets doivent lui rendre compte et s'informer de sa volonté; ils doivent lui céder le tour pour boire et pour manger; lui montrer de la condescendance en parlant et en répondant; se tenir derrière en marchant; assis ou debout, prendre une place inférieure : tout cela fait connaître les obligations des frères cadets.

Quelqu'un qui est notre aîné de dix ans, il convient que nous le traitions à la manière d'un frère aîné. Celui qui est notre aîné de cinq ans, nous devons le suivre de l'épaule en marchant. Que dire des frères aînés et cadets de naissance?

[1] L'auteur du *Hiao king*.

Ainsi donc ne pas avoir de respect filial, ne pas avoir d'attachement fraternel, sont des choses qui se suivent. Soigner ses parents, servir ses aînés, sont des choses également importantes. Si l'on peut être un fils respectueux, on peut aussi être un frère cadet animé de sentiments fraternels. Si l'on peut être fils respectueux et frère dévoué à ses frères, on sera aussi, aux champs, un homme simple et bon, à la guerre, un soldat fidèle et valeureux.

Vous tous, soldats et peuples, savez que fils, vous devez être respectueux, que frères cadets, vous devez être dévoués à vos frères. Mais par routine et faute de bien examiner les choses, je crains que vous n'en veniez à vous écarter du devoir des hommes. Si vous éprouvez de vous-mêmes une grande confusion et un grand repentir en épuisant vos forces pour pouvoir agir avec une complète sincérité de cœur; pratiquant la piété filiale et les devoirs fraternels, si vous amassez depuis une seule pensée chaque pensée qui vient, de manière à ce que toutes deviennent semblables; si vous n'estimez pas de futiles ornements; si vous ne vous négligez pas dans les moindres actions; si vous n'agissez pas pour obtenir de la réputation et pour chercher des louanges; si vous étant efforcés dans le commencement, vous ne vous relâchez pas à la fin, alors on dira que vous connaissez l'importance du respect filial et des sentiments fraternels.

Si l'on est sans piété filiale et sans attachement fraternel, il y a dans le royaume des lois générales; mais ce qui dans la conduite se manifeste au dehors est tout ce à quoi il peut être mis ordre par les lois. Il est difficile que la loi atteigne ce qui est secret et caché. Si vous méconnaissiez la confusion et le repentir, et que vous tombiez dans le mal et la perversité, mon cœur y serait extrêmement sensible : c'est pourquoi je vous réitère plusieurs fois mes avertissements et mes leçons. Vous tous, soldats et peuples, pour vous conformer à mes pensées, encouragez-vous mutuellement au progrès; épuisez vos devoirs de fils et de frères.

Oh! la vertu des saints a pris pour base les devoirs de l'homme. La morale de Yao et de Chun ne s'étend pas au delà du respect filial et des sentiments fraternels.

C'est une maxime de Meng tseu : « Si chaque homme chérit ses parents « et honore ses aînés, l'empire sera paisible. »

O vous tous, soldats et peuples, ne regardez pas ceci comme de vaines paroles!

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

SECONDE MAXIME.

Honorer ses parents et ses alliés, c'est manifester l'amitié et l'esprit de concorde.

PARAPHRASE.

Il est dit dans le *Chou king :* » Comme il chérissait les neuf degrés de pa« renté, ces neuf degrés devinrent unis. » Cela fait voir qu'en premier l'empereur Yao recommandait l'union des parents entre eux.

Il est dit dans le *Li ki :* « Quand on honore ses ancêtres, on respecte le « chef de la famille ; quand on respecte la chef de la famille, on est atta« ché à ses parents. » Cela met en lumière l'importance qu'on doit, dans la conduite des hommes, attacher à maintenir en harmonie ses parents. Les parents et les alliés pour l'homme sont comme les filets d'eau qui coulent, comme les branches de l'arbre qui se séparent. Quoiqu'ils diffèrent en apparence par leur éloignement ou leur proximité, par leur écartement ou leur rapprochement, leur racine, leur source est unique. L'homme considérera donc ses parents et alliés, comme les mains, les pieds, les os, la chair de son propre corps, lesquels communiquent ensemble par le sang et les veines, et dont il faut que les maladies et les indispositions [1] soient communes.

Dans le livre *Tcheou li* [1], cette doctrine est traitée comme étant fondamentale et enseignée au peuple. On y recommande six sortes de conduite; après avoir dit d'être respectueux, d'être tendres, on y ajoute la recommandation d'être unis. C'est là une règle véritablement invariable, qui n'a jamais dû changer, ni dans l'antiquité, ni de nos jours.

Notre saint aïeul l'empereur Bienfaisant, après vous avoir enseigné le respect filial et l'amour fraternel, et montré à estimer les devoirs de l'homme, ajoute immédiatement qu'honorer ses parents et ses alliés, c'est faire briller la tendresse et la concorde.

Soldats et peuples, il faut que je vous explique ceci en détail. Le plus

[1] Littéralement : *démangeaisons.*

[2] Le *Tcheou li,* ou Cérémonial de la dynastie des Tcheou, est un ouvrage précieux par son antiquité, qui contient sur les usages des premiers temps de l'empire, et en particulier sur l'administration de la troisième dynastie, les détails les plus authentiques. On l'attribue au prince Tcheou koung qui, au commencement du XI[e] siècle avant notre ère, gouvernait en qualité de régent. — C. L.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

souvent, ce qui fait que les parents et les alliés ne sont pas aimés, c'est que, ou les riches sont avares et ne sont ni généreux ni disposés à la libéralité, ou les pauvres sont avides, et portés à se plaindre et à être mécontents [1]; ou, dans un rang élevé, on opprime ses inférieurs, et pour le crédit ou le profit, on oublie ses propres parents [2]; ou, dans une condition inférieure, on offense ses supérieurs, et on porte sa colère et son ressentiment sur ses os et sa chair propres; ou, se disputant les richesses et les biens, on ne songe pas à l'affection qui fait revêtir le deuil de l'attachement; ou, les sentiments et les affections ne s'accordant pas, on s'écarte des devoirs des parents et des alliés; ou bien, écoutant à tort les propos insignifiants des femmes et des enfants, ou bien, trompé par les calomnies, les médisances et les discours sans fondement, il n'en peut résulter que des altercations, des querelles, des injustices. Non-seulement alors on ignore la tendresse et la concorde, mais on oublie même que l'on est parents ou alliés. Soldats et peuples, n'êtes-vous pas tous fils et petits-fils? ne savez-vous pas que, tous, vous avez été procréés par un ancêtre commun? Comment pouvez-vous regarder les fils et les petits-fils issus d'une même personne, sans y faire plus d'attention qu'à des hommes sur un chemin?

Jadis il y eut jusqu'à neuf générations issues de Tchang koung i [3]; toutes vivaient dans une même maison. Tchin, de Kiang tcheou [4], réunissait sept cents bouches qui, toutes, mangeaient dans un même lieu. Hommes de la même famille et du même nom, que chacun pense à l'aïeul dont il provient, avec gravité et non légèrement, avec tendresse, et non d'une manière indifférente. Traitez les hommes âgés et les jeunes conformément à leurs degrés, les élevés et les humbles conformément à leur rang. Dans la joie, se réjouir ensemble, c'est resserrer les liens de l'amitié. Dans la douleur, s'affliger ensemble, c'est diminuer ses peines en les réunissant.

[1] L'expression chinoise signifie plutôt *s'avancer, penser à sa fortune, former des projets pour se tirer d'affaire.* C'est ce que Milne a rendu par *insatiable expectations.* Les expressions tartares peuvent difficilement se plier à cette interprétation. — C. L.

[2] Proprement, *faire disparaître.*

[3] Il n'est pas rare de voir l'histoire chinoise enregistrer le nom d'hommes que leur condition semblait devoir condamner à l'obscurité, mais que la sagesse de leur vie et la pureté de leurs mœurs ont rendus célèbres. De ce nombre sont Tchang koung i et Tchin, dont il est ici question. On raconte du premier que l'empereur Kao tsoung (a. 650), étant venu le visiter et lui ayant demandé comment il était parvenu à établir, entre tous les membres de sa nombreuse famille, une si admirable concorde, Tchang koung, pour toute réponse, écrivit cent fois le mot *patience.* A une époque plus récente (a. 1620), Tchin fut également honoré de la visite et des bienfaits de l'empereur Taï tsou. — C. L.

[4] Ville du Chan si.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

Élevez une chapelle de famille, pour y sacrifier en temps convenable; établissez une école domestique pour instruire vos enfants et vos descendants; fondez un établissement de charité [1] pour soulager les malheureux; tenez un registre de famille pour y réunir les parents les plus éloignés. En outre, les membres de la famille qui n'ont pas les moyens d'agir ainsi, n'en doivent pas moins être traités en parents, selon la capacité de chacun. C'est ainsi qu'il faut aimer ses parents et ses alliés.

La concorde régnant véritablement dans tous les rangs d'une même famille, les pères discourront avec les pères de leur tendresse; les fils discourront avec les fils de leur obéissance; les aînés discourront avec les aînés de leur affection; les cadets discourront avec les cadets de leur respect; le bonheur de l'affection brillera; le respect filial et l'amour fraternel s'accroîtront de plus en plus; les magistrats honoreront (cette famille) du titre de *pieux village;* les sages la décoreront du nom de la *maison juste* [2]; l'empire la distinguera par le surnom d'*illustre parenté :* oh! n'est-ce pas excellent!

Si pour de vains motifs on abandonne ses ancêtres et ses parents; si pour de légers soupçons l'affection est offensée; si pour descendre à de méprisables paroles on s'écarte de la modestie et de l'humilité; si pour une insignifiante froideur on enfreint les règles de l'attachement et de la concorde, les anciennes doctrines ainsi oubliées, on est coupable selon les lois du royaume.

Vous tous, soldats et peuples, encouragez-vous par de mutuelles exhortations, unissez vos cœurs dans une commune affection pour vos ancêtres et les chefs de vos familles; réfléchissez constamment à la racine de l'arbre et à la source de l'eau [3]; alors la tendresse et l'union régneront dans chaque tribu et chaque cité, le souffle bienfaisant de la concorde pénétrera à l'intérieur et à l'extérieur des mers, le bonheur sera partout et il en résultera une tranquillité profonde. Tout est là; comment ne pas s'y appliquer !

[1] Le texte porte mot à mot, *un champ de miséricorde.*

[2] Ceci est une allusion à l'inscription que l'empereur Taï tsou voulut tracer lui-même pour en orner la maison de Tchin, et qui portait en effet ces mots : *maison de la justice.* — C. L.

[3] Voyez ci-dessus, au second paragraphe de cette maxime, la comparaison qui est rappelée ici.

TROISIÈME MAXIME.

Faire régner la concorde dans les bourgs et les communes, c'est mettre fin aux querelles et aux contestations.

PARAPHRASE.

Dans les anciens temps, cinq familles formaient une commune; cinq *tcheou* [1] formaient un bourg. L'étude de la concorde et de la tendresse, celle d'une assistance et d'une compassion mutuelles n'avaient pas, dans l'origine, cessé d'être en honneur. Mais le nombre des habitants des bourgs et des communes s'étant insensiblement accru, les maisons et les enclos remplirent les vides et se touchèrent. Pour un regard de travers, pour de petites haines, des plaisanteries, des jeux, de légers soupçons, dans un moment où l'on n'était pas maître de soi, il s'élevait de violentes querelles, et sur cela on venait se jeter à genoux à l'audience du magistrat et porter plainte, afin que les gens de loi jugeassent et fissent cesser le différend. Non-seulement par là le perdant est regardé comme déshonoré, mais tout le monde voit le gagnant d'un mauvais œil. Quand ceux qui demeurent dans une même rue conçoivent des soupçons des moindres démarches, et se font une affaire des ressentiments et de la vengeance, peut-on dire qu'il y ait moyen de vivre heureux dans son bien, et d'élever sa famille et sa postérité !

Notre Saint-Aïeul l'empereur Bienfaisant, affligé des dispositions que le cœur de l'homme a pour la dispute, pensait qu'il fallait s'occuper avec soin de les changer et de les corriger; c'est pourquoi, afin de faire régner l'union dans les bourgs et les communes, il publia cette instruction dans laquelle il est dit que la concorde empêche les querelles et les contestations d'avoir lieu.

Nous aussi, voulant maintenir en paix les dix mille peuples, allons vous enseigner, en vous l'expliquant, combien est essentielle la doctrine de la concorde. Il est dit dans le *Chi king* : « La vertu des hommes fait défaut « pour un mets où manque l'assaisonnement; » c'est-à-dire que les motifs les plus légers sont des causes de discorde. Il est dit dans le commentaire *Siang* du chapitre *Soung* de l'*Y king* [2] : « Le sage qui entreprend une affaire en

[1] C'est le nom que l'on donne aujourd'hui aux districts du second ordre dont la population ne s'élève pas au-dessus de deux mille à deux mille cinq cents feux. — C. L.

[2] Les explications de Confucius sur l'*Y king* se composent de deux parties. La pre-

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

« recherche le principe. » Quand je dis de mettre fin aux disputes, cela signifie qu'il faut s'attacher avant tout à en détruire le principe. Ainsi, que ses parents soient proches ou éloignés, l'homme doit vivre uni avec eux tous; il faut qu'en tout, dans les grandes comme dans les petites choses, il agisse avec beaucoup d'humilité. Il ne faut pas qu'il se confie dans sa richesse ni qu'il méprise la pauvreté, qu'il se prévale d'un rang élevé ni qu'il humilie ceux d'une condition inférieure, qu'il emploie son savoir à tromper les ignorants, qu'il abuse de sa force pour opprimer les faibles; mais il faut que, par ses avis et ses exhortations, il apaise les querelles; qu'il fasse le bien sans en solliciter la récompense, qu'il considère avec indulgence les intentions de celui qui lui a manqué en quelque chose; s'il a été offensé, qu'il n'en garde pas le souvenir. Si l'on est disposé au pardon, le repentir et la honte naîtront assurément dans le cœur de l'homme. Celui qui, pendant un jour, saura souffrir avec patience, sera, dans les bourgs et les communes, salué du beau nom de *vertueux;* celui qui ne se querellera pas pour de légères offenses sera généralement préféré par ses voisins et ses proches, à cause de sa mansuétude. Les avantages de l'union qui régnera dans les bourgs et les communes seront immenses en vérité. Les anciens disaient : « Ne consultez pas les sorts pour trouver une bonne demeure, mais de bons « voisins. »

On peut apporter de la bonne foi dans les affaires essentielles et ne pas vivre d'accord dans les bourgs et les communes. Ainsi donc que, dans un même village, les vieillards et les jeunes gens forment comme un seul corps; que les sujets de joie et de tristesse soient comme la pensée d'une même famille. Quand les laboureurs et les commerçants se prêtent un mutuel appui, quand les fabricants et les marchands se traitent réciproquement avec égards, les peuples vivent unis avec les peuples. Quand les instructeurs et ceux à qui ils enseignent s'exercent ensemble, quand les gardes et ceux qui les commandent se prêtent une mutuelle assistance, les soldats vivent unis avec les soldats. Les soldats consacrent leur force à protéger le peuple, et le peuple nourrit celui-là seul qui le protége. Le peuple dépense son bien pour entretenir les soldats, et les soldats épargnent ce bien-là seul. Les soldats et les peuples vivent ainsi ensemble dans l'union. De cette manière, il ne s'élève pas de misérables querelles pour une corbeille de riz ou une tasse de bouillon; on ne fait pas une sorte d'accusation à propos de

mière, nommée *touan*, est l'interprétation de la définition assignée à chaque figure par Wen wang; la seconde, qui est appelée *siang* ou *image*, est un commentaire sur les développements que Tcheou koung a joints à ces définitions. — C. L.

la *dent d'un rat* ou de la *corne d'un oiseau* [1]. Assurément, la haine entraîne la ruine des biens; le temps se perd et les affaires s'embarrassent; on s'anime de plus en plus et les meubles se détériorent; l'exil vous sépare et on disparaît par la loi du corps (la mort), que l'on n'est pas encore parvenu à comprendre qu'il ne faut pas agir ainsi.

MIROIR des langues mandchoue et mongole.

En outre, ceux qu'on appelle les chefs de la famille et les vieillards, qui sont, dans les bourgs et les communes, regardés avec distinction ; ceux qu'on appelle magistrats et gens de lettres, qui, dans les bourgs et les communes, sont considérés par leur mérite, doivent s'efforcer d'agir avec union et complaisance, de manière à ce que chacun les prenne pour modèles.

Le vulgaire se plaît aux actes de désordre et de méchanceté. Quelques-uns, par d'artificieux moyens, poussent à la discorde; d'autres agissent de manière à inspirer une crainte qui n'a rien de légitime; ceux-ci emploient les dehors de la tendresse et de l'amitié pour tromper et séduire; ceux-là empruntent le langage de la sincérité pour arriver à leurs fins. Quand il en est ainsi, la tranquillité ne peut régner dans l'intérieur des communes. Non-seulement, en agissant ainsi, l'opinion publique vous désapprouve; mais on n'est pas regardé comme innocent par les lois du royaume. Vous tous, soldats et peuples, il faut honorer et respecter la sincérité !

Ce que l'on appelle le dessous du ciel (l'empire) se compose de la réunion des bourgs et des communes. Conformez-vous avec respect à la Sublime Instruction du Saint-Aïeul; comprenez bien toute la valeur de cette simple exhortation à la tendresse et à la concorde. Alors le respect filial et l'amour fraternel fleuriront de plus en plus; on honorera de plus en plus ses parents et ses alliés; on sera charitable envers ses voisins malheureux; dans chaque maison régnera le bon exemple; les accusations cesseront; la tranquillité qui en résultera ira en augmentant de génération en génération; les dix mille peuples vivront tous ensemble dans l'union, et une concorde immense se répandra partout au-dessous du ciel (l'empire). Soldats et peuples, je me confie à jamais en vous pour cela.

[1] Ces mots sont une allusion à un passage du *Chi king*, où le poëte s'élève contre les inventions absurdes et les subtilités ridicules auxquelles les parties ne craignent pas d'avoir recours, soit pour s'accuser, soit pour se défendre. — C. L.

OPUSCULES mathématiques.

NOTICE

DE PLUSIEURS OPUSCULES MATHÉMATIQUES

QUI COMPOSENT LE MANUSCRIT ARABE N° 1104, ANCIEN FONDS DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI,

PAR M. L. AMÉLIE SÉDILLOT,

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU COLLÉGE ROYAL DE SAINT-LOUIS.

A une époque où les sciences et les lettres étaient entièrement négligées en Europe, les khalifes les honoraient d'une faveur particulière, et appelant auprès d'eux les hommes les plus instruits des provinces qu'ils avaient réunies à leur empire, ils faisaient traduire du grec les livres d'Aristote, d'Euclide, d'Archimède, d'Apollonius, de Ptolémée, etc., dont plusieurs devaient nous être transmis immédiatement par les Arabes, avant qu'on eût retrouvé les originaux grecs. Les mêmes princes instituaient à Bagdad des bibliothèques et des académies, et fondaient cette école célèbre qui éleva les plus beaux monuments de l'astronomie du moyen âge.

L'histoire des sciences chez les peuples de l'Asie ne pouvait être oubliée, au milieu de l'impulsion donnée, en France, dès le commencement de ce siècle, aux études orientales, et si puissamment secondée par les immenses travaux de M. le baron Silvestre de Sacy; la publication de la Grammaire arabe de cet illustre maître, et de sa Chrestomathie, ouvrages où brille de toute part la plus rare érudition et qui manquaient à notre système général d'enseignement, rendait plus facile l'accès d'une carrière que tant d'obstacles environnaient,

OPUSCULES mathématiques.

et, sous ses auspices, les recherches s'étendirent et amenèrent des résultats inespérés.

Les Arabes s'étaient appliqués d'une manière toute spéciale à l'astronomie; non moins habiles à construire les instruments qu'à en faire usage, ils ajoutèrent leurs propres découvertes à celles des Chaldéens et des Grecs[1], et remplirent par leurs observations l'intervalle de plusieurs siècles qui sépare les derniers temps de l'école d'Alexandrie des premiers travaux astronomiques des Européens.

Nous avons rappelé quelles lumières nouvelles M. Sédillot, mon père, avait jetées sur cette branche importante de l'histoire des sciences, en publiant sa traduction du *Traité des instruments astronomiques d'Aboul Hhassan*[2], et nous avons en même temps indiqué quels points principaux restaient maintenant à éclaircir[3]. Les Arabes nous ont laissé sur leur astronomie des ouvrages qui n'ont pas encore été compulsés et qui sont dignes d'une attention très-sérieuse; il en est de même de ceux qu'ils ont composés sur plusieurs autres sciences physico-mathématiques, sur diverses parties de la géométrie pure, et sur l'algèbre que nous tenons d'eux et qui, après l'introduction

[1] On trouvera des notions fort étendues sur ce sujet dans un grand travail que nous venons de terminer (août 1837) et qui a pour titre : *Mémoire sur les instruments astronomiques des Arabes;* parmi les manuscrits de la Bibliothèque du Roi que nous avons consultés ou analysés pour ce mémoire, nous mettrons au premier rang les manuscrits arabes nos 1103, 1138, 1148, 1157, et le manuscrit persan n° 173.

[2] *Traité des instruments astronomiques des Arabes* d'Aboul Hhâssan Ali, de Maroc, traduit par J. J. Sédillot, et publié par L. Am. Sédillot, 2 vol. in-4°, Imprimerie royale, 1834-1835; voyez aussi notre introduction à cet ouvrage, p. 3.—Le mémoire dont nous venons de faire mention (note 1) doit servir de complément au traité d'Aboul Hhassan.

[3] *Lettre au Bureau des longitudes*, Moniteur du 28 juillet 1834. Voyez aussi nos *Nouvelles recherches pour servir à l'histoire de l'astronomie chez les Arabes* (*Nouveau journal asiatique*, 1836) : c'est dans ce dernier mémoire que nous avons revendiqué pour l'astronome de Bagdad, Aboul Wefa (998), l'honneur de la découverte de la Variation, attribuée jusqu'à présent à Tycho-Brahé (1602).—*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 27 février, 14 et 28 mars 1836.

OPUSCULES mathématiques.

des signes de Viète et l'invention du calcul infinitésimal, est devenue dans les mains des modernes l'instrument de leurs plus utiles découvertes.

L'examen d'une question encore controversée parmi les savants nous a conduit à publier ce mémoire; Montucla n'avait pas balancé à affirmer que, jusqu'à présent, rien n'autorisait à croire que les algébristes arabes eussent été au delà des équations du second degré; la lecture du manuscrit 1104 de la Bibliothèque du Roi nous fit reconnaître que cette assertion devait être rectifiée. En effet, le fragment que nous y avons trouvé [1] prouve incontestablement que les Arabes ont traité des équations cubiques. Nous avons pensé devoir faire suivre l'analyse que nous donnons aujourd'hui de ce fragment de celle de quelques autres opuscules, compris dans ce manuscrit et intéressants à différents titres; déjà nous avons fait paraître la notice de l'un de ces petits traités intitulé : *Des connues géométriques*, par Hassan ben Haithem, mort au Caire l'an 430 de l'hégire (1038 ap. J. C.) [2]. Sur les cinq autres qui restent à examiner, trois sont du géomètre Al-Singiari [3], Ahmed ben Mohammed ben Abd-al-Gélil, que Montucla cite [4] sous le nom

[1] *Nouveau Journal asiatique*, mai 1834.

[2] Notice du *Traité des connues géométriques* de Hassan ben Haithem (*Nouveau Journal asiatique*, mai 1834). — *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 28 mars 1836. — M. de Hammer-Purgstall a bien voulu nous apprendre qu'il avait découvert dans l'*Histoire des médecins* d'Ebn (Abou) Ossaïbah la biographie d'Hassan ben Haïthem, avec la liste de quatre-vingt-huit de ses ouvrages. La Bibliothèque du Roi ne possède qu'un exemplaire très-incomplet du traité d'Ossaïbah, qui vivait en 1319; nous saisissons avec empressement cette occasion de remercier M. de Hammer de la notice qu'il a eu la bonté de nous adresser sur Aboul Wéfa; cette notice, dont nous parlerons ailleurs, est extraite de l'*Histoire des philosophes* d'Ebn-al-Kofti, ouvrage que nous ne connaissons pas à Paris.

[3] D'Herbelot parle sans doute de cet auteur, lorsqu'il rapporte que *Sangiari* est le surnom d'Abou-Said Ahmed ben Abd-al-Gélil *Mohammed*, auteur du livre intitulé : *Ahkam alaschar men ketab alnogioum*, et d'un autre qui porte le titre d'*Ekhtiarat;* ce sont, dit-il, deux manuscrits astrologiques. *Biblioth. orient.*, p. 757.

[4] Montucla, *Histoire des mathématiques*, tome I[er], p. 374.

d'*Assingiari* ou *Al-Singiar,* comme l'auteur d'un *Traité sur les sections coniques* [1] et d'un manuscrit intitulé : *Responsa mathematica.*

OPUSCULES mathématiques.

Dans l'un de ces trois opuscules, *Règles géométriques* تحصيل القوانين الهندسيّة, Al-Singiari renvoie à deux ouvrages de sa composition, le premier intitulé : *Notes géométriques* تعليقات هندسيّة [2], le second, *Des propriétés de l'ellipse* كتاب في خواصّ القطع الناقص; les deux derniers sont : 1° un *Traité des lignes menées d'un ou de plusieurs points donnés à des cercles donnés,* 2° une *Réponse à des questions qui lui sont proposées sur le livre des Lemmes d'Archimède* [3].

Le manuscrit 1104 se trouve complété, par un *Fragment de l'Epitome de l'imam Muzhaffer-al-Isferledi* sur les éléments d'Euclide, et par un Fragment qu'on peut supposer d'Averroës (Aboul-Walid Mohammed) sur la trigonométrie sphérique,

[1] La bibliothèque de Leyde possède le traité de Ahmed ben Gélil sur les *Sections coniques;* il est intitulé : رسالة لاحمد بن خليل الجزرى فى رسم المقاطع المخروطيّة, Ahmed ben Ghalil Sugiureus *De conicarum sectionum descriptione,* n° 1098 du catalogue de 1716.

[2] Le sens du mot تعليقات ou تعاليق est expliqué dans les notes sur Abd-Allatif; il signifie proprement *des notes mises par écrit à la hâte;* voyez Silvestre de Sacy, *Relation de l'Égypte,* page 485. D'Herbelot dit (*Bibliothèque orientale,* page 848) qu'il y a plusieurs *Tâlikat,* qui sont comme des suites et dépendances des matières déjà traitées par d'autres auteurs. Al-Singiari renvoie souvent à ses تعليقات هندسيّة pour les démonstrations, et nous avions cru d'abord devoir traduire ces deux mots par : *Corollaires géométriques.*

[3] On ne peut guère douter aujourd'hui que le livre des *Lemmes* ne soit d'Archimède; MM. Greaves et Foster le firent connaître les premiers en 1659 sous le titre de *Lemmata Archimedis,* en le traduisant de l'arabe; et Alphonse Borelli le publia de nouveau en 1661, également d'après l'arabe et avec les notes de deux de ses commentateurs, l'un nommé Al-Mochtasso Aboul-Hassan, et l'autre Abou Sahal-al-Cuhi. Voyez Montucla, tom. Ier, pag. 237. L'article suivant de la Bibliothèque orientale de D'Herbelot confirme cette dernière indication : « *Ketab maakhoudhat fi ossoul* « *al-hendassah li Arschemides :* titre d'un livre « de géométrie d'Archimède, traduit du « grec en arabe par Thabeth ben Corrah, « avec un commentaire d'Aboul-Hassan Ali « ben Ahmed-al-Nessoui avec quinze figures « qui ont été dressées par Nassir-eddin-al- « Thoussi. Il y a aussi un discours sur le « même ouvrage, de Sohaïl-al-Caouni, in- « titulé : *Teziin ketab Arschemides fil-maa-* « *khoudhat.* » D'Herbelot, p. 977.

Thabit ben Corrah vivait au IIIe siècle de l'hégire (221-288 de l'hégire, 835-900 ap. J. C.), et Nassir-eddin Thoussi au VIIe (597-672 de l'hégire, 1200-1273 après J. C.).

OPUSCULES mathématiques.

assez important en ce qu'il peut donner l'époque de l'introduction des propositions qui y sont présentées. Averroës vivait en 1180 ap. J. C. (576 de l'hégire).

I. FRAGMENT D'UN TRAITÉ D'ALGÈBRE OU L'ON TRAITE DES ÉQUATIONS CUBIQUES.

L'auteur de cet ouvrage ne se nomme point; mais comme il le dédie à un grand juge, قاضى القضاة الامام السيّد ابى طاهر, il ne serait pas tout à fait impossible, d'après cette circonstance, d'avoir la date approchée de sa composition.

L'auteur y définit l'algèbre الجبر والمقابلة un art savant qui traite des nombres absolus et des grandeurs d'une manière telle, que les quantités inconnues, étant jointes à une chose connue, peuvent être déterminées, la chose connue étant une quantité ou un rapport.

Il remarque ensuite que, dans leur art, les algébristes ont coutume de nommer *chose* شى (la *cosa* des Italiens) l'inconnue à déterminer; *produit* ou *carré* مال (*censo*), la *cosa* multipliée par elle-même; *cube* كعب (*cubo*), le produit du *censo* par la *cosa;* le *carré-carré* مال مال (*il censo di censo*), le produit du *censo* par lui-même; le *carré-cube* مال كعب (*il censo di cubo*), le produit du *censo* par le *cubo;* le *cube-cube* كعب كعب (*il cubo di cubo*), le produit du *cubo* par lui-même, etc., ou en d'autres termes :

1re puissance — chose.
2e . . . . — carré.
3e . . . . — cube.
4e . . . . — carré-carré.
5e . . . . — carré-cube.
6e . . . . — cube-cube.

OPUSCULES mathématiques.

Ceci, comme on le voit, est en tous points contraire à l'opinion de Wallis, qui prétend que les Arabes ont adopté, dans la dénomination des puissances مراتب, un système différent de celui de Diophante [1].

L'auteur prévient ensuite qu'on ne peut entendre son ouvrage رسالة qu'autant qu'on connaît les *Éléments* d'Euclide et son traité des *Data* الكتاب اقليدس في الاصول وكتابه في المعطيات et les deux (premiers) livres des Coniques d'Apollonius ومقالتين من كتاب ابلونيوس في المخروطات, parce que tout ce qu'il dira est fondé sur les principes énoncés dans ces trois ouvrages; et après avoir fait observer qu'il ne considère que quatre ordres de quantités : les nombres absolus عدد, les côtés ou racines جذر, les carrés et les cubes, et qu'on ne peut concevoir en dimensions de carré-carré, il dit qu'on ne trouve dans les livres des algébristes qui l'ont précédé que la solution des équations المعادلات des trois premiers ordres, savoir en nombres absolus, en côtés et en carrés; mais que, quant à lui, il donnera des règles pour déduire l'inconnue dans chacun des quatre ordres, et qu'il se servira des propriétés du cercle بخواصّ الدائرة exposées dans les *Éléments* et les *Data*, et, à leur défaut, des propriétés des sections coniques بخواصّ القطوع المخروطيّة exposées dans les deux premiers livres d'Apollonius.

Il divise en deux espèces les équations entre les quantités des quatre ordres, les équations simples معادلات مفردات et les équations composées مقترنات, et passe à leur énumération.

Selon lui, les équations simples ou binaires sont au nombre de six (nous les donnerons avec nos signes pour simplifier):

1re $x - n = 0$
2e $x^2 - n = 0$
3e $x^3 - n = 0$

[1] Voyez Montucla, *Histoire des mathématiques*, t. Ier, p. 382.

OPUSCULES mathématiques.

4e $x^2 - mx = o$
5e $x^3 - mx^2 = o$
6e $x^3 - mx = o$

La quatrième et la cinquième se réduisant, comme il le fait observer, à la première; la sixième à la seconde; et la troisième ne pouvant être résolue en nombres que par l'*istikra* بالاستقرا من حيث العدد [1], et par la géométrie, qu'au moyen des sections coniques ومن حيث الهندسية بالقطوع المخروطيّة.

Il continue : les équations composées sont de deux sortes, les *ternaires* et les *quaternaires* (ou si l'on veut *trinomes* et *quadrinomes*) واما المقرنات فمنها ثلاثية ومنها رباعيّة.

Il y a douze espèces de *ternaires :*

1re $x^2 + mx - n = o$ [2]
2e $x^2 - mx + n = o$
3e $x^2 - mx - n = o$

Celles-ci sont traitées dans les livres d'algèbre et expliquées par des constructions géométriques, mais non pas arithmétiquement. Les trois suivantes qui sont regardées comme leurs homogènes sont :

4e $x^3 + mx^2 - nx = o$
5e $x^3 - mx^2 + nx = o$
6e $x^3 - mx^2 - nx = o$

Les six autres sont :

7e $x^3 + mx - n = o$
8e $x^3 - mx + n = o$

[1] *Istikra* signifie le cas où l'on ne peut prouver la vérité d'une proposition générale qu'en parcourant tous les cas particuliers auxquels elle est applicable; l'auteur se sert de cette expression dans le sens de *déduction* ou *extraction*. — La définition du mot الاستقرا se trouve dans l'Extrait que M. le baron Silvestre de Sacy a donné du كتاب التعريفات ou *Livre des Définitions*. Voyez *Notices et Extraits des Manuscrits*, tome X, page 42.

[2] Carré et racine égalent nombre, etc.

OPUSCULES mathématiques.

9° $x^3 - mx - n = 0$
10° $x^3 + mx^2 - n = 0$
11° $x^3 + mx^2 + n = 0$
12° $x^3 - mx^2 - n = 0$

La forme seule de ces six dernières équations est exposée dans les livres des algébristes; mais nous les démontrerons par des constructions géométriques, ne le faisant pas arithmétiquement.

Les quaternaires qui sont au nombre de sept se divisent en deux classes : la première comprend les (quatre) cas où il y a trois ordres de quantités égaux à un seul [1], savoir :

1re $x^3 + mx^2 + nx - a = 0$ [2]
2° $x^3 + mx^2 - nx + a = 0$
3° $x^3 - mx^2 + nx + a = 0$
4° $x^3 - mx^2 - nx - a = 0$

La seconde classe comprend les (trois) cas où deux ordres sont égaux à deux autres :

5° $x^3 + mx^2 - nx - a = 0$ [3]
6° $x^3 - mx^2 + nx - a = 0$
7° $x^3 - mx^2 - nx + a = 0$

Telles sont les sept quaternaires pour lesquelles nous n'avons pu trouver la chose شي , *la cosa,* que par des moyens géométriques.

L'auteur passe ensuite à la solution de chacune des vingt-cinq équations rapportées ci-dessus.

[1] On lit dans le manuscrit : وهو الاول ما يكون فيه ثلث مرّات معادلة الواحدة Il faut lire, comme nous le faisons, مراتب.

[2] Cube, carré et racine égalent nombre.

[3] Cube et carré égalent racine et nombre, etc.

OPUSCULES mathématiques.

ÉQUATIONS BINAIRES. — Ire ÉQUATION.

$x - n = o$ racine égale nombre.

الصنف الاول من المفردات جذر يعدل عدد

Dans ce cas, la racine est nécessairement connue et la règle est la même pour le nombre et pour l'étendue المساحات.

IIe ÉQUATION.

$x^2 - n = o$ carré égale nombre ;

D C

B A

arithmétiquement من جهة العدد, par extraction بالاستقرا; géométriquement من جهة الهندسية, prenez une ligne AB supposée égale au nombre donné, et que AC soit l'unité et perpendiculaire à AB, terminez le rectangle AD, il est évident معلوم que l'étendue de sa surface sera exprimée par le nombre donné; faites un carré E égal en surface au rectangle AD, comme l'a expliqué Euclide dans la 14e proposition du second livre de son Traité des éléments, le carré E sera égal au nombre donné, et comme il est connu, son côté le sera aussi d'après la démonstration d'Euclide, ce qui est la chose demandée.

E

IIIe ÉQUATION.

$x^3 - n = o$

arithmétiquement, par extraction; géométriquement, prenez un carré AD, etc. La fin de la solution est renvoyée à l'un des articles suivants, à cause de l'emploi des sections coniques.

IVe, V^e ET VIe ÉQUATIONS.

$x^2 - mx = o \quad x^3 - mx^2 = o \quad x^3 - mx = o$

arithmétiquement et géométriquement.

ÉQUATIONS TERNAIRES ET QUATERNAIRES.

Les six premières sont résolues arithmétiquement et géométriquement; après quoi, l'auteur fait observer que les solutions géométriques des six autres exigent l'emploi des sections coniques, comme la troisième des binaires, et qu'il en est de même des sept quaternaires. Mais avant de passer à la solution de ces quatorze équations, il donne celle des trois questions suivantes :

1° Insérer deux moyennes proportionnelles entre deux lignes données نريد ان نجد خطين بين خطين ليتوالى الاربعة متناسبة.

2° Construire sur un rectangle donné un parallélipipède rectangle égal à un solide donné نريد ان نعمل على قاعدة اح مجسما متوازى السطوح قائم الزوايا مساويا لمجسم ا ب ح ى ه etc.

3° Construire un solide dont la base soit un carré et la hauteur égale à une ligne donnée, et qui soit en même temps égal à un solide donné نريد ان نعمل مجسما قاعدته مربع و ارتفاعه مثل ه ط المفروض يكون مساويًا لمجسم اح ى etc.

Il reprend alors la troisième des binaires à laquelle il applique la solution des deux moyennes proportionnelles par deux paraboles, et passe aux treize autres équations, lesquelles, ainsi que la précédente, sont du troisième degré, et qu'il ne se propose de résoudre que géométriquement.

La première, qui est la septième des ternaires, est de la forme $x^3 + mx - n = o$.

L'auteur la résout par une construction où il emploie le cercle et la parabole.

C'est à la fin de cette solution que la copie se trouve interrompue, n'ayant pas été achevée par le copiste qui a même omis les figures des trois dernières constructions.

OPUSCULES mathématiques.

Quoi qu'il en soit, ce petit traité montre d'une manière incontestable que les Arabes ont connu les équations cubiques, ce dont Montucla doutait encore. Voyez tome Ier de son *Histoire des mathématiques*, page 383.

Peut-être en retrouvera-t-on une copie entière et complète dans quelqu'un de nos manuscrits ou dans un de ceux de quelque autre bibliothèque; celle de Leyde en possède un intitulé : *Algèbre des équations cubiques* par Omar ben Ibrahim, qui pourrait avoir quelque rapport avec celui-ci; mais jusqu'à présent nous n'avons pu en acquérir la certitude.

II. RÉPONSE DE AL-SINGIARI AUX DEMANDES QUI LUI ONT ÉTÉ FAITES SUR LA SOLUTION DE PROPOSITIONS TIRÉES DU LIVRE DES LEMMES D'ARCHIMÈDE.

رسالة احمد بن محمد بن الجليل في الجواب عن المسايل التي سيل في حـل الاشكال
الماخوذة من كتاب الماخوذات لارشميدس .

Cet opuscule commence ainsi :

« J'ai reçu votre lettre qui contient des questions sur des propositions dont vous me demandez la solution; j'aurais beaucoup de plaisir à vous les expliquer; mais j'ai reconnu qu'elles sont tirées du livre d'Archimède intitulé : *Des Lemmes*, et que leurs démonstrations sont dans ce livre telles que les a données son auteur. Je puis cependant vous être à ce sujet de quelque utilité; car je me suis spécialement occupé de plusieurs propositions qu'Archimède n'a pas traitées complétement; mais pour toutes celles qu'il a développées, je vous renvoie à son livre, n'ayant rien de mieux à dire, etc. »

Voici l'énoncé des propositions :

OPUSCULES mathématiques.

Prop. 1re. Étant donnés deux arcs de cercle tangents et deux lignes parallèles menées des deux centres à l'une des extrémités de chaque arc, les deux lignes menées du point de tangence à ces extrémités auront la même direction. Fig. 1.

Prop. 2. Étant donné un cercle ABD, si on mène le diamètre AB, la tangente BC, la ligne ADC et la tangente DE, je dis que EB = EC. Fig. 2.

Prop. 3. Étant donné l'arc S′SG, sur la corde S′G, je prends S′KS, que je divise en deux parties égales en K; je mène S′K, KS, SG; je prends KA = KS′ et je dis, comme l'auteur, AG = SG. Fig. 3.

Prop. 4. Si dans un demi-cercle on construit deux demi-cercles tangents, on a la figure nommée *salianous* سالينوس, laquelle est égale au cercle qui a pour diamètre قطر la perpendiculaire menée du point de tangence (des deux demi-cercles inscrits) à la circonférence extérieure. Fig. 4.

Prop. 5. Étant donné un demi-cercle GS′, je marque sur le diamètre un point quelconque K et je trace sur le diamètre les deux demi-cercles GK, KS′; cela étant, si l'on mène KK′ perpendiculaire au diamètre, et que l'on construise de chaque côté de cette ligne un cercle qui soit tangent à elle et au demi-cercle correspondant, les deux cercles ainsi décrits seront égaux. Fig. 5.

Prop. 6. Soit un demi-cercle GS′ et soit marqué sur son Fig. 6.

OPUSCULES mathématiques.

diamètre un point K, tel que $KS' = \frac{3KG}{2}$ (وكان زى مرة ونصف مثل ى ص); sur les deux lignes GK et KS′ décrivez deux demi-cercles, et dans l'espace compris entre les trois circonférences faites un cercle tangent à toutes trois, et menez le diamètre K′A parallèle à GS′ : on demande le rapport de K′A à GS′.

Fig. 7. *Prop.* 7. Si dans un cercle donné on inscrit un carré et dans ce carré un autre cercle, le premier sera double du second.

Fig. 8. *Prop.* 8. Sur la trisection de l'angle.

Fig 9. *Prop.* 9. Étant données deux cordes qui se coupent à angle droit dans un cercle, les sommes des arcs opposés sont égales.

Fig. 10. *Prop.* 10. Étant donné un cercle GAK′, je mène les tangentes S′G, S′K′ et la sécante S′K, je mène K′A parallèle à S′K, je joins AG et je mène SH perpendiculaire sur AK′, et je dis que AH = HK′.

Fig. 11. *Prop.* 11. Lorsque deux cordes se coupent en un cercle dans un point autre que le centre, la somme des carrés des quatre segments est égale au carré du diamètre.

Fig. 12 et 13. *Prop.* 12. Étant donné un demi-cercle, sur son diamètre GK je mène du point S′ deux tangentes au cercle S′K′, S′A; je joins K′K et AG qui se coupent au point B, et je mène S′BS, laquelle est perpendiculaire à KG.

Fig. 14. *Prop.* 13. Si dans un cercle on mène le diamètre AB et la corde EG, et qu'on abaisse sur la corde les deux perpendiculaires AH et BT, les deux lignes EH et TG seront égales.

Prop. 14. Étant donné un cercle ABC, menez les deux diamètres AC, BD qui se coupent à angle droit, décrivez autour du centre E le demi-cercle GHT; sur BG le demi-cercle BKG, et sur DT le demi-cercle DLT. Je dis que le cercle décrit sur CH (comme diamètre) sera égal à la surface ABKGHTLDA, qu'on nomme *salinoune* السلينون. — OPUSCULES mathématiques. Fig. 15.

Prop. 15. Cette proposition est la dernière du Traité; Al-Singiari nous apprend qu'il l'a résolue sur la demande de quelques géomètres du Khorasan بعض مهندسي خراسان. — Fig. 16.

Étant donné un cercle DKS', je mène KG côté du pentagone inscrit وتر المخمس et KV côté du décagone inscrit وتر العشر; je prolonge KV et S'G jusqu'à ce qu'ils se rencontrent en A, et je mène VS' et SH perpendiculaire sur AS'; je dis que AH est égale au rayon نصف القطر.

III. QUELQUES RÈGLES GÉOMÉTRIQUES PAR AL-SINGIARI.

تحصيل القوانين الهندسيّة المحدودة لاحمد بن محمد بن عبد الجليل السخرى (السنجرى)

Ce petit traité comprend onze propositions :

Prop. 1re. Étant donnée une ligne AB et décrits sur cette ligne un demi-cercle et deux arcs opposés (à deux angles dont l'un soit obtus et l'autre aigu), savoir ACB, ADB et AEB; les deux arcs étant tels que les deux angles opposés soient ensemble égaux à deux droits; — Fig. 17.

Prolongez le diamètre des deux côtés, de manière que AG =BH, et prenez aussi AT=BK; puis menez par les points

OPUSCULES mathématiques.

GATKBH, à la demi-circonférence ACB, les lignes GC, AC, TC, KC, BC, HC; prolongez HC vers E et menez AE, AD; je dis que la somme des deux carrés مجموع مربعي de AC et de BC sera égale au carré de AB, et que la somme des deux carrés de TC et KC sera égale à la somme de deux lignes quelconques menées des deux points T et K à la demi-circonférence ACB, et que la somme des deux carrés de GC et HC sera égale à la somme des carrés de deux autres lignes quelconques menées des points G et H à la demi-circonférence ACB; que la somme des carrés de AD et DB sera égale au carré de AB, moins le produit de BD par DE; et que la somme des carrés de AE et BE sera égale au carré de AB, plus le produit de BE par DE. *Démonstration :* Quant à l'égalité du carré de AB aux deux carrés de AC et BC, cela provient de ce que l'angle ACB est droit; quant à l'égalité des carrés des deux lignes TC et CK et de GC et CH aux carrés de deux autres lignes menées des points T et K, et G et H à la demi-circonférence, nous l'avons démontrée dans nos *Notes géométriques* في كتابنا في تعليقات هندسية [1]; nous y avons aussi démontré que le carré de AB surpasse les deux carrés de AD, DB du produit de BD par DE, et que ce même carré de AB est moindre que la somme des carrés de AE et BE du produit de BE par ED.

Fig. 18.

Prop. 2. Proportions remarquables qui résultent de la construction suivante :

Du point F, comme centre, décrivez les trois cercles ATB, EOG, CND, et le diamètre du plus grand cercle, AB; je dis que si les lignes menées de A et B à la circonférence du cercle

[1] Voyez plus bas, page 129, note 2. — On reconnaît par là, et par les autres démonstrations que l'auteur renvoie à plusieurs de ses ouvrages, que ce traité est vraiment, comme celui qui précède, une lettre adressée à quelques personnes qui lui demandaient la solution de ces diverses questions.

ATB coupent la circonférence EOG, et si les lignes menées de D et C coupent la circonférence CND, comme par exemple si l'on mène BT, BH et DK, DL, on aura $BO \times OT = BS \times SH$ et $DL \times LN = DK \times KM$ بع فى عط يعدل بس فى سح ودل فى لن يعدل دك فى كم.

OPUSCULES mathématiques.

Prop. 3. Étant donnés sur la circonférence d'un cercle deux points A et B, joignez ces deux points par une droite; par le point A menez AC tangente au cercle et AD, de manière que l'angle BAD égale l'angle BAC; toute ligne menée de B sur AD sera coupée par l'arc AB, et le produit de la ligne entière par sa partie intérieure donnera toujours le même résultat et sera égal au carré de AB. Fig. 19.

Prop. 4. Le point A étant 1° hors du cercle, 2° dans le cercle: Fig. 20 et 21.

1° Les deux sécantes seront réciproquement proportionnelles à leur partie extérieure;

2° Les deux cordes se couperont en parties réciproquement proportionnelles.

Prop. 5. Si deux cercles sont tangents en un point A et que par ce point on mène deux lignes dans les deux cercles, les parties de chaque ligne comprises dans ces deux cercles seront directement proportionnelles. Fig. 22 et 23.

Prop. 6. Si par un point donné hors d'un cercle on mène deux tangentes à ce cercle et qu'on joigne les deux points de tangence par une droite, toute ligne AD menée du point A donnera la proportion AD : AG : : DE : EG. Fig. 24.

Prop. 7. Si l'on divise le grand axe de l'ellipse قطر اطول Fig. 25.

OPUSCULES mathématiques.

القطع الناقص en trois parties telles que le produit de deux de ces parties contiguës par la troisième placée à l'extrémité du diamètre soit égal au carré du demi petit axe مربع نصف قطره الاصغر, la somme des deux lignes menées de chaque point de division à un point quelconque de l'ellipse sera égale au grand axe.

Fig. 26 et 27. *Prop.* 8. Soit ACB une ellipse et un cercle dont le grand axe est AB et le petit axe CD; si l'on prend AB : CD : : CD : BE, qu'on mène BE perpendiculaire à AB et qu'on joigne AE, toute perpendiculaire comme HT menée d'un point de la circonférence de l'ellipse ou du cercle sur le diamètre et prolongée jusqu'à la ligne AE en G donnera TG×TB, et on aura TH : CL : : TG×TB : LM×LB. Ceci se fonde sur les propriétés élémentaires de l'ellipse, et l'auteur ajoute qu'il en a donné la démonstration dans la 72[e] proposition de son traité des propriétés de l'ellipse وقد بيّنا ذلك في الشكل الثاني والسبعين من كتابنا في خواصّ القطع الناقص.

Fig. 28. *Prop.* 9. Trouver la circonférence d'un cercle lorsqu'on a deux droites menées de deux points donnés à un point quelconque de cette circonférence, et que le rapport de ces deux droites est connu.

Fig. 29. *Prop.* 10. Étant donné le cercle ACBD et les deux points A et B sur sa circonférence; si l'on divise l'arc ADB en deux parties au point D, qu'on joigne AB et qu'on mène AC, BC, DC, le rapport de AC à BC sera égal au rapport de AE à BE. Cette proposition est incomplétement traitée dans Euclide.

Fig. 30. *Prop.* 11. Étant menées à un cercle donné deux tangentes parallèles et deux autres lignes des points de tangence à la

circonférence du cercle, prolongées jusqu'à ce qu'elles rencontrent les deux tangentes, le diamètre sera moyen proportionnel entre les deux parties interceptées des tangentes; et si par un point quelconque d'une des tangentes on mène une autre tangente au cercle prolongée jusqu'à la seconde tangente parallèle, le rayon sera moyen proportionnel entre les deux parties interceptées des tangentes parallèles et le diamètre.

OPUSCULES mathématiques.

L'auteur fait observer qu'il a démontré ces propositions dans ses تعليقات هندسيّة [1].

IV. OPUSCULE D'AL-SINGIARI SUR LES LIGNES MENÉES DANS DES CERCLES DONNÉS PAR DES POINTS DONNÉS.

رسالة لاحمد بن محمد بن عبد الجليل في اخراج خطوط في الدوائر الموضوعة من النقط المعطاة

Ce petit traité contient treize questions :

Prop. 1. Étant donné un cercle dont le centre est connu et dans ce cercle un point, mener par ce point une droite terminée par les deux extrémités à la circonférence, et divisée au point donné en deux parties qui soient entre elles comme deux lignes données. Fig. 31.

Prop. 2. Par un point donné dans un cercle, faire passer une corde divisée en ce point, de manière que la somme des carrés de ses deux parties soit égale à une surface rectangulaire donnée. Fig. 32.

[1] Voyez plus bas, page 129, note 2.

OPUSCULES mathématiques.

Fig. 33. *Prop.* 3. Par un point donné dans un cercle, mener une corde égale à une ligne donnée plus petite que le diamètre.

Fig. 34. *Prop.* 4. Par un point donné dans un cercle, faire passer une droite telle que le rapport du carré de l'une de ses parties au carré de l'autre partie soit égal au rapport de deux lignes données.

Fig. 35. *Prop.* 5. Par un point donné hors d'un cercle, mener une droite divisée par la circonférence, de manière que le rapport de la partie extérieure à la partie intérieure soit égal à celui de deux lignes données.

Fig. 36. *Prop.* 6. Par un point donné hors d'un cercle, mener à ce cercle une droite telle que le carré de la ligne entière et le carré de la partie extérieure égalent une surface donnée.

Fig. 37. *Prop.* 7. Par un point donné hors d'un cercle, mener à ce cercle une droite qui soit divisée par la circonférence en deux parties telles que l'une de ces parties soit égale à une ligne donnée.

Fig. 38. *Prop.* 8. Par un point donné hors d'un cercle, mener une droite divisée par la circonférence en deux parties telles que leur produit ضرب soit égal à une surface donnée.

Fig. 39. *Prop.* 9. Par les deux extrémités du diamètre d'un cercle donné, mener deux cordes qui se coupent respectivement selon deux rapports donnés.

Fig. 40 et 41. *Prop.* 10. Étant donnés deux points sur la circonférence

d'un cercle et deux rapports, mener par les deux points donnés deux lignes qui se rencontrent et soient coupées par la circonférence de ce cercle, suivant les deux rapports donnés. OPUSCULES mathématiques.

Soit le cercle ABC, les deux points A et C sur la circonférence, les deux rapports DH : HZ et H'T' : T'K, etc.

Prop. 11. Mener de deux points donnés A et B sur la circonférence d'un cercle deux lignes qui se rencontrent en un point, et dont le rapport soit égal à un rapport donné; puis diviser la droite qui joint ces deux points en deux parties qui soient entre elles dans le même rapport. Fig. 42.

Prop. 12. Mener de deux points donnés sur la circonférence d'un cercle deux lignes qui se rencontrent en un point de cette circonférence, et qui soient telles que leur produit soit égal à une surface donnée. Fig. 43.

Prop. 13. Mener par deux points donnés sur la circonférence d'un cercle deux lignes qui se rencontrent en un point de cette circonférence, et qui soient telles que la somme de leurs carrés soit égale à une surface donnée [1]. Fig. 44 et 45.

[1] Le manuscrit porte que ces opuscules d'Al-Singiari ont été achevés au mois de schawal de l'année 539 de l'hégire (1144 de J. C.). C'est, sans doute, la date de la copie.

OPUSCULES mathématiques.

V. QUATORZIÈME LIVRE DE L'ÉPITOME DE L'IMAM MUZHAFFER-AL-ÌSFERLEDI SUR LES ÉLÉMENTS D'EUCLIDE.

المقالة الرابعة عشر من اختصار الامام المظفر الاسفرلدى لاصول اقليدس

Ce *Mekalat* comprend onze propositions et répond au 14[e] livre des Éléments d'Euclide, qui n'en contient que sept.

Fig. 46. *Prop.* 1. Étant donné un cercle ABC, dont le centre est en D, ADG le diamètre, GB la corde du 10[e], BC la corde du 5[e]; je dis que la perpendiculaire DE est la moitié de la somme de DG + GB.

Fig. 47. *Prop.* 2. Les mêmes choses étant données, et de plus AB la corde d'un angle intérieur du pentagone مخمس; je dis que la somme des carrés de AB et BC égale cinq fois le carré de DG (du rayon).

Fig. 48 et 49. *Prop.* 3. Soit AB le diamètre d'une sphère قطر كرة; la base du dodécaèdre inscrit قاعدة ذى اثنى عشر قاعدة, le pentagone CDEGH; et la base de l'icosaèdre inscrit قاعدة ذى العشرين قاعدة, le triangle TKL; si l'on inscrit ces deux bases en deux cercles dont l'un ait pour demi-diamètre IC et l'autre pour demi-diamètre OL, je dis que les deux cercles sont égaux.

Fig. 50. *Prop.* 4. Le pentagone ABCDE, l'une des bases (*faces*) du dodécaèdre étant inscrit en un cercle dont le centre مركز est en G, et GT étant perpendiculaire sur CD; je dis que GT, multiplié par 30 fois CD زط فى حد ثلثين مرة, est égal à la surface du dodécaèdre.

Fig. 51. *Prop.* 5. Le triangle ABC, l'une des faces de l'icosaèdre étant

inscrit à un cercle dont le centre est en D, et DE étant perpendiculaire sur BC; je dis que DE multiplié par 30 fois BC est égal à la surface de l'icosaèdre.

OPUSCULES mathématiques.

Prop. 6. Le rapport de la surface du dodécaèdre à celle de l'icosaèdre est égal au rapport du côté cube ضلع المكعّب au côté de l'icosaèdre, lorsqu'ils sont tous inscrits à la même sphère اذا كانت كلها في كرة واحدة. Fig. 52.

Prop. 7. Le pentagone régulier ABCDE étant inscrit à un cercle dont le centre est en L et dont le diamètre est ATG, je mène EB corde d'un angle intérieur du pentagone et EL (rayon). Soit de plus LH moitié de AL et TK égale à deux fois KB; je dis que AH, qui est égale aux 3/4 du diamètre, multipliée par EK qui est égale aux 5/6 de EB, corde de l'angle du pentagone, est égale à la surface du pentagone. Fig. 53.

Prop. 8. Le pentagone ABCDE et le triangle ATG étant inscrits à un même cercle dont le diamètre est ALK, et étant les deux faces des deux solides inscrits à la même sphère; je dis que le rapport du pentagone ABCDE, pris douze fois, au triangle ATG pris vingt fois, est égal au rapport de la ligne BE, qui est le côté du cube à la ligne TG, qui est le côté de l'icosaèdre. Fig. 54.

Prop. 9. AB étant divisée en C en moyenne et extrême raison, G et T comprenant virtuellement يقوى على AB, AC, je dis que le rapport de G à T est comme le rapport du côté du cube au côté de l'icosaèdre inscrit à la même sphère. Fig. 55.

Prop. 10. Le rapport du dodécaèdre à l'icosaèdre est comme

OPUSCULES mathématiques.

le rapport de la surface du dodécaèdre à celle de l'icosaèdre, lorsqu'ils sont inscrits à une même sphère.

Fig. 56 et 57. *Prop.* 11. AB étant divisé en C en moyenne et extrême raison, et KL en F, et la plus grande des deux parties étant AC et KF; soit CE qui comprend virtuellement AE, AC; CH qui comprend BH, BC; FN qui comprend KN, KF; et FS qui comprend LS, LF, je dis que CE : CH : : FN : FS.

VI. OPUSCULE RELATIF A LA TRIGONOMÉTRIE SPHÉRIQUE ATTRIBUÉ A ABOU'L-WALID.

Nous sommes porté à croire que cet Abou'l-Walid الشيخ ابو الوليد est le même qu'Averroës, qui se nommait Abou'l-Walid Mohammed Ben Roschd et qui a composé un commentaire sur l'Almageste.

L'auteur commence ainsi :

Ces propositions sont celles que j'ai ajoutées aux sphériques الاكر pour l'intelligence parfaite de l'Almageste; elles ont pour objet des triangles formés par des arcs dont chacun est plus petit que le demi-cercle, et qui appartiennent à de grands cercles qui se coupent sur la surface de la sphère; en quoi nous différons de Ptolémée بطلميوس, qui a considéré ces triangles comme s'ils étaient formés par des lignes droites, ainsi qu'il lui a plu de le faire.

Énoncé des propositions :

Fig. 58. *Prop.* 1[re]. Lorsque des cercles se coupent sur la sphère et

qu'il en résulte trois arcs, chacun plus petit qu'un demi grand cercle, si deux de ces arcs sont égaux, les deux angles adjacents à la base (le 3[e] côté) sont égaux.

OPUSCULES mathématiques.

Prop. 2. Étant donnés deux triangles sphériques formés par des arcs de grand cercle, من قسى من دواير عظام, dont chacun est plus petit que le demi grand cercle, si deux côtés de l'un de ces triangles sont égaux aux deux côtés correspondants de l'autre, chacun à chacun, et que l'angle compris entre les côtés égaux soit le même dans chaque triangle, les bases sont égales et les triangles égaux; de plus, les deux autres angles sont aussi égaux, chacun à chacun, dans les deux triangles. Fig. 59.

Prop. 3. Étant donné un triangle مثلث dont deux côtés sont égaux, les deux angles adjacents à la base فوق القاعدة seront égaux; et si l'on prolonge les deux côtés égaux au-dessous de la base, les angles formés au-dessous seront aussi égaux. Fig. 60.

Prop. 4. Lorsqu'un triangle a deux angles égaux, les côtés opposés à ces angles sont égaux entre eux. Fig. 61.

Prop. 5. Lorsque des extrémités d'un arc plus petit qu'un demi grand cercle on a mené deux arcs, chacun plus petit qu'un demi grand cercle et qui se rencontrent en un point, je dis qu'on ne peut des mêmes points de départ mener du même côté deux arcs égaux aux deux premiers, chacun à chacun. Fig. 62.

Prop. 6. Lorsque deux triangles sphériques ont les trois côtés égaux chacun à chacun, les angles opposés aux côtés égaux sont égaux entre eux. Fig. 63.

OPUSCULES mathématiques. Fig. 64.

Prop. 7. Étant donné un arc plus petit que le demi grand cercle, et sur cet arc un point quelconque, mener par ce point un arc perpendiculaire à l'arc donné.

Fig. 65.

Prop. 8. Tout arc élevé sur un autre arc كل قوس يقوم على قوس forme ou deux angles droits ou deux angles égaux à deux droits.

Fig. 66.

Prop. 9. Lorsque deux arcs se coupent, les angles opposés au sommet sont égaux.

Telles sont les propositions contenues dans cet opuscule; elles complètent avec le *Traité des connues géométriques* de Hassan ben Haithem, l'indication des matières comprises dans le manuscrit arabe 1104 de la Bibliothèque du Roi.

L. AM. SÉDILLOT.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

NOTICE

DE L'OUVRAGE QUI A POUR TITRE :

MESALEK ALABSAR FI MEMALEK ALAMSAR

مسالك الابصار فى ممالك الامصار

VOYAGES DES YEUX DANS LES ROYAUMES DES DIFFÉRENTES CONTRÉES.

(Manuscrit arabe de la Bibliothèque du Roi, n° 583.)

PAR M. QUATREMÈRE.

Le volume que j'entreprends de faire connaître forme une partie d'un ouvrage aussi étendu qu'instructif. Il avait jadis fixé l'attention de M. Deguignes le père, qui en publia une notice dans le Journal des Savants de l'année 1758; mais ce morceau, malheureusement trop abrégé, ne peut donner des recherches de l'écrivain arabe qu'une idée bien imparfaite. J'ai donc cru remplir une tâche utile, en rédigeant sur cette matière un travail beaucoup plus détaillé, et qui, du moins, par son étendue et les nombreux extraits qu'il offrira, mettra les lecteurs à même d'apprécier, avec plus de connaissance de cause, l'intérêt bien réel que peut offrir un ouvrage encore mal connu, et qui mériterait cependant de fixer l'attention des savants. M. Deguignes, tant dans sa Notice que dans son Histoire des Huns, donne constamment à notre auteur le nom ou plutôt le surnom de *Marakeschi*, c'est-à-dire *natif de la ville de Maroc*. La même leçon se trouve également dans la notice

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

que ce même savant a publiée de l'ouvrage géographique d'Ebn-alwardi [1]. Dans le manuscrit unique que possède la Bibliothèque du Roi, le nom de l'auteur est écrit *almarraschi* المراشى. On peut croire que l'homme ignorant qui a copié ce titre a voulu écrire المرعشى, c'est-à-dire : *natif de la ville de Marasch.* Cette leçon, ne reposant que sur une erreur évidente, ne saurait nous arrêter. Quant au surnom de *Marakeschi,* qu'a admis M. Deguignes, je ne l'ai trouvé nulle part ailleurs, et il n'a pour garant que l'auteur de la note latine placée en tête du manuscrit, où l'on a supposé que le mot *Marraschi* devait être corrigé, et qu'il fallait lire *Marakeschi.* Mais ce dernier nom ne saurait nullement convenir à notre écrivain. En effet, il nous apprend lui-même que sa famille était depuis longtemps au service des sultans d'Égypte. Qu'un homme, natif de Maroc, fût venu s'établir sur les bords du Nil et en Syrie, cela se conçoit facilement. Mais il n'est pas également aisé de comprendre comment un historien dont les pères, à raison de leurs emplois, se trouvaient nécessairement fixés dans l'étendue de la domination égyptienne, avait pu prendre naissance dans une ville aussi éloignée que Maroc. Il faudrait, pour admettre une pareille supposition, que des passages formels vinssent attester le fait. Or ces passages ne se trouvent nulle part. On peut donc admettre que notre géographe n'a jamais porté le surnom de *Marakeschi.* Nous savons, par le témoignage d'écrivains également véridiques et savants [2], qu'il se nommait Schehâb-eddin Abou'labbas Ahmed, fils du kadi Mouhi-eddin Iahiâ, et portait les surnoms d'*Omari* et de *Dimaschki,* c'est-à-dire : *natif de Damas.* Il appartenait à la tribu

[1] *Notices et extraits des manuscrits,* t. II, page 21.

[2] Abou'lmahâsen (*Hist. d'Égypte,* man. ar. 663, fol. 170 r.) ; *Id.* (*Manhel-sâfi,* t. I, man. arabe 757, fol. 146 ; *it.* fol. 91 r.) ; Makrizi (*Solouk,* t. I, man. 672, p. 1182).

des Koraïschs, et faisait remonter sa généalogie jusqu'au khalife Omar-ben-Khattab. Abou'lmahâsen lui donne les titres pompeux d'*Imam excellent, parfait,* de *modèle des secrétaires*. Puis il ajoute : Le *hafid* Abou'lmaali ben-Rafi fait mention de cet écrivain, dans son ouvrage intitulé *Moadjem*. Suivant lui, Schehâb-eddin prit à Damas les leçons de Hadjdjar, de Mohammed ben-Abi-Bekr, et au Caire, de Sitt-alkodat, fille de Iahia ben-Ahmed ebn-Schirazi, ainsi que de son père, d'Abou-Zakaria-Iahia-ben-Iousouf-ebn-almisri, d'Ahmed ben-Mohammed Halebi, et d'autres encore. Plusieurs savants lui accordèrent la licence [1]. Il professa au Caire et à Damas la

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

[1] Le verbe اجاز, employé en parlant d'un docteur, signifie, si je ne me trompe, « donner à un élève un certificat, une attestation, par lequel on le reconnaît capable de professer, ou de donner des « décisions juridiques. » On lit dans l'Histoire de Bedr-eddin-Aïntabi (ms. ar. 684, fol. 132 *v.*) : اجازني بجميع مروياته ومسموعاته

Dans l'Histoire d'Ahmed-Askalâni (t. I, ms. 656, f. 53 *v.*) : قرات بخط القاضي تقي الدين الزبيري واجازنيه « J'ai lu un livre « écrit de la main du kadi Taki-eddin Zobaïri, et dont il m'autorisait à faire usage. » Ailleurs (t. II, ms. 657, f. 107 *r.*) : اجازه وولاه مدرسة هناك « Il lui donna une attestation, et le mit à la tête d'un collége « qui se trouvait en cet endroit. » Dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (t. IV, man. 750, fol. 67 *r.*) : اجازني بخطّه جميع ما له من نظم ونثر وتاليف مما سمعته منه وما لم اسمعه « Par un certificat écrit de sa main, « il m'autorisa à faire usage de ses vers, de « sa prose, de tous ses ouvrages, tant ceux « que j'avais étudiés sous lui, que ceux qui « n'étaient point entrés dans le cercle de « nos leçons. » Dans l'Histoire d'Ebn-kadi Schohbah (man. 687, fol. 63 *r.*) : اجازه باقراء الالفيّة « Il l'autorisa à expliquer « l'Alfiiah. » Dans l'Histoire des kadis d'Égypte, de Sakhawi (man. 690, fol. 19 *v.*) : اجيز بالاقراء والتدريس « Il reçut l'autori-« sation de donner des décisions juridiques « et de professer. » Le mot اجازة exprime *cette autorisation*. On lit dans l'Histoire d'Ahmed Askalâni (man. 656, fol. 50 *v.*) : له اجازة من جماعة « Il avait reçu l'autori-« sation de plusieurs docteurs. » Ailleurs (t. II, man. 657, fol. 20) : حدّث بالاجازة العامّة « Il professa les traditions, d'après « une autorisation universelle. » Et ailleurs (fol. 91 *v.*) : لم يبق من يروي عن احد من مشايخه لا بالسماع ولا بالاجازة « Il n'y avait « plus personne qui reproduisît l'enseigne-« ment de ses docteurs, soit comme l'ayant « entendu, soit comme en ayant reçu l'au « torisation. » Dans le *Kitab-alagani* (t. II, fol. 276 *v.*) : اخبرني ابو خليفة اجازة عن محمد بن سلام « Voilà ce que m'a raconté « Abou-Khalifah, qui en avait reçu l'auto-« torisation de Mohammed ben-Selam. » Dans l'Histoire d'Ebn-kadi Schohbah (ms. 687, fol. 187 *v.*) : كانت لها اجازة من يحيي بن المصري « Elle avait reçu une auto-« risation de Iahiâ ben-almisri. » Et ailleurs fol. 207 *v.*) : كتب في الاجازات وعلى

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

science des traditions. Au rapport du *hafid* Abou-Abdallah Dhehebi, il naquit l'an 697 de l'hégire. Cette assertion est

الفتاوى « Il écrivait sur les attestations et « les décisions juridiques. » Dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahasen (t. III, man. 749, fol. 65 v.) : رايت اجازته من المشايخ وعليها خطوط جماعة من اكابر الصوفية « J'ai vu « l'attestation qu'il avait reçue de ses doc- « teurs, et qui offrait l'écriture de plusieurs « d'entre les principaux sofis. » Dans un autre endroit du même livre (t. IV, man. 750, fol. 73 v.) : شيوخه بالسماع وبالاجازة يـزيـدون على الف وثـلـثمايـــة شيخ « Les « scheïkhs dont il a reçu des leçons, ou des « autorisations, sont au nombre de plus de « treize cents. » Ailleurs, f. 115 v.) : تفرد بالرواية عن شيوخ كثيرة سماعا واجازة « Seul, il reproduisit l'enseignement d'un « grand nombre de scheïkhs qui lui avaient « donné des leçons ou des autorisations. » Et enfin (fol. 121 r.) : انشدنا...لـنـفسـه اجازة ان لم يكن سماعا « Il nous récita ses « vers, pour nous autoriser à les repro- « duire, si ce n'était par forme de leçon. ». Dans l'histoire persane intitulée *Matla-as-saadeïn* (t. I de mon manuscrit, fol. 26 r.) : شيخ جهت او اجازت روايت نوشـتـه بـود « Le scheïkh avait écrit pour lui un certi- « ficat qui l'autorisait à reproduire son en- « seignement. » Le verbe جـاز, à la dixième forme, signifie « *demander une autorisation* « de ce genre. » On lit dans l'Histoire d'Ahmed Askalâni (t. II, fol. 123 v.) : استجيـز لـه مـن جماعـة من اهل مكة « On demanda « pour lui des autorisations à un grand « nombre d'habitants de la Mecque. » Dans l'Histoire d'Ebn-kadi Schohbah (man. 687, fol. 168 v.) : استـجـاز له ابـوه مـن المـزى وجماعـة « Le père réclama pour lui l'auto- « risation de Mezi et d'un grand nombre « d'hommes instruits. » Et dans le *Manhel-sâfi* (t. IV, fol. 35 v.) : استجاز له جماعة من المشايخ « Plusieurs personnes demandèrent « pour lui aux scheïkhs une autorisation. » Abou'lmahâsen, dans le même ouvrage (t. III, fol. 72 r. et v.), et l'historien Bedreddin Aïntabi (man. 684, fol. 48 v. et 49) nous ont donné des modèles d'actes de ce genre. Je transcrirai ici celui que rapporte en entier le dernier de ces écrivains. L'auteur, parlant du scheïkh Iousouf, dont il avait pris les leçons l'an 786, ajoute :

انه من جملة من اجازنى بالافتاء والتدريس
وكتب بخط يده ما صورته الحمد لله المعطى
المنّان والصلاة على رسوله محمد الذى اوتى
سبعا من المثانى والقران وعلى آلـه واصحابـه
صفوة صفاء اهل الايمان وعلى متبعيه ومحيى
شرايعه فى كل زمان وبعد يقـول الفقير الى
فضل ربّه الاحد يوسف بن موسى بن محمد
لمّا سنح لى افتـنـاى الـولـد الاعـز الانجـب
الاكمل الافضل الامجد افتخـار الـفـقـهـاء
وفخر المدرّسين زين العلمـاء بـدر الاسلام
والمسلمين محمود بن المـرحوم الشيخ الـعـالم
القاضى شهاب الدين احمد الحنفى عامله الله
ووالده بلطـفه الخـفى فى العلوم الشـرعيّـة
والصناعة الادبيـة حتى لاح بـين اقـرانـه
كالبدر بين النجوم وامتاز عن اهل زمـانـه
بالتحلى بانواع العلوم وكانى بـه وقد بـرع
بصفاء ذهنه وقوة قريحته فى اساليب العلوم
والفضايل وتوشح باكرم الاخلاق والوسايل
صانه الله تـعـالى عـن المكـاره والرذايـل
اطلقتّ له فى الافتاء وابـانـة الـرشـد عـن
مداحض الاهواء فمن رجع اليه فيما اشكل
عليه من الاحكام او استـعـجم علـيـه من
الحلال والحرام فقد رجع الى هاد يـرشـده
الى الصواب ويحجره عن الوقوع فى مظنّان

confirmée par le témoignage du *hafid* Berzali, qui, en outre, fait mention de notre auteur parmi les poëtes du VIIIe siècle

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

بن خالد السّمْتي حين خروجه الى البصرة فى معاشرة اهلها بها نصحه ووعظه وملاك ذلك حسن المعاشرة مع الاخوان والمداراة والاجتماع منهم (بهم) وتوقير اهل العلم وتعظيم الشيوخ وملاطفة الاحداث والتغافل عن زلّات القوم والصحبة مع الاخيار ومجانبة الاشرار وكتمان الاسرار وسعة الصدر وحسن الخلق مع العامة وقلة الكلام والمجادلة مع الخاصة ومجازاة السيّئة بالحسنة وافشاء السلام ولو على اللئام ومجانبة الغدر واستعمال الصدق فى كل حال فاذا وُفّق لما ذكرنا يصير له الاجانب اقارب والاعداء اصدقاء واصبح وعظا للناس بقوله وفعله فانتفع الناس بعلمه وسيرته واصبح محبوبا مشكورا وامسى محمودا مذكورا والوصيّة كثيرة وهو بها من العارفين ولكنّما هى ذكرى والذكرى تنفع المومنين جعلنى الله تعالى واياه من الفايزين المطمئنين الذى (الذين) لا خوف عليهم ولا هم يحزنون فى الدارين برحمته وكرمه وفضله فانه ارحم الراحمين وصلى الله على سيّدنا محمّد وآله وصحبه اجمعين وسلّم تسليما حرره فى حادى عشر صفر ختم بالخير والظفر سنة ست وثمانين وسبعماية

« Il fut du nombre de ceux qui m'autorisèrent à donner des décisions juridiques « et à professer. Il me remit une attestation « écrite de sa main, et conçue en ces termes : Louange à Dieu, bienfaisant et libéral : que sa bénédiction repose sur « Mohammed, son apôtre, qui a reçu de « lui les sept versets augustes et l'Alcoran; « sur la famille de Mohammed, et ses com-

الارتياب والمامول منه ان لا يتخطى اقاويل السلف اذ اختطاوها فى الدين تلف ويجعل التقوى فى سلوكه زادا والنظر فى فتاوى السلف عمادا وان لا ينسى المطلق المجيز فى دعايه فى مظان اجابته وآنايه والشرايط فى ذلك ماخوذة عليه احسبه راعيها ولا يتوانى فيها جعله الله اماما يسعد به المنابر والمدارس ويفتخر به المناصب والمجالس ويمتد اليه اعناق الآمال ويشدّ من كل اوب اليه الرحال واما كتاب المستجمع فى شرح المجمع فقد وقع موقع القبول لما راه مزيّنا بادلّة المنقول والمعقول جامعا للفروع والاصول وهو كتاب كاف للمبتدى شاف للمنتهى مفيد لمن له همّة عليّة لاستحضار الادلّة مُسَهّل لحفظها كون حجمه فى غاية القلّة نفع الله تعالى به كل ناظر ينظر فيه بعين الانتصاف ويترك جانب لاعتساف وصان جامعه عن عين الكمال ويقوّى همته ويزيد اجتهاده على الاشتغال والاشغال وكونه محسودا دلالة كونه مسعودا قال الشاعر

يحسدونى وشر الناس منزلة
من عاش فى الناس يوما غير محسود

فعليه ان يدفعهم بالتى هى احسن كما امر الله تعالى فى كتابه بقوله ادفع بالتى هى احسن فاذا الذى بينك وبينه عداوة كانّه ولىّ حليم وما يُلقّاها الا الذين صبروا وما يلقاها الا ذو حظ عظيم وليكرر النظر فى وصيّة الامام الاعظم ابى حنيفة ---- لىوسف

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

de l'hégire. Puis il ajoute : Il avait un frère, de même nom que lui, et qui reçut la licence d'Abrekouhi, de Mohammed ben-Hosaïn ebn-Foui, et d'autres docteurs. Si l'on en croit l'historien Salah-eddin Safadi, Schehâb-eddin vint au monde le troisième jour du mois de schewal, l'an 700 de l'hégire.

« pagnons, qui ont été la fleur des plus « purs croyants; sur ceux qui l'ont suivi, « et sur ceux qui ont fait fleurir ses dog- « mes, à toutes les époques. Voici ce que « dit l'homme qui a constamment besoin « des grâces du Dieu unique, Iousouf ben- « Mousâ ben-Mohammed : J'ai eu occa- « sion de diriger dans ses études mon fils, « noble, généreux, excellent, parfait, ho- « norable, la gloire des jurisconsultes, « l'orgueil des professeurs, l'ornement du « corps des savants, *Bedr alislam ou al- « mouslimin* (la pleine lune de l'islamisme « et des musulmans), Mahmoud, fils de « feu le savant scheïkh et kadi Schehâb- « eddin Ahmed le Hânefi; lequel jeune « homme a toujours été, ainsi que son « père, dirigé par les grâces cachées de « Dieu dans l'étude des sciences religieuses « et des connaissances littéraires; en sorte « qu'il brille parmi ceux de son âge comme « une pleine lune au milieu des étoiles, et « s'est distingué de tous ses contemporains « par un esprit orné de tous les genres de « sciences. Je l'ai vu exceller par la lucidité « de son esprit et sa haute capacité dans « tout ce qui a trait aux sciences et aux « autres genres de mérite, déployer les « qualités et les vertus les plus nobles. « (Puisse Dieu le préserver de tout défaut « et de toute action vile!) Je l'ai autorisé à « donner des décisions légales, et à faire « triompher la raison au milieu de la lutte « des passions. Quiconque aura recours à « lui sur quelque cas difficile, sur quelque « point obscur qui concernera les choses « permises ou illicites, trouvera en lui un « guide qui le conduira sûrement dans le « chemin de la raison et le préservera de « l'erreur. J'espère que ce jeune homme ne « s'écartera jamais des maximes des an- « ciens; car, s'en éloigner sur ce qui a trait « à la religion, ce serait courir à sa perte; « qu'il prendra dans sa marche la piété « pour provision de voyage, et les décisions « des anciens pour guides; qu'il n'oubliera « pas, dans ses prières, dans les moments « où il aura droit à être exaucé de Dieu, « l'homme qui lui a remis les pouvoirs et « donné cette autorisation. Je suis persuadé « qu'il remplira fidèlement et sans aucune « négligence les conditions auxquelles il « s'est engagé. Puisse Dieu faire de lui un « imam, qui sera le soutien des chaires et « des colléges, la gloire des dignités et des « assemblées, le but de toutes les espé- « rances, celui vers lequel on se dirigera « de toutes parts.

« Quant à ce qui concerne l'ouvrage qui « a pour titre : *Kitab almoudjmi fi scharh- « almoudjmi*, je l'ai complétement approuvé, « ayant vu en lui un livre orné de toutes « les preuves que peuvent fournir la raison « et la tradition, qui réunit les principes « fondamentaux et les principes qui en sont « dérivés : cet ouvrage suffit à la fois pour les « commençants, et doit satisfaire les per- « sonnes plus instruites. Il sera d'une haute « utilité pour ceux qui ont à cœur de pouvoir « produire au besoin des arguments so- « lides; et son extrême brièveté le rend « susceptible d'être facilement appris par « cœur. Puisse le Dieu très-haut rendre ce « traité profitable à tous ceux qui le liront « avec un esprit sans prévention et exempt « de toute idée de révolte! Puisse-t-il pré-

Il étudia la langue arabe sous le scheïkh Kemal-eddin ebn-kadi Schohbah, puis sous le kadi des kadis Schems-eddin Mohammed ben-Mouslim. Il prit, pour la jurisprudence, les leçons du kadi des kadis Schehab-eddin Ahmed ben-Medjd, et du scheïkh Borhan-eddin. Il lut, sous la direction du scheïkh Tahi-eddin ben-Abd-alhalim ben-Timieh, l'ouvrage

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« server l'auteur de l'influence du mauvais « regard, fortifier ses nobles vues, et augmenter le zèle qu'il met à s'instruire et à « instruire les autres! S'il excite l'envie, « ce sera pour lui une preuve de bonheur. « En effet, comme a dit un poëte :

« Puissé-je être l'objet de la jalousie ; car « le plus méprisable des hommes est celui qui « peut vivre un jour parmi ses semblables « sans faire naître l'envie.

« En ce cas, qu'il repousse les attaques « des hommes par une conduite encore « plus vertueuse, suivant cette maxime que « le Dieu très-haut a consignée dans son « livre saint (sur. XLI, vers. 34 et 35) : « *Repousse les attaques par des actes plus mé-* « *ritoires. De cette manière, celui qui était* « *animé contre toi de sentiments hostiles pren-* « *dra bientôt ceux d'un ami plein de douceur.* « *Un pareil point de perfection ne peut être* « *atteint que par ceux qui sont doués de pa-* « *tience, et celui qui y parviendra est à coup* « *sûr un homme d'une vertu éminente.* » Aie « continuellement sous les yeux les avis que « donna le célèbre imam Abou-Hanifah à « Iousouf ben-Khaled Samti, au moment « où celui-ci se rendait à Basrah, et qui « avaient pour objet la manière de se conduire à l'égard des habitants de cette ville. « Cet écrit porte en substance qu'il faut « bien vivre avec ses frères, leur témoigner « des égards, les fréquenter, honorer les « hommes savants, respecter les vieillards, « avoir de la bonté pour les jeunes gens, « montrer de l'indulgence pour les fautes, « cultiver la société des hommes vertueux, « éviter celle des méchants, ne point révéler les secrets, montrer à l'égard du peu- « ple des sentiments nobles et de la bien- « veillance, parler peu, ne discuter qu'avec « des personnages distingués, rendre le « bien pour le mal ; saluer tout le monde, « même les hommes les plus vils ; fuir la « fourberie et observer constamment, dans « ses actions comme dans ses paroles, les « lois de la sincérité ; s'attacher en toute « circonstance à la religion. Celui à qui « Dieu fera la grâce de pratiquer ces pré- « ceptes verra les étrangers se rapprocher « de lui, les ennemis se changer en amis ; « ses discours et ses paroles serviront de le- « çon aux autres hommes, sa science et sa « vie profiteront à tout le monde. Il sera « universellement aimé, respecté, loué, « vanté. Ces avis sont peut-être longs et s'a- « dressent à un homme qui les connaît par- « faitement ; mais ils lui rappellent ses de- « voirs, et une pareille recommandation ne « peut qu'être utile aux vrais croyants. Que « Dieu daigne, par un effet de sa bonté, de « sa miséricorde, de sa générosité, me « placer, ainsi que ce jeune homme, au « nombre des personnes heureuses, tran- « quilles, qui n'éprouveront dans aucun « des deux mondes ni la crainte ni la tris- « tesse ; car il est le plus clément des misé- « ricordieux. Puisse Dieu répandre ses bé- « nédictions et son salut sur notre seigneur « Mohammed, sa famille et tous ses com- « pagnons ! Cet écrit a été copié le 11e jour « du mois de safar, l'an 786. »

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

abrégé, intitulé *Ahkam* (les décisions). Il étudia la prosodie sous Schems-eddin ben-Saïgh, et le kadi Kemal-eddin ebn-Zamalkani. Il se forma à la poésie par les leçons de l'excellent versificateur Ala-eddin Wadaï. Enfin, le scheïkh Schehab-eddin Abou'lthena, Mahmoud, et autres, l'initièrent à la connaissance de la rhétorique. Il écrivit un grand nombre de *kasidah*, de poësies lyriques اراجيز, de fragments de poésie مقاطيع, de distiques. Il rédigea, en outre, quantité de diplômes d'investiture, de patentes, d'apostilles. Il fut attaché à la chancellerie, à l'époque où son père le kadi Mouhi-eddin remplissait à Damas les fonctions de secrétaire pour les dépêches secrètes. Mais ce dernier, ayant encouru la disgrâce de Melik Naser Mohammed ben-Kelaoun, fut destitué, et resta sans emploi jusqu'au moment où ce prince le manda et le mit à la tête de la chancellerie secrète de l'Égypte, en remplacement d'Ala-eddin ben-Athir. A cette époque, son fils Schehab-eddin, qui fait l'objet de cette notice, était celui qui lisait les dépêches en présence de Melik Naser, et qui expédiait les affaires. Il remplit les mêmes fonctions aux deux époques où son père fut à la tête de la chancellerie secrète. L'an 738, le sultan Mohammed ben-Kelaoun, étant indisposé contre le kadi Schehab-eddin, lui ôta le rang qu'il occupait dans l'administration, et lui donna pour successeur son frère Ala-eddin, qui fut chargé d'aider son père le kadi Mouhi-eddin, ainsi qu'avait fait jusque-là Schehab-eddin. En effet, Mouhi-eddin était alors très-avancé en âge. Schehab-eddin reprit le chemin de Damas et fixa son séjour dans cette ville, où il résida jusqu'à sa mort, qui arriva le samedi jour d'*arafah*, de l'année 749. Il fut enterré au pied de la montagne de Kasioun. C'était un homme plein de talents, d'un mérite éminent, qui excellait en prose comme en vers, un être distingué par sa munificence, et qui

avait mérité de nombreux éloges. Il est auteur d'ouvrages aussi nombreux qu'instructifs; tels sont, 1° celui qui a pour titre : *Les restes des conversations nocturnes concernant les grandes qualités de la famille d'Omar* فواضل السمر في فضايل آل عمر, en quatre volumes; 2° l'ouvrage intitulé : *Mesalek alabsar fi memalek alamsar* مسالك الابصار في ممالك الامصار (Les voyages des yeux dans les royaumes des différentes contrées), composé de plus de vingt volumes, et qui seul suffirait à la gloire de l'auteur; 3° *La prière exaucée* الدعوة المستجابة; 4° *La conservation de l'objet désiré* صيانة المشتاق, qui forme un volume, et qui est consacré à célébrer les louanges du prophète; 5° *Sofret-assafar* سفرة السفر (La table du voyage); 6° celui qui a pour titre : *Les larmes du pleureur, et l'état de celui qui veille* كتاب دمعة الباكي ويقظة الساهر; 7° et enfin l'ouvrage intitulé : *Les exhalaisons des jardins* كتاب نفحة الروض. L'auteur a laissé beaucoup de morceaux poétiques; mais ses ouvrages en prose sont encore en plus grand nombre.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Notre auteur, ainsi qu'on vient de le voir, ne poussa point sa carrière jusqu'à un âge avancé; car, suivant un des récits consignés dans la notice précédente, il aurait vécu seulement 49 ans, et, suivant l'autre, 52 années. Si l'on se représente que l'écrivain fut, pendant une partie de sa vie, attaché à la chancellerie du royaume d'Égypte, dans un poste honorable, mais où la multiplicité des affaires et des correspondances absorbait nécessairement une très-grande partie de son temps, on sera sans doute surpris de ce qu'il put, au milieu de ces distractions nombreuses, composer et terminer des ouvrages considérables, qui avaient exigé de profondes recherches. Mais, d'un autre côté, il faut convenir que l'auteur, grâce à sa position administrative, grâce aux communications journalières que ses fonctions le mettaient à portée d'entretenir avec des ambassadeurs musulmans ou autres, avec des étrangers

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

d'une haute distinction, et des marchands instruits, que les soins de leur trafic avaient conduits dans des régions lointaines, ayant la facilité de consulter les archives du royaume et les correspondances les plus secrètes, put réunir une foule de renseignements qui auraient échappé à un simple historien, ou qu'il n'aurait recueillis que d'une manière fort incomplète. Nous allons voir tout à l'heure qu'il n'avait nullement négligé les moyens d'instruction que lui fournissait la place honorable dont il remplissait les fonctions. Nous le verrons indiquer le témoignage de quantité d'hommes de mérite, qui étaient natifs des contrées les plus éloignées, ou qui y avaient fait un long séjour.

Schehab-eddin nous donne peu de détails sur lui-même et sur sa famille. Il atteste que ses ancêtres avaient été, comme lui, attachés au service des sultans d'Égypte [1]. Parlant des souverains mongols du Ma-wara-annahar [2], il assure que ces princes n'avaient embrassé l'islamisme que depuis un espace de temps assez court, postérieurement à l'année 725 de l'hégire. Traitant du Kaptchak [3], il dit que le sultan qui régnait alors sur cette vaste contrée était Uzbek-khan. Or nous savons que ce prince mourut l'an 724 de l'hégire (1341 de notre ère). Il cite [4] les récits que lui avait faits un schérif, au mois de redjeb de l'année 738. Il indique cette même époque comme étant celle de la composition d'une partie de son ouvrage [5]. Il parle ailleurs [6] des événements qui eurent lieu vers l'an 733.

L'auteur, en faisant un éloge pompeux des sultans mamlouks de l'Égypte [7], cite toujours avec complaisance, et avec une prédilection bien marquée, Mohammed ben-Kelaoun [8],

[1] Man. ar. 583, fol. 160 *v*.
[2] *Ib.* fol. 50.
[3] *Ib.* fol. 66.
[4] *Ib.* fol. 69 *v*.
[5] Man. ar. 583, fol. 124 *v*.
[6] *Ib.* fol. 184 *r*.
[7] *Ib.* fol. 67 et 68.
[8] *Ib.* fol. 145, 224.

sous le long règne duquel il avait vécu, et à la cour duquel il avait exercé des fonctions importantes.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Nous ne savons pas si cet historien laissa des enfants; mais il avait un neveu, nommé le kadi Schehab-eddin Abou'labbas Ahmed, fils d'Ala-eddin, qui mourut à Damas, l'an 772 de l'hégire [1].

Les ouvrages de notre historien ont péri pour la plupart, ou du moins ne sont pas sous nos yeux. Le plus important, sans contredit, était celui qui a pour titre : *Mesalek-alabsar,* et qui, par son étendue, la multitude des recherches qu'il avait exigées, la variété et l'abondance des matières qui s'y trouvaient traitées, a mérité chez les Orientaux la plus haute estime, et a souvent été mis à contribution par les écrivains d'une date plus récente. L'auteur persan du traité de géographie, intitulé *Nozhat-alkoloub,* cite le *Mesalek-alabsar* [2]; ce qui prouve que cet ouvrage avait de bonne heure été apprécié à sa juste valeur, puisque son témoignage se trouvait invoqué, dans le Perse, par un géographe contemporain de l'auteur. Abou'lmahâsen, dans son grand ouvrage biographique [3], transcrit des passages extraits du *Mesalek-alabsar.* Dans un endroit, il est vrai [4], le même écrivain, citant des faits consignés dans cet ouvrage, les critique amèrement, comme offrant une exagération manifeste. Sans doute, les reproches adressés à l'auteur, sont, dans cette circonstance, conformes à la justice et dictés par la raison; mais, toutefois, on peut dire que les récits un peu emphatiques adoptés quelquefois par Schehab-eddin ne doivent pas l'exposer à une censure trop sévère; car nous verrons plus bas qu'il avait pris toutes les précautions

[1] Abou'lmahâsen, manusc. arabe 663, fol. 212 *v.*

[2] Man. pers. 139, p. 284.

[3] *Manhel-sâfi,* tome II, man. ar. 748, fol. 2 *r.;* tome IV, ms. ar. 750, fol. 155 *v.*

[4] Man. ar. 750, fol. 223 *r.*

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

possibles pour connaître la vérité, et se mettre à l'abri des erreurs où pouvaient l'entraîner les assertions fausses ou contradictoires de ceux dont il invoquait le témoignage. Mais on peut supposer que, malgré tous ses soins, il avait dû plus d'une fois, faute de renseignements plus sûrs, adopter les récits d'hommes estimables sans doute, mais que leur mémoire pouvait tromper, ou qui, séduits par le goût du merveilleux, usaient quelquefois du privilége que se donnent trop souvent les voyageurs qui ont parcouru des régions lointaines. Dans un ouvrage arabe, composé par Soïouti, et qui a pour titre *Halbat-alkoumaït* (la Course du cheval bai)[1], je trouve un récit extrait du *Mesalek-alabsar.*

L'ouvrage, ainsi que nous l'avons vu, se composait d'au moins vingt volumes; et l'on ne peut douter que la perte de ce monument littéraire ne doive inspirer de vifs regrets aux amateurs de l'histoire et de la géographie de l'Orient. La Bibliothèque du Roi en possède seulement cinq volumes, dont quelques-uns même ont fort peu d'étendue. Celui qui forme le n° 904 traite d'abord d'objets physiques. L'auteur parle ensuite de Noé, d'Abraham, des prophètes, de Mahomet, des premiers khalifes, d'Ali et des douze imams. Le volume inscrit sous le n° 1371 donne des détails sur les anciens poëtes arabes. Le n° suivant renferme l'histoire des poëtes qui ont fleuri depuis le IVe siècle de l'hégire, surtout dans l'Afrique et en Espagne[2]. Le volume qui porte le n° 642 offre le récit des faits qui se passèrent dans l'empire musulman, depuis l'année 541 de l'hégire jusqu'à l'an 744 de la même ère. Enfin, le

[1] Man. ar. 1566, fol. 39 *v.*

[2] Je ferai observer, au sujet de ce volume, que, suivant toute apparence, il a appartenu à l'historien Makrizi. Ce n'est pas que son nom se trouve nulle part; mais, en deux endroits, on lit, sur la marge, des notes manuscrites qui évidemment ont été tracées par le célèbre auteur de la Description de l'Égypte. (Voyez fol. 21 *verso*, 53 *verso*.)

n° 583 contient la partie géographique de l'ouvrage. Désirant donner à cette notice une assez grande étendue, je ne puis, pour le moment, m'occuper des autres volumes que je viens d'indiquer, d'une manière trop sommaire peut-être, mais sur lesquels j'aurai sans doute occasion de revenir. Je me borne aujourd'hui à faire connaître, par des observations détaillées et approfondies, le volume qui est sous mes yeux, et qui, par les renseignements instructifs qu'il nous offre, justifie pleinement, si je ne me trompe, les éloges que les écrivains orientaux ont unanimement donnés à tout l'ouvrage.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

La partie géographique du livre se compose de quatorze grands chapitres. Six de ces chapitres sont compris dans le volume que nous avons sous les yeux. Quant aux huit autres, qui offriraient un intérêt plus grand encore, mais qui ne se trouvent point dans nos bibliothèques, ils renferment la description du Yemen, des différents royaumes de l'Afrique, et de l'Espagne.

Les chapitres contenus dans notre manuscrit sont divisés ainsi qu'il suit :

Chapitre Ier. Description des royaumes de l'Inde et de Sind.

Le chapitre IIe, qui traite de l'empire et de la famille de Djenghiz-khan, se compose de quatre sections :

La 1re offre des considérations générales.

La 2e décrit l'empire du grand kaân, principal souverain, qui gouverne les royaumes de Sin et de Khatâ.

La 3e traite des princes du Touran, qui se divisent en deux branches, savoir : 1° ceux du Ma-wara-annahar, 2° ceux du Khawarezm et du Kipdjak (ou Kaptchak).

La 4e section comprend les princes de l'Iran (la Perse).

Le IIIe chapitre, qui renferme la description du royaume de Djil (le Ghilan), se partage en quatre sections qui concer-

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

nent, 1° la province de Foumen فومن, 2° celle de Toulim تولم, 3° celle de Kaskar كسكر, 4° celle de Rescht رشت.

Le IV[e] chapitre, consacré à des détails sur des peuples montagnards, se divise en quatre sections, dont la 1[re] traite des Curdes, la 2[e] des Lors, la 3[e] des Schouls, la 4[e] des Schebankareh.

Le V[e] chapitre présente des renseignements circonstanciés sur les principautés turques de l'Asie Mineure, ainsi que sur les empires de Trébizonde et de Constantinople.

Enfin, le VI[e] chapitre offre la description de l'Égypte, de la Syrie et du Hedjaz. Je dois, toutefois, faire observer que cette dernière partie, c'est-à-dire la description du Hedjaz, manque dans le manuscrit, et qu'on y trouve seulement quelques détails sur la ville de la Mecque.

Cette partie devait, ainsi que je l'ai dit plus haut, être suivie de la description de l'Afrique et de l'Espagne; malheureusement, nous ne possédons que la table des chapitres. Mais nous savons par un témoignage formel que cette portion du travail de notre auteur a réellement existé; car un écrivain arabe, qui vivait dans le IX[e] siècle de l'hégire, l'auteur de l'ouvrage intitulé *Diwan alinschâ* ديوان الانشاء[1], donnant sur les villes d'Afrique des notices plus ou moins détaillées, invoque expressément, et presque exclusivement, le témoignage du *Mesalek-alabsar*.

L'auteur, dans cette partie de son ouvrage, a peu cité les géographes et les historiens qui l'avaient précédé. Il invoque quelquefois le témoignage de son contemporain, le célèbre Abou'lféda[2]. Pour ce qui concerne l'histoire des Mongols, il a, ainsi qu'il prend soin d'en avertir, choisi pour principal guide Ala-eddin Ata-melik Djouwaïni, auteur de l'ouvrage historique

[1] Man. ar. 1573, fol. 275 *et suiv.* — [2] Man. 583, fol. 9 *r.*

intitulé : *Djihan-kuschaï* (la Conquête du monde). Mais, comme je l'ai dit, l'auteur cite pour garants des faits qu'il rapporte les récits de quantité d'hommes instruits, que des fonctions diplomatiques, le zèle religieux ou la passion des richesses, avaient conduits dans les régions les plus éloignées et jusqu'aux extrémités du monde, tel que le connaissaient les Arabes.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Le manuscrit, de format petit in-fol. et qui se compose de 231 feuillets, a été copié par un nommé Mohammed Sooudi. Rien n'indique l'époque précise où il a été transcrit; mais il est facile de voir qu'il ne date que d'une époque très-peu ancienne. Le caractère est assez lisible; mais, par malheur, les points diacritiques sont très-souvent omis, et de nombreuses fautes de tout genre présentent, à chaque pas, des difficultés très-graves, surtout pour ce qui concerne les noms de lieux, de personnes, les mots étrangers, etc.

La préface, qui n'offre aucun détail important, est toutefois curieuse, en ce qu'elle atteste le soin scrupuleux que mettait l'auteur à rechercher la vérité. « Je me faisais, dit-il, un devoir « de consulter, sur chaque pays, des hommes instruits, natifs « de cette contrée, et de les interroger les uns après les autres. « Si leurs dépositions sur un fait s'accordaient parfaitement, « ou du moins ne différaient que d'une manière insignifiante, « je consignais par écrit ce renseignement. Si leurs récits « étaient en contradiction manifeste, ou présentaient peu de « vraisemblance, je laissais la chose sans en faire usage. Après « avoir questionné un homme, je m'abstenais de lui parler « pendant un laps de temps assez long pour qu'il pût avoir « oublié ce qu'il m'avait dit; ensuite je l'interrogeais sur un « des points qui avaient été l'objet de mes demandes. Si sa « réponse concordait parfaitement avec ses premiers discours,

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« je transcrivais ces renseignements; si, au contraire, il paraissait hésiter, je négligeais entièrement la chose. »

L'auteur ajoute que, remplissant une place distinguée auprès des sultans d'Égypte, il avait occasion journellement de voir et d'interroger des ambassadeurs et autres étrangers, qui arrivaient continuellement à la cour de ces princes, et d'en tirer une foule de renseignements curieux sur ce qui concernait leur pays, ses rois, les sujets, les troupes, les fonctions et les traitements des hommes en place, la distribution des gratifications, la manière de se vêtir, et les costumes des différentes classes d'habitants.

Le 1er chapitre, ainsi que je l'ai dit, comprend la description de l'Inde.

« C'est, dit-il, une contrée extrêmement importante, à laquelle aucun pays du globe ne saurait être comparé, sous le rapport de l'étendue, des richesses, du nombre des armées, de la pompe que déploie le sultan dans ses marches et son habitation, et de la puissance de l'empire. Cette contrée est suffisamment connue et célèbre. J'avais recueilli sur elle, dans des traditions orales ou dans des livres, des détails propres à frapper d'admiration. Mais je n'avais pu, à raison de l'éloignement des lieux, m'assurer de la vérité des faits. A l'époque où je m'occupai de la composition de mon ouvrage, et où je consultai les observateurs les plus dignes de foi, j'obtins des renseignements qui dépassaient de beaucoup ce que j'avais entendu et ce que je pensais. Qu'il me suffise de dire qu'il s'agit d'une contrée où la mer produit des perles; la terre, de l'or; les montagnes, des pierreries, des diamants; les forêts, de l'aloès et du camphre; dont les villes sont des capitales d'empires; qui compte, au nombre de ses animaux, l'éléphant et le rhinocéros; dont le fer sert à fabriquer les

« épées indiennes. On y voit des mines de fer, de mercure et « de plomb, des plants de safran. Dans quelques rivières, on « ramasse du cristal [1]. Les biens de la vie y sont en grande « abondance, et les prix des objets fort modérés. Elle entre-« tient des armées sans nombre, et ses royaumes sont incal-« culables. Les habitants se distinguent par leur sagesse et « par une haute intelligence; aucun peuple n'est plus maître « de ses passions [2], ni plus disposé à sacrifier sa vie pour ce « qu'il regarde comme une chose agréable à Dieu. »

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

L'auteur transcrit ensuite (fol. 6 *v.* 7 *r.*) le récit de Mohammed ben-Abd-errahim Klischi-Garnati, qui ne fait que répéter en termes pompeux les détails qu'on vient de lire. Il cite le scheïkh Mobarrak-ben-Mahmoud-Anbati, au rapport duquel l'Inde a en longueur l'espace que l'on pourrait parcourir en trois années d'une marche ordinaire, et une largeur égale. Notre écrivain fait, à ce sujet, cette réflexion :

« Une pareille assertion ne saurait être adoptée sans examen; « car le monde habitable tout entier n'offre pas une pareille « étendue. Peut-être le scheïkh a-t-il voulu dire que cet espace « de temps serait nécessaire pour un homme qui parcourrait « cette contrée, en s'arrêtant dans chaque lieu, et en observant « tout ce qu'il renferme. »

L'auteur, s'appuyant du témoignage d'un jurisconsulte, nommé Siradj-eddin-Abou'lfatah-Omar, natif de la province de Oud عوض, qui avait vécu à la cour du sultan de Dehli, nous apprend que les états de ce monarque se composaient de vingt-trois provinces principales, savoir : Dehli اقليم دهلى, Dewakir [3] اقليم الدواكير, Moultan اقليم الملتان, Kehran [4] اقليم

[1] Je lis البلور au lieu de البكور que présente le manuscrit.

[2] Je lis املك الامم لشهواتهم.

[3] La ville de Dewakir, ou plutôt Dewaghir (ou Dioughir ديوكير), est célèbre dans l'histoire de l'Inde. Suivant ce qu'on

کهران, Saman [5] اقلیم سامان, Siwestan [6] اقلیم سوستان, Oudjah [7]

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

lit dans l'histoire de Haïder Razi (man. de la Bibliothèque royale de Berlin, f. 689 *r.*), le sultan Ala-eddin, marchant vers la province de Dioughir دیوکیر, apprit que le fils de Ram-diou, qui était Radja du pays de Dioughir, était arrivé, à la tête d'une armée nombreuse, près de Doudah دوده, l'une des villes de cette contrée. Ala-eddin, après avoir remporté une victoire complète, prit possession du Dioughir. Lorsque le même prince (fol. 690 *r.*) se disposait à envahir le Gudjerat, Keren-Raï, souverain de ce royaume, se voyant hors d'état de résister, prit la fuite et se retira à Dioughir. Sultan Mohammed, ayant choisi Dioughir pour sa capitale, lui donna le nom de *Devlet-abad* دولت آباد (*ib.* fol. 693 *v.*). Dans une Histoire des Mongols de l'Inde (man. pers. 74, t. II, fol. 9 *r.* et *v.*), on trouve des détails instructifs sur la ville de Dioughir, ou Devlet-abad. Nous y apprenons (*ibid.* fol. 15 *v.*) que Schah-djihan était allé visiter cette forteresse. Le nom de cette ville se trouve souvent dans l'Histoire de l'Indoustan de Dow (*The history of Hindostan*, t. I, p. 216, 220, 230, 254, 255, 260, 284, 285), où il est écrit *Deogire*. On lit *Dewgur* ou *Dewagiry* dans la traduction de l'histoire de Ferischtah (*History of the rise of the Mohamedan power in India*, t. I, p. 304, 305, 310, 311, 365, 366, 367, 420). On lit dans le *Heft-iklim* (man. de Brueix 17, fol. 138 *r.*); بدیوکیر رفته « s'étant rendu à Dioughir. » Cette ville est située dans la province d'Aurengabad, à 76° 2' de longitude et 19° 52' de latitude (Hamilton, *the east India Gazetteer*, p. 346; Rennell, *Memoir of a map of Hindoostan*, p. 139, 140), etc.

[4] J'ignore si ce nom est écrit d'une manière correcte. Je pense qu'il faut y reconnaître la ville que Ferischtah désigne par la dénomination de *Kohram* (t. Ier, p. 177, 178, 240, 241, 242).

[5] Le nom de cette ville est écrit *Samânah* سامانه dans l'Histoire de Haïder-Razi, où on lit ولایت سامانه « la province de Samânah. » Et plus loin (fol. 696 *r.*) سامانه وسنام « Samânah et Senam. » Samanah se trouve plusieurs fois nommée dans l'Histoire de Dow (t. Ier, p. 290, 291, 306, 316, 318) et dans celle de Ferischtah (tome Ier, p. 177, 241, 397, 498, 502).

[6] Je n'ai pas hésité à lire *Siwestan* سیوستان. C'est la ville qui est nommée *Seostan* et *Sewistan* dans l'Histoire de Dow (t. Ier, p. 231, 303), et *Sewustan* dans celle de Ferischtah (t. Ier, p. 329, 445). On lit dans l'Histoire de Haïder-Razi (fol. 694 *r.*) que l'armée du sultan Mohammed, faisant sa retraite de devant Tatah, arriva, en plusieurs marches, près de Siwestan. Ailleurs (f. 712 *r.*), on lit que les musulmans, ayant pris la ville de Tatah, marchèrent alors vers Alor الور, capitale du royaume de Send, et arrivèrent dans les environs de Siwestan. Ailleurs (fol. 712 *verso*) : متوجه سیوستان وتته شد « Il se dirigea vers Siwestan et Tatah. » Plus bas (fol. 713 *r.*) : عازم سیوستان شدند « Ils se disposèrent à marcher vers Siwestan. » Suiwant Ferischtah (p. 445), cette ville est la même que l'on désigne plus ordinairement par le nom de *Sihwan*. Dans un passage du *Matla-assaadeïn* (t. Ier de mon man. fol. 59 *r.*), on lit : سوستان ; mais, plus bas, le nom est écrit plus correctement سیوستان (*ibib. v.*). Voy. *Ayeen-Akbery*, t. II, p. 115, 116.

[7] Cette ville est nommée *Oocha* (*Outcha*) dans l'Histoire de Ferischtah (t. Ier, p. 170, 203, 209, 231). On lit dans l'Histoire de Mirkhond (IVe partie, fol. 203 *v.*) que Nâser-eddin-Kabadj s'empara de la souveraineté d'*Outchah* et de Moultan اوجه وملتان. Suivant le récit du même auteur (f. 205 *v.*), l'armée mongole, ayant passé le fleuve Send, alla mettre le siége devant Outchah : اجه محاصره کردند. Au rapport du *Zafer-*

اقليم وجّا, Hasi [8] اقليم هاسى, Sarseti [9] اقليم سرسى, Maber [10] اقليم المعبر, Telenk [11] اقليم بلبك, Gudjerat [12] اقليم كجرات, Bedaoun اقليم

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

nameh (de mon man. fol. 214 *v.*), Timour, ayant traversé le même fleuve, s'empara de Outchah أوجه, ville de la province de Moultan. Plus loin (fol. 258 *v.*), nous apprenons que la ville de Outchah أُوجَه était située sur les bords du Send. On lit dans le *Kamel* d'Ebn-Athir (t. V, p. 112): سار الى بلد الهند فحاصر مدينة أجّه « Il marcha vers « la contrée de l'Inde, et mit le siége devant « la ville de *Adjah.* » L'auteur du *Djihan-kuschaï* (man. de Ducaurroy, fol. 76 *v.*) réunit ensemble les noms de Oudja اوجا, Moultan, Lahor. Plus loin (fol. 97 *v.*), il atteste que la ville d'Oudjah اوجه était à une parasange de la rivière du Send. Le nom de cette place se trouve aussi dans un passage du *Matla-assaadeïn* (t. I[er], fol. 59 *v.*). On lit اوجا dans l'Histoire d'Ebn-Khaldoun (t. VIII, fol. 110 *r.*).

[8] La ville de Hasi هاسى ou plutôt *Hansi* هانسى se trouve plusieurs fois nommée dans dans l'Histoire de Dow (t. I[er], p. 144, 145, 146, 147, 303, 304). On lit *Hansy* dans l'Histoire de Ferischtah (tome I[er], p. 446, 448, 450), et هانسى dans le *Heft-iklim* (fol. 133 *v.* 148 *v.* 150 *r.* 154 *v.* 158 *r.*). Suivant le témoignage de M. Hamilton (*The East-India Gazetteer*, page 397), la ville de Hansy est située dans le province de Dehli, à 60 milles à l'ouest de cette capitale.

[9] Quoique, dans un passage du *Tarikhi-Wassaf* (fol. 243 *v.*), le nom de cette ville soit écrit سرسنى, j'ai cru devoir lire *Sarseti* سرستى. En effet, cette ville est bien connue dans l'Histoire de l'Inde, aussi bien que la rivière qui la baigne. Au rapport d'Ebn-Athir (*Kamel*, t. III, fol. 234 *r.*), l'an 425 de l'hégire, le sultan Gaznévide Masoud s'empara de la forteresse de Sarseti سرستى, qui était, dit l'historien, une des plus fortes places de l'Inde. L'an 583 de la même ère, Schehab-eddin-Gouri, prince de Gaznah, ayant fait une expédition dans l'Inde, s'empara de la ville de Sarseti سرستى (t. VI, p. 74). Abou'lfazl (*Ayeen-akbery*, t. II, p. 88) parle de la rivière Sirsutty, qui est, dit-il, en grande vénération chez les Indiens. Voyez aussi le *Heft-iklim* (f. 148 *v.* 149 *v.* 150 *r.* 158 *r.*). Dans la traduction de l'Histoire de Ferischtah (t. I, p. 172), ce nom est écrit *Soorsutty*. Dans l'*Akbar-nameh* (man. de Genty 75, fol. 17 *r.*), on lit *Serousti* سروستى; *Sirsutti* et *Sursutti*, dans l'Histoire de Dow (t. I, p. 130, 134). M. Hamilton (*East-India Gazetteer*, p. 793), et le major Rennell (*Memoir of o map of Hindoostan*), font mention de la rivère Sursuty, qui coule dans la province de Dehli, et de la ville du même nom, située sur ses bords.

[10] Au rapport de Ferischtah (t. I[er], p. 373 et 423) et de Dow (t. I[er], p. 256, 281, 288), le canton de Maber ou Mabir fait partie de la province du Dekan. On lit dans le *Tarikhi-Wassaf* (fol. 420 *r.*) que la ville de Merdi مردى était la capitale de la contrée de Maber. Le nom de معبر se trouve dans le *Heft-iklim* (fol. 155 *v.*). L'Histoire de Haïder-Razi (f. 691 *v.*) nous offre ces renseignements : « Ayant conduit ses troupes du « côté d'Azikel et Teleng, il fit la conquête « du pays de Maber; et un temple d'idoles, « tout doré, tomba sous les coups des mu« sulmans. »

[11] Le mot بلبك se trouve écrit de la même manière, sans points diacritiques, dans un passage du *Tarikhi-Wassaf* (f. 417 *verso*); mais d'autres auteurs nous indiquent la véritable leçon. On lit dans une Histoire des Mongols de l'Inde (manusc. pers. 74, f. 10 *v.*) : مملكت بيجاپور وحيدرآباد وتلنك وكرناتك « Les royaumes de Bitchapour, « de Haider-abad, de Teleng et de Karna-

Luknouti[15] اقلیم لکنوتی, Kanoudj اقلیم القنوج, Oud اقلیم عوض, بداون, Lahor[16], Malawah[15] اقلیم ملاوه, Kerah[14] اقلیم کره, Behar اقلیم بهار

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« tik. » Plus bas (fol. 44 v.) on lit : ولایت تلنك « la contrée de Teleng. » Dans l'Histoire de Haïder-Razi (manuscrit de Berlin, fol. 691 v.) on lit : تلنك وازیکل « Teleng « et Azikel. » Cette contrée ne doit pas être confondue avec le *Soubah* de Telenganeh تلنگانه (man. pers. 74, fol. 22 v.; *Ayeen-Akbery*, t. II, p. 59; Dow, t. Ier, p. 216, 255). En effet, dans le *Heft-iklim* (f. 26 v.), on trouve réunis dans le même article les noms de تلنك et de تلنگانه. L'auteur du *Heft-iklim* (fol. 23 r.) compte Teleng تلنك parmi les principales villes du Dekan. Ailleurs il parle des idolâtres de Teleng تلنك et d'Odisah اُدیسه (Orissa).

[12] La ville de *Bedaoun* se trouve deux fois indiquée dans le *Tarikhi-Wassaf*, où son nom est écrit tantôt *Bedwoun* بدوون, et tantôt *Bedoun* بدون (fol. 243 v. 244 v.). Plus bas (fol. 416 r.), il est parlé des frontières de Oud et de Bedoun اطراف عوض وبدون. Dans l'Histoire de Haïder-Razi (fol. 684 v.), il est fait mention du gouvernement de Bedaoun حکومت بداون. Plus loin, on lit (*ibid.*) : « Il conduisit son armée « de Bedaoun à Dehli. » Ailleurs (f. 693 v.), l'historien rapporte que le prince mongol du Ma-wara-annahar, étant entré dans l'Indoustan, porta ses ravages jusqu'à la rivière de Jemma جـون et aux confins du canton de Bedaoun تا حدّ بداون. Au rapport du même écrivain (fol. 695 r.), l'an 787 de l'hégire, le sultan Firouz-schah fit construire, à sept *cosses* کروهی de Bedaoun بداون, une forteresse, qu'il appela *firouzabour* فیروزابور, et qui, par la suite, reçut le nom de *firouzpour* فیروزپور. La ville de Bedaoun est mentionnée dans le *Heft-iklim* (fol. 136 r. 150 r. et v. 158 *verso*), dans l'*Aïin-akberi* (t. Ier, page 87), dans l'Histoire de Ferischtah (t. Ier, p. 180, 213, 225, 230, 239, 240, 241, 541, 542, 543), et dans celle de Dow (t. Ier, p. 136, 154, 155, 160, 173, 175, 508; tome II, p. 42). M. Hamilton (page 187) écrit *Badayoon*.

[13] Le nom de la ville de Lukno est plus ordinairement écrit, comme chez notre auteur, لکنوتی. On lit dans l'Histoire de Mirkhond (ive partie, fol. 204 r.) que Mohammed Bakhtiar se rendit maître de Luknouti لکنوتی. Plus bas (*ibid.*), il est fait mention d'une chaîne de montagnes qui sépare la province de Luknouti لکنوتی et le Tibet. Dans l'Histoire de Haïder-Razi (fol. 685 v. 686 r.), ce nom est toujours écrit لکهنوتی, ainsi que dans le *Heft-iklim*, fol. 150 v. 152 r. 158 r. Dans le *Tarikhi-Wassaf* (f. 243 v.), on lit لکنووت; et لکهنو dans l'Histoire des Mongols de l'Inde (ms. pers. 74, t. II, fol. 15 v. 41 v. *et passim.*), ainsi que dans le *Heft-iklim* (fol. 143 r.).

[14] La ville de Kerah ou Gherah کره était située sur les bords du Gange. C'est ce qu'atteste l'historien Abou'lfazl (*Akbar-nameh*, man. pers. de l'Arsenal 19, f. 234 *recto*) : شهر کره که برکنار آب گنگ است. Elle était placée à l'orient de ce fleuve; car, suivant l'assertion du même écrivain (f. 299 *recto*), Akbar, ayant traversé le Gange, entra dans la forteresse de Kerah. Haïder-Razi (fol. 687 r.) fait mention du gouvernement de Kerah ولایت کره. Suivant cet historien (fol. 689 v.), le sultan Ala-eddin, ayant passé le Gange, vint camper entre Kerah et Manekpour. Kerah est nommée avec Oud کره وعوض dans le *Tarikhi-Wassaf* (man. fol. 243 *verso*). Abou'lfazl (*Ayeen-akbery*, t. II, p. 41, 103) fait mention de la ville de Kurrah. Elle se trouve également nommée plusieurs fois dans le *Heft-iklim* (fol. 154 *recto*), l'Histoire de Ferischtah t. Ier, p. 237, 311, 312, 316,

اقلیم بهاور, Kalanor [17] اقلیم کلانور, Djadjnekir [18] اقلیم جاجنکیر, Telendj [19] اقلیم تلنج, Douresmend [20] اقلیم دروسمند.

« Cette contrée renferme douze cents villes, dont chacune « se compose d'édifices grands et petits ; de chacune dépend « un territoire, et des villages bien bâtis, bien peuplés, dont « il est impossible de savoir le nombre. »

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

L'auteur, ou plutôt l'écrivain dont il copie le récit, nous

318), et dans celle de Dow (t. Ier, p. 171, 172, 204, 214, 220, 221). M. Hamilton (*East-India Gazetteer*, p. 395) et le major Rennell écrivent *Gurrah*, et nous apprennent que cette ville fait partie de la province de Malouah.

[15] Le nom de cette ville est écrit مالو dans le *Tarikhi-Wassaf* (fol. 417 r.), مالوه dans l'*Akbar-nâmeh* (fol. 210 r.), مالوا dans l'Histoire des Mongols de l'Inde (t. II, fol. 62 r.).

[16] Je n'ai pas hésité à lire لهاور au lieu de بهاور.

[17] Le nom کلانور est écrit, plus bas, کلاوور (fol. 9 r.). J'ignore quelle est la véritable leçon. Si l'on écrit *kelakour* کلاقور, il faudrait reconnaître ici la ville qui, dans l'Histoire de Dow (t. Ier, p. 160), est nommée *Kilogurry*, et dans celle de Ferischtah (t. Ier, p. 215, 288) *Kalookery*. On pourrait lire aussi *Kelanor* کلانور. En effet, une ville de ce nom est indiquée dans l'Histoire de Haïder-Razi (fol. 697 r.), et dans le *Heft-Iklim*, fol. 173 v.). Voy. aussi M. Hamilton (p. 200). Dans l'Histoire d'Ebn-Khaldoun (t. VIII, f. 110 r.) on lit کلور. On pourrait aussi reconnaître ici la ville de *Kahlore*, qui fait partie de la province de Lahor.

[18] Je crois devoir lire *Djadjneghir* جاجنکیر. Dans l'Histoire de Haïder-Razi (f. 685 v.), il est fait mention du Radjah de Djadjneghir راجه جاجکر (lis. جاجنکر) qui fut vaincu par le gouverneur de Luknouti. Plus loin (fol. 686 r.) on lit : « Il fut au « moment d'abandonner Luknouti pour « marcher vers Djadjneghir جاجنکر. » Plus bas (*ibid.*) : « Il quitta Luknouti avec « l'intention de conquérir Djadjneghir « جاجنکیر. » Ailleurs (*ibid.*), nous lisons que le sultan étant parti de Luknouti, et s'étant avancé à marches forcées, arriva à un lieu situé à 70 *cosses* کروهی de Djadjneghir جاجنکر. L'armée mongole (*ibid.* fol. 693 r.), s'étant dirigée vers Djadjneghir, reprit ensuite la route de Teleng. Le nom de cette ville est écrit *Jagenagur* dans l'Histoire de Dow (t. Ier, p. 307), et *Jajnuggur* dans celle de Ferischtah (t. Ier, p. 452). On lit *Jajghur* dans l'ouvrage de M. Hamilton (p. 435).

[19] On lit ici تلنج ; mais je crois qu'il faut lire تلنگ et reconnaître ici la contrée qui porta depuis le nom de *Serkar* de Telinganeh.

[20] Dans un passage du *Tarikhi-Wassaf* (fol. 417 r.), le nom de cette ville est écrit دورسمن ; mais la leçon de notre manuscrit paraît plus correcte. Dans un passage de l'Histoire de Dow (tome Ier, page 291), on lit *Maber et Doorsummund*. Et plus haut (p. 256), où le texte nous offre ces mots : « Summund et Maber, dans le Dekan, » on peut croire qu'au mot *Summund* il faut substituer *Doorsummund*. Dans un passage de l'Histoire de Haïder-Razi (fol. 691 v.), où on lit فتح معبر ودهومند کرد « Il conquit Maber et Dehoumend, » je crois qu'il faut lire دورسمند.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar. Fol. 9 r.

donne sur le nombre des villages de l'Inde des détails qui portent l'empreinte d'une exagération manifeste : après quoi, il continue en ces termes :

« Au rapport du scheïkh Moubarak, le royaume de l'Inde a « pour capitale la ville de Dehli. Ensuite vient la ville de De- « wakir الدواكير, qui fut fondée par le sultan de cet empire, « et nommée par lui قبّة الاسلام *la métropole de l'islamisme*[1]. Cette « place, ajoute le scheïkh, est située dans le troisième cli- « mat. Lorsque je l'ai quittée, il y a six ans, les construc- « tions n'étaient point achevées; et je doute qu'aujourd'hui « elles soient terminées, à raison de l'immense étendue de son « enceinte, et du nombre prodigieux d'édifices qu'elle devait « renfermer. Le prince l'avait divisée en quartiers, dont cha- « cun était destiné à des hommes d'une même profession. On « distinguait le quartier des troupes, celui des vizirs et des « écrivains, celui des kadis et des savants, celui des scheïkhs « et des fakirs, celui des marchands et de ceux qui exercent « des états lucratifs الكسّاب. Chaque quartier devait renfermer

Fol. 9 v.

« tout ce qui pouvait suffire à tous les besoins, les mosquées, « les minarets, les marchés, les bains, les moulins, les fours, « et les artisans de tout genre, jusqu'aux forgerons, aux tein- « turiers, aux corroyeurs; en sorte que les habitants n'eussent « aucun besoin de recourir à d'autres pour leurs ventes, leurs « achats et les autres nécessités de la vie; et que chacun de ces « quartiers formât comme une ville séparée, entièrement in- « dépendante de celles qui l'avoisinaient. Cet empire ne ren- « ferme aucun pays désert, si ce n'est un espace d'environ vingt

[1] Le surnom de قبّة الاسلام est souvent appliqué aux grandes villes de l'empire musulman. C'est ainsi que dans la 1re partie du *Matla-assadeïn* (de mon man. fol. 101 *r.*) on lit قبّة الاسلام خوارزم. Dans une Histoire des Mongols de l'Inde (man. pers. de la Bibliothèque du Roi n° 74, t. II, f. 31 *r.*) on lit : داخل فيه الاسلام شدند (il faut lire قبّة الاسلام « Ils entrèrent dans la ville de « Balkh, métropole de l'islamisme. »

« journées, qui s'étend vers Gaznah, et qui doit son état de « stérilité aux guerres fréquentes qui ont régné entre les souve- « rains de l'Inde et ceux du Turkestan et du Mawara-annahar[1]. « On peut ranger aussi dans cette classe des montagnes in- « cultes, des forêts épaisses; et encore ces terres produisent- « elles, en plantes aromatiques et en drogues destinées à la « médecine, un revenu infiniment supérieur à celui que ren- « draient des champs semés de grains. »

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Le kadi Nidham-eddin-Iahiâ-ben-Hakim m'a fait con- « naître un ouvrage ancien qui traite de la géographie, et dans « lequel on lit : « La province de Moultan renferme cent vingt- « six mille bourgs, inscrits sur les registres de la chancellerie. « La ville de Moultan et celle de Dehli sont situées dans le « quatrième climat, tandis que la plus grande partie de la « contrée se trouve dans le deuxième et le troisième climat. « Tout ce pays est très-vaste, et l'on y respire un air sain, ex- « cepté dans les rizières, où la température est extrêmement « insalubre. » Suivant le même ouvrage, Mohammed-ben- « Iousouf-Thakafi trouva dans la province de Sind quarante « *behar* بهار d'or; et chaque *behar* comprend trois cent trente- « trois *mann*. »

« Suivant le même scheïkh, on compte dans l'Inde près de « mille fleuves, grands ou petits, dont quelques-uns égalent le « le Nil en largeur, d'autres sont moins considérables, d'autres « enfin n'ont qu'une largeur ordinaire. Les bords de ces ri- « vières sont couverts de villes, de bourgs, de bois épais et de « vastes prairies. » Fol. 10 r.

« L'Inde jouit d'un climat tempéré. Dans aucune saison de « l'année on n'éprouve un excès de froid ou de chaud; et l'on « peut dire qu'il y règne un printemps perpétuel. En tout

[1] Je lis لتجاذب ... باطراف المنازعة

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« temps, l'air est rafraîchi par le souffle des vents et par un « doux zéphyr. Les pluies tombent sans interruption durant « quatre mois, et elles sont surtout fréquentes à la fin du prin- « temps et au commencement de l'été. Le pays produit toutes « les espèces de grains, le froment, le riz, l'orge, les pois, les « lentilles, le *masch* الماش [1], le haricot, le sésame; quant aux « fèves فول, on ne les rencontre nulle part. » L'auteur ajoute, à ce sujet, une réflexion singulière. « Suivant mon opinion, dit- « il, l'absence de la fève tient à ce que le pays est habité par des « philosophes, et que, dans leurs idées, cette graine fait perdre « l'intelligence : aussi les Sabéens en avaient-ils défendu l'usage. « Cette contrée produit différentes espèces de fruits, des figues, « du raisin, des grenades douces, amères et acides, la banane [2], « la pêche, le citron, le citron doux اللم [3], l'orange; on y trouve « le sycomore, le mûrier noir appelé *firsad* فرصاد [4], le melon « d'eau, tant le rouge que le noir, la courge خيار, le concombre

Fol. 10 r.

[1] On peut voir, sur cette espèce de pois, *Abdollatiphi Historiæ Ægypti Compendium*, p. 48; *Prosp. Alpini Historia Ægypti naturalis*, p. 60, 68, 86, 152, 177; et M. Silvestre de Sacy, *Relation de l'Égypte par Abdallatif*, p. 119.

[2] Le bananier est nommé, par Frescobaldi (*Viaggio in Egitto*, p. 85) *muse*, ainsi que par Sigoli (*Viaggio al monte Sinaï*, p. 7); par Cotovic (*Itinerarium*, p. 92) *musa* ou *musi*; par Bremond (*Viaggi nell' Egitto*, p. 31, 32) *maus*; par Villemont (*Voyages*, p. 450) *mousse* ou *arbre de paradis*. On peut voir, sur cet arbre, le prince Radzivil (*Itinerarium*, p. 35, 36), Thevet (*Cosmographie du Levant*, fol. 122), Eugène Roger (*Relation de la Terre Sainte*, p. 13). Abdallatif (*Historiæ Ægypti Compendium*, p. 34 *et seq.*) a donné, sur ce végétal, des détails intéressants auxquels on peut joindre les notes de M. Silvestre de Sacy (*Relation de l'Égypte*, p. 404 *et suiv.*). Le sultan Baber, dans ses Mémoires (ms. pers. de Leroy 4, fol. 181 *r.*), décrit le bananier, qui, suivant cet historien, porte chez les Indiens le nom de *kilah* كيله; et ce mot se trouve dans le *Heft-iklim* (fol. 37 *r.*).

[3] Le mot لم désigne *un citron doux*. Voy. M. Marcel (*Vocabulaire français-arabe*, page 139).

[4] Le mot فرصاد, employé pour désigner *un mûrier*, se trouve dans l'Histoire d'Alep (man. ar. 728, fol. 5 *r.*). Dans le *Yetimah* de Thaalebi (man. ar. 1370, fol. 315 *v.*), on lit ce vers :

شهب اللحا سود الوجوه كانما
خضبوا الرؤس بيانع الفرصادى

Ils ont la barbe blanche et le visage noir; on dirait qu'ils ont teint leurs têtes avec le fruit du mûrier.

« القثا, et le melon العجور [1]. Les figues et les raisins sont les « fruits qu'on y trouve en moindre quantité. Le coing s'y « rencontre et y est apporté d'autres pays. Les pommes et « les poires y sont encore plus rares que le coing. On y voit « d'autres fruits excellents, qui sont inconnus dans l'Égypte, la « Syrie et l'Irak, tels que le *anba* العنبا [2], le *mahwa* المهوا [3], le « اللكح, le *Kouïlâ* الكويلا [4], le احكى, le اللكى [5], le *nagzek* النغرك [6], et « autres. Le coco النارجيل, appelé autrement noix d'Inde الجوز « الهندى, auquel on ne peut comparer aucun autre fruit, est « vert et rempli d'huile. L'arbre appelé *hammar* الحمّر, c'est-à- « dire le tamarinier التمر الهندى, est un arbre sauvage qui couvre « les montagnes. Le cocotier et le bananier sont, aux environs de « Dehli, moins nombreux que dans les provinces voisines, où « ils se trouvent en quantité prodigieuse. La canne à sucre est, « dans toutes ces contrées, une plante vulgaire et fort abon- « dante. On en voit une espèce parfaitement noire, et dont la tige « acquiert beaucoup de dureté. Cette variété, qui est la meil-

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

[1] On peut voir, sur cette espèce de melon, *Abdallatiphi Historiæ Ægypti Compendium*, p. 54. Michel Lefèvre (*Théâtre de la Turquie*, p. 250) dit que le *adjiour* est un petit concombre. Au rapport de Drowne (*Voyage en Égypte*, t. II, p. 42), c'est le *cucumis sylvestris*. Prosper Alpin écrit *anguria* (*Historia Ægypti naturalis*, p. 65, *De plantis Ægypti*, p. 55, 56).

[2] L'arbre appelé *anba* est nommé et décrit par le sultan Baber (manuscrit persan de Leroy, fol. 183 *verso*, 184 *recto*); seulement, dans le récit du savant historien, le nom est écrit انبه au lieu de عنبا. La même leçon se trouve dans le *Heft-iklim* (fol. 37 *recto*).

[3] Baber (fol. 184 *r.* et *v.*) parle de l'arbre appelé *mahwah*, autrement nommé *gul-tchegan* گل چكان. Il assure que le bois de cet arbre est employé fréquemment par les Indiens, pour la construction des maisons et des vaisseaux.

[4] Je crois qu'il faut lire ici كويلا *Kouïlâ*. En effet, l'auteur du *Heft-iklim* (f. 37 *r.* et *v.*), parmi les fruits que produit le Bengale, en indique un qui porte le nom de كوله *Kouleh*, et qui ressemble parfaitement à une orange, mais dont la saveur est plus agréable. Mais, plus bas (f. 144 *v.*), ce nom est écrit كويله.

[5] Je crois qu'il faut lire *lenkin* لنكن ; car, suivant l'auteur du *Heft-iklim* (fol. 37 *v.*), on trouve dans le Bengale un fruit de ce nom, qui est de la grosseur d'une noisette, et a la saveur d'une grenade.

[6] Il s'est glissé ici une erreur dans le récit que notre géographe a pris pour guide; car, au rapport de Baber, le mot *nagzek* نغزك désigne, non pas un fruit particulier, mais le fruit de l'arbre appelé *anba*.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« leure pour sucer [1], mais non pour en exprimer le jus, ne se « rencontre point ailleurs [2]. Les autres espèces s'emploient pour « fabriquer du sucre, qui est très-abondant et à très-bas prix, « tant le sucre candi نبات [3] que le sucre ordinaire; seulement, « il ne cristallise pas et reste sous la forme d'une farine blanche. « Selon le rapport du scheïkh Mobarak, on compte dans l'Inde « vingt-une variétés de riz. Ce pays produit également la rave « لفت, la carotte جزر, la courge قرع, le melongène, l'asperge هليون, « et le gingembre زنجبيل. Les habitants prennent ce dernier lé- « gume, lorsqu'il est encore vert, et le font cuire en guise de « navet, et, dans cet état, il acquiert une saveur exquise. La « poirée, l'oignon, l'ail, le fenu grec سمار, la sauge صعتر, crois-

Fol. 11 r.

« sent aussi dans ces contrées. On y trouve aussi des plantes « odoriférantes, telles que la rose, le nénuphar, la violette, le « *ban* بان [4], qui est le même que le *khallaf* خلاف (le saule) [5],

[1] On sait qu'en Égypte « on voit partout « les femmes, les enfants, les gens de toute « condition et de tout âge, porter à leur « bouche des tronçons de cannes à sucre. » Michaud (*Correspondance d'Orient*, tome V, page 84).

[2] Je lis سواها au lieu de متواها.

[3] Le mot *nabat* نبات qui, de l'arabe, a passé dans la langue persane, désigne le *sucre candi, bien purifié*. (Fraser *Travels on the shores of the Caspian sea*, p. 336.) Dans l'Histoire de Bedr-eddin-Aïntabi (man. ar. 684, fol. 66 *v.*), on lit السكر الابيض والنبات. Dans l'ouvrage intitulé *Inschâ* (man. 1573, fol. 180 *r.*), السكر النبات. Dans l'Histoire d'Égypte, de Makrizi (*Solouk*, t. III, man. 674, fol. 48 *r.*), السكر النبات.

[4] Le mot *ban* بان désigne le *saule musqué*. (Corancez, *Itinéraire d'une partie de l'Asie mineure*, p. 26, 28.) On peut voir, sur ce qui concerne cet arbre, l'*Agriculture Nabatéenne* (ms. ar. 913, fol. 299 *r.*). Un vers transcrit dans le *Yetimah* de Thaalebi (ms. ar. 1370, fol. 104 *r.*) offre ces mots :

غصون بان عليها الدهر فاكهة
وما الفواكه مما يحمل البان

Des rameaux de *ban*, constamment couverts de fruits; et cependant les fruits ne viennent pas d'ordinaire sur cet arbre.

Ibid. :

اغصان بان اغربت فى حملها

Des rameaux de *ban*, qui produisent une récolte extraordinaire.

Plus loin (fol. 114 *v.*) :

وقال اغتنموا وصل فتاة برعت حسنا
فجاءت تخجل البدر وغصن البانة اللدنا

Il dit : « Profitez de l'amour d'une jeune fille, « dont la beauté est si éclatante; qui ferait rougir de honte la pleine lune et les rameaux délicats du *ban*. »

Plus bas (fol. 115 *r.*), اغصان البان.

[5] Sur le mot *khallaf* خلاف *le saule*, on peut voir l'*Agriculture Nabatéenne*, fol. 294

« le narcisse, appelé autrement *abher* عبهر, la plante du henna « تامر الحنا, qui est le *faghiah* الفاعيه (الفاغية), et l'huile de sésame « شيرج, que l'on emploie pour l'éclairage. Quant aux olives, on « n'en voit pas, à moins qu'elles n'y soient apportées par le « commerce.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Le miel s'y trouve en prodigieuse abondance. La cire ne « paraît que dans les palais du sultan, qui n'en permet l'usage « à qui que ce soit.

« Les animaux domestiques, tels que les buffles, les bœufs, « les moutons, les chèvres, y sont très-nombreux. Il en est de « même des oiseaux privés, comme la poule, le pigeon *beledi* « بلدى (domestique) et l'oie. Ce dernier est le moins commun « de tous. Quant à la poule indienne, elle atteint à peu près « la grosseur d'une oie. Tous ces oiseaux se vendent aux prix « les plus modiques.

« Le beurre et le lait, de quelque espèce qu'ils soient, se « trouvent en si grande abondance, qu'on n'en fait aucun cas[1] « et qu'ils n'ont aucune valeur. On vend dans les marchés des « aliments de toutes sortes, de la viande rôtie, du riz, de la « friture, des mets bouillis; des sucreries variées, dont on

recto; Hasselquist (*Voyage en Orient*, t. Ier, p. 150, t. II, p. 180, 181). Un vers cité par le *Yetimah* (fol. 179 *r.*) offre ces mots :

فغدا كالخلاف يونق للعين
ويابى الاثمار كل الاباء

Il est comme le saule, qui plaît aux yeux, mais qui se refuse à porter aucun fruit.

Dans la même collection (fol. 293 *r.*), on trouve des vers consacrés à la description du saule خلاف. Plus loin (fol. 408 *v.*), il est fait mention du saule musqué الخلاف المسكى. C'est le même arbre que les Persans désignent par le nom de *bidi-muschk* بيد مشك (voyez *Pharmacopea persica*, p. 360, 361). Ils appliquent la même dénomination à la liqueur parfumée que l'on extrait des fleurs de cet arbre. On lit dans une Histoire des Mongols de l'Inde (man. pers. 74, t. II, fol. 139 *r.*) : دو من بيد مشك عطا نموده « Lui ayant fait présent de deux *mann* « de *bidi-muschk*. » Dans la relation du P. Vilotte (*Voyages d'un missionnaire*, p. 525), ce mot est écrit *bitmouschk*. L'*Aïin-akberi* (t. I, p. 85) fait mention de l'essence de *bidi-muschk*. Dans la Géographie d'Ebn-Haukal (man. de Leyde, p. 105), l'auteur parle de l'eau et de l'huile que l'on extrait du saule ماء الخلاف et دهن الخلاف.

[1] Au lieu de لا يعتابه je lis لا يعنا به.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« compte soixante-six espèces, de la bière et d'autres boissons, « et cela, en plus grande quantité que dans aucune autre ville. « On y voit un nombre immense d'artisans de tout genre, « comme fabricants d'épées, d'arcs, de piques et autres armes, « de cuirasses, d'orfévrerie et de brocart d'or, selliers, et autres. « Ils font tous les ouvrages nécessaires pour l'usage des hommes, « des femmes, des officiers d'épée et de plume, et de la masse « du peuple.

Fol. 11 v.

« Les chameaux sont en petit nombre, et exclusivement ré-« servés pour le sultan, les khans, les émirs, les vizirs et les « principaux officiers de l'état. Les chevaux sont fort communs, « et forment deux espèces distinctes : les chevaux arabes et les « chevaux de charge براذين. Ces derniers sont, en général, des « animaux excellents pour le travail; aussi les amène-t-on en « grand nombre du pays des Turcs et des autres contrées voi-« sines de l'Inde. Les chevaux arabes viennent de Bahreïn, du « Yemen et de l'Irak [1].

« On trouve dans les parties intérieures de l'Inde, des che-« vaux arabes d'une excellente qualité, que l'on achète à un « prix très-élevé, mais qui sont en petit nombre. Lorsque les « chevaux séjournent longtemps dans l'Inde, ils dégénèrent « visiblement. Les mulets et les ânes sont regardés comme des « animaux ignobles. Un jurisconsulte ou un homme de lettres « ne se permettrait pas de monter une mule; et l'usage de l'âne « est regardé comme un acte avilissant et méprisable. Tout le « monde, sans exception, monte sur des chevaux. Les fardeaux

[1] Dans le *Tarikhi-Wassaf* (manusc. persan de la Bibliothèque du Roi), on trouve des détails intéressants sur le commerce de chevaux que faisaient dans l'Inde les marchands de Bahrein et autres villes de l'Arabie et de la Perse. Voyez Marco Polo, ap. Ramusio (fol. 56 *recto*), *Ayeen-Akbery* (t. I, p. 131). Le père Philippe de la Sainte-Trinité (*Voyage d'Orient*, p. 80) fait mention de chevaux arabes que l'on transporte en grand nombre dans l'Inde.

« des personnes distinguées sont portés par des chevaux, ceux « du reste des habitants par des bœufs, sur le dos desquels on « attache des bâts qui reçoivent la charge. Ces animaux mar- « chent fort vite et d'un pas allongé.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Ayant interrogé le scheïkh Mobarak sur la ville de Dehli « et la cour de son souverain, j'ai obtenu de lui les détails « suivants : « Dehli se compose de plusieurs villes qui ont été « réunies, et dont chacune portait un nom particulier. Dehli, « qui était une d'entre elles, a communiqué son nom à toutes « les autres. Elle s'étend en longueur et en largeur, et occupe « un espace de terrain qui a quarante milles de circuit. Ses « maisons sont bâties de pierres et de briques, et les toits sont « formés de bois. Le sol est pavé de pierres blanches qui res- « semblent au marbre. Les maisons n'ont jamais plus de deux « étages, et quelques-unes n'en ont qu'un seul. Le marbre n'est « employé comme pavé que dans le palais du sultan. Mais, si « l'on en croit le scheïkh Abou-Bekr-ben-Khallâl, cette des- « cription ne convient qu'aux anciennes maisons de Dehli [1], « car les nouvelles sont autrement bâties. Suivant le même « personnage, le nom de Dehli comprend une réunion de vingt « et une villes. Les jardins s'étendent de trois côtés, et en ligne « droite, l'espace de douze mille pas. Le côté de l'ouest en est « dégarni, attendu qu'il touche à une montagne. Dehli ren- « ferme mille colléges, dont un seul appartient aux Schaféïs, « et tous les autres aux Hanéfis. On y compte environ soixante- « dix hôpitaux, qui portent le nom de *maisons de guérison* دور « الشفا. Dans cette ville et celles qui en dépendent, les oratoires « et les cellules sont au nombre de deux mille. On y voit de « vastes monastères, des places étendues et des bains nombreux. « L'eau que l'on y consomme se tire de puits creusés en terre,

Fol. 12 r.

[1] Je lis دور دهلى العتيقة au lieu de دور دكى العسفه.

« à une faible profondeur qui n'excède jamais sept coudées, et « sur lesquels sont placées des roues hydrauliques سواق. Les « habitants boivent de l'eau de pluie, qui se rassemble dans de « vastes bassins déstinés à cet usage, et dont chacun a de dia- « mètre la distance d'un jet de flèche, ou même davantage[1]. « La principale mosquée est célèbre par son minaret, qui n'a « point, dit-il, son pareil au monde pour son élévation prodi- « gieuse. Si l'on en croit le scheïkh Borhan-eddin-Boursi, la « hauteur de cette partie de l'édifice est de six cents coudées.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Fol. 12 v.

« Au rapport du scheïkh Mobarak, les palais du sultan de « Dehli sont exclusivement destinés pour l'habitation de ce « prince, de ses femmes, de ses concubines, de ses eunuques, « de ses esclaves mâles et femelles et de ses mamlouks. Aucun « des khans ou des émirs n'est admis à y demeurer; ils n'y « paraissent que lorsqu'ils viennent faire leur cour au prince, « ce qui a lieu deux fois par jour, le matin et l'après-midi; « après quoi, chacun d'eux retourne à sa maison.

« Quant à ce qui concerne les grands fonctionnaires de l'état, « ceux du rang le plus élevé portent le titre de *khans;* ensuite « viennent les rois, puis les émirs, les *isfahselars* اصفهسلارية (gé- « néraux), et enfin les officiers الجند. La cour du souverain réunit « quatre-vingts khans, et même davantage. L'armée se compose « de neuf cent mille cavaliers, dont une partie réside auprès du « prince, et le reste est dispersé dans les provinces de l'empire. « Tous sont inscrits sur les registres de l'état et participent « aux bienfaits de leur souverain. Ces troupes sont formées de « Turcs, d'habitants du Khatai خطا, de Persans, d'Indiens. On « voit parmi eux des lutteurs بهالوين[2], des courriers شطار, et

[1] Je lis قطره au lieu de قنطره.

[2] Le mot پهلوان, chez les Perses, dé- signe *un lutteur*. Voyez *Ayeen-akberi*, t. I, p. 208; Chardin (*Voyage en Perse*, tome II, page 44); Fraser (*Journey into Khorasan*, p. 376). Et ce mot, chez les Turcs, a

« des hommes de tout genre. Ils ont des chevaux excellents, de « magnifiques armures, et un costume brillant. Les émirs et « les officiers s'appliquent, pour la plupart, à la jurisprudence, « et se partagent en différentes sectes. Quant aux habitants « de l'Inde, ils suivent exclusivement les principes d'Abou-« Hanifah. Le prince a trois mille éléphants, que l'on revêt, « au moment des combats, de caparaçons de fer doré; mais, « en temps de paix, on les couvre de housses de coton, de « toiles peintes et d'étoffes de soie de tout genre. On orne leurs « dos de pavillons et de siéges revêtus de lames de métal, ou « bien on y attache des tours de bois garnies de clous. Les « Indiens s'y placent pour combattre l'ennemi. Chaque élé-« phant, suivant sa taille, peut porter de six à dix hommes. « Le prince possède vingt mille mamlouks turcs. Au rapport « de Boursi البرسى, le sultan a, auprès de sa personne, dix « mille esclaves eunuques, mille trésoriers, mille *baschmakdars* « بشمقدار[1], deux cent mille écuyers ركابية[2], qui tous sont armés, « marchent à côté de l'étrier du prince et combattent à pied « devant lui. On ne voit point là, comme en Égypte et en Syrie,

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Fol. 13 r.

conservé le même sens. Pitts (*Faithfull account*....... pag. 167). Mais ce terme, en passant dans le langage arabe de l'Égypte, a modifié sa signification et a désigné *un danseur de corde*. On lit dans l'Histoire de Bedr-eddin-Aïntabi (manuscrit arabe 684, f. 166 *v.*) : فنون البهالوين الذين يلعبون على الحبل « Plusieurs de ces *behlevan* qui « jouent sur la corde. » Dans l'Histoire d'Égypte d'Ahmed-Askalani (t. II, man. ar. 657, f. 143 *v.*) : اخذه الفرنج فاقام عندهم وتعلم ما يصنعه البهلوان « Il fut fait prisonnier « par les Francs, chez lesquels il séjourna, « et y apprit les exercices du *behlevan*. » Dans l'Histoire d'Égypte d'Ebn-Aïas (man. arabe 595 A, t. II, fol. 195), le mot بهلوان est pris dans le même sens, et بهلوانية désigne *l'art du funambule*. Enfin M. Villoteau (*Mémoire sur la musique d'Égypte*, page 700) atteste expressément que بهلوين désigne des *saltimbanques*, des *funambules*.

[1] Le mot بشمقدار, dérivé du terme turc بشمق, désignait « l'officier qui portait les « sandales du sultan. » Dans le langage arabe de l'Égypte, on trouve tantôt بشمقدار comme dans ce passage du *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (man. ar. t. II, f. 46 *r.*) : صار خاصكيا ثم بشمقدارا, tantôt جمقدار. Dans le même ouvrage (fol. 113 *r.*), on lit : صار خاصكيا جمقدارا

[2] Ce nombre est évidemment fautif. Je crois qu'il faut supprimer le mot الف *mille*.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« les rois, les émirs et les généraux, prendre à leur service des « soldats auxquels ils confèrent sur leurs propres fonds des « bénéfices militaires. Là chacun des officiers n'a à s'occuper « que de sa personne. Quant aux soldats, c'est le sultan qui « les appelle au service, et leurs payes sont acquittées par le « trésor. Les sommes assignées à un khan, à un roi, à un émir, « à un général, sont exclusivement destinées pour son traite- « ment. Les chambellans et les autres dignitaires, les officiers « d'épée, tels que les khans, les rois, les émirs, ont chacun un « rang proportionné à l'importance de son emploi. Les *isfah-* « *selars* (les généraux) n'ont pas le droit d'approcher du sultan. « C'est parmi eux que l'on choisit les gouverneurs et autres « fonctionnaires du même genre. Le khan a sous ses ordres dix « mille cavaliers, le roi mille, l'émir cent, et l'*isfahselar* un « moindre nombre. Quant à leurs traitements, les khans, les « rois, les émirs, les isfahselars, ont le revenu des villes qui « leur sont assignées par le trésor, et qui, si elles n'augmentent « pas, ne diminuent jamais. Le plus ordinairement, leur pro- « duit est infiniment supérieur à l'estimation. Le khan a un « traitement de deux *lakks;* or le *lakk* vaut cent mille *tankah* « تنكه, et le *tankah* huit dirhems. Cette somme lui appartient « en propre, et il n'est point tenu d'en faire part aux soldats « qui combattent sous ses ordres. Le traitement du roi varie de « soixante mille à cinquante mille *tankah,* celui de l'émir de « quarante mille à trente mille. Celui de l'isfahselar est de vingt « mille ou environ. La solde de l'officier الجندي va en décrois- « sant, depuis dix mille *tankah* jusqu'à mille. Un mamlouk reçoit « cinq mille *tankah,* tous ont en outre l'habillement et leur « nourriture, ainsi que celle de leurs chevaux. Les gens de « guerre et les mamlouks n'ont point de villes dont le revenu « leur soit assigné; mais ils touchent leur solde en argent, qui

Fol. 13 v.

« leur est délivré par le trésor. Quant aux autres officiers, ils « ont des cantons dont ils touchent le revenu [1]. Aujourd'hui, « dit le même voyageur, si le produit de ces terres n'augmente « pas, du moins il ne diminue pas. Quelques officiers per- « çoivent le double et plus de la valeur à laquelle leur traite- « ment a été estimé.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Pour ce qui concerne les esclaves du sultan, chacun d'eux « reçoit, par mois, pour sa nourriture, deux *mann* de froment « et de riz, et, par jour, trois *sir* de viande اشبار (lis. اسيار), avec « tout ce qui lui est nécessaire. En outre, il touche, chaque « mois, dix *tankah;* et chaque année on lui donne quatre ha- « billements complets.

« Le sultan a une manufacture qui occupe quatre mille ou- « vriers en soie, et où l'on fabrique des étoffes de toute espèce, « destinées pour les vêtements des personnes attachées à la « cour, les robes d'honneur et les présents, sans compter ce « que l'on apporte, chaque année, d'étoffes de la Chine, de « l'Irak et d'Alexandrie. Le sultan distribue, par année, deux « cent mille vêtements complets, savoir : cent mille au prin- « temps et cent mille dans l'automne. Les habillements du « printemps se composent en grande partie d'étoffes fabriquées « à Alexandrie القماش الاسكندرى. Quant à ceux de l'automne, ils « sont exclusivement de soie, et proviennent de la manufacture « de Dehli, ou sont apportés de la Chine et de l'Irak. Des vê- « tements sont aussi distribués dans les monastères et les cel- « lules.

Fol. 14 r.

« Le sultan a à son service quatre mille ouvriers en étoffes « tissues d'or الزراكشى, qui fabriquent les brocarts d'or الزراكش « destinés pour les épouses du prince, et pour les gratifications « qu'il fait à ses émirs et à leurs femmes. Chaque année, il dis-

[1] Le texte porte : اما اوليك فبلاد تلك عنرها. Je lis عبرها.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« tribue dix mille chevaux arabes d'une excellente race, dont « les uns ont la selle et la bride, d'autres en sont dépourvus. « Quant aux premiers, on en distingue plusieurs espèces : les « uns sont revêtus d'une housse ملبس, d'autres sont richement « harnachés محلى; et, chez les uns comme chez les autres, les « ornements sont tantôt d'or et tantôt d'argent.

« Quant aux chevaux de charge براذين que distribue annuel- « lement le prince, le nombre en est incalculable. Il les donne « par bandes حسارات (lisez جشارات) et par centaines. Malgré le « nombre de chevaux qui existent dans l'Inde, malgré la quan- « tité de ceux que l'on amène annuellement, le sultan en fait « venir de toutes les contrées, et les achète à grand prix, pour « faire des présents; de manière que ces animaux sont toujours « fort chers et offrent un bénéfice considérable aux marchands « qui se livrent à ce genre de spéculation.

Fol. 14 v.

« J'ai ouï dire d'Ali-ben-Mansour-Akili, un des émirs des « Arabes de Bahreïn, qui transportent continuellement des che- « vaux dans l'Inde, que les habitants de ce pays ont observé « dans ces animaux une particularité dont eux seuls ont le « secret; et que, lorsqu'ils la trouvent dans un cheval, ils l'a- « chètent à un prix très-élevé.

« Le sultan a sous lui un *naïb* نايب (vice-roi), choisi parmi les « khans, qui porte le titre de *Amriah* امريه, dont l'apanage se com- « pose d'une province considérable, aussi étendue que l'Irak; « un vizir, dont l'apanage est aussi étendu. Cet officier a quatre « substituts نواب qui portent le titre de *schak* شق, reçoivent an- « nuellement de vingt mille à quarante mille *tankah*. Il a quatre « *dabirs* دبيران, c'est-à-dire des secrétaires intimes كتاب سرّ, dont « chacun touche le revenu d'une grande ville maritime. Cha- « cun d'eux a sous ses ordres environ trois cents secrétaires « inférieurs, dont le moindre et le moins rétribué reçoit, chaque

« année, dix mille *tankah;* tandis que ceux du premier rang « ont pour apanage des bourgs et des villages : quelques-uns « en réunissent jusqu'à cinquante.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Le *sadr-djihan* صدر جهان, c'est-à-dire le *kadi-alkodat*, qui, à « l'époque où nous écrivons, se nomme Kemal-eddin, fils de « Borhan-eddin, possède dix bourgades, qui produisent un « revenu d'environ soixante mille *tankah*. Ce magistrat porte « également le titre de *sadr-alislam* صدر الاسلام : c'est le prin-« cipal personnage chargé de rendre la justice [1]. Le *scheïkh-* « *alislam,* qui répond au *scheïkh-alschoïoukh,* a le même revenu. « Le *mohtesib* (chef de la police) possède un village, qui rap-« porte environ huit cents *tankah* [2].

« A la cour du même prince sont 1200 médecins; 10,000 « fauconniers بردار, qui sont montés sur des chevaux, et portent « les oiseaux de proie dressés pour la chasse; 3000 valets, « chargés d'aller en avant, pour découvrir le gibier ثلاثة الاف « سواق تسوق لتحصيل الصيد; 3000 marchands qui vendent tous « les objets nécessaires au même but; 500 compagnons de « table; 1200 joueurs d'instruments, sans compter les mam-« louks musiciens, qui sont au nombre de 1000, et qui sont « chargés particulièrement d'enseigner la musique; 1000 « poëtes, habiles dans une des trois langues, arabe, persane et « indienne. Ce sont tous des hommes d'un goût délicat, qui « sont portés sur les états de la cour, et reçoivent des pré-« sents magnifiques. Si le sultan vient à apprendre qu'un de « ses musiciens ait chanté devant quelque autre personne, il le « fait mettre à mort. J'ai demandé à celui de qui je tiens ces « détails quel était le traitement de ces différents officiers; il « m'a répondu qu'il n'en savait rien ; que seulement les com-

Fol. 15 r.

[1] Je lis هو اكبر نوّاب الحكم بالقضا au lieu de بواب. — [2] Je lis متحصلها au lieu de محطلها.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« pagnons de table du prince avaient en propriété, les uns deux « bourgs, les autres, un seul; que chacun, suivant son rang, « recevait 40,000, 30,000, ou 20,000 *tankah*, sans compter « des vêtements, des robes d'honneur et d'autres présents. »

« Au rapport du scheïkh Mobarak, le sultan, à chacune de « ses audiences, qui ont lieu deux fois par jour, le matin et le « soir, fait servir un repas, auquel assistent 20,000 hommes; « savoir : les khans, les rois, les émirs, les *isfahselars*, et les « principaux officiers. Quant aux repas particuliers du prince, « c'est-à-dire au dîner et au souper, il y admet les juriscon- « sultes, au nombre de 200, qui mangent avec lui, et se livrent « en sa présence à des conversations savantes [1]. Voici ce que « m'a rapporté le scheïkh Abou-Bekr-ben-Khallal-Bezzi. J'ai « demandé au cuisinier du sultan combien on tuait journel- « lement d'animaux pour la table de ce prince ; il m'a répon-

Fol. 15 v.

« du : 2500 bœufs, 2000 moutons, sans compter les chevaux « engraissés, et des oiseaux de toute espèce. »

« Suivant le scheïkh Mobarak, les officiers étant excessive- « ment nombreux, il n'y a que les principaux d'entre eux qui « aient droit de paraître à l'audience du sultan, ou ceux que « des affaires pressantes y appellent. Quant aux audiences parti- « culières, les compagnons de table et les musiciens n'y assistent « jamais tous à la fois, mais à tour de rôle. Il en est de même « des fonctionnaires, tels que les *dabiran* (les secrétaires), les « médecins et autres. Les poëtes se présentent devant le prince « plusieurs fois l'année, à des époques fixes, telles que les deux « fêtes principales, les autres solennités المواسم, le premier jour « du mois de ramadan, les réjouissances qui suivent une vic- « toire ou une conquête, et toutes les circonstances où il s'agit « de féliciter le sultan et de chanter ses louanges. »

[1] Je lis يتحدثون au lieu de يتحدثوا.

« L'*amriat* امريت a sous sa juridiction les affaires de l'armée « et de la masse du peuple. Les jurisconsultes, les savants, tant « ceux qui habitent le pays que ceux qui y viennent du dehors, « sont sous l'inspection du *sadr-djihan*. Les fakirs, tant les indi- « gènes que les étrangers, dépendent du *scheïkh-alislam*. Enfin, « tous les voyageurs, ambassadeurs ou autres, les hommes de « lettres les poëtes régnicoles ou autres, sont subordonnés aux « *dabiran* qui sont les secrétaires intimes [1]. »

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Suivant ce que m'a dit le *kadi-alkodat* Abou-Mohammed « Hasan-Gouri, le sultan Mohammed-ben-Toglokschah ayant « envoyé en ambassade, auprès du sultan Abou-Saïd, un de « ses secrétaires intimes, nommé Bigdan, lui remit une somme « d'un million de *tankah*, pour distribuer en aumônes dans « les lieux sacrés مشاهد de Koufah, de l'Irak et des provinces « voisines. Ce Bigdan qui était un homme pervers, forma le « projet de ne plus retourner auprès de son maître. Au mo- « ment de son arrivée, Abou-Saïd venait de mourir. Il put « alors réaliser son plan, se rendit à Bagdad, conduisant avec « lui environ 500 chevaux qui appartenaient tant à lui qu'à « ses compagnons. De là il fit le voyage de Damas, et enfin, « ayant repris la route de l'Irak, il se fixa à Bagdad. »

Fol. 16 r.

Notre auteur ajoute : « Nidham-eddin Abou'lfadaïl-Iahia « m'a parlé également de cet homme, qu'il avait vu à Damas; « mais il ne put pas me dire quel fut le montant des sommes « qu'il devait distribuer en aumônes. Trois autres personnages, « Schébéli, Moultani, Bezzi, m'ont également entretenu de lui; « quoiqu'ils différassent sur les termes, ils s'accordaient sur le « fond des choses : tous déclaraient que ce Bigdan était un « homme de mérite, vertueux et zélé pour la religion.

« Au rapport du scheïkh Abou-Bekr-Bezzi, le sultan est uni-

[1] Je lis كتّاب السرّ au lieu de كبار السر.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« versellement craint et respecté. Il apporte un soin extrême « aux affaires de son royaume, et rend en personne la justice à « ses sujets. »

« Suivant le khodjah Ahmed, fils d'Ahmed-ebn-Mosafer, le « prince donne des audiences générales dans lesquelles on lit « tous les placets qui lui sont présentés. Personne n'y peut « entrer avec des armes, pas même avec un couteau; le secré- « taire intime est seul excepté de cette loi. Le sultan, au con- « traire, est armé de toutes pièces, même du carquois, de l'arc

Fol. 16 v.

« et des flèches, et cette armure ne le quitte pas, en quelque « lieu qu'il s'arrête. Les marches du prince sont de divers « genres. Tantôt il part pour la guerre, tantôt il se transporte « dans Dehli d'un lieu à un autre, tantôt il se promène dans « son palais. Ses marches guerrières sont également magnifi- « ques et imposantes. Les éléphants portent sur leur dos des « tours, qui ressemblent à une ville ou à une forteresse, et « l'œil ne découvre que des flots de poussière, qui obscurcis- « sent l'air. Les *insignes* du sultan sont des drapeaux noirs, au « milieu desquels est un grand dragon en or [1]. Personne autre « que lui n'a droit de déployer des étendards de couleur noire. « A la droite de l'armée flottent des drapeaux de cette couleur; « à la gauche, des drapeaux rouges ornés de dragons d'or. « نبيات (lis. تنينات). Du reste chacun des émirs a un drapeau « particulier.

« Des instruments de musique الرهجيات [2] jouent devant ce

[1] Je lis تنين.

[2] Le mot رَهْج ou رهجية, et au pluriel رهجيات, désigne *des instruments de musique*. On lit dans la Vie du sultan Kelaoun (ms. de Saint-Germain 118 *bis*, fol. 38 *r*.) : دخل بيته مكتما من غير رهج ولا اشاعة « Il entra « dans son palais, incognito, sans instru- « ments de musique et sans pompe. » Plus bas (fol. 51 *recto*) : اجتماع العالم والرهج بالطبلخاناه « La réunion de la foule et des « instruments de musique dans l'édifice ap- « pelé Tablkhanah. » Ailleurs (fol. 81 *r*.) : ركبهم فى الليل من غير رهج « Il les fit par- « tir, la nuit, sans musique. » Dans la Des-

« prince, soit dans ses marches, soit lorsqu'il séjourne quelque « part. Ce concert se compose de 200 charges de timbales; « 40 charges de grands tambours الكوسات الكبار, 20 trompettes بوق « et 10 cymbales صنوج [1]. En outre cinq fois dans la journée, « on exécute le concert appellé *naubah*. On porte à la suite de « ce prince une quantité incalculable d'objets précieux, et l'on « conduit une multitude de chevaux de main. »

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Lorsque le sultan va à la chasse, son cortége est moins « nombreux. Il a seulement avec lui 100,000 cavaliers et 200 « éléphants. On transporte à sa suite quatre châteaux de bois, « dont chacun forme la charge de 200 chameaux, et se com- « pose de deux étages. Ces animaux sont couverts de housses « de soie noire brodées en or. Des tentes et des pavillons « خركاوات de toute espèce accompagnent le cortége. Lorsque ce « prince se rend d'un lieu à un autre, en partie de plaisir, ou « pour d'autres motifs, il mène avec lui environ 30,000 cava- « liers, 200 éléphants et 1000 chevaux de main, sellés et « bridés, dont les uns sont caparaçonnés d'or, couverts de « colliers et de parures du même métal, d'autres sont ornés « de perles et de pierreries. » Fol. 17 r.

« Le scheïkh Mohammed-Khodjendi, qui a résidé à Dehli, « et servi dans l'armée, m'a dit avoir vu le sultan se trans- « porter d'un palais à un autre. Ce prince était à cheval, et sa « tête était surmontée du parasol [2]. Ses *silahdars* (écuyers)

cription de l'Égypte de Makrizi (man. 797, fol. 392 v.) : اصحاب الرهج « les musiciens. » Le mot رهجية se trouve fréquemment dans l'Histoire d'Égypte d'Abou'lmahasen et dans la Description de cette contrée, par Makrizi. On lit dans ce dernier ouvrage (man. 797, fol. 373 v.) : الرهجية تخدم « Les instruments de musique jouaient en « l'honneur du prince. »

[1] On lit dans l'Histoire d'Égypte de Makrizi (t. II, man. 673, fol. 89 v.) : ضربت بصنوج. On peut voir, sur ce qui concerne les cymbales صنوج, Russell (*History of Aleppo*, tome I, page 151) et M. Villoteau (*Mémoire sur les instruments de musique*, page 980).

[2] Je lis الجتر au lieu de الجبر.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« السلاح دارية, marchaient derrière lui, portant les pièces de « son armure. Autour de lui, on voyait environ 12,000 « mamlouks, tous à pied; aucun d'eux ne pouvait monter à « cheval, si l'on en excepte celui qui soutenait le parasol, et « les silahdars, les écuyers, ainsi que les *djemdars* جمدارية qui « portent les étoffes du prince. »

« Au rapport du scheïkh Mobarak, toutes les fois que le « sultan monte à cheval, on porte au-dessus de sa tête un pa- « rasol. Mais lorsqu'il se met en marche pour aller à la guerre « ou pour un long voyage, alors on voit flotter sur sa tête sept « parasols, dont deux sont couverts de pierreries d'une valeur « inestimable. Ce prince est constamment environné de tout « l'appareil de la royauté, et tout respire une pompe et une « grandeur qu'aucun prince n'a jamais réunies au même de- « gré, si ce n'est Alexandre le Grand et Mélik-schah, fils

Fol. 17 v.

« d'Alp-arslan. Quant à ce qui concerne les khans, les rois et « les émirs, aucun d'eux ne marche sans être accompagné de « ses drapeaux. Le khan n'en peut avoir plus de neuf, et un « émir moins de trois. Le khan, lorsqu'il est en ville, fait con- « duire à sa suite des chevaux de main, dont le *maximum* pour « lui est de dix, et de deux pour un émir. Toutefois, en voyage, « chacun de ces officiers peut s'entourer de toute la magnificence « que sa fortune lui permet ou que son goût lui suggère; mais « lorsqu'ils sont en présence du sultan, ils sont entièrement « éclipsés par sa grandeur. Du reste ce prince est généreux, libé- « ral, et en même temps rempli d'humilité. Abou'ssafa-Omar- « ben-Ishak-Schébéli m'a raconté qu'il vit un jour ce monarque, « assistant aux funérailles d'un fakir renommé par sa vertu, « porter lui-même le cercueil sur ses épaules; il se distingue « éminemment[1] comme sachant par cœur le livre de Dieu, et

[1] Je lis له فضيلة تُحَفِّظ au lieu de لِصَنَاد.

« l'ouvrage intitulé *Hidaïah* كتاب الهداية, qui expose les prin-« cipes de la secte d'Abou-Hanifah. Il excelle dans tout ce qui « concerne les choses intellectuelles. Il possède au plus haut « point le talent de la calligraphie; livré à la pratique des « exercices religieux, attentif à modérer ses passions, il réunit « à ces avantages les connaissances littéraires. Il aime à réciter « des vers, à en composer, à en entendre lire, et en saisit « parfaitement les sens les plus cachés. Il se plaît à conférer « avec les savants, à entrer en discussion avec les hommes de « mérite. Il a surtout beaucoup de penchant à lutter avec des « poëtes en langue persane; car il connaît parfaitement cet « idiome, et en possède toutes les finesses. . . . .

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« J'ai vu, ajoute-t-il, ce prince converser avec tous les sa-« vants qui se trouvaient à son audience, quoique le nombre « en fût considérable.

« Les hommes instruits se réunissent à la cour de ce souve-« rain, et prennent leur repas chez lui pendant le mois de « ramadan. Chaque nuit, le *Sadr-djihan* صدر جهان invite l'un « d'entre eux à proposer une question, qui est discutée [1] par « toute l'assemblée en présence du sultan; et ce prince se met « au niveau de tous les assistants, parlant avec eux, leur fai-« sant des objections et écoutant leurs réponses [2]. Mais il est « sans indulgence pour les actes illicites, et n'autorise jamais « un fait répréhensible; aussi, dans ses états, on n'oserait se « livrer ouvertement [3] à une action que la religion réprouve. « Il se montre surtout sévère pour ce qui concerne le vin, et « punit rigoureusement l'ivrognerie; il déploie surtout une « rigueur impitoyable à l'égard de ceux de ses courtisans qui « se livrent à ce vice.

Fol. 18 r.

[1] Je lis يتجاذب الجماعة اطراف البحث au lieu de يتحادث.

[2] Je lis ويُرَدّ عليه au lieu de ويورد.

[3] Je lis يتجاسر au lieu de يتجاس.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Suivant ce que m'a rapporté le seïd-schérif Tadj-eddin-« Abou'lmoudjahid-Hasan-Samarkandi, un des principaux « khans de Dehli buvait journellement du vin, et persistait « dans cette habitude condamnable en dépit de toutes les in-« jonctions du sultan. Ce prince, violemment irrité, fit mettre « en prison cet officier, et confisqua ses biens, qui se montaient « à 437,000,000 de mithkals d'or. Cette anecdote suffit pour

Fol. 18 v.

« attester à la fois et la sévérité du souverain dans la répression « des délits, et l'extrême richesse de la contrée. En effet cette « somme, si on l'estime en *kantars* d'Égypte القناطير المصرية, équi-« vaudrait à 43,700 *kantars* d'or; ce qui forme une masse d'ar-« gent prodigieuse et incalculable. Le même Schérif Hasan, « qui a parcouru la terre et visité les différents pays du globe [1], « m'a rapporté, sur ce qui concerne les richesses de ce pays, « des faits du même genre, qui étonnent l'imagination.

« Les aumônes, les actes de charité auxquels se livre le sultan « méritent d'être inscrits avec la plus haute distinction dans les « archives du temps. Le Schérif m'avait cité, à cet égard, des « traits généraux, sans entrer dans des détails précis; mais « voilà ce que je tiens du Scheïkh-Mobarak. Le sultan distribue « chaque jour en aumônes deux *laks*, jamais moins : et cette « somme évaluée en monnaie d'Égypte et de Syrie, équivaut « à 160,000 pièces d'argent. A certains jours, ses aumônes s'é-« lèvent jusqu'à cinquante *laks*. Suivant un usage invariable, « au commencement de chaque mois, au moment où la lune « paraît, il donne aux pauvres une somme de deux *laks*. Il se « charge de l'entretien de 40,000 indigents, dont chacun reçoit « journellement une pièce d'argent, cinq *ritl* de pain de fro-« ment ou de riz. Dans les écoles sont placés mille savants « (فقيه), dont les émoluments sont payés par le trésor, et qui

[1] Je lis جاب الآفاق au lieu de جات.

« enseignent aux orphelins et aux enfants de toutes les classes « la lecture et l'écriture. Dans la ville de Dehli, on ne voit « pas un seul mendiant. Tout homme qui voudrait mendier, « en est empêché, et reçoit du prince la même gratification « qu'il accorde aux autres pauvres.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Quant à ce qui concerne sa bienfaisance envers les étran- « gers et tous ceux qui ont recours à lui, les traits qu'on en « rapporte passent toute croyance. Voici ce que m'a raconté « Nidam-eddin-Abou'lfadaïl Iahia, fils de Hakim-Taïari : Nous « avions avec nous, dans l'*ordou* du sultan Abou-Saïd, un per- « sonnage nommé Adad, fils du kadi de Iezd [1]. Cet homme qui « aspirait à la place de vizir, sans avoir les talents nécessaires « pour la remplir, ne cessait d'intriguer contre les vizirs, et de « semer la division parmi les personnes attachées à la cour. « Tous, d'un commun accord, résolurent de l'éloigner et l'en- « voyèrent en ambassade à Dehli, chargé d'une lettre qui avait « pour objet de saluer le sultan, de lui offrir les assurances de « l'amitié et de l'intérêt du souverain de la Perse. En appa- « rence, les courtisans n'avaient d'autre but que d'éloigner « momentanément un concurrent incommode; mais, au fond, « ils espéraient ne le voir jamais revenir. Adad arrivé à Dehli « fut introduit auprès du sultan, auquel il remit la lettre dont « il était porteur. Ce prince l'accueillit avec bienveillance, le « traita de la manière la plus distinguée, lui fit présent de ro- « bes d'honneur et de sommes d'argent considérables. Au mo- « ment où l'ambassadeur se préparait à retourner auprès de son « maître, le sultan lui dit : Entre dans mon trésor, et prends « tout ce qui te conviendra. Adad était un homme adroit et « rusé. Lorqu'il fut dans la salle du trésor, il ne prit autre « chose qu'un exemplaire de l'Alcoran. Cette action fut rap-

Fol. 19 r.

[1] Je lis الاردو au lieu de الازدو, et قاضى يزد au lieu de برد.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« portée au prince, qui en fut charmé, et dit à l'ambassadeur : « Pourquoi t'es-tu contenté de choisir un alcoran? Adad ré« pondit : J'ai été enrichi par les libéralités du sultan, et je « n'ai rien trouvé de plus précieux que le livre de Dieu. Cette « action et ces paroles achevèrent de plaire au sultan, qui en « témoigna son approbation expresse, et remit à Adad des « sommes d'argent considérables, dont une partie était pour « lui, et l'autre destinée à être offerte en présent au sultan « Abou-Saïd. Ces deux portions réunies formaient un total « de 800 toumans, dont chacun vaut 10,000 dinars courants, « et le dinar 6 dirhems : en sorte que cette somme se montait « à 8 millions de dinars courants ou 48 millions de dirhems. « Adad étant arrivé à la cour avec ces richesses, craignit qu'on « ne les lui enlevât. Il se hâta de les disperser[1] et de les sous« traire à tous les regards. Amin-Ahmed, fils de Khodja-Ras« chid et frère du vizir, se trouvait, par suite d'une affaire, « banni de l'*ordou*. Toutefois, et en considération du rang de « son frère le vizir Gaiath-eddin-Mohammed, on avait eu pour « lui des égards, et on lui avait conféré le titre d'*émir-ilkah* امير « الايلكاه, qui donnait à un homme, partout où il allait, une « autorité supérieure à celle des gouverneurs eux-mêmes. Sur « sa route, Ahmed rencontra le Seïd-Adad et reçut de lui des « sommes considérables. Il est probable qu'il les employa à « faire fabriquer plusieurs charges de vases d'or et d'argent « dans la vue d'en faire présent à Abou-Saïd et aux princesses. « Il espérait obtenir par là son rappel à la cour[2]. Mais la mort « le surprit avant qu'il eût réalisé son vœu. Abou-Saïd mou« rut aussi bien que le Seïd-Adad. Le temps s'écoula, l'or fut « dissipé, et ces richesses ne profitèrent à personne.

Fol. 19 v.

« Suivant ce que m'a rapporté Ebn-Hakem, le sultan de Dehli

[1] Je lis اقساما « par portions. » — [2] Je lis احتسبه وسيلة له au lieu de احسبه سبله.

« se distingue par une libéralité extraordinaire et par une ex-
« trême bienveillance pour les étrangers. Un homme de mérite, MESALEK alabsar fi memalek alamsar.
« venu de la Perse, se présenta à la cour de ce prince, auquel
« il offrit plusieurs livres de science, parmi lesquels se trou-
« vait l'ouvrage intitulé *Schefa* (la guérison), composé par Ebn-
« Sina (Avicenne). Au moment où il parut devant le sultan,
« on apportait à ce souverain une quantité considérable de
« pierreries d'une grande valeur. Il en prit plein sa main, Fol. 20 r.
« et les donna à ce savant, sans compter les autres présents
« dont il le combla; or les pierreries seules valaient 20,000
« mithkals d'or. Suivant ce que m'a assuré le Schérif-Samar-
« kandi, les habitants de Bokhara se rendent auprès de ce
« prince pour lui offrir des melons verts, qu'ils conservent
« pendant l'hiver, et ils reçoivent en échange des gratifica-
« tions considérables. Le même schérif me disait : Un homme
« de ce pays, et qui était de ma connaissance, portait à ce
« prince deux charges de melons. La plus grande partie périt
« en route, et il ne put amener à bon port que vingt-deux
« melons; et, pour ce faible présent, il reçut du sultan une
« somme de 3,000 mithkals d'or. Le Scheïkh Abou-Bekr-
« ben-Abi'lhasan-Moultani, plus connu sous le nom d'Ebn-
« Tadj-Hafid, m'a dit à ce sujet : Pendant que j'étais dans le
« Moultan, on m'assura, et tout le monde répétait, que le sul-
« tan s'était engagé à ne jamais, dans ses libéralités, donner
« moins que cette somme; et, à l'époque de mon voyage et de
« mon séjour à Dehli, je trouvai que le fait était universelle-
« ment admis comme incontestable.

« Khodjendi m'a raconté le fait suivant. Lorsque je me
« rendis auprès du sultan, et que je me mis à son service, ce
« prince me gratifia de 1,000 mithkals d'or; après quoi il
« me demanda si je voulais rester auprès de lui, ou retourner

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« dans mon pays. Comme je préférai le premier parti, il « m'admit au nombre de ses officiers. Le Scheïkh Abou-Bekr-« ebn-Khall-Bezzi, le Sofi [1], me dit un jour : Le sultan m'en-« voya avec d'autres personnes, dans le Ma-wara-annahar, et « nous confia trois *laks* d'or en nous chargeant d'en distribuer « un aux savants, d'en donner un autre aux pauvres, et d'em-

Fol. 20 v.

« ployer le troisième en achats pour son compte. Le prince « ajouta : J'ai appris que le scheïkh Borhan-eddin-Sagherdji, « scheïkh de Samarkand, qui se distingue éminemment par ses « connaissances littéraires et par sa dévotion, ne garde jamais « d'argent chez lui. Donnez-lui une somme de 40,000 tankah, « afin qu'il puisse faire le voyage de Moultan ; et lorsqu'il sera « entré dans nos états, nous aurons soin de lui offrir de riches « présents. Si vous ne le trouvez pas, confiez cet argent à sa « famille, pour qu'elle le lui remette à son retour, et qu'elle lui « fasse connaître que nous l'invitons à partir pour le Moultan. « Le schérif ajouta : Au moment où nous arrivâmes à Samar-« kand, le scheïkh était allé faire un voyage dans la Chine. « Nous remîmes l'argent à sa jeune esclave, et l'assurâmes que « son maître était vivement désiré par le sultan, qui atten-« dait son arrivée avec impatience [2]. Je tiens du jurisconsulte « Abou'ssafa-Omar-ben-Ishak-Schébéli, que le sultan, soit en « voyage, soit dans sa résidence, vit constamment dans la « société des savants. Nous avions, dit-il, suivi ce prince dans « une de ses expéditions. Tandis que nous étions en route, « il reçut de l'avant-garde de son armée une dépêche annon-« çant la victoire. Nous nous trouvions devant lui : il fut « charmé de cette nouvelle, et protesta qu'il devait cet avan-

[1] C'est le même qui se trouve désigné tantôt par le nom de *Borhan-eddin Abou-Bekr*, tantôt par celui d'*Ebn-Khallal*. Son surnom est tantôt écrit *Boursi* البرسى, tantôt *Bezzi* البزى. J'ignore quelle est la véritable leçon.

[2] Je lis حبّه فى طلبه au lieu de حبيه.

« tage à l'heureuse influence de la présence de ces savants; « puis il donna ordre qu'on les fît entrer dans le trésor et « que chacun d'eux emportât autant d'argent qu'il pourrait; « que ceux qui seraient trop faibles se feraient remplacer par « d'autres hommes plus robustes et plus capables de porter « ce fardeau. L'auteur du récit ajoute : Tous les savants en- « trèrent dans ce trésor. Je n'y pénétrai pas, non plus que « plusieurs de mes compagnons, attendu que nous ne faisions « pas partie de cette classe. Chacun d'eux emporta deux « bourses, dont chacune contenait 10,000 dirhems. Un seul « en emporta trois, dont il plaça deux sous ses aisselles, et la « troisième sur sa tête. Le sultan, qui les vit passer, se mit à « rire, en contemplant avec une admiration joyeuse la cupi- « dité de celui qui emportait trois bourses. Il s'informa quels « étaient ces autres personnages qui, comme moi, n'étaient « point entrés dans le trésor. On lui dit qu'ils étaient d'un « rang inférieur à celui des autres, attendu que les premiers « avaient le grade de professeur, et les autres celui de répé- « titeur [1]. Le sultan donna l'ordre de remettre à chacun de « nous une somme de 10,000 dirhems, et nous reçûmes tous « cette gratification. Le même auteur ajoute : Le sultan est « zélé pour la religion, et les savants jouissent auprès de lui « de la plus grande faveur, et sont comblés de témoignages de « considération. De leur côté, ils mettent un soin extrême à « conserver leur réputation en se montrant irréprochables à « l'extérieur et à l'intérieur, en s'occupant sans relâche à étu- « dier et à enseigner les sciences, et déploient dans toutes les « circonstances de leur vie une grande hardiesse [2].

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Fol. 21 r.

« Le sultan ne cesse de monter un grand zèle pour faire la

[1] Je lis المعيدين au lieu de المعبدين. Plus bas, j'exposerai la signification précise du mot مُعيد. — [2] Je lis والتجرّى فى كل امورهم.

MESALEK alabar fi memalek alamsar.

« guerre aux infidèles, tant par terre que par mer; jamais son « cheval et sa lance ne reculent devant ses ennemis [1]. C'est là « l'objet de tous ses soins, le but de toutes ses pensées [2]. Il a « obtenu de brillants succès dans ses efforts pour assurer le « triomphe de la véritable foi, pour propager l'islamisme « dans ces contrées. Grâce à ses travaux, la lumière de la reli- « gion brille dans ce pays, et les témoignages de l'influence « divine éclatent de toutes parts [3]. Il a renversé les temples « consacrés à l'adoration du feu, il a brisé les statues et les « idoles, expulsé de la terre tous les hommes impurs, à l'ex- « ception de ceux qui jouissent de la protection des traités. « Par ses soins l'islamisme s'est étendu jusqu'aux extrémités « de l'orient. Il a, suivant l'expression d'Abou-Nasr-Aïni, fait « pénétrer les drapeaux du peuple de Mahomet jusqu'à des « contrées où jamais étendard n'avait été porté, où jamais on « n'avait lu ni surate ni verset. Il a élevé partout des *dja- « mis*, des mosquées : il a fait taire les sons de la musique [4]

Fol. 21 v.

« en y substituant le chant qui appelle à la prière; il a fait « succéder la récitation de l'Alcoran au murmure des mages. « Par lui ces sectateurs de la véritable religion ont esca- « ladé les forteresses des infidèles, et ont, avec l'aide de Dieu, « conquis les territoires et les richesses de leurs ennemis, et « envahi des régions où ils n'avaient jamais porté leurs pas. « Le sultan a déployé ses drapeaux dans toutes les contrées [5]. « Sur terre, ses étendards ressemblent à des aigles; sur mer, « on voit voguer les corbeaux de ses vaisseaux agiles, qui sont

[1] Le texte porte ولا يثنى عنه عنايه وسانه. Je lis عنانه وسنانه.

[2] Le texte offre ces mots : لا يزال هذا دابه بنصب عينه ديرادنه. Je lis دبر اذنه.

[3] Au lieu de وبرقت فى تلك الانوا بوارق الهدى je lis : برقت فى تلك الانواء بوارق الهدى.

[4] Je lis ابطل التطريب au lieu de البطريب.

[5] Le texte porte : يمد له خافعه مع كل حافقه. Je lis : تمدّ له خافقة مع كل خافقة.

« semblables à des montagnes [1]. Chaque jour des milliers « d'esclaves sont vendus au plus bas prix, tant est grand le « nombre des prisonniers! Suivant le rapport unanime des « voyageurs déjà cités, à Dehli, la valeur d'une jeune esclave « propre pour le service ne dépasse pas huit *tankah*. Celles « qui peuvent à la fois remplir les rôles de domestique et « de concubine se vendent quinze *tankah;* mais, dans les « autres villes, les prix sont encore bien plus bas. Abou'ssafa-« Omar-ben-Ishak-Schébéli m'a assuré avoir acheté pour quatre « dirhems, un esclave dans la fleur de la jeunesse [2]. On peut « juger par là du reste. Et toutefois, malgré le bas prix des « esclaves, on trouve des jeunes filles indiennes qui se payent « 20,000 *tankah* ou même davantage. Le même fait m'a été « confirmé par Ebn-Altadj, le *hafid* du Moultan. Je demandai « à chacun de ces voyageurs, en particulier, comment une « esclave femelle pouvait atteindre cette valeur, dans un pays « où tout était à si bon marché; chacun me répondit que « cette différence tenait à ce que ces jeunes filles se distin-« guaient par la beauté de leurs formes et la grâce de leurs « manières; que pour la plupart, elles possèdent l'Alcoran, « savent écrire, récitent des vers, des histoires, excellent « dans la musique vocale, savent pincer du luth, jouer aux « échecs et aux dés. Ces jeunes esclaves sont toutes fières de « réunir ces qualités brillantes. On entend souvent l'une « d'entre elles dire avec orgueil : J'espère en trois jours cap-« tiver le cœur de mon maître. Une autre dit : Je le séduirai « dans l'espace d'un jour. Une autre dit : Et moi, dans une « heure. Une autre enfin : Et moi, dans un clin d'œil. Les

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Fol. 22 r.

[1] Le texte porte : فى البر عصان الاعلام وفى البحر عربان السفن الحوارى المنشاة كالاعلام.

[2] Le texte porte : اسرى عبدا من اهمــا بعاعا. Je lis : مراهق يفاعا.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« femmes de l'Inde, sous le rapport de la beauté, l'emportent « sur celles de Turquie et du Kaptchak; en outre, elles se « distinguent par une grande instruction et une extrême « variété de talents [1]. Pour la plupart, elles ont le teint cou- « leur d'or; chez d'autres, le visage est d'une blancheur écla- « tante, mêlée de rouge. Quoique l'on trouve dans l'Inde un « très-grand nombre de femmes de la Turquie, du Kaptchak, « du pays de Roum (l'Asie Mineure), et de toutes les autres « contrées, personne n'est tenté de leur donner la préférence « sur les jolies femmes de l'Inde, qui se distinguent par la « beauté, la douceur, et par d'autres qualités que le langage « ne peut exprimer.

« Suivant ce que m'a raconté Siradj-eddin-Omar-Schébéli, « les habits de lin, que l'on apporte d'Alexandrie et du pays « des Russes sont portés exclusivement par ceux que le sultan « en gratifie. Quant aux autres, leurs tuniques et leurs robes « sont de coton fin. On fabrique avec cette substance des « habits qui ressemblent aux robes مقاطع de Bagdad. Mais ces « dernières, ainsi que celles qui sont nommées *nasafi* النصافى [2],

[1] Le texte porte : مع ما يتميزن به من ما الخرج العظم والنعن العابر. Je lis : يتميزن به من التخرّج العظيم واليقين الفايز.

[2] J'ai cru devoir lire *nasafi* نصافى, quoique plusieurs passages d'écrivains orientaux offrent *tasafi* تصافى; mais la première leçon me paraît réunir en sa faveur un plus grand nombre d'autorités. On lit dans un passage de notre écrivain (man. 583, fol. 83 *verso*) : العتابي والنصافى والصوف الابيض « l'étoffe apppelée *itabi*, le *nasafi* « et la laine blanche. » Dans l'Histoire d'Égypte de Makrizi (*Solouk*, t. II, man. 673, fol. 255 *recto*) : عشرون حملا من النصافى « vingt charges de l'étoffe appelé *nasafi*. » Dans l'ouvrage géographique d'Ebn-al-wardi (fol. 173 *recto*) : نصافى بغداد « le « *nasafi* de Bagdad. » Dans le Traité d'équitation (man. ar. 1127, f. 82 *recto* et *verso*) : يوخذ نصافى عتيق رفيع تقطع منه اربع قطع « On prend un *nasafi* ancien et fin « que l'on partage en quatre pièces. » Dans l'Histoire d'Ebn-Kadi-Shcohbah (ms. 687, fol. 120 *r.*) : عشرون جملا محملة نصافى وبعلبكى « vingt chameaux chargés de *nasafi* et d'étoffes de Balbek. » Plus loin (f. 131 *v.*) : حرير ونصافى وبعلبكى « la soie, le *nasafi* et l'étoffe de Balbek. » Dans le Kitab-arraoudataïn (man. 707 A, fol. 72 *r.*):

« diffèrent prodigieusement de celles de l'Inde sous le rapport « de la finesse رفعة [1], de la beauté des couleurs et de la déli- « catesse de leur surface. Quelques-unes égalent les mousse- « lines, pour la finesse jointe à la pureté du tissu et à la « transparence [2].

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Suivant ce que m'a raconté le scheïkh Moubarak, aucun « Indien ne peut se servir de selles recouvertes ملسبة (ملبسة) « ou brodées en or, si ce n'est ceux qui en ont reçu du sultan. « Si ce prince donne à quelqu'un une selle brodée en or, c'est « une permission pour lui d'user autant qu'il lui plaît de ce « genre de parure. D'ordinaire ils se servent, pour monter à « cheval, de selles recouvertes ou ornées d'argent. Le sultan « gratifie les personnes de différents genres, attachées à son

Fol. 22 v.

جمع كثير من الحمّالين يحملون احمالا من النصافى والخام « On assembla un grand « nombre de porteurs, qui devaient porter « plusieurs charges de *nasafi* et de toile. » Dans la Description de l'Égypte de Makrizi (t. II, man. 798, fol. 189 *r.*) : النصافى والاصواف الملوّنة « le *nasafi* et les étoffes de « laine colorée. » Et (*ibid.*) : لبس النصافى المصقول فى الصيف « l'action de vêtir un « *nasafi* poli, durant l'été. » On voit, par cette dernière circonstance, que le mot *nasafi* désignait une étoffe légère, dont le tissu n'était pas de laine.

[1] Le mot *rifah* رفعة désigne *la finesse d'une étoffe*. On lit dans la Vie des médecins d'Ebn-Abi-Osaïbah (ms. ar. 757, f. 84 *r.*) : غلالة قصب فى نهاية الرفعة ; et l'adjectif رفيع doit se traduire par *fin*, *ténu*. Voyez la Colombe messagère, p. 65, 92, et la note de M. Silvestre de Sacy ; Cañes, *Diccionario español-latino-arabigo*, t. III, p. 136. On lit dans l'ouvrage géographique d'Ebn-alwardi (de mon man. fol. 14 *v.*) : بها تعمل الاكسية الرفيعة « on y fabrique des robes « d'étoffes fines. » Dans l'Histoire de la conquête de Jérusalem (man. 714, fol. 42 *r.*) : فرشوا تلك البُسُط الرفيعة « ils étendirent « ces tapis fins. » Dans le Molhat-alhirab de Hariri (de mon man. fol. 30 *v.*) : الثوب الرفيع الذى ينسج منفردا « une robe fine « que l'on tisse isolément. » Dans la Géographie d'Ebn-Haukal (man. page 52) : بها يتخذ رفيع الدبيقى « on y fabrique l'étoffe « fine appelée *dabiki*. » Plus bas (*ibid.*) : بها يعمل الرفيع من هذه الاجناس « on y fa- « brique les étoffes fines de ces différentes « espèces. » Dans l'ouvrage de Bekri (man. 580, page 238) : الثياب الرفيعة. Dans la Description de l'Égypte de Makrizi (man. 682, fol. 98 *r.*) : يعمل بها الرفيع « on y « fabriquait l'étoffe appelée *rafi* (fine). »

[2] Le texte porte : لطافة بشرتها فان بعضها يوارى اللوانس فى رفعيها مع الصفو والمايية. Je lis : بشرتها et توازى اللوانس. Le mot لانس se retrouve plus bas. On y lit (fol. 27 *v.*) : لا تتعدى العمامة خمسة ستة اذرع من اللانس الرفيع « Le turban ne dé- « passe pas en longueur cinq ou six cou- « dées. Il est formé de mousseline très-fine. »

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« service, hommes d'épée, de plume ou de science, en leur « donnant des concessions territoriales, des richesses pécu- « niaires, des pierreries, des chevaux, des selles ornées d'or, « des ceintures du même métal, des meubles de toute espèce, « et toutes sortes d'objets précieux; les éléphants seuls sont « réservés exclusivement pour le souverain. Des sommes con- « sidérables sont assignées pour la nourriture de ces animaux. « Le revenu d'un grand royaume suffirait peut-être à peine « pour l'entretien de ces 3000 éléphants que possède le « sultan. Je demandai au schérif quelle somme leur était « allouée, il me répondit : Ces animaux varient d'espèce et de « taille, et leur entretien diffère dans ces mêmes proportions; « toutefois, je puis dire quelle est la quantité la plus forte et « la plus faible qui est journellement nécessaire pour chaque « éléphant. La première consiste en 40 *ritl* de riz, 60 *ritl* « d'orge, 20 de beurre, une demi-charge d'herbe. Le traite- « ment des conducteurs et des gardiens des éléphants se « compose d'une somme considérable et d'objets variés. L'ins- « pecteur شحنة des éléphants est un des principaux personnages « de l'état. Au rapport de Schébéli, le revenu assigné à cet « officier équivaut au produit d'une grande province telle « que l'Irak.

Fol. 23 r. « Lorsque les rois de ces contrées vont à la guerre, voici « l'ordre qui s'observe. Le sultan se place au centre, envi- « ronné des imams et des hommes de lettres; devant et der- « rière lui sont les archers; la gauche et la droite s'étendent « de manière à rejoindre les deux ailes. En avant du prince, « sont rangés les éléphants, couverts de caparaçons de fer, et « portant sur leurs dos des tours, dans lesquels sont abrités « des soldats, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Chaque « tour a des ouvertures pratiquées pour décocher des flèches et

« pour lancer des vases pleins de naphte [1]. Devant les éléphants « sont des esclaves à pied, couverts de cuirasses légères et por- « tant des épées et autres armes, et qui sont chargés d'ou- « vrir la route aux éléphants. Ils coupent avec leurs épées les « jarrets des chevaux [2], tandis que les archers placés dans les « tours font, derrière eux et d'en haut, une décharge de « traits. Les cavaliers de la droite et de la gauche resserrent « l'ennemi, et combattent autour des éléphants et derrière « eux. Les fuyards ne peuvent trouver de retraite ni de pas- « sage; rarement parviennent-ils à échapper, attendu que des « troupes vigilantes les environnent de toutes parts, que les « flèches et le naphte pleuvent sur eux d'en haut, et que plus « bas, l'infanterie les harcèle avec fureur : ainsi, la mort fond « sur eux de tous côtés, la destruction les environne de « toutes parts.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Le sultan qui règne aujourd'hui sur l'Hindoustan a su, « plus qu'aucun de ses prédécesseurs, remporter des victoires « signalées, conquérir des provinces, détruire les fondements « de l'infidélité, déjouer les prestiges des magiciens et anéantir « ces statues et ces idoles qui étaient les objets de la supers- « tition des Indiens. Il n'en reste plus aujourd'hui qu'un petit « nombre, qui sont dispersées dans les îles de la mer, et qui « n'ont absolument aucune importance ni aucune autorité. Le « sultan n'a jamais négligé de pousser à son terme le triomphe « de la vérité; et son épée a complétement effacé les restes de « l'erreur; ses mains, en cimentant sa renommée, remplissent « cette contrée de parfums plus odorants que tous ceux qu'elle « produit, et ornent son époque d'une valeur plus précieuse « que celle des pierreries.

Fol. 23 v.

« C'est lui qui actuellement tient sous sa domination ces

[1] Je lis قوارير النفط au lieu de فوارس. — [2] Je lis يعرقبون au lieu de يعرفون.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« différentes contrées, et qui possède à la fois l'empire de la « terre et de la mer. Lorsque de nos jours, on parle du sultan « de l'Inde, c'est lui seul que l'on désigne; et ce noble titre « ne pourrait s'appliquer à un autre. Aussi, continuait Schébéli, « tous les musulmans doivent faire des vœux pour la conser- « vation d'un si grand prince. Tel est l'exposé de sa munifi- « cence et de ses brillantes qualités. Suivant ce que m'a « raconté Mohammed-Khodjendi, le sultan a fixé, chaque « semaine, un jour exclusivement consacré à donner audience « à tout le monde indistinctement. Ce jour-là qui est toujours « le mardi, le prince se place dans une vaste cour, où est « dressée une tente[1] fort large, et d'une magnificence royale. « Au centre de ce pavillon, le sultan s'assied sur un trône « élevé, couvert de lames d'or, et enrichi de pierreries. Tout « autour de lui, à sa droite et à sa gauche, se tiennent les « officiers de l'état. Derrière lui, sont les *silahdars*, les *djemdars*, « ceux qui occupent un rang analogue parmi les fonction- « naires attachés à la personne du prince, et enfin les titulaires « des différentes places, chacun suivant son emploi. Les *khans*, « le *sadr-djihan* et le *dabiran* الدبيران, c'est-à-dire le secrétaire « intime كاتب السر, ont seul le privilége de s'asseoir devant leur
Fol. 24 r. « souverain. Les chambellans restent debout. On annonce à « haute voix que tous ceux qui ont quelque réclamation à « former peuvent se présenter; aussitôt ceux qui se plaignent « d'une injustice ou qui ont une grâce à demander au sultan, « s'avancent et se placent devant le trône. Personne ne les « frappe et ne les empêche d'exposer leur requête, sur laquelle « le prince prononce. Les autres jours de la semaine, il con- « sacre à rendre la justice, le commencement et la fin de la « journée; puis, il se rend à son palais[2] بابه, accompagné de

[1] Le texte porte حسر. Je lis جتر. — [2] Le mot qui correspond à celui de *porte*

« tous les khans, des rois et des émirs. Suivant l'étiquette, « personne ne peut entrer auprès du prince avec des armes, « pas même avec un petit couteau, et quiconque se présente « est examiné soigneusement avant d'être admis.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Pour arriver au lieu où se trouve le monarque, il faut « franchir sept portes, dont chacune est plus intérieure que « l'autre. A la porte extérieure [1], est placé un homme qui

a toujours été employé dans l'Orient pour désigner *le palais du prince*. C'est ainsi qu'on lit dans le livre de Daniel (ch. II, vers. 49) : דָנִיֵּאל בִּתְרַע מַלְכָּא « Daniel résidait à la porte, « c'est-à-dire à la cour du roi. » Et dans le livre d'Esther (chap. IV, vers. 2, 5, 6.) : שַׁעַר הַמֶּלֶךְ « La porte, c'est-à-dire, le pa- « lais du roi. » Dans plusieurs passages de Xénophon (*Expeditio Cyri*, lib. I, c. IX; lib. II, cap. IV, p. 69, 110, ed. Schneider; *Cyropædia*, lib. I, cap. III, pag. 18; VIII, cap. 1, pag. 495; cap. VIII, pag. 568), les mots ἐπὶ ταῖς βασιλέως θύραις signifient « à « la cour du roi. » Je pourrais facilement citer une foule de passages d'auteurs arabes, turcs et persans, chez lesquels le mot *porte* est employé dans le même sens.

[1] Je lis الباب الاول البرانى au lieu de البـرانى. Au rapport de Makrizi (*Description de l'Égypte*, art. حارة الجوانية, ms. 682, fol. 286 *r.*), dans le langage de l'Égypte, le mot برّا « désignait ce qui était hors « d'une ville ou d'une maison. » اهل مصر يقولون لما يخرج عن المدينة او الدار بـرّا Dans une Histoire d'Égypte (de mon man. fol. 64 *v.*) : البعض برّا باب القلعة « quel- « ques-uns étaient en dehors de la porte du « château. » Dans le Roman d'Antar, ce mot se présente sous les deux formes بـراة et بران. On y lit (t. III, fol. 197 *v.*) : بـراة الحيرة « en dehors de la ville de Hirah; » et (t. IV, fol. 86 *v.*) : طلع الى بران الحيرة « Il « se présenta en dehors de la ville de Hirah. » De là s'est formé l'adjectif برّانى *extérieur*. On lit dans le passage de Makrizi déjà cité : اهل مصر الورّاقون يكتبون حـارة الـروم البرانـيـة لانها من خارج القاهرة « Les co- « pistes, parmi les Égyptiens, écrivent *la « rue des Grecs extérieure*, attendu qu'elle « est située en dehors du Caire. » Dans l'Histoire d'Égypte susdite (fol. 79 *r.*) : الحواضر البرانيّة « les terres situées hors de « la ville. » Par suite, l'adjectif برّانى s'employait pour désigner « ce qui se faisait hors « du palais. » On lit dans l'Histoire d'Ebn-kadi-Schohbah (man. ar. 687, fol. 143 *r.*) : اصحاب الاشغال البرانية « ceux qui remplis- « saient des emplois extérieurs, c'est-à-dire, « hors du palais. » Il se disait aussi, en parlant des dignitaires, pour désigner « celui « qui occupait une place hors de la cour, « et n'était point attaché à la personne du « souverain. » On lit dans la Description de l'Égypte de Makrizi (ms. 798, fol. 195 *v.*) : برسم التفرقـة على الامراء البرانيـين « pour « distribuer aux émirs extérieurs, c'est-à- « dire, à ceux qui n'étaient point attachés « au service du palais. » Dans l'Histoire d'Ebn-Khaldoun (t. III, fol. 301 *r.*) : اخراج الموالى الى البرانيين من الخاصة « Envoyer les « esclaves vers ceux des principaux person- « nages qui remplissaient des fonctions hors « du palais. » Dans le Manhel-sâfi d'Abou'l-mahâsen (t. II, ms. 748, fol. 38 *v.*) : صار من جملة الامراء البرانيين « Il fut au nombre « des émirs extérieurs » Dans l'Histoire d'Égypte du même écrivain (man. 663, fol. 199 *r.*), on lit ces mots : استقر ارغون

MESALEK alabsar li memalek alamsar.

« tient une trompette. Lorsqu'il voit arriver un des khans, des « rois, ou des principaux émirs, il souffle dans la trompette « afin d'avertir le souverain qu'un grand officier s'approche, « et que ce prince soit toujours éveillé et prêt à recevoir la « visite. Tous ceux qui se présentent au palais, de quelque rang « qu'ils soient, doivent mettre pied à terre à la porte la plus « extérieure, et franchir ainsi les sept portes, jusqu'à ce qu'ils « arrivent devant le sultan. Toutefois, il y a des hommes qui « ont reçu, par une grâce insigne, la permission de passer à « cheval jusqu'à la sixième porte. La trompette ne cesse de « se faire entendre, jusqu'à ce que celui qui entre se trouve « près de la septième porte; là, il s'assied en attendant que tous « ceux qui doivent être introduits se trouvent réunis. Lorsque « le nombre est complet, on leur permet d'entrer. Ceux à qui « leur rang confère ce privilége, s'asseyent autour du sultan; « tous les autres se tiennent debout. Les kadis, les vizirs, les

Fol. 24 r.

« *dabiran*, c'est-à-dire les secrétaires intimes chargés d'apos- « tiller les dépêches, s'asseyent dans une partie de la salle où ils « ne puissent pas être aperçus du prince. On dresse les tables : « les chambellans apportent les placets القِصَص. Chaque classe « a un *hâdjib* (chambellan) [1] chargé de présenter ses requêtes, « ses réclamations. Chacun de ces officiers remet ces placets au « *hâdjib-alhodjab* (chambellan des chambellans) [2], qui est attaché

امير كبير برانيا... فيكون على هذا الحكم تلك الايام امير كبير خاص وامير كبير برانى وامير سلاح خاص وامير سلاح برانى وهذا شى لم يسمع بمثله « Argoun fut nommé « grand émir *berrâni* (extérieur). De cette ma- « nière, on distingue aujourd'hui un grand « émir *khass* (attaché à la personne du prince) « et un grand émir *berrâni* (extérieur), un « émir *silah-khass*, et un émir *silah-berrâni*. « C'est ce dont on n'avait jamais entendu « parler jadis. » Par suite, le mot *barrâni* désigna une *taxe*, une *contribution accessoire*. Voyez le général Reynier (*Mémoires sur l'Égypte*, t. IV, p. 29); M. de Chabrol (*Essai sur les mœurs de l'Égypte*, p. 479); M. Estève (*Mémoire sur les finances de l'Égypte*, p. 12, 17, 19).

[1] Je lis حاجب au lieu de حاجة.

[2] Je lis حاجب الحجّاب au lieu de حاجى صاحبه, ou bien حاجب صحبة.

« à la personne du prince, et qui a le pas sur tous ses collègues. « Celui-ci présente tous ces papiers au sultan. Au moment où ce « prince se lève, le grand chambellan va s'asseoir près du se- « crétaire intime, et lui remet les dépêches avec la décision du « souverain, et le secrétaire se charge de les expédier. Au sortir « de la salle, le sultan tient une conférence particulière à la- « quelle il invite ceux des savants qui sont dans l'usage d'y « assister. Il se place auprès d'eux, leur témoigne une familia- « rité gracieuse [1], mange avec eux, et s'entretient avec ces « hommes de mérite, qui composent sa société intime [2]. Ensuite « il les congédie, et reste dans la compagnie de ses commensaux « ou des musiciennes. Tantôt il se fait raconter des anecdotes, « tantôt on exécute auprès de lui des concerts; mais partout, « dans les assemblées publiques comme dans les réunions par- « ticulières, le prince se montre modéré dans ses désirs, irré- « prochable dans sa conduite. Soit qu'il se repose, soit qu'il « agisse, il veille avec soin sur lui même; il est toujours, en « public comme en particulier, attentif à observer les lois de « Dieu, il ne s'abandonne jamais à aucun acte que la religion « réprouve. Suivant ce que m'a rapporté Schébéli, on ne trou- « verait pas dans toute la ville de Dehli, soit dans les boutiques, « soit dans l'intérieur des maisons, du vin, même en médiocre « quantité; tant est grande l'aversion que le sultan témoigne « pour cette liqueur, et la sévérité avec laquelle il punit ceux « qui y sont adonnés! Au surplus, continue le voyageur, les « habitants de l'Inde ont peu de goût pour le vin et pour les « autres boissons enivrantes. Ils se contentent du bétel qui est « une drogue agréable, dont l'usage est licite, sans aucune con- « testation, et qui offre des propriétés dont plusieurs sont tout « à fait étrangères au vin. Il parfume l'haleine, facilite la diges-

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Fol. 25 r.

[1] Je lis ويوانسهم au lieu de ولواسهم. — [2] Je lis بطانته الخاصّة.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« tion, épanouit l'âme, lui communique une gaieté extraor« dinaire en même temps qu'il affermit le jugement, et donne « à l'esprit plus de finesse et d'agrément. Cette substance [1] se « compose de feuilles de bétel, de *foufel* (arec [2]) et de chaux, « combinées d'une manière particulière. Aux yeux des habitants « de ces contrées, le bétel est ce que la politesse peut offrir de « plus distingué. Si un homme recevant un hôte, et lui ayant « servi toutes sortes de mêts, de viandes rôties, de sucreries, « de liqueurs, de parfums, d'aromates, n'y joignait pas le bétel, « toute sa politesse serait comptée pour peu de chose [3], et il ne « passerait pas pour avoir traité son convive avec honneur. De « même, si un homme en place veut témoigner de la considé« ration à celui dont il reçoit la visite, il lui présente le bétel.

« C'est ainsi que dans les états des enfants de Djenghiz« khan, on fait ce que l'on appelle *mesk-alaïak* [4] (l'action de « tenir la coupe). On entend par le mot *aïak* une coupe remplie « de vin, ou de vin de palmier [5]. Un homme en place tient ce « vase, lorsqu'il veut témoigner de la considération à un autre; « et un homme quelconque le tient également devant celui à « qui il prétend montrer de la subordination; car c'est chez ce « peuple le témoignage de dévouement le plus expressif. »

« Au rapport du savant Siradj-eddin-Abou'ssafa-Omar-

[1] Je lis التنبول au lieu de المسول et السول. Le nom du bétel s'écrit indifféremment تنبل, تنبول et تانبول. On peut voir, sur ce qui concerne ce végétal, Masoudi (*Moroudj*, t. Ier, fol. 94 *recto*); Ebn-Beïtar (t. Ier, man. arabe n° 1071, fol. 105 *v.*); *Travels of Ibn-Batuta* (p. 59); *Matla-assaadeïn* (manusc. pers. de l'Arsenal, n° 24, fol. 197 *r.* et *v.*). On lit dans le Voyage de Barthema (*Ludovici Patritii Navigatio*, p. 198) que le mot *tambolos* désigne « la « feuille de bétel. »

[2] Voy. Masoudi (*Moroudj*, t. Ier, f. 94 *r.*); Niebuhr (*Descript. de l'Arabie*, p. 131), etc.

[3] Je lis لا يعتدّ له بكرامة au lieu de لا يعد.

[4] Le texte porte مسك الاباق. J'ai lu الاياق. Dans mon Histoire des Mongols (t. Ier, p. 357), j'ai cité le passage de notre auteur, et j'ai expliqué, par des détails étendus, l'usage auquel il fait allusion.

[5] Le texte porte حمر او بمر. Je lis خمر او تمر.

« Schébéli, le sultan est très-curieux de connaître ce qui se « passe dans ses états, de savoir quelle est la position de tout « ce qui l'entoure, sujets ou soldats. Il a des émissaires appelés « *indicateurs*, qui se divisent en un grand nombre de classes [1]. « L'un fréquente les soldats et le peuple. Lorsqu'il observe « quelque fait qui mérite de parvenir jusqu'au sultan, il va le « rapporter à un de ceux qui occupent un rang plus élevé; « celui-ci en informe un autre qui lui est supérieur; et ainsi « de suite, jusqu'à ce que la chose arrive au sultan. Quant à « ce qui se passe dans les provinces éloignées, il existe entre la « capitale du sultan et les villes principales de diverses contrées, « des lieux rapprochés les uns des autres, et qui ressemblent « aux relais de poste مراكز البريد établis en Égypte et en Syrie. « Mais la distance qui les sépare est de peu d'étendue; car « entre un lieu et un autre, l'intervalle n'est que de quatre jets « de flèche, ou même moins. A chaque relai sont postés dix « coureurs d'une extrême légèreté, dont chacun doit porter « les lettres depuis un de ces établissements jusqu'à celui qui « le suit immédiatement [2]. Lorsqu'un de ces hommes a reçu « une dépêche, il court avec toute la rapidité possible, jus- « qu'à ce qu'il remette le paquet à un autre qui le porte avec « la même célérité jusqu'au relai voisin [3], tandis que le pre- « mier porteur regagne lentement le lieu de son séjour. De « cette manière une lettre arrive à une distance très-éloignée « dans un court espace de temps, et avec plus de promptitude « que si elle était transportée par la poste ou par des cour- « riers montés sur des chameaux [4]. Dans chacun de ces lieux « de relai, on voit des mosquées dans lesquelles on fait la

MESALEK alabsar fi memalek alamsar. Fol. 25 v.

[1] Le texte porte : وان له ماشا سمون المهبين. Je lis : وان له مشاة يسمون المنهيين.

[2] Je lis خفّة au lieu de حقه.

[3] Je lis : يحمل الكتب سه وبين بوليه بينه وبين ما يليه.

[4] Je lis النجّابة.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« prière, et où les voyageurs peuvent trouver un asile; des « réservoirs pleins d'eau potable, des marchés où se vendent « tous les objets nécessaires pour la nourriture des hommes et « celle des animaux de charge, en sorte que l'on n'a presque « pas besoin de porter avec soi de l'eau, des provisions de « bouche, des tentes.

Fol. 26 r.

« Dans l'intervalle qui sépare les deux capitales du royaume, « je veux dire Dehli et le chef-lieu de l'islamisme قبة الاسلام, « (c'est-à-dire la ville de Dewaghir), le sultan a pris soin de « faire placer des tambours à chaque lieu destiné pour le « transport des nouvelles. Lorsqu'il arrive un événement dans « une ville, lorsque l'on ouvre ou l'on ferme la porte d'une « autre, à l'instant on bat le tambour; celui qui se trouve le « plus voisin, frappe aussitôt son instrument : de cette manière « le sultan sait journellement, et à point nommé, à quel mo- « ment on a ouvert ou fermé la porte des villes dont il se « trouve à une distance plus ou moins grande [1].

« Ce prince jouit d'un respect qui lui soumet tous les cœurs, « et cela, malgré l'affabilité qu'il montre envers tout le monde, « et la douceur qui règne dans ses paroles et dans ses entre- « tiens. Chacun peut arriver jusqu'à lui sans se voir arrêter « par des voiles impénétrables, ou par une nuée de cham- « bellans. Dieu a béni le règne de ce monarque en multipliant, « avec profusion, dans ses états, les richesses, les biens néces- « saires à la vie, et les objets les plus précieux. D'ailleurs, « l'Inde a toujours été renommée pour le bas prix des denrées « et la libéralité de ses habitants. Khodjendi m'a assuré que, « se trouvant dans une ville du territoire de Dehli, avec trois « compagnons de voyage, on leur avait servi à discrétion de « la viande de bœuf, du pain, du beurre, et que leur dépense

[1] Je lis كل يوم بنوبة au lieu de بنوبه.

« ne s'était élevée qu'à un *djital* جيتل [1], équivalant à quatre *fels* « (oboles).

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Je vais maintenant parler de la monnaie, après quoi je « ferai connaître les prix des denrées, attendu qu'ils sont établis « sur la valeur des monnaies, et estimés d'après elle. Suivant ce « que m'a raconté le scheïkh Moubarak, le *lac* rouge اللك الاحمر « contient 100,000 *tankah* (d'or), et le *lac* blanc اللك الابيض « 100,000 *tankah* (d'argent). Le *tankah* d'or, appelé dans ce « pays *tankah* rouge التنكه الحمراء, équivaut à trois *mithkals;* et « le *tankah* d'argent التنكه النقره وهي تنكه الفضة comprend huit « dirhems *heschtkanis* [2]. Le dirhem *heschtkani* a le même poids « que le dirhem d'argent الدرهم النقرة, qui a cours en Égypte et « en Syrie. La valeur de l'une et l'autre pièce est la même [3], « et ne diffère presque en rien. Le dirhem *heschtkani* répond « à quatre dirhems *sultanis,* autrement nommés *doukanis* « الدكانيه [4]. Le dirhem *sultani* vaut le tiers d'un dirhem *schesch-* « *kani* سستكانى (je lis ششكانى, pièce de six), qui est une troisième « espèce de monnaie d'argent qui a cours dans l'Inde, et qui « équivaut aux trois quarts du dirhem *heschtkani.* Une pièce, « qui est la moitié du dirhem *sultani*, se nomme *yekani* بكانى « (pièce d'un), et vaut un *djital* حيتل. Un autre dirhem, « appelé *douazdehkani* دوازدهكانى (pièce de douze), a cours pour « un *heschtkani* et demi. Une autre pièce, appelée *schanizdekani* « ساردكانى, correspond à deux dirhems. Ainsi les monnaies « d'argent, en usage dans l'Inde, sont au nombre de six, « savoir : le dirhem *schanizdekani* ساردكانى, le *douazdekani* دواردكانى, « le *heschtkani,* le *scheschkani* سسكانى, le *sultani* et le *yekani* بكانى.

Fol. 26 v.

[1] Voyez Ayeen-Akbery, t. Ier, p. 10, 12, 15, 16, 20, 37, 38, 40.

[2] Le texte porte دراهم هسكانيه. Plus bas, on lit هسكانيه. Je crois qu'il faut lire هشتكانية.

[3] Le texte porte حواره حواره. Je lis جوازه جوازه.

[4] Je lis دوكانية pièce de deux.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« La moindre de ces pièces est le dirhem *sultani*. Ces trois « espèces de dirhems ont cours dans le commerce, et sont « reçues universellement; mais aucune n'est d'un usage plus « général que le dirhem *sultani*, qui équivaut à un quart de « dirhem, monnaie d'Égypte et de Syrie. Le dirhem *sultani* « vaut huit *fels* فلوس (oboles), le *djital* حسىل (جيتل), quatre « *fels* [1]; et le dirhem *heschtkani*, qui correspond parfaitement « au dirhem d'argent d'Égypte et de Syrie, vaut trente-deux « *fels*.

« Le *ritl* (*rotl*) de l'Inde, qui porte le nom de *sir* سير, pèse « 70 mithkals, qui, estimés en dirhems d'Égypte, en valent « 102 $\frac{2}{3}$. Quarante *sir* forment un *mann* من واحد. On ne con- « naît pas dans l'Inde la méthode de mesurer les grains.

Fol. 27 r.

« Quant à ce qui concerne le prix des denrées, le froment, qui « est la substance la plus chère, se vend à raison d'un dirhem « *heschtkani* $\frac{1}{2}$ le *mann*. Le *mann* d'orge coûte un dirhem; le « *mann* de riz, un dirhem $\frac{5}{4}$. Mais quelques variétés de ce grain « ont une valeur plus élevée. Deux *mann* de pois حمص se vendent « un dirhem *heschtkani* : la chair de bœuf et celle de chèvre « ont la même valeur l'une que l'autre, et se vendent à raison « de six *sir* اسار (je lis اسيار), pour un dirhem *sultani*, qui est « le quart d'un dirhem *heschtkani*. Quant à la chair de mouton, « on en a quatre *sir* [2] pour un dirhem *sultani*. Une oie se vend « deux dirhems *heschtkanis*, et pour une de ces pièces on a « quatre poules. Le sucre se vend à raison d'un dirhem *hescht-* « *kani* les cinq *sir*, et le sucre candi النبات, un dirhem les « quatre *sir*. Un bon mouton bien engraissé, et d'une qualité « supérieure, se vend un *tankah*, qui représente huit dirhems « *heschtkanis*. Un bon bœuf se vend deux *tankahs*, et quelque- « fois moins; le buffle a la même valeur. L'aliment le plus

[1] Voyez Heft-iklim, fol. 37 *v*. — [2] Je lis اسيار au lieu de اهار.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« ordinaire des Indiens est la chair de bœuf et de chèvre. Je « demandai au scheïkh Moubarak si cet usage tenait à la rareté « des moutons : il me répondit que la chose était uniquement « fondée sur l'habitude, puisque dans tous les villages de l'Inde, « les moutons se comptent par milliers. Pour un dirhem, « monnaie d'Égypte, on a quatre poules de la meilleure qua- « lité. Les pigeons, les moineaux, et autres espèces d'oiseaux « se vendent aux plus bas prix. Toutes les variétés de gibier, « oiseaux ou quadrupèdes, y sont extrêmement nombreuses. Fol. 27 *v.* « On y voit des éléphants et des rhinocéros; mais les élé- « phants du pays des Zindjes sont plus remarquables [1].

« Quant au costume des habitants de l'Inde, ils se vêtent « de robes blanches, d'habits de drap ثياب الجوخ. Les robes de « laine, lorsqu'on leur en apporte, se vendent au plus haut prix [2]. « Les hommes de lettres et les fakirs sont les seuls qui aient des « habits de laine. Le sultan, les khans, les rois, et tous les hommes « d'épée, portent des robes tatares تتريات [3], des *teklawat* تكلاوات [4], « des manteaux musulmans اقبية اسلامية [5], serrés au milieu du « corps مخصرة الاوساط, tels qu'on les porte dans le Khawarizm

[1] Le texte porte : وبها الفنك والكركدن وبها الفيل واما فيله الرع احل. Je lis : وبها الفيل والكركدن واما فيلة الزنج اجل.

[2] Je lis تباع بارفع الاثمان. Le texte porte بارىع الاىمان.

[3] Makrizi parle aussi de manteaux tatars (*Description de l'Égypte*, t. II, ms. 798, fol. 189 *r.*). Le même écrivain, dans l'article intitulé ميدان القبق (La place destinée au jeu de la courge), s'exprime en ces termes (man. 682, fol. 342 *r.*) : عليهم تتريات حرير اطلس بطرازات زركش « Ils étaient vêtus de robes tartares, com- « posées de soie unie et garnies de bordures « d'étoffes d'or. »

[4] Le mot نكلاوات, qui indique un genre de vêtement, se retrouve dans la Description de l'Égypte de Makrizi, où on lit, en parlant du costume des émirs égyptiens (man. ar. 682, fol. 400 *r.*) : بالاقبية التترية والنكلاوات فوقها. Peut-être la véritable leçon est-elle تكلاوات.

[5] Makrizi, décrivant le costume des émirs d'Égypte (*Description de l'Égypte*, ms. 798, fol. 189 *r.*), fait mention des manteaux musulmans, اقبية اسلامية. Il entend, sans doute, par là les vêtements en usage chez les Arabes, et qu'il distingue des habits étrangers, apportés en Égypte et en Syrie par les Curdes, les Mongols, les Circassiens, etc.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« خوارزميه. Leurs turbans sont petits et ne dépassent pas une longueur de cinq à six coudées. Ils sont formés de mousseline très-fine اللانس الرفيع. Suivant ce que m'a raconté le schérif de Naser-eddin-Hosaïni le Kâremi [1], plus connu sous le nom de Zumurrudi, qui avait fait deux fois le voyage de l'Inde, et avait séjourné dans la ville de Dehli, à la cour du sultan Kotb-

[1] J'ai parlé ailleurs (*Notices des manuscrits*, t. XII, p. 639) des marchands désignés par le nom de *kârem* كارم ou *kâremi* كارمى, qui étaient établis en Égypte, et qui formaient une corporation occupée principalement du commerce des épiceries. J'ai dit, d'après un écrivain contemporain, que le mot *kârem*, étranger à la langue arabe, était une corruption de celui de *kânem* كانم, qui désigne un pays de l'Afrique; attendu que c'étaient des individus de cette contrée qui, en général, composaient cette association. Cette assertion, toutefois, ne doit pas être prise dans un sens absolument rigoureux. Il est probable que des marchands du pays de Kânem avaient conçu le plan de ce commerce et l'avaient organisé; que leurs compatriotes avaient suivi leurs vues et continué ces opérations lucratives. Mais on conçoit aussi que des personnes de différents pays avaient dû nécessairement être tentées de prendre part à ce négoce, qui, par son étendue, réclamait des capitaux immenses, et promettait des bénéfices considérables. On lit dans l'Histoire d'Égypte d'Abou'lmahâsen (man. ar. 663, fol. ٢١٢ r.) : توفى التاجر ناصر الدين محمد بن مسلم الكارمى المصرى « A cette époque, mourut le marchand Nâser-eddin-Mohammed-ben-Mouslim, le Kâremi, l'Égyptien. » Dans le *Manhel-sâfi* du même écrivain (tome IV, manusc. 750, fol. 132 r.) : على بن عبد العزيز..التاجر : الكارمى المصرى...احد اعيان تجار مصر... كان هو وابوه وجدّه من اكابر تجار مصر « Ali-ben-Abd-alaziz, le marchand Kâremi l'Égyptien. C'était un des plus distingués parmi les négociants de l'Égypte... Lui, son père et son aïeul, avaient pris rang parmi les principaux marchands de cette contrée. » On lit ailleurs (*Ibid.* fol. 190 r.) que Nedjm-eddin-Demamini, de la ville d'Alexandrie, était au nombre des marchands de Kârem تجار الكارم. Ailleurs fol. 71 r.) il est fait mention d'Abd-alaziz-ben-Kaïsour, le marchand Kâremi, qui était originaire d'Alep et habitait l'Égypte. Son père était un juif d'Alep. Il paraît que cette corporation de marchands s'était formée en Égypte et ailleurs, longtemps avant l'existence de la dynastie des sultans mamlouks. En effet, nous lisons dans l'Histoire de Makrizi (*Solouk*, t. I, p. 49) que, sous le règne de Saladin, ورد تجار الكارم من عدن فطلب منهم زكاة اربعة سنين « Des marchands Kâremis arrivèrent de la ville d'Aden, et l'on exigea d'eux la dîme pour quatre années. » Ces marchands possédaient à coup sûr des richesses immenses; car nous lisons dans l'Histoire d'Égypte d'Abou'lmahâsen (man. 663, fol. 175 r.) que la mère de Mélik-Moudjâhid, souverain du Yemen, écrivit aux marchands Kâremis تجار الكارم pour leur recommander de prêter à son fils tout l'argent dont il aurait besoin. En effet (fol. 169 r.), ce prince s'était engagé à payer au sultan d'Égypte une somme de 400,000 pièces d'or, et se proposait d'emprunter ce capital aux mar-

« eddin, les habitants de l'Inde sont en général vêtus de blanc. « Leurs robes tatares (البستهم التترية) السبعهم السريه (جمعات) غالب « sont, pour la plupart, formées d'étoffes d'or مزركشة بالذهب. « Quelques-uns ont des habits de brocard d'or, brodés sur les « manches من يلبس مطرز الكمين بمزركش. D'autres, à l'exemple des « Mongols, placent la broderie الطراز entre les deux épaules; « leurs bonnets forment un carré long (اقباعهم) اقباعهم مربعة للانبساط

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

chands Kâremis. Nous apprenons de l'historien Ebn-Kadi-Schohbah (man. ar. 687, fol. 23 *r.*) que, dans une circonstance, on prit trois vaisseaux du nombre de ceux qui leur appartenaient اخذ ثلاثة مراكب من مراكب الكارم. Leur commerce ne se bornait pas aux épiceries; car nous apprenons d'Abou'lmahâsen (manusc. 663, fol. 176 *r.*) que le sultan Melik-Sâleh, ayant fait venir les marchands Kâremis تجّار الكارم, leur vendit des grains et autres denrées. Dans une autre circonstance, on les dépouilla de leurs richesses اخذ اموال تجّار الكارم (*Manhel-sâfi*, t. IV, fol. 83 *r.*). Dans une seule année, on leur intenta trois procès pour les forcer de vendre exclusivement leurs épiceries au sultan (Ahmed-Askalâni, t. II, man. 657, fol. 173 *verso*).

D'après les passages cités plus haut, on a pu voir que le mot *Kârem* كارم désignait, par extension, le genre de commerce auquel se livraient ces marchands, et qui avait pour objet principal les épiceries; et l'adjectif كارمى s'appliquait aux denrées qui formaient la base de ce négoce. Nous lisons dans l'Histoire de Bedr-eddin-Aïntabi (ms. ar. 684, fol. 7 *v.*) : « le *mustawfi* (le secré« taire-inspecteur) des épiceries *kâremis* « مستوفى البهار الكارمى, et (*ibid.*) نايبه فى الكارم والمتجر « son substitut, pour ce « qui concernait le *kârem* (le négoce des « épiceries) et le commerce en général. » Abou'lmahâsen, dans le *Manhel-sâfi* (t. IV, fol. 130 *v.*), répète absolument les mêmes détails. On lit ailleurs (ms. 684, fol. 25 *r.*) : عند توجّهه بسبب الكارم « Lorsqu'il voya« geait, pour le *kârem* (le commerce des « épiceries). » On sent qu'une corporation dont les affaires avaient un si grand développement exigeait la présence de fonctionnaires nombreux et importants. Nous venons de voir la mention du *moustawfi*, c'est-à-dire du secrétaire chargé de tenir registre des recettes et des dépenses. Nous lisons dans l'Histoire d'Ebn-Kadi-Schohbah (man. 687, fol. 155 *v.*) que Schehâb-eddin-ben-Katinah était *ostaddar* (majordome) du *Kârem*. Outre les établissements que ces marchands possédaient au Caire, ils avaient leur principal entrepôt dans la ville de Kous. C'est ce qu'atteste l'auteur de l'ouvrage intitulé *Inchâ*, lorsqu'il dit (man. 1573, fol. 84 *r.*) : قوص كانت مقرّ تجّار الكارم. Ces détails sont confirmés par l'autorité d'Abou'lmahâsen, qui s'exprime en ces termes (*Manhel-sâfi*, t. III, f. 115 *r.*) : رسم ان يعطى من مستخرج الكارم بقوص « Il ordonna que la somme fût payée par « l'entrepôt du *Kârem* à Kous. » Nous avons parlé plus haut de la dîme زكاة à laquelle ces marchands, comme musulmans, étaient assujettis. On lit dans le *Manhel-sâfi* (t. III, fol. 114 *v.*) qu'un individu, nommé Souleïman-ben-Ibrahim, avant de se rendre à Damas, avait été employé en Égypte pour la perception de la dîme du Kârem كان قبل ان يتوجّه الى دمشق بمصر فى زكاة الكارم

Fol. 28 r.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« et sont ornés de pierreries, principalement de rubis ياقوت et de « diamants. Ils tressent leurs cheveux en nattes qu'ils laissent « pendre, comme font les soldats de l'Égypte et de la Syrie, « et dans lesquelles ils entremêlent des flocons de soie شرارب « حرير. Ils attachent sur leurs reins des ceintures d'or et « d'argent, et portent des bottines et des éperons. Ils ne portent « jamais d'épée, si ce n'est en voyage. Quant aux vizirs et aux « secrétaires, leur costume est le même que celui des gens de « guerre, excepté qu'ils n'ont pas de ceintures; quelques-uns « laissent pendre par-devant des bouts de turban عذبات [1], sem- « blables à ceux des sofis. Pour les kadis et les gens de lettres, « leur costume se compose de *ferdjiah* فرجيات, semblables à « celles des gens de guerre شبيهات بالجندات, et de toges دراريع; « la masse du peuple porte des *ferdjiah* bordées de peaux de « castor ممدره, (je lis مقندزة [2]), et des toges دراريع.

[1] J'ai dit ailleurs que, dans le langage arabe de l'Égypte, le mot *adhbah* عذبة désigne le bout du turban qu'on laisse pendre dans une direction différente, suivant la diversité des professions.

[2] Le mot *kondoz* قندز, qui de la langue persane a passé dans l'arabe, désigne *un castor*. On écrit également قندس (*Borhani-kati*, pag. 680, 681). De là on a formé l'adjectif مقندز, qui signifie « composé de « fourrure de castor. » On lit dans l'Histoire de Nowaïri (man. arabe 683, fol. 48 *r.*): خلعة مقندزة « une robe formée de peau de « castor. » Comme le mot قندز, ainsi que je viens de le dire, s'écrit également قندس, de là s'est formé l'adjectif مقندس, qui a le même sens que مقندز. Dans deux passages, l'un du Mesalek-alabsar (man. 583, fol. 186 *r.*), et l'autre de la Description de l'Égypte de Makrizi (ms. 798, fol. 198 *r.*), on lit سنجاب مقندس « une fourrure de « petit-gris, bordé de castor. » Comme ces bordures étaient ordinairement faites de peau de castor, le mot قندس signifia ensuite, en général, *une frange, une bordure*. C'est ainsi que nous disons *un castor* pour désigner *un chapeau*. On lit dans la Description de l'Égypte de Makrizi (article des marchés, man. 682, f. 337 *v.*): جعلوا من أسفل العصابة المذكورة زيقا يقال له القندس « On plaça au bas de ce turban « une bordure, que l'on désigne par le nom de *kondos*. » Dans un passage de l'Histoire d'Égypte du même écrivain (*Solouk*, t. II, man. 673, fol. 74 *v.*), le texte porte: عدة قناديل من حرير مزركش. Mais, si je ne me trompe, il se trouve ici une faute de copiste. Il faut lire عدة قنادس من حرير مزركش « plusieurs bordures d'étoffe d'or, « tissue d'or. » Dans le Voyage en Afrique du capitaine Lyon (traduct. franç. p. 35), il est fait mention d'un animal appelé *kandys*, qui ressemble au rat, et dont la peau est couverte d'un poil serré et soyeux. Mais il ne faut pas le confondre avec le *kondoz*, c'est-à-dire le castor.

« Au rapport de Schébéli, les habitants de Dehli se distin- « guent par leur esprit et leur intelligence, la sagesse de leurs « réflexions, la netteté de leurs idées. Ils s'expriment avec « élégance en langue persane et en langue indienne. Pour la « plupart, ils font des vers dans les deux idiomes; quelques- « uns même s'exercent à la poésie arabe, et y réussissent très- « bien. Parmi ceux qui chantent les louanges du sultan, il en « est beaucoup dont les noms ne sont point inscrits sur les « registres de sa chancellerie. Il les accueille avec bonté et les « comble de présents [1]. Au rapport de Schébéli, un des *dabiran* « (secrétaires intimes) du sultan est dans l'usage, aussitôt qu'il « arrive une victoire ou un événement important, de faire « l'éloge du prince; et dans ce cas, le monarque ordonne de « compter le nombre de vers du poëme, et donne au poëte « 10,000 *tankah* pour chaque vers. Souvent, lorqu'un homme « a, par quelque action, mérité la bienveillance du sultan, ou « éprouvé un accident fâcheux, ce prince ne lui fait pas re- « mettre une gratification fixe et spéciale; mais il lui donne « l'ordre d'entrer dans le trésor, et de prendre autant de ri- « chesses qu'il peut en emporter. Comme ce voyageur s'aper- « çut que je témoignais de l'étonnement, en entendant ce qu'il « me racontait des dépenses extraordinaires du sultan et de la « prodigieuse libéralité qu'il mettait dans ses dons, il ajouta : « Eh bien, avec cette générosité qui paraît excessive, ce prince « ne dépense pas la moitié du revenu de son royaume.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Notre scheïkh, la merveille du siècle, Schems-eddin-Isfa- « hâni, m'a donné les détails suivants. Kotb-eddin-Schirâzi « soutenait que l'alchimie était une science positive. Un jour « que je discutais avec lui, et que je m'attachais à lui prouver « la fausseté de cet art, il me dit : Tu sais très-bien la quan-

[1] Le texte porte : فيعمل عليهم وكرمهم. Je lis : فيُقْبِل عليهم ويجيزهم.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« tité d'or qui se perd annuellement pour les constructions et la « fabrication d'objets de tout genre والمستعملات ; or les mines sont « loin de produire une somme égale à celle qui est ainsi anéantie. « Quant à l'Inde, j'ai calculé que, depuis trois mille ans, ce « pays n'a point exporté d'or dans les autres contrées, et que « celui qui y est entré n'en est point sorti. Les marchands de « tous les pays ne cessent d'apporter dans l'Inde de l'or pur, et « d'emporter en échange des marchandises qui consistent en « herbes et en gommes [1]; et si l'or n'était pas produit d'une « manière artificielle, ce métal finirait par disparaître entiè- « rement. Notre scheïkh Schehab-eddin disait à cette occasion : « Quand cet auteur parle de l'or qui entre dans l'Inde et n'en « sort pas, ses assertions sont parfaitement vraies; mais la con- « clusion qu'il en tire pour prouver que l'alchimie est une « science véritable, est fausse et chimérique.

« Il rapporte le fait suivant : J'ai entendu dire qu'un des « prédécesseurs de ce sultan ayant fait de grandes conquêtes, « enleva des pays vaincus une telle quantité d'or qu'il en « chargea 13,000 bœufs.

« J'ajouterai que les habitants de l'Inde ont la réputation « d'aimer à amasser des richesses et à thésauriser. Lorsque l'on « demande à l'un d'entre eux combien il possède de bien, il ré- « pond : Je ne sais pas; mais je suis le second ou le troisième de « ma famille, qui travaille à accroître le trésor que mon aïeul « a déposé dans telle caverne, dans tel puits; et j'ignore à com- « bien il se monte. Les Indiens ont l'usage de creuser des puits « pour y renfermer leurs trésors. Quelques-uns pratiquent dans « leurs maisons une excavation en forme de citerne, qu'ils fer- « ment ensuite avec soin, n'y laissant que l'ouverture nécessaire « pour y introduire des pièces d'or. C'est là qu'ils accumulent

[1] Le texte porte اعراض حانش وصموع. Je lis حشايش وصموع.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« leurs richesses. Ils ne reçoivent point l'or travaillé, brisé ou « en lingots, dans la crainte de la fraude; ils ne prennent ce « métal que monnayé [1].

« Dans quelques-unes des îles de la mer de l'Inde, il y a des « hommes qui, dès qu'ils ont achevé de remplir une cruche « d'or, placent un drapeau sur le toit de leur maison, et l'on « voit quelquefois dix de ces drapeaux, et plus, sur une même « habitation.

« Voici ce que m'a raconté le scheïkh Borhan-eddin-Abou-« Bekr-ben-Khallah-Mohammed-Bezzi le Sofi : Le sultan fit « marcher une armée vers une contrée voisine de Dewaghir, à « l'extrémité de cette province : elle est habitée par des infi-« dèles, et tous les rois portent le titre de *ra* الرا (raja). Celui qui « régnait alors, se voyant pressé par les troupes du sultan, « leur fit dire : Assurez votre maître que s'il veut nous laisser « en repos, je suis prêt à lui faire remettre autant de richesses « qu'il en désirera, et qu'il n'a qu'à envoyer autant de bêtes de « somme [2] qu'il voudra. Le général ayant transmis cette propo-« sition à son maître, reçut l'ordre de cesser les attaques, et « d'accorder au raja un sauf-conduit. Lorsque ce souverain « parut devant le sultan, ce prince le combla d'honneurs, et « lui dit : Je n'ai jamais rien entendu de semblable à ce que tu « as dit [3]. A combien donc se montent tes trésors, pour que tu « te sois engagé à faire charger d'or autant de bêtes de somme « que nous voudrions en envoyer? Le Raja répondit : Sept « princes m'ont précédé dans le gouvernement de ce royaume. « Chacun d'eux a rassemblé un trésor qui s'élève à 70 *babin*

[1] Le texte porte : ولا ياخذون الدنانير المسكوكة. Je lis : ولا ياخذون الا الدنانير المسكوكة.

[2] Le texte porte : معها اراد من الملك سعث له ما اراد من الدواب لاحمله له. Je lis : معها اراد من الملك يبعث له ما اراد من الدواب لحمله له.

[3] Je lis قُلْتَ au lieu de قالت.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« باس, et toutes ces richesses sont encore à ma disposition. Or « on entend par le mot *babin* une citerne extrêmement large, « dans laquelle, des quatre côtés, on descend avec des échelles. « Le sultan, charmé d'un pareil discours, ordonna de mettre « en son nom le scellé sur ces richesses; ce qui fut exécuté. « Puis il enjoignit au raja d'établir des vice-rois dans ses « états, et de résider à Dehli. Il lui proposa d'embrasser l'isla- « misme; mais, sur le refus du prince, il le laissa maître de « suivre sa religion. Le raja resta à la cour du sultan, et nom- « ma des vice-rois pour gouverner ses états. Le sultan lui assi- « gna un revenu convenable; puis il envoya dans cette con- « trée [1] des sommes considérables qui furent distribuées à « titre d'aumônes parmi les habitants, attendu qu'ils faisaient « partie des sujets de l'empire. Du reste, il ne toucha pas aux « *babin* et les laissa telles qu'elles étaient sous le scellé. J'ai rap- « porté ce fait, comme il m'a été raconté par Bezzi, dont la « véracité est universellement reconnue. Ainsi tout repose sur « son autorité, et c'est à lui qu'il faut s'adresser si l'on veut « avoir des renseignements ultérieurs. Ali-ben-Mansour-Akili, « l'un des émirs des Arabes de Bahreïn, m'a raconté les faits « suivants. Des voyageurs de notre pays se rendent continuel- « lement dans l'Inde; aussi sommes-nous parfaitement instruits « de ce qui se passe dans cette contrée. Suivant les nouvelles « qui nous sont parvenues, le sultan Mohammed, fils de To- « glokschah, a fait d'importantes conquêtes. Parmi les villes « tombées en son pouvoir, il en est une située près d'un lac, « au milieu duquel se trouvait un temple d'idole, qui jouis- « sait dans ce pays de la plus haute vénération, et où l'on « allait continuellement porter des offrandes, qui étaient pré- « cipitées dans ce bassin. Après la prise de la ville, le sultan

[1] Je lis تلك المملكة au lieu de ملك المملكة.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« ayant été instruit de cette particularité, fit ouvrir un canal « qui détourna lès eaux, et mit le lac à sec; après quoi il en- « leva les richesses accumulées dans cet endroit, et qui for- « mèrent la charge de 200 éléphants et de plusieurs milliers « de bœufs. Cet Arabe a ajouté : Le sultan est un prince d'un « caractère noble, généreux, et qui accueille les étrangers avec « une extrême bienveillance. Deux de nos compatriotes qui « voyageaient dans ses états, ayant eu le bonheur d'être ad- « mis en sa présence, reçurent de lui de nombreux témoigna- « ges de bonté, des robes d'honneur, et des sommes d'argent « considérables; et cependant c'étaient des Arabes du rang le « plus vulgaire: après quoi, le sultan les laissa maîtres de « rester auprès de lui, ou de retourner dans leur pays. L'un « d'eux ayant choisi le premier parti, le sultan lui fit présent « d'une province importante, de revenus considérables, et de « nombreux troupeaux de moutons et de bœufs. Aujourd'hui, « cet homme habite encore ces contrées, où il jouit d'une « extrême opulence. L'autre Arabe ayant préféré partir, reçut « du sultan 3,000 *tankah* d'or, et retourna dans son pays, « chargé de présents. »

Le second chapitre de l'ouvrage est consacré à l'histoire des enfants de Djenghiz-khan (Tchinghiz-khan). Il se partage en quatre divisions فصل. La première contient des observations générales; la seconde la description des états du grand Kaân القان الكبير, principal souverain صاحب التخت, qui a sous sa domination le Khata et la Chine. La troisième division, qui traite des princes du Touran, se subdivise en deux sections, dont l'une comprend le Ma-wara-annahar, la seconde le Khawarizm et le Kabdjak (Kaptchak, ou Kiptchak). La quatrième division traite des rois de l'Iran.

Dans les observations générales qui font l'objet de la pre-

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

mière division, l'auteur, parlant de Tchinghiz-khan, de l'Histoire des Mongols, s'appuie principalement sur l'autorité de l'écrivain persan Ala-eddin-Ata-mélik, auteur de l'ouvrage intitulé : *Djihan-kuschaï* (la Conquête du monde). Toutefois, l'auteur ne s'est pas contenté de copier les récits de son célèbre devancier; car il invoque souvent le témoignage de plusieurs marchands et voyageurs fort instruits qui avaient parcouru les contrées de l'Orient soumises aux Mongols, et visité même la Chine; tels sont : le scheïkh Schems-eddin-Abou'lbaka-Mahmoud-Isfahâni (fol. 37 et 39 *v.* 83 *v.* 84 *r.*), Nidam-eddin-Abou'lfadaïl-Iahiâ-ben-Hakim (*Ib.* fol. 31 *r.* 40 *r.* 42 *r.* 43 *v.* 78 *v.* 80 *v.* 82 *v.* 83 *r.*), le schérif Mohammed-ben-Haïderah-Schirâzi (*Ib.* f. 40 *r.*), le scheïkh Schems-eddin-Abou'labbas-Ahmed, fils d'Abou'lmahasen-Taïbi, Izz-eddin-Abou'lbaka-Ardebili (f. 41 *v.*), le marchand Bedr-eddin-Hasan-Aschgardi (fol. 44 *r.* et *v.* 51 *v.*), le schérif Tadj-eddin-Hasan-ben-Djelal-Samarkandi, qui avait parcouru bien des pays, et entre autres la Chine (f. 44 *v.* 46 *v.*), le schérif Abou'lhasan-Ali-Kerbelaï (*Ib.* fol. 47 *v.*)

L'auteur, traitant de la généalogie de Tchinghiz-khan[1], remonte jusqu'à Alankoua, et parle des circonstances miraculeuses qui précédèrent, dit-on, l'accouchement de cette princesse. Mais, dans cette circonstance, l'écrivain se montre peu enclin à la crédulité. Il assure que l'histoire racontée par Alankoua, et admise comme véritable par les Mongols, fut, dans le fait, une imposture grossière, une fable absurde que cette femme avait imaginée afin de sauver à tout prix son honneur et sa vie. Ce chapitre et les suivants pourraient fournir matière à des extraits curieux; mais tous les faits importants qu'ils renferment ont été déjà recueillis par moi dans

[1] Fol. 43 *v.*

les notes qui accompagnent l'Histoire des Mongols de la Perse de Raschid-eddin. Les règlements contenus dans le *Iasa*, c'est-à-dire, le Code de lois donné aux Mongols par Tchinghiz-khan, ont été déjà reproduits par Petis-Delacroix, Deguignes, feu M. Langlès et M. Mouradgea-Dohsson. Toutefois, je vais extraire de ces récits quelques particularités plus ou moins curieuses, et je traduirai en entier les articles que l'auteur a consacrés aux Mongols du Ma-wara-annahar, ainsi qu'à ceux du Khawarizm et du Kabdjak (Kaptchak ou Kiptchak).

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

L'auteur, parlant de la Chine et du Khata الصين والخطا, qui composaient l'empire du grand Kaân القان الكبير, le principal souverain des peuples mongols, entre dans des détails qui nous sont connus par le récit d'autres écrivains, et qui n'auraient plus, aux yeux des lecteurs, le mérite de la nouveauté.

Il parle de la monnaie de papier[1], qu'il décrit en ces termes : « On emploie en guise de monnaie des bandes قشور « formées de filaments de mûrier, sur lesquelles est imprimé « le nom de l'empereur. Lorsqu'une de ces pièces est usée, « on la porte aux officiers du prince, et l'on reçoit une autre « pièce en échange, moyennant une perte légère, ainsi que « la chose a lieu dans nos hôtels des monnaies, relativement « aux matières d'or et d'argent que l'on y porte, et qui doivent « être converties en pièces monnayées. » Plus loin[2], l'auteur, s'appuyant sur l'autorité du schérif Hasan-Samarkandi, s'exprime en ces termes : « La monnaie des Chinois est formée de « feuilles de mûrier. Il y en a de grandes et de petites. Quel-« ques-unes ont la valeur d'un dirhem, d'autres de deux, « d'autres de cinq; d'autres valent trente, quarante, cinquante, « et même cent dirhems. » L'auteur[3], décrivant la route que l'on suivait depuis Samarkand jusqu'à Khan-bâlik (Péking),

[1] Fol. 43 *v*. — [2] Fol. 46 *r*. — [3] Fol. 45 *r*. et *v*.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

s'exprime ainsi : « De Samarkand à Ienghi ىنكى, on compte « vingt journées de marche. Ienghi se compose de quatre villes, « qui sont séparées l'une de l'autre par une distance d'une « parasange. Chacune d'elles a un nom particulier. L'une se « nomme Ienghi ينكى, la seconde Ienghi-bâlik ىنكى بالق, la troi- « sième Kendjek كنحك, et la quatrième Talas بلان[1]. De Ienghi

[1] Je lis *Ienghi-Talas* ينكى تلاس. Les villes de *Talas* تلاس ou *Talasch* تلاش et de *Saïram* صيرام ou سيرام sont assez souvent nommées dans les écrits des historiens et géographes orientaux. Raschid-eddin et Haïder-Razi, rapportant les traditions qui concernent l'ancien roi Ogouz, s'expriment en ces termes (man. pers. 68 A, fol. 14 *v*. man. de la Bibliothèque royale de Berlin, fol. 589 *v*.) : « Alendjeh-khan avait son cam- « pement d'été dans les vastes montagnes « Ourtak et Kourtak اورتاق وكرتاق « (كورتاق), près desquelles existe une « ville appelée *Inanedj* ايناج ; et son cam- « pement d'hiver dans la même contrée, « aux lieux nommés *Bourschouk* بورسوق « (پورشوق), *Kakian* قاقيان (autrement « *Kaschakilan* قشاقيلان), et *Kasar-Koroum* « قسارقرم, autrement *Karakoroum* قراقوروم « (ou *Kasar-koum* قسارقوم, autrement *Ka- « rakoum* قراقوم). » Mirkhond (v° partie, fol. 3) écrit قراقروم. « C'est dans le voisi- « nage que se trouvent les villes de *Talasch* « تلاش (Haïder ملاس) et *Kari-Saïram* قارى « صيرم (Haïder قارى جيرام). Cette der- « nière est une ville ancienne et très-vaste. « Suivant le rapport de ceux qui l'ont visitée, « d'une de ses extrémités à l'autre, la dis- « tance est d'une journée de marche. On y « compte quarante portes. Aujourd'hui, elle « est habitée par des Turcs musulmans, et « fait partie des états de Kaïdou. » Dans la suite du récit de Haïder-Razi (*loc. laud.*) il est fait mention des villes de بلاس وصيرام. On voit facilement qu'à la leçon بلاس il faut substituer celle de تلاس. Abou'lgazi nous apprend (*Histoire généalogique des Tatars*, page 48) que le Khan Ogouz, marchant du côté de l'Inde, prit sa route par les villes de Talasch, Saïram, Taschkend ; et (p. 55) qu'après son expédition, il rejoignit ceux de ses soldats qu'il avait laissés à Talasch. On voit ailleurs (p. 85, 89) que la tribu des Kanglis habitait aux environs de la rivière de Talasch. On lit dans l'historien grec Ménandre (*Excerpta de legationibus*, p. 153, ed. Labbe) que Disabul, Chagan des Turcs, étant parti du mont Ectag (Altaï) pour aller faire la guerre aux Persans, campa dans un lieu appelé *Talas*, *Τάλας*. Au rapport des écrivains chinois, traduits par Visdelou (*Supplément à la Bibliothèque orientale*, p. 76), les Khololo ou Khorlo (Karlouks), ayant quitté leur pays, allèrent s'établir dans celui qui avait appartenu au khan des dix familles des Tou-kiu (Turcs) occidentaux. Par là ils furent maîtres des villes de Soui-che, Tho-lo-sse, et autres. Dans les notes qui accompagnent l'histoire de la dynastie des Tang, écrite par le P. Gaubil (*Mémoires sur les Chinois*, t. XV, p. 445, note 3), on lit : « Souy-che « ou Souy-he est à l'ouest de l'Ili, à l'ouest « de Talasse, au nord de Pahanna; et Pa- « hanna (Ferganah) au nord de la rivière « Sirr (le Seïhoun). » Dans l'Histoire des Huns, t. II, p. LXVI), cette ville est nommée *Ta-lo-se-tching*. Il y avait une rivière du même nom, dont il est fait plusieurs fois mention dans les historiens chinois de la dynastie des Tang (*Mémoires sur les Chi-*

« à Almâlik, on compte vingt journées de marche; d'Almâlik « à Kara-khojâ قراخواجا, et de là à Kamtchéou کمجو, qui est la

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

nois, tome XV, p. 461, note 1; *Histoire des Huns*, t. II, p. 482, 483, 484, 487); et le P. Visdelou (*Supplément à la Bibliothèque orientale*, p. 50) place la rivière de Tho-losse, à 150 lieues au nord de Si-tcheou. Dans la relation chinoise du voyage de Houlagou (*Histoire des Mongous*, page 128), on lit que le 28ᵉ jour de la 2ᵉ lune de l'an 1253, ce prince était au lieu nommé *Tat-se che* ou *Talache*. Raschid-eddin (manusc. pers. 68 A, fol. 481 r.) atteste expressément que la ville de Taraz طراز portait, chez les Turcs, le nom de *Talas* تلاس; et cette assertion est confirmée par le témoignage de l'auteur du *Mesalek-alabsar* (man. ar. 583, fol. 45 v. et 49 v.); car, dans le manuscrit de cet ouvrage, au lieu de ces mots : طوان المسمى بلاس, il faut lire طراز المسمى تلاس. Ebn-Arabschah (*Historia Timuri*, t. II, p. 396, ed. Manger) fait mention de la ville de *Ienghi-Talas* ينكى تلاس, située dans le Turquestan; ce qui ne doit pas signifier que la ville de *Ienghi* soit la même que celle de *Talas*, mais qu'elle en était voisine. Ailleurs (t. II, p. 146), le même écrivain s'exprime en ces termes : « La ville appelée *Ienghi-Talas* (je lis ينكى « تلاس au lieu de بنكى بلاس) est située au « delà du fleuve de Khodjend, à environ « quinze journées de Samarkand. Entre cette « ville et Saïram سيرام on compte environ « quinze journées de marche. » D'un autre côté, le sultan Baber, dans ses excellents mémoires (man. pers. de Leroi 4, fol. 1), prend soin de nous avertir que la ville de Ianghi يانكى portait chez les historiens le nom d'*Otrar* اطرار ou اترار; et cette assertion se trouve répétée dans l'*Akbar-nameh* (man. pers. de l'Arsenal 19). Dans la géographie intitulée *Heft-Iklim* (les sept climats), man. pers. de Bruix 17, fol. 570 r. on lit : « Taraz était jadis une ville célèbre, « qui portait également le nom de *Ienghi* « يانكى. Aujourd'hui, par suite du passage « des troupes uzbekes, elle est entièrement « inhabitée. Les environs de Ienghi sont « maintenant un désert, à qui l'on donne « le même nom qu'à la ville. Les habitants « de Taraz étaient pour la plupart musul- « mans; et ce pays a donné naissance à un « grand nombre de savants, d'un mérite « distingué. » L'auteur de cet ouvrage, qui a si souvent copié les mémoires de Baber, avait sous les yeux un exemplaire où on lisait طراز au lieu de اطرار ou اترار; et la première leçon me paraît de beaucoup préférable. Toutefois, on doit admettre que la ville de Ienghi n'était point identique avec celle de Taraz, mais qu'elle existait dans le même temps où cette place célèbre florissait, et qu'elle avait, après la décadence de celle-ci, hérité d'une partie de sa renommée et de ses habitants. En effet, nous voyons, dans un passage du *Tarikhi-Wassaf* (fol. 407 v.), les villes de Taraz, Ienghi, Kentchek et Djikel ou Tchikel, nommées simultanément خالك طراز وينكى وكنجك وجكل; et en plusieurs endroits du *Zafer-nameh* (fol. 47 v. 118 v. 370 v. 375 v. 379 r. 381 v. 382 r. et v.), il est fait mention des trois villes de Taraz, Otrar et Ienghi. Dans un passage du *Tarikhi-Wassaf* (f. 54 r.), nous lisons que Kaïdou se rendit maître des cantons de Talasch, de Kentchek, d'Otrar (car je crois devoir lire اترار au lieu de ابرار que présente le manuscrit), de Kaschgar, et de tout le Ma-wara-annahar. La ville de Taraz طراز est indiquée dans le *Kâmel* d'Ebn-Athir (tome III, fol. 172 *recto*) avec celles de Kaschgar, Schasch et Bélasagoun, comme faisant partie de la contrée du Turkestan. Nous lisons dans le *Djihan-kuschaï* (man. pers. de Ducaurroy 36, fol. 122 v.

« première ville du Khata, quarante journées, et quarante de « Kamtchéou à Khan-balîk. » L'auteur décrit ensuite la ville

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

123 *r.*) que l'auteur de cet ouvrage se rendant à la cour de Mangou-kaân, en compagnie de l'émir Argoun, ils arrivèrent à la ville de Taraz طراز. Dans un passage du *Tarikhi-Wassaf* (fol. 9 *v.*), la ville de Talasch se trouve nommée avec كنجك et Kaschgar (*ib.* 54 *v.*). Raschid-eddin fait mention (fol. 303 *v.*) des prairies de Talas et de Kentchek بلاس وكنجك. Le continuateur de Raschid-eddin nous apprend que les troupes du Kaân, marchant contre Isenbouka, arrivèrent au campement d'été de Talas, et au campement d'hiver de Isigheul: بيلاق بلاس وقشلاق ايسيكول رسيدند (fol. 480 *v.*). Dans un passage de Haïder-Razi (man. de Berlin, fol. 607 *v.*), on lit ces mots : « La prairie de Talas بلاس « et de Kentchek كنجك, que le vulgaire « nomme Meski et Taraz » مسكى وطراز. Je crois que le mot طراز doit être placé d'abord, et s'applique à la ville de Talas. Quant au mot مسكى, peut-être faut-il lui substituer celui de ينكى ; mais, dans tous les cas, l'assertion ne serait pas parfaitement exacte; car la ville de Kentchek, ainsi qu'on l'a vu plus haut, n'est pas identique avec celle de Ienghi. Ebn-Khaldoun (III[e] partie, fol. 180 *r.*) parle de la rivière de Taraz نهر طراز ; Abou'lféda fait mention de Taraz طراز (*Chorasmiæ etc. Descriptio*, p. 54); Imad-eddin-Isfahâni, dans son Histoire des Seldjoucides (man. de S. Germ. 327, f. 64 *v.*) dit, en parlant du sultan Mélikschah : « Il pénétra dans le Turkestan, « jusqu'à ce que le prince de Taraz se sou-« mît à lui. » La ville de Talas se trouve nommée dans la relation de Rubruquis. Ce missionnaire (*Voyage en Tartarie*, col. 50, 51) fait mention d'une ville appelée *Talas*, située dans ces montagnes, et dans laquelle habitaient des Allemans. Il ajoute que ces Allemans avaient été, par ordre de Mangou, conduits dans la ville de Bolac. Plus bas, j'entrerai à ce sujet dans quelques détails. Sur la carte qui accompagne le Voyage d'Orenbourg à Boukhara de M. le baron Meyendorf, la ville de Taraz est représentée comme identique avec celle de Turkestan; mais cette assertion me paraît peu exacte, et la position de Taraz ou Talas, relativement à Saïram, ne permet pas d'admettre ce fait. Selon une relation recueillie par Pallas (*Neue nordische Beytræge*, t. I, p. 229), la rivière Talas prend sa source dans le mont Alak, et coule au travers de la Boukharie, vers le lac Arall. Ce dernier fait me paraît difficile à admettre, et il est plus probable que la rivière de Talas se jette dans le fleuve Sirr (le Seïhoun), ainsi que l'attestent plusieurs cartes russes. C'est donc au delà du fleuve Seïhoun, sur les bords de la rivière de Talas, qu'il faut chercher la position de la ville du même nom; et ce fait s'accorde fort bien, si je ne me trompe, avec le témoignage des écrivains que j'ai cités.

J'ai parlé plus haut de la ville de Ienghi. L'historien Haïder-Razi en fait mention sous le nom de *Ienghi-hisar* ينكى حصار (man. de Berlin, fol. 604 *v.*). Il nous apprend que cette forteresse était défendue, d'un côté, par la rivière du même nom, et de l'autre, par un fossé profond.

Quant à la ville nommée *Saïram* صيرام ou سيرام, il en est plusieurs fois parlé chez les historiens orientaux. Ebn-Arabschah, dans le *Fakihat-alkholafa* (p. 242), dit que les villes de Saïram سيرام et de Taschkend font partie de la frontière du Turkestan. Dans un passage du *Zafer-nameh* (fol. 370 *verso*) on voit réunies les villes de Taschkend, Saïram, Ienghi et Aschparah. Plus bas (f. 374 *r.*) on lit : « Du côté de Saïram « et du rocher de Kolan. » Ailleurs (f. 47 *v.*)

de Khinsa; mais je ne transcrirai point les détails contenus dans sa narration, attendu que je les ai publiés ailleurs. Les

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

on lit : « Il quitta Taschkend et se dirigea « vers Saïram. » Ailleurs (fol. 118 *recto*) : « Ayant traversé le Seïhoun, il se rendit à « Saïram et à Taschkent. » Dans l'ouvrage de Haïder-Razi (fol. 604 *v.*), Saïram est nommée, mais sans aucun détail. Au rapport de l'auteur du *Matla-assaadeïn* (manusc. de l'Arsenal 24, f. 123 *r.*), les ambassadeurs de Schah-Rokh, étant partis de Samarkand, passèrent par Taschkent, Saïram et Aschparah. Suivant les relations chinoises (*Histoire des Mongous*, p. 128), Houlagou, après avoir passé la ville de Talasse, arriva le lendemain à Saïlan, qui, d'après le témoignage de la géographie chinoise, est à l'est de Taschkent, et à 80 lieues à l'est de Samarkand. Le P. Gaubil (*Histoire de la dynastie des Tang*, man. p. 81) dit que le pays de Pahanna (Ferganah) était au nord du fleuve Sirr (Seïhoun), dans le pays est, ouest, nord, sud, de Saïran. Dans la relation de l'expédition entreprise contre les Éleuthes, par ordre de Kien-long (*Mémoires sur les Chinois*, t. I, p. 386) il est parlé d'un village, appelé *Saïram*, situé à l'occident de Kaschgar. Dans le *Mesalek-alabsar* (man. ar. 583, fol. 49 *v.*), ce nom est écrit شيرم. Suivant le témoignage d'Ebn-Arabschah (*Vita Timuri*, t. II, p. 396), Saïram était à dix journées de Samarkand, du côté de l'orient. Au rapport de M. le baron de Meyendorff (*Voyage d'Orenbourg à Boukhara*, p. 115), Saïram est un des villages du territoire de Taschkend. Il faut bien se garder de confondre cette ville avec celle de *Sabran* صبران, située plus au nord, et dont il est fait plusieurs fois mention dans le *Zafer-nameh* (fol. 118 *r.* 125 *r.* 371). Il est facile de reconnaître ce lieu dans un bourg du territoire du Turkestan, dont le nom, sur la carte du baron de Meyendorff, est écrit *Schowran*. On lit *Sabral*, *Sauran* et *Saurar*, dans la Topographie d'Orenbourg (t. I, p. 23, 25). Quant à la ville d'*Aschparah* اشبرة, qui, comme on l'a vu plus haut, se trouve nommée dans un passage du *Zafer-nameh* (fol. 370 *v.*) conjointement avec Taschkend, Saïram et Ienghi, elle était, ainsi que nous l'apprenons par l'Itinéraire des ambassadeurs de Schah-Rokh, située à l'orient de Saïram. Suivant le témoignage d'Abou'lmahâsen (*Manhel-sâfi*, t. II, man. ar. 748), d'Ebn-Arabschah (*Vita Timuri*, t. II, p. 456, et *Fakihat-alkholafâ*, p. 150), cette ville formait la limite de l'empire de Timour du côté de la Chine. Le même historien rapporte que ce conquérant envoya dans cette ville deux de ses officiers, avec ordre de lui construire un château nommé *Basch-Khamrah*, dans un lieu situé à dix journées d'Aschparah اشبارة. Les expressions employées par Abou'lmahâsen ne doivent point être prises à la lettre. En effet, la ville d'Aschbarah ou Aschparah était à une très-grande distance de la Chine; et Ebn-Arabschah s'exprime d'une manière plus exacte et plus précise, lorsqu'il rapporte que la forteresse de Basch-Khamrah, située à dix journées plus loin qu'Aschbarah, était destinée à servir de lieu de repos aux troupes de Timour, dans leur marche vers la Chine et leur retour. Ulugbeigh, ayant entrepris une expédition dans le Mongolistan (*Matla-assaadeïn*, man. 24, fol. 135 *v.*), apprit, sur sa route, qu'une armée ennemie avait son campement d'hiver dans la ville d'Aschparah. Il envoya de ce côté un corps de troupes qui, ayant suivi des chemins détournés, tomba à l'improviste sur les Mongols et fit un butin immense. Deux jours après, les ennemis, étant revenus à la charge, furent mis en déroute après un combat opiniâtre; et Ibrahim leur chef fut tué avec ses deux fils. Au rapport du sultan Baber (man. pers. de Leroy 4, fol. 7 *verso*), le khan Abou-Saïd,

renseignements que l'auteur nous donne sur la géographie et le gouvernement de la Chine, se retrouvent avec plus de dé-

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

s'étant avancé au delà de Ienghi, rencontra l'armée d'Isenboga, près de la ville d'Aschparah, dans le Mongolistan. Nous avons vu plus haut que, suivant le témoignage du continuateur de Raschid-eddin, les troupes du kaân, marchant contre Isenbouka, arrivèrent au campement d'été de Talas, et au campement d'hiver de Isigheul ايسيكول (fol. 480 *v.*). Dans le *Mesalek-alabsar* (f. 49 *verso*) on lit شيكول. Ce nom est écrit اسق كول, dans un passage de Haïder-Razi (man. de Berlin, fol. 605 *r.*), où nous lisons que, l'an 951 de l'hégire, Berak, khan de Taschkent, et Abd-erraschid, prince de Kaschgar, se rencontrèrent dans cet endroit. Timour, dans une de ses expéditions dans le pays de Djété (*Histoire de Timur-beck*, t. II, p. 66, 67), partit de Taschkend, passa par Isigheul, Gheuk-topah, le mont Ardjatou ou Ardjiou (Arguioun) et s'avança jusqu'à Almalik. Le lac Isigheul, dont le nom signifie *lac chaud*, est le même auquel les écrivains chinois donnent le nom de *Yen-haï* ou *Ge-haï*, qui a la même signification (*Histoire des Huns*, t. II, p. LXV). A l'occident de ce lac était la rivière *Souï-che* (*Histoire des Huns*, t. II, p. 493, 494), qui me paraît répondre à celle que les modernes nomment *Tzoui*. C'est cette rivière que l'auteur du *Matla-assaadeïn* (fol. 135 *verso*) appelle *Tchou* جو, et que Ulug-beig traversa, dans son expédition contre les Mongols. Voyez aussi le *Zafer-nameh*, fol. 15 *r.* M. Deguignes (*Histoire des Huns*, tome II, p. LXV) place le lac d'Isigheul à peu de distance à l'ouest du lac Balkasch. Cette opinion semble confirmée par le témoignage d'Abou'lgazi (*Histoire des Tatars*, pag. 85), qui dit expressément que les Kanglis habitaient aux environs d'Isigheul et de la rivière Talasch. Toutefois, il ne faut pas oublier que le lac Isigheul était un campement d'hiver, tandis que la ville de Talas formait le campement d'été; par conséquent, il devait se trouver au sud de cette ville. D'un autre côté, nous avons vu que Timour, partant de Taschkent ou Taschkend et se dirigeant vers l'est, rencontra Isigheul. C'est donc à l'orient ou au sud-est de cette ville qu'il faut chercher ce lieu et le lac auquel il donnait son nom, et dont nos cartes n'offrent aucun vestige. Au rapport d'Ebn-Arabschah (*Vita Timuri*, t. II, p. 392, 394), le lac Isigheul formait la frontière qui séparait les états de Timour du pays des Mongols. Au milieu était une île appelée *Douaïrah*, où ce prince relégua une partie des Tatars qu'il avait fait prisonniers. Nous avons vu plus haut qu'une forteresse, construite par ordre de Timour, portait le nom de *Busch-Khamrah*. Peut-être est-ce la même ville que les Chinois nomment *Pesch-Karam* ou *Poche-Kolmou* (*Mémoires sur les Chinois*, t. I, p. 399). Dans le fragment de Raschid-eddin que j'ai transcrit au commencement de cette note, il est fait mention d'un canton nommé *Kasar-korom* ou *Karakom*, situé non loin de Talasch. Haïder-Razi, ainsi que j'en ai averti, a lu *Kasar-koum* et *Kara-koum*; et cette leçon est plus conforme à l'usage de la langue turque. D'ailleurs, nous savons que, de nos jours encore, une vaste plaine de sable, placée au midi du pays des Kirghis, au nord de l'embouchure du fleuve Sirr, sur le bord du lac Arall, porte le nom de *Kara-Koum*, c'est-à-dire, *sable noir*. On sent bien qu'il ne saurait être question ici de la capitale de l'empire des Mongols; mais il paraît que, chez ceux-ci, le nom de *Karakorom* désignait également la contrée que les Turcs appellent *Kara-koum*. Nous lisons dans le *Djihan-kuschaï* (ms. pers. de Ducaurroy 36, fol. 20 *r.* et *v.*) qu'un des généraux de Tchinghiz-khan, après avoir emporté d'assaut la ville de Saganac, se trouvait à Karakorom, lorsqu'il

tails dans l'Histoire des Mongols de Raschid-eddin, le *Târikhi-Wassaf*, la Relation de Marco-Polo et autres ouvrages.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

forma le projet d'aller attaquer la ville de Djend; et, lorsqu'il eut conquis cette place, il reprit le chemin de Karakorom. C'est donc dans le voisinage de Seïhoun, non loin de l'embouchure de ce fleuve, qu'il faut chercher le canton de Karakorom.

J'ai dit plus haut que, suivant le témoignage du missionnaire Rubruquis, des Allemans, après avoir habité la ville de Talas, avaient été, par ordre de Mangou-kaân, conduits dans la ville de Bolac, c'est-à-dire de Balkh. C'est un fait assez remarquable que le mot *Alaman* الامان s'est toujours conservé et se conserve encore dans les parties septentrionales du Khorasan et dans le Ma-wara-annahar, où il désigne une classe d'individus qui semblent avoir formé un corps de nation. Comme ce nom n'appartient point à la langue persane, il a été altéré de plusieurs manières par les copistes. Dans le *Habib-assiiar* de Khondémir (t. III, fol. 305 *v.*) on lit : « Scheïbani-khan, ayant « appris la mort de Mirza-Hosaïn-Behadur, اهل امانرا با فوجى از سپاه شجاعت نشان بتاخت ولايت ايران مامور گردانيد. Je lis الامانرا, et je traduis : « Il envoya les « *Alaman* avec un corps de ses plus braves « troupes, et leur ordonna de faire une in« cursion dans les contrées de l'Iran. » Plus bas (*ibid.*) on lit : كيفيت آمدن امل امان (الامان) واوزبكانرا بكنار آب مرغاب معلوم نمود « Il apprit que les Alaman et les « Uzbeks étaient arrivés sur les bords de la « rivière de Morgâb. » Ailleurs (f. 311 *v.*) : ايلامان (الامان) در ترشيز ابواب دارای بر روی خود كشادند « Les Alaman, dans « la ville de Terschiz, s'arrogèrent le pou« voir. » On lit dans une histoire des Mongols de l'Inde (m. pers. 74, t. II, f. 29 *v.*) : فرقهٔ المانان وطايفهٔ اوزبكان به اصالت خان محاربه كرده هزيمت فاحش خوردند « Une « troupe d'Alaman et un corps d'Uzbeks, « étant venus aux mains avec Isalet-khan, « essuyèrent une défaite honteuse. » Plus bas (fol. 30 *r.*) : فرقهٔ المانان واوزبكان مانند مور وملخ از دشت وصحراء فراهم آمده ....هزيمت خورده از آب جيحون بكذشتند « Des Alaman et des Uzbeks, en aussi grand « nombre que les fourmis et les sauterelles, « sortirent du désert et de la plaine; .... « ayant été battus, ils passèrent le Djeï« houn. » Ailleurs (f. 31 *v.*) on lit اوزبكان والمانان « Les Uzbeks et les Alaman. » Nous lisons dans la Vie de Schah-Abbas (man. de M. de Sacy, f. 193 *r.*) que, dans l'année de l'hégire 1024, un des officiers uzbeks, nommé Kara-nimet, qui s'était avancé jusque dans les environs de Balkh, avait rassemblé un corps de ces hommes appelés *Alamantchi* المانچى et les conduisait partout. Au rapport de M. Burnes, le mot *Alaman* est encore en usage dans la contrée dont Bokhara est la capitale et dans les pays voisins (*Travels into Bokhara*, t. I, p. 197, 337; t. II, p. 39, 48, 49, 50, 63, 68, 73). Suivant ce voyageur, ce mot signifie tantôt *un voleur* (*robber*), et tantôt « une incursion « qui a pour objet le pillage. » D'après le récit de M. Burnes, il paraît que les *Alaman*, si redoutés dans le Khorasan, font partie des Turcomans. Ce fait est confirmé par un passage de l'Histoire d'Abou'lgazi, où il est fait mention d'une expédition de ce prince contre les Turcomans, et où le mot المان se trouve employé deux fois (*Historia Mongolorum et Tatarorum*, p. 114); on y lit : المان يوق « il n'y avait pas d'Alaman, » et المان نينك بارچهسى اولجاسى برلان يغليب تورور « Tous les Alaman « étaient réunis avec leur butin. » Il paraît que dans ces passages, le mot الامان désigne « un homme armé à la légère, qui ne

MESALEK alabsar fi memalek alamsar. Fol. 48 r.

NOTICE SUR LES PEUPLES DU TOURAN.

Ire SECTION.

DESCRIPTION DU MA-WARA-ANNAHAR ET DU TURKESTAN.

« Le Ma-wara-annahar est une des contrées les plus importantes et les plus célèbres du globe. Le fleuve le plus remarquable qui arrose ce pays est le Djeïhoun. Il prend sa source « près de Waïdj وخ, et va se jeter dans le lac de Khawarizm. « Ce pays était renommé et opulent. Il fut le siége de la domination des rois, l'horizon sur lequel brillèrent les savants;

Fol. 48 v.

« ce fut là que se déployèrent les étendards, que se distinguèrent les guerriers. Là régnèrent les khans الخانية, puis les

« combat point en bataille rangée, mais qui « se porte rapidement partout où il peut « trouver du butin. »

Quant aux Allemans dont parle Rubruquis, étaient-ce réellement des habitants de l'Allemagne, que les hasards et les désastres de la guerre avaient amenés dans des pays si éloignés de leur contrée natale ? ou bien le mot *Alaman* était-il déjà en usage parmi les populations turques ? et ce terme, répété plusieurs fois aux oreilles du missionnaire, lui avait-il fait croire à l'existence d'une colonie d'Allemands établie non loin des bords de l'Oxus ? C'est une question sur laquelle il est impossible de prononcer d'une manière absolue. Mais la première opinion est de beaucoup la plus vraisemblable, et l'on peut croire que des Allemands, arrachés de leur patrie par les incursions des Mongols, avaient été conduits dans les environs de Balkh, où probablement leur race ne tarda pas à s'éteindre. Avant de finir cette note, qui n'est peut-être que trop étendue, je dois dire un mot d'un nom de contrée ou de peuple qui se rencontre chez plusieurs écrivains orientaux, et auquel des savants distingués ont donné, je crois, trop d'importance. Je veux parler du mot *Djéta* جتا ou *Djéteh* جته. On lit dans le *Fakihat-alkholafa* d'Ebn-Arabschah (page 48) : استولى على ممالك المغل والجتا « Il s'empara des contrées où « dominaient les Mongols et les *Djéta.* » Ailleurs (p. 232) : ولايات المغل والجتا « les « contrées des Mongols et des Djéta; » et enfin (p. 235) المغل والجتا. Le même historien atteste (*Vita Timuri*, tom. I, pag. 368, 370) que le pays de Kabdjak ou Kiptchak avait pour limites, du côté de l'orient, des cantons qui touchaient au Turkestan et au pays de Djéta. C'est surtout dans le *Zafer-nameh* qu'il est fait une mention fréquente des expéditions de Timour dans le pays de Djéteh جته (de mon man. f. 73 v. 338 r. 370 v. *Histoire de Timur-bec*, t. I, p. 26, 28, 30 etc.). On lit dans le *Matla-assaadeïn* (man. pers. de l'Arsenal 24, fol. 99 r.) : اویس اغلان نقجهانرا كه خان جته بود بقتل آورد ودر ميان مغولان آشوبست « Awis-Oghlan avait tué Nakdjihan, qui « était le khan de Djéteh, et le trouble ré-

« familles de Saman, de Subukteghin, des Gourides. Ce fut « sur cet horizon que se leva le soleil de la race de Seldjouk, « qui jeta dans le monde un si grand éclat; et cela sans parler « de plusieurs autres dynasties. Avant que ce pays passât sous « la domination de l'islamisme, il était soumis à des rois turcs, « et, sous le gouvernement de ces princes, il était puissant, « redouté et inattaquable. Conquis par les armes des musul- « mans, il adopta la véritable foi, se couvrit de *djamis* et de « mosquées. Bientôt on éleva des colléges, des monastères « خوانق, des hôtelleries ربط, des ermitages زوايا, et à chacun de « ces édifices furent assignées des fondations pieuses. Cette « contrée a produit un grand nombre de savants auxquels on « doit des ouvrages célèbres sur la jurisprudence, les tradi-

MESALEK
alabsar
fi memalek
alamsar.

« gnait parmi les Mongols. » Et plus bas (fol. 101 *v.*) : از جته كريخته بكاشغر آمد « S'étant enfui du pays de Djéteh, il vint à « Kaschgar. » Cette contrée avait des princes qui descendaient de Tchagataï, fils de Tchinghiz-khan. Ainsi qu'on le voit par le récit des expéditions de Timour, ce pays s'étendait au nord-est du Ma-wara-annahar, au nord du Mongolistan, et se prolongeait jusqu'au fleuve Irtisch, et même plus loin; car on lit dans un passage du *Zafer-nameh* (fol. 370 *v.*) : ولايت جته تا ختاى « Le pays de Djéteh jusqu'au Khataï. » Les frontières, vers le midi, ne paraissent pas avoir dépassé le lac Balkasch; car nous voyons, dans un passage du même livre (*ibid.*), que le lieu nommé *Isi-gheul* أسى كول faisait partie du Mongolistan. Il ne faut pas, ce me semble, regarder le nom de *Djéteh* comme désignant une grande branche des nations de l'Orient, ni comme rappelant le peuple antique connu sous la dénomination de *Gètes*. Le mot *Djétek* ou *Djéta* est un terme dont l'origine est fort récente; on le chercherait inutilement chez les auteurs orientaux antérieurs au XV[e] siècle de notre ère. Il ne commence à paraître que chez les écrivains qui nous ont rapporté la vie de Timour. Il est donc probable qu'il doit son origine aux Turcs orientaux, et qu'il a pris naissance en même temps que les dénominations de *Kazak*, de *Sart*, de *Sirr*, de *Kalmak* et autres, qui datent de la même époque. Il fut employé pour désigner une nation composée de tribus mongoles et autres, qui occupait, comme je l'ai dit, une vaste étendue de pays, vers les bords de l'Irtisch. Comme le mot جته ou جتا ne paraît pas avoir de signification dans la langue des Turcs orientaux, on pourrait croire que, comme celui d'*Uzbeks*, il devait son origine à un prince qui avait régné sur cette contrée. Au surplus, il paraît que ce nom ne subsista pas très-longtemps; car je ne l'ai plus retrouvé chez les écrivains orientaux qui sont postérieurs à Abd-errazzak; et les écrivains russes, si je ne me trompe, n'en font aucune mention, à moins qu'on ne veuille reconnaître un débris de cette nation dans les *Tschat*, peuple d'origine tartare, qui habite la Sibérie. (Fischer, *Siberische Geschichte*, t. I, p. 308.)

« tions, les sciences fondamentales الاصول, et la polémique « الخلاف. Parmi eux on admira des hommes d'un talent supé- « rieur, d'un mérite éminent, qui se distinguèrent par leur « habileté dans la discussion et l'observation; et, dans ces « avantages brillants, c'est Bokhara qui peut revendiquer la « part la plus étendue. La science de la jurisprudence ne s'est « jamais étendue au delà de ces contrées, et jamais drapeau « n'est revenu après avoir été humilié par un revers. Que « pourrait-on dire d'une monarchie qui compte parmi ses « villes Bokhara, Samarkand, Termedh, Khodjend, Almalik, « Gaznah, et d'autres places non moins importantes dont cha- « cune a été célèbre dans l'histoire et le théâtre de grands « événements. Quiconque voudra consulter les monuments « historiques, y trouvera des détails brillants sur ce pays et « ses habitants. »

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Cette contrée est située sous le quatrième climat. Une « faible partie, seulement, se trouve dans le troisième ou vers « le cinquième. Les plus beaux et les plus vastes pays du globe « peuvent à peine entrer en comparaison avec elle. Si l'on dit « que c'est la plus fertile des contrées du globe, la plus abon- « dante en eau et en pâturages, on n'aura rien dit qui aille au « delà de la vérité. Elle est arrosée par de grands fleuves, et « couverte d'immenses prairies. Elle s'étend, en longueur, de- « puis le fleuve de Send ماء السند, jusqu'au fleuve Ila (Ily) ماء ايلا « (ايلا), appelé autrement *Karakhodja* قراخوجا, qui avoisine la « frontière du Khata; et en largeur, depuis Waïdj ويج, où se « trouve la source du fleuve Djeïhoun, jusqu'aux environs « de Korkandj كركانج, capitale du Khawarizm. Elle a pour « bornes, au midi, les montagnes de Botom جبال البتم et le « fleuve de Send, qui la sépare de la province du même nom; « à l'orient, les premières limites de l'empire du Khata, vers

Fol. 49 r.

« Khoten, Kaschgar[1], et les cantons adjacents; au nord, s'éten-
« dent les pâturages de Bârâb باران (باراب), Khodjendah[2], et une
« partie du Khorasan, qui se prolonge vers le lac de Khawa-
« rizm; à l'occident, règne une autre partie du Khorasan, qui
« va rejoindre le Khawarizm en suivant le cours du fleuve (le
« Djeïhoun), dans la direction de Khottal الختّل. Parmi les villes
« de ce pays, on compte Fergânah, Schasch, Isfidjab اسفجاب,
« Osrouschnah, la province de Khottal بلاد الختل. Les limites
« de la contrée de Sind se trouvent au midi de Gaznah. Les
« provinces qui composent cet empire sont placées dans l'ordre
« que nous indiquerons. La province de Khottal ختل est située
« à côté des montagnes de Botom البتم, dans une direction
« nord-ouest. Du côté du nord, est la province de Sogd[3]. De là,
« on se dirige vers la frontière du Khawarizm. La province de
« Ferganah est à côté des montagnes de Botom, du côté du
« nord-est. Dans son voisinage, vers le nord, se trouve Bela-
« sakoun[4]. Ensuite vient Schasch et ses dépendances, qui se
« prolongent jusqu'à la muraille d'Abd-allah-ben-Hamid, au-
« trement nommée la *muraille de Kalas* حايط القلاص. Au delà,
« vers le nord, est la province d'Isfidjab; puis, le pays des
« Gozzs بلاد الغزية, qui s'étend au loin vers le nord, et qui a
« pour limites, du côté de l'occident, le lac du Khawarizm, et
« à l'orient, la province d'Isfidjab; les pâturages de Bârâb باران
« (lis. باراب) et de Khodjendah sont enclavés dans le pays des
« Gozzs, qu'ils séparent de la muraille de Kalas. La province
« d'Osrouschnah est située au milieu, à l'extrémité du cours
« des fleuves qui descendent de la montagne de Botom, du
« côté de l'orient.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Fol. 49 v.

[1] Le texte porte حلام وكلسكان. Je lis ختن وكاشغار.

[2] Au lieu de كحنده, je lis خجنده.

[3] Au lieu de الصعورايا فى الشمال, je lis الصغد اخذا فى الشمال.

[4] Je lis بلاساقون au lieu de بلاد السانون.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Parmi les villes les plus célèbres et les plus importantes « de cette contrée, on compte la province de Gaznah اقلیم غزنة, « la province de Ma-wara-annahar, qui se compose de Bokhara, « Samarkand, Kodjendah, Termedh; la province de Schaseh, « qui comprend Schasch et Maalak (peut-être Ilak ایلاق); la « province de Ferganah, qui renferme Marghinan مدعسان « (lisez مرغینان), Ribat-Serhenk رباط سرهنك, Andekan اندكان, et « Ousch اوس; la province de Turkestan, qui renferme Scheher- « kend سهركند, Djend جند, Iarkend يارجند, Otrar اطرار, Saï- « ram شرم, Djikel .... حاص كن, Bersaken برساكن ..... اعزدانان, « Ienghi ىىكى, Kendjek كنجك, Taraz طوان (lis. طراز), autrement « nommée Talas بلاس, Ienghi-Ken ىىكى كن (lis. ينكى كنت), Schi- « koul شيكول (lis. ايسيكول, Isigheul)[1]. Almâlik المالق, Bischbalik « بىس مالق, ... حمول, Karschi مرسى, Khoten حتن, Kaschgar « كاشغر, Badakhschan, Deraveran دراوران, Dereh دره, Belasagoun « بلاصاعاون. Chacune de ces provinces renferme des villes, des « cantons, des bourgs, des villages, qui sont habités par les « Turcs. Karschi, qui est actuellement la capitale de cet état, « est située sur le fleuve de Kara-Kodja قراخوجا, qui forme la « limite de l'empire[2]. Ensuite, viennent Bokhara, Samarkand,

[1] Cette ville, dont j'ai parlé plus haut, est, si je ne me trompe, la ville dont Rubruquis (*Voyage en Tartarie*, col. 52) fait mention sous le nom de *Équius*.

[2] Il s'est glissé ici une erreur grave. L'auteur a confondu la ville de Karschi, capitale du Ma-wara-annahar, avec une autre place du même nom, située à l'extrémité du Mongolistan. Au rapport d'Abd-errazzak (manusc. persan de l'Arsenal 24, f. 137 *r.*) Olug-beigh, dans une expédition contre les Mongols, s'avança jusqu'à Yulduz, qui était le plus agréable quartier d'été de tout le pays. « Ayant ensuite pris la réso- « lution de retourner sur ses pas, il quitta « Yulduz, et se rendit au lieu nommé *Kar-* « *schi* قرشى. Dans cet endroit, était une pierre « que les anciens rois avaient fait venir du « Khatai. Timour, ayant voulu la faire trans- « porter dans le Ma-wara-annahar, avait « confié ce soin à l'émir Djihan-schah, qui « ne put venir à bout de cette entreprise, ce « qui avait fort indisposé Timour. Olug- « beigh ayant laissé à Karschi deux mille « hommes vigoureux, avec ordre de char- « ger cette pierre sur des chariots, et de la « conduire à Samarkand, continua sa route, « et arriva dans sa capitale. » Quant au nom de *Kara-Khodja* قراخواجا donné au fleuve Ily, je doute que cette assertion soit exacte; mais il est une ville de ce nom, dont il a été fait mention plus haut (page 225), et

« Gaznah.... Les souverains de cet empire n'ont embrassé l'islamisme que depuis une époque peu éloignée, postérieurement « à l'année 725. Le premier d'entre eux qui adopta la véritable « religion fut Termaschirin, et ce prince montra toujours, pour « l'islamisme, le zèle le plus pur et le plus ardent. Il prescrivit à « ses émirs et à ses soldats d'imiter son exemple. Quelques-uns « étaient déjà musulmans, d'autres s'empressèrent d'obéir aux « injonctions du monarque. De cette manière, l'islamisme se ré« pandit rapidement, et dix années ne s'étaient point écoulées, « que déjà, toute la population, en y comprenant les hommes « du plus haut rang, comme ceux des classes inférieures, pro« fessait la véritable religion. Le zèle du souverain avait été « secondé par les imams, les savants, les scheïkhs, les hommes « pieux qui se trouvaient dans cet empire. Profitant de la « docilité que leur montraient les Turcs, ils se hâtèrent, par « leurs prédications, d'engager les peuples à se soumettre aux « dogmes de la foi; et aujourd'hui, suivant les nouvelles qui « nous sont parvenues, on trouve chez eux le zèle le plus ardent

MESALEK alabsar fi memalek alamsar. Fol. 50 r.

Fol. 50 r.

sur laquelle je dois dire quelques mots. L'auteur du *Djihan-kuschaï* (man. pers. 69, fol. 13 r.), la désigne par la dénomination de *Khodjah* خواجه, mais plus ordinairement on lit *Kara-Khodjah* قراخواجه. « Lorsque, dit Raschid-eddin, on descend « au-dessous du Tschagan-nor (lac blanc), « on se trouve près de la ville de *Khara-* « *Khodjah* قراخواجه, située dans le pays des « Igours, et dont le territoire produit du bon « vin. » Au rapport de Scherf-eddin-Iezdi (*Histoire de Timur-beck*, tom. II, pag. 46), la distance entre cette ville et Samarkand, était de trois mois de marche par une caravanne. Les ambassadeurs que Schah-rokh envoyait à la Chine, étant partis de Turfan le second jour du mois de Redjeb, arrivèrent le cinq à Kara-Khodjah قراخواجه (man. pers. de l'Arsenal 24, fol. 123 r.). Dans un passage de Haïder-Razi (manuscrit de Berlin, fol. 610 r.), le texte porte طرفان وقراجه. Je crois qu'il faut substituer au mot قراجه celui de قراخواجه et traduire : « Turfan et Kara-Khodjah. » C'est cette même ville que les Chinois nomment *Ho-tchéou*. Le P. Gaubil (*Hist. des Mongous*, p. 13, not. 2) la place à sept ou huit lieues de Turfan. Un mémoire chinois, traduit par le père Amiot (*Mémoires sur les Chinois*, t. XIV, p. 20), évalue cette distance à environ 100 ly. Enfin, d'après les renseignements donnés par M. Deguignes *Hist. des Huns*, t. II, p. XXXIII), il semble que Turfan était à 150 ly de Ho-tchéou, ce qui s'accorde mieux avec l'itinéraire des ambassadeurs de Schah-rokh, qui mirent trois jours à faire cette route. On voit encore aujourd'hui les ruines de Ho-tchéou.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« pour la religion, et une rigidité de principes qui n'hésite « jamais entre ce qui est permis ou illicite. Les armées des Turcs « se composent d'hommes courageux et intrépides. C'est un « point qui est bien reconnu, et que personne ne peut con- « tester. Suivant ce que m'a rapporté Khodja Medjd-eddin- « Ismaïl, lorsque l'on disait, à la coúr de Houlagou, que les « armées étaient en mouvement, de la Porte de fer, c'est-à-dire « des contrées de Khawarizm, et du Kabdjak, personne ne « montrait la moindre inquiétude. Mais, si l'on disait qu'une « expédition partait du Khorasan, c'est-à-dire du Ma-wara- « annahar, le découragement se manifestait; car si les habitants « du Kabdjak sont plus nombreux, ceux du Ma-wara-annahar « sont plus aguerris, et l'on prétend qu'un seul de ceux-ci en « vaut cent des premiers. Aussi, chez les Mongols, le Khorasan « est une province de la plus haute importance, qui réclame « une surveillance active, et qui a toujours pour gouverneur « un héritier du trône ou un lieutenant choisi par lui; car ils « redoutent profondément leurs voisins, dont ils ont tant de « fois éprouvé le courage, et par qui ils ont été si souvent « vaincus. »

Fol. 50 v

« Suivant le récit de Nidam-eddin-Abou'lfadaïl Iahia, la « contrée du Ma-wara-annahar confine immédiatement au « Khorasan, et ces deux pays sont enclavés l'un dans l'autre, « n'étant séparés ni par une mer, ni par un fleuve, ni par une « chaîne de montagnes, ni par un désert : ainsi, aucun obstacle « n'empêche les habitants du Ma-wara-annahar de porter la « guerre dans le Khorasan. La frontière des deux pays est for- « mée par des rivières et d'immenses pâturages. Lorsque les « habitants de la contrée voisine veulent entreprendre une « expédition dans le Khorasan, ils se répandent dans les pâtu- « rages, et y avancent progressivement. Rien n'indique chez

« eux des desseins hostiles; ils semblent n'avoir d'autre but que « de faire paître leurs troupeaux sur un terrain plus étendu. « Arrivant à l'improviste dans le Khorasan, ils déploient la « fureur des loups [1], et exercent partout des ravages compa- « rables à ceux des ours. Dans cette course rapide, ils ne « rencontrent aucune difficulté sérieuse, attendu qu'ils vont « d'une rivière à une autre, d'un pâturage à un pâturage. « Aussi, dit le même narrateur, nos souverains redoutent extrê- « mement les attaques de leurs voisins, attendu qu'ils ne devi- « nent leurs projets qu'au moment où l'ennemi est déjà sur « leurs bras.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« C'est dans cette contrée que prit naissance la puissante mo- « narchie des Seldjoucides. Elle commença à se montrer sous « le règne du sultan Masoud (Mahmoud), de la famille de Su- « bukteghin, et bientôt elle remplit le monde entier du bruit « de sa grandeur et de ses exploits.....

Fol. 51 r.

Les rois de cette contrée, issus de Djinghiz-khan, et leurs « serviteurs, suivaient exactement les lois ياسه (باسه) de ce « prince, les dogmes reçus dans sa famille, et qui consistaient « à révérer le soleil et à se conformer en tout aux avis des « Bakhschis البخسيه (les lamas). Ils observaient avec ténacité « tout ce qu'ils avaient vu pratiquer par leurs ancêtres, à « l'exemple du grand Kaân et de ses sujets : tandis que les « deux autres branches, celles du Khawarizm et du Kabdjak, « ainsi que les habitants de l'Iran, tenaient une conduite oppo- « sée. En effet, quoique les quatre souverains Mongols descen- « dent de Djinghiz-khan, ceux de cette contrée, ainsi que

Fol. 51 v.

[1] Le texte porte جاهوا بها حبال الدبار. On pourrait lire جاسوا خلال الديار « Ils « s'enfoncent dans le pays, » ou plutôt جاسوا جاش الذياب. J'ai préféré cette dernière leçon, attendu que le mot ذياب rime avec celui de دباب, qui se trouve dans le membre de phrase suivant.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« ceux du Khata, témoignent un attachement bien plus vif « pour les lois de ce prince et les règlements promulgués par « lui; en outre, ils se montrent plus zélés que les princes issus « de la même race, pour pratiquer la justice et la faire régner « dans leurs états et parmi leurs sujets.

« Parmi les habitants de cette contrée, ceux qui avaient « depuis longtemps reçu l'islamisme, quoique soumis à des « princes idolâtres, ne laissaient pas de jouir d'une grande « considération, et n'éprouvaient jamais aucune vexation, ni « dans leur personne, ni dans leurs propriétés. Termaschirin, « étant monté sur le trône et ayant embrassé l'islamisme, « s'attacha à propager cette religion dans ses états, et à suivre « scrupuleusement les pratiques qu'elle prescrit. Il combla de « marques de considération les marchands qui, de tous côtés, « se rendaient auprès de lui. Avant son règne, l'entrée de ce « pays était fermée aux marchands de l'Égypte et de la Syrie. « A peine quelqu'un d'entre eux le traversait-il et forcément, « lorsque cette contrée se trouvait sur son passage[1]. Mais, sous « la domination de Termaschirin, les marchands affluaient « continuellement auprès de lui, et revenaient pénétrés de « reconnaissance pour ce prince, dont les états devinrent pour « les négociants l'objet favori de leurs voyages et de leurs « excursions. . . . . . »

Fol. 52 r. « Suivant l'auteur de l'ouvrage qui a pour titre صفة اشكال الارض « ومقدارها (Exposition de la figure et de l'étendue de la terre), « le Ma-wara-annahar est une des contrées les plus fertiles, « les plus agréables et les plus abondantes en choses précieuses. « Les habitants se distinguent par leur inclination pour le bien, « le zèle avec lequel ils se prêtent à le faire dès qu'ils y sont

[1] Le texte porte ولاتهم مضطرب فى الارض منهم بالمرور عليها. Je lis الا ان يضطر احد منهم بالمرور عليها.

« invités, leur éloignement pour la fourberie, leur ingénuité, « et la générosité qu'il déploient en faisant part aux autres de « ce qu'ils possèdent. A ces qualités, ils joignent la force, l'éner- « gie, le courage et le nombre, la science et la capacité. Ils sont « abondamment pourvus de munitions, de machines de guerre, « de chevaux. Pour ce qui concerne la fertilité du pays, il n'est « pas de contrée qui n'éprouve plusieurs fois la famine, avant « qu'on la ressente une fois dans le Ma-wara-annahar. D'ail- « leurs, si le froid, les sauterelles, ou quelque autre accident « viennent à causer la perte d'une partie des récoltes, les habi- « tants trouvent, dans l'excédant du produit des cantons qui « ont échappé au fléau, de quoi réparer leur désastre, sans « avoir besoin d'aller chercher des grains dans une contrée « étrangère. Dans tout le Ma-wara-annahar, on ne trouve pas « un terrain qui ne soit occupé par des villes, des bourgs, ou « des pâturages destinés pour les troupeaux. Toutes les denrées « dont l'homme ne peut se passer s'y trouvent en assez grande « abondance pour fournir à la consommation des habitants, « et le surplus s'exporte ailleurs. Les eaux sont, au plus haut « degré, douces, froides et légères. Partout, elles arrosent les « montagnes, les pâturages, les villes. La glace et la neige ne « manquent dans aucun canton. Quant aux animaux domes- « tiques, leur reproduction suffit à la consommation. Les mou- « tons y sont en nombre prodigieux, aussi bien que les autres « genres de troupeaux. Sous le rapport de l'habillement, on y « trouve la laine, la soie et les étoffes les plus précieuses. Les « substances minérales y abondent, principalement le mercure, « qui s'y rencontre en plus grande quantité qu'ailleurs. D'un « autre côté, si on parcourt les provinces de Sogd, d'Osrou- « schnah, de Ferganah, de Schasch, on y voit une abondance « de fruits telle qu'aucun pays n'en offre une pareille, et qu'on

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Fol. 52 v.

« les abandonne aux animaux. On amène continuellement dans « cette contrée des marchandises précieuses, des objets rares de « tout genre.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Quant à ce qui concerne la générosité des habitants, on « dirait qu'ils n'ont qu'une même maison. Si l'un d'entre eux « arrive chez un autre, il semble qu'il entre chez soi. Celui « qui reçoit la visite d'un hôte, bien loin de paraître mécon- « tent, fait tout ses efforts pour fournir à ses besoins : et cela, « quoiqu'il ne connaisse pas celui qu'il accueille, et n'en n'es- « père aucune récompense, mais dans la seule vue de faire un « noble usage de ses richesses. Chacun, suivant son rang, « aspire à s'élever, afin d'avoir de quoi fournir à ses besoins et « à ceux de ses hôtes. Tout possesseur d'une terre, en faisant « les dépenses qu'elle exige, se propose d'acheter un vaste « château, et une demeure où il puisse recevoir ceux qui « viendront le visiter. On le voit, toute la journée, s'occupant « à compter ce qui peut être utile à un hôte, et désirant avec « ardeur voir arriver un homme envers qui il puisse montrer « sa libéralité. Lorsqu'un étranger paraît dans un canton, « chacun se dispute le plaisir de le recevoir, et ils mettent, « à un acte qui diminue leur fortune, autant d'empresse- « ment que les autres hommes en mettent pour amasser et « accroître leur richesse. J'ai vu, dit le même écrivain, dans la « province de Sogd, les ruines d'une maison, devant la- « quelle le propriétaire avait fait placer des pieux, afin d'y

Fol. 53 r.

« attacher les chevaux de ses hôtes, et j'ai appris, par des « témoignages véridiques, que la porte était restée plus de « cent ans sans être fermée; la maison étant ouverte à tous « ceux qui voulaient y loger. Quelquefois, on voyait arriver « à l'improviste cent, deux cents voyageurs, ou même davan- « tage, accompagnés de leurs montures et de leurs esclaves.

« Ils y trouvaient, en abondance, leur nourriture, leur habil- « lement, du fourrage pour les animaux. Jamais le propriétaire « ne paraissait importuné ou fatigué de ces visites; au con- « traire, il accueillait tous ses hôtes avec un air riant, et chacun « lisait sur son visage la joie qu'il éprouvait [1].

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« D'ordinaire les hommes riches et opulents prodiguent « leur fortune pour leur dépense personnelle, dans des amuse- « ments, des actes que Dieu réprouve et le désir de satisfaire « des rivalités mutuelles. Mais, dans le Ma-wara-annahar, les « hommes riches, en général, consacrent leurs biens à bâtir des « colléges ou des *ribat* (hôtelleries) رباطات, à pratiquer des routes, « à élever des fondations pieuses, qui ont pour objet la guerre « contre les infidèles ou une autre destination utile, à jeter des « ponts sur les rivières. Quelques hommes livrés à la frivolité « sont les seuls qui se dispensent de ces soins. Chaque ville, « chaque route frayée, chaque village bien peuplé présentent « plusieurs hôtelleries رباطات qui sont plus que suffisantes pour « recevoir les voyageurs. J'ai appris, dit le même écrivain, que « dans le Ma-wara-annahar on compte plus de 10,000 hôtel- « leries; et dans plusieurs de ces édifices, dès qu'un voyageur « arrive, on lui fournit sa nourriture et celle de sa monture. « Je n'ai guère vu, à Samarkand et dans sa banlieue, un *khan*, « une fin de rue ou de quartier, une réunion d'individus, « qui n'offre une fontaine dont l'eau se distribue gratis. « Suivant ce que je tiens de personnes instruites, on compte, « à Samarkand et dans les environs, plus de 2000 endroits où « l'on donne à boire de l'eau à la glace ماء الجمد, en vertu de « fondations pieuses; chaque établissement de ce genre se « compose d'un conduit سقاية maçonné, de bassins de cuivre « جباب, de grandes cruches d'argile scellées dans le mur. »

Fol. 53 v.

[1] Tout ceci est extrait de la Géographie d'Ebn-Haukal (man. p. 177).

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Quant au courage des habitants de cette contrée, il est « universellement reconnu et célèbre. Au rapport d'un histo- « rien, Motasem ayant demandé, soit de vive voix, soit par écrit, « à Abd-allah-ben-Taher combien il pouvait lever de soldats « dans le Khorasan et le Ma-wara-annahar, ce gouverneur « s'adressa à Nouh-ben-Asad-ben-Saman, qui lui fit cette ré- « ponse : « On compte ici 300,000 villages ; chacun peut fournir « un cavalier et un fantassin sans que leur absence soit remar- « quée[1]. » Suivant ce que m'a rapporté le *sadr* Medjd-almoulk- « Iousouf-ben-Zâdan, de la ville de Bokhara, des hommes du « peuple possèdent de 20 à 500 têtes de bétail, qu'ils peuvent « nourrir sans aucuns frais, attendu l'abondance des eaux et « des pâturages. Les habitants se distinguent par leur extrême « soumission pour leurs souverains, l'obéissance aux ordres de « leurs émirs. Chacun de leurs princes dispose des biens de ses « sujets, de leur fortune, de leur sort, comme un propriétaire « dispose de ce qui lui appartient. Il use de tout avec une « pleine autorité, sans rien craindre. De son côté, le proprié- « taire des biens ou celui dont la position est compromise ne « fait entendre aucune plainte ; chacun d'eux se montre tran- « quille, content et résigné. Au rapport du schérif Samar- « kandi, les habitants de cette contrée, à l'exception d'un très- « petit nombre, sont passionnés pour l'étude des sciences, zélés « pour la justice et se livrent à l'envi à toute sorte d'actes mé- « ritoires.

Fol. 54 r. « Ali-ben-Mouscharraf, dans l'ouvrage qu'il dédia à Melik- « Rahim-Bedr-eddin-Loulou, prince de Mausel, décrivant le « Ma-wara-annahar, s'exprime en ces termes : « Cette contrée « est, dans ce monde, un tableau de ce que sera le paradis « dans la vie future. Un voyageur n'a besoin de porter avec

[1] Je lis مر بيّن على اهلها فقدهم.

« soi ni eau ni provisions; il n'a pas non plus besoin d'avoir « un compagnon de route, ni de prendre des chemins dé- « tournés. Une caravane de marchands était arrivée dans cette « contrée, un d'entre eux, qui possédait à la fois des denrées « précieuses et des richesses considérables, vint à mourir. Il « ne se trouvait là personne qui pût prétendre à son héri- « tage. Les officiers de la chancellerie mirent le séquestre sur « les biens de cet homme. Le sultan, ayant été informé de ce « fait, désapprouva complétement cette conduite et dit : « Nous « n'avons aucun droit de nous approprier les biens des mar- « chands. Cet homme avait des compagnons de voyage qui « doivent savoir qui il était. S'il a laissé des héritiers, ils leur « remettront fidèlement les sommes qu'ils auront reçues en « dépôt, sinon il est juste qu'ils se partagent la fortune de « leur confrère. » Ayant fait venir ces marchands, il leur en- « joignit de recevoir le montant de cette succession. Ils refu- « sèrent en disant : « Cet homme n'a point laissé d'héritier, ni « parmi nous, ni dans son pays. Tout ce qu'il possédait doit « revenir au trésor public. Ses marchandises se montent à une « valeur d'environ 800,000 dirhems. Puisqu'il est mort parmi « vous, il est juste que vous recueilliez sa succession. » Le « prince se mit en colère et dit : « Par Dieu ! nous ne prenons « les biens que de ceux de nos sujets qui meurent sans laisser « d'héritiers. Quant à cet homme, sa succession appartient au « souverain de son pays. Portez-lui toutes ces richesses. » Les « marchands, ayant reçu ce dépôt, le remirent au prince de « Tauriz, attendu que le mort avait pris naissance dans cette « ville. »

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

L'auteur cite un écrivain anonyme qui, décrivant le Mawara-annahar, fait mention des mines de rubis et lapis-lazuli; puis il ajoute : « Ces mines se trouvent dans la province de

Fol. 54 v.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Badakhschan, qui dépend du Ma-wara-annahar, quoiqu'elle « n'en fasse pas réellement partie, non plus que du Turkestan. « C'est une contrée à part, mais qui, à raison du voisinage, « est réunie à celles qui l'environnent, et offre, en fait d'ani- « maux, de plantes et de minéraux, tout ce qu'il y a de plus « remarquable.

« Suivant ce que m'ont rapporté des personnes dignes de « foi, il existe une loi qui est suivie par les souverains du Ma- « wara-annahar : lorsqu'un détachement composé de 1000 ca- « valiers a été envoyé vers un point quelconque, que, sur ce « nombre, 999 ont été tués et qu'un seul a échappé, celui-ci « est mis à mort parce qu'il ne s'est pas fait tuer avec ses « compagnons, à moins, toutefois, qu'il ne revienne victo- « rieux. Les rois de ce pays sont de la race des Djinghiz- « khan.

Fol. 55 r.

« Dans cette contrée, réunie avec le Khawarizm et le Kab- « djak, ainsi que dans la plus grande partie de l'*Iran*, la « monnaie ordinaire est le dinar courant الرائج, qui vaut six « dirhems; dans quelques endroits on se sert du dinar *kho-* « *rasani*, qui vaut quatre dirhems. Les dirhems de ce pays se « composent d'argent pur et qui n'est nullement mêlé d'alliage. « Aussi, quoiqu'ils pèsent moins que les dirhems de l'Égypte « et de la Syrie, ils ont un cours égal, attendu que leur métal « est très-pur, tandis que celui de ces autres pièces est fort « altéré. Ces dirhems sont de deux espèces : les uns valent « huit, et les autres quatre *fels* (oboles).

« Ce pays produit toutes sortes de grains, le froment, l'orge, « les pois, le riz, le *dokhn* (millet) et autres grains, à l'excep- « tion des fèves. Les prix y sont fort modérés; et dans les plus « grandes chertés ils ne s'élèvent pas au-dessus des plus bas prix « de l'Égypte et de la Syrie. On recueille des fruits de toute

« espèce, le raisin, la figue, la grenade, la pomme, la poire, « le coing, la pêche, العى[1], l'abricot, la mûre, le melon vert et « le melon jaune. Ce dernier est d'une qualité excellente. Les « meilleures espèces sont celles que produisent les territoires « de Bokhara et de Samarkand, quoique celui de Khawarizm, « ainsi que nous le dirons plus bas, l'emporte encore sous le « rapport de la beauté et de la saveur. On y trouve aussi la « courge[2], le concombre, la rave, la carotte, le chou, le me- « longène, la citrouille et tous les genres de légumes. On y « voit toutes sortes de fleurs, telles que la rose, le narcisse, le « myrthe, le nénuphar, le lys, et la violette en petite quantité. « Le pays ne produit ni le citron, ni l'orange, ni le limon, ni « le citron doux لم, ni la banane, ni la canne à sucre, ni la « kolokas, ni la *meloukhiâ*. Les fruits acides ne s'y trouvent « que lorsqu'on les y apporte. Parmi les animaux, on compte « le cheval, le mulet, l'âne, le chameau bactrien بخت, le bœuf, « le mouton. De ces animaux, le chameau est le plus rare, et le « mouton le plus nombreux; il se trouve surtout en quantité « prodigieuse à Almalik et dans les environs; car ce canton « jouit d'un climat tempéré où l'on n'éprouve jamais un excès « de chaleur ni de froid. Partout sont des eaux courantes, des « rivières, des pâturages aussi gras qu'étendus. Partout règne « une extrême fertilité; et les animaux, les plantes et les mi- « néraux y sont dans une égale abondance. Suivant ce que « m'ont rapporté deux scheikhs-Sofis, Sadr-eddin-Mohammed « et Mohammed, tous deux natifs de la ville de Khodjend et « qui habitaient le monastère Kousouni الخانقاة القوصونية, si, dans « certaines années, la mortalité ne venait pas ravager les trou-

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

[1] Je crois qu'il faut lire العلو. En effet, au rapport d'Ebn-Batoutah (*Voyages*, manuscrit, fol. 74 *verso*) un fruit de ce nom se trouve sur le territoire de Bokharâ.

[2] Le mot خيار désigne, 1° une courge de forme allongée; 2° un cornichon.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« peaux de chevaux et de moutons de la province d'Almalik, « on ne pourrait vendre ces animaux et ils ne trouveraient « pas d'acheteurs, tant ils sont nombreux et tant la reproduc- « tion en est abondante.

« Quant à la ville de Badakhschan, on y voit une mine de rubis « badakhschani, appelé vulgairement *balkhasch* البلخش (balais), « et une mine d'azur d'une qualité supérieure. Ces deux mines « sont dans l'intérieur d'une montagne. En creusant la terre, « on trouve facilement l'azur; quant au rubis, on ne l'obtient « qu'avec beaucoup de fatigue et de dépense; aussi cette pierre « est-elle toujours rare, d'un prix élevé et extrêmement re- « cherchée. Le morceau le plus précieux de rubis *balkhasch* « qui ait paru dans nos contrées fut apporté par un marchand, « sous le règne de Melik-Adel-Ketboga, et fut présenté à ce « prince, qui se trouvait alors à Damas. Voici ce que m'a ra- « conté à cette occasion Ahmed, l'inspecteur des orfévres : « Je « fus mandé par le *sâheb* Schehab-eddin-Ahmed le *Hânefi*, « ainsi que d'autres connaisseurs en pierreries et plusieurs « personnages importants, parmi lesquels était Nedjm-eddin le « joaillier. Il nous montra cette pierre. C'était un magnifique « morceau de forme triangulaire, qui présentait la figure d'un « peigne de fakir; il pesait 50 dirhems, et était sous tous les « rapports ce que l'on pouvait voir de plus beau et de plus « parfait. Interrogés sur la valeur à laquelle on pouvait estimer « une pareille pierre, nous nous en référâmes tous à l'avis de « Nedjm-eddin le joaillier, attendu que c'était pour nous un « devoir d'attendre qu'il eût parlé. On lui demanda quel pou- « vait être le prix d'un pareil morceau; il répondit : « Une « pierre de ce genre ne peut être estimée que par ceux qui « en ont vu de semblables : or ni moi, ni toi, ni le sultan, « ni aucune des personnes présentes n'ont jamais eu sous les

Fol. 56 r.

« yeux rien de pareil ni rien qui en approche; comment donc « pourrions-nous présenter une évaluation quelconque? » Tous « les assistants furent du même avis, et l'on traita à l'amiable « avec le marchand propriétaire du rubis. »

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Le Ma-wara-annahar a pour capitale la ville de Karschi « قرشی. Quoique cette place ne soit pas très-connue dans l'his- « toire et n'ait point été le théâtre d'événements célèbres, elle « a eu le privilége, sous la dynastie actuelle, d'être la résidence « des souverains, quoique ces princes fussent peu enclins à « habiter une ville et à se renfermer dans des murailles. Fol. 56 v.

« Bokhara est la ville la plus importante de cette contrée; « elle fut jadis le siége de la puissance des Samanides et avait « sous sa dépendance le reste du pays. Quoique les Samanides « ne portassent pas le titre de *sultan* et se contentassent de « celui d'*émir*, toutefois, à l'exemple des khalifes, ils n'admi- « nistraient les affaires que par l'entremise de leurs grands « officiers et ne faisaient la guerre que par leurs généraux. « Leur puissance était tellement affermie, que les rois des « différentes contrées reconnaissaient leur suprématie. Les « princes de la famille de Bouiah, malgré l'étendue de leur « empire, se regardaient comme les vassaux des Samanides, « leur payaient des tributs et leur envoyaient des étoffes sur les- « quelles étaient brodés les noms de ces souverains ainsi que « ceux des principaux fonctionnaires de leur état, tels que le « vizir, le *hâdjeb* (chambellan). »

L'auteur de l'ouvrage qui a pour titre *Exposition de la figure et de l'étendue de la terre* s'exprime en ces termes : « Je n'ai « jamais vu une ville dont les dehors fussent plus agréables « que ceux de Bokhara. En effet, si, placé sur un lieu élevé, « vous portez partout vos regards, vous n'apercevez qu'un « magnifique tapis de verdure sur lequel se détachent des Fol. 57 r.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« châteaux d'une extrême blancheur, des villages rangés avec « la plus parfaite symétrie. Il n'existe pas, ni dans le Ma- « wara-annahar, ni dans d'autres contrées, un canton qui « offre au même degré de très-beaux villages et une multi- « tude de lieux de plaisance; et tout cela règne sur un « terrain immense, qui se prolonge jusqu'au Sogd de Samar- « kand. »

« Suivant le même écrivain, une muraille entoure Bokhara, « ses villages et ses campagnes, dans une étendue qui com- « prend douze parasanges de longueur sur une largeur égale. « Cet espace est bien cultivé, verdoyant et orné de fleurs. « La ville de Bokhara a sept portes formées de fer, savoir : « 1° *Bab-almedinah* باب المدينة (la porte de la ville); 2° *Bab-Nour* « (je lis, avec Ebn-Haukal, باب نور, au lieu de باب نون) (la porte « de Nour); 3° *Bab-djehreh* باب جهره (au lieu de حهره); 4° *Bab-* « *alhadid* باب الحديد (la porte de fer) (ou الباب الجديد, la porte « neuve); 5° *Bab-kahindaz* باب القهندز (la porte de la citadelle); « 6° *Bab-Beni-Asad* باب بنى اسد (la porte des Benou-Asad); « 7° *Bab-Beni-Saad* باب بنى سعد (la porte des Benou-Saad).

Fol. 57 v. « La citadelle a deux portes, dont l'une nomme *Rikestan* « الريكستان; l'autre, appelée *Bab-eldjami* باب الجامع, conduit à la « mosquée *djami*. Dans le faubourg sont plusieurs grandes rues « دروب. L'une, que l'on prend pour aller dans le Khorasan, se « nomme درب الميدان (la rue de l'hippodrome); celle qui re- « garde l'orient se nomme *Derb-Ibrahim* درب ابرهيم (la rue d'Ibra- « him); tout près de là on en trouve une autre appelée *Rabah* « الربة; puis *Derb-almerdkesan* درب المردكسان; puis *Derb-Kelabad* « درب كلاباد; puis *Derb-alnoubehar* درب النوبهار (la rue de Noubehar)[1]; « puis *Derb-Samarkand* (la rue de Samarkand); puis *Derb-Maâsé-*

[1] C'est ainsi que j'ai cru devoir lire, d'après le texte d'Ebn-Haukal, au lieu de الوفهار que présente le manuscrit.

« *kour* درب معاسكور; puis *Derb-alramithiah* درب الراميثية; puis *Derb-* « *Hadas* درب حدس[1]; puis *Derb-Gaschadj* درب غشج.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« La ville de Bokhara et sa citadelle, à raison de leur po- « sition élevée, n'ont point d'eaux courantes; l'eau que l'on y « consomme est fournie par la grande rivière qui vient de Sa- « markand. Arrivée à Bokhara, elle se divise en plusieurs « bras, savoir : 1° Le Nahar-Firdizeh نهر فيرديزة, qui, sortant de « la rivière de Bokhara, coule dans la rue de Merdkeschan, « aux environs de la porte d'Ibrahim, se rend à la porte de « Balgami باب البلغمى et va tomber dans le Nahar-Berkendah نهر « بركنده (ou plutôt Noukendah نوكنده). Sur les bords de ce « canal sont environ 2000 jardins, plusieurs châteaux et de « nombreux terrains, à qui il fournit de l'eau. De l'endroit où « il commence jusqu'à son embouchure l'espace est d'environ « une parasange. Le canal appelé *Djouibar-Ikan* جوباريكان (ou « بيكار Bikar) sort du précédent, au milieu de la ville, dans le « lieu nommé *Mesdjid-Ahmed* مسجد احمد (la mosquée d'Ahmed), « et va se jeter dans le Nahar-Noukendah; il arrose une partie « du faubourg et environ 1000 jardins. Le canal appelé *Djoui-* « *bar-alkawaririin*[2] sort du précédent, et au lieu nommé *Mes-* « *djid-alâred* مسجد العارض arrose une partie du faubourg. Il roule « un plus grand volume d'eau que la rivière Bikar et fertilise « un plus grand nombre de terrains. Fol. 58 r.

« Le Nahar-Beïkend[3] tire son origine de la rivière susdite; il « commence dans la ville, à l'entrée de la rue de Djig سكة حيع « (ou Djirg جرغ), arrose une partie du faubourg et va se perdre « dans le désert. Ensuite vient le *Nahar-altahounah* نهر الطاحونة

[1] Dans l'ouvrage d'Ebn-Haukal, on lit حادثرون.

[2] Le texte porte حوبار القواربرين. Dans la Géographie d'Ebn-Haukal, on lit حوبار القواربريين. Je crois qu'il faut lire جويبار القواريرين « la rivière des fabricants de « cruches. »

[3] Le texte porte نهر بيوكند. J'ai suivi la leçon que donne Ebn-Haukal.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« (la rivière du moulin), qui sort de la principale rivière, dans « la ville même, au lieu nommé *Noubehar* النوبهار. C'est sur ses « bords que sont situées les maisons du faubourg [1]. Après avoir « fait tourner un grand nombre de moulins, il arrive à la ville « de Beïkend بيكند, aux habitants de laquelle il fournit de « l'eau. Le canal appelé *Nahar-Keschbah* نهر كشبة se détache de « la rivière dans la ville même, près de Noubehar; il fournit « à la consommation des habitants de ce quartier et arrose « quantité de châteaux, de villages, de jardins, jusqu'au delà « de la ville de Kaschbah. Le canal appelé *Nahar-Badj* نهر باج « (ou plutôt Nahar-Riah, نهر رياح) sort de la rivière nommée « *Rikestan* الريكستان, arrose une partie du faubourg, va gagner « le château de Riah قصر رياح, baigne un millier de jardins, « plusieurs châteaux et un grand nombre de terrains moins « considérables que les jardins. Le Nahar-Rikestan sort de la « rivière dans le voisinage du quartier de Rikestan, fournit de « l'eau à ce quartier, ainsi qu'aux habitants de la citadelle et « du palais des émirs, et se termine près des châteaux de Dje- « lal-dizeh جلال ديزه. Un autre canal, qui sort de la rivière « susdite dans le voisinage du pont de Hamdounah قنطره حمدونه, « coule sous terre jusqu'aux bassins situés à la porte des « Benou-Asad, et l'excédant de ses eaux va tomber dans les « réservoirs de la citadelle فارقين القهندز. Ces canaux enveloppent « la ville de Bokhara et ses jardins. Cette cité a dans son ter- « ritoire des bourgs nombreux, une banlieue magnifique, des « cantons importants et des villages tels qu'aucune autre ville « n'en offre de semblables.

Fol. 58 *v*. « Si quelque province ou quelque contrée a des villages « qui rivalisent avec quelques-uns de ceux de Bokhara, elle « est loin d'en offrir un nombre aussi considérable. Tous les

[1] J'ai lu بيوت avec Ebn-Haukal. Le manuscrit porte بيعرت.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« édifices de Bokhara sont très-élevés et régulièrement bâtis. « La ville est défendue par plusieurs citadelles. Dans l'espace « renfermé par la muraille susdite on ne voit ni montagnes, « ni désert, ni terre inculte. Les montagnes les plus voisines « de Bokhara sont celles de Warkeh ورکه [1], d'où l'on tire les « pierres que l'on emploie pour les édifices et le pavage; elles « fournissent aussi de l'argile propre à la poterie, de la chaux, « du plâtre. En dehors de la ville se trouvent plusieurs salines. « Le bois nécessaire à la consommation se tire des jardins ou « des déserts, d'où l'on apporte le bois appelé *gada* الغضا et le « tamarisque الطرفا. Toutes les terres de Bokhara sont baignées « par des rivières, attendu que ce canton est le lieu où viennent « se décharger les eaux de la vallée de Sogd. On n'y voit pas « d'arbres de haute taille, tels que le peuplier المرکب [2], le noyer « et autres du même genre. Tous ceux de ces arbres qui y « poussent sont petits et n'arrivent pas à une croissance par- « faite. La fertilité du territoire de Bokhara est telle, qu'un « homme qui possède un seul *djerib* de terre y récolte de quoi « suffire à sa consommation et à celle de sa famille. Près de « Bokhara, en dedans comme en dehors de la muraille, on « trouve plusieurs villes. Dans l'intérieur de ce mur, on dis- « tingue Tawawis الطواويس, Madjkath [3], Maarkelan معرکلن, Zo- « baïdah زبیده, Hadjarah حجاره. Chacune de ces villes a un *men-* « *ber* (une chaire). En dehors de la muraille, on voit Beïkend « بیکند, Ferebr فربر, Kerminiah کرمینیه, Khodimeken خدمکن « (lis. خدیمنکن), Djerameketh جرعامدت (peut-être Mezrenken « (مزرنکن), Medianketh مدیاتکت (lis. مدیانکث). Toutes les villes « renfermées dans l'enceinte de la muraille ont à peu près la

[1] C'est ainsi que ce nom est écrit par Ebn-Haukal; mais dans le manuscrit on lit ورکر.

[2] Je lis الدلب comme dans l'ouvrage d'Ebn-Haukal.

[3] On lit مجلسی. Ebn-Haukal offre مجکث.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Fol. 59 r.

« même grandeur et la même population. On y voit de belles « citadelles, des rues bien droites et de nombreux jardins.

« La ville de Beïkend surtout renferme des hôtelleries رباطات « telles que les autres villes du Ma-wara-annahar n'offrent, « sous ce rapport, rien qui en approche; on prétend que ces « hôtelleries y sont au nombre de mille. Elle a une vaste mu- « raille bien fortifiée, une mosquée *djami*, que l'on ne peut « voir sans admirer la beauté de son architecture et les orne- « ments de son *mihrab*. Dans le Ma-wara-annahar, il n'existe « pas un édifice plus magnifique.

« Ferebr فربر (ou Firebr) est une ville située dans le voisinage « du Djeïhoun et qui a dans sa banlieue des villages bien bâtis. « Son territoire est très-fertile; on y apporte continuellement « les provisions de bouche les plus agréables et les plus exquises. « Cette ville a donné naissance au plus illustre des *Hâfid*, à « celui qui a été l'exemple des habitants de l'Orient et de « l'Occident, Abou-Abd-allah-Mohammed-ben-Ismaïl-Bokhari; « et cette circonstance suffirait seule pour assurer à cette ville « une gloire immortelle.

« Les habitants de Bokhara se distinguent par la politesse, « la science, la connaissance de la jurisprudence, les senti- « ments religieux, la sincérité, la bonne conduite, des procé- « dés honorables, le penchant à faire du bien et à exercer des « actes de bienfaisance, la pureté des intentions, la bonhomie. « Ils se transmettent, de temps immémorial, une tradition « tout à fait remarquable : ils prétendent, et le fait n'est con- « testé par personne, que, d'après un privilége attaché à leur « château et à leur citadelle, on n'en a jamais vu sortir le « convoi d'un souverain; qu'un drapeau arboré dans cette « place et sorti de ses murs n'a jamais reculé devant l'ennemi. « Le premier prince qui choisit Bokhara pour sa capitale fut

« Abou-Ibrahim-Ismaïl-ben-Ahmed, de la famille de Saman. « Ses descendants continuèrent à y faire leur résidence jusqu'à « l'extinction de cette dynastie. MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Samarkand est une ville située dans une position élevée; « elle a une citadelle et un faubourg. Quiconque, du haut de « cette place, porte au loin ses regards, aperçoit de tout côté « des arbres verts, des châteaux magnifiques, des rivières qui « coulent dans différentes directions et de belles cultures. Fol. 59 *v.*

« Samarkand a quatre portes : l'une, qui regarde l'orient et « qui porte le nom de *Bab-alsin* باب الصين (porte de la Chine), « est élevée au-dessus du sol environnant; on y monte par un « grand nombre de degrés. Elle domine la vallée de Sogd. La « porte qui regarde le midi se nomme *Bab-Kesch* باب كش « (porte de Kesch). Samarkand, comme toutes les grandes « villes, renferme de beaux marchés, des bains, des *khans*, « de nombreuses habitations. On y voit des eaux courantes, « fournies par une rivière sur les bords de laquelle est une « digue qui s'élève à une grande hauteur. Dans plusieurs en- « droits et au milieu de la partie orientale se trouve une « chaussée de pierre, sur laquelle l'eau coule depuis l'endroit « nommé *Saffarin* الصفارين jusqu'à ce qu'elle pénètre par la Fol. 60 *r.* « porte de la ville. Près de là est un immense fossé [1], dans « lequel on a eu besoin d'établir une digue afin de faire re- « fluer les eaux dans la ville. Ce canal, dont l'existence est « fort ancienne et remonte au temps du paganisme, coule au « milieu des marchés et dans le lieu nommé *Ras-altak* راس الطاق, « qui est un des grands quartiers de Samarkand. Sur les bords « sont des campagnes dont le produit est destiné à l'entretien

[1] Ebn-Haukal ajoute : « C'est de là que « l'on avait extrait la terre qui servait à « construire les murs de la place; et il resta « une excavation, proportionnée à la masse « d'argile qu'on en avait enlevée. »

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« et aux réparations de ce conduit. On y a placé des sur-« veillants qui ne quittent point leur poste l'hiver ni l'été. Le « mur du faubourg n'a point de porte qui se ferme.

« Suivant quelques personnes, la ville de Samarkand dut « sa fondation au *Toba* Asad-Kerib[1] et elle fut terminée par « Dhou'l-karneïn. L'auteur du Traité de la figure de la terre dit « à cette occasion : « Voilà ce que m'a raconté Abou-Bekr-Di-« maschki : J'ai vu, au-dessus de la grande porte de Samar-« kand, une plaque de fer portant une inscription qui, suivant « l'assertion des habitants, était tracée en caractères himiarites, « et, d'après une antique tradition, avait été l'ouvrage du *Toba*. « Dans cette inscription, on lisait, entre autres choses, que de « Sanâ à Samarkand, la distance était de mille parasanges. « Dans une sédition qui eut lieu dans la ville, la porte que « surmontait cette plaque fut la proie des flammes; mais elle « fut reconstruite en fer, par les soins d'Abou'lmodaffar-Mo-« hammed-ben-Lokman-ben-Nasr. »

« Au rapport de quelques médecins, la température de « Samarkand est saine et sèche. Sans les vapeurs abondantes « qu'élèvent les eaux qui circulent dans les rues et dans « les maisons; sans la quantité de saules qui croissent par-« tout, on serait incommodé de l'excès de la sécheresse. Les « édifices sont construits en pierres et en bois. Les habitants « montrent, dans leur conduite, plus qu'aucun autre peuple, « des sentiments généreux. La ville tout entière, les chemins,
Fol. 60 v. « les rues, les marchés, les ruelles[2], sont pavés en pierre. L'eau « qui l'arrose vient de la rivière de Sogd, qui sort du canton de « Botom[3], non loin de Saghinan. Elle forme un réservoir, appelé

[1] Le *toba*, c'est-à-dire le souverain de l'Arabie Heureuse, se nommait Asad-Abou-Kerib اسعد ابوكرب.

[2] Je lis ازقّته au lieu de ارفنه.

[3] Je lis, avec Ebn-Haukal, البتم au lieu de الم.

« بجى[1], qui ressemble à un lac, et qui est environné de villages. « De l'endroit où cette rivière prend sa source, jusqu'à Samar- « kand, la distance est de plus de vingt parasanges. Au delà de « Samarkand, à environ deux journées de marche, il se détache « de cette rivière une branche appelée Ki ڭ. Parmi tous les cou- « rants d'eau du canton de Sogd, il n'en est point dont les bords « soient couverts de plus belles cultures, d'un plus grand nombre « de châteaux et de villages. La rivière de Ki est le tiers de « celle de Sogd. Elle donne naissance à un grand nombre de « canaux, et conserve son nom l'espace de plus de deux jour- « nées de marche. De la rivière de Sogd se détachent des bras « nombreux. Aux environs de Bokhara, elle produit les courants « d'eaux, qui arrosent cette ville, et dont il a été parlé plus « haut. Ils sont au nombre de six, et leurs bords sont couverts « de villages et de jardins. Si un homme, placé sur une mon- « tagne, porte au loin ses regards, il n'aperçoit de tous côtés « qu'un vaste tapis de verdure sur lequel se détache un palais « de couleur blanche, ou un château élevé et magnifique[2]. « A peine peut-il apercevoir un espace dénué de végétation, « un coin de terre inculte. »

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

L'auteur continue le tableau de la fertilité du Ma-wara-annahar. Il assure que, dans la ville de Samarkand, toutes les maisons ont des jardins, des bassins, des eaux courantes; puis, il continue en ces termes : « Suivant ce que m'a rapporté « le schérif Djélal-eddin-Samarkandi, le canton de Sogd s'é- « tend en longueur l'espace de dix journées d'une marche « ordinaire...... Fol. 61 r.

« Le canton de Botom se compose de montagnes élevées et « peu accessibles, qui sont, en grande partie, dans une situa- « tion agréable, et couvertes de gazon et de l'espèce de plante Fol. 61 v.

[1] Ebn-Haukal écrit بجن. — [2] Je lis شاهق ومشيّد au lieu de سابق ومسند.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Fol. 62 r.

« appelée *Tarkhon* الطرخون. On y voit des villages extrêmement « peuplés. Botom renferme des châteaux très-fortifiés. On y « trouve des mines d'or, d'argent, de vitriol, et de sel ammoniac. « Dans chaque montagne de ce canton est pratiquée une sorte « de grotte sur laquelle on a élevé un bâtiment dont les portes « et les fenêtres sont exactement fermées. On y voit une source « d'où s'élèvent des vapeurs qui, durant le jour, ressemblent « à de la fumée, et la nuit, à du feu. Lorsque cette fumée s'est « condensée sur le mur et le toit de cet édifice, on en détache « le sel ammoniac. La chaleur étouffante qui règne dans cette « chambre est si forte, que tout homme qui veut y pénétrer, « s'exposerait à être brûlé, s'il ne prenait soin de se revêtir de « feutre mouillé; encore, ne fait-il qu'entrer précipitamment, « et enlever le sel qui se trouve sous sa main. Cette vapeur passe « d'un endroit à un autre. Lorsqu'elle disparaît sur un point, « on creuse dans un autre, jusqu'à ce que la fumée se montre « et sorte du sol. Lorsque nul obstacle ne s'oppose à la dissémi- « nation de la vapeur, on peut s'en approcher sans crainte; « mais, dès qu'elle est rassemblée dans une chambre, elle pro- « duit une chaleur brûlante.

« La ville de Gaznah غزنه fut la résidence de Subukte- « ghin, père du sultan Iemin-eddaulah-Mahmoud. Lorsque la « puissance de la dynastie des Samanides eut croulé sous les « armes victorieuses de Subukteghin, il choisit Gaznah pour « sa capitale, au lieu de Bokhara, qui avait été jusqu'alors la « principale ville de l'empire. Ses descendants continuèrent à « faire de cette place le siége de leur puissance. Les souverains « gourides suivirent leur exemple.

« Gaznah se distingue éminemment par la salubrité de l'air « et la douceur des eaux. Les maladies y sont peu communes, « et son territoire ne produit ni serpents, ni scorpions, ni

« insectes malfaisants. Ce pays a donné naissance à quantité « d'hommes intrépides. C'est ce qu'attestent les exploits de ces « princes dans leurs guerres contre les Indiens et les Turcs, « et le courage avec lequel ils ont défendu la religion de l'isla- « misme et le trône. Les monarques gourides, malgré le petit « nombre de leurs soldats et la faiblesse de leurs ressources, « ont, par leurs conquêtes dans l'Inde et ailleurs, achevé ce « qu'avait commencé Mahmoud, fils de Subukteghin.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Fol. 66 v.

« Gaznah est une ville voisine de la contrée de Sind, et, « suivant quelques-uns, elle fait partie de cette province. Au « rapport de l'auteur de la Description de la terre, Gaznah est « comprise dans la province de Sind, et située dans le troisième « climat. Abou-Saïd-Mansour, gouverneur de la province de « Djordjan, dit à cette occasion : « Je n'ai pas vu de ville qui « offre à un plus haut point que Gaznah une température sa- « lubre pendant l'été et le printemps, et une réunion d'avan- « tages précieux. Son territoire est peu boisé : aussi l'air y « est parfaitement sain, n'ayant point à passer sur des mares « croupies, ou des souches d'arbres pourris.

« Le Turkestan est une contrée qui, à elle seule, formerait « un vaste empire, un royaume imposant. Distinguée par son « immense étendue, elle a joui, de temps immémorial, d'une « haute renommée, et a été une pépinière de guerriers intré- « pides. Depuis qu'elle a été dévastée par les armes des Tatars, « elle n'offre aujourd'hui qu'une faible population. Suivant ce « que m'a assuré un homme qui a parcouru ce pays, le Tur- « kestan ne présente que des ruines et des débris plus ou « moins effacés. De loin, on aperçoit un village bien bâti, « dont les environs sont couverts d'une belle verdure. On s'ap- « proche dans l'espérance d'y rencontrer des habitants, mais on « trouve des maisons complétement désertes. La population se

Fol. 63 r.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« compose uniquement de nomades, de pasteurs, qui ne s'oc« cupent en aucune façon de cultiver et d'ensemencer la terre. « Il n'y a d'autre verdure que celle des prairies où l'herbe croît « naturellement. On trouve encore dans ce pays quelques sa« vants; et, attendu la disette d'eau, les ablutions ont lieu avec « de la terre.

« La province de Schasch الساس (الشاش[1]) a, en largeur, deux « journées de marche, et trois en longueur. On ne trouverait « pas dans le Khorasan ni dans le Ma-wara-annahar, une « contrée d'une aussi petite étendue, qui renferme autant de « *menber*, de villages bien bâtis, et qui ait été aussi puissante[2]. « C'est un pays de plaine, où l'on chercherait inutilement une « montagne ou une colline. On peut le regarder comme la « plus importante frontière de l'empire musulman[3]. Les mai« sons y sont construites en terre : toutes sont baignées par « de l'eau courante, et entourées de verdure. Cette province « renferme un grand nombre de villes situées à peu de dis« tance l'une de l'autre.

Fol. 63 *v.*

« Esfidjab اسعحاب (اسفيجاب) est une place qui a une cita« delle et un faubourg. La citadelle est, à la vérité, en ruines, « mais la ville et le faubourg sont bien peuplés. Tout autour « règne une muraille qui a une parasange d'étendue. Le fau« bourg renferme des eaux vives et des jardins. Les maisons

[1] On lit dans le *Tarikhi-Wassaf* (fol. 407 *r.*) : در مقام شاش كه تركان آنرا تاسكيت (تاشكنت) كويند « Le lieu de Schasch, que « les Turcs nomment Taschkent. » L'auteur du *Zafer-nameh* (fol. 47 *v.*) dit également : تاشكنت كه آنرا چاچ وشاش نيزكويند « Taschkent, qu'on appelle aussi *Tchatch* « ou *Schasch.* » Baber, dans ses Mémoires, atteste que Taschkend est identique avec Schasch (man. pers. de Leroy 4, f. 28 *v.*), Ebn-Khaldoun (t. III, fol. 72 *r.*) dit que la ville de Khodjendah est la capitale de la province de Schasch. Ailleurs (fol. 179 *v.*) il parle du roi de Schasch. Ebn-Khallikan (manuscrit 730, fol. 333 *v.*) dit que la ville d'Otrar est située au-dessus de celle de Schasch.

[2] Je lis قوة شوكة.

[3] Le texte porte هى اكر نفر ; mais dans le texte d'Ebn-Haukal on lit : هى اكبر ثغر فى وجه العدو.

« sont construites en terre. La ville, située dans un espace parfaitement uni, a quatre portes. Son territoire est aussi étendu « que fertile, et les habitants n'y payent aucun impôt. Parmi « les villes de cette contrée, on compte Taraz الطراز, Noudjekth « بوحكرب (نوجكث) et Kodjendah. Bârâb باراب est le nom d'un canton, qui, tant en longueur qu'en largeur, a un peu moins « d'une journée de marche. Il est peu accessible, et habité par « une population courageuse. Le terrain, quoiqu'imprégné de « sel, offre partout des forêts et des champs cultivés. La capitale se nomme Kender كندر (ou plutôt Kodar كدر). C'est là « qu'a pris naissance le philosophe de l'islamisme, Abou-Nasr-« Bârâbi qui a expliqué les livres des anciens, et qui, dans tout « ce qui concerne les sciences intellectuelles, s'est montré supérieur aux anciens et aux modernes. On prononce vulgairement *Fârâbi* فارابى, mais la véritable leçon est *Bârâbi* بارابى, car « ce mot appartient à la langue turque : or cet idiome n'a point « la lettre *fa*.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Kodjendah confine à la province de Ferganah, dans laquelle elle se trouve enclavée, quoiqu'elle forme un canton « distinct. Elle est située sur la rive occidentale du fleuve de « Schasch [1]. Elle a plus de longueur que de largeur. Les maisons et les jardins sont isolés les uns des autres; son territoire « n'offre qu'un petit nombre de villages. C'est une ville agréable, qui produit de très-beaux fruits; mais les champs ensemencés y ont peu d'étendue, et elle tire de Ferganah une « partie des grains nécessaires à sa consommation. Les barques « y arrivent par le fleuve de Schasch. On appelle ainsi un « grand fleuve que grossissent plusieurs rivières, qui viennent

Fol. 64 r.

[1] Le fleuve de Schasch, autrement nommé fleuve de Khodjend, etc. est le même que le Seïhoun ou Sirr. Au rapport de Baber (fol. 2 r.), cette grande rivière, au lieu de se jeter dans le lac Arall, se perd entièrement dans les sables. Je parlerai ailleurs de ce fleuve.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« réunir leurs eaux aux siennes, sur la frontière du pays des « Turcs. La branche principale prend sa source dans le Tur- « kestan, non loin de Dewazkend دوازكند. Après avoir reçu « plusieurs rivières, et acquis une largeur considérable, elle « baigne Kodjendah, puis Benaket[1], et passe devant Bârâb; « au delà de Sabran, elle coule dans un désert qui forme la « limite du pays des Turcs Gozzs; enfin, elle va se décharger « dans le lac de Khawarizm. Suivant l'auteur de l'ouvrage « intitulé, *les Figures de la terre*, ce fleuve, lorsqu'il a pris tout « son développement, est environ les deux tiers du fleuve « Djeïhoun.

« Ferganah est le nom d'une province qui forme un district « étendu, où se trouvent des villes et des villages considérables. « La capitale, nommée Akhsiket[2], est située sur le bord du « fleuve de Schasch, dans un terrain plat et uni. Elle a une « citadelle, un faubourg, et occupe un espace d'environ trois « parasanges. Ses édifices sont bâtis de terre. Le faubourg est en- « touré d'une muraille dans laquelle sont percées les portes de « la ville. Il renferme des eaux courantes et un grand nombre « de réservoirs. Chacune des portes du faubourg conduit à « des jardins bien ombragés, et arrosés par des rivières que « l'on rencontre successivement dans une espace de deux para- « sanges. Vis-à-vis cette ville, sur l'autre rive du fleuve de « Schasch, s'étendent des prairies et des champs cultivés qui « se prolongent l'espace d'une journée de marche. Non loin de

[1] Je lis بناكت au lieu de ساكت. La ville de Benaket ou Fenaket, en mémoire de Schah-rokh, fils de Timour, prit dans la suite le nom de *Schahrokhiah* شاهرخيه (voyez les Mémoires de Baber, manuscrit persan, fol. 1 et 28 *verso*). Le même fait est attesté par l'auteur du *Matla-assadeïn* (fol. 305 *r.*), qui, dans plusieurs passages, fait mention de la forteresse de Schahrokhiah (fol. 88 *v.* 312 *r.* et *v.* 313 *v.* 315 *v.* 316 *r.*). Voy. aussi *Zafer-nameh* (f. 371 *v.*). Mirkhond (VI[e] part. manusc. de l'Arsenal, fol. 163 *v.*) parle d'un pont de bateaux qui avait été jeté sur le fleuve Seïhoun, au-dessus de la ville de Schahrokhiah.

[2] Je lis اخسيكت au lieu de اخسلب.

« là, est la ville de Koba قبا, qui fait partie de la province de « Ferganah, dont elle est une des villes les plus agréables. « Elle a une citadelle et un faubourg, mais la citadelle est « en ruines. La mosquée *djami* est dans la citadelle; mais « les marchés, aussi bien que le palais du gouverneur, sont « situés dans le faubourg. Il est environné d'une muraille, « et renferme de nombreux jardins et des eaux abondantes. La « ville de Ousch اوش, qui, sous le rapport de la grandeur, « se rapproche de la précédente, fait partie de la province de « Ferganah, et est adossée contre une montagne. Elle est bien « peuplée, et renferme une belle citadelle; elle a trois portes, « et un faubourg environné de murailles. Ouzkend اوزكند, la « dernière ville de la province de Ferganah, a une citadelle « et un faubourg. C'est dans ce faubourg que sont placés les « marchés. Elle est embellie par de nombreux jardins et des « courants d'eau vive. Suivant l'auteur de l'ouvrage intitulé, « *les Figures de la terre,* aucune partie du Ma-wara-annahar « ne renferme autant de villages que la province de Ferga- « nah. Quelquefois, le territoire d'un village occupe un espace « d'une journée de marche, grâce à sa nombreuse population, « et aux immenses troupeaux qui sont répandus dans le pâ- « turage. Je questionnai sur ce fait Abou'lmakarim-Hamid- « ben-Mohammed, de la ville de Ferganah, et voici la ré- « ponse qu'il me fit : « Les choses étaient encore au-dessus de « ce que dit l'auteur; le pays a conservé jusqu'à aujourd'hui « ses vastes dimensions, mais la population a prodigieusement « diminué [1].

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Fol. 64 r.

« Osrouschnah est, comme Sogd, le nom d'une province « qui a pour capitale la ville de Naubakht بوحكت (نوبجنت). Elle

[1] Pour tout ce qui concerne la province de Ferganah, je dois surtout renvoyer à la description curieuse qu'en a donnée le sultan Baber.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« renferme aussi plusieurs autres villes, telles que Bâriskat « ارسماسكث, Arak عرق, Fenket فنكث (ou Benkath بنكث), Sabat ساباط « Zamin et رامين. Suivant ce que dit l'auteur de l'ouvrage inti- « tulé الروض المعطار في اخبار الاقطار (les Jardins embaumés, ou Traité « de l'histoire des contrées), Osrouschnah est le nom d'un « canton qui fait partie du Ma-wara-annahar, et qui a pour « limites, à l'orient, une partie de la province de Ferganah; à « l'occident, les cantons de Sogd et de Saganian, et au nord,

Fol. 65 r.

« le pays de Schasch. Osrouschnah forme une contrée vaste et « importante qui renferme un grand nombre de villes. On y « compte, dit-on, 400 forteresses. Elle est arrosée par une ri- « vière considérable, dans laquelle on ramasse des paillettes « d'or. Au rapport de l'auteur du livre des Figures de la terre, « la ville de Naubakht بوكث, qui est le lieu de la résidence « des gouverneurs de la province, a une population d'environ « 10,000 hommes. Les maisons sont bâties en terre et en bois. « Elle est environnée d'une muraille; son faubourg a un mur « particulier, et une troisième muraille enveloppe le tout. La « ville intérieure a deux portes: elle renferme la mosquée *djami* « et la citadelle. Le palais du gouverneur دار الامارة est situé dans « le faubourg. Au travers de la ville intérieure, coule une grande « rivière sur laquelle est construit un moulin. Les marchés « sont dans la ville intérieure. Elle a, dans son territoire, des « jardins, des vignes, des champs cultivés; mais tout cela est « moins étendu que dans le canton de Sogd. On y voit quatre « portes, et six rivières qui toutes proviennent d'une même « source. Leurs eaux suffisent pour faire tourner dix moulins. « De la ville à la source de ces rivières, la distance est d'une « demi-parasange. Après cette ville, la plus considérable est « celle de Zamin, située sur la route qui conduit de Ferganah « à Sogd. Les autres places en approchent pour la grandeur,

« l'agrément de la situation, le nombre des jardins et des « courants d'eau. »

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

SECONDE SECTION.

DESCRIPTION DU KHAWARIZM ET DU KABDJAK فى خوارزم والقبجاق (KAPTCHAK OU KIPTCHAK).

« Suivant ce que m'a raconté le scheïkh Nedjm-eddin-ben-« Saham, de la ville de Mausel (Mosul), ce royaume est d'une « vaste étendue, tant en longueur qu'en largeur. Il renferme « peu de villes, mais des plaines immenses. Les habitants, dont « le nombre est incalculable, sont mal armés; de plus, leurs « chevaux, élevés sur un terrain plat, uni et peu pierreux, « manquent de vigueur, et ne peuvent franchir les passages « difficiles. Aussi ce peuple ne se distingue pas par ses exploits « militaires. Les rois de ce pays sont peu zélés pour l'obser-« vation des lois; l'organisation civile et militaire est la même « que celle de l'Irak et de la Perse; on y voit un égal nombre « d'émirs, les mêmes usages, et la même étiquette, avec cette « différence, que dans le Kabdjak, l'*émir-alolous* امير الالوس[1], et « le vizir n'ont pas autant d'autorité que ceux de la Perse; d'un « autre côté, le sultan ne jouit pas d'un revenu aussi consi-« dérable, ne lève pas autant d'impôts[2], et n'a pas en pro-« priété un aussi grand nombre de villes et de bourgs; enfin, « les habitants de cet empire ne s'attachent pas, comme ceux « de la Perse, à suivre les usages observés sous le gouvernement « des khalifes. Dans le Kabdjak, les princesses prennent une

Fol. 65 *v.*

[1] L'auteur, dans le chapitre où il traite des Mongols de la Perse (fol. 81 *r.*), atteste que tout ce qui concerne les armées dépendait du principal *émir-alolous* كبير امراء الالوس, qui portait le titre de *beglari-beg* بكلارى بك, c'est-à-dire *émir des émirs;* que les *émir-alolous* étaient au nombre de quatre, qui portaient le titre d'*émir-alkoul* امراء القول.

[2] Je lis الداخل والمحابى.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« part active à l'administration, et souscrivent les ordres qui « émanent du gouvernement, avec autant et plus d'autorité « que celles de l'Iran. Il faut pourtant en excepter Bagdad[1], « fille de Djouban, et épouse d'Abou-Saïd-Béhadur, fils de « Khodabendeh; car jamais, de notre temps, ni dans les siècles « voisins du nôtre, une femme n'a exercé un pouvoir aussi « absolu. J'ai vu un grand nombre de lettres écrites au nom « des princes du Kabdjak, sous le règne de Bérékeh et de « ses successeurs; on y lisait : « Ceci a été réglé d'après l'avis « unanime des princesses et des émirs, » et autres formules « semblables. La capitale du royaume est Saraï السراى, petite « ville située entre un fleuve et un désert de sable. Le sultan « actuel, Uzbek-khan, y a fait construire un collége, car « ce prince favorise extrêmement les sciences et les savants. « Suivant ce que m'a raconté Zeïn-eddin-Omar-ben-Mosafer, « le sultan Uzbek s'occupe peu du gouvernement de ses états, « se contentant d'y donner un coup d'œil général, sans entrer « dans aucun détail. Satisfait des sommes qui forment son re- « venu annuel, il ne se fait jamais rendre compte de ce qui « concerne les différentes branches de recette et de dépense. « Chacune des princesses ses épouses perçoit une portion des « impôts. Chaque jour de l'année, ce prince se rend à la « maison d'une de ses femmes, chez laquelle il passe la jour- « née et prend ses repas. Elle lui fait présent d'un habillement « complet بدلة قماش كاملة, et il donne les vêtements qu'il vient de « quitter à un de ses courtisans les plus affidés. Au reste, ses « habits ne sont ni d'une belle étoffe, ni d'une grande valeur. « Ce prince est bon musulman, et montre beaucoup de zèle « pour la religion, et de fidélité à en observer les préceptes; « s'acquittant de la prière et du jeûne avec une exactitude

Fol. 66 r.

[1] Le nom de cette princesse était Bagdad-Khâtoun.

« scrupuleuse. Il est très-affable pour ses sujets, et reçoit avec « bonté tous ceux qui s'adressent à lui. On lui reproche d'être « peu libéral; mais quand il voudrait l'être, les revenus de ses « états ne le lui permettraient pas. Ses sujets, pour la plu- « part, sont des nomades اصحاب عمد[1], qui vivent dans les déserts, « et tirent leur subsistance de nombreux troupeaux[2] de che- « vaux, de bœufs et de moutons. Les peuples de ce pays s'oc- « cupent peu de la culture des terres, et sèment très-peu de « froment et d'orge; les fèves surtout y sont d'une excessive « rareté. Le grain le plus commun est le dokhn (millet), « qui forme la nourriture ordinaire des habitants[3]. Dans toute « l'étendue de ce royaume, les prix de tous ces objets de con- « sommation sont extrêmement modérés, excepté à *Korkandj* « كركانج, autrement *Khawarizm*, capitale de la contrée du « même nom. Dans cette ville, les prix des grains se main- « tiennent presque toujours à un taux élevé, et ne descendent, « tout au plus, qu'à une valeur moyenne. La chair est le seul « objet qui s'y vende à bon marché. Des chevaux en grand « nombre sont tués annuellement pour la consommation des « habitants du pays. Quant à ceux qui vivent dans les déserts, « la viande, chez eux, ne se vend ni ne s'achète; leur nourri- « ture la plus ordinaire est, outre la chair du gibier, le lait

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Fol. 66 *v*.

[1] Le mot عمود, qui fait au pluriel عمد, désigne *une tente;* de là vient l'expression اهل العمد *les nomades*. On lit dans un passage de notre auteur (fol. 63 *r*.): اهل العمد واصحاب السايمة « Ceux qui vivent sous des « tentes et élèvent des troupeaux. » Dans l'histoire de Nowaïri (manuscrit de Leyde, xxvi[e] partie, f. 199 *v*.), on lit, en parlant des Turcs, هم اصحاب عمود لا يسكنون دارا « Ils vivent sous des tentes et n'habitent pas « les maisons. » Dans le *Kartas* (manuscrit, p. 152): اهل العمد من العرب والبربر « Ceux d'entre les Arabes et les Berbers qui « habitent sous des tentes. » Dans l'histoire d'Ebn-Khaldoun (t. VI, fol. 252 *v*.): انمى جبايتها وقرر ديوانها وصارت عملا مفردا يسمى عمل العمود « Il augmenta les contribu- « tions et établit pour cela des bureaux. Cette « perception forma une branche de recette « distincte qui prit le nom d'*amal-alamoud* « (division qui concerne les nomades). »

[2] Je lis مواشيهم.

[3] Je lis ماكلهم au lieu de كلهم.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« et le beurre. Lorsqu'un de ces nomades a élevé un cheval, « un bœuf ou un mouton, il l'égorge, en mange avec sa « famille, et donne à ses voisins le reste de la chair. Ceux-ci, à « leur tour, lorsqu'ils ont un animal en état d'être mangé, ne « manquent pas de le tuer, et d'en envoyer une partie à celui qui « leur a fait le même présent : de cette manière, ils ont presque « toujours une abondante provision de chair. Cet usage est « reçu universellement par eux, et est regardé comme une loi « qui s'observe avec beaucoup d'exactitude. Le sultan de ce « royaume a sous sa dépendance des nations de Djerkes, de « Russes, d'As ; ces peuples habitent des villes régulièrement « bâties. Leurs montagnes sont boisées, et couvertes d'arbres « fruitiers. Leurs troupeaux sont nombreux, leurs terres bien « cultivées et arrosées par quantité de ruisseaux. Quoiqu'ils « aient des souverains de leur nation, cependant, comme ils « sont hors d'état de résister au sultan du Kabdjak, ils se re« gardent comme ses sujets. S'ils captent sa bienveillance par « des témoignages de soumission et de magnifiques présents, « il les épargne ; sinon il envoie contre eux ses armées, qui,

Fol. 67 r. « comme il est arrivé plusieurs fois, ravagent le pays, égorgent « les hommes, réduisent en esclavage les femmes et les enfants « qu'ils vont vendre en différentes contrées. Parmi les sujets du « prince de Kabdjak, on compte une peuplade de Turcs, qui « habitent aux extrémités du nord, et qui mènent la vie la plus « misérable ; ils ne logent point dans des bourgs, ne cultivent « point la terre[1], et la rigueur du froid fait périr leurs bestiaux. « Ce sont des sauvages qui montrent peu d'intelligence et ne « professent aucune religion. Comme ils vivent dans une ex« trême pénurie[2], si l'un d'entre eux trouve un morceau de « chair, il ne le fait pas cuire, mais simplement bouillir afin

[1] Je lis لا لهم زرع. — [2] Je lis لشدة ما هم به.

« d'en boire le jus, réservant la viande pour la manger une « autre fois; après quoi, il ramasse soigneusement les os, qu'il « fait bouillir de nouveau, et dont il boit le jus. D'après cet « exemple, on peut juger quelle triste existence mènent ces « hommes-là. Au rapport du marchand Djemal-eddin-Abd-« allah-Hisni, presque tous les nomades soumis à l'empire du « Kabdjak se revêtent de peaux, sans s'embarrasser si l'animal « est pur ou impur, et s'il a été tué ou s'il est mort naturelle-« ment. Dans leurs repas, ils mangent toutes sortes de mets, « même les plus dégoûtants, et ne mettent aucune différence « entre les aliments licites et ceux qui sont défendus. Dans cer-« taines années, où ils se trouvent réduits à une extrême disette, « ils vendent leurs enfants afin d'en employer le prix pour se « procurer leur subsistance. Il vaut mieux, disent-ils, en ce cas, « que nous assurions notre existence et celle de notre enfant, « que de le voir périr aussi bien que nous. Ayant interrogé, « sur ce qui concerne ce pays, Zeïn-eddin-Omar-ben-Mosâfer, « et lui ayant communiqué ce que m'avait dit Abd-allah-« Hisni, il m'a assuré que tout était parfaitement vrai. Les « Turcs du Kabdjak se distinguent des autres Turcs par leur « bonne foi, leur bravoure, leur légèreté à la course, la beauté « de leur taille, la régularité de leurs traits et leurs nobles qua-« lités. Ce sont eux qui ont donné des sultans et des émirs à « l'Égypte, et qui composent la plus grande partie des armées « de cet empire. Nedjm-eddin-Aïoub, fils de Kâmel, montra « beaucoup d'empressement à acheter des esclaves du Kab-« djak, et ceux-ci ne tardèrent pas à s'emparer du trône. Ces « princes, par affection pour leurs compatriotes, en firent venir « un grand nombre, en sorte que l'Égypte se trouva bientôt « remplie de ces étrangers, qui en formèrent la principale force. « Placés à la tête des armées et revêtus des premiers emplois,

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Fol. 67 v.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« ils se montrèrent zélés défenseurs de l'islamisme, et com-« battirent avec courage contre leurs parents et ceux de leur « nation. Ils se signalèrent à la bataille d'Aïn-Djalout, livrée « l'an 658, dans laquelle le sultan d'Égypte, Melik-Moudaffer-« Koutouz, défit les armées de Houlakou, et força ce prince « d'abandonner Alep pour retourner dans ses états. Dans cette « occasion, l'armée d'Égypte fit ce que n'avaient pu faire les « autres princes, et, en particulier, Djelal-eddin-Mohammed, « fils de Khawarizm-schah, qui avait vu échouer tous ses efforts « et avait péri dans cette entreprise; et cependant les troupes « égytiennes, comparées à celles de Djelal-eddin, n'étaient que « comme un point par rapport au cercle, et une goutte d'eau « par rapport à la mer.......

Fol. 68 r.

« Le Kabdjak est un pays très-abondant en eaux et en pâtu-« rages. Il est fertile en grains dans les endroits que l'on prend « soin d'ensemencer; mais les habitants, pour la plupart, sont « des nomades qui se contentent d'élever des troupeaux, et se « mettent peu en peine de labourer la terre et de planter des

Fol. 68 v.

« arbres. Cette contrée, avant l'invasion des Tartares, était « parfaitement cultivée, et elle offre encore aujourd'hui des « restes de sa fertilité primitive. On y voit des arbres qui portent « différentes espèces de fruits, tels que le raisin, la grenade, « le coing, la pomme, la poire, l'abricot, la pêche, la noix, et « un fruit qui ressemble à la figue, et qui, dans la langue du « Kabdjak, est désigné par le nom de بلسك. Ces arbres, qui « subsistent aujourd'hui, sont les débris des plantations faites « par les anciens habitants, qui s'occupaient de l'agriculture « d'une manière spéciale. Malgré le nombre immense qui a été « détruit, il en reste encore beaucoup dans les montagnes et « loin des villes. Le melon d'eau بطيخ y croît avec une abondance « extraordinaire, principalement le jaune, qui dure toute

« l'année, que l'on conserve après l'avoir fait sécher, et se « vend à très-bas prix; il se distingue par sa douceur et sa « saveur agréable. Quelques personnes en expriment le jus « dont elles font une confiture. Le Kabdjak produit beau- « coup de raves, carottes, choux et autres légumes; mais ils « croissent bien plus abondamment dans le pays des Djerkes « (Circassiens[1]), des Russes et des As[2]. On y trouve, en quan- « tité, un miel blanc et d'un goût agréable.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« L'islamisme est aujourd'hui répandu dans ces contrées. « Le premier prince qui embrassa cette religion fut Bérékeh, « fils de Djoudji, et petit fils de Djinghiz-khan. Depuis cette « époque, la lumière de la foi a éclairé ce pays, en sorte « qu'il n'y reste plus qu'un petit nombre d'infidèles. Malgré « la supériorité des habitants du Kabdjak sur les troupes des « Djerkes, des Russes, des Madjar et des As, ceux-ci leur en- « lèvent leurs enfants qu'ils vendent aux marchands. Au reste, « ces peuples, quoiqu'ils fassent profession de l'islamisme, ne « laissent pas d'en transgresser les lois dans une foule de cir- « constances. Une partie d'entre eux n'observe pas l'*Iasa* de « Djinghiz-khan avec autant d'exactitude que les autres; mais « il y a plusieurs crimes qu'ils punissent entre eux de la ma- « nière la plus sévère; tels sont : le mensonge, l'adultère, la « violation des serments et des traités. Lorsque le prince est « mécontent d'un de ses sujets, il confisque ses biens et vend « ses enfants. Celui à qui on a dérobé quelque chose est mis « en possession des biens du voleur et de ses enfants, qu'il « vend comme esclaves. Lorsqu'un homme demande une fille

Fol. 69 r.

[1] Dans un passage du voyage de Rubruquis (col. 30) il est fait mention des *Kergis*, qui sont placés avec les *Alains* ou Acas. Dans cet endroit le mot Kergis désigne les *Circassiens*. Il en est de même dans le voyage de Jean de Plan-Carpin (col. 48). Dans la relation de Schiltberger (p. 100), on lit *Strachas*.

[2] J'ai dit ailleurs que le mot *As* آص désignait les *Alains*.

« en mariage, le père la lui accorde moyennant un présent de
MESALEK alabsar fi memalek alamsar. « peu de valeur; mais, à compter de ce moment, il se garde « bien de jamais demander au mari des nouvelles de sa femme. « D'après ce que m'a dit Nidam-eddin-Abou'lfadaïl-Iahia- « ben-Hakim, le sultan du Kabdjak perçoit un impôt que lui « payent tous ses sujets. Dans les mauvaises années, lorsque la « mortalité a détruit les troupeaux, ou que la neige est tombée « en trop grande abondance, ils sont réduits à vendre leurs
Fol. 69 v. « enfants pour acquitter le tribut. J'ai eu occasion de voir, au « mois de redjeb de l'an 738, le marchand Schems-eddin- « Mohammed-Hosaïni, de la ville de Kerbela, qui revenait du « Kabdjak, après avoir parcouru cette contrée, et s'être avancé « jusqu'à Akdja-Kerman et au pays des Bulgares. Il avait acquis « dans son voyage un grand nombre de jeunes esclaves des « deux sexes, et m'assura en avoir acheté plusieurs de leurs « pères et de leurs mères; attendu qu'un ordre du prince يسق « ayant enjoint à ses sujets de marcher en armes contre la « Perse, ceux qui se trouvaient sans argent n'avaient eu d'autres « ressources que de vendre leurs enfants. Le Kabdjak, qui for- « mait autrefois un état indépendant, a été subjugué par les « Mongols. Les vainqueurs s'étant fixés dans ce pays, et unis « par des mariages avec les habitants, cette cause, jointe à l'in- « fluence du climat, a modifié leur physionomie, en sorte que « les deux peuples paraissent aujourd'hui n'en faire qu'un seul.

« Autrefois, ainsi que le rapportent Masoudi et d'autres « écrivains, l'islamisme s'était propagé chez les Bulgares; mais
Fol. 70 r. « depuis longtemps ce peuple a renoncé à la véritable religion « et est gouverné par des princes adorateurs de la croix. L'an « 731 de l'hégire, le roi[1] des Bulgares envoya des ambassa-

[1] Le texte porte صاحب السرب والبلغار. J'ignore ce qu'il faut entendre par le premier mot; peut-être faut-il lire السيبير « Le « pays de Sibir. » Au reste, si j'ai écrit, en

« deurs au sultan d'Égypte, avec une lettre dans laquelle il « offrait à ce prince son amitié, et lui demandait une épée qu'il « pût porter dans les combats et un étendard qui lui servît à « vaincre ses ennemis. Le sultan combla d'honneurs les députés « et envoya au roi des Bulgares un habillement, savoir un *tar-* « *douhasch* طردوحش [1], doublé de petit-gris et bordé de castor « معدس (مقندس), sur une étoffe d'Alexandrie, avec un *kalo-* « *tah* كلوتة [2] d'étoffe d'or et un *schasch* [3] brodé aux deux ex- « trémités, une ceinture d'or avec des agrafes كلاليب du même « métal, une épée magnifiquement ornée et un étendard jaune « enrichi d'or. Ces peuples, étant voisins du sultan du Kabjak, « dont ils redoutent la puissance, emploient tous les moyens « possibles pour capter sa bienveillance. Constantinople est « peu éloignée des frontières du Kabdjak; et l'empereur des « Grecs a de continuels démêlés et des négociations fréquentes « avec le sultan de cette contrée. Cet empereur, malgré sa puis- « sance et le nombre de ses armées, redoute la colère du khan « de Kabdjak, et s'empresse de le désarmer par des témoignages

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

général, *Kaptchak* ou *Kabdjak*, je l'ai fait pour me conformer à l'usage; car la véritable leçon est *Kibdjak* ou *Kiptchak*. C'est ce qu'atteste expressément Abou'lmahâsen (man. arabe n° 661, fol. 183 *r.*).

[1] Dans les notes qui accompagneront ma traduction de l'Histoire des sultans mamlouks de Makrizi, je donnerai des détails sur le genre de robe appelé طردوحش.

[2] J'ai expliqué ailleurs (*Histoire des sultans mamlouks*, t. I, p. 138) le mot *kalotah* كلوتة, qui, comme je l'ai dit, doit signifier *un genre de bonnet*. Aux exemples que j'ai cités, on peut ajouter les suivants : dans le *Mesalek-alabsar* (ms. 583, f. 185 *r.*) on lit : كلوتة زركش مذهب وكلاليب ذهب « Un *kalotah* « d'étoffe d'or, doré, avec des agrafes d'or. » Ailleurs (fol. 186 *r.*) : تكون الكلوتة خفيفة الذهب « Le *kalotah* n'offrait qu'une légère « couche d'or. » Dans l'Histoire d'Ebn-Kadi-Schohbah (man. 687, fol. 205 *r.*) : سيف وكلوتة « Une épée et un *kalotah*. » Dans l'Histoire de Bedr-eddin-Aïntabi (man. 684, fol. 86 *v.*) : أُلْبِسَ شاشا وكلوتة « Il reçut un « *schasch* et un *kalotah*. » Dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (t. II, manusc. 748, fol. 88 *v.*) : قدّمه السلطان...والبسه الكلوتة وصار من اعيان الدولة « Le sultan l'éleva « en honneur, lui donna le *kalotah*, et il « devint un des principaux personnages de « l'état. » On voit par ces passages que le genre de bonnet appelé *kalotah* n'était porté que par des hommes d'un haut rang.

[3] On appelle ainsi la mousseline que l'on roule autour du turban.

« de soumission et d'en obtenir une prorogation de trêve. Les
MESALEK alabsar fi memalek alamsar. « choses ont toujours été sur ce pied depuis que les enfants « de Djinghiz-khan règnent sur cette contrée. Il ne se passe « jamais longtemps sans que l'on renouvelle les traités et « que l'empereur des Grecs n'envoie des présents au khan du « Kabdjak.

Fol. 70 v. « Au rapport du marchand voyageur Bedr-eddin-Hasan-« Roumi, le Kabdjak a pour frontières Khawarizm, Saganak « صعناق, Soudak [1], Iarkend يارکند, Djend, Saraï سرای, la ville

[1] « *Soudak*, dit Ebn-Athir (*Kitab-alkâ-« mel*, t. VI, p. 279), est une ville du pays « de Kaptchak, et les habitants de cette con-« trée en tirent les objets qui leur sont les « plus nécessaires; car elle est située sur le « bord de la mer de *Khazariah*, et des mar-« chands s'y rendent continuellement sur « des navires, apportant avec eux des étoffes « qu'ils vendent aux habitants du Kaptchak, « dont ils achètent, en retour, des esclaves « mâles et femelles et des peaux de martre, « d'hermine, de petit-gris et d'autres four-« rures. Cette mer de *Khazariah* est celle « qui s'étend jusqu'au détroit de Constan-« tinople. » On peut consulter sur *Soudak* la description qu'en donne Abou'lféda (*Büschings Magazin, etc.* t. V, pag. 364). Mirkhond parle aussi de cette ville (v[e] part. fol. 26); mais ce qu'il en dit n'offre aucun détail nouveau. *Soudak* est la même ville que Rubruquis appelle *Soldaia* (*Voyage en Tartarie*, col. 2). On lit dans l'Histoire de Nowaïri (Vie de Bibars, fol. 25 *v.*) que des ambassadeurs envoyés vers Bérékeh, khan du Kaptchak, par Bibars-Bondokdari, sultan d'Égypte, étant débarqués sur la côte, gravirent une montagne appelée *Soudak* سوداق, qui était à une journée de marche du rivage de la mer. Dans un passage du *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (t. II, f. 69 *v.*) on lit, par une erreur de copiste, صحراء سوراق au lieu de صحراء سوداق « Le désert « de Soudak. » Dans un passage du *Habib-assiiar* de Khondemir (t. III, fol. 280 *r.*) on doit substituer à حصار سوزاق les mots حصار سوداق « la forteresse de Soudak. » Dans l'Histoire d'Égypte d'Abou'lmahasen (man. 661, fol. 183 *v.*), les mots بحر سوداق « La mer de Soudak, » désignent la mer d'Azof. Le canton de Soudak fut donné comme apanage, par le khan mongol Bérékeh, au prince seldjoucide Izz-eddin (*Geschichte des Osmanischen reiches*, durch. Jos. von Hammer, t. I, p. 34). Dans la relation de Schiltberger (*Reise in das Orient*. p. 99), il est fait mention de la ville de Sulchat, qui, sans doute, est la même que Soudak. On lit *Saldaia* dans la relation de Josaphat Barbaro (*Viaggio alla Tana*, fol. 17 *r.*). On peut voir sur la ville de Soudak, Oderico (*Lettere ligustiche*, p. 130 et suiv.). On lit dans un passage du *Djihan-numa* (pag. 221): مسلمانلر سینوبدن قبچاق طرفنه گوب مدینه سغرانی فتح ایدوب, « les « musulmans étant partis de Sinope, et s'é-« tant dirigés vers le Kaptchak, s'emparè-« rent de la ville de Sagran. » Je crois qu'à cette dernière dénomination il faut substituer سوداق *soudak*. Raschid-eddin (f. 211 *v.*) et le *Tarikhi-Wassaf* (fol. 304 *v.*) font mention de la ville de *Krim* قرم. Abou'lmahâsen (*Manhel-sâfi*, t. I, man. 747, fol. 209 *r.*) parle de la ville de Kaffâ كفا, qui, dit-il,

« de Madjar ماجر, Azak ازاق [1], Akdja-Kerman اقجا كرمان, Kaffah « كفه [2], Soudak سوداق [3], Saksin سقسين [4], Lakl لكل [5], Bulgar بلغار, « Baschkird باسغرد, Djoulman جولمان [6], et les pays de Sibir-ou-

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

appartenait aux Génois et était située entre Krim et Istanboul. Le même écrivain donne des détails sur la prise de cette ville. Ailleurs (fol. 122 *r.*) il la nomme conjointement avec Saraï. Dans l'histoire arménienne des expéditions de Timour (man. armén. 96, fol. 58 *v.*) il est fait mention d'une ville maritime appelée *Grim*, ՏովաՀայեացքա- ղաքն Ղրիմ. (Voyez aussi Abou'lgazi, *Histoire généalogique des Tatars*, p. 45.) Dans la relation de Josaphat Barbaro (*Viaggio alla Tana*, fol. 17 *r.*) il est parlé d'un lieu nommé *Sorgathi*, et autrement *Incremin*. Je crois que ce dernier mot représente le nom de *Krim* قرمر. Quelquefois, chez des auteurs d'un âge assez récent, le nom de قراقرم semble avoir été substitué à celui de قرمر. Nous lisons dans la Vie de Schah-Abbas (fol. 210 *r.*) que Djani-beg-Gheraï était souverain de la tribu des Tatars de Karakorom : پادشاه قبيلهٔ تاتار قراقرم. Suivant ce que rapporte Abou'lmahâsen (*Histoire d'Égypte*, man. 661, fol. 207 *r.*), le sultan Bibars-Bondokdari avait envoyé dans le pays des Turcs un marchand chargé de lui acheter des esclaves mâles et femelles. Cet homme, voulant s'approprier les sommes dont il était porteur, entra dans la province de Karakarom, qui fait partie du pays des Turcs, et y fixa sa résidence, دخل قراقروم من بلاد الترك واستوطنها. Bibars, instruit du fait, écrivit à Mangou-Timour, qui s'empressa de renvoyer au sultan d'Égypte ce dépositaire infidèle. Puisque Bibars, dans cette circonstance, adressa ses réclamations au souverain du Kaptchak, et que ces réclamations obtinrent immédiatement un plein succès, il est clair que Karakorom faisait partie des états soumis à Mangou-Timour. Il ne saurait donc être question ici de l'ancienne capitale des Mongols; et, si je ne me trompe, il faut reconnaître la ville de Krim, qui a donné son nom à la Crimée.

[1] La ville d'Azak آزاق, dont le nom a été remplacé par celui d'*Azof*, est indiquée par les auteurs orientaux comme située à l'embouchure du Don (*Zafer-nameh*, f. 198 *v.*). On lit *Asach* dans la relation de Schiltberger (*Reise in das Orient*. p. 99). Le nom Azac subsistait encore du temps de Chardin (*Voyage en Perse*, t. I, p. 30, 31, 37). Si je ne me trompe, c'est la même ville dont Jean de Plan-Carpin a voulu parler lorsqu'il raconte (*Voyage en Tartarie*, c. 47) qu'une place nommée *Orna*, située sur le Don, près de l'embouchure de ce fleuve, et peuplée en partie de Russes et d'Alains, ayant voulu résister aux Mongols, ces barbares les submergèrent en arrêtant le cours des eaux de la rivière.

[2] Je ne parlerai point ici de la ville de Kaffa, sur laquelle on peut consulter les détails intéressants qu'a donnés Oderico (*Lettere Ligustiche*, p. 113 et suiv.).

[3] Je crois qu'il faut lire *Aksou* اقسو.

[4] Dans des passages du *Djihan-kuschaï* (f. 10 *v.*) et de Mirkhond (vᵉ partie, f. 106 *r.* et d'Abd-errazzak, t. I, f. 168 *v.*), il est fait mention de la contrée de Saksin سقسين, qui est réunie à celle de Bulgar بلغار.

[5] Peut-être, au lieu de ce mot évidemment corrompu, faut-il lire *Valak*, c'est-à-dire la Valachie, que Rubruquis nomme *Blac* (*Voyage*, col. 47).

[6] Raschid-eddin (man. pers. 68 A, f. 71) parle aussi d'un pays nommé *Djoulman* جولمان ou *Tchoulman*, qu'il place au delà de la contrée d'Abir-ou-Sibir. Il n'est pas difficile, je crois, d'en déterminer la position. En effet nous savons, par le témoignage de Rytschkow (*Orenburgische Topo-*

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Abir سبر وابر اهال[1]. Au delà de Djoulman, la contrée de Sibir
« سبر touche aux confins du Khata. Ce voyageur ajoute : La

graphie, t. I, p. 151), que la rivière appelée *Kama* portait aussi le nom de *Tcholma*. C'est donc la contrée arrosée par ce fleuve qui nous représente celle de Tchoulman.

[1] Dans les notes qui accompagnent le premier volume de l'Histoire des Mongols, j'ai donné quelques détails sur le pays appelé *Abir-ou-Sibir*, la Sibérie des temps modernes. J'ajouterai seulement que, si je ne me trompe, c'est ce pays qui, dans la relation de Jean de Plan-Carpin, est désigné par les noms de *Sarviur* (col. 41) et de *Barihryur* (col. 58). Je dois faire observer que les écrivains orientaux d'une époque toute récente ont, à l'exemple des Européens, adopté, pour désigner cette contrée, la dénomination de *Sibir* سيبير. On la retrouve sous cette forme dans l'Histoire de la dynastie des Kadjars (fol. 138 *recto*). Il est peu nécessaire de m'étendre ici sur ce qui concerne un pays aussi connu que la Sibérie; mais je crois pouvoir donner quelques renseignements sur un peuple qui habitait en partie dans cette contrée, en partie dans son voisinage.

Raschid-eddin nous fait connaître deux peuples du nom de *Ourianghit* اوريانكيت, les *Ourianghit* proprement dits et les *Ourianghit des forêts*. Les premiers appartenaient à la race mongole, et l'historien persan nous donne sur eux les détails suivants : « Les Ourianghit descendent de « Kaïan et de Nikouz. Il ne faut pas les « confondre avec les Ourianghit des forêts, « qui n'ont point une origine mongole et « qui habitent aux environs de Bourkou-« tchin-Toukroum. Les Ourianghit dont il « est question ici prétendent qu'ils furent « du nombre de ceux qui firent mouvoir les « soufflets pour fondre la montagne d'Er-« gonch-koun. » (man. pers. 68 A, fol. 43 *r.* et *v.*) Quant aux autres Ourianghit, Raschid-eddin en parle en ces termes (*ibid.* fol. 31 *r.* et *v.*) : « Les *Ourianghit des forêts* « n'ont rien de commun avec les autres « Ourianghit : ils résident au milieu des « bois; ce qui leur a fait donner le surnom « qu'ils portent. Ils n'habitent point sous « des tentes, et ne connaissent d'autre vê-« tement que des peaux de bêtes. Ils n'ont « ni bœufs ni moutons; ils élèvent à la place « des bœufs sauvages, des buffles et un « autre animal appelé *hour*, qui ressemble « au bélier de montagne. Ils traient le lait « de ces animaux et en mangent la chair. « Ils regardent comme un grand déshon-« neur de conduire un troupeau de mou-« tons; jusque-là qu'un père ou une mère « qui voulait molester sa fille, ne trouvait « rien de plus fort que de lui dire : Je te « donnerai en mariage à un homme qui « t'obligera de marcher à la suite des mou-« tons. Et l'on a vu plus d'une fois des filles, « outrées d'une pareille injure, se pendre « elles-mêmes. Quand les Ourianghit chan-« gent d'habitation, ils chargent leur ba-« gage sur des bœufs sauvages; mais ils ne « sortent jamais des bois. Dans tous les « lieux où ils s'établissent, ils se contentent « d'une petite cabane formée de l'écorce « de différents arbres, entre autres de celui « qu'on appelle *touz*. Lorsqu'on fait une « incision à cet arbre, il en découle une « liqueur qui ressemble à du lait et que les « Ourianghit boivent en guise d'eau. Ils « sont persuadés qu'aucun genre de vie n'est « préférable à celui qu'ils mènent, et que « personne ne jouit au même degré qu'eux « d'une existence tranquille et agréable. Ils « regardent comme un supplice affreux « d'habiter dans des villes ou dans des « plaines. Comme la contrée qu'ils occupent « est couverte de collines et de montagnes, « et que la neige y tombe en abondance, « ils s'occupent pendant l'hiver à chasser « sur la surface de la neige. Pour cet effet

« ville de Bakou est située dans la province de Schirwan. Près « de là est la porte de fer appelée par les Turcs Demir-kapou.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« ils fabriquent un traîneau qu'ils appellent « *tchaneh* چانه, sur lequel ils s'asseyent. Ils « ont pour bride une bande de cuir, et « tiennent à la main un bâton, dont ils « appuient l'extrémité à terre comme s'ils « conduisaient un bateau à la rame. Ils se « dirigent avec une extrême adresse, non-« seulement dans les plaines unies, mais « en montant ou en descendant; et leur « marche est si rapide, qu'ils atteignent les « bœufs sauvages et les autres animaux. Ils « attachent un autre traîneau à celui sur « lequel ils sont assis, et placent dessus les « bêtes qu'ils ont tuées; et, quoique la « charge soit quelquefois de deux ou trois « milliers, ils savent avec peu d'effort la « conduire rapidement sur la surface de la « neige. Lorsqu'un homme peu au fait de « la manière de diriger ce traîneau veut en « faire usage, il se sépare sous ses pieds et « se met en pièces, surtout lorsqu'il s'agit « de courir ou d'aller en descendant; mais « ceux qui sont dressés à cet exercice se « dirigent avec une extrême facilité. Qui-« conque n'a pas été témoin d'une pareille « manœuvre ne peut s'en former une idée « exacte. Le sultan Oldjaïtou, ayant en-« tendu raconter le fait et désirant s'assurer « de la vérité, fit venir à sa cour quelques « Ourianghit, qui exécutèrent en présence « de ce prince une course en traîneaux. « Chacun put se convaincre de l'exactitude « de notre description, et une seconde ex-« périence acheva de lever tous les doutes. « Les peuples du Turkestan et du Mongo-« listan connaissent cette espèce de traîneau « et savent le diriger. C'est principalement « dans les pays de *Barkoutchin-Toukroum*, des *Kouzy*, des *Kerkiz*, des *Telangout*, des « *Ourasout* et des *Toumat* que l'on s'adonne « à cet exercice; mais les Ourianghit ont « sur cet objet une expérience et une ha-« bileté peu communes. Autrefois ils vi-« vaient habituellement dans les forêts; « mais, sous le règne de Tchinghiz-khan « et des princes de sa race, le pays des Ou-« rianghit fut occupé par d'autres tribus « mongoles avec lesquelles ils se mêlèrent. « Aujourd'hui les *Seldous* sont établis dans « les environs de ces forêts. Il n'existe en « Perse aucun personnage connu qui appar-« tienne à la nation des Ourianghit; mais, « sous le règne de Tchinghiz-khan, il y en « avait un, nommé *Ouradjy*, qui comman-« dait un corps de mille hommes, et qui fut « choisi pour garder, avec son *hezareh*, le « tombeau de ce prince dans le lieu nommé « *Bourkan-Kaldoun*. »

Dans l'Histoire des Mongols publiée par M. Schmidt (pages 86, 190, 192, 194), les Ourianghit sont désignés par le nom d'*Urjangchan* et chez Aboulgazi, p. 102. *Ur-mankatts* (Ourianghit). Rubruquis les nomme *Orangey* ou *Orangay*. Suivant ce voyageur (*Voyage en Tartarie*, col. 89), « ils portaient de petits os bien polis atta-« chés aux pieds, et avec cela ils couraient « si vite sur la glace et sur la neige, qu'ils « prenaient à la course les bêtes, et même « les oiseaux. » Si je ne me trompe, c'est le même peuple qui se trouve désigné dans les auteurs chinois cités par Visdelou (*Supplément à la Bibliothèque orientale*, p. 79). « A l'orient de *Kie-kia-sse* (Kerghis), dit ce « missionnaire, on trouve les *Tou-kiue*, qui « se servent de chevaux de bois pour traî-« neaux. Ils sont composés de trois peuples, « qui sont les *Tou-po*, les *Mie-li-ko* et les « *Ghotchi*. Les chefs de ces trois hordes « portent tous trois le titre de *kie-kin*. Ils « ont coutume de monter des chevaux de « bois pour courir sur les glaces. Ils at-« tachent des planches sous les pieds de « ces chevaux. Ils courbent des branches « d'arbres qui tiennent au dos du cheval de « bois et qui viennent les soutenir par-des-

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« La longueur du Kabdjak, depuis la ville de Bakou jusqu'aux « frontières du Khata, du côté qui avoisine Sibir-ou-Abir, est « de cinq mois de marche pour une caravane. Il s'étend, en « largeur, depuis le Djeïhoun jusqu'au Touna طرنا (le Danube). « Cette contrée est arrosée par plusieurs grands fleuves bien « connus, tels que le Djeïhoun, le Seïhoun, l'Atil (Volga) اتل, « le Iaïk يابق, le Tin تن (Don) et le Torlou طرلو. Du Seïhoun « au Touna, la distance est de quatre mois de marche; du « Djeïhoun au Seïhoun, on compte quinze journées; du Seï-« houn au Iaïk, le même nombre de jours; du Iaïk à l'Atil,

« sous les aisselles. D'un seul élan ils font « cent pas à l'aide de cette machine. »

Les Ourianghit subsistent encore aujourd'hui, et je crois pouvoir assurer que c'est le même peuple qui est plus connu sous le nom de *Tongouses*. En effet, leur nom s'est conservé jusqu'à nos jours avec peu d'altération, et leurs mœurs sont absolument les mêmes que celles dont Raschid-eddin nous a tracé le tableau. Au rapport du P. Gerbillon (Duhalde, *Description de la Chine*, t. IV, p. 44), « les peuples qui ha-« bitent aux environs de la rivière Tchikiri « sont appelés par les Mantchous *Orotchon*, « d'un animal nommé *oron*. C'est une es-« pèce de petit cerf que les habitants appri-« voisent et dont ils se servent comme de « bête de somme, soit pour tirer leurs « traîneaux, soit pour porter leur bagage. » Suivant le même père (*ibid.* p. 67), « les « peuples qui habitent aux environs du lac « Baïkal sont appelés *Tongouses* par les Mos-« covites, et *Orotchon* par les Tartares. Les « *Orotchon* sont proprement sur les rivières « qui coulent vers l'orient.... Ceux qui sont « établis aux environs de la rivière de Sa-« ghalien-oula, jusqu'au lieu où la rivière « d'*Ergon* va s'y décharger, payent tribut « aux Moscovites. Ils se font des cabanes « qu'ils couvrent de peaux d'élans et de « rennes, appelées *oron* par les Mantchous. » Cet animal, comme l'on voit, ne diffère pas de celui dont nous avons parlé plus haut, et que les Ourianghit désignaient sous le nom de *hour*. Le mot *oron*, altéré par les Russes, a donné naissance à la dénomination de *Olenni-Tongousi*, c'est-à-dire *Tongouses des rennes*, qu'ils appliquent à une des trois tribus qui composent cette nation. (Strahlenberg, *Description de l'empire russien*, t. II, p. 182; Evert Isbrand, *Voyage à la Chine*, p. 70; *Histoire des Tatars*, p. 345, 346.)

Siever, dans ses Lettres sur la Sibérie, écrites en allemand et publiées par Pallas (*Neue nordische Beytræge*, t. III, p. 349, 351), fait mention d'un peuple appelé *Oronchoi*; et ce nom, comme l'on voit, s'accorde parfaitement avec celui que Raschid-eddin et Rubruquis donnent aux Tongouses.

Selon le témoignage unanime des voyageurs russes, les Tongouses, que l'on appelle autrement les *Tongouses des forêts*, sont dispersés dans les déserts qui s'étendent depuis la Jéniseï jusqu'au delà de la Léna. (Pallas, *Voyage en diverses provinces*, t. VI, p. 21; Fischer, *Sibirische Geschichte*, tom. I, pag. 111, 112; Gmélin, *Voyage en Sibérie*, t. I, p. 303, 304, 305, 306; *Découvertes faites par divers voyageurs*, t. V, p. 517, 522, 523, 533, 534; *Histoire des Tatars*, p. 344, 347.) Errant dans les

« dix-neuf jours; de l'Atil au Ten تن (Don), un mois; du Ten « (Don) au Torlou (Dnieper), dix jours; et du Torlou طرلو au « Touna (le Danube), un mois entier.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Fol. 71 r.

« Parmi les villes les plus célèbres du Kabdjak, on compte « celle de Bulgar, où la nuit la plus courte est de quatre heures « et demie. Hasan-Roumi assure qu'ayant demandé là-dessus « des renseignements à Masoud, qui avait chez les Bulgares la « charge d'indiquer les heures مُوَقّت, il en reçut la réponse « suivante : J'ai reconnu par des observations précises, et au « moyen d'instruments astronomiques, que la nuit la plus « courte était exactement de quatre heures et demie. Quant à « la ville قصبة [1] d'Afikoun افكون (ou Afikoul افيكول) [2], où j'ai fait

bois et sur les montagnes, ils séjournent rarement deux nuits de suite dans un même endroit, et couchent en plein air ou dans des huttes construites de perches et recouvertes d'écorces de bouleau. Ils vivent isolés; et s'ils rencontrent par hasard quelques hommes de leur race, ils s'associent pour un temps avec eux, et les quittent ensuite sans aucun regret. Il est rare de trouver cinq huttes réunies dans un même lieu. Leur bétail consiste en rennes, qu'ils emploient comme bêtes de charge ou pour tirer un léger traîneau. On estime leur revenu par le nombre de leurs rennes. Celui qui en a cinquante est fort riche; vingt constituent un bien passable; avec dix on ne vit point mal, et six font une fortune des plus ordinaires. Quelque misérable que soit la vie des Tongouses (Evert Isbrand, *Voyage à la Chine*, p. 73), ils croient pourtant que leur condition est plus heureuse que celle de tous les autres peuples. Lorsqu'ils se mettent en colère contre quelqu'un, le plus grand mal qu'ils lui souhaitent, c'est qu'il soit obligé d'habiter parmi les Russes, de labourer un champ ou de faire quelque autre chose semblable.

Les Tongouses établis dans les steppes que baignent les rivières Orgoun, Onon et Ingoda, se sont adonnés à élever des bestiaux. Avant qu'ils eussent été ruinés par leurs guerres avec les Mongols et par des maladies épidémiques, ils possédaient de grands troupeaux de bœufs, de moutons et de chèvres. Les plus riches d'entre eux avaient des chameaux, et jusqu'à mille chevaux. (Gmélin, *Voyage*, t. I. p. 274; Pallas, t. VI, p. 21.) Mais, comme le remarque Fischer, on reconnaît facilement l'origine des Tongouses; car ils n'ont dans leur langue aucun terme pour désigner les troupeaux et tout ce qui a rapport à l'éducation de ces animaux : mais ils ont emprunté tous ces mots à l'idiome des Mongols leurs voisins. (*Sibirische Geschichte*, t. I, p. 114.)

Je dois faire remarquer comme un fait assez curieux, que chez les Kamtchadales un traîneau est désigné par le mot *sannka*, qui a quelque rapport avec le terme چانه usité chez les Ourianghit. (*Journal histor. du voyage de M. de Lesseps*, t. I, p. 116.)

[1] L'auteur fait observer que, dans le langage des Perses, le mot *kasabah* قصبة désigne *une petite ville*.

[2] Cette leçon est visiblement corrom-

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Fol. 71 v.

« également des observations, j'ai reconnu que la nuit la plus « courte est de trois heures et demie, c'est-à-dire qu'elle a une « heure de moins que dans la ville de Bulgar. Entre ces deux « villes, la distance est de vingt journées de marche commune. « Au delà d'Afikoun est le pays de Sibir-ou-Abir, ensuite celui « de Djoulman. En partant de cette dernière contrée, et se di- « rigeant du côté de l'est, on arrive à la ville de Karakorom [1],

pue. Je crois qu'il faut lire افيكول *afikoul*, et reconnaître ici le pays des *Vogules*. (Voy. Fischer, *Sibirische Geschichte*, t. I, p. 128 *et suiv. et passim*. Klaproth (*Magasin asiatique*, t. I, p. 236 *et suiv.*)

[1] Dans un mémoire lu, il y a bien des années, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, je déterminai d'une manière précise l'emplacement qu'avait occupé Karakorom, la capitale de l'empire des Mongols. Ma dissertation étant jusqu'ici restée inédite, feu M. Rémusat et d'autres savants ont écrit sur cette même matière et sont arrivés aux mêmes résultats. Je ne reproduirai point ici mon mémoire, à raison de son étendue; mais je crois devoir consigner ici quelques détails sur quelques points de géographie qui concernent le pays occupé par les tribus mongoles. 1° La rivière *Ergoneh* ارکنه porte chez les Russes le nom d'*Argoun*. C'est, si je ne me trompe, sur les bords de ce fleuve qu'il faut chercher le berceau des Mongols et cette vallée d'*Ergoneh-koun*, si célèbre dans les traditions de ce peuple. Je sais que les savants sont partagés sur cet objet. Deshauteraies (*Histoire de la Chine*, t. IX, pag. 3) place la demeure primitive des Mongols entre les rivières Sahalien, Songari et Non. Foster pense au contraire (*Histoire des découvertes et des voyages au nord*, t. I, p. 171) que la contrée d'Ergoneh-koun est la même que celle d'*Organum*, dont Rubruquis fait mention. Suivant Pallas (*Sammlungen historischer Nachrichten über die Mongolischen Völkerschaften*, t. I, p. 4, 5), « les contrées « qui s'étendent des deux côtés, et surtout « au delà de la grande chaîne des monts « Altaï, doivent avoir été de temps immé- « morial la patrie et la résidence des Mon- « gols. Le nom de toutes les sources et de « toutes les montagnes que renferment ces « déserts sont originairement mongols. Dans « ces vastes pays rien n'annonce qu'il ait « autrefois existé des villes. Enfin les ren- « seignements que nous a transmis Abou'l- « gazi sur l'habitation des anciennes hordes « mongoles s'appliquent pour la plupart à « ces mêmes contrées. La terre d'Ergoneh- « koun, dont parle cet écrivain, n'est peut- « être autre que le terrain qui borde le lac « Koko-nor, et qui, sous tous les rapports, « s'accorde parfaitement avec la description « d'Abou'lgazi. D'ailleurs c'est là que les « Kalmouks et les Mongols s'accordent à « placer le berceau de leur nation. » Cette opinion, quoique reproduite récemment par le savant M. Schmidt (*Geschichte der Ost-Mongolen*, p. 372), ne me paraît pas de nature à entraîner la conviction des lecteurs. Je préfère l'hypothèse de Fischer (*Sibirische Geschichte*, t. I, p. 35), qui a cru devoir placer Ergoneh-koun dans le voisinage de la rivière Ergoneh ou Argoun. Cette assertion offre, si je ne me trompe, bien des caractères qui doivent la faire adopter. D'abord le nom de la rivière s'écrit absolument de la même manière que celui du lieu dont il est question; ce qui forme déjà une présomption assez forte, d'autant

« et de là, au Khata, qui fait partie de la Chine, et où réside « le grand Kaân. Si l'on va vers l'occident, on arrive au pays « des Russes, ensuite à celui des Francs et des peuples qui ha- « bitent les rivages de la mer Occidentale. (Je dois faire observer « qu'aujourd'hui c'est la ville de Khanbalik qui est la résidence « du Kaân.) Les contrées de Sibir et de Djoulman confinent à « celle de Baschkird. Dans cette dernière province est un kadi

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

plus que le pays arrosé par l'Ergoneh a toujours fait partie du Mongolistan, en prenant ce mot dans sa signification primitive, c'est-à-dire pour la contrée qu'habitaient les tribus mongoles proprement dites. Nous apprenons de Raschid-eddin (man. pers. 68 A, fol. 76) que la famille de Djoudji-Kasar, frère de Tchinghiz-khan, était établie dans le Mongolistan intérieur, du côté de l'orient, en tirant vers le nord, dans les environs de l'Ergoneh, du Kaïlar et du lac Kouleh-naor. Les tribus mongoles, ainsi qu'on le voit par le détail de leurs guerres avec Tchinghiz-khan, habitaient, pour la plupart, entre les rivières Ergoneh, Onon et Kerlon. Si, dans les contrées qui avoisinent les monts Altaï, nous trouvons des rivières, des lacs et des montagnes dont les noms appartiennent évidemment à la langue des Mongols, le fait ne doit point étonner, puisque ces pays ont été pendant longtemps sous la domination de Tchinghiz-khan et de ses successeurs. Il est certain qu'avant le règne de ce prince les contrées qui bordent le lac Koko-nor n'étaient pas habitées par les Mongols. Raschid-eddin ne nomme ce lac dans aucun endroit de son ouvrage; mais, par les renseignements indirects qu'il nous donne, il est facile de voir que dans ces temps reculés le Koko-nor était compris dans les limites du royaume de Tangout. Enfin nous verrons que c'est bien loin de là qu'il faut chercher le berceau des Kalmouks.

2° Dans plusieurs passages de l'histoire de Raschid-eddin j'ai cru devoir lire *Kouleh naor* كوله ناوور au lieu de *Koukeh naor* كوكه ناوور. En effet, la suite des événements dont se compose l'histoire ancienne des Mongols ne nous conduit pas au midi, vers le lac Koko-nor, mais à l'orient des rivières de Selinga, d'Orchon, de Toula, près du Keloran (Kerlon), et dans les contrées voisines. Ce lac, appelé *Kouleh-naor,* est, si je ne me trompe, celui qui porte aujourd'hui les noms de *Dalaï* ou *Couloun.* En effet, nous lisons dans Raschid-eddin (fol. 76 *recto*) que l'habitation des parents de Djoudji-Kasar, frère de Tchinghiz-khan, était placée dans l'intérieur du Mongolistan, au nord-est, vers Ergoneh, Kouleh-naor et Kaïlar. Or nous savons que la rivière de Kaïlar se jette dans celle d'Ergoneh ou d'Argoun, non loin du lac susdit. Dans un autre passage de Raschid-eddin (f. 107 *v.*) Tchinghiz-khan dit à Ong-khan: « Ayant passé le Kouleh-naor, je soumis « les tribus de Konkin, de Saldjiout et de « Konkorat. » Dans le Supplément à la Bibliothèque orientale rédigé par Visdelou (p. 148), on lit que les Tartares appelés *Tartares aquatiques* habitaient les bords du lac Dalaï ou Kouloun. En effet, ce vaste bassin porte les deux noms. Le P. Avril (*Voyage en divers états d'Europe et d'Asie*, p. 174, 175) donne quelques détails sur le lac Dalaï. Messerschmidt, qui l'avait visité, en parle avec étendue et exactitude (*Siebenjæhrige reise*, dans les *Neue nordische Beytræge* de Pallas, t. III, p. 133 et suiv.).

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« musulman qui jouit d'une grande considération. Dans les « pays de Sibir et Djoulman, le froid est excessif, et les mon- « tagnes, la terre et les maisons y sont chaque année couvertes « de neiges, pendant six mois consécutifs; aussi on y nourrit « peu de bestiaux. Ces peuples habitent le fond du Nord, et sont « rarement visités par des voyageurs. Ils ont peu de moyens de « subsistance, et si ce qu'on dit est vrai, chacun d'eux va ra- « masser les os de quelque animal que ce soit, et les fait cuire, « pour en tirer autant de bouillon qu'il lui en faut; le lende-

Lange, dans le récit de l'un de ses voyages (Pallas, *Neue nordische Beytræge*, tom. II, p. 166), dit que le lac Dalaï-noor est appelé par les habitants de la Daourie *Kulün-Buir;* mais cette assertion est peu exacte : il faut lire *Kulün-noor*. Le voyageur a par mégarde réuni les noms de deux lacs qui sont peu éloignés l'un de l'autre. On peut voir sur le lac Coulon les observations du P. Gerbillon (Duhalde, *Description de l'empire chinois*, t. IV, p. 501, 502); et Georgi (*Beschreibung des Russichen reiches*, tom. I, p. 372); voyez aussi l'ouvrage intitulé *Histoire des découvertes faites par divers savants voyageurs*, t. VI, p. 3. Dans l'Histoire de la Chine (t. IV, p. 180), on lit *Keluna-pirha* (le lac de Keluna). Dans un autre endroit (t. X, p. 170), on lit *Kaloan-haï*. Il faut bien se garder de confondre ce lac avec celui que Siever nomme *Küleng-norr* (c'est-à-dire *le lac des oies*), mais qu'il place au midi de la ville de Kiachta (*Neue nordische Beytræge*, t. III, p. 168). Suivant le P. Gaubil (*Histoire des Mongous*, p. 33), Tchinghiz-khan, après la conquête d'une partie de la Chine, alla se reposer quelque temps dans le palais qu'il avait fait construire auprès de la rivière *Louku*, en Tartarie. Or nous apprenons, par l'histoire de l'empereur Yong-lo (*Histoire de la Chine*, t. X, p. 171), que cette rivière se décharge dans le grand lac appelé *Kouloan-haï*, c'est-à-dire le lac *Coulon-nor*. Le P. Gaubil a cru que la rivière de Louku ne différait pas du Kerlon; mais cette assertion ne me paraît pas exacte. En effet, nous lisons ailleurs (*Histoire de la Chine*, t. X, p. 170, 171) que le lac Coulon reçoit à la fois les deux rivières Louku et Han-nan, et que ce fut sur les bords de celle-ci que Tchinghiz prit le titre d'empereur. Ce passage prouve, ce me semble, que le Han-nan est identique avec le Kerlon. Donc cette rivière ne peut être confondue avec le Louku, et celle-ci répond, suivant toute apparence, à la rivière de Kalka, qui se décharge dans le lac de Coulon. On lit dans l'Histoire de la Chine (t. X) que la rivière Louku se nommait aussi *Pontchouni*.

3° Le lac appelé *Bouïour-naor* est plusieurs fois nommé dans l'Histoire de Raschid-eddin. C'était sur les bords de ce large bassin que la nation des Tatars avait son principal établissement (man. pers. 88 A, f. 22 *r*. 33 *r*.). Ce fut près du même lac que Tchinghiz-khan, réuni avec Ong-khan, attaqua la tribu des Saïdjout (*ibid*. f. 102 *v*.). Dans plusieurs passages (f. 107 *v*. 108 *r*.) le copiste a mal à propos écrit تونر ناوور au lieu de بويور ناوور. Les Chinois donnent à ce lac le nom de *Pouyur-haï* (*Histoire de la Chine*, t. X, p. 102). Dans un passage du *Tong-kien-kang-mou* (*Hist. de la Chine*, t. IX, p. 23) on lit que Tchinghiz-khan et

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« main il les remet sur le feu, jusqu'à ce que ces os ayant bouilli « sept fois, il n'y reste plus aucune partie graisseuse. Quoique « ces peuples mènent une existence si misérable, cependant « les esclaves qui viennent de chez eux sont les plus beaux qui « existent au monde; ils ont le visage d'une blancheur parfaite, « les traits charmants, et les yeux bleus. Ces détails sont dûs à « Hassan-Roumi, qui avait parcouru ces contrées.

Fol. 72 r.

« Au rapport du Scheïkh Ala-eddin-ben-Noman, de Kha- « warizm, la longueur du Kabdjak, depuis la mer d'Istanboul « jusqu'au fleuve Irtisch [1], est de six mois de marche; et sa lar-

Ong-khan livrèrent bataille à plusieurs hordes mongoles près du ruisseau Peïyliè. Mais il s'est glissé ici une faute, et il faut substituer à ce nom celui du lac Bouïour, ainsi qu'on le voit par le texte de Raschid-eddin. Dans un passage des Annales de la Chine (t. II, p. 139) il est fait mention du pays de Poïr, qui, je crois, avoisinait le lac Bouïour. C'est par erreur que Fischer (*Quæstiones Petropolitanæ*, p. 48, 49) a confondu ce lac avec celui de Koko-nor, qui, comme on peut s'en convaincre, est placé à une grande distance. On peut voir, sur le lac Bouïour ou Pouïr, le P. Gerbillon (ap. Duhalde, *Description de la Chine*, t. IV, p. 500). Le mot قلار, qui se retrouve également dans un autre passage de Raschid-eddin (fol. 76), désigne la rivière de Kaïlar, que Pallas appellé *Ghaïlar*, Danville *Kallar*, et qui se jette dans l'Ergoneh ou Argoun (*Relation du voyage de M. Evert. Isbrand*, p. 94); Lange (*Tagebuch*); ap. Pallas (*Neue nordische Beytræge*, tom. II, p. 164, 165, 166). Si l'on en croit Fischer (*Sibirische Geschichte*, t. II, p. 775), ou plutôt Gmélin, le Kaïlar a trois embouchures, dont l'une se décharge dans le lac Dalaï, la deuxième dans un petit lac voisin, et la troisième dans le fleuve Argoun. Messerschmidt ne fait mention que de cette dernière embouchure (*Neue nordische Beytræge*, t. III, p. 133). Au rapport de Gmélin (*Voyage en Sibérie*, t. I, p. 266), « les « environs du lieu où la rivière de Kaïlar, « après avoir traversé quelques lacs, prend « le nom d'*Argoun*, sont remplis de petits « lacs, qui, durant les pluies abondantes, « n'en forment plus qu'un seul, et dont les « eaux n'ont aucun mouvement. »

[1] Je n'ai pas hésité à lire نهر ارتیش. Le fleuve Erdisch ou Irtisch est nommé par Raschid-eddin dans la description qu'il fait du pays des Naïmans (fol. 35), et dans ce passage il faut substituer اردیش موران aux leçons fautives اردیش قوران et اردیش خوران que présentent les deux manuscrits. C'était près des bords de cette grande rivière qu'habitait la nation des Naïmans. Tchinghiz-khan, étant à la poursuite de Bouïrouk-khan, souverain des Naïmans, s'amusa à chasser sur la frontière d'Olug-tag, dans un endroit nommé *Ab-Soudja* آب سوجا; ensuite il arriva au lieu appelé *Erdis* اردیس ou plutôt *Erdisch* اردیش, sur les confins du pays des Naïmans (*ibid.* fol. 116 *v.*). Le même historien, dans un autre endroit (fol. 207 *v.*), nous apprend que Tchinghiz-khan avait concédé à Tchoutchi, l'un de ses fils, toutes les tribus et toutes les peuplades qui étaient répandues dans les environs de l'Erdisch et

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« geur, depuis la province de Bulgar jusqu'à la porte de fer, « est d'environ quatre mois. Quant à la prétention des princes « du Kabdjak, qui revendiquent les villes de Tauriz et de Ma-« ragâ, voici ce que m'a rapporté à ce sujet le Moulâ Nidam-« eddin Aboul-fadaïl Iahia-Taïari. Le grand kaân ayant envoyé « Houlakou pour combattre les Ismaëliens, Houlakou demanda « qu'on le mît à la tête d'une armée nombreuse; en consé-« quence, le kaân lui donna des corps de troupes choisies parmi

des monts Altan (Altaï). Dans un autre passage (fol. 253 *v.*), il estfait mention du fleuve *Erich* آب اريش ; mais il est clair qu'il faut lire *Ertich* ارتيش. Le *Tarikhi-Wassaf* (fol. 408 *r.*) nous offre ces renseignements : « Le campement d'Ertisch « ارتيش et d'Altaï (اكتناى) est à six « mois de marche de la frontière du Ma-« wara-alnahar. » Ce fleuve est nommé *Ertchis* [illegible] dans l'Histoire des Mongols (*Geschichte der Ost. Mongolen*, pag. 210). Abou'lmahasen, dans son *Manhel-sâfi* (t. I, fol. 167 *r.*), parlant des états d'Uzbek-khan dans des termes analogues à ceux qu'emploie notre auteur, dit que ce royaume s'étend depuis la mer de Constantinople jusqu'au fleuve Ertisch اريس, dans une longueur de huit cents parasanges. Les troupes de Timour, dans une de leurs expéditions, traversèrent le fleuve Ertisch آب ارتيش (*Zafer-nameh*, fol. 127 *v.*). Il est probable que la rivière d'Ertisch est désignée par le nom *Yithie* dans une relation chinoise traduite par le P. Visdelou (*Suppl. à la Bibliothèque orientale*, p. 52). On lit dans des remarques géographiques manuscrites rédigées par le P. Gaubil : « L'an 1711, le P. Jartoux, les PP. Fre-« deli et Bonjour, observèrent sur la petite « rivière Tougouric une latitude de 45° 24', « et, selon la résolution des triangles, ils « estiment ce lieu de 19° 30' ouest de Pé-« king. Ils déterminèrent la fin des monts « Altaï de 46° 20' pour la latitude, et de « 20° 20' ouest de Péking pour la longitude. « C'est là qu'ils surent des Tartares qu'au « voisinage est la source d'une grande ri-« vière appelée *Ertchis* ou *Erkis*. Sur le rap-« port des Tartares, ils déterminèrent la « source de cette rivière à 46° 4' de lati-« tude et à 21° 30' ouest de Péking. On a « su depuis sûrement que cette rivière Er-« kis ou Ertchis était l'Irtis; qu'elle passait « à Tara et à Tobol, et qu'elle s'allait joindre « au fleuve Opou ou Oby. » Je n'ai nul besoin d'entrer dans de plus longs détails sur cette grande rivière, qui est suffisamment connue par les relations des voyageurs russes. On peut y ajouter la note de l'éditeur de l'Histoire des Tatars d'Abou'l-gazi. Dans un passage de Raschid-eddin (fol. 35), j'ai cru devoir lire كولارديش au lieu de كوك ارديش. En effet, la première leçon se retrouve dans un passage de cet historien où il décrit le pays habité par les Naïmans (man. persan 68 A, fol. 35). Le mot كول ارديش signifie *le lac d'Erdisch*, et doit s'appliquer, si je ne me trompe, au grand lac appelé *Nor-Saïssan*, qui est traversé par le fleuve Erdisch ou Irtisch. On peut voir sur ce lac, entre autres ouvrages, les Lettres de Siever (Pallas, *Neue nordische Beytræge*, t. III, p. 351, 353); Georgi (*Beschreibung des russischen Reichs*, t. I, p. 339).

« celles de tous les princes issus de Djinghiz-khan. Houlakou « ayant achevé ses conquêtes, retint auprès de lui les soldats « qui l'avaient suivi, et leur assigna pour leur subsistance dif- « férents cantons de ses états. Les troupes envoyées par le khan « de Kabdjak et de Khawarizm eurent pour leur part Tauriz « et Maragâ, et en tiraient les redevances qui leur avaient été « allouées. Houlakou étant mort, et son fils Abga étant monté « sur le trône, les soldats du Kabdjak, pour tromper ce prince, « lui représentèrent que leur sultan Bérékeh désirait faire cons- « truire une mosquée à Tauriz. En ayant obtenu l'autorisation, « ils bâtirent une mosquée, sur laquelle ils gravèrent le nom « de Bérékeh. Ensuite ils demandèrent et obtinrent la permis- « sion d'élever une manufacture كرخانة, dans laquelle ils fa- « briqueraient des étoffes pour leur usage et celui du sultan « Bérékeh. Les choses étaient en cet état lorsque la guerre « s'étant élevée entre les deux princes, et Bérékeh ayant vaincu « Abga, ce dernier, dans son dépit, fit détruire la manufac- « ture. La paix s'étant rétablie entre les deux empires, la ma- « nufacture fut remise sur pied, et l'on régla que les sujets de « Bérékeh tireraient de l'argent de leur pays, et fabriqueraient « autant d'étoffes qu'ils jugeraient à propos. Au bout de quelque « temps les princes du Kabdjak, se fondant sur ce que la mos- « quée et la fabrique avaient été bâties au nom du sultan Bé- « rékeh, revendiquèrent Tauriz et Maragâ. Ils envoyèrent des « ambassadeurs à Gazan-khan, pour lui représenter les droits « qu'ils prétendaient avoir sur ces deux villes, et lui dirent : « Ce sont les armées de notre père dont les glaives ont conquis « ces places : elles nous appartiennent par droit d'héritage ; « restituez-nous-les. Gazan leur répondit : C'est par mon épée et « non par héritage que je me suis mis en possession du trône ; « Tauriz et Maragâ font partie de mes conquêtes, et l'épée

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Fol. 72 v.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« seule décidera entre vous et moi. Le sultan Uzbek, qui règne « aujourd'hui sur le Kabdjak, ne cesse de renouveler cette « demande, et de réclamer les droits qu'il croit avoir sur ces « deux villes. Le scheïkh Ala-eddin-ben-Noman, interrogé sur « les armées du Kabdjak, répondit qu'elles étaient innom- « brables. Comme on lui demandait à combien environ il les

Fol. 73 r.

« évaluait, il dit : Je ne sais; mais Isen-boga, sultan du Ma- « wara-annahar, ayant pris les armes contre le grand kaân et « le khan du Kabdjak, sous prétexte qu'il était plus digne que « ces deux princes d'occuper le trône, et s'étant mis à piller « les caravanes, le kaân écrivit à Taktekâ, prince du Kabdjak, « de punir cette rébellion. Ce prince ayant ordonné de prendre « dans les armées un homme sur dix, le nombre des troupes « qui marchèrent contre Isen-boga se monta à 250,000, sans « compter les volontaires. Chaque cavalier fut tenu d'emmener « avec lui deux esclaves, trente pièces de bétail, cinq chevaux, « deux chaudrons de cuivre, et un charriot pour porter ses « armes. Cette armée s'étant avancée contre Isen-boga, le défit « complétement, et retourna victorieuse. Au rapport de Noman, « le Kabdjak s'étend en largeur, depuis Demir-kapou jusqu'au « pays de Nograh نوغره (Ioughrah يوغره)[1]. Demir-kapou est une « ville bâtie par Alexandre, près de laquelle était un porte de « fer, qui n'existe plus aujourd'hui. Ce royaume s'étend, en « longueur, depuis le fleuve Irtisch, qui est beaucoup plus « considérable que le Nil, et avoisine le Khata, jusqu'à la ville « d'Istanboul et même un peu au delà, jusqu'à la contrée des « Nemedj (Allemands), qui sépare le pays des Russes d'avec « celui des Francs.

« Les marchands, ajoute Noman, ne remontent pas plus loin

[1] Je n'hésite pas à lire ici يوغره et à reconnaître la contrée nommée *Iougrie* par les Russes.

« que la ville de Bulgar, et parcourent la province de Djoul-
« man. Les marchands de cette contrée pénètrent jusqu'au
« pays de Nograh نوعره (Iougrah), qui est situé à l'extrémité du
« Nord. Au delà on ne voit aucune trace d'habitation, si ce
« n'est une grande tour, bâtie par Alexandre, après laquelle
« on ne trouve plus que les ténèbres [1]. Le voyageur, interrogé
« sur ce qu'il entendait par ce mot, répondit : Ce sont des dé-
« serts, des montagnes, où règnent continuellement la neige
« et le froid, où le soleil ne luit jamais, où aucune plante ne
« végète, où ne vit aucun animal. Elles confinent à une mer
« noirâtre sur laquelle il pleut constamment, où les brouillards
« sont condensés, et où le soleil ne se montre jamais; à des
« plaines et des montagnes toujours couvertes de neige.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar. Fol. 73 v.

« Noman, après avoir parlé du Kabdjak, ajoute: La por-
« tion la plus nombreuse des sujets de ce prince, se compose
« des peuples qui habitent le Nord-Ouest, et qui se divisent
« en une infinité de nations différentes, dont la plus considé-
« rable est celle des Russes. Ensuite viennent les Turcs des
« plaines du Descht-Kabdjak, qui forment un grand nombre
« de tribus; une partie de ce peuple professe l'islamisme, et
« le reste est composé d'infidèles. Ils vendent leurs enfants dans
« les temps de disette. En toutes circonstances, ils consentent
« facilement à vendre leurs filles; mais ils ne vendent leurs fils
« que lorsqu'ils n'ont plus d'autre ressource. Suivant ce que Fol. 74 r.
« m'a dit Schodja-eddin-Abderrahman-Khawarizmi, la ville
« de Saraï, fondée par Bérékeh [2], et qui est située sur les bords

[1] On peut voir dans les Voyages d'Ebn-Batoutah (man. de la Bibliothèque du roi, (fol. 68) ce que cet écrivain rapporte de la *contrée des ténèbres* أرض الظلمات où, dit-il, on fait usage uniquement de traîneaux conduits par des chiens.

[2] Ceci n'est pas exact. Cette ville doit sa fondation, non pas à Bérékeh, mais à Batou (Mirkhond, v^e part. 34, 57). Le même fait est attesté par Rubruquis (*Voyage en Tartarie*, col. 135).

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« du fleuve du Touran نهر توران (le Volga)[1], repose sur un terrain « imprégné de sel; elle n'est point entourée de murs. Le palais « du khan est un grand édifice, surmonté d'une lune d'or, qui « pèse deux *kantar*, poids d'Égypte; le palais est environné d'une « muraille flanquée de tours, qui forment l'habitation des dif- « férents émirs. Le fleuve sur lequel est situé Saraï est plus « de trois fois aussi large que le Nil, et porte de grands ba- « teaux, qui remontent jusqu'au pays des Russes, et à celui de

[1] Au rapport de Rubruquis (*Voyage en Tartarie*, col. 137), le fleuve *Etilia*, c'est-à-dire *le Volga*, se divise devant la ville de Saraï en trois grandes branches, dont chacune est deux fois plus grande que celle du Nil à Damiette; puis il se sépare en quatre autres moindres bras. Suivant la relation d'un ambassadeur envoyé par le sultan Bibars, la largeur du fleuve, en cet endroit, est la même que celle du Nil (Ebn-Ferat, man. arabe de Vienne, t. VI). Saraï est nommée comme capitale du Kaptchak (Kiptchak) dans l'Histoire des poëtes de Devletschah (man. pers. 250, fol. 121 *v.* 122 r.). Abou'lgazi (*Histoire généalogique des Tatars*, p. 451) la désigne par le nom de *Cocorda*, ou plutôt *Gheuk-orda*, ce qui signifie *la horde bleue*. Dans la relation de Rubruquis (*Voyage en Tartarie*, col. 40), la cour de Batou, qui était placée à Saraï, est nommée *Curia orda*. Ce nom, si je ne me trompe, est une altération du mot *Sira-orda* « horde, palais d'or, » qui désignait également la tente royale du souverain mongol de Karakorom. En effet, nous apprenons du voyageur Ebn-Batoutah (man. fol. 67 *r.*) que le khan Uzbek habitait une tente dont les pieux, formés de bois, étaient recouverts de lames d'or; que, dans le milieu, était placé un trône composé également de bois, que recouvraient des lames d'argent doré. Il ajoute que cette tente portait le nom de *kobbat-aldhahab* قبّة الذهب « la tente d'or. » Dans un passage d'Abou'lgazi (p. 257, 260), on lit *Schari-saraizik*. Dans ce mot, les deux premières syllabes représentent le mot persan شهر (la ville), et il faut reconnaître ici la ville de Saraïtchik, qui est différente de Saraï. Dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (t. I, man. 747, fol. 122 *r.*), le nom de cette dernière ville est écrit صراى, ainsi que dans l'Histoire d'Égypte d'Ebn-kadi-Schohbah (t. I, man. 643, fol. 28 *v.*). Dans le voyage d'Ebn-Batoutah (man. de la Bibliothèque du roi, fol. 7 *v.* 67 *r.* 72 *v.*), on lit مدينة السرا. Ce fut sans doute dans cet endroit que le religieux Jean de Plan-Carpin eut audience du prince Baty ou Batou (*Voyage en Tartarie*, col. 5). Rubruquis séjourna dans la ville de Saraï à son retour du pays des Mongols (*Voyage en Tartarie*, col. 137, 138). Elle est nommée *Sara* dans l'Histoire de Haithon (*Histoire orientale*, col. 10, 70). Marco-Polo (*Voyages*, p. 3) parle aussi de la ville de Sara et de la mer de *Saraïn* (p. 275). Le frère Paschalis (ap. Mosheim, *Historia ecclesiastica Tartarorum*, p. 194) séjourna pendant une année dans la ville de Saraï. Elle est nommée *Sara* dans la relation de Pegolotti (*Della decima, et delle altre gravezze*, t. III, p. 1, 3), et *Saroy* dans celle de Schiltberger (*Reise in das Orient*, p. 99). La ville de Sara se trouve indiquée sur la carte catalane de la Bibliothèque du roi.

« Saklab. C'est dans cette dernière contrée que cette rivière « prend sa source. Saraï est une grande ville, qui renferme « des marchés, des bains, et des fondations pieuses. Elle est « fréquentée par les marchands d'esclaves الاجلاب. Au milieu « de la ville est un étang, formé par le fleuve, et dont les eaux « s'emploient pour les manufactures. Les habitants boivent de « l'eau du fleuve. On la puise dans des cruches de terre, que « l'on range sur un charriot, et que l'on transporte dans la « ville, où chacun en achète ce qu'il lui en faut. De Saraï à « Khawarizm, la distance est d'environ un mois et demi de « marche. Dans cet espace on trouve les villes de Wahak وحق[1] « et de Katloukent قطلوكنت. Le dinar qui a cours dans ce pays « est à une valeur de six dirhems. A Saraï, le prix des denrées, « est, à peu de chose près, le même qu'à Khawarizm. Le rotl « de cette dernière ville pèse 330 dirhems.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Les grains qui se consomment pour la nourriture des ha« bitants sont: le froment, l'orge, le gros millet (*dokhn*) qu'ils « appellent *arzen* ارزن, le *masch* (sorte de pois), le millet جاورس, « qui ressemble à la graine de trèfle برسيم; tous ces grains se « vendent au *ritl*. Il faut 100 de ces *ritl* pour former une charge « d'âne. Au prix moyen, le froment et le *masch* se vendent deux « dinars et demi, l'orge et le *dokhn*, deux dinars. Le petit « millet جاورس se vend le même prix, ou un peu plus; mais « d'ordinaire, il est au même taux que le froment. La chair de « mouton, au prix moyen, se vend un dirhem les trois *ritl*. » Fol. 74 v.

« Ce pays produit tous les genres de fruits, excepté la datte, l'o« live, la canne à sucre, la banane, le citron, le limon, l'orange. « On y voit toutes sortes d'oiseaux et d'animaux sauvages. On

[1] Je crois qu'il faut lire ici *Soradjouk* سُراجوق. Voyez Ebn-Batoutah (fol. 72 v. fol. 74 v.). C'est la ville qui, comme je l'ai dit, est désignée dans la traduction d'Abou'lgazi par le nom de *Scharisaraïzik*.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« y trouve de grandes gazelles, dont la taille égale celle des « bœufs sauvages [1]. Cette contrée renferme une carrière, dont « les pierres servent à faire des chaudières, qui durent envi- « ron 60 ans sans se détériorer. Sur une montagne, appelée « *Djebal-alharr* جبل الحر (la montagne de la chaleur), située près « de Khawarizm, est une source qui est fréquentée continuel- « lement par des personnes attaquées de maladies chroniques. « Elles y restent sept jours, se baignent chaque jour, soir et « matin, dans l'eau de la fontaine, et en boivent à la suite du « bain; elles ne manquent pas de recouvrer la santé. On pêche « dans le Djeïhoun un poisson qui n'a pas d'autre arête que « celle qui forme l'épine du dos, et qui, du reste, est tout chair « et a une belle tête. La ville de Khawarizm est située sur les « bords du Djeïhoun, entre deux bras de ce fleuve. Elle ren- « ferme 100 maisons de juifs, et autant de chrétiens, les uns « ni les autres n'ayant pas la permission de dépasser ce nombre. « Près de Khawarizm, est une contrée de forme arrondie, « appelé *Mankischlag* منقشلاغ [2]; sa longueur est de cinq mois de

Fol. 75 r.

[1] C'est l'élan que l'auteur désigne ici.

[2] C'est cette vaste plaine que Jenkinson (*Voyages de Melch. Thévenot*, t. I, p. 20) désigne sous le nom de *Manguslave*. On lit *Mankischlag* منقشلاغ dans le *Djihan-kuschaï* (manusc. de Ducaurroy, fol. 95 *v.*); *Mankischlak* dans l'Histoire généalogique des Tatars (p. 649, 753, 780, 782). Ebn-Khaldoun (man. t VIII, fol. 31 *r.*) rapporte que Mohammed, fils d'Anouschtekin, marchant vers le Khawarizm, les Turcs restèrent en arrière et s'arrêtèrent à Mankischlag منقشلاغ. Plus bas (*ibid.*), il est fait mention de la ville de Mankischlag مدينة منقشلاغ. Dans le *Tarikhi-Wassaf* (f. 57 *r.*) on trouve l'indiquation d'un gué qui portait le nom de *Ming-kischlag* گذر مينك كشلاغ. On lit dans le *Habib-assiiar* de Khondémir (t. III, fol. 279 *v.*) : عنان بصوب منقشلاق انعطاف داد « Il se retira « du côté de Mankischlak. » Au rapport de Rytschkow, dans sa topographie d'Orenbourg (ap. *Buschings Magazin für die historie und geographie*, t. V, p. 465), les montagnes de Mangitchlak sont le principal campement des Turcomans et leur refuge contre leurs ennemis. En partant de la ville de Guriew, on peut s'y rendre dans l'espace de quatre ou cinq jours. M. Mouraviev (*Voyage en Turcomanie et à Khiva*, p. 289) fait mention des Turcomans qui habitent le cap Manghichlakh; il parle (p. 336, 337) du commerce considérable dont Manghichlakh était l'entrepôt; mais, au rapport de M. Eichwald (*Reise auf dem Caspischen meere*, p. 67), ce lieu est aujourd'hui presque entièrement abandonné, et a perdu toute son

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« marche, sur une largeur égale [1]. Ce n'est qu'une plaine im-« mense, habitée par un grand nombre de tribus de Turco-« mans [2]. Cette terre est séparée du Djeïhoun par une chaîne « de montagnes, appelée *Ak-Belkan* آق بلقان, qui forme la fron-« tière septentrionale du Khorasan. Le Khawarizm est une « contrée distincte, qui ne fait partie ni du Khorasan, ni du « Ma-wara-annahar. Il est de tous côtés environné de déserts. « Vers le nord-ouest, il touche au pays des Gozz المعربه (الغزيّة). « Au midi et à l'orient, il confine au Khorasan ; il s'étend « sur les deux rives du Djeïhoun. Du côté du nord est située « une ville, appelée *Kat* كات, dans la langue du Khawarizm. Au « midi est Djordjaniah الجرجانية [3]. Le Khawarizm renferme un

importance pour le commerce, attendu que le beau golfe qui y formait un port considérable est à peu près obstrué par les sables, et ne saurait recevoir les plus petits bâtiments.

[1] On voit qu'il s'est glissé ici une erreur. Probablement, au lieu du mot *mois*, il faut lire *jours*.

[2] Je n'ai pas hésité à lire التركمان au lieu de البرجان.

[3] « Khawarizm, dit Mirkhond, est le nom « d'une province qui a donné naissance à « quantité d'hommes distingués par leur « courage ou leur savoir. Elle se nommait « autrefois *Djordjaniah*, et les Turcomans « l'appellent *Ourgandj* اورکنج. » (V[e] part. fol. 6). Suivant Raschid-eddin, au contraire (man. pers. 68 A, fol. 142), Khawarizm se nommait originairement *Kourgandj*, et ce furent les Mongols qui l'appelèrent *Ourgandj*. Suivant l'auteur du *Moschtarek*, cité par Abou'lféda (*Chorasmiæ et Mawaral-naharæ Descriptio*, p. 11), le Khawarizm renferme deux villes du nom de *Korkandj*, une plus grande et l'autre plus petite. Cette ville est appelée par Haiton *Corasme* (*Histoire orientale*, col. 8); *Urganthum* par Paschalis (*Hist. Tartar. ecclesiast.* Appendix, p. 194, 195, 196); *Organci* par Pegolotti (*Della decima, e delle altre gravezze*, t. III, p. 2); *Urgence* ou *Urgense* par Jenkinson (*Recueil des voyages au nord*, t. IV, p. 117, 127); *Urgens* par l'éditeur d'Aboulgazi, qui donne sur cette ville des détails curieux (*Histoire des Tatars*, p. 517 et suiv.); *Origens* et *Orgens* par Schiltberger (*Reise in das Orient*, p. 71, 98); mais ce voyageur se trompe évidemment lorsqu'il place cette ville sur le fleuve Edil, c'est-à-dire le Volga; on lit *Organci* sur la carte catalane de la Bibliothèque du roi. La capitale du Khawarizm est décrite par Ebn-Batoutah (man. fol. 73 et 74). Dans l'Histoire de Schah-Abbas (fol. 17 *r.*), il est fait mention de la province d'Ourghendj et de Khawarizm ولايت اورکنج وخوارزم. L'auteur du *Matla-assadeïn* (man. pers. de l'Arsenal 24, fol. 64 *v.*) désigne par la dénomination de *Khawarizm* خوارزم la capitale du royaume de même nom. On lit *Ourgendj* اورکنج dans l'Histoire des Kadjars (fol. 167 *r.* et *v.*). Suivant le témoignage d'Ebn-Khaldoun (t. VIII, f. 107 *r.*) et de plusieurs autres écrivains, les Mongols,

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« grand nombre de villes; la première place que l'on trouve « sur la frontière est celle de Taheriah الطاهرية, qui n'est pas « éloignée d'Amol. La culture règne à la fois sur les deux rives « du Djeïhoun.

faisant le siége de la ville de Khawarizm, ouvrirent une digue qui retenait les eaux du Djeïhoun et submergèrent la place. On lit dans le *Matla-assadeïn* (t. I de mon manuscrit, fol. 115 *v.*) que Timour, marchant vers la ville de خوارزم, traversa l'ancien lit du fleuve et vint bloquer cette forteresse. L'auteur du *Tabakati-Nâseri* (man. d'Anquetil, fol. 172 *r.*) fait mention d'un bras du Djeïhoun qui borde Khawarizm. On lit dans le *Kâmel* d'Ebn-Athir (t. III, fol. 78 *r.*) et dans l'Histoire de Nowaïri (man. 647, fol. 95 *v.*) : « Il se dirigea « vers Djordjaniah الجرجانية; et dans le « voisinage de Khawarizm était un bourg « nommé *Hezarasf* هزاراسف (ou plutôt *Hé-* « *zarest*); la ville de Kath كاث était le lieu « de la résidence du souverain du Kha- « warizm. » Au rapport de Grégoire Bar-Hebræus (*Chronicon Syriacum*, t. I, p. 473, 474), la province de Khawarizm ou Khowarizm ܚܘܐܪܙܡ avait pour capitale la ville nommée *Gourganiah* ܓܘܪܓܢܝܐ. Dans le *Kâmel* (t. III, fol. 207 *v.* 208 *r.*), il est fait mention d'une montagne appelée *Beldjan* بلجان, près de laquelle était située l'ancienne ville de Khawarizm. Ce nom se retrouve dans celui de *Balkan*, qui désigne aujourd'hui une grande baie et la montagne qui la borde. On peut consulter sur ce sujet la relation de M. Mouraviev (*Voyage en Turcomanie*, p. 51, 55, 62, etc.). Le même écrivain (p. 349) compte la ville de Ourghendj parmi les cinq principales que renferme le royaume de Khiva. Mirkhond, ou plutôt Khondemir (VIIe part.), parle de la ville de *Vazir* وزير, résidence de Moustafa-khan, qui s'était établi dans la province de Khawarizm. Aboulfazl (*Ayeen-Akbery*, tom. II, pag. 582) place Korkandj sous une longitude de 74° 30′ et une latitude de 42° 17′. Dans un fragment latin publié par M. Walkenaer (*Annales des voyages*, tome VIII, page 194), il est fait mention d'une ville appelée *Cerganchi*. Le savant éditeur (*ibid.* p. 200) croit reconnaître ici la ville de *Yarken*. Pour moi, j'oserai n'être pas de cet avis; et je suis persuadé que le mot *Cerganchi* désigne la ville de *Korkandj*, dont le nom peut se prononcer aussi *Kerkandj*. Ce qui me confirme encore dans mon opinion, c'est que, suivant le fragment en question, cette ville formait la frontière orientale du pays des *Uzbeks*. En effet, comme nous l'avons vu, le Khawarizm était la limite du Kaptchak du côté de l'est. J'espère donner sur cette contrée des détails plus étendus. Dans la relation de Jean de Plan-Carpin (*Voyage en Tartarie*, col. 8, 47, 58, 66), les habitants de Khawarizm sont désignés par le nom de *Bisermins*. Cette dénomination, ainsi que l'ont bien vu Fischer (*Quæstiones Petropolitanæ*, pag. 34), Forster (*Histoire des voyages au nord*, t. I, p. 154), et Meiners (*Commentationes societatis Gottingensis*, t. XIV, p. 64), représente le mot *musulmans*. On lit dans l'ouvrage du baron de Herberstein (*Rerum Moscoviticarum commentarii*, p. 88) que les Tartares se donnent à eux-mêmes le nom de *Besermani*; et Jenkinson (*Voyage*, p. 23) atteste que *Bussarman* signifie *circoncis*. Quant au titre *Altisoldan*, qui, au rapport de Jean de Plan-Carpin (col. 8), désignait le monarque des Bisermins, je crois y reconnaître les mots *Ala-eddin-sultan*. En effet, le sultan de Khawarizm, Mohammed, qui fut vaincu et dépouillé de ses états par les Mongols, portait le prénom d'Ala-eddin.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

fol. 75 *v.*

« Les khans du Kaptchak passent l'hiver à Saraï[1]. Leur cam-
« pement d'été, comme jadis celui des rois du Touran, est dans « la montagne Arak-tag ارق طاغ (Oural), qui se prolonge depuis « les confins de la Chine jusqu'à l'extrémité des pays occiden- « taux. Les états d'Uzbek s'étendent en longueur depuis Daraan- « Khawarizm jusqu'au pays de Baschgird, et en largeur depuis « Khawarizm jusqu'à l'extrémité du pays de Sibir سبر, qui fait « partie de celui des Saklab (Esclavons), et d'où l'on apporte « les fourrures de petit-gris et de zibeline. Au delà de cette « contrée, on ne trouve aucun endroit habité. Un jour que « nous nous entretenions relativement à un individu de cette « nation[2], Noman nous demanda de quelle manière il fallait « se régler pour la prière, dans un pays où les nuits sont si « courtes, que le crépuscule du soir ne finit qu'avec la nais- « sance de l'aurore. Lorsque le Khawarizm tomba au pouvoir « des fils de Djinghiz-khan, les soldats de ce royaume restèrent « sur le même pied qu'auparavant, et conservèrent leurs apa- « nages; en sorte qu'aujourd'hui encore, chacun est paisible « possesseur des propriétés de ses pères. Les émirs ont, pour « leur part, des villes dont ils perçoivent le revenu, qui va, « pour quelques-uns, à 200,000 dinars courants رائج, et pour « d'autres à 100,000 seulement. Les soldats touchent leur solde « en argent. Chacun d'eux reçoit annuellement la somme de « 200 dinars. Sous les dynasties précédentes, leur habillement « était le même que celui des troupes d'Égypte et de Syrie. « Aujourd'hui ils ont adopté le costume des Tatars, si ce n'est « qu'ils portent de petits turbans de forme ronde. »

[1] Cette ville fut livrée aux flammes et détruite par les troupes de Timour, l'an 799 (Abd-errazzak, tome I, fol. 170 *r.*).

[2] Je crois qu'il faut lire وجاء حديث فينا من بعض اهلها.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

CHAPITRE III.

LA CONTRÉE DE DJIL مملكة جيل (LE GHILAN).

fol. 95 r.

« Ce chapitre se divise en quatre sections. La première traite « de Foumen تومن ; la seconde de Taoulim تولم ; la troisième « de Kaskar كسكر et la quatrième de Reseft رسفت (Rescht)[1]. Nous « allons rassembler sommairement, dans ce chapitre, les dé- « tails que nous avons pu recueillir sur le pays de Djil[2].

« Selon ce que m'a raconté le schérif Mohammed-ben-Ahmed « . . . Djili, la contrée de Kilan (Ghilan) بلاد كيلان[3] se compose

[1] Je crois qu'il faut lire رشت au lieu de رسفت.

[2] Dans le manuscrit, on lit : نحن نذكر فى هذا الباب فى رسفت من مملكة الجيل ما تيسّر الباذكره جملة. Je crois qu'il faut effacer les deux mots فى رسفت, qui ont été répétés ici par une erreur de copiste.

[3] Ne voulant point donner à cette notice une trop grande extension, je supprime les nombreuses observations que je pourrais consigner ici relativement à la contrée du Ghilan, et qui trouveront leur place ailleurs. Je me contenterai d'une seule remarque. Dans l'ouvrage intitulé *Alem-araï-Abbassi* (man. pers. de Bruix, II, f. 50 r.), on lit ces mots : واليان كيلان بيه پس خودرا از نژاد اسحق بن على شمرده « Les « princes du Ghilan de *Biah-pes* se regar- « daient comme tirant leur origine d'Ishak « ben-Ali. » Et plus bas (*ibid. v.*) ; والى كيلان بيه پيش « Le prince du Ghilan de *Biah-* « *pisch.* » Dans la Vie de Schah-Abbas, qui fait suite à cet ouvrage, on trouve ces mots (man. de M. Silvestre de Sacy, fol. 23 r.) : كيلان بيه پس وكيلان بيه پيش « Le « Ghilan *Biah-pes* et le Ghilan *Biah-pisch.* » Plus loin (f. 24 r.) راه كوهدم كه ما بين بيه پس وبيه پيش است « Le chemin de Kouh- « dem, qui règne entre *Biah-pes* et *Biah-* « *pisch.* » Ailleurs (fol. 35 v.) : حكومت كيلان بيه پس...... سپاهيان آن ولايت بجلادت وشجاعت از ساير مردم كيلان امتياز دارند « La principauté de Ghilan « *Biah-pes*..... Les soldats de cette province « se distinguent, entre les habitants du « Ghilan, par leur courage et leur intré- « pidité. » Plus bas (*ibid.*) : از سفيد رود عبور نموده روى بالكاء بيه پس نهادند « Ayant traversé le Sefid-roud (le fleuve « Blanc), ils se dirigèrent vers la province « de *Biah-pes.* » Dans une histoire du Ghilan (man. pers. de Genty, fol. 80 v.), on lit: ايشانرا از آب سفيدرودگذرانيد وروانهٔ بيه پس ساخت « Il leur fit traverser le fleuve « Sefid-roud et les dirigea vers *Biah-pes.* » On lit dans l'histoire des Curdes (man. de Ducaurroy, fol. 220 r.) que le territoire de Koudjetfan كوجتفان, de temps immémorial, faisait partie du Ghilan *Biah-pes.* Un géographe persan, l'auteur du *Heft-iklim* (man. de Bruix 17, fol. 439 r.), nous donne l'explication de cette dénomination peu connue. On y lit ces mots : به اصطلاح مردم آنديار بيه رود آبرا گويند چون

«d'une vaste plaine, enfermée entre quatre frontières. Du côté «de l'orient est la province de Mazenderan, à l'occident est «le Moukan, au midi, l'Irak-adjem. Cette dernière province «en est séparée par une chaîne de montagnes appelée *Aschtarah* «اشتاده[1], au pied de laquelle, du côté du midi, s'étendent de «nombreux bourgs composant ce que l'on appelle le canton de «Tarem بلاد الطارم, qui dépendent de la contrée de Kilan (Ghi-«lan), et sont soumis à ses rois. C'est une montagne fort élevée; «et, pour la gravir, il faut monter depuis le lever du soleil «jusqu'à l'après-midi. Elle est couverte de bois, arrosée par de «nombreuses sources[2], et habitée par des Curdes. Au nord «du Kilan est la mer de Kolzoum.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

«Le Kilan (Ghilan) comprend quatre grandes villes, dont «chacune a, d'ordinaire, un roi séparé qui gouverne cette ville «et tout le territoire qui en dépend. Foumen (تومن) est située au «centre du pays, dans le voisinage des montagnes. A l'orient, «vers la mer, est la villede Taoulim. Kaskar (كسكر) avoisine la «province de Moukan, et Reseft (Rescht) est peu éloignée des «côtes de la mer[3]. Le Kilan, partagé entre ces quatre rois, «s'étend en longueur, d'orient en occident, à la distance

سفیدرود از میان ولایت گیلان جریان می یابد هرآینه یك طرف آنرا بیه پیش وطرف دیگررا بیه پس گویند «Dans le langage «des habitants de cette contrée, le mot «*biah* désigne *une rivière*. Comme le fleuve «Sefid-roud traverse la province du Ghi-«lan, une des rives de ce courant d'eau «porte le nom de *Biah-pisch*, et l'autre de «*Biah-pes*.» Au reste, je dois faire observer que ces dénominations ne paraissent pas avoir été connues des historiens ou géographes tant soit peu anciens. On les retrouve exclusivement chez des écrivains d'une époque assez récente.

[1] Je n'ai pas hésité à lire اشتاره ou استاره au lieu de اشتاده que présente le manuscrit; car ce nom subsiste encore de nos jours. L'histoire persane des Kadjars (fol. 145 *r.*) écrit استارا; et sur les cartes géographiques on lit *Astara*. Le mot est écrit de la même manière dans la Vie de Schah-Abbas (man. de M. de Sacy, fol. 33 *r.* 35 *v.*). Dans le *Habib-assiiar* de Khondemir (t. III, fol. 330 *r.*), on lit *Setarah* ستاره.

[2] Je lis عيون كثيرة au lieu de عموت que présente le manuscrit.

[3] J'ai rétabli les mots ورسفت, qui ont probablement été omis par le copiste.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

fol. 95 v.

« d'environ dix journées de marche. Sa largeur, du nord au « midi, est d'environ trois journées, tantôt plus, tantôt moins. « Tous les habitants suivent les dogmes des Hanbalis.

« Suivant le même témoignage, le Kilan est sujet à des « pluies fréquentes, et baigné par de nombreuses rivières. Les « arbres fruitiers y croissent en abondance, à l'exception du « palmier, du bananier, de la canne à sucre et de l'abricotier. « Les fruits acides حمضات y sont apportés du Mazenderan. Les « villes de Kilan ne sont point entourées de murs, mais les « rois ont des forteresses élevées. Toutes les constructions sont « en briques cuites. Le pavé des maisons est, comme à Bagdad, « formé de briques, et la toiture est en bois. Quelques-unes se « terminent en arcades voûtées recouvertes de nattes de paille.

« Dans la plupart des cantons, les puits ont peu de pro- « fondeur. L'eau se trouve à deux, trois coudées du sol, ou « même à une moindre distance. Chaque ville est baignée par « une rivière الانهار تحكم على كل مدينة. Le principal aliment des « peuples du Kilan est le riz, dont on fait de beau pain et « des gâteaux. Toutefois le pays produit du froment et de « l'orge. Les moutons et les bœufs s'y trouvent en grand nombre. « Les denrées se vendent à des prix moyens, et que l'on peut « appeler modiques. On voit, dans cette contrée, de magni- « fiques mosquées, des colléges qui sont désignés par le nom « de *Khankah* حوانق, des couvents زوايا, de jolis bains où l'on « amène l'eau des rivières. La soie s'y récolte en grande abon- « dance. La province a des places fortes situées sur la frontière « du Mazenderan. Plusieurs îles, situées dans la mer de Kol- « zoum, produisent des grenades, des glands et d'autres fruits, « quoiqu'elles n'aient pas d'eau courante. C'est là que les habi- « tants vont chercher un asile lorsqu'ils se trouvent pressés par « l'ennemi.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

fol. 96 r.

« Les rois ont un costume assez beau et proportionné aux « revenus de leurs états, qui ne sauraient être considérables, « puisque le pays est fort étroit et que l'on n'y lève ni impôts « ni droits لضيق بلادهم ولانها لا مكس بها ولا مودى فيها. Ils ont des émirs « de *Tablkhanat* امرا الطبلخانات. Lorsque le roi se met en marche, « il a le *rakabah* qui est un des attributs de la souveraineté [1] « الرقبة السلطانية; il est accompagné des chambellans, des *Silah-* « *dars*, des *djemdars* الجمدارية et de chevaux de main الجنايب المحرورة « (lis. مجرورة). Un émir, dans ses marches, a derrière lui quatre, « cinq soldats, ou un plus grand nombre. Leur costume se com- « pose de robes musulmanes اقبية اسلامية, dont les manches sont « étroites, et de petits *takhfifah* تخافيف صغار [2]. Ils portent des « ceintures يشدون المناطق والمعود (lis. والبنود). Ils montent de beaux « chevaux براذين d'une excellente qualité, et leurs selles sont « souvent garnies d'argent. En général, le costume de tous les « habitants se rapproche de celui des soldats du Khawarizm. « Les rois font disposer, en dehors de leurs palais, des places « couvertes de verdure, au milieu desquelles on élève de petits

[1] Dans les notes que j'ai jointes à ma traduction de l'Histoire des sultans mamlouks, j'ai fait connaître cet ornement qui couvrait la tête et le cou du cheval du prince.

[2] Le mot *takhfifah* désigne *un genre de bonnet*. On lit dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'l-mahâsen (t. II, manusc. 748, fol. 32 *r.*) : لا يلبس على راسه تخفيفة الا نادرا جدا « Il ne roulait que très-rarement un « *takhfifah* autour de sa tête. » Ailleurs (f. 45 *verso*) : وقعت تخفيفة الامير عن راسه « Le « *takhfifah* de l'émir tomba de dessus sa « tête. » Plus bas (fol. 46 *r.*) اخذ التخفيفة « Il prit le *takhfifah*. » Dans un autre endroit (t. III, f. 152 *r.*) : يركب على هيئة الاجناد بغير تخفيفة على راسه « Lorsqu'il sortait, il « avait le costume des soldats, n'ayant point « sur la tête un *takhfifah*. » Plus loin (t. V, « fol. 65 *r.*) : كان بتخفيفة صغيرة « Il portait « un petit *takhfifah*. » Dans l'Histoire d'Égypte d'Ebn-Aïas (man. ar. 689, f. 45 *r.*) : ركب السلطان وهو بتخفيفة صغيرة وملوطة بيضا « Le sultan se mit en marche, portant « un petit *takhfifah* et un manteau blanc. » Plus bas (fol. 69 *r.*) les mêmes expressions se trouvent répétées. On lit dans un autre passage du même ouvrage (man. 595 A, fol. 43) : هو راكب على فرس وعلى راسه تخفيفة صغيرة « Il était à cheval et avait sur « sa tête un petit *takhfifah*. » Ailleurs (f. 78) : على راسه تخفيفة صغيرة. On voit, par ces passages, que ce genre de coiffure, qui avait ordinairement de petites dimensions, était réservé exclusivement aux personnes de distinction.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« châteaux de bois; et c'est là que ces souverains vont se placer « pour recevoir les hommages de leurs sujets et pour juger les « procès. Les troupes des quatre royaumes, infanterie et cava- « lerie, forment un total d'environ 20,000 hommes, composé « en partie de troupes soldées مسونة (مديونة), et en partie de vo- « lontaires مطوعة, qui se rassemblent au besoin et lorsque les cir- « constances exigent leur présence الحشود ممن يضمهم الجوع والحسود (الحشود).

« Les quatre rois du Kilan sont unis par un traité d'alliance. « Si l'un d'eux est attaqué par un ennemi étranger, tous se « liguent ensemble, réunissent leurs forces, et vont, de con- « cert, repousser l'agression. Houlagou essaya de les soumettre, « mais sans aucun succès. Depuis, Kotlouschah ayant fait une « invasion dans le pays, à la tête de 70,000 cavaliers, vain- « quit les princes de Taoumen (Foumen) et de Kaskar. Celui « de Taoulim résista, et alla présenter la bataille à l'ennemi, fol. 96 v. « seul, à la tête de son infanterie et de sa cavalerie. Il s'avança « vers Kotlouschah, feignant de se rendre à lui. Lorsqu'il fut « près du général mongol, celui-ci reconnaissant la ruse se « hâta de prendre la fuite; mais le prince kilanien le perça de « part en part, et le renversa à terre sans vie. Descendant de « cheval, il s'approcha du cadavre de son ennemi, et lui coupa « les deux oreilles qu'il emporta avec les pendants qui y étaient « attachés; puis il remonta à cheval, vint se poster devant les « Tatars, leur intercepta l'eau, ferma les passages par de grands « abattis de bois : il fit ainsi périr toute l'armée ennemie, dont « il échappa à peine quelques soldats; le reste fut noyé, enseveli « dans la boue, ou se réfugia sur les montagnes وصال بالجبال. « Comme le pays est défendu d'un côté par la mer, de l'autre « par des passages extrêmement difficiles à franchir, les habi- « tants n'étaient point soumis aux rois de l'Iran, et personne « n'osait tenter de les assujettir.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Puisque j'ai parlé du courage des peuples du Kilan, je « me rappelle à cette occasion, que l'auteur du *Schah-nameh* « شاه نامه, dans sa chronique de la Perse, faisant mention du « Mazenderan et du caractère indocile des habitants, les ap- « pelle *des diables révoltés* مردة الجن.

« Au rapport du schérif, la contrée de Djil (le Ghilan) est « partagée entre huit rois : celui de Lahidjan اللاهجان, celui de « Sadjam تكاجر, de Rescht درشت, de بسغف, de Toumen (Foumen), « de Taoulim, de Kaskar et de بمبس. Parmi ces princes, il y en « a quatre principaux, savoir : celui de Foumen, celui de Taou- « lim, celui de Kaskar, et celui de Rescht رشت. Les quatre « autres sont au-dessous des premiers ; et toutefois aucun d'eux « ne reconnaît la suprématie d'un autre roi, et aucun d'eux « n'est soumis à l'autre. Fol. 97 r.

« Toute la contrée de Djil est un pays fertile où la viande, « les grains et les fruits sont en abondance. Les denrées se « vendent à des prix extrêmement modiques. On ne fait pas « la prière pour les Tatars ; toutefois la monnaie qui s'y frappe « porte le nom des souverains de ce peuple, attendu que si « l'un des princes de Djil voulait battre monnaie en son nom, « ces pièces ne seraient pas reçues chez les princes ses voisins, « à cause de la haine et de la rivalité qui règnent entre eux. « Suivant le rapport du même schérif, aucun esclave mâle ou « femelle n'est amené dans la contrée de Djil. Tous les habi- « tants sont libres, et aucun ne s'élève au-dessus de la condi- « tion de son père. Ainsi un laboureur achète un grand nombre « de chevaux pour les revendre et faire ainsi un commerce « lucratif ; et toutefois il n'oserait monter ces animaux, car s'il « le faisait, il serait puni de mort. Cette contrée renferme des « monastères et des colléges ربط و حوانق. Les habitants, pour la « plupart, suivent les dogmes de l'imam Ahmed-ben-Hanbal.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Nous nous contenterons de parler ici des quatre rois princi- « paux, qui ont été désignés plus haut.

Ire SECTION.

TOUMEN (FOUMEN).

« Le souverain de Foumen, seul entre tous les princes de « Djil, suit les dogmes de Schaféï, car les rois de cette pro- « vince sont élevés dans les principes de cette secte. Les troupes
Fol. 97 v. « qu'il a sur pied montent à plus de 1,000 cavaliers. Lui et « le souverain de Lahidjan règnent sur un territoire de peu « d'étendue. La plus grande partie de leur revenu provient du « commerce. La soie s'y recueille en abondance; aussi les Ta- « tars entretiennent avec les deux princes des relations d'amitié « et d'alliance, afin que les marchands puissent entrer libre- « ment dans les deux provinces, et en exporter la soie : de leur « côté, ces princes ont besoin des droits qu'ils lèvent sur ceux « qui viennent faire le commerce dans leurs états [1].

« Les autres provinces de la contrée de Djil ont besoin « de celles de Foumen et de Lahidjan pour le même objet; « mais surtout de celle de Foumen, où l'on trouve des étoffes « et autres articles manufacturés. Dans le même territoire, au « voisinage des montagnes, est une mine de fer.

« Le prince de Foumen prétend être allié à la famille du « *Prophète* يدعى النسبة الى بيت الشرف. Il protége avec zèle les gens « de lettres et tous les hommes de mérite. Le costume des « rois et des gens de guerre ressemble à celui d'une partie « des Tatars. Celui des hommes de lettres a de l'analogie avec « celui des marchands. Les uns et les autres laissent, comme

[1] Le texte porte احتياجهما الى ما عندهما من الحرير على من يدخل اليهما. Je lis الخراج au lieu de الحرير.

« les Sofis, pendre par-devant les bouts de leurs turbans عذبات. MÉSALEK alabsar fi memalek alamsar.
« Toute la masse du peuple est vêtue comme le peuple des « nations voisines.

IIᵉ SECTION.

TAOULIM.

« Le souverain de cette province est à peu près dans la « même position que celui de Foumen ; mais ses états ne « produisent point de soie. Il est attaché aux dogmes des Han« balis. Les troupes qu'il a sur pied se montent à environ « 1000 cavaliers qui sont les plus braves de tous ceux de la « contrée. Le roi de Taoulim a aujourd'hui, sur tous les rois « de Djil, une prééminence incontestable, attendu que, lors « de l'expédition de Kotlouschah, les troupes de cette pro« vince se distinguèrent par leur courage et leur audace. Aussi « ce prince a inspiré à tous ses voisins un respect et une « considération qu'ils conservent encore. Le costume des habi- Fol. 98 r. « tants est semblable à celui des autres peuples de la contrée.

IIIᵉ SECTION.

KASKAR.

« Le souverain de cette province est en hostilité avec celui « de Taoulim له حوله (جولة) في ملوك تولم. Ses troupes sont plus « nombreuses que celles des autres provinces de Djil. Ses états « sont plus vastes, le territoire est plus fertile, plus abondant « en grains, en fruits, en bœufs et en moutons. On y retire de « grands avantages du voisinage des Curdes et des marchan« dises qu'ils y importent لها رفق زايد ممن يجاورها من الاكراد. Le « prix des denrées y est plus modéré que partout ailleurs. Le « costume des habitants est le même que celui de leurs voisins.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

IVe SECTION.

RESEFT رسفت (RESCHT رشت).

« C'ést la province la plus voisine des montagnes et la plus « éloignée de la mer. En effet la ville de Reseft (Rescht) est, plus « qu'aucune autre, rapprochée des montagnes. Cette province, « sous la plupart des rapports, a la plus grande analogie avec « celles qui l'avoisinent. Elle abonde en poissons et en oiseaux. « Elle a donné naissance au savant scheïkh le seïd Abd-elkader- « Kilani, homme incomparable, également distingué par ses « connaissances et par ses actions. S'il plaît à Dieu, je don- « nerai ailleurs la vie de cet homme illustre [1]. »

NOTICE SUR LES CURDES.

Le morceau qui suit ayant été rédigé par moi primitivement sous la forme d'un mémoire, j'ai cru devoir le laisser tel qu'il était, et le donner sans aucun changement.

Sur la rive orientale du Tigre s'étend une vaste région habitée par une nation fière, belliqueuse, et qui n'a jamais que bien imparfaitement ployé la tête sous un joug étranger. A ces traits on reconnaît aisément les Curdes. Le nom seul que porte ce peuple indique suffisamment son courage; car le mot *gurd* گرد, en langue persane, désigne *un guerrier, un brave.* Ce nom paraît avoir été connu à une époque très-reculée; mais il n'avait point alors, à beaucoup près, l'extension qu'il a prise par la suite. Au rapport de Strabon, on trouvait, vers la source du Tigre, une province appelée *Gordyène* [2] qui dépendait de l'Arménie, et qui s'étendait sur les deux rives du fleuve; car ce géographe dit expressément que

[1] Je donnerai ailleurs une notice biographique sur cet homme célèbre.

[2] *Geographia*, lib. XI, pag. 522; edit. 1620.

le Tigre laisse sur la droite la Gordyène et la Mésopotamie [1]. Plus bas, il rapporte que le roi Tigrane avait soumis à sa domination l'Atropatène, la Gordyène et le reste de la Mésopotamie [2]. Ailleurs, il parle des nations de la Mésopotamie qui avoisinent les Gordyens [3]. Enfin, décrivant les limites de la Babylonie, il s'exprime en ces termes : « Elle est bornée au « nord par les Arabes Scénites qui s'étendent jusqu'à l'Adia- « bène et la Gordyène [4]. »

MÉSALEK alabsar fi memalek alamsar.

Nous avons vu que Tigrane avait soumis à son empire la Gordyène; et ce fut dans cette province qu'il fonda la ville de Tigranocerte, dont il fit sa capitale [5], et qui porta depuis le nom d'Amid, et enfin celui de Diarbekir; ce qui n'empêchait pas qu'à l'époque même de Tigrane, la Gordyène ne fût gouvernée par un roi particulier, qui reconnaissait l'autorité du roi d'Arménie. Si l'on en croit Appien, la Gordyène et la Sophène composaient, de son temps, la petite Arménie [6]. Ptolémée place la Gordyène à l'orient des sources du Tigre. Ammien Marcellin nous apprend qu'il avait été envoyé en ambassade auprès de Jovien, satrape de la Cordyène [7]; qu'après avoir reçu de lui un accueil plein de bienveillance, il se fit conduire vers des montagnes élevées d'où la vue pouvait s'étendre à une distance de cinquante milles, et qu'il découvrit l'armée de Sapor qui traversait le Zab. Le même écrivain rapporte que Julien, après l'incendie de sa flotte, prit la résolution de côtoyer les montagnes situées à l'orient du Tigre, pour gagner la Gordyène [8]. Ailleurs, parlant de la paix

[1] *Geographia*, lib. XI, pag. 529.
[2] *Ibid.* p. 532.
[3] *Id.* lib. XVI, p. 736.
[4] *Ibid.* pag. 739.
[5] *Plutarchus in Lucullo*, t. I, pag. 508, 512; ed. Rualdo.
[6] *De bello Mithridatico*, cap. CIV, tom. I, p. 800; ed. Schweighæuser.
[7] *Historia*, lib. XVIII, pag. 200; edit. Vales.
[8] *Ibid.* p. 412.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

conclue avec les Perses par l'empereur Jovien, il fait observer que, si ce prince ne s'était pas laissé amuser pendant quatre jours par les artifices de Sapor, il aurait pu, dans cet intervalle, atteindre la Gordyène, province fertile, amie des Romains, et qui n'était qu'à une centaine de milles de l'endroit où se trouvait l'armée [1]. La Gordyène [2] fut une des cinq provinces transtigritanes que Jovien consentit à livrer aux Perses.

Mais longtemps avant cette époque, les montagnes situées à l'Orient des sources du Tigre étaient habitées par les *Carduques*, peuple belliqueux, et que les rois de Perse n'avaient pu soumettre à leur empire. Lorsque les dix mille Grecs effectuèrent leur glorieuse retraite, ils furent obligés de traverser les montagnes occupées par les Carduques; et, pendant sept jours, ils furent constamment aux prises avec ces redoutables ennemis, auxquels ils n'échappèrent que par des prodiges de valeur et d'activité [3].

Voilà, sans doute, les véritables ancêtres des Curdes; mais ce peuple, par des circonstances qui nous sont inconnues, se répandit dans l'Assyrie, la Médie et jusque dans les pays en deçà de l'Euphrate.

Si l'on en croit un historien arabe, Hamzah-Isfahâni [4], les Perses désignaient les habitants du Deïlem par le nom de *Curdes du Tabarestan,* et les Arabes par celui de *Curdes du Sourestan,* c'est-à-dire de l'Irak.

Au rapport de Masoudi [5], il règne bien des opinions contradictoires sur ce qui concerne l'origine des Curdes. Suivant les uns, ils descendent de Rébiah, fils de Maad; et, à une

[1] *Historia*, p. 433.
[2] *Ibid.* p. 484.
[3] *Xenoph. de Cyri expeditione*, lib. IV, p. 189 *et sqq.*; ed. Schneider.
[4] Ap. Reiske, *Adnotat. historic. ad Abulfedæ Annales*, t. I, not. 194.
[5] *Moroudj*, t. I, fol. 213 *v.* et 214.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

époque très-reculée, par l'effet de circonstances particulières, ils se séparèrent des autres Arabes, et allèrent s'établir dans les montagnes et les vallées voisines de la Perse. Là ils abandonnèrent leur langue primitive, pour en adopter une qui se rapprochait de la persane, et qui, sous le nom de langue curde, devint commune à toute la nation. D'autres prétendent que les Curdes descendent de Modar, fils de Nizar, et tirent leur nom de Kurd, fils de Mard; qu'ils abandonnèrent leur pays par suite des guerres qu'ils eurent à soutenir contre les Arabes de Gassan. Suivant d'autres, ils se composent d'Arabes de Rébiah et de Modar, qui s'étant cantonnés dans les montagnes pour y chercher de l'eau et des pâturages, renoncèrent à leur langue pour adopter celle des peuples voisins. Suivant d'autres enfin, leur origine remonte jusqu'au temps du roi Dhahak, et ils descendent de ces hommes destinés à être égorgés pour que leur cervelle nourrît les deux serpents qui s'étaient formés sur les épaules de ce tyran. Masoudi ajoute : « Parmi ces tra« ditions, la plus connue et la plus certaine est celle qui fait « descendre les Curdes de Rébiah, fils de Nizar. En effet, dit« il, la tribu de Schouhadjan الشوهجان qui habite le *Mah* de « Koufah et celui de Basrah, c'est-à-dire, le territoire de Deï« nawer et de Hamadan, atteste unanimement sa descendance « de Rébiah. Quant aux Madjerdan الماجردان qui habitent Ken« kan, dans l'Aderbaïdjan, aux Halbanis الهلبانية[1], aux Sarah « السراه (ou Scharah الشراة)[2], ceux qui sont établis dans le Djé-

[1] Je pense qu'on doit lire *Hadabani*, الهذبانية ; car ce nom est écrit de cette manière dans un passage du *Kâmel* d'Ebn-Athir, où nous lisons que cette tribu possédait la forteresse d'Arbel (t. IV, f. 7 *r.*). Makrizi parle également de ce peuple (*Kitab-assolouk*, t. I, man. ar. 672, pag. 28). Voy. aussi Ebn-Khaldoun, t. III, f. 197 *r.* 198 *r.* 375 *v.*; t. IV, fol. 227 *v.* Ebn-kadi-Schohbah (man. 643, fol. 276 *v.*) écrit *hidbani* هيدباني.

[2] On lit dans l'Histoire d'Ebn-Khaldoun (t. III, fol. 344 *v.*) : اليعقوبية من الشراة « Les Iakoubis, qui font partie des Scharah. »

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« bal, tels que les Schadendjan الشادنجان, les Lezbah اللزبة [1], « les Madendjan المادنجان, les Mazdenkan المزدنكان, les Barsan « البارسان (ou plutôt Barisnan بارسنان), les Khalis الخالية [2], les Dja- « barkis الجابارقية, les Djawanis الجاوانية, les Mestekan المستكان éta- « blis en Syrie, parmi lesquels on compte les Debabilah, il est « constant qu'ils tirent leur origine de Modar. Parmi les Curdes, « on compte les Jacobites et les Djourfan الجورقان (ou Djourkan), « chrétiens qui habitent le territoire de Mausel et la montagne « de Djoudi [3]. Quelques Curdes suivent les principes des Kha- « redjis, et ne veulent reconnaître ni Othman, ni Ali. »

Dans un autre ouvrage, Masoudi nous donne sur cette nation des détails assez précis [4] : « Suivant la tradition des « Perses, les Curdes tirent leur origine de Kurd, fils d'Arfi- « dam et petit-fils de Minoscheher. On compte parmi eux les « tribus suivantes : les Bazendjan البازنجان [5], les Schahoundjan « الشهونجان les Schadendjan الشاذنجان, les Neschweris النشاورة, « les Boudhikan البوذيكان, les Kerbah الكربة, les Djourkan « الجوركان (ou Djouzkan جوزكان), les Djourkan الجورقان, les Djawanis « الجاوانية, les Barisnan الباريسنان, les Djelalis الجلالية [6], les Mesch- « kan المشكان [7], les Djabarkis الجبارقة, les Djerougan الجروغان, les « Kikan الكيكان, les Madjerkan الماجركان, les Madjerdan الماجردان « et les Hadabanis الهدبانية. »

[1] On pourrait croire qu'ici, comme dans le passage cité plus bas, il faut lire الكزية (les Kouzis) et reconnaître les Curdes désignés ailleurs par le nom de *Kousah* الكوسة ou الكوسية. Dans l'Histoire d'Ebn-Khaldoun, t. IV, p. 551 *v.* on lit الكرّية ; mais la vraie leçon est, je crois, اللربة *les Lors.*

[2] Je lis الجلالية *les Djelalis.*

[3] Ces chrétiens sont, je crois, les mêmes qui, dans l'Histoire des Curdes (ms. de Ducaurroy 88, f. 30 *r.* 127 *v.*), sont désignés par le nom de *Asouri* آسوری. Probablement ils ne diffèrent pas de ces chrétiens chaldéens indépendants, appelés *Tiyari*, sur lesquels on peut voir les détails que donne feu M. Rich (*Residence in Koordistan,* tom. I, p. 156, 275, 276 *et sqq.*).

[4] *Kitab-altenbih,* fol. 57 *r.*

[5] Ce sont les mêmes qui, plus haut, sont nommés *Madendjan* مادنجان.

[6] Ebn-Haukal, p. 74, écrit الجليلية.

[7] Ce sont les mêmes qui, plus haut, sont nommés *Mestekan* مستكان.

Depuis l'époque où écrivait Masoudi, la position des Curdes et la nomenclature de leurs tribus subirent d'assez grands changements. Un auteur judicieux, qui écrivait dans le huitième siècle de l'hégire, nous donne sur ce peuple des détails curieux et instructifs : MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Les Curdes, dit cet écrivain [1], forment une nation particulière qui habite dans le voisinage de l'Irak et du Diar-al-« Arab. Plusieurs de leurs tribus sont établies dans la Syrie et « le Yémen. Quelques autres sont dispersées dans diverses « provinces ; mais leur principal établissement est aux environs « de l'Irak et du Diar-alarab. De notre temps, dans le voisi-« nage de la ville de Mardin, un Curde nommé Ibrahim, fils « d'Ali et surnommé Ars-Balou العرس بالو, se déclara indépen-« dant, acquit une grande puissance, et réunit autour de lui un « très-grand nombre d'auxiliaires. Après sa mort, il fut rem-« placé par son fils, mais ce dernier fut loin de retracer les « grandes qualités de son père.

« On entend par le mot *djébal* الجبال (montagnes) les mon- Fol. 99 r.
« tagnes qui séparent le Diar-alarab du Diar-aladjem. Elles « commencent aux montagnes de Hamadan et Schehrzour, et « se terminent aux forteresses des infidèles, dans le pays du « *Takafour* بلاد التكفور [2], c'est-à-dire, la province de Sis et toutes

[1] Man. 583, fol. 98 *v.*

[2] Le mot *Takafour* تكفور est le terme arménien *thakavor* Թագաւոր, qui signifie *roi*. Makrizi et d'autres écrivains arabes désignent par ce titre le roi de la petite Arménie. On lit dans le *Kitab-assolouk* (t. I, p. 334) : التكفور هيثوم « Le roi Haithon. » Et plus bas (p. 567) : التكفور متملك سيس « Le *takafour* roi de Sis. » Dans la Vie de Bibars par Nowaïri (fol. 38 *r.*) : التكفور هيثوم صاحب سيس « Le *takafour* Haïthon, « roi de Sis. » Ce mot se trouve avec le même sens chez le continuateur de Raschid-eddin (fol. 466 *r.* et *v.*) et Ebn-kadi-Schohbah (ms. 643, f. 221 *v.*). Nous verrons plus bas notre auteur (fol. 147 *r.*) désigner par ce titre l'empereur grec de Trébizonde. Dans deux passages des Voyages d'Ebn-Batoutah (man. f. 68 *r.* et 71 *r.*), cet écrivain donne à l'empereur de Constantinople le titre de *Takafour* : سلطان القسطنطينية اسمه تكفور. De là s'est formé le mot *takour* تاكور, que Scherf-eddin-Iezdi (*Zafer-nameh*, fol. 328 *r.* et *v.*) emploie pour dé-

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« ses dépendances qui sont sous la domination de la famille « de Léon. Parmi les tribus qui habitent ces montagnes, je n'in- « diquerai ici que celles sur lesquelles j'ai pu recueillir des « renseignements authentiques[1], et je ne nommerai parmi elles « que les familles qui ont produit des princes ou des émirs. « Nous commencerons notre description aux montagnes de Ha- « madan, de Schehrzour et d'Arbel, et nous la terminerons « au Tigre, dans la partie du Djézirah comprise entre Kawar « et Mausel. Nous omettrons tout ce qui s'étend au delà du « Tigre, jusqu'à l'Euphrate, à raison de son peu d'importance, « et parce que j'ai rapporté tout ce qu'il y a de vraiment essen- « tiel; car les Curdes du Djézirah et des villages de Mardin, « dont il me resterait à parler, sont la proie de tous les voisins « belliqueux dont ils sont entourés; d'autant plus que leur pays « n'offre point de retraites fortifiées, ni rien de ce qui pour- « rait leur donner les moyens de se rendre indépendants.

« Dans les montagnes de Hamadan et de Schehrzour[2] on

signer l'empereur de Constantinople. Dans l'Histoire des Curdes (man. de Ducaurroy 88, fol. 170 *v.*) ce mot est écrit تكور. On y lit que Bajazet somma l'empereur de Constantinople, تكور استنبول, de le reconnaître pour son souverain. Les Turcs ont conservé la forme *tekour* تكور, qui signifie *un prince* en général. On lit dans le *Djihan-numâ* (p. 629) : توقات تكورى « Le « prince de Tokat. »

[1] Je lis من كنت به خبيرا.

[2] Suivant le témoignage d'Ebn-Haukal (p. 121), Schehrzour était une petite ville qui était tombée au pouvoir des Curdes, ainsi que les cantons voisins et tout le pays qui avoisinait l'Irak. « On ne voit dans cette « ville, dit le géographe, ni gouverneur « امير, ni collecteur des impôts عامل. « Elle exporte dans les autres contrées des « denrées nombreuses. Elle a un territoire « extrêmement fertile. Sa position est très- « belle, et les différents objets s'y vendent « à des prix fort modérés. » Le géographe persan (man. pers. 139, p. 635, 636) ne donne sur cette ville que des détails insignifiants. Nous apprenons de l'historien des Curdes (man. de Ducaurroy 88, f. 30 *r.*) que la ville appelée *Schehrzoul* شهرزول prit ensuite le nom de *Schehrzour*. L'auteur nomme à cette occasion (f. 31 *r.* et *v.*) le canton de Schehrzoul ولايت شهرزول; et cette dernière dénomination se trouve répétée dans plusieurs passages (fol. 8 *v.* et 9 *r.*). Voyez Niebuhr (*Voyages*, t. II, p. 268). Ebn-Khallikan (man. arabe 730, fol. 178 *r.*) fait mention d'un bourg nommé *Sarukhan* سَرَخان, situé dans la province d'Arbel, non loin de Schehrzour. Au rap-

« trouve une nation de Curdes appelés Kouranis الكورانيه, qui « sont puissants, belliqueux, et se composent de soldats et « d'agriculteurs جند ورعية. Ils habitent un lieu appelé Raoust-« alemir-Mohammed راوست الامير محمد et un autre nommé Der-« tenk درتنك. Ils ont à leur tête l'émir Mohammed. Leur nombre s'élève à plus de 5000 hommes, et il ne règne entre « eux aucune semence de division et de discorde.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Fol. 99 v.

« Après eux viennent les Kelalis الكلاليه, tribu nombreuse et « forte, que l'on appelle ordinairement la bande de Seïf-ed-« din Sabour جماعة سيف الدين صبور. Ils habitent دانمول (peut-être « Dinawer), Nehavend et jusqu'aux environs de Schehrzour. « On compte parmi eux 12,000 soldats pleins de courage. « Leur émir est si bien connu pour sa sincérité et sa conduite « irréprochable, qu'il exerce sur tous ceux de sa tribu et sur « les Curdes du voisinage la même autorité qu'un roi exerce « sur son armée.

« Parmi les Kelalis on distingue deux tribus, dont l'une, « composée de 1000 hommes au plus, habite les environs de « Dakouk (Dakouka). L'autre réside à Asna اسنه, dans la pro-« vince d'Adherbaïdjan. Ces derniers sont au nombre de 200 « hommes. Ils étaient jadis plus nombreux et plus puissants. « Le prince Scherf-eddin ben-Selar, qui gouvernait Arbel au « nom des Tatars, ayant été assassiné par un homme d'entre les « infidèles, ses sujets se soulevèrent contre ceux-ci, une partie « émigra en Syrie et en Égypte. Son fils, l'émir Mohammed « conserva le commandement de ceux de sa tribu qui habi-« taient Asnah. Son fils, l'émir Othman, émir de الن, resta dans « le canton qu'occupait sa famille. Après la mort de son fils,

port d'Ebn-Athir (*Kâmel*, t. III, fol. 26 *r.*), l'an 369 de l'hégire, la ville de Schehrzour fut prise par les troupes du prince bouide Adad-eddaulah. M. Riche (*Residence in Koordistan*, t. I, p. 269) fait mention des ruines de cette ville.

« d'autres se succédèrent dans le commandement de la tribu.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Au voisinage de Kelalis, dans les montagnes de Hamadan, habite une autre nation de Curdes appelés Renkelis « ركلية, également braves et rusés, et qui forment un total de « 2,000 hommes. On les nomme la troupe de Djemal-eddin « Talan, et ce dernier gouverne le pays de Kenkevar, et tous « les districts et cantons qui l'avoisinent.

« Le territoire de Schehrzour était habité, avant sa dépo- « pulation, par des nations de Curdes. On distinguait parmi

Fol. 100 r.

« eux deux tribus plus nombreuses et plus riches que les « autres, dont l'une se nommait Kousah الكوسة (ou Kousiah « كوسية) et l'autre الحامرية. Elles se composaient d'hommes guer- « riers et audacieux. A l'époque de la catastrophe de Bagdad, « ils quittèrent leur pays avec une troupe nombreuse d'habi- « tants du Sawad (la Babylonie), emmenant avec eux leurs « femmes et leurs enfants, et se transportèrent en Égypte et « en Syrie. Quelques corps d'entre eux se dispersèrent dans « diverses provinces; et les maladies s'étant mises parmi eux « en firent périr un grand nombre. Leurs habitations primi- « tives furent occupées par une autre nation appelée حوسنه « (je lis *Hasnouiah* حسنويه), dont les membres ne sont point « de véritables Curdes.

« Entre Schehrzour et Asnah, on trouve une autre tribu, « celle des Seboulis السبولية [1], qui se compose de 2,000 hommes, « tous courageux et hardis. Ils se divisent en deux branches, « dont l'une se nomme la division de Bourek بورك, fils d'Izz- « eddin-Resou, fils de Mahmoud. L'autre prend son nom de « l'émir Daoud et s'appelle Daoud-Bedran داود بدران. Dans le « voisinage sont les Kartaouis العرباوية [2] qui habitent le canton de

[1] Peut-être Baschnewis بشنوية (Ebn-Khaldoun (t. IV, f. 293 v.; *Kâmel*, t. III, f. 212 r.).

[2] J'ai cru devoir lire القرتاوية. En effet, dans un passage de l'Histoire d'Égypte

« بسمار, et occupent, en outre, plusieurs lieux de la province « d'Arbel. Le nombre de ces Curdes s'élève à plus de 4,000 « hommes. Ils avaient pour émir Abou-Bekr, surnommé Seïf-« eddin, qui eut pour successeur son fils Schehab-eddin. En-« suite vient une tribu belliqueuse appelée Hasbanis الحسابنه « (ou Hasnanis)[1], qui se compose de plusieurs milliers d'hommes « et se divise en trois branches. La plus considérable est celle de « Isâ, fils de Schehab-eddin Kerami. C'est elle qui est chargée « de défendre le château de Beri et celui de Hami لهم الحفر لقلعه « برى والحامى. La seconde branche se compose de deux familles, « l'une appelée Beliah البليّه et l'autre Hakiah حاكيّه. Toutes « deux étaient réunies sous le commandement de l'émir Abdal-« lah-ben-Schehab-eddin Zenki. La troisième branche obéissait « à Fakh-eddin, émir de مم, et est maintenant soumise à son « frère Ikhtiar-eddin Omar, fils d'Abou-Bekr. Les Hasbanis « (Hasnanis) الحسابنه habitent exclusivement le canton de Kerkar « بلاد الكركار (ou Korkan كركان); mais ils sont associés et s'en-« tendent fraternellement avec les Kartaouis قرتاويه pour toucher « les droits qui se lèvent à Derbend-Karaboli دربند قرابلى[2]. Non

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Fol. 100 v.

d'Ebn-kadi-Schohbah (man. 643, f. 108 *v.*), je trouve un personnage nommé Nâser-eddin-Abou'lfatah-Mansour, surnommé Kartawi القَرتاوىّ.

[1] Je crois devoir préférer la leçon حسنانى. En effet, dans un passage de l'histoire persane des Kadjars (fol. 173 *v.*), il est fait mention des Curdes Hasnanlou اكـــراد حسنانلو.

[2] On lit dans l'Histoire des Seldjoucides de Bondari (man. ar. 767 A, fol. 137 *r.*) : سار على الدربند القرابلىّ الى المراغـة فى اوعر طريق واعسر مضيق « Il se rendit à Ma-« ragah, en passant par Derbend-Karaboli, « qui forme le chemin le plus difficile, le « défilé le moins praticable. » Et plus bas (fol. 166 *r.*) : رجع سليمان عايدا الى بغداد فى طريق الدربند القرابلىّ « Soleïman re-« tourna à Bagdad par le chemin de Der-« bend-Karaboli. » C'est sans doute le même passage que Mirkhond (IIIe part. f. 163 *r.*) nomme *le défilé de Derbend*, et Abd-errazzak (*Matla-assaadeïn*, t. I de mon manusc. fol. 154 *recto*) appelle *Derbendi-Kurdistan* دربند كردستان. L'auteur de l'ouvrage intitulé *Inschâ* (man. ar. 1573, f. 264 *v.*) parle aussi de ce lieu sous le nom de الدربند, et le décrit en ces termes : « C'est « un passage étroit situé dans une large « vallée, arrosée par une grande rivière. On « y voit un grand nombre d'arbres qui, « pour la plupart, ne portent pas de fruits. »

MESALEK alabsar fi memalek alamsar. « loin de là, dans les cantons de Karkhin et de Dakmouk « بلاد الكرحين ودقوق (lis. Karkhini et Dakouka كرخيني ودقوقا) habitent les الساهمة (peut-être اليعقوبية) qui sont plus de 700 « hommes. De mon temps, leur émir Schodja-eddin Abou-« Bekr-Ramâki était intrépide pour défendre sa religion et « protéger son peuple.

« Près de là est un lieu nommé *Beïn-aldjebeleïn* بين الجبلين[1] « *gorge de montagnes*, situé sur le territoire d'Arbel. Les Curdes « qui l'habitent servent et favorisent alternativement les deux « empires. Durant l'hiver, ils cherchent à capter la bienveil-« lance des Tatars; et pendant l'été, ils secondent les incur-« sions des troupes de Syrie. Leur nombre est égal à celui des « Kelalis. Leur émir, Tadj-eddin Hadhar, fils de Soleïman, « était écrivain, et joignait aux talents guerriers celui de la « parole. Il se rendit en Égypte, à la cour du sultan Melik « Mansour Kelaoun. La mort étant venue le surprendre, sous « le règne de Melik-Adel-Zeïn-eddin, ses quatre fils reprirent « la route de leur pays, accompagnés d'Izz-eddin-Sanfaran, Fol. 101 r. « l'un des Curdes schehrzouris, de Mobarez, fils de Schodja, « l'un des Arkhis, de Beha-eddin, fils de Djemal-eddin, l'un « des Homaïdis. Ils se décidèrent à partir parce qu'ils ne trou-« vèrent pas, sous le règne de Zeïn-eddin, les égards et les « bienfaits qu'ils croyaient pouvoir attendre.

« Près de ces Curdes, dans la province d'Arbel, sont établis « les Mazendjanis المازنجانية qui ont des liens de parenté avec les « Homaïdis[2]. Ils se distinguent entre tous les Curdes par leur

[1] C'est le même lieu que l'auteur de l'ouvrage intitulé *Inschâ* (fol. 265 r.) désigne par le nom de *Kalat-aldjebeleïn* قلعة الجبلين « le château des deux montagnes. »

[2] J'ai cru devoir écrire *Homaïdis*, et non pas *Hamidis;* car la première leçon, الحُمَيْدِيّة, est donnée formellement par des passages du *Kâmel* d'Ebn-Athir (tome IV, fol. 7; t. VI, p. 247); et par Ebn-Khaldoun (t. III, fol. 376 r.; t. IV, fol. 197 r. 219 r. et 221 r.); et Imad-eddin-Isfahâni (man. 714, fol. 209 v.)

« talent pour l'équitation. Ils habitent Mazendjan مازنكان, بمروه, « بصمه et les districts voisins de Zab البلاد الزابية. Leur nombre « ne s'élève pas au-dessus de 500 hommes; mais comme les « Homaïdis n'ont conservé d'autres émirs que ceux des Mazen- « djanis, les deux tribus sont constamment réunies dans la « bonne comme dans la mauvaise fortune; et les Homaïdis ne « comptent pas moins de 1000 hommes en état de combattre. « Les Mazendjanis sont pleins d'orgueil. Ils imitent les autres « hommes dans leur armure et leur costume, attendu que leur « émir était un des émirs du khalifat, sous le règne de la dy- « nastie des Abbassides. Il avait reçu de la chancellerie du « khalife le surnom de Mobârez-eddin; son véritable nom était « Kek كك. Il affichait une vertu exemplaire. Lorsqu'on lui « faisait des présents, il les acceptait, y joignait, sur ses fonds, « une somme égale, et donnait le tout aux pauvres. Au rapport « du médecin Schems-eddin-abou-Abd-allah Mohammed ben- « Saïd-Ansari, cet émir réunissait la bravoure, la patience, « l'adresse, la perfidie, l'intelligence, l'esprit, la prudence, la « politique, la constance et les talents de l'administration. « Jamais il ne négligeait un ennemi, quelque faible et mé- « prisable qu'il parût; et d'un autre côté, l'adversaire le plus « puissant et le plus audacieux ne lui inspirait aucune crainte. « Si ce que l'on dit est vrai, Ebn-Salaïa, conférant à cet émir « le rang de son père, Seïf-eddin Mohammed, et le comblant « de présents, dit à ceux qui l'entouraient : Je lis sur le visage « de ce jeune homme des présages de prospérité que personne « ne m'a offerts au même degré; et la conjecture se réalisa par- « faitement. En effet, bientôt les Tatars s'emparèrent de ces « contrées; les enfants de Jafet subjuguèrent ceux de Sem; « les peuples soumis à l'islamisme furent livrés à l'anarchie, « et virent crouler l'édifice de leur puissance; alors il ne resta

MESALEK alabsar fi memalek alamsár.

Fol. 101 v.

« plus, pour faire tête à l'ennemi, que les habitants des mon-
MESALEK alabsar fi memalek alamsar. « tagnes. Les infidèles ne pouvant les détruire, et ayant re- « connu, par expérience, que leurs flèches ne pouvaient les « atteindre, eurent recours à la ruse et à la perfidie. Ils con- « clurent avec eux une trêve, moyennant un tribut; ils leur « donnèrent deux chefs, dont chacun devait commander à une « moitié de la nation. La partie qui regarde les villes de la « Perse fut mise sous les ordres de Mobârez-eddin-Kek, et les « villes de la Perse furent soumises à Asad, fils de Menkakin. « Tous deux reçurent le titre de roi, et furent gratifiés d'un « diplôme impérial. Bientôt après, Kek fut revêtu de la qualité « de *naïb* (vice-roi) dans la province d'Arbel. On réunit en lui « l'autorité militaire et financière; on lui conféra, à titre de « fief, tout le canton d'Akarschousch, auquel on joignit en- « suite Herawil-Djefnoun هراويل حعفسون (ou plutôt Haza et
Fol. 102 r. « Tell-Haftoun هزا وتل هفتون)[1]. Il eut le commandement d'un « corps d'au moins 500 cavaliers; toute sa famille partagea sa « prospérité toujours croissante. Parmi ses parents plusieurs « obtinrent le grade d'émir. Favorisé par la fortune, il vain- « quit tous ses rivaux. On le voyait, à l'âge de quatre-vingt- « dix ans, montrer encore toute l'ardeur de la jeunesse. Il « n'avait qu'à peu près vingt ans lors qu'il fut promu à cette « dignité importante. Durant un si long intervalle, tout en- « nemi qui voulut l'attaquer, éprouva une défaite complète. « Tout prince tatar qui médita sa mort, périt avant d'avoir pu « réaliser son projet; et il dut tous ses succès, non pas à l'éten- « due de ses états, au nombre de ses sujets, à la force de ses « montagnes, mais à son bonheur et à la protection divine.

[1] Au rapport du Lexique géographique arabe (pag. 135, 136), « Tell-Haftoun est « une petite ville située à deux journées de « marche de la ville d'Arbel, sur la route « qui conduit à la province d'Adherbai- « djan. » Quant au mot هـرا ou plutôt هـزا, peut-être nous représente-t-il la ville nommée depuis *Hazou* حزو.

« Après sa mort, il eut pour successeur son fils Izz-eddin, de « qui il avait emprunté son prénom; et celui-ci fut remplacé « par son frère Nedjm-eddin-Hadhar. Passionné pour le luxe, « il étalait des trônes élevés, des vases magnifiques, des tapis « précieux, des carreaux moëlleux et toutes les richesses qu'il « avait héritées de son père. Il possédait de nombreux esclaves, « des fonds de terre, des troupeaux, et toute sorte d'objets pré- « cieux, anciens ou modernes. Également considéré des princes « musulmans et tatars, il se maintenait, à l'égard des deux « empires, sur un pied respectable. Livré à tous les charmes « du plaisir, plein d'honneur et de générosité, il ne manquait « jamais à aucune convenance, et prodiguait, sans regret, son « or et son argent. Les lettres qu'il adressait à la cour d'Égypte « et aux vice-rois de Syrie, étaient écrites du style le plus pur « et le plus élégant. Son fils, qui lui succéda, marcha sur ses « traces, et acheva de porter au plus haut point la grandeur « de sa famille.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Fol. 102 v.

« Près du canton de Iesar يسار et de celui de Tel-Haftoun « تل حفتون, est une province habitée par les Sehris السهرية (Scheh- « ris شهرية) [1], qui sont célèbres pour leurs brigandages. Leur « territoire s'étend depuis le canton de Schekl-abad [2] jusqu'à « Khoftian-Abi-Ali حفتيان ابي على [3], autrement *Khoftian-assaghir*

[1] Nowaïri (XXVI[e] part. fol. 198 *v.*)

[2] Au rapport de l'auteur du Lexique géographique arabe (pag. 384), « Schekl-abad « est un gros bourg situé au bas de la mon- « tagne qui domine Arbel, à huit para- « sanges de cette ville. On y voit un grand « nombre de vignes et de jardins ; le raisin « que l'on y récolte se transporte toute « l'année à Arbel. »

[3] Le nom de *khoftian* خفتيان se trouve indiqué, dans l'ouvrage qui a pour titre *Inschâ* (m. ar. 1573, f. 265 *r.*), comme désignant une forteresse du pays des Curdes. Le continuateur d'Elmacin (manusc. ar. 619, fol. 230 *v.*) dit également : « Le châ- « teau de Khoftian خفتيان est situé dans « le pays des Curdes, non loin de Mausel. » L'auteur du *Nozhat-alkoloub* en parle en ces termes (man. persan 139, p. 635) : « C'est « une place très-forte située sur les bords « du Zab, et qui a sur son territoire plu- « sieurs villages. » Au rapport de l'auteur du Lexique géographique arabe (p. 629, 630), « le nom *Khoftian* خفتيان désigne « deux grandes forteresses situées dans la « province d'Arbel, l'une sur la route de

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« (le petit), et comprend les déserts et le vaste défilé qui occupent « cet intervalle. C'est un peuple innombrable, et défendu par « des montagnes extrêmement escarpées. Leur défilé sépare « deux montagnes fort élevées, entre lesquelles coule le grand « Zab, dont les eaux roulent sur les rochers avec un bruit affreux « et un murmure effrayant[1]. On traverse cette rivière sur trois « ponts, dont deux sont bâtis en pierres et en chaux. Celui du « milieu est composé de planches entrelacées ensemble, qui « forment comme une natte. Il est élevé de cent coudées au-« dessus de l'eau; sa longueur, d'une montagne à l'autre, est de « cinquante coudées, et sa largeur de deux. Quelquefois, lorsque « son plancher se trouve chargé, sa longueur se raccourcit ou « sa largeur augmente. Les bêtes de somme passent sur ce pont « avec leurs charges, et les chameaux avec leurs selles; et le « pont s'élève, s'abaisse, s'étend ou se resserre. Ceux qui le tra-« versent exposent leur vie et risquent de perdre la raison. C'est « dans cet endroit que les Curdes lèvent un droit sur les voya-« geurs auxquels ils font croire tout ce qu'ils veulent; en effet, « ce défilé est une gorge resserrée, au-dessus de laquelle coule « un fleuve profond. Les habitants sont des hommes rusés et « fourbes, capables des actions les plus criminelles. Le voya-

Fol. 103 r.

« Marâgah. C'est celle que l'on nomme « *Khoftian-alzerzâri* خفتيان الزرزارى. Elle « est placée vers la cime d'une montagne. « Au-dessous coule une large rivière. On y « voit un marché et une vallée étendue. La « seconde forteresse, nommée *Khoftian-Sar-« hab* خفتيان سرحاب, est située sur la « route qui conduit à Schehrzour. Elle est « plus considérable et plus importante que « la première. Dans plusieurs ouvrages, « leur nom est écrit *Khoftidekan* خفتيدكان, « ce qui est la meilleure leçon. »

[1] On lit dans le *Kitab-alinschâ* (man. ar. 624 *v.*) : « Derbendeh دربنده est un lieu « qui fait partie d'un défilé étroit situé au « milieu d'une large vallée, dans laquelle « coule un grand fleuve. Son territoire est « planté d'un grand nombre d'arbres, qui « pour la plupart ne portent pas de fruits. « Cette place est aujourd'hui au pouvoir « d'Asad-eddin, prince de Djoulmerk. » Dans une des notes de cet ouvrage, j'ai déjà transcrit les mêmes détails; mais, comme il est facile de s'en convaincre, c'est ici la véritable place de cette description, et la citation précédente doit être regardée comme non avenue.

« geur n'ose contester avec eux, et se trouve trop content de « pouvoir mettre sa vie en sûreté.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Suivant le témoignage du médecin Schems-eddin-Mohammed-ben-Saïd, s'il y a des Curdes qui ont des relations avec « le diable, ce sont à coup sûr ceux dont nous parlons. S'il « y a au monde un défilé dont le passage soit difficile, celui « dont il vient d'être parlé est le moins praticable de tous. « Ces Curdes ont pour émir Hosam, cousin de فمان.

« Dans le voisinage habite une autre tribu qui porte le nom « de Zerzâris الزرزارية. C'est un mot persan qui doit se traduire « par *les enfants de l'or* [1]. Ils forment une nation fort nombreuse, composée de laboureurs, d'émirs, de riches, de « pauvres. Leur nombre total s'élève à 5,000 hommes, et « l'on voit chez eux très-peu de dissensions. Parmi eux sont « des religieux que l'on visite avec respect, et des jurisconsultes dont les décisions sont reçues avec une entière con-« fiance. Leur territoire s'étend depuis Marat مرت [2] jusqu'à la « montagne de Handjareïn جبل حجرين qui domine Asnah « à droite. C'est un roc élevé dont le sommet domine les mon-« tagnes environnantes. L'air y est froid et attire les nuages « d'une manière particulière, comme pourrait faire l'aimant. « Sur cette sommité sont posées, comme avertissement pour « les voyageurs, trois pierres, dont chacune a de longueur dix

[1] Je lis ولد الذهب au lieu de ولد الذيب que porte le manuscrit. Du reste, j'avais pensé que le nom de ce peuple devait être écrit *Zerzadi* زرزادى ; mais, dans des manuscrits arabes très-corrects, le mot est tracé de manière à ne laisser aucun doute. Dans l'Histoire d'Alep de Kemal-eddin-Abou-Hafs (man. ar. 726, f. 201 v.) on lit : الاكراد الزرزارية « Les Curdes « Zerzaris. » Dans l'Histoire de la conquête de Jérusalem (manusc. 714, fol. 151 v.) : كل زرزارىّ بالأسد زار « Tout Zerzari brave « les lions. » On doit donc supposer que la forme *Zerzari* tient à une différence de dialecte; et ce mot, dans le langage des Curdes, signifie ce que désignait en persan la dénomination de *Zerzadeh* زرزاده.

[2] Au rapport de l'auteur du Lexique géographique arabe (pag. 601), « Marat est un « bourg situé à une journée de la ville « d'Ourmiah, sur la route qui conduit à « Tebriz. »

MESALEK alabsar fi memalek alamsar. Fol. 103 v.

« palmes, de largeur le quart de cette mesure, et d'épaisseur « environ deux tiers de coudée. Chacune d'elles est taillée sur « toutes les faces, et enchassée dans une pierre carrée, dont « l'épaisseur dépasse une coudée. Chacune porte une ins- « cription antique, dont les lettres sont effacées et n'offrent « plus que quelques vestiges. Elles sont formées d'une sub- « stance verte et dure sur qui le chaud et le froid ne produisent « aucune altération, et qui, dans l'espace de plusieurs milliers « d'années, éprouve à peine une impression presque impercep- « tible. De ces trois pierres, celle du milieu est placée sur le « sommet de la montagne. Les deux autres sont posées aux « deux tiers de chacune des deux pentes, où on les rencontre « soit en montant, soit en descendant. On assure qu'elles ont « été mises là pour avertir les passants, et que les inscriptions « gravées sur leurs faces indiquaient les personnes qui avaient « péri, durant l'été, par l'effet du froid et de la neige. Au pied « de cette montagne, les Curdes lèvent un droit sur les voya- « geurs, et racontent ou dissimulent les accidents funestes « causés par le froid.

« Les Zerzaris possèdent également la ville de Malazkerd « ملازكرد et Rostak الرستاق, avec ses forteresses, ses champs, ses « villages. Ils ne rendent à personne aucune partie du produit « de ce canton. Ils avaient un émir appelé Nedjm-eddin, fils de « Basak, qui commandait à toute la nation et faisait respecter « sa puissance. A sa mort, il eut pour successeur son fils, « nommé Djendah جنده. Celui-ci, ayant également payé tribut « à la nature, fut remplacé par son fils Abd-allah. Ils avaient « un autre émir, plein de bravoure, de désintéressement, de « sagesse et de talents pour l'administration; il se nommait « Hosam-Schir *alsaghir* (le petit). Il était toujours entouré « d'une troupe nombreuse de ses compatriotes, qui tous s'at-

« tachaient à imiter sa conduite. Un autre émir, d'une vie « exemplaire, portait le nom de Basak, fils de Hosam-Schir « *alkebir* (le grand). Un autre, distingué par une intrépidité à « toute épreuve, se nommait Beha-eddin, fils de Djemal-eddin-« Abou-Ali. Quant aux autres émirs, qui, n'ayant pas de puis-« sance personnelle, se soumettaient à ceux dont je viens de « parler et se plaçaient parmi leurs clients, il est inutile d'en « faire une mention expresse.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Fol. 104 r.

« Aux Zerzaris se joint une peuplade peu nombreuse, qui « leur sert comme de renfort, et qui se nomme *alkan* الكان, du « nom de son bourg principal. Elle habite exclusivement un « lieu qui domine sur le défilé de Aldjan الجان, et perçoit là, sur « les voyageurs, un droit qu'elle exige à main armée. Ils étaient « établis entre les Hasnanis الحسنانية. Leur émir Iounek fut tué « avec Nedjm-eddin; et sa famille revint vers eux avec ses « sujets, au nombre de trois cents hommes.

« Les Djoulmerkis الجولمركية [1] ont pris leur nom du lieu qu'ils « habitent, et non d'un individu. Ils descendent d'une branche « des enfants d'Omaïah; on dit que ce sont des Hakamis يقال « انها حكمية [2], qui, au moment de la catastrophe de leur famille, « se réfugièrent dans des montagnes impraticables, où ils trou-« vèrent un asile sûr et n'eurent pas besoin de rassembler des « forces pour se mettre à l'abri de la fureur de leurs ennemis. « Ils s'incorporèrent parmi les Curdes. Aujourd'hui ils forment « une tribu nombreuse, qui compte plus de 3,000 hommes.

[1] Le P. Garzoni (*Grammatica della lingua curda*, Prefazione, p. 4) fait mention de la principauté de Guilamerk. Elle est aussi nommée dans l'Histoire des Curdes (man. pers. de Ducaurroy 88, fol. 37 *v.*), dans le *Kitab-alinschâ* (manusc. ar. 1573, fol. 261 *v.*) et dans la Relation de M. Rich (*Residence in Koordistan*, t. I, p. 277, 278).

[2] C'est-à-dire, sans doute, les descendants de Hakam, père du khalife Merwan-ben-Hakam. Les Curdes Hakamis الاكراد الحكمية sont indiqués dans deux passages du *Kâmel* d'Ebn-Athir (t. VI, p. 93, 145), et l'historien atteste qu'ils habitaient dans la province d'Arbel.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Ils avaient pour chef Imad-eddin, fils d'Asad, qui eut pour « successeur son fils Asad-eddin. Celui-ci possède plusieurs « mines de différents métaux. C'est de là qu'on tire l'arsenic « qui se transporte dans tous les pays [1]. Il avait trouvé une « mine d'azur; mais il la cacha soigneusement, dans la crainte « que les souverains tatars, instruits de cette découverte, ne « voulussent se l'approprier.

« Ce prince a pour principale forteresse une retraite inex-
Fol. 104 r. « pugnable, placée sur une montagne très-haute et taillée à « pic, qui, semblable à une crête, s'élève au milieu des autres « montagnes, dont elle est complétement isolée. Son front se « perd dans les nuages et son pied plonge dans une vaste éten- « due d'eau. Le grand Zab l'entoure de toutes parts et le sépare « des autres montagnes. Les armées [2] ne pourraient gravir ces « rochers, et les flèches ne sauraient atteindre jusque-là. Le « sommet de la montagne forme une plaine immense, très- « propre à la culture. Sur chacune de ses faces est une caverne « placée à une grande hauteur, et où l'on peut se réfugier avec « l'assurance d'être à l'abri des attaques de l'ennemi. Le pied « de la montagne est dans les eaux, tandis que son sommet est « constamment couvert de neige. Lorsqu'on gravit ce rocher, il « faut, pendant une partie du trajet, poser le pied sur des pieux « fichés dans la montagne et qui servent à faciliter la montée « pour ceux qui ont la force nécessaire. Quant à ceux qui ne « sauraient soutenir une marche si fatigante, on les hisse au « moyen de cordes qu'on laisse pendre du sommet. C'est ainsi « que l'on élève les mules qui sont employées dans les moulins, « et toutes les denrées dont on a continuellement besoin.

« Le prince qui régnait sur cette tribu jouissait parmi les « Curdes de la plus haute considération, et ses conseils leur

[1] Je lis الزرنيخ au lieu de الزريح. — [2] Je lis للجيش.

« inspiraient une confiance entière. Il se nommait Beha-eddin, « fils de Kotb-eddin. Son fils, qui lui a succédé, suit la même « marche et imite en tout point la conduite de son père. Il avait « un cousin nommé Schems-eddin, qui brava longtemps la « puissance des ennemis et déjoua leurs efforts. Ils mirent en « œuvre toutes sortes de moyens pour le faire périr par tra- « hison ; mais leurs tentatives restèrent sans succès. Alors ils « dressèrent d'autres batteries. Lui prodiguant les témoignages « d'une bienveillance extraordinaire, ils le pressèrent de quitter « sa montagne. Cédant à ces instances, il vint fixer sa résidence « dans une ville. Il habita un palais qui avait été bâti pour un « sultan, et autour duquel régnait un vaste jardin qui renfer- « mait des arbres de tout genre et produisait toutes sortes de « fruits. Les terres qui en dépendaient rapportaient annuel- « lement, en monnaie du pays, un revenu de 20,000 pièces « d'or. Le palais était immense, orné de tapis et de meubles « précieux. On lui concéda l'habitation de cette demeure et « on lui en abandonna les fruits et les revenus. Il y résida jus- « qu'au moment de sa mort. Son fils renonça à la guerre et « se soumit aux souverains du pays. On lui payait les impôts « levés dans son pays, et il en donnait ce qui lui convenait à « ses parents et à ses troupes. Il exigeait des droits sur toutes « les routes de l'Aderbaïdjan, depuis Tebriz jusqu'à Khoï et « Nakschiwan. Tous les emplois de ses serviteurs, écrivains, « intendants, gouverneurs, officiers, agents, étaient donnés à « ferme. On ne leur servait leur repas, quel qu'il fût, qu'au « milieu de la journée. Ses hôtes ne se mettaient à table pour « souper qu'au tiers de la nuit. Il ne faisait jamais mettre de « sel dans son pain, afin que ses amis et ses ennemis pussent « en manger indistinctement.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Fol. 105 r.

« Dans le voisinage des Djoulmerkis habite une autre peu-

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« plade de Curdes, qui résident sur les montagnes, dans un « canton appelé *Merkewan* مركوان, qui est d'une grande fertilité, « et où tombe fréquemment de la neige et de la pluie. Dans le « printemps, la terre est couverte de plantes et de fleurs de toute « espèce. Dans l'été, on entend partout le ramage des oiseaux. « L'hiver offre en abondance du lait, du beurre et de la chair « d'animaux de tout genre. Ce canton confine à Ourmiah, ville « du pays d'Adherbaïdjan. Ces Curdes avaient dans cette ville

Fol. 105 v.

« deux émirs, Bedr-eddin et Hasan, qui étaient frères utérins, « et s'aidaient mutuellement à la tête de leurs subordonnés, « dont le nombre s'élevait à 3,000 hommes. Ils sont alliés de « leurs voisins les Zerzaris et les Djoulmerkis, auxquels ils « prodiguent les témoignages d'affection et de bienveillance.

« Au voisinage des Djoulmerkis, du côté du pays de Roum, « sont des montagnes et un canton nommé *Kawar* كوار, qui est « d'une grande étendue, fort important, offrant de vastes pâ- « turages pour les animaux et des terres dont la fertilité est « toujours la même. Il donne son nom aux hommes qui l'ha- « bitent, et qui passent pour appartenir à une même tribu.

« L'émir Schems-eddin avait su gagner leur affection et avait « sous ses ordres 3,000 hommes. Du côté des Djoulmerkis, « vers le canton d'Akarschous عقرشوس et la province d'Amadiah, « est le district des Zinaris بلاد الزينار et celui des Hakkar « الهكار. Les premiers sont au nombre de 500 hommes, « qui possèdent un bazar où se tient une foire. Pendant long- « temps ils furent en guerre avec les Mazendjaris المركاريه « (Mazendjanis). Enfin les deux peuples posèrent les armes et « s'unirent intimement. Ils avaient deux émirs, dont l'un, « nommé Ibrahim, fils de Mohammed, jouissait d'une grande « considération à l'époque des khalifes abbassides et était « universellement respecté. Il laissa pour successeur un fils

« extrêmement jeune, qui sentit le besoin, pour se procurer un « appui, de se mettre sous la protection de l'émir Mobarez- « eddin-Kek. Le second émir, appelé Schehab-eddin, fils de « Bedr-eddin, succéda à son père, étant déjà dans la force de « l'âge. Sans l'opposition des Mazendjanis, il n'aurait pas souf- « fert d'autre émir que lui. Du reste, il acquit parmi sa nation « la plus grande prépondérance.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Les Hakaris الهكاريّة habitent le canton d'Amadiah. Leur « nombre s'élève à plus de 4,000 hommes en état de porter « les armes. Chez eux, le titre d'émir appartenait en commun « à deux frères, dont l'un se nommait l'émir Abou-Bekr, « l'autre l'émir Ali, tous deux fils d'un homme appelé *Ta-* « *raousi*. Abou-Bekr s'était rendu redoutable par ses artifices, « la force de ses montagnes, le nombre de ses officiers, de ses « soldats et de ses partisans. Il resta longtemps sans qu'on « songeât à l'attaquer, non plus que sa tribu, quoiqu'il eût « souvent envoyé contre son rival des corps de troupe et appelé « la perfidie à son aide.

Fol. 106 *r.*

« Cependant un chrétien appelé Masoud السرموطى fut nommé « gouverneur de Mausel après la destitution de l'émir Radi- « eddin-Baba-Kazwini. Le chrétien, voulant perdre l'émir « Abou-Bekr, employa pour cet effet toute sorte d'artifices. Il « fut secondé dans ce projet par quelques membres de la tribu, « qui persuadèrent à leur émir d'ajouter foi aux promesses du « gouverneur et de faire entre ses mains acte de soumission. « Abou-Bekr, cédant à ces instances, envoya à Masoud quatre « jeunes gens, qui devaient être remis au sultan comme otages; « savoir : Mobarak-schah; Seïf-eddin, fils de Mobarez-Kek, à « qui son père avait donné le gouvernement du canton d'Akar « عقر; Ahmed et Harkenim, tous deux fils de Kotlog مملع Bekr- « eddin, qui était à cette époque gouverneur de la province

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« d'Arbel اربل. Abou-Bekr, se laissant totalement abuser [1], se « rendit à la cour [2] et resta auprès du sultan, qui lui témoi« gnait la plus grande considération. Cependant des hommes « fourbes et perfides dirent au prince : « Si cet émir veut faire « venir ici sa femme et ses enfants, il n'y aura pour lui aucun « inconvénient. » Sur les ouvertures qui lui furent faites à cet « égard, il se hâta d'écrire aux jeunes princes pour les engager « à le venir joindre; mais ils se mirent peu en peine d'obéir à « cet ordre. Il eut beau faire partir de nouveaux courriers et « renouveler ses injonctions, on ne se pressa pas davantage. « Le sultan, inquiet de ce retard, recommanda à ses officiers « d'arrêter Abou-Bekr et ceux qui l'avaient accompagné. Il se « disposait alors à partir pour Hems à la tête de ses troupes. « Lorsque l'on fut arrivé à Maragah, ville de la province « d'Adherbaïdjan, l'officier qui avait exécuté l'ordre du sultan « se mit en marche, conduisant avec lui Abou-Bekr chargé de « chaînes. Celui-ci, saisissant une occasion favorable, se débar« rassa de ses liens et échappa avec ses compagnons de voyage. « Sautant à poil sur des chevaux qu'ils rencontrèrent, ils par« tirent au galop, espérant qu'ils pourraient gagner les mon« tagnes, dont ils se trouvaient à une faible distance, et que « la nuit qui approchait assurerait leur salut. Cependant les « soldats préposés à la garde d'Abou-Bekr, s'étant aperçus de « son évasion et redoutant la colère du sultan, se partagèrent « en plusieurs bandes et se mirent à la poursuite du fugitif. « Quelques *aktadjis* الاختاجية, qui sont les gardiens des « chevaux, le poursuivirent de relai en relai اولام اولام [3]. Ils « l'atteignirent au moment où il excitait son cheval en le

Fol. 106 v.

[1] Je lis اغترّ au lieu de اغبن.

[2] Je lis الباب au lieu de البابا.

[3] Le mot اولام ou الام signifiait *un relai de poste*. On lit dans le *Tarikhi-Wassaf* (f. 56 v.): اولام اولام اسپان... آسوده ايستاده « A chaque relai, on trouvait des chevaux

« piquant avec un *kedlek* كذلك, c'est-à-dire un couteau [1]. L'un « d'eux lui lança une flèche qui le perça de part en part. Les « autres se précipitèrent sur les compagnons d'Abou-Bekr et « les taillèrent en pièces. Il n'en échappa qu'un seul, qui au « moment de la fuite de son émir était entré dans la ville. « Quant aux otages, Mobarez-Kek fit enlever son fils [2]; chacun « d'entre eux échappa par la fuite et regagna son pays. L'émir « Ali, frère d'Abou-Bekr, resta seul chargé du commandement « des Hakkaris. A sa mort, il eut pour successeur son fils Gars-« eddin, gouverneur du château de Harwer هرور [3].

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Cependant l'émir Mohammed, fils d'Abou-Bekr, croissait « en âge et montrait un courage intrépide. Il marcha vers la « forteresse de Djibal قلعة الجبال, s'en rendit maître et en brûla « la porte et les maisons, se promettant de fixer son séjour dans « cette place si le destin favorisait ses efforts. Fol. 107 r.

« Les Hakkaris lèvent des contributions sur les voyageurs en « un grand nombre de lieux, depuis Bokhara بخارا jusqu'à la « province de Djézirah. Ils ont dans leur voisinage, du côté de « Merdj من قبل المرج, les montagnes de Kamaraniah جبل القمرانيه « et la grotte de Daoud كهف داود. C'est ce canton qu'habitent « les المسكنيّه. Ils sont peu nombreux, mais tous guerriers et « habiles à lancer des flèches. Leur nourriture est assurée d'une « manière spéciale, وطعامهم مىدول على حصاصه. Leur nombre ne « s'élève pas à plus de 500 hommes. Leur émir réside à Ka-« maraniah القمرانية.

« bien reposés. » Plus loin (f. 81 v.) : منزل به منزل الام به الام, « de station en station, « de relai en relai. »

[1] Le texte porte : وهوكحت فرسه تكدلكر. Je lis وهى مىدىه بحتّ فرسه بكـدلكـر. وهى مُدية.

[2] Le texte porte : فان البارز شبر سـسر من سرو ولده. Je lis : فان المبارز كـك سيّر من سرق ولده.

[3] Cette forteresse est indiquée par l'auteur du *Kitab-alinschâ* (manusc. ar. 1573, fol. 265 r.) parmi celles qui appartiennent aux Curdes. Ebn-Athir (*Kâmel*, tome VI,

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Dans le voisinage des Djoulmerkis, du côté de Mausel, « habite la tribu des Bokhtis البختية[1]. Ils rivalisaient avec les « Homaïdis, sur lesquels ils l'emportaient par le nombre de « leurs familles et la force de la nation. On voyait chez eux « des grands, des personnages importants, des émirs; mais « ceux-ci moururent, les personnages distingués se dispersèrent, « et leur cortége habituel se débanda; en sorte qu'il ne resta « de ce peuple qu'une troupe peu nombreuse, qui est dissé- « minée au milieu des tribus et des peuplades curdes.

« Un de leurs émirs nommé Fakhr-eddin était au service du « prince de Mardin, qui l'éloigna de sa personne à la suite de « quelques propos. Ce peuple se divisait en un grand nombre « de branches et de familles. On distinguait celle qui portait « le nom de *Sendiah* السندية, et qui était la plus nombreuse « et la plus belliqueuse. Elle se composait de 30,000 com- « battants, tous hommes rusés et perfides. Les Mohammedis « المحمدية avaient un émir nommé Scherwaïn. Leur nombre ne « s'élevait pas à plus de 600 hommes. Les Rasenis الراسنية (ou « plutôt Dasenis) étaient nombreux, bien armés et courageux.
Fol. 107 v. « Ils conservèrent ces avantages jusqu'au moment où leur émir, « Bedr, fils de Kebanek كبانك, quitta ce canton, accompagné « de sa femme et de ses enfants, pour se retirer dans des lieux « peu accessibles. Alors la nation se désorganisa, se débanda, « de manière que le nombre de ceux qui habitent aujourd'hui « dans la province de Mausel ne s'élève pas au-dessus de 1,000 « hommes, qui ont pour émir Ala-eddin-Kourek, fils d'Ibra- « him. Ceux du canton d'Akar عقر ne forment pas moins de

page 313) en parle en ces termes : « Le « château de Harwer est une des places les « plus fortes qui existent. On n'en pourrait « trouver une semblable. »

[1] Dans un ouvrage que j'ai sous les yeux, le nom de cette peuplade est écrit sans point diacritique; mais plusieurs passages du *Kâmel* d'Ebn-Athir (t. IV, f. 33 v. 34 r.) m'ont donné la véritable leçon, البختية.

« 500 hommes, et ils ont à leur tête Omar, fils d'Abou-Ali, « et Mousâ, fils de Beha-eddin.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Les Debilis الدبلية habitent les montagnes les plus élevées. « On leur demande compte de la contribution qu'ils lèvent « sur les voyageurs. Ils ont à leur tête un émir nommé Kelbi, « et leur nombre ne s'élève pas au-dessus de 1,000 hommes, « qui sont dispersés dans les pays voisins et disséminés dans « toutes les vallées. »

Après avoir transcrit ces notices, qui, tout incomplètes qu'elles sont, nous offrent encore, pour ces temps reculés, les meilleurs renseignements que nous puissions obtenir sur les nations curdes, j'ai dû m'attacher à recueillir dans les écrivains orientaux les documents historiques qui concernent ces mêmes peuplades. Malheureusement ces détails ne sauraient présenter ni beaucoup de variété, ni un grand intérêt. Chez une nation sauvage, cantonnée dans des montagnes d'un accès difficile, étrangère à la culture des lettres et des sciences, ne se livrant ni au commerce ni à l'agriculture, on sent que la gloire militaire devait exclusivement avoir des attraits particuliers et former pour la population la seule ou au moins la principale occupation. Aussi l'histoire de l'Orient nous montre les Curdes ayant constamment les armes à la main, soit pour défendre leur liberté contre les entreprises de conquérants puissants, soit pour porter la guerre chez les nations voisines, où les attirait tantôt la vengeance, tantôt l'amour du pillage.

L'an 224 de l'hégire, les Curdes qui habitaient la province de Mausel prirent les armes et se révoltèrent contre les Arabes [1]. Abou'lhidja-Abd-allah-ben-Hamdan eut, à plusieurs reprises, à soutenir des guerres contre les Curdes [2]. L'an 293,

[1] Ebn-Athir, *Kâmel*, t. I, f. 192 *r.* et *v.* — [2] *Ibid*, t. II, fol. 177 *v.* 178 *r.* et 235 *v.*

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

les Curdes hadabanis firent une incursion sur les contrées voisines de celles qu'ils habitaient [1]. Ce peuple fut également aux prises avec les Zendjs, qui s'étaient emparés de la Babylonie [2]. Adad-eddaulah le Bouide entreprit plusieurs expéditions contre les Curdes [3], et la ville de Schehrzour tomba au pouvoir de ce prince l'an 369 [4]. Vers l'époque où cette guerre s'alluma, un Curde nommé Hasnouiah, fils de Hosaïn, était émir de la peuplade des Rezinis الرزينية, qui formait une branche de la tribu de Berzikan ou plutôt Bezzenkan البرزنكان. Ses deux oncles maternels commandaient les Isaïis العيسانية, qui faisaient partie de la même nation [5]. Plus loin, il est fait mention des Curdes Beschnawis البشنوية, qui possédaient la forteresse de Fenek فنك [6], et dont le nom se retrouve plusieurs fois chez les historiens orientaux [7]. Cette place était située à deux parasanges de Djeziret-ebn-Omar [8].

Ebn-Athir [9] et Ebn-Khaldoun parlent des Curdes appelés *Djourkan* الاكراد الجورقان [10], dont il a été fait mention plus haut, et des Babounis, qui formaient une branche de ce peuple [11]. Les Curdes Kouhis الاكراد القوهية [12] habitaient le canton de Karmisin, c'est-à-dire de Kermanschah.

L'historien Otbi, dans la Vie du sultan Mahmoud, parle des Curdes Schahdjanis الاكراد الشاهجانية [13]. Ebn-Athir nomme les Curdes Schounkar الاكراد الشونكار [14].

[1] Bibars (man. pers. 668, fol. 136 *v.*).

[2] Nowaïri (man. ar. 647, fol. 34 *r.*).

[3] Ebn-Athir, *Kâmel*, t. III, fol. 29 *r.* et *v.* 30 *v.*

[4] *Ibid.* fol. 26 *r.*

[5] *Ibid.*, fol. 27 *v.* Ebn-Khaldoun (t. IV, f. 468 *r.*) écrit الروينية ou الدوينية. *Ibid.* fol. 548 *r.*

[6] Ebn-Athir (t. III, fol. 60 *r.*).

[7] *Ibid.* fol. 212 *r.*; t. VI, p. 2.

[8] Ebn-Athir, t. V, p. 70.

[9] *Kâmel*, tom. III, fol. 144 *v.* 195 *r.* et t. VI, p. 348.

[10] Tome IV, fol. 495 *v.* 510 *v.* 551 *v.* et tome VIII, fol. 130 *r.*

[11] *Kâmel*, t. III, fol. 195 *r.*

[12] *Ibid.* t. III, fol. 180 *v.* 248 *r.* Ebn-Khaldoun (t. IV, fol. 552 *v.*).

[13] Man. ar. de Ducaurroy, fol. 108 *r.*

[14] *Kâmel*, t. V, p. 231.

Les Curdes Hadabanis الاكراد الهذبانية[1], ou, comme leur nom est quelquefois écrit, Hendebanis الهندبانية[2], formaient une des tribus curdes les plus considérables. Ils possédaient la forteresse d'Arbel. Ils se partageaient en plusieurs branches, parmi lesquelles celle des Rawadis الروادية tenait un rang distingué. C'était elle qui occupait la ville de Douwaïn et qui produisit un des plus grands hommes du musulmanisme, le célèbre Saladin[3].

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Les Curdes Hakamis الاكراد الحكمية habitaient dans le canton d'Arbel[4]. Les Schadendjan الشاذنجان, les Djewanis الجوانية ou Djâwanis جوانية, faisaient partie de la même nation[5]. Les Schadendjan sont probablement les mêmes que ceux dont le nom est écrit *Schawendjan* الشاونجان[6].

Les Hakaris الاكراد الهكارية habitaient dans la province de Mausel[7] et formaient une branche importante de la nation curde. Dans leur pays se trouvaient deux forteresses, dont l'une se nommait *Djedidah* قلعة الجديدة[8], et l'autre *Hall-Soura* قلعة حل صورا[9]. Une autre place, appelé *Schabani* قلعة الشعبانى, située dans le même canton[10], était la plus forte citadelle que possédât ce peuple. C'était là qu'il renfermait ses femmes et ses richesses. L'an 537 de l'hégire, l'atabek Zenghi fit marcher contre cette ville une armée nombreuse. La place, attaquée avec vigueur, tomba enfin au pouvoir des assiégeants.

[1] Bibars, *Chronique* (man. 668, fol. 136 v.). *Kâmel*, t. III, fol. 210 *v.*; t. IV, fol. 7 *r.* Ebn-Khallikan (man. ar. 730, f. 490 *v.*). Ebn-Khaldoun (t. IV, fol. 198 *r.* 227 *v.*).

[2] *Kâmel*, t. III, fol. 209 *r.*

[3] Makrizi, *Solouk*, t. I, p. 28. Ebn-Khallikan, fol. 490 *v. Kâmel*, t. V, p. 226.

[4] *Kâmel*, t. VI, p. 93, 145.

[5] *Ibid.* t. III, fol. 145 *r.*

[6] *Ibid.* fol. 144 *v.*

[7] *Ibid.* tom. III, fol. 29 *v.* 211 *r. Kitab-arradaoutaïn* (man. ar. 707 A, fol. 20 *r.*). Ebn-Khallikan (fol. 179 *v.*). Ebn-Khaldoun (t. IV, fol. 227 *v.* 537 *r.*; t. VIII, fol. 53 *v.*).

[8] *Kâmel*, t. VI, p. 44, 316. Imad-eddin-Isfahâni (man. 714, fol. 209 *v.*).

[9] *Ibid.* pag. 254. C'était peut-être cette place qui donnait son nom à la famille curde de Soran, dont parle M. Rich (*Residence in Koordistan*, t. I, p. 157).

[10] *Kâmel*, t. V, pag. 59. *Kitab-arradaoutaïn*, fol. 20 *r.*

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Zenghi donna ordre de la raser entièrement, et fit élever à la place la ville qu'il nomma *Amadiah* العمادية [1].

Makrizi et Nowairi font mention d'une montagne appelée *Hakkar* هَكَّار [2], qui donnait son nom à la province et à la tribu curde qui l'habitait, ainsi que d'un bourg appelé *Leseralek* لسرالق. Ebn-Athir et Ebn-Khaldoun font mention des forteresses du pays des Hakkaris et des Zouzan الزوزان [3]. Makrizi donne des détails assez étendus sur le scheïkh Adi-ben-Mousâfer-Hakkari, pour lequel les Curdes professaient la plus grande vénération, ainsi que pour la postérité de son esclave Hasen-albawab [4].

Ebn-Khaldoun [5] nomme plusieurs forteresses, et entre autres celle de Djézirah [6] qui faisait partie de la province occupée par les Hakkaris. Makrizi [7] fait mention des Curdes Hakkaris qui étaient au service de Melik-Kâmel, sultan d'Égypte. Ailleurs [8], sous l'année 619 de l'hégire, il indique la mort de l'émir Aboul-Abbas-Ahmed-Hakkari, surnommé Ebn-Meschtoub ابن المشطوب. Ces Hakkaris avaient donné leur nom à un collége appelé *Hakkariah* الهكارية, situé au Caire [9]. Le nom des Hakkaris subsiste encore de nos jours. On lit dans l'histoire des Kadjars [10], que Moustafa-Khan gouvernait pour les Ottomans le pays des Hakkaris حاكم هكارى بود. Plus loin [11], on lit « Le *Sandjak* de Hakkari سنجاق حكارى. » Niebuhr [12] et M. Rich [13] font mention du canton de *Hakaria* et des Curdes *Hakkaris*.

1 Djemal-eddin-ben-Wasel, fol. 8 *r.*

2 Makrizi, *Solouk*, t. III (man. ar. 674, f. 117 *r.*). Nowairi (xxvi[e] part. fol. 197 *v.*).

3 *Kâmel*, t. VI, p. 248. Ebn-Khaldoun (t. VIII, fol. 53 *v.*)

4 *Solouk*, t. II, f. 287 *v.* 288 *r.*; t. III, fol. 116 *v.* 117 *r.* Nowairi (xxvi[e] partie, fol. 198 *v.*).

5 Tome VIII, fol. 199 *v.*

6 Tome VIII, fol. 156 *v.*

7 *Solouk*, t. I, p. 123.

8 *Ibid.* p. 137.

9 Ebn-kadi-Schohbah (man. 643, f. 133 *verso*, 137 *recto* et 170 *verso*).

10 Fol. 91 *v.*

11 Fol. 179 *r.*

12 *Voyages*, t. II, p. 270.

13 *Residence in Koordistan*, t. I, p. 277, 278.

Bibars-Mansouri, dans sa Chronique arabe [1], fait mention des Curdes Iakoubis [2], des Curdes Schemerdelis الاكراد الشمردلية, qui habitaient Schehrzour, des Curdes Djelalis الاكراد الجلالية [3] et des Curdes Garawis الاكراد الغروية [4], et enfin des Sahahis السحاحية, qui se trouvaient établis sur le territoire de Mausel [5].

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Les Curdes Homaïdis, dont il a été parlé plus haut, occupaient, entre autres cantons de la province de Mausel [6], la montagne de Dasen جبل داسن [7], dont le nom, dans le manuscrit d'Ebn-Athir, est écrit tantôt *Daser* داسر [8], tantôt *Raser* راسر [9]. Une de leurs principales forteresses était celle que les historiens orientaux appellent *Akar* العقر [10], ou *Akarschousch* عقرشوس (عقرشوش) [11], ou *Akar-alhomaïdiah* عقر الحميدية [12]. Je ne m'étendrai point sur ces deux forteresses dont j'ai parlé dans les notes qui accompagnent le premier volume de ma traduction de l'histoire des mamlouks. Ebn-Khaldoun [13] fait mention des Curdes *Homaïdis* et d'un de leurs chefs nommé Bad. Le même historien nous apprend que, l'an 388 de l'hégire, les Curdes, appelés *Benou-Hasnawis*, avaient formé une dynastie dans le Khorasan.

La nomenclature des tribus curdes a subi de grands changements. C'est ce que l'on pourra voir lorsque je donnerai une notice et des extraits étendus de l'histoire des Curdes, écrite en langue persane.

[1] Man. ar. 668, fol. 48 *v*.

[2] *Ibid.* fol. 58 *v*.

[3] *Ibid.* fol. 58 *v*.

[4] *Ibid.* fol. 136 *v*.

[5] *Ibid.* fol. 218 *v*.

[6] *Kâmel*, t. IV, fol. 7 *r*. 44 *v*.; t. VI, p. 247, 293.

[7] *Ibid.* t. IV, fol. 137 *r*.

[8] *Ibid.* t. I, fol. 192 *r*.

[9] *Ibid.* *v*. On lit dans le Lexique géographique arabe (pag. 243) : « Dâsen est une « grande montagne située au nord de Mau« sel, sur la rive orientale du Tigre. » Au rapport de M. Rich (*Residence in Koordistan*, t. II, p. 68), le nom de *Dasin* désigne la ville de Sindjar, et celui de *Dasini* les Yezidis. Niebuhr (*Voyages*, t. II, p. 279) écrit *Dauasin*.

[10] *Kâmel*, t. IV, fol. 7 *r*.; t. VI, p. 37.

[11] *Ibid.* t. VI, p. 37, 247.

[12] *Ibid.* t. IV, fol. 219 *r*. et *v*. 220 *r*.

[13] Ebn-Khaldoun, t. III, fol. 490 *r*.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

IIe SECTION.

LES LORS[1].

Fol. 107 v. « Les Lors forment une nation nombreuse dont quelques « branches sont dispersées dans différentes provinces. Ils sont « gouvernés par un roi, par des émirs, et possèdent à la fois « l'audace et la puissance. Ils sont agiles dans leurs mouve- « ments et sincères dans leurs paroles. On voit quelquefois un « d'entre eux s'approcher d'un édifice élevé, appliquer son « ventre contre un des angles du mur, et monter ainsi jus- « qu'au sommet. Un autre s'assiéra auprès d'un homme et « lui enlèvera tout son argent sans qu'il s'en doute. Si l'un « d'eux est arrêté, on a beau le battre à coups de fouet, et « l'appliquer à la torture la plus cruelle, jamais on ne lui fera « confesser qu'il est l'auteur d'un vol. Mais, si on le fait jurer « par le voile de Dieu ستر الله, il n'hésite pas à confesser son
Fol. 108 r. « crime. On voit en Égypte et en Syrie plusieurs tribus de « Lors ; mais le plus grand nombre habite cette dernière pro- « vince. Ils y jouissent d'une grande célébrité et se sont dis- « tingués par des faits très-remarquables. On raconte qu'un « d'entre eux ayant été présenté au sultan Salah-eddin-ben- « Aïoub, exécuta, en présence de ce prince, plusieurs tours « merveilleux, des traits d'agilité extraordinaires. S'approchant « d'un édifice élevé, et y appliquant son corps, il monta ainsi « jusqu'à ce qu'il parvînt au sommet. Salah-eddin paraissait « charmé de la hardiesse de cet homme, de la souplesse de « ses mouvements, et de l'habileté avec laquelle il exécutait

[1] Je pourrais donner sur les Lors et les Schoul des renseignements nombreux ; mais, dans la crainte de trop allonger cette notice, je supprime ces détails, qui trouveront leur place ailleurs.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« des actes qui auraient été impossibles pour tout autre. Lors« qu'il fut descendu, le sultan le revêtit d'une robe d'honneur, « le combla de témoignages de distinction, lui fit présent d'un « cheval et d'un fief considérable; après quoi il lui dit : « Je « désire avoir à mon service un corps de tes compatriotes, car « j'ai absolument besoin de vous pour escalader les remparts « de l'ennemi. » Cet homme se hâta d'amener successivement, « l'un après l'autre, tous ceux de ses compatriotes sur lesquels « il avait de l'influence. Dès qu'un d'eux arrivait, Salah-eddin « le comblait d'honneurs, le gratifiait d'une *khilah* ou d'un « fief. Quelque temps se passa sans qu'il en vînt d'autres. Le « sultan dit alors à cet homme : « Pourquoi ne m'amènes-tu « plus aucun de tes compagnons? » Le Lor répondit : « Par Dieu, « ô mon seigneur, il ne me reste plus personne qu'un homme « comme moi puisse déterminer à venir ici. Salah-eddin, « s'étant assuré que cet homme disait vrai, dissimula ses des« seins. Un jour, ayant fait assembler tous les Lors, et placé Fol. 108 v. « derrière chacun d'eux un homme armé, au signal donné par « le prince, on trancha la tête de ces malheureux. On allègue « pour raison que Salah-eddin, ayant vu les tours extraordi« naires exécutés par le Lor, craignit pour sa vie; mais il se dit « à lui-même que, s'il faisait mettre à mort cet homme tout « seul, ses compatriotes pourraient l'imiter. En conséquence, il « employa la ruse, afin de ne pas laisser en vie un seul de ces « individus, dont il redoutait la vengeance.

« Le Lor marche sur des cordes[1] tendues à plusieurs toises « du sol; il se renverse dans l'air, de manière que la tête « pend vers la terre, tandis que les pieds sont attachés à la « corde; ensuite il se relève tout droit; puis il marche sur la « corde avec des semelles de bois سعاب, et exécute des tours

[1] Je lis الحبال au lieu de الحال.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« d'agilité si prodigieux, que tous les assistans demeurent stu- « péfaits. Les femmes ne sont pas, dans ces exercices, moins « habiles que les hommes; elles montent à cheval et le font « galopper à bride abattue. Au plus fort de la course, elles se « précipitent vers la terre, puis sautent sur l'animal, se placent « en travers sur son dos, puis s'attachent sous son ventre en « guise de ceinture; enfin elles quittent le dos du cheval[1] et « lui embrassent le cou, tantôt dans la partie supérieure, tantôt « vers la poitrine. Elles exécutent ainsi une infinité d'évolu- « tions prodigieuses et de tours d'agilité admirables. Les Lors « qui habitent la Syrie ont l'habitude de dérober tout ce qu'ils « peuvent prendre. J'ai déjà parlé de la constance avec laquelle « ils supportent les coups. D'après cela, on s'abstient de les « frapper; mais si l'on adjure un d'entre eux au nom du voile « de Dieu بستر الله, il avoue son crime et restitue ce qu'il a « volé, et il dit : en prenant nous agissons mal, et en resti- « tuant nous faisons une action honorable[2]. J'ai transcrit ici « leurs propres paroles. Les Lors, dans leur pays natal, sont « des hommes invincibles اهل منعة. Ils se divisent en deux « branches : les grands et les petits Lors[3]. Il y a parmi eux « des chefs et des sujets. Celui qui dérobe n'est pas condamné « à avoir la main coupée. Tels sont les usages qu'ils observent « dans nos pays. »

IIIe SECTION.

LES SCHOUL[4].

Les Schoul ont avec les Schebankareh les plus grands rapports, et les deux peuples s'éloignent peu les uns des autres

[1] J'ai lu تترك صهوة الفرس.

[2] Je lis ويقول نحن باخذ قبيح وبردّ مليح.

[3] Je lis اللران au lieu de اللدان.

[4] Je lis الشول au lieu de الشوك que présente le manuscrit. Dans la relation de Marco-Polo (*Ramusio*, t. II, fol. 6 *v.*), l'au-

pour ce qui concerne l'intelligence; mais il y a continuellement entre eux des meurtres impunis, des paroles faussées; du reste, ils se distinguent par leur générosité et leur bienfaisance. Les pauvres qui arrivent chez eux sont reçus dans leurs bourgades, et y trouvent tout ce que l'hospitalité peut inspirer. Incapables de concevoir des soupçons injustes, ils accueillent un pauvre dans leurs maisons, et le laissent soir et matin avec leurs femmes; mais, s'ils s'aperçoivent que leur hôte leur a dérobé quelque chose, ou a tenté de séduire leur femme, ils le chassent de leur logis et se mettent à sa poursuite. Ou il échappe ou il est atteint et massacré. Ils ne tuent jamais personne dans leurs maisons, par égard pour la réputation de leurs femmes, et dans la crainte d'effrayer les pauvres et de les empêcher de venir.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

IVe SECTION.

LES SCHEBANKAREH شنكاره [1].

Les Schebenkareh forment une nation plus estimable que les Lors, et se divisent en un moins grand nombre de

teur, décrivant la Perse, nomme parmi les provinces dont elle se composait celle de *Suolistan*. M. Marsden (*Travels of Marco-Polo*, p. 78) a pensé qu'il fallait reconnaître ici le Sedjestan; mais je ne saurais partager cette opinion. En effet, le voyageur, dans ce chapitre, se contente de décrire le royaume de Perse proprement dit. Par conséquent il ne saurait être question d'une province aussi éloignée que le Sedjestan. Je crois que le mot *Suolistan* nous représente le *Schoulistan*, c'est-à-dire la province habitée par les Schoul. Ebn-Batoutah, dans la relation de ses voyages (man. fol. 43 r.), parle du pays de Schoul بلاد الشول.

[1] Dans les notes qui accompagnent le premier volume de l'Histoire des Mongols, j'ai donné des détails étendus sur les Schebankareh. Je ne reviendrai point sur ce sujet; je me contenterai d'ajouter un petit nombre d'observations. J'ai dit que le mot *Schewankar* شوانكار me paraissait identique avec celui de Schebankareh. On lit dans l'Histoire d'Ebn-Khaldoun (t. VIII, fol. 31 *v.*), en parlant de la province de Fars: كان قد تغلب عليها الشوانكار « Les Schewankar (Schebankareh) s'en étaient emparés. » Ailleurs (f. 40 *v.*) le même historien fait mention de l'émir des Schewankar, qui faisaient partie des Curdes : امير الشوانكر من الاكراد. Plus loin (f. 49 *r.*)

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

branches. Ils observent scrupuleusement les traités et sont pleins de zèle pour la véritable religion; ils se distinguent par leur intrépidité et leur audace; mais en même temps ils montrent à leurs émirs beaucoup de soumission et d'obéissance. Dans leur fureur, ils sont plus terribles que des lions, et leurs attaques sont plus rapides que la foudre. Lorsqu'un d'entre eux, se trouvant devant une montagne élevée, entreprend de la gravir, si un homme placé vis-à-vis de lui décoche une flèche, peut-être parviendrait-il au sommet avant que le trait y arrive.

CHAPITRE V.

ASIE MINEURE.

Le cinquième chapitre est consacré à la description des principautés turques établies dans l'Asie Mineure. L'auteur, après avoir donné des détails généraux sur cette contrée célèbre, appelée par les Arabes *le pays de Roum* بلاد الروم [1], transcrit une lettre rédigée par Abou'lfadl-Abd-allah, fils d'Abd-attâher, et qui contient une relation de l'expédition faite par le sultan d'Égypte, Bibars-Bondokdari, dans la partie de l'Asie Mineure qui était occupée par les Mongols. Ce morceau,

il nomme Hasrah, chef des Schewankar. Et enfin (fol. 77 *verso*) : نجا الى الاكراد الشوابكار (الشوانكار) « Il se réfugia chez « les Curdes Schewankar. » Dans un passage des voyages d'Ebn-Batoutah (fol. 95 *recto*) on lit قصد بلاد فارس ونزل بمدينة هوزنكاره. Je crois qu'il faut écrire شوانكاره et traduire : « Il se dirigea vers « la province de Fars, et s'arrêta dans la « ville de Schewankareh. » Il paraît que le nom de Schebankareh existe encore chez les Perses; car je le trouve indiqué dans la notice qu'a donnée M. Jouannin sur les tribus qui habitent la Perse (*Voyage en Perse*, t. II, p. 468).

[1] Ansbert, dans le récit de l'expédition de l'empereur Frédéric I[er] (*Historia de expeditione Friderici imperatoris*, Pragæ, 1827, in-8°), désigne par le mot de *Romania* la partie de l'Asie Mineure qui était soumise à l'empereur grec. Il ajoute que cette contrée renfermait deux provinces, la Phrygie et la Bithynie.

écrit dans un style pompeux et emphatique, contient des renseignements curieux dont je ferai usage ailleurs. MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

L'historien, après ces observations préliminaires, continue en ces termes : « Voilà ce que m'a raconté le scheïkh Haïder-« Sirhisari-Roumi Orian العربان, natif de la ville de Sir-Hisar Fol. 123 v.
« سر حصر[1], située dans le pays de Roum, dans la partie qui est « au pouvoir des rois de la famille de Djinghiz-khan. Chacun « de ces émirs turcs a des monnaies dont aucune n'a cours « dans les états d'un autre prince. Leur dirhem, en général, « équivaut aux trois quarts du nôtre; leur *ritl* (rotl) diffère « suivant les provinces; le plus fort pèse environ 12 *ritl*, poids « d'Égypte, et le plus léger, huit *ritl*.

« Pour les grains, on se sert d'une mesure particulière au « pays, appelée *alout* يعرف بالوط, et qui peut être évaluée à un « ardeb 1/2, poids d'Égypte. Ces provinces, et en général « toute la contrée de Roum, produisent toutes les espèces de « fruits, à l'exception des fruits acides, tels que le limon et l'o-« range, et de ceux qui ne viennent pas dans les climats froids « الصرود, comme les dattes رطب et les amandes. Cependant on « récolte, en petite quantité, des fruits acides dans quelques « cantons situés sur le bord de la mer. Les animaux domes-« tiques الدواب السوايم, tels que les chevaux, les bœufs, les mou-« tons, y sont en telle quantité, qu'il serait impossible d'en faire « le calcul. Les plus nombreux et les plus féconds sont les mou-« tons, car ils couvrent véritablement la surface de la terre.
« Les chèvres ont un poil si fin, qu'il rivalise avec la plus Fol 124 r.
« belle soie. Le bétail que possèdent les habitants de la Syrie, « du Diar-Bekr, de l'Irak, de la Perse, et les animaux que « l'on y tue pour l'usage de la population, proviennent, pour

[1] Si je ne me trompe, il faut substituer au nom de سرحصر celui de *Sevri-Hisar* سوری حصار.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« la plupart, des troupeaux que nourrit le pays de Roum, « dont une partie, qui excède la consommation, est exportée « annuellement. Les moutons surpassent tous ceux de leur es- « pèce pour la saveur exquise de leur chair et la délicatesse « de leur graisse. Le miel, sous le rapport de la blancheur, le « dispute à la neige; le sucre est d'un excellent goût, n'offrant « ni âcreté, ni cette douceur excessive qui empêche de le man- « ger. Toutes les denrées, dans le pays de Roum, se vendent à « des prix modérés; ce qui tient à plusieurs causes : au peu « d'élévation des taxes, à l'abondance des pâturages libres, à « l'extension du commerce, et à ce que la contrée est de toutes « parts baignée par la mer. La valeur des grains est moindre « qu'en Égypte et en Syrie, ou, tout au plus, au même taux; « toutes les espèces de chair et de lait sont au plus bas prix. « Quant au bétail, un animal de la meilleure qualité ne se « vend pas au delà de douze dirhems, monnaie du pays, qui « équivalent environ à neuf de nos dirhems, et quelquefois « moins. Le lait, et tout ce qu'on prépare avec cette substance, « se trouve en si grande quantité, que l'on ne daigne pas s'en « occuper; et, à l'époque du printemps, il ne se trouve per- « sonne pour en acheter ni pour en vendre, attendu que, dans « le pays de Roum, les habitants, sans exception, ont des trou- « peaux qu'ils traient et qui leur fournissent assez de lait pour « leur consommation; en sorte que cette denrée ne saurait être « un objet de commerce. Quant au miel, le *ritl* ne dépasse « jamais trois dirhems. Or le *ritl* dont il s'agit est le plus fort « en capacité, et le dirhem est celui qui a la moindre valeur. « Il en est des fruits, dans leur saison, comme du laitage dans
Fol. 124 v. « le printemps. Aux époques de cherté et de disette, les prix « du pays de Roum sont au niveau de ceux de Syrie dans les « années les plus fertiles et les plus abondantes.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Dans la partie occupée par les lieutenants des princes issus « de Djinghiz-khan, on trouve trois mines d'argent : l'une est « dans les environs de la ville de Loulouah لولوه; la seconde « près de Gumisch لمس [1]; et la troisième près de Badjert باحرصت « (lis. Bâbirt بابرت ou Baïbourt). A l'époque où l'auteur que « nous citons quitta le pays, vers l'année 733, ces mines étaient « encore en pleine exploitation et produisaient de l'argent « très-pur.

« Le pays de Roum, ajoute-il, est une contrée extrêmement « froide. Avant l'hiver, les habitants se précautionnent contre « cette saison en achetant et ramassant dans leurs maisons tout « ce qui peut leur être nécessaire; ils font une ample provision « de viande séchée تدبيد, d'huile et de vin. Tout l'hiver se passe « en festins, et c'est, pour les habitants, l'époque de l'année où « ils vivent avec le plus de luxe. Personne ne sort de chez soi; « et, quand on le voudrait, on ne le pourrait pas. Ce n'est qu'à « la fonte des neiges que chacun va se livrer à ses occupations « habituelles.

[1] On serait tenté de lire ici *Lâmes* لامس. En effet, une ville de ce nom existait sur la côte méridionale de l'Asie Mineure. On lit dans un ouvrage de Masoudi (*Tenbih*, man. de Saint-Germain 337, fol. 108 *v.*) : اللامس على ساحل البحر الرومى على نحو من خمسة وثلاثون ميلا من طرسوس « La « ville de Lâmes est située sur le rivage de « la mer de Grèce, à environ vingt-cinq « milles de Tarsous. » Ebn-Athir, dans le *Kâmel* (t. I, fol. 59 *r.*), évalue cette distance à douze parasanges. Ebn-Khaldoun (t. III, fol. 225 *r.*) nous donne les détails suivants : اخرج من طرسوس الخادم الولى عليه....فنزل اللامس على اثنى عشر فرسخا « Il fit partir du Tarsous l'eunuque qui « gouvernait cette ville...... Ce général vint « camper à Lâmes, située à une distance « de douze parasanges. » Dans un passage du même historien où il raconte (fol. 377 *recto*) qu'un général, l'an 294 de l'hégire, après avoir pris la ville de Tarsous, s'avança الى اللميس, je crois qu'il faut lire الى اللامس « jusqu'à Lâmes. » Ailleurs Ebn-Khaldoun (t. III, fol. 273 *r.*) fait mention de la rivière de Lâmes نهر اللامس. La ville de Lâmes est celle que nos cartes désignent sous le nom de *Lamuzzo*. M. Beaufort (*Caramania*, p. 291) parle aussi de la rivière de Lamas. Mais, comme la ville dont notre texte donne l'indication, était située dans la partie de l'Asie Mineure qui était soumise aux Mongols, j'ai dû rejeter la leçon لامس, et je n'ai pas hésité à lire *Gumisch* كمش. On en verra plus bas la raison.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Si l'on en croit le scheïkh Haïder-Orian العريان, les prin-« cipautés turques du pays de Roum sont au nombre de onze, « sans compter la portion de cette contrée qui est soumise à « la famille de Djinghiz-khan. Cette assertion est contraire « aux détails que je transcrirai plus bas, et qui m'ont été com-« muniqués par le Génois Belban بلبان, homme mieux instruit « que le scheïkh.

« Voici, suivant ce dernier, le dénombrement des princi-« pautés turques :

« 1° la principauté مملكة de Antalia انطاليا, qui est soumise à « Hadar, fils de Dendar[1]. Le souverain de cette province pos-« sède une ville appelée Finkâ انسكا[2], dont l'émir actuel, qui « y commande au nom du prince susdit, appartient à la famille « de Mentescha من اولاد منتشا. Les troupes du souverain d'Antalia « s'élèvent environ à 40,000 cavaliers.

Fol. 125 r.

« J'ajouterai que les princes issus de Dendar ont des rela-« lations de dépendance انتماء avec les sultans d'Égypte et re-« çoivent d'eux de magnifiques présents. Un membre de cette « famille, après avoir occupé en Égypte le rang d'émir, re-« tourna dans son pays dès qu'il eut appris la mort de Timour-« tasch, fils de Djouban. C'était la crainte de cet émir qui l'avait « forcé de s'expatrier, attendu que l'inimitié la plus violente « régnait entre eux; et, dès qu'il n'eut plus rien à redouter « du voisinage de Timour-tasch, il se hâta de regagner la con-« trée qui l'avait vu naître. Mais, suivant ce que m'a assuré le « Génois Belban بلبان dont je parlerai plus bas, cet émir perdit

[1] Hammer, *Geschichte*, t. I, p. 66.

[2] Je n'ai point hésité à lire فينكا. En effet, la ville de Finkâ, ou Finkeh, se trouve plusieurs fois nommée chez les écrivains orientaux. On lit فينكه dans le Voyage d'Ebn-Batoutah (man. fol. 64 *r.*), فنكه dans l'ouvrage intitulé *Inschâ* (man. 1573, fol. 272 *r.*), ainsi que dans le *Djihan-numâ* (pag. 639). M. Beaufort (*Caramania*, p. 29 *et sqq.*) parle du cap Phineca, du lac et de l'ancienne forteresse qui se trouvent dans son voisinage.

« la vie sans avoir pu réussir ni soumettre aucune portion de « la contrée.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« 2° La principauté de Ramlas رملاس est soumise au fils de « Mentescha منتسا (منتشا). Ses troupes ne s'élèvent pas au-dessus « de 3000 cavaliers [1].

« 3° La principauté de Berkeri بركرى (Berki بركى) appartient « à Mohammed, fils d'Aïdin محمد بن ايدين. Ses troupes se com- « posent d'environ 10,000 cavaliers. Je ne sache pas que ce fils « d'Aïdin ait aucune relation avec les autres princes. Il vit « complétement isolé, sans amis ni alliés.

« 4° La principauté de Kas-Berdik كاس بردبك est soumise à « Saroukhan صارو خان. Son armée, lorsqu'elle est au complet, « forme environ 8000 cavaliers.

« 5° La principauté de Mali-Kesri مالى كسرى (Bali-Kesri) [2] ap- « partient à Merkhan, fils de Karaschi مرخان بن قراشى. Il possède « une ville appelée Kerdema كردما, qui est séparée de la ca- « pitale par une distance de deux journées de marche. L'émir « de Kerdema, nommé Senboga سنبغا, commande au nom du « prince. Toute la contrée est fertile, facile à défendre, et « renferme un territoire d'une vaste étendue. L'armée est peu « nombreuse, n'allant pas au delà de 200 cavaliers; et toutefois « le souverain est sans crainte, se reposant sur la forte assiette « de son pays, dont personne n'oserait tenter la conquête. Fol. 125 v.

« 6° La principauté soumise à Orkhan, fils d'Othman [3]. Ce « prince a sur pied 25,000 cavaliers; ses états confinent au dé- « troit de Constantinople, et il est en guerre continuelle avec « le souverain de cette ville. Dans les combats qu'ils se livrent

[1] J'ai lu ثلثة الاف فارس au lieu de ثلثة فارس.

[2] Hammer (*Geschichte des Osmanischen reiches*, t. I, pag. 111). Ebn-Batoutah, qui donne des détails sur cette ville (*Voyages*, man. de la Bibl. du roi, f. 62 *r.*), écrit son nom بَلِي كَسْرِ. Cette place est bien connue.

[3] J'ai lu اورخان بن عثمان au lieu de اورخاد بن عمان.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« journellement, la victoire se déclare le plus souvent en fa-« veur du prince turc, qui est pour les Grecs l'ennemi le plus « importun et le plus dangereux : aussi l'empereur grec s'em-« presse-t-il d'acheter sa bienveillance par un tribut qu'il lui « paye chaque mois. Dans une circonstance, ayant passé la « mer, il fit une invasion dans le pays des chrétiens, y porta « partout le ravage, poursuivit sans miséricorde les patrices, « n'épargnant que les laboureurs, fit couler des flots de sang, « et, protégé par la faveur divine, humilia complétement les « infidèles.

« 7° La principauté de Kermian كرميان, qui était soumise à « Argad-Siar. Elle a pour capitale la ville de Koutahieh كوتاهى. « Le souverain actuel se nomme Kermian, fils de Gadschaher « كرمان بن غدشاهر. Le scheïkh Haïder-Orian, auquel nous « devons ces détails, continue en ces termes : « C'est un émir « qui jouit d'une autorité absolue et qui commande des troupes « parfaitement aguerries. Les émirs turcs le haïssent et font « tout ce qu'ils peuvent pour le détruire. Son armée est d'en-« viron 40,000 cavaliers, tous exercés dans les combats et

Fol. 126 r. « presque invincibles. »

« 8° La principauté de Kerdeleh كردله (peut-être Terekli) « est soumise à Schahin. Ses troupes se montent à environ « 3000 cavaliers.

« 9° La principauté de Gunik-Hisar كونك حصار (Koinik « Hisar), qui appartient à Amer-Djakou. Il a sur pied 3000 « cavaliers.

« 10° La principauté de Kastamoniah كسطمونيه était jadis « soumise à Soleïman-bascha. Aujourd'hui elle a pour sou-« verain Ibrahim, fils de ce même Soleïman. Il possède un « grand nombre de villes et de forteresses. La plus célèbre est « la ville de Sinope سنوب, où commande, au nom du prince,

« un émir nommé Gazi-Tchelebi; puis la ville de Boura بورا « (peut-être Bafra), qui a pour gouverneur Morad-beg. J'ajou- « terai que le prince de Kastamoniah a des relations d'amitié « avec les souverains de l'Égypte et entretient avec eux une « correspondance épistolaire. Son armée [1], suivant les rapports « qui me sont parvenus, se compose d'environ 30,000 cava- « liers, ou même d'un plus grand nombre. On trouve dans ce « pays une race d'excellents chevaux, dont quelques-uns de- « vancent à la course les meilleurs chevaux arabes. Ils appar- « tiennent à des familles célèbres dont la noblesse est incon- « testable et dont la généalogie est constatée avec autant de « soin que chez les Arabes; ils ont une valeur très-considé- « rable, surtout dans le pays. Quelquefois un de ces animaux est « acheté mille pièces d'or, souvent un prix plus élevé; et ceux « qui connaissent les propriétés qui distinguent ces chevaux « ne croient pas, en sacrifiant une somme aussi forte, faire « un marché désavantageux. Lorsque, dans le pays de Roum, « on veut se défaire d'un cheval d'un prix exorbitant, on ne « manque pas de dire qu'il est de la province de Kastamo- « niah, afin de lui donner, aux yeux des acheteurs, un mérite « extraordinaire, et de s'assurer une vente lucrative.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

11° « La principauté de Ermenak ارمصال (lis. ارمناك) qui « appartient au fils de Karaman. Le souverain actuel est l'émir « Mohammed, fils de Karaman. Sa famille se transmet de père « en fils cette principauté dont le chef ne prend point d'autre « titre que celui d'*émir*. Sur le rivage de la mer est une ville « appelée *Alaniah* علايّة, ou, suivant la prononciation vulgaire, « *Alaïa* العلايا. L'émir qui y commande au nom du souverain « se nomme Ishak-beg. Les enfants de Karaman forment une « famille puissante, illustre, célèbre par ses exploits guerriers,

Fol. 126 v.

[1] Je lis عسكره au lieu de عكوه.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« et que Dieu favorise par une protection spéciale. Ils livrent « des combats fréquents aux Arméniens, sujets du *Takafour*. « Dans leur pays est une mine de fer qui a grandement con- « tribué à leurs succès et leur assure des bénéfices considéra- « bles[1]. L'émir peut, quand il le veut, mettre sur pied une « armée de 40,000 hommes. Avec toute sa puissance, il s'at- « tache à capter la bienveillance des souverains tatars[2]; et « toutefois cet émir, à l'exemple de ses prédécesseurs, a tou- « jours montré beaucoup d'affection pour les sultans d'Égypte, « et a soin, comme eux, d'entretenir avec ces princes une « correspondance suivie[3]. Un membre de cette famille de- « manda au souverain de l'Égypte un diplôme d'investiture « تقليد, en vertu duquel il tînt, comme vice-roi de ce prince, « les contrées qui se trouvaient sous sa domination. Sa de-

Fol. 127 r. « mande lui fut accordée. Bientôt après, Selamesch, gouver- « neur du pays de Roum, s'étant mis en révolte contre les sul- « tans de la famille de Houlagou, écrivit à la cour d'Égypte « pour demander un diplôme d'investiture qui lui conférât « la souveraineté de toute l'Asie Mineure, de manière que les « enfants de Karaman et les autres princes de ce pays se trou- « vassent sous sa dépendance. Ce titre lui fut expédié tel qu'il « avait été écrit par le secrétaire : « notre scheïkh Abou'lhena- « Mahmoud-ben-Selman, de la ville d'Alep. » L'auteur, après avoir transcrit cette pièce, continue en ces termes :

Fol. 129 v. « Selamesch, dont il vient d'être fait mention, ayant été in- « formé que le sultan Mahmoud-Gazan avait dessein de le faire « périr, forma le projet de se retirer en Syrie. Pour cet effet, « il écrivit à Melik-Mansour-Ladjin, et chargea de cette mission

[1] Je lis رزق مـدبـد au lieu de درق مديد.

[2] Je lis يدارى au lieu de بلادى.

[3] Le texte porte: لا نعب المكاتبات بينهم. Je lis: تتابعت المكاتبات بينهم.

« un individu qui lui était attaché et qui se nommait Mokhlis-« Roumi. Le sultan et ses grands-officiers accueillirent le dé-« puté avec une extrême bienveillance et lui dirent : Nous ne « repoussons jamais celui qui vient chercher un asile auprès « de nous. Sur ces entrefaites, le sultan Mahmoud-Gazan ayant « appris la négociation qui était entamée avec les Égyptiens, « envoya une armée pour combattre Selamesch. Les deux partis « en vinrent aux mains. A peine le combat était-il engagé, « qu'une grande partie des soldats de Selamesch passa sous « les drapeaux ennemis. N'ayant plus avec lui qu'un corps de « troupes peu nombreux, il se hâta de prendre la fuite et ga-« gna la Syrie. Lorsqu'il fut arrivé à Alep, on lui donna un « guide chargé de le conduire en Égypte et de le présenter à « la cour du sultan. Ce prince le reçut de la manière la plus « honorable, le combla de présents, et lui laissa le choix de « fixer son séjour en Égypte ou en Syrie. Selamesch répondit « qu'il avait laissé derrière lui ses trésors, ses femmes, ses en-« fants; qu'il priait le prince d'envoyer une armée pour les « reprendre; il ajouta qu'ensuite il s'établirait en Syrie et re-« noncerait à tout autre projet. Le sultan lui donna un corps « de troupes d'Alep sous le commandement de Bektemur-Dje-« lemi. Selamesch pénétra dans la contrée de Roum du côté « du pays des Arméniens. La nouvelle de son entreprise par-« vint bientôt au roi de Sis. Ce prince avait auprès de lui un « corps de Tatars qui se hâtèrent d'occuper les gorges de mon-« tagnes et de livrer bataille à l'ennemi. Djelemi ayant été tué, « Selamesch prit la fuite et se retira dans une forteresse du « pays de Roum. Le sultan Mahmoud-Gazan réclama le fugitif, « qui lui fut livré, et qu'il fit aussitôt périr par une mort cruelle. « Selamesch avait laissé à la cour d'Égypte un de ses frères, « nommé Katkatou, ainsi que Mokhlis-Roumi : tous deux se

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Fol. 130 r.

« fixèrent dans cette contrée, où on leur concéda des propriétés « territoriales et un revenu annuel.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar. « J'ai rapporté ici l'histoire de Selamesch, parce qu'elle a « rapport au pays de Roum; que d'ailleurs les émirs de la fa- « mille de Karaman furent les négociateurs de son traité avec « le sultan Ladjin, et prirent part à toutes les stipulations « qu'il contenait. Les enfants de Karaman sont des hommes « dont la prudence est universellement reconnue et dont le « zèle religieux ne saurait être taxé d'hypocrisie : aussi tout ce « qui vient de leur part est complétement approuvé et obtient « le plus grand crédit.

« D'un autre côté, Artena demanda au sultan un diplôme « qui lui conférât le gouvernement du pays de Roum. Cette « affaire fut traitée par l'entremise de Siradj-eddin, kadi de la « ville de Kaïseriah. Ayant obtenu l'acte qu'il sollicitait, Artena « montra à son maître un dévouement sincère, fit faire, dans « toute l'étendue du pays de Roum, la *khotbah* en l'honneur « du sultan Naser, et graver sur la monnaie le nom auguste de « ce prince, auquel il envoya quelques-unes des pièces qu'il « avait fait frapper. C'étaient là les signes les plus éclatants par « lesquels il pouvait témoigner sa soumission et son obéissance.

« Suivant ce que m'ont rapporté des personnes qui ont voyagé

Fol. 130 v. « chez les princes de Karaman et se sont trouvées à même d'ob- « server leur position, ce sont des hommes véridiques, patients, « dont la colère n'est jamais méprisée, et qui ne souffrent pas que « leur ressentiment demeure sans effet[1] : aussi les émirs du pays « de Roum n'osent pas leur faire une offense ouverte, et, d'un « autre côté, ne peuvent pas, l'espace de plusieurs mois, soit « dans leurs campements d'été, soit dans leurs campements

[1] On lit dans le texte : لا تسحى لهم حعطه ولايرد حىعها لهم صدور مغىطه. Je lis : لا تستخفّ لهم حفيظة ولا تردّ بحيفها لهم صدور مغيّظة.

« d'hiver, rester avec ces princes en bonne intelligence. Tous « ceux qui leur portent envie par suite des grâces éminentes « dont Dieu les a comblés, ne manquent pas d'appeler contre « eux les armées des Tatars et de les accuser des crimes les plus « graves; mais la protection de Dieu les soutient et les défend « contre les attaques des hommes[1]. Le sultan Mahmoud-Gazan « disait quelquefois : Je cherche l'ennemi à l'orient et à l'occi- « dent[2], et mes véritables ennemis, à cette époque, sont les fils « de Karaman[3]. Toutefois ce prince ne put venir à bout de les « soumettre à sa domination. Le *sadr* Schems-eddin-Abd-alla- « tif, frère de Nedjib, m'a assuré que ce même monarque dit « un jour : Sans les Curdes, les fils de Karaman et les Turco- « mans du pays de Roum, je foulerais sous les pieds de mes « chevaux les contrées où le soleil se couche. C'étaient eux seuls « qu'il prétendait attaquer après avoir effectué la conquête de « la Syrie; et cependant il ne put les vaincre. S'il avait été « libre, il n'aurait tourné ses armes que contre eux. Lorsque « l'émir Djouban-beg eut acquis dans le pays d'Iran une telle « influence, qu'il était le véritable sultan, son fils Timour-tasch « se rendit puissant dans les contrées de Roum, soumit plu- « sieurs principautés et aspirait à s'emparer des autres. Les « enfants de Karaman s'attachèrent à capter la faveur de Djou- « ban, afin de se mettre à l'abri des attaques de son fils. Sans « cette précaution, les princes de cette époque, malgré la pro- « tection divine, malgré les secours que leur donnait notre « sultan, n'auraient pu manquer de succomber et de perdre « à la fois leurs richesses et leur vie, tant étaient grandes les

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Fol. 131 r.

[1] Je lis حياطته au lieu de حماطنه.

[2] Je lis اطلب الياغى au lieu de اطلب الباى.

[3] Au lieu de الباى ى سومى عن اولاد فرمان, je lis الياغى فى يومى هذا اولاد قرمان. On pourrait lire aussi فى نومى عن, et traduire : « Mon véritable ennemi est « l'apathie que je montre à l'égard des fils « de Karaman. »

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« forces de leur redoutable voisin. D'ailleurs *Takafour,* le roi « des Arméniens, portait contre eux des plaintes continuelles, « attendu qu'il était journellement importuné des courses qu'ils « faisaient sur les peuples de son royaume, et qu'il ne pouvait « supporter leurs nombreux ravages[1] : aussi étaient-ils cons- « tamment dans l'inquiétude, s'attendant à une invasion, et « craignant à tout moment une attaque qui aurait amené leur « mort[2].

« Les princes de cette famille inspiraient au *Takafour* et aux « Arméniens une terreur si vive, que ce roi, chaque année, « suppliait le sultan d'adresser au chef de cette famille un « ordre qui lui enjoignît d'épargner ses états; et toutefois cet « émir ne met jamais l'épée dans le fourreau; il ne montre « pour les Arméniens aucun égard et ferme l'oreille à leurs « cris. Il entreprend contre eux des expéditions continuelles, « et ses armées et ses détachements pénètrent jusqu'au cœur « de leur pays.

« Sa capitale est la ville d'Ermenak ارمناك[3]. Cette place, si- « tuée sur le sommet d'une montagne, est extrêmement riche « et abonde en toute sorte de productions utiles; elle est à trois « journées de la ville d'Alâïah. Si ce que l'on dit est vrai, l'émir « actuel, nommé Bedr-eddin, a épousé mille filles vierges[4]. Il « pousse la munificence à un tel point, qu'il distribue tout ce « qu'il possède d'animaux et d'objets de tout genre, et qu'il ne « se réserve absolument rien; et lorsqu'il a recueilli de nou-

[1] Le texte porte : وبصوره مما سوب اهل بلاده منهم وصرره مما سوبه من نقل فطابهم. Je lis : تضوّره مما ينوب اهل بلاده منهم وضرره مما ينوء به من ثِقل وطايهم.

[2] Je lis البيات والمقتل au lieu de البات والمعىل. Au lieu de المصا تحه والمماساه, je lis المصابحة والماشاة.

[3] Dans un passage du continuateur d'Elmacin (man. 619, fol. 57 r.) où le texte porte اومناك, il faut lire ارمناك.

[4] Le texte porte : افتص الف نكر. Je lis : اقتضّ الف بكر.

« velles richesses, il en fait le même usage : telle est sa conduite « habituelle. C'est ainsi qu'il cherche à mériter les grâces di- « vines. J'ajouterai que son frère l'émir Beha-eddin-Mousa, fils « de Karaman, arriva, il y a quelques années, à la cour du sultan « et y résida peu de temps; ensuite il partit pour faire le pèle- « rinage de la Mecque; après quoi il revint à la cour. Il solli- « cita le prince d'attaquer les Arméniens et de reconquérir la « contrée qui avoisine les terres de l'islamisme, et qui s'étend « le long du fleuve Djihan نهرجان (جهان). Enfin il reprit la « route de son pays. Il avait été, à son arrivée et à son départ, « traité avec la plus haute distinction. On le fit asseoir avec les « principaux des émirs qui composaient le conseil, et il jouit de « tous les honneurs et prérogatives dont ils étaient en posses- « sion. Il pria le sultan de lui accorder par un diplôme منشور « la souveraineté d'une partie des états du *Takafour,* s'enga- « geant à conquérir ce pays l'épée à la main et à l'enlever « des mains des infidèles[1]. Il reçut l'écrit qu'il désirait. Jusqu'à « ce jour, il n'a pu réaliser son projet, mais il fait pour cela « des efforts continuels.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Fol. 131 v.

« Voilà tous les détails que je tiens de Orian العريان, et tout « ce qu'il m'a communiqué sur ce qui concerne l'état de ces « principautés[2].

« Maintenant je vais transcrire les renseignements que je « dois à Belban le Génois, affranchi du grand émir Behadur- « Moëzzi. C'était un homme parfaitement instruit de tout ce « qu'il m'a raconté et qui m'a mis à même de tracer la géogra- « phie de ces contrées. Ce Belban portait, dans son pays natal, le « nom de Dominique Doria, fils de Thadée Doria دوماسوكين دوريّا

[1] Le texte porte : اسعاده صالبها من ايديهم وارتجاعها. Je lis : استعادة صالتها من ايديهم.

[2] Le texte porte : وما اساق ى اسابها. Je lis : وما انساق فى من امور هذه البلاد انبائه.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« بن نادا دورنّا. Il appartenait à une des familles les plus distin-
« guées de la ville de Gênes. Le hasard me le fit rencontrer en
« prison, et je recueillis tous les détails qu'il me donna. Suivant
« son récit, les émirs turcs qui existent aujourd'hui dans le pays
« de Roum descendent des anciens émirs, les restes des antiques
« dynasties. Il s'y sont maintenus jusqu'à nos jours comme dé-
« bris de ces races[1]. Devenus indépendants à l'époque de la
« destruction des Seldjoucides, ils sont restés maîtres des mon-
« tagnes, tandis que les plaines sont soumises aux princes de la
« famille de Houlagou. Tous ces émirs turcs reconnaissent l'au-
« torité du prince de Kermian (كرميان) صاحب كرمان (ou صاحب
« قرمان le prince de Karaman), lui témoignent une sorte de sou-
« mission, lui rendent, sur beaucoup de points, les mêmes hon-
« neurs qu'à un sultan, et avouent sa supériorité. Quelques-uns
« d'entre eux lui payent un tribut qui est fixé d'une manière
« invariable; d'autres sont tenus, en certaines circonstances,
« de lui envoyer des présents. A notre avis[2], ce prince est au-
« jourd'hui le véritable souverain; les autres sont ses vassaux,
« ou à peu près; car ils s'adressent à lui dans les affaires diffi-
« ciles, se trouvent heureux de suivre ses conseils, s'efforcent,
« grâce à son appui, de l'emporter les uns sur les autres, re-
« çoivent de lui des *khilah* (des robes), des présents, des di-
« plômes d'investiture, des marques d'honneur. Quoique ce
« prince n'ait pas sur eux le droit d'élection et de destitution,
« toutefois il jouit, à leurs yeux, d'une considération illimitée,
« d'une autorité incontestable. Cependant ses relations à leur
« égard, sont analogues à celles qui existaient entre les der-
« niers khalifes et les souverains des diverses contrées; ils sont
« tenus, en lui parlant, d'employer toutes les formules de poli-

Fol. 132 r.

[1] Le texte porte : ومن نصب عنهم برود الايام السلجوقية. Je lis : نضيت عنهم برود.

[2] Le texte porte : وهو فى طناهو الحال فيهم الملك المطاع. Je lis : فى ظنّنا.

« tesse et de considération, et lui se range du parti victorieux; « ou bien leur position ressemble à celle qu'avait, dans ces « derniers temps, la dynastie des Samanides. Ce prince est « celui de tous qui possède les états les plus étendus, les sujets « et les soldats les plus nombreux[1]. Quant à la contrée soumise « à la famille de Djinghiz-khan, elle est constamment admi- « nistrée par leurs gouverneurs et par quelques princes sel- « djoucides; et cette étendue de pays n'éprouve ainsi ni accrois- « sement ni diminution. Entre ces officiers et les princes turcs « régnaient des relations hypocrites plutôt qu'une véritable paix. « Timour-tasch, fils de Djouban, à l'époque où il commandait « dans ces contrées, réunit à son gouvernement autant de prin- « cipautés turques qu'il en put conquérir; et cet accroissement « se composait d'une vaste portion de terrain et de plusieurs « provinces d'une haute importance : telle était la principauté « du fils de Scharf مملكة بن شرف (Aschraf). Elle est située au nord « du pays de Roum, à l'occident de la principauté des enfants « de Dendar مملكة اولاد دندار, au midi de la province occupée par « le fils de Karaman, au nord-est de la contrée soumise à la « famille de Djinghiz-khan. C'était une principauté indépen- « dante qui a pour capitale la ville de Begschehr بكسرى. Les « troupes qu'elle avait sur pied se composaient et se composent « encore aujourd'hui d'environ 70,000 cavaliers; elle compre- « nait soixante-cinq villes et cent cinquante-cinq bourgs. Le « souverain de cette province étant tombé au pouvoir de « Timour-tasch fut mis à mort par son ordre; ensuite on le « promena ignominieusement après lui avoir coupé les tes- « ticules, qu'on lui suspendit au cou.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Fol. 132 v.

« La principauté du fils de Torgot مملكة بن طرغت est située « à l'occident de celle du fils d'Aschraf. Sa capitale est Karasar

[1] Le texte porte اجاد. Je lis اجناد.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« قراصار (Kara-Hisar). On y voit une autre ville nommée سكحر « (Ieñischehr). Les troupes sont au nombre de 500 cavaliers.

« La province de Schodja-eddin-Aghizlou [1] renferme, entre « autres villes, Loulia[2] et Gumisch-sar (Schehr) لولبا ولكس سار. « Son armée s'élève à plus de 20,000 cavaliers. Elle est située à « l'ouest des états du fils de Torgot طرعت[3]. Quant aux états de « Ghizlou عزلو (Aghizlou), Timour-tasch, loin de l'en dépouil- « ler, lui en garantit la possession, moyennant qu'il relèverait « de lui. Cette ville de Gumisch-schehr لمس سهر possède une « mine d'où l'on tire de l'argent : tel est le récit de Belban. « Suivant Orian, c'est Loulia لولبا qui produit de l'argent. La

Fol. 133 r.

« chose a été rapportée plus haut. Timour-tasch s'empara éga- « lement des états de Tougan-Djou (ou Djak) بلاد طوغان جو, « situés à l'occident de Trébisonde et au midi des états de « Soleïman-bascha. C'est une province importante qui com- « prend plusieurs cantons et a sur pied des troupes nombreuses. « Il conquit en même temps les états de Sultan-Oni لوى; ils ne « renfermaient pas de villes murées مدينه محدنة, mais des bour- « gades étendues et de vastes plaines. Cette province est placée « entre les états de Soleïman-bascha et de Kerminan, à l'orient « des seconds et à l'occident des premiers.

« Timour-tasch s'empara aussi des états de Iakoub, dont « la capitale était (Kir-schehr) قمرا سارى et exerça contre tous « ses voisins de nombreuses vexations. Tantôt, pour réussir, « il employait la force du glaive; tantôt il appelait à son se- « cours la ruse et la fourberie. De cette manière, il conquit « des royaumes entiers, emporta d'assaut des forteresses,

[1] J'ignore si c'est la véritable leçon, car le mot est écrit sans points diacritiques.

[2] Cette ville est probablement la même qui, plus haut, a été nommée *Loulouah* لؤلؤة. Ce nom se retrouve aussi dans un passage de l'Histoire d'Ebn-Khaldoun (t. III, fol. 256 *v.*).

[3] On lit *Torghud* dans l'Histoire de M. de Hammer (*Geschichte des Osmanischen reiches*, t. I, p. 446).

« agrandit rapidement les contrées soumises à sa domination, « leva de nombreux tributs, des impôts considérables, et acquit « dans ces contrées la puissance la plus imposante. Alors l'am- « bition le porta à se rendre indépendant. Il fit faire la prière « et frapper la monnaie en son nom; enfin il se vit maître d'un « empire aussi vaste ou même plus grand que celui qui avait « été au pouvoir de la famille de Seldjouk. Ne reconnaissant « plus aucun supérieur, il mit sur pied neuf *toumans* de Mon- « gols, autant et plus de Turcomans, et se vit en état de bra- « ver tous ses ennemis et de repousser toutes les attaques. Mais « ce n'est pas ici le lieu de raconter tous ces événements; nous « n'en avons fait mention que pour indiquer la partie du pays « de Roum qui est soumise à la famille de Tchinghiz-khan.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Quant à ce qui concerne les monnaies du pays, elles va- « rient suivant l'importance de la contrée et le rang des divers « princes.

« Maintenant nous allons décrire les provinces qui sont ex- « clusivement gouvernées par des souverains turcs. Au rapport « de Belban le Génois, elles forment seize principautés, dont « la plus importante est celle de Kerminan (Kermian). C'est la « plus voisine du territoire soumis à la famille de Djinghiz- « khan. Placée au nord de cette contrée, elle s'étend dans la « direction de l'est et de l'ouest. La partie occupée par les « Mongols est, du côté de l'orient, environnée par les princi- « pautés turques, qui forment ainsi plusieurs zones successives. « La première, celle qui est la plus voisine de cette contrée, et « qui touche ses limites orientales, se compose de trois princi- « pautés disposées, du sud au nord, en forme d'arc. Elles sont « séparées de la province de Kermian par une montagne qui « présente cette figure.

Fol. 133 v.

« Ces trois provinces, du côté du midi, commencent à une

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« montagne appelée montagne de Kasis جبل العسيس[1], qui est « une chaîne vaste et escarpée, bien boisée et couverte de toutes « sortes d'arbres fruitiers. Le sommet et le pied sont égale- « ment habités. On peut y marcher l'espace de plusieurs jour- « nées sans avoir besoin de porter des provisions, car les fruits « de tout genre que cette montagne offre en abondance sont « un bienfait de Dieu[2]. Personne ne les a plantés, personne ne « s'en réserve la possession; ils sont abandonnés à quiconque « veut les manger et les emporter. Le premier venu peut à son « gré les cueillir, et celui qui met la main sur un de ces arbres « en a toute la jouissance. C'est là une merveille singulière et « un des plus grands témoignages de la bonté de Dieu envers les « hommes. A l'extrémité de cette montagne, du côté du nord, « est la principauté de Tinghizlou مملكة طعرلو. Au voisinage de « celle-ci, dans la direction du nord, est la principauté de « Tawazâ مملكة توازا. Immédiatement après, en allant vers le nord,
Fol. 134 r. « est la principauté de Amideli مملكة عيدلى (ou Aïdeli عيدلى). « Là se terminent les principautés turques, que suit immédia- « tement la province soumise autrefois au fils d'Aschraf, et qui « a été conquise par la famille de Djinghiz-khan. Au voisi- « nage de ces principautés, du côté de l'orient, se trouve la « seconde zone نطاق, composée de douze provinces qui s'éten- « dent du midi au nord en forme d'arc. Elles sont séparées « des provinces susdites par une vaste montagne qui présente « cette figure. Ces principautés sont distinctes des trois pre- « mières; celles-ci sont distinctes de la province de Kerminan,

[1] Il ne faut pas confondre cette montagne avec celle que le *Djihan-numa* (p. 645) nomme جبل القاس « la montagne « de Kas. » Dans la vie de Timour, écrite par lui-même (man. fol. 383 *v.*), il est fait mention de la montagne de Kaschisch كوهستان كشيش, au pied de laquelle est située la ville de Boursa (Broussa); et les mêmes détails se trouvent dans le *Zafer-nameh* (fol. 325 *v.*).

[2] Le texte porte : ولا ما فيه من كلا لمرات. Je lis : لانّ ما فيه رزق من عند الله.

« et cette dernière l'est également des états soumis aux Mon-« gols. MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« La première de ces douze principautés, en allant au midi, « est Kastamoniah كصطمونية; ensuite vient celle de Kawiâ ماوما, « puis celle de Boursa برشا (Broussa), puis celle d'Akbara اكبرا, « puis celle de Nik ىىك, puis celle de Magnisa معيسا, puis « celle de Marmara مرمرا, puis celle de Berki برکی, puis celle de « Foukeh فوكه, puis celle d'Antalia انطاليا, puis celle de Kara-sar « قراصار, et enfin celle d'Ermenak ارمناك مملكة. Nous allons exposer « en détail ce qui concerne chacune de ces provinces.

Ire SECTION.

LA PRINCIPAUTÉ DE KERMINAN كرمينان[1] (KERMIAN).

« Cette province, qui présente la figure d'une corne de buffle, « est environnée, dans sa partie orientale, par une montagne « semblable à un arc qui l'enveloppe du nord au midi; à l'oc-« cident, elle est bornée par une autre chaîne qui s'étend au « nord-ouest, puis tourne à l'orient, et enfin, reprenant la di-« rection nord-ouest, va joindre la première montagne, avec « laquelle elle se réunit, de manière à présenter la figure d'une « corne de buffle. Nous avons plus haut donné sur cette pro- Fol. 134 v. « vince des détails suffisants. C'est dans sa montagne occiden-« tale que prend sa source la rivière appelée Manderous مندروس « (le Méandre), qui, à l'époque où ses eaux sont basses, a la « largeur du Nil, et qui, au moment de ses crues, présente

[1] L'auteur de l'ouvrage intitulé *Diwan-alinschâ* (man. 1573, fol. 271 *r.*) atteste que le nom de Kerminan s'écrit aussi Kermian كرميان, et cette leçon est la plus généralement reçue. Suivant le même écrivain, « cette ville doit son nom à un de ses « anciens gouverneurs; elle est située au « milieu du pays de Roum et jouit d'une « température salubre. » Ebn-Batoutah fait mention d'un peuple nommé *Djermian* الجرميان (fol. 58 *r.*).

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« l'image d'une vaste mer sans commencement ni fin. Au mi-« lieu de son cours, il forme un lac considérable et d'un grand « produit où l'on pêche beaucoup de poisson. C'est un but de « promenade et de divertissement pour les habitants de ces « cantons. Le Manderous, coulant au travers d'une ouverture « pratiquée dans la montagne orientale, arrose la principauté « de Tinghizlou, ensuite celle de Berki بركى; après quoi il se dé-« charge dans la mer Salée, qui se prolonge par le détroit de « Constantinople jusqu'à la mer du Pont مانطس. Ce fleuve est « navigable pour des vaisseaux et des barques qui remontent et « descendent constamment depuis et jusqu'à la mer. Il offre « aux habitants de ces provinces une grande utilité pour leurs « voyages, et c'est de là que partent les expéditions guer-« rières et les bâtiments marchands. Ce fleuve brave le froid « de l'hiver sans éprouver presque aucune altération; et, d'un « autre côté, la chaleur de l'air n'y produit aucune impression, « attendu le volume de ses eaux et l'extrême largeur de son « lit. Le prince de Kerminan est le plus puissant des chefs « turcs, exerce sur eux tous un droit de souveraineté, et agran-« dit ses états à leurs dépens. Il a pour capitale Koutaïah كوتاى, « qui est une grande ville, défendue par une citadelle impor-« tante ayant un vaste territoire, et environnée de tous côtés « par de nombreux villages. La contrée, qui est bien peuplée « et parfaitement cultivée, nourrit des troupeaux immenses. « On prétend que le prince a sous sa domination sept cents

Fol. 135 r. « villes ou forteresses; il a sur pied des troupes nombreuses. « Selon Orian, ses armées se composent de 40,000 cava-« liers soldés مديونة; mais, si l'on en croit Belban, elles s'élè-« vent à un total infiniment plus considérable; et le prince, « lorsqu'il réunit toutes ses forces, peut mettre en campagne « 200,000 hommes, tant cavaliers que fantassins, lanciers ou

« archers. Tous ces soldats sont braves, belliqueux, robustes « et rusés; ils sont abondamment fournis de toutes sortes de « provisions. Leur armure, qui est également adaptée pour la « guerre et pour la parure, se compose d'acier damasquiné « فولاد جوهر, de soie rouge et d'objets du même genre. Ils pos- « sèdent, tant en animaux qu'en valeurs d'une autre espèce, « des richesses considérables. Leurs troupeaux sont si nom- « breux, que Dieu seul peut en faire le calcul. Leurs chevaux, « les meilleurs du pays de Roum, sont d'une telle légèreté, « qu'il est impossible de les devancer ou de les suivre à la « course : aussi ces animaux sont-ils estimés par eux à une « valeur immense. Ils savent parfaitement quels ont été le père « et la mère de chaque cheval.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« L'empereur de Constantinople paye au prince de cette « contrée un tribut fixe[1] qui s'élève à environ 100,000 pièces « d'or de Constantinople; il y joint des présents magnifiques « et toutes sortes d'objets précieux. Le prince de Kerminan est « sans cesse occupé à inspecter ses troupes, à les compléter en « hommes, chevaux et armes, à faire ses préparatifs et à disposer « ses établissements de guerre. Il a auprès de lui des émirs, « des vizirs, des kadis, des secrétaires, des courtisans, des pages; « il possède des trésors, des écuries, des cuisines, des palais; « tout son ameublement est digne d'un roi, et il est constam- « ment environné de toute la pompe et du luxe qui convien- « nent à un sultan. Il a sous sa dépendance une ville appelée « *Gumisch-sar* كمس سار (schehr), c'est-à-dire *ville d'argent,* qu'il ne « faut pas confondre avec celle du même nom qui est dans les Fol. 135 v. « états de la famille de Djinghiz-khan. On y voit une mine « abondante, d'un riche produit, d'une haute importance, qui « l'emporte de beaucoup sur celle du pays soumis aux Mongols

[1] Je lis اتاوة au lieu de اباره.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« sous les rapports de la qualité du métal, de la nature plus « accessible du terrain et de la facilité de l'exploitation. On y voit « aussi une mine d'alun dont la vente rapporte des richesses « considérables. Dans la même contrée est une ville nommée « Ser-koï سركوى (Sevri-keui), dont le territoire ne produit que « du riz. Les habitants de la province, malgré la générosité de « leur caractère, ne s'occupent guère de faire la distinction « entre ce qui est permis ou illicite. Toujours prêts à verser le « sang, ils le répandent avec autant d'indifférence que s'ils ré-« pandaient une outre pleine d'eau[1]. Dans tous les temps, ils se « sont signalés par le carnage, et leurs ennemis ont succombé « sous le tranchant de leurs lances. Jamais, dans les combats, « leurs épées ne sont rassasiées du sang de leurs adversaires; « jamais leurs flèches ne cessent de pleuvoir sur les rangs op-« posés[2].

« Leur costume, comme celui de tous les habitants du pays « de Roum, est absolument le même, et ne présente presque « aucune variété. Le dirhem de cette contrée équivaut aux trois « quarts d'un dirhem d'argent pur. Le *ritl* الرطل, suivant le taux « fixé, contient 3,120 dirhems. La mesure[3] appelée *mudd* répond

Fol. 136 r.

« environ à 1 ardeb et 1/4, mesure d'Égypte : voilà ce que « m'a rapporté Belban. On a vu plus haut les détails donnés « par Orian. Le prix moyen des denrées est ainsi qu'il suit : « le mudd de froment se vend 15 dirhems; l'orge a une va-« leur égale ou un peu moindre. On a un *ritl* de viande pour « un dirhem. Quant aux fruits, au laitage, au miel, ils sont à « très-grand marché : aussi les habitants des villes, les paysans,

[1] Le texte porte: واراقيها بهل كمزاود الماء. Je lis : واراقتها تنهل كمزاود الماء.

[2] Le texte porte : لا سروى فى الحروب سيوفهم العطاش ولا تروى لوبل سهم رشاش. Je lis : لا تروى فى الحروب سيوفهم العطاش ولا يزوى لوبل نبلهم رشاش.

[3] Je lis كيلهم au lieu de كلهم.

« les cultivateurs, mènent une vie extrêmement tranquille et « heureuse.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« Dans cette principauté est enclavée une province gouver- « née par le fils de Saïb ابن السايب. Il est gendre du souverain « de Kerminan كرمنان. Sans cette alliance, il n'aurait pu con- « server jusqu'à présent ses états, attendu qu'ils confinent, du « côté de l'occident, avec la province de Kerminan. Ils ont à « l'orient la contrée soumise à la famille de Djinghiz-khan. « Lorsque Timour-tasch, étendant ses conquêtes, envahit les « domaines des princes turcs qui se trouvaient dans son voi- « sinage, Ebn-Saïb se jeta dans les bras du souverain de Ker- « minan, se reconnut son vassal, et s'allia avec lui par un « mariage. Appuyé par cette protection puissante, il put braver « les attaques de Timour-tasch et se maintenir dans une posi- « tion tranquille et heureuse. Il a pour capitale une ville célè- « bre nommée Kara-sar قراساى. Cette place et son territoire sont « environnés d'une montagne qui les enveloppe de toutes parts « comme un cercle, ou comme l'œil enferme la prunelle. Ce « pays, aujourd'hui, est sur le même pied que celui de Ker- « minan. Ebn-Saïb, quoique souverain, peut être regardé Fol. 136 v. « comme un gouverneur dépendant de son puissant voisin. La « province ne renferme pas d'autre ville que Kara-sar قراسارى, « mais on y compte mille villages. Les troupes sont au nombre « d'environ 4000 cavaliers. Le pays est naturellement fortifié, « attendu que des montagnes escarpées l'enveloppent de toutes « parts. »

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

IIe SECTION.

PRINCIPAUTÉ DE TINGHIZLOU [1].

«Cette principauté, qui forme le commencement de la pre-
«mière zone, est gouvernée par un souverain nommé Kilidj
«ملنج; elle est traversée par le fleuve Manderous (le Méandre).
«Placée au nord-ouest de la montagne de Kasis جبل القسيس,
«elle s'étend, dans une direction méridionale, depuis Marmara
«jusqu'à Berki. La ville de Tinghizlou, sa capitale, ressemble
«parfaitement à Damas sous le rapport de sa configuration et
«des jardins dont elle est environnée; même elle l'emporte sur
«cette dernière ville pour l'abondance des eaux, des fruits et
«l'étendue des vergers, mais son souverain n'a pas d'autre ville,
«d'autre place. Son territoire, il est vrai, renferme plusieurs
«bourgs et villages, mais qui ne sont ni en grand nombre, ni
«remarquables par leurs cultures. De tous les fruits que pro-
«duit cette province, le plus abondant est la grenade; il s'en
«trouve de différentes couleurs, et on en a un millier pour un
«dirhem. Il est toujours sans pepin. A son extrême abondance,
«à son bas prix, il réunit un goût très-agréable. On en exprime
«le jus, dont on fait un sirop qui se rapproche tellement du
Fol. 137 r. «miel, qu'il est difficile d'en faire la différence. On en prépare
«aussi une liqueur plus enivrante que le vin, et qui res-
«semble beaucoup plus à ce dernier breuvage que celui qui est
«extrait des dattes. Les habitants préfèrent cette liqueur au vin,
«quoique le vin se trouve chez eux en grande abondance. Ils
«sont extrêmement adonnés à la boisson et aux plaisirs de
«l'amour. Leur prince exerce sur eux une autorité parfai-

[1] Si je ne me trompe, c'est cette principauté qui, dans la relation de Schiltberger (*Reise*, p. 84), est nommée *Dagustu*.

« tement conforme à la justice. Les bourgs et les villages que « renferme la province de Tinghizlou s'élèvent au plus à quatre « cents, qui tous sont placés à peu de distance de la capitale. « La force militaire se compose d'environ 10,000 hommes, tant « cavaliers que fantassins. Le dirhem équivaut à la moitié d'un « dirhem d'argent pur; le *ritl* est environ sept *ritl*, mesure « d'Égypte, et le *mudd* vaut les trois quarts d'un ardeb. Les « prix des denrées sont à peu près les mêmes que dans la prin- « cipauté de Kerminan, mais varient continuellement. »

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

III[e] SECTION.

PRINCIPAUTÉ DE TAWAZA توازا [1].

Fol. 137 v.

Cette principauté, qui forme la seconde partie de la première zone, est soumise à un chef indépendant صاحبها علي ادبنه. Elle est située tout à fait à l'est (l'ouest) de Kerminan, et s'étend depuis la frontière méridionale de Berki jusqu'à Foukeh فوكه. Sa capitale se nomme Tawaza توازا. Le prince a sous sa dépendance quatre forteresses et à peu près six cents bourgs. Son armée se compose d'environ 4000 cavaliers et 10,000 fantassins. Le dirhem, le *ritl*, le *mudd* sont absolument identiques avec ceux du pays de Karminan. Le chef de Tawaza توازا a fréquemment recours à l'assistance du prince de Kerminan. Les habitants se distinguent par une beauté extraordinaire, par un teint blanc et rose ainsi que par l'éclat de leur chevelure blonde.

[1] Dans le *Kitab-alinschâ* (fol. 273 r.) on lit نوازا ; mais, comme dans plusieurs passages de notre écrivain l'avant-dernière lettre du mot est évidemment un ز , je crois devoir adopter la leçon توازا *Tawaza*. C'est peut-être le *Daouas* moderne sur lequel on peut consulter l'Itinéraire de M. Corancez (pag. 432).

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

IVe SECTION.

PRINCIPAUTÉ DE AÏDELI عيدلى[1].

Cette province, qui forme la troisième partie de la première zone, a pour souverain Dendar, frère de Iounes, prince d'Antalia. La capitale du pays d'Amideli عمدلى (Aïdeli) est une ville nommée *Nazlu* ىرلو (نزلو). Cette province s'étend depuis Koulah قوله[2] jusqu'à Kara-sar مراصار. Le prince a également sous sa domination la province de Iélouadj اقليم ىلواح, celle de Karagad (Kara-agadj) مراعاح[3], et celle d'Akri-dour اكرى‌دور[4]. Ces cantons, dont le territoire est considérable, ne renferment que peu de villes, mais un grand nombre de villages. On assure que le souverain possède neuf villes, quinze forteresses, et que son armée se compose de 15,000 cavaliers et autant de fantassins. Ce prince est constamment occupé à inspecter son infanterie et sa cavalerie, à faire des préparatifs de guerre et à porter le ravage chez ses ennemis. Cette province est la dernière des trois qui composent la première zone et celle qui est la plus avancée vers le nord. Nous allons maintenant décrire les principautés qui suivent immédiatement, dans une direction est, et qui forment la seconde bande. Elles

Fol. 138 r.

[1] Le nom de cette ville est écrit de plusieurs manières. La leçon عيدلى se trouve aussi dans le *Diwan-alinschâ* (fol. 292 *v.*); mais il paraît que ni l'auteur de cet ouvrage, ni ceux sous l'inspiration desquels il écrivait, n'étaient pas bien sûrs de la véritable leçon; car il atteste lui-même que, dans plusieurs passages, on lisait عدليوا, dans d'autres عيدالى. Peut-être ce nom offre-t-il une altération du mot Ἀνατολή. L'auteur que je viens de citer nous apprend que, de son temps, cette province avait pour souverain Seïf-eddin-Kaïdar.

[2] Sur la ville de Koulah, on peut voir la relation de M. Hamilton (*Journey in Asia minor*, ap. *Journal of the geographical Society*, t. VIII, part. II, p. 142).

[3] Le Voyage d'Ebn-Batoutah (fol. 58 *r.*) offre la véritable forme قرا اغاج. M. de Hammer (*Geschichte des Osmanischen reiches*, t. I, p. 185) nomme *Jalawadsch* le lac Igirdir, et Kara-agadsch.

[4] Dans le *Diwan-alinschâ* (f. 272 *v.*) on lit أكردور. L'auteur ajoute que c'est une ville située sur le bord d'un lac d'eau douce, et que son territoire produit des fruits en abondance. Ebn-Batoutah (fol. 57 *verso*) écrit أكريدور. On lit اكردر dans le *Djihan-numa*, p. 640.

sont au nombre de douze, dont la première est celle dont nous allons maintenant parler.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Ve SECTION.

PRINCIPAUTÉ DE KASTAMONIAH كسطمونيه.

Cette province, qui était jadis gouvernée par Soleïman-bascha, a aujourd'hui pour souverain son fils Ibrahim-schah (ou bascha). Celui-ci, durant la vie de son père, commandait dans la ville de Sinope سنوب. A la suite d'événements dont le détail serait trop long, il monta sur le trône, et conserva, avec les états de son père, la possession de Sinope; ensuite il nomma un officier pour gouverner en son nom cette dernière ville. Cette province est située au nord de la principauté de Tougan-djak طوغان‌حق et des provinces voisines, et au midi des états de Sultan de Boli لوى, dont le territoire confine au pays possédé par la famille de Djinghiz-khan. C'est, en venant de l'orient, la première des douze provinces indiquées ci-dessus. Elle s'étend sur le rivage de la mer du Pont بحر نيطس. Vis-à-vis est l'île de Zikk جزيرة زك. Les navigateurs qui font voile de Sinope vont à Soudak, attendu que de toutes les villes de cette contrée c'est la plus voisine du lieu du départ, et que les premières limites du pays dont elle fait partie touchent à l'extrémité orientale du royaume de Trébizonde. C'est pour cela que cette principauté est fréquentée par les navigateurs qui veulent faire voile vers le Kabdjak, le pays des Khozars, des Russes et des Bulgares. La capitale se nomme *Kastamoniah*. Son Fol. 138 v.

[1] Ce nom rappelle le pays situé sur le rivage septentrional de la mer Noire, et appelé par les anciens et les Grecs du moyen âge *Zichia*. Dans le Voyage de Schiltberger (p. 200), on lit *Zikches*. Il est probable que par ce nom, *île de Zikk*, notre auteur désigne la Crimée.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

souverain a sous sa domination environ quarante villes et forteresses aussi importantes, ou même un plus grand nombre. L'armée se compose d'environ 25,000 cavaliers. Les chevaux, ainsi que je l'ai dit plus haut, sont d'une race excellente. Les mulets, les éperviers, les faucons, s'y distinguent par des qualités précieuses, qui les font rechercher avec empressement et leur assurent sur ceux de tous les autres pays une supériorité incontestable. Quant aux chameaux arabes ou *bokhtis* (bactriens), on n'en voit pas du tout, attendu que le pays est montueux et escarpé.

« Les princes de cette contrée ont avec nos souverains, les « sultans d'Égypte, des liaisons d'amitié, et s'honorent de re- « cevoir d'eux des présents et des témoignages de bienveil- « lance. Ils ont continuellement envoyé des ambassadeurs à « notre sultan pour implorer son secours contre leurs enne- « mis, et ils ont toujours reçu des réponses nobles et satisfai- « santes. Jusqu'aujourd'hui ils sont soumis à l'autorité de « Melik-Nâser, lui servent d'auxiliaires dans la guerre, et sont « toujours disposés à embrasser sa défense. Les peuples de cette
Fol. 139 r. « contrée montrent pour leurs émirs une extrême obéissance, « et un grand zèle pour les intérêts de leur puissance. Leur « dirhem est la moitié d'un dirhem d'argent pur; le *ritl* forme « environ seize *ritls*, mesure d'Égypte, et le *mudd* équivaut à environ une ardeb. Les prix des denrées sont les mêmes que dans le pays de Kerminan.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

VIe SECTION.

PRINCIPAUTÉ DE KAWIA قاويا [1].

« C'est la seconde province de la seconde zone. Elle est « gouvernée par Morad-eddin-Hamzah. Elle confine à la partie « occidentale du canton de Samsoun سمسون[2]; au midi, elle a « les états de Soleïman-bascha, dont il a été fait mention plus « haut; la montagne de Kasis جبل العسس la borne à l'ouest. « Cette contrée est le chemin que prennent les voyageurs pour « se rendre à Samsoun [3]. Cette dernière ville, située à l'orient « de cette province, au delà de la montagne qui borne du « côté de l'est les principautés turques du pays de Roum, est « placée sur le bord de la mer de Pont بحر نمس. Ceux qui de « là font voile vers les côtes du Kabdjak vont débarquer à « Kaffa, qui est le point le plus voisin, laissant Zik زك au midi. « C'est par les états de Morad-eddin-Hamzah que passent, pour « la plupart, les marchands et les voyageurs qui d'Égypte et « de Syrie se rendent dans les contrées lointaines. La capitale « est une ville nommée *Kaouia* كاويا, dont le prince possède en- « core dix villes et autant de forteresses. Ses troupes se com- « posent d'environ 7000 cavaliers et d'une nombreuse in- « fanterie. Quand le prince veut se mettre en campagne, il « peut réunir des forces encore plus considérables; aussi ses

[1] C'est la même ville qui est nommée كاوية par Ebn-Batoutah (man. fol. 62 v.). On lit قاويا dans le *Diwan-alinschâ* (man. 1573, fol. 273 r.).

[2] La ville de Samsoun est nommée *Sampson* dans le Voyage de Schiltberger (p. 27, 30, 80). Il dit qu'elle est la capitale d'une province appelée *Genyck*. On lit *Genech* dans l'ouvrage de Haiton (*Histoire orientale*, col. 16). Ce canton tirait son nom de la ville de Dschanik (Hamm. *Geschichte des Osmanischen reiches*, t. I, p. 227, 228). Aujourd'hui encore, la province porte le nom de *Sandjak de Djanik*. Voyez le *Djihan-numâ*.

[3] Le texte porte : وبلاد طريق السفار الى سمسون. Je lis وبلادها.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar. Fol. 139 r.

« ennemis n'oseraient l'attaquer ni lutter contre lui. Les habi-« tants de ce pays sont des hommes pacifiques, dont l'affection « pour leur souverain ne change ni avec les jours, ni avec les « années [1]. Le dirhem, le *ritl,* le *mudd* et les prix des denrées « sont absolument les mêmes que dans le pays de Kastamo-« niah; et, grâce à l'abondance des importations, on n'y « éprouve jamais de cherté.

VIIe SECTION.

PRINCIPAUTÉ DE BURSA مملكة برسا (BRUSSA).

« C'est la troisième de la seconde zone. Elle a pour souverain « Orkhan, fils de Taman (Othman), et sa capitale porte le nom « de *Bursa* (Brussa). Elle est située à l'orient des états de Morad-« eddin-Hamzah, et confine à la partie occidentale des terri-« toires de Samsoun et de Sinope. La montagne de Kasis سسس « la borne du côté de l'ouest. Son souverain a sous sa domina-« tion cinquante villes et un nombre de forteresses encore plus « considérable. Ses troupes se composent d'environ 40,000 « cavaliers; quant à l'infanterie, elle est presque innombrable: « mais ces troupes sont peu belliqueuses, et leur nombre « est plus effrayant en apparence qu'en réalité. Le prince se « montre fort pacifique à l'égard de ses voisins et très-porté à « secourir ses alliés; et toutefois il est engagé dans des guerres « continuelles et toujours aux prises avec de nombreux enne-« mis. S'il tire de ses troupes peu de parti, c'est parce que ses « sujets sont mal intentionnés pour lui et que plusieurs des « voisins de ce prince vivent avec lui en hostilité ouverte [2].

[1] Le texte porte : لا يسحيل بودهم يومر ولا سنه. Je lis : لا يستحيل بودهم يــوم ولا سَنَة

[2] Le texte porte : لعدم استقامه الرعيه ومساوه بعض المحاورين له. Je lis الرعية t مُشَاقَّة.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Fol. 140 r.

« On assure que les habitants sont des hommes perfides, dont « le cœur ne renferme que des sentiments de haine, et la tête « que des pensées lâches.

« Dans ce pays, le dirhem est égal au dirhem kâmeli com- « posé d'argent pur; le *ritl* et le *mudd* sont les mêmes que « dans le pays de Kerminan. Les prix des denrées y sont pour « la plupart du temps encore plus bas. Cette province possède « trois cents sources thermales d'où sort une eau assez chaude « pour cuire ce que l'on y plonge. Elles sont visitées conti- « nuellement par des malades attaqués d'un refroidissement « de l'humeur phlegmatique البلغم البارد ou de paralysie. Ils se « baignent dans ces sources, en boivent les eaux, et, pour la « plupart, ils y trouvent la guérison. Je dois dire, à cette occa- « sion, que les sources de ce genre se rencontrent assez fré- « quemment dans toutes les contrées du globe; mais que nulle « part, à ma connaissance, on n'en voit réuni un aussi grand « nombre. Si je ne me trompe, c'est à la nature sulfureuse « et marécageuse du terrain qu'il faut attribuer l'existence de « cette multitude d'eaux thermales.

VIII[e] SECTION.

PRINCIPAUTÉ D'AKBARA مملكة أكبرا [1].

« Cette province, qui forme la quatrième de la seconde « zone, a pour souverain Demir-khan, fils de Karasi قراسى. « Elle est voisine des états d'Orkhan qui s'étendent vers le « nord; et la montagne de Kasis la borne au midi, en faisant « un détour vers l'ouest. Au nord, elle a la ville de Sinope; « et elle est traversée par les voyageurs qui se rendent dans

[1] Voyez le *Diwan-alinschâ* (fol. 273 r.); mais je crois qu'il faut lire اكسرا, ou plutôt اقسرا, et reconnaître ici la ville d'Akseraï.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar. Fol. 140 v.

« cette dernière ville. Ses villes, ses forteresses, ses troupes « sont plus nombreuses que celles du pays d'Orkhan. Les ha- « bitants ont plus de fermeté et d'énergie. Le prince est belli- « queux, fort puissant, et ne se laisse jamais surprendre par « la ruse. Il est engagé avec les Grecs dans des hostilités con- « tinuelles, et met en mer, pour cet objet, de nombreuses « flottes. Ce pays produit une énorme quantité de soie et de « laudanum, dont la plus grande partie est exportée pour les « pays soumis aux chrétiens. Cette soie convient parfaitement « pour la fabrication de taffetas grec الديباج الرومى et de l'étoffe « de Constantinople القماش القسطنطينى, et c'est elle qui en com- « pose la plus grande partie. Le dirhem est semblable à celui « des autres provinces susdites. Le *ritl* contient huit *ritls* me- « sure d'Égypte, et le *mudd* environ une ardeb et demie. Les « prix sont extrêmement modérés et se maintiennent unifor- « mément à un taux qu'ils ne dépassent jamais.

IXe SECTION.

PRINCIPAUTÉ DE MARMARA [1].

« Cette province, qui forme la cinquième de la seconde « zone, a pour souverain Iakhschi [2], fils de Karaschi يخشى بن قراشى, et frère de Demir-khan, dont nous venons de parler. « Ses états sont voisins de ceux de son frère, qui les bornent au « nord-ouest. Ses limites méridionales confinent aux frontières « septentrionales du pays de Tinghizlou. Le prince possède en- « viron quinze villes et un égal nombre de forteresses. Toutes

[1] L'auteur du *Diwan-alinschâ* (f. 273 r.) parle de la ville de Marmara, et atteste qu'elle tirait son nom d'une carrière de marbre.

[2] Dans l'Histoire des Ottomans de M. de Hammer (t. I, p. 132), il est fait mention d'une flotte commandée par Iakhschi.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Fol. 141 r.

« sont situées sur des montagnes élevées, au bord de la mer. « Ses troupes sont composées d'environ 20,000 cavaliers, « sans infanterie. Voisin des Grecs, il est continuellement en « guerre avec ce peuple, et équipe des flottes nombreuses qui « vont porter le ravage sur les terres de l'ennemi. Les habi- « tants sont belliqueux, indomptables dans les combats. Jamais « on ne voit rouler la selle du dos de leurs chevaux ni leurs « vaisseaux abaisser leurs voiles. Ils ne se laissent arrêter ni « par les remparts des villes ni par les habitants des déserts. « Une armée entière ne saurait les vaincre[1]. Ils enlèvent à la « fois les jeunes gens des Grecs, les filles des Khozars. Le « dirhem de ce pays est la moitié d'un dirhem d'argent pur; « le *ritl* contient quatre *ritls* mesure d'Égypte; le mudd une « ardeb. Les prix des denrées y sont très-modérés. Les esclaves « y sont en grand nombre, attendu que la guerre y amène « continuellement des prisonniers. Aussi on y voit journelle- « ment arriver des marchands qui se livrent à ce genre de « trafic.

Xe SECTION.

PRINCIPAUTÉ DE NIK (NICÉE) مملكة نيق[2].

« Elle est la septième de celles qui composent la seconde « zone. Le souverain, nommé Ali-bascha, est frère et voisin de « Sarou-khan. Il a pour capitale la ville de Nik (Nicée) نيق. Ce

[1] Le texte porte : لا يحبهم عن بلد سور ولا عن ساكن بر حاوه ولا يعلمهم سرب يعيض بهم من الروم جادر ومن الخز طباوه. Je lis : لا عن ساكن برّ خباوة ولا يغلبهم سرب يقتنص لهم من الروم جاذر ومن الخزر ظباوه.

[2] Dans le *Diwan-alinschâ* (fol. 272 r.) on lit نيف, c'est-à-dire نيق. Dans les Voyages d'Ebn-Batoutah (f. 62 v.) ce nom est écrit *Ieznik* يزنيك, *Eznik* ازنيك dans le *Zafer-nameh* (fol. 326 r.), et *Nichor* dans l'Histoire orientale de Haiton (col. 16).

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« pays est situé au nord de celui de Tinghizlou, et au midi de « بحدررول. Ce dernier canton, placé au nord, est au delà de la « montagne orientale qui entoure les provinces turques, et « s'avance dans la mer. Le prince a sous sa domination huit « villes et environ trente forteresses. Son armée se compose « de 8000 cavaliers et d'une nuée de fantassins, qui pour « la plupart combattent avec la flèche ou le javelot. Cette
Fol. 141 v. « province s'étend tout entière sur la crête de montagnes, au-« dessus des nuages et des hauteurs où l'aigle établit son nid. « Le dirhem, le *ritl*, le *mudd* et le prix des denrées sont ab-« solument comme dans la province de Magnisia.

XI[e] SECTION.

PRINCIPAUTÉ DE MAGNISIA معنيسيا.

« Elle est soumise à Sarou-khan[1], qui a pour capitale la « ville de Magnisia. Cette province borne au nord-ouest celle « de Iakhschi حسى. Au midi est celle de Tinghizlou. Vis-à-vis « de ses côtes s'étend l'île de كميول (Mitylène). Le souverain de « cette contrée possède environ quinze villes et vingt forte-« resses. Son armée se compose de plus de 10,000 cavaliers, « tous hommes belliqueux. Les habitants entreprennent sou-« vent des expéditions maritimes et ne se laissent jamais sur-« prendre par l'ennemi[2]. Ils sont à cet égard comme leurs « voisins immédiats, et chacun de ces deux peuples se signale « par ses combats contre les infidèles. Le dirhem, le *ritl*, le

[1] On lit dans le *Manhel-sâfi* d'Abou'lmahâsen (t. V, f. 130 v.) : كوكجه كي من بلاد صروخان مـن ديار ابن عثمان « Keudjeh-« koï, qui fait partie du pays de Sarou-« khan et des états du fils d'Othman. » Le nom de Sarou-khan se trouve plusieurs fois dans l'Histoire ottomane de M. de Hammer (t. I, p. 132, 221), et dans le *Djihan-numa*.

[2] Le texte porte : لا يهمل لهم عزه. Je lis : لا تهتبل لهم غرّة.

« *mudd* et les prix des denrées sont, dans les deux pays, absolument les mêmes, ou, au moins, en approchent beaucoup.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

XII[e] SECTION.

PRINCIPAUTÉ DE BERKI مملكة برکی [1].

« Cette province, qui est la huitième de la seconde zone, « est gouvernée par le fils d'Aïdin. Elle a pour capitale la ville « de Berki. Elle est située au nord de Tinghizlou طنغزلو et « de Tawaza توازا, et au midi de روك. Son souverain a sous sa « domination environ soixante villes et trois cents forteresses, « ou même davantage. Son armée se compose de 70,000 cavaliers, tous hommes belliqueux, habiles à manier l'épée et « la lance. Ils ont soutenu des guerres mémorables contre les « Grecs, les Francs et les autres peuples infidèles, et s'y sont « constamment distingués par les exploits les plus éclatants [2]. « Dans cette contrée, le dirhem et le *mudd* sont pareils à « ceux des états de Sarou-khan. Le *ritl* équivaut à seize *ritls* « mesure d'Égypte. Les prix des denrées y sont extrêmement « modérés; et les fruits, tant ceux qui arrivent par mer que « ceux que la terre produit, y sont en égale abondance.

Fol. 142 r.

Fol. 142 v.

[1] On peut voir, sur ce qui concerne la ville de Berki, Ebn-Batoutah (man. fol. 60 *recto*). On lit dans l'ouvrage intitulé, *Diwan-alinschâ* (man. 1573, fol. 272 r.) : « Berki « est une ville située sur le sommet d'une « montagne. On y recueille, entre autres « fruits, une grande abondance de grenades que l'on transporte dans tout le « pays de Roum. » Voyez aussi le *Djihan-numâ*.

[2] Le texte porte : لهم مع الروم والفرنج وطوايف بنى الاصفر حروب عظيمه وايام لها عور وحجول معلومة. Je lis حروب عظيمة et غرر وحجول.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

XIIIe SECTION.

PRINCIPAUTÉ DE FOUKEH مملكة فوكه.

« C'est la neuvième province de celles qui composent la « seconde zone. Elle a pour souverain Orkhan, fils de Men- « tescha[1]. Sa capitale est la ville de Foukeh. Cette province, « située au nord de Tawaza توازا, a au nord-est l'île de Kos « دمبوسه. Vis-à-vis ses côtes est l'île de Mastiki مصطكى (Chio)[2], « qui la borde complétement تقع وراع بلاده سوا بسوا.

« Le prince de Foukeh a sous sa domination environ cin- « quante villes et deux cents châteaux et forteresses. Ses armées « se composent de 100,000 hommes et plus. Son épée n'est « jamais dans le fourreau, et le tranchant de cette arme n'est « jamais en repos. Il est occupé constamment à combattre, à « force ouverte ou par la ruse, tous ceux qui l'entourent, mu- « sulmans ou infidèles. Il monte successivement sur ses vais- « seaux et ses chevaux; et il est en armes la nuit et le jour, sans

[1] Le prince turc appelé Mentescha est nommé par Chalcondyle (*Historia*, p. 34) Mendesias. Ce fut lui qui communiqua son nom au sandjak de Mentescha. Abou'lmahâsen (*Manhel-sâfi*, t. II, f. 141 *v.*) dit, en parlant de Timour : شتى فى معاملة منتشا « Il passa l'hiver dans la province de Men- « tescha. » Le nom de *Mentescha* se trouve dans le *Djihan-numâ* (p. 638) et dans l'Histoire de M. de Hammer (t. I, p. 221, 330, 502). On lit dans l'Histoire des Curdes (f. 171 *v.*) que Timour restitua la province de Mentescha منتشا ايلى au prince qui l'avait possédée.

[2] Le mot arabe *mastiki* مصطكى désigne la gomme appelée *mastic*. On lit dans la Géographie d'Ebn-Haukal (page 69) : المصطكى الجيّد والميعة الكثيرة « De bon « mastic et une résine abondante. » Dans l'ouvrage d'Ebn-Beïtar (t. II, fol. 17 *r.*), les mots شجر المصطكى « l'arbre du mastic, » signifient *le lentisque*; de là les mots جزيرة المصطكى expriment l'île qui produit par excellence le mastic, c'est-à-dire l'île de Chio (continuateur d'Elmacin, man. ar. 619, fol. 168 *v.*). Dans l'ouvrage intitulé, *Inschâ* (man. ar. 1573, fol. 287 *v.*), on lit, en parlant de l'île de Rhodes : موقعها بين جزيرة المصطكى وبين اقريطش « Elle est « située entre l'île de Mastiki et celle de « Crète. » Plus bas (*ibid.*) ce nom est écrit *mastika* المصطكا, ainsi que dans un passage de l'Histoire d'Égypte de Makrizi (t. I, man. 672, p. 671).

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

Fol. 143 r.

« prendre aucun repos[1]. Lui et ses ennemis ont montré leur « valeur dans des combats effrayants et mémorables. Presque « partout la victoire accompagne ses armées. Parmi les émirs « turcs, c'est le seul dont le prince de Kerminan (Kermian) « cherche à gagner l'amitié et la bienveillance. Le même sou- « verain est également le seul dont le prince de Foukeh recon- « naisse la supériorité ; car tous les autres lui sont inférieurs « par le rang, et il a sur eux tous une prééminence marquée. « Le dirhem, le *ritl*, le *mudd* et les prix des denrées sont, dans « cette province, les mêmes que ceux du pays de Kermian « كرميان.

XIVe SECTION.

PRINCIPAUTÉ D'ANTALIA مملكة انطاليا[2].

« C'est la dixième de celles qui composent la seconde zone. « Elle a pour souverain Khisr حصر, fils de Iounes. Sa capitale « est Antalia. Cette province s'étend au nord de celle de Amideli

[1] Le texte porte : لا يزال له ولاعدايه وقايع تشيب مفرق الوليد وتذيب قلب الحديد. Je lis تذيب.

[2] Ce nom est écrit *Antalia* انطاليا dans le *Inschâ* (man. 1573, fol. 272 r.), *Antaliah* انطالية dans l'Histoire de Bedr-eddin-Aïntabi (man. 684, fol. 158 r.). Dans un passage de l'Histoire d'Ahmed-Askalâni (man. 657, t. II, f. 267 v.), on lit انطاكيا au lieu de انطاليا. Cette ville fut prise, l'an 603 de l'hégire, par Gaïath-eddin-Kaïkhosrev (*Kâmel*, t. VI, p. 194). L'an 761, elle tomba au pouvoir de Pierre, roi de l'île de Chypre. Ebn-kadi-Schohbah, qui rapporte ce fait, emploie cette expression (man. 643, fol. 160 v.) : انطاليا ببرّ التركية « Antalia, « qui est située sur la côte de Turquie. » Ebn-Batoutah man. fol. 56 v.) dit également : برّ التركية المعروف ببلاد الروم « la côte de Turquie nommée la contrée de « Roum. » On lit chez Ahmed-Askalani (t. II, fol. 267 *verso*) : مدينة العلايا من التركية « la ville d'Alaïa, qui fait partie de la Tur- « quie. » Ebn-Khaldoun (*Prolégomènes*, f. 27 *verso*) dit : بلاد الروم التى هى لهذا العهد للتركمان « les contrées de Roum qui au- « jourd'hui appartiennent aux Turcomans. » La ville d'Antalia est nommée *Adalia* par Schiltberger (*Reise in das Orient*. p. 41, 84); dans l'ouvrage de Sanuto (*Secreta fidelium crucis*, p. 29 et 43) *Sectalia* et *Septalia*. On peut voir, sur ce qui concerne les ruines de cette ville, M. Corancez (*Itinéraire d'une partie de l'Asie Mineure*, pag. 373 *et suiv.*); M. Beaufort (*Karamania*, p. 111 *et sqq.*); et le *Djihan-numâ*, p. 638, 639.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar. Fol. 143 v.

« عندلى (ou Aïdeli)[1], qui est soumise au fils de Dendar. Elle « est située sur le bord de la mer, et fréquentée par un « grand nombre de voyageurs, qui y abordent, y passent et « en partent journellement[2]. Le prince a sous sa domination « douze villes et vingt-cinq forteresses. Ses troupes se compo- « sent de 8,000 cavaliers; mais la population n'est nullement « belliqueuse et peu capable d'inspirer de l'effroi à ses enne- « mis. Le dirhem de ce pays est la moitié d'un dirhem d'argent « pur; le *rilt* contient quatre *ritls* mesure d'Égypte, et le *mudd* « équivaut à une ardeb.

XV[e] SECTION.

PRINCIPAUTÉ DE KARASAR قراصار[3].

« C'est la onzième province de la seconde zone. Elle a un sou- « verain nommé Zakaria. C'est une contrée extrêmement étroite, « située au nord-ouest de Amideli عمدلى (ou Aïdeli). Le souve- « rain réside dans la ville de Karasar قراصار; et, malgré le peu « d'étendue de son territoire, il a sous sa domination trois « villes et douze forteresses. Ses forces militaires se composent « de 1,500 cavaliers. Zakaria était dans l'origine un esclave « مملوك de Iounes, souverain d'Antalia. Après la mort de ce « prince, il accrut successivement ses forces, osa braver le fils « de son maître, le défit, et conquit ainsi un trône. Dans ce « pays, le dirhem, le *ritl* et le *mudd* sont les mêmes qu'à An-

[1] C'est peut-être la même ville qui est appelée ailleurs *Adala*.

[2] Le texte porte : والسفر اليها ومنـهـا والاخبار عليها وعنها. Je lis الاجتياز.

[3] L'auteur du *Diwan-alinschâ* (man. 1573, fol. 271 v.) atteste que le nom de cette ville s'écrit *Carasar* قراصار ou *Kara-hisar* قرا حصار. Il fait également observer qu'il existe une autre ville de Karasar, surnommée *Karasar-Tekâ* قراصار تكا (f. 272 v.). Dans l'Histoire de M. de Hammer (t. I, p. 185) on lit *Tekke*. Dans un passage du continuateur d'Elmacin (man. 619, f. 57 verso) on lit *Kara-hisar* قراحصار.

« talia. Du reste, cette province n'est qu'une partie démembrée « d'un empire et enlevée à son légitime possesseur.

MESALEK-alabsar fi memalek alamsar.

XVIe SECTION.

PRINCIPAUTÉ D'ERMENAK مملكة ارمناك[1].

« Cette province, qui est la douzième de la seconde zone, « et qui a pour capitale la ville d'Ermenak, est soumise au « fils de Karaman. Ce prince possède environ quatorze villes « et cent cinquante forteresses. Ses forces militaires s'élèvent « à près de 25,000 cavaliers et autant de fantassins. Parmi « les villes les plus célèbres de ses états, on distingue Aran- Fol. 144 r. « dah ارنده (Larendah)[2], place d'une grande importance, et « Alaïah العلايّا, que le vulgaire nomme *Alaïa* العلايا[3]. Cette « province est située au nord-ouest de l'Arménie; elle a au « midi les états du fils d'Aschraf بلاد بن سرن. Parmi les villes « d'Arménie, les plus voisines de sa frontière sont Tarsous « طرسوس et Adanah اذنا. Cette contrée s'étend sur le bord de la « mer. J'ai déjà eu occasion de parler des peuples de ce pays, « de leur attachement et de leur soumission pour notre sou- « verain, le sultan d'Égypte, et de raconter leurs expéditions « journalières contre les Arméniens et les autres infidèles

[1] Voyez *Diwan-alinschâ*, manusc. 1573, fol. 271 *r.*

[2] Dans un passage du continuateur d'Elmacin (man. 619, fol. 57 *recto*) on lit que les enfants de Karaman habitaient بجبل الارتدال. Je crois qu'il faut lire بجبل لارندة « dans la montagne de Larendah (ou Ermenak ارمناك). » La ville de Larendah est nommée dans l'Histoire de Bedr-eddin-Aïntabi (man. 684, fol. 134 *v.*), dans celle d'Ahmed-Askalani (t. II, man. 657, fol. 94 *verso*), etc. Dans la relation de Schiltberger (*Reise*, pag. 84), ce mot est écrit d'une manière fautive, *Karanda*. On lit *Laranda* dans la relation d'Ansbert (*Historia de expeditione Friderici imperatoris*, p. 100).

[3] Ebn-Khaldoun (t. VIII, fol. 153 *r.*) dit العلايا بساحل البحر « Alaïa située sur « le rivage de la mer. » L'auteur du *Inschâ* (fol. 272 *v.*), après avoir transcrit les détails que donne sur cette ville le géographe Abou'lféda, ajoute : « Elle a aujourd'hui « pour souverain l'émir Karaman. »

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« établis dans leur voisinage. Ici se termine la description des « principautés turques, composée d'après les détails que j'ai « pu recueillir. J'ai transcrit les deux récits, malgré les con« tradictions qu'ils présentent, pour prouver ma fidélité scru« puleuse. Du reste, c'est le narrateur qui est responsable de « ce qu'il avance.

« Nous allons maintenant compléter ce que nous avions in« sinué relativement à l'état du pays de Roum, au moment où « les Tatars y pénétrèrent et en firent la conquête.

« Lorsque les Tatars furent solidement établis dans ces con« trées, et que leurs armées, semblables à des nuages, en oc« cupèrent toute l'étendue[1], les princes de la famille de Seldjouk « ne conservèrent que le titre de souverain, sans avoir aucune « autorité, aucune puissance. On ne leur laissait que ce qui « concernait leurs personnes et leurs maisons, les insignes de « la royauté, et le soin des dépenses d'une nécessité indispen« sable[2]. Du reste, le pouvoir appartenait aux gouverneurs « tatars, qui disposaient de tout sans opposition. C'était au
Fol. 144 v. « nom des princes issus de Djinghiz-khan que la prière se fai« sait, et que l'on frappait la monnaie d'or et d'argent. Lorsque « la dynastie des Seldjoucides fut arrivée au dernier degré « d'affaiblissement, et que tout faisait présager sa ruine totale, « comme d'un autre côté les Mongols ne pouvaient gravir les « montagnes, connaissaient peu l'art des siéges et celui d'es« calader les châteaux et les forteresses, des races de Turcs « s'emparèrent d'une grande partie de ces contrées. S'ils n'a« vaient pas été arrêtés par la crainte de la puissance des Ta« tars, et des ravages terribles qu'ils exerçaient partout, ils

[1] Le texte porte: واسهلكت عمام كنابهم على حهاتها. Je lis: استهلّت غمام كتايبهم.

وسنوتهم وهعار ملكهم الطاهر وىفقاتهم اللازمة. Je lis: وبيوتهم.

[2] Le texte porte: بل لهم ما بهم بهم

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« auraient conquis à la fois les plaines et les montagnes; « toutefois, ils occupèrent la majeure partie du pays. Les Mon- « gols ne conservèrent qu'un reste de territoire sur lequel « ils régnaient, et dont ils soutenaient l'existence fragile. « Alors chacun de ces Turcs s'attacha à capter la bienveil- « lance des souverains mongols, afin de s'assurer la posses- « sion des états qu'il avait usurpés. Il se soumettait à eux sous « la condition qu'il ne perdrait rien de tout ce qui se trou- « vait sous sa domination. Un long espace de temps s'écoula « dans une alternative d'obéissance et de révolte, de fidélité et « d'oubli des engagements. Cependant la puissance des Mongols « allait en déclinant, et leur empire s'ébranlait journellement. « Les Turcs, profitant de ces circonstances, consolidèrent « leur autorité, et en affermirent les fondements. Depuis cette « époque, les Turcs, ainsi que je l'ai dit, reconnurent la « prééminence du prince de Kerminan كرمسان (Kermian). « Du reste, chacun d'eux était indépendant, et gouvernait ses « états avec une autorité absolue. Tous se mirent en devoir « de porter la guerre chez les peuples infidèles qui les avoi- « sinaient; et ce fut là leur occupation habituelle[1]. Animés de « cette jalousie mutuelle, qui existe d'ordinaire entre des « égaux, ils s'adressèrent aux plus puissants souverains, afin « de se fortifier par leur appui. Pour la plupart, ils négocièrent « avec nos sultans, les rois d'Égypte, implorèrent leurs secours, « et montrèrent le plus vif attachement pour cette dynastie au- « guste, dont ils devinrent les vassaux naturels, trouvèrent en « ces princes de puissants alliés, dont ils se firent un rempart « contre les chances de la fortune. Plusieurs d'entre eux de- « mandèrent un diplôme d'investiture, en vertu duquel ils « gouverneraient leurs états comme délégués du sultan. Ce

Fol. [illegible]5 r.

[1] Le texte porte : صار هذا ربهم. Je lis دينهم.

MESALEK alabsar li memalek alamsar.

« titre fut rédigé, et leur fut adressé avec les drapeaux, les « étendards, les bannières الصناجق والالوية والاعلام, les « robes d'honneur complètes التشاريف الكمار, une riche épée « السيف المحلى, le cheval propre à être monté, avec la selle d'or « et tout le harnais, et de beaux chevaux de main. Tous les « princes s'empressèrent de capter la bienveillance du sultan, « de réclamer un diplôme, des bienfaits et des marques de « munificence. Jusqu'à ce jour, ils se sont montrés des alliés « et des amis sincères, observant avec une fidélité scrupu- « leuse les engagements qu'ils ont contractés. Par suite des « événements, plusieurs de ces princes sont venus choisir, « pour leur séjour, la Syrie ou l'Égypte, y ont reçu des grades « d'émir, des fiefs, et ont vécu soumis à l'autorité du sultan. « Encore aujourd'hui ces princes ne cessent d'entretenir avec « la cour d'Égypte des relations franches, amicales, et une « correspondance soutenue, accompagnée de présents réci- « proques; et cependant chacun d'eux, grâce aux bienfaits de « Dieu, est suffisamment riche.

Fol. 145 v.

« D'un autre côté, les émirs turcs, malgré la force de leur « pays, malgré les montagnes escarpées et les citadelles qui « les défendent, malgré la distance qui les sépare des Mongols, « le nombre de leurs troupes, la quantité d'armes, de muni- « tions et de richesses dont ils peuvent disposer, ne laissent « pas de rechercher avec empressement la bienveillance des « monarques de la famille de Djinghiz-khan, courtisent les « princes de leur famille et tous ceux qui viennent de leur « part. Ils offrent à ces souverains de nombreux présents, et « cherchent à se faire un appui de ceux qui les approchent. « Chacun d'eux a, dans l'*ordou*, un agent qui veille sur ses « intérêts, et est toujours prêt à le défendre contre toutes les « agressions. Dans les états des émirs turcs on fait la prière

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« et on frappe la monnaie au nom du prince de la famille « de Houlagou, qui occupe le trône. Le vice-roi qui gouverne « au nom des Mongols[1] reçoit de ces émirs des marques de « déférence et de riches présents. Ils s'efforcent ainsi de se « mettre à l'abri du courroux des khans mongols, en gagnant « la bienveillance du vice-roi, attendu qu'il est leur proche « voisin, et qu'ils sont vivement intéressés dans ce qu'il écrit « à la cour relativement à eux.

« Lorsque Timour-tasch fils de Djouban eut affermi son « autorité, consolidé sa puissance, fait de grandes conquêtes « et exterminé tous ceux qui lui résistaient, les émirs turcs « redoutant ses attaques violentes, écrivirent à son père Djou- « ban afin d'implorer sa protection, et de trouver, dans le « haut rang de cet émir, une garantie sûre contre les coups « du glaive de Timour-tasch. Un espace de temps s'écoula « dans cette position, et Timour-tasch ne laissait pas de faire « beaucoup de mal aux émirs turcs, et de saisir les occasions « de les attaquer à l'improviste. Il tenait, en parlant de la fa- « mille de Djinghiz-khan, un langage analogue à celui de « Behram-Djoubin, qui disait jadis, relativement aux Kosroës : « Dieu n'a pas signifié aux hommes, par un décret formel, « que la famille de Sasan subsisterait jusqu'à la fin du monde[2]. » « Il montrait ouvertement la joie que lui causait ce pressenti- « ment; et, sans agir, il se livrait à ses espérances ambitieuses. « Ces faits étant venus aux oreilles d'Abou-Saïd-Behadur- « khan, qui régnait alors sur les Mongols, ce prince adressa « de vifs reproches à l'émir Djouban. Celui-ci protesta qu'il « blâmait complétement la conduite de son fils, se mit en

[1] J'ai lu نايب المغل au lieu de نايب الروم.

[2] Le texte porte : ما جعل الله حما على العباد لن تبقى دولة آل ساسان الى آخر الزمان. Je lis حَتْمًا.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« marche vers le pays de Roum, au cœur d'un hiver où tous « les chemins paraissaient impraticables, et franchit des mon-« tagnes couvertes de neige dont l'œil ne pouvait soutenir la « vue[1]. Timour-tasch avait d'abord dessein de livrer bataille à « son père; mais celui-ci, par ses négociations adroites et ses « promesses bienveillantes, le détermina à mettre bas les armes « et à se soumettre. Il se livra à son père qui le conduisit « à l'*ordou*, comme un captif pris à force ouverte. C'était, du « moins, ce que Djouban donnait à entendre, montrant de « l'aversion pour son fils, tandis qu'au fond il n'avait d'autre « but que de tromper le sultan. Lorsque Timour-tasch parut « devant Abou-Saïd, ce prince fit détacher ses chaînes, le re-« vêtit d'une robe d'honneur, et le garda quelque temps à sa « cour. Ensuite, il le renvoya dans le pays de Roum, le ré-« tablit dans le poste qu'il avait occupé, et lui conféra même « un pouvoir plus grand, des prérogatives plus étendues.

« Au moment où la puissance de Djouban et de sa famille « commenca à décliner, les émirs turcs du pays de Roum « prirent journellement de nouvelles forces et affermirent leur « domination. Tel est l'état où ils se trouvent aujourd'hui, au « milieu des troubles qui agitent depuis longtemps l'empire « mongol et des divisions qui le déchirent; et toutefois, aucun « de ces émirs n'a pu envahir aucune partie du territoire que « les Mongols possèdent dans le pays de Roum, ni reprendre « aucune province de celles que Timour-tasch, fils de Djouban, « avait enlevées à leurs souverains, et incorporées aux terres « soumises à sa domination. »

[1] Le texte porte : قطع كل حبل ىلج ىسزل عنه الىطر. Je lis : كل جبل ثلج يزل عنه النظر.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

DESCRIPTION DES PAYS POSSÉDÉS PAR LES CHRÉTIENS.

« Au rapport de Belban le Génois, toutes les principautés « grecques ممالك الروم كلها relèvent de Rome, résidence du pape; « ensuite vient le royaume de Constantinople, puis celui de « Trébizonde طرابزون.

EMPIRE DE TRÉBIZONDE.

« Le royaume de Trébizonde, qui appartient aux adora- « teurs de la croix, est un empire considérable, situé le long « du rivage de la mer, sur un golfe demi-circulaire, formé « par les eaux du Pont[1]. Il se prolonge, d'occident en orient, « sur la frontière du territoire occupé par des Turcs, sur cette « côte que nous avons décrite. Placé au midi du pays de Roum[1], « il a ses deux extrémités étroites, tandis que son milieu pré- « sente une largeur considérable. Il semblerait que, des deux « côtés, on a promené un compas en dehors du centre de la « circonférence, de manière à imiter la figure d'un fruit de « mirobolan[2]. C'est sous cette forme que Belban le Génois m'a « tracé la carte de ce royaume. Suivant son récit, le souverain « de Trébizonde est un prince grec descendu de Constantin, « fondateur de la ville de Constantinople. Ce monarque s'as- « sied sur un trône, porte la couronne, a des revenus dignes « d'un roi, une cour nombreuse, et jouit, auprès du pape, « d'une haute considération. Lui et tous ses sujets se distinguent « par une extrême beauté; seulement, le prince aujourd'hui « régnant a, comme son père, sur les reins une excroissance

[1] Le texte porte : على حرحة ما بنطس. Je lis : على خرجة ماء بنطش.

[2] Il s'est glissé ici une erreur : كانما دار على جانبيها السكار من خارج المركز.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

« mince, allongée, proéminente[1], qui a la longueur et la lar- « geur d'un pouce, et qui ressemble à une sorte de queue. « On voit, dans le même pays, plusieurs personnes dont la « conformation présente cette particularité. Lorsque Belban « me fit ce récit, j'hésitais à le transcrire, attendu qu'il me « paraissait peu vraisemblable; mais il me fut confirmé par « Behadur-Abouami الاسوامى, et ensuite, successivement, par « trois hommes voués à la vie religieuse من اهل الستر. Alors « je n'ai pas hésité à consigner le fait dans mon ouvrage, en « en laissant la responsabilité à ceux dont je le tiens. D'ail- « leurs, la puissance de Dieu est infinie; il fait tout ce qu'il « lui plaît, et crée, quand il le veut, des objets inconnus aux « hommes.

« Suivant le témoignage du même Belban, les habitants du « royaume de Trébizonde sont des hommes belliqueux et har- « dis. Leur pays est continuellement traversé par les voyageurs « qui se dirigent vers la province de Krim بلاد قرم, le désert « de Kabdjak et les autres contrées du nord. L'empire de Tré- « bizonde est plus vaste que le royaume des Kurdjes مملكة الكرج « (la Géorgie), et plus important aux yeux des monarques « chrétiens, attendu que la population est plus forte et plus « brave. Le roi de Trébizonde porte, comme celui d'Arménie, « le titre de *Takafour* التكفور. Il est d'une naissance plus illustre « que l'empereur de Grèce actuellement régnant, et il s'at- « tribue sur ce monarque une grande supériorité. Les soldats « qui composent son armée, quoique peu nombreux et mal « équipés, sont autant de héros, autant de lions redoutables « qui ne laissent jamais échapper leur proie. Du reste, ce pays « ressemble, sous tous les rapports, aux principautés turques « qui l'avoisinent. Tel est le récit de Belban le Génois. »

[1] Je lis بارزة au lieu de باردة.

Ensuite vient une notice assez étendue sur la ville de Constantinople. Je n'ai pas cru devoir traduire ce morceau. Quant à celui qui termine le volume, et qui concerne l'Égypte et la Syrie, il est, j'ose le dire, d'une haute importance. On trouverait difficilement un traité qui, dans un nombre de pages assez borné, renferme une aussi grande quantité de détails curieux et importants. J'ai fait connaître ailleurs jusqu'à quel point ce chapitre a été utile au célèbre historien Makrizi, qui l'a copié mot pour mot, sans daigner le citer une seule fois. Je n'aurais point hésité à offrir une traduction complète de ce morceau, si les renseignements qu'il renferme n'avaient déjà été ou ne devaient être recueillis par moi dans les notes qui accompagnent ma traduction de l'Histoire des sultans mamlouks.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

PAGE 168.

Sur la ville de Dewaghir, ou Dioughir, on peut voir les détails que donne Ebn-Batoutah (*Voyages*, man. fol. 131 *r.* et *v.*). Chez ce voyageur, le nom de cette ville est écrit دويقير.

Ibid.

La ville de سامانه se trouve nommée dans le *Matla-assaadeïn* (t. I de mon man. fol. 182 *r.*).

PAGE 169.

Il faut préférer la leçon هانسى à celle de هاسى. En effet, dans le Voyage d'Ebn-Batoutah (fol. 85 *v.*) on lit حانسى.

Ibid.

La ville de سرستى est nommée par Ebn-Batoutah (fol. 85 *v.*). Dans le *Matla-assaadeïn* (t. I, fol. 181 *verso*) on lit سراسطى et سرسطى.

Ibid.

Ebn-Batoutah (fol. 91 *r.*) écrit تِلَنْك.

PAGE 170.

Le même écrivain (fol. 88 *v.*) nomme les villes de لكنوتى et كرا.

PAGE 172.

Dans l'Histoire de Mirkhond (vi^e partie, man. pers. de l'Arsenal, n° 20, fol. 166 *v.*) la ville de Herat est désignée par le titre de قبّة الاسلام.

PAGE 175.

Ebn-Batoutah (fol. 84 *r.*) parle du fruit appelé *anbah* عَنْبَة, dont il donne la description. Il offre également des détails sur le fruit appelé مهوا ou مهوى (*ibid. verso*). Les deux noms احكى et الكى, dont je n'avais pu fixer la véritable leçon, se retrouvent aussi chez Ebn-Batoutah (fol. 84 *r.* et *v.*) où ils sont écrits الشكى والبركى. Suivant ce voyageur, ces deux noms désignent le fruit d'un même arbre; le mot بركى indique le fruit qui sort du tronc, près de la racine, et شكى, celui qui se trouve plus haut. Ce fruit est semblable à une grosse courge. Il renferme dans son intérieur cent ou deux cents graines semblables à des cornichons, dans lesquelles se trouve une amande que l'on prendrait pour une grosse fève, et qui, lorsqu'elle est rôtie, a le goût de ce légume. On voit que ce fruit est le même qui, dans l'île de Ceylan, porte le nom de *Jacks* (voyez Knox, *Historical relation of the island Ceylon*, p. 14).

PAGES 184, 186, 187, ETC.

On a écrit, au singulier, tantôt *Dabir*, tantôt *Dabiran*. Je crois que cette dernière leçon est la véritable. En effet, on sait que les Indiens sont dans l'usage, lorsqu'ils adoptent certains noms étrangers, de leur donner la forme du pluriel.

PAGE 196.

J'ai été incertain s'il fallait lire البزى ou البرمى. Peut-être faut-il adopter la leçon المزّى. Il est probable que le personnage indiqué ici avait pris naissance dans le bourg de مزّة situé près de Damas.

PAGE 208.

Ebn-Batoutah parle du bétel تنبول dans plusieurs passages de sa relation (manusc.

fol. 21 *r.* 30 *v.* 50 *v.* 52 *v.*). Il atteste que dans l'Inde (fol. 109 *r.*) on désigne par le nom de تنبول داريـة *Temboul-dârs* ceux qui sont chargés de couper le bétel.

PAGES 219, 220.

Le mot بايس étant écrit sans points diacritiques, j'avais cru pouvoir admettre la leçon بايين; mais je me suis trompé. Nous apprenons d'Ebn-Batoutah (fol. 111 *v.* 117 *verso*) qu'il faut lire *baïn* باين.

PAGE 226.

Dans la relation de Marco-Polo (col. 34) il est fait mention d'une ville appelée *Carcham*, qui, si je ne me trompe, répond à celle de Saïram. Le même voyageur (col. 40) parle de la province de *Chinchintalas.* Je crois reconnaître ici la ville de Ienghitalas; seulement, il faut supposer que Marco-Polo, en écrivant le récit de ses courses aventureuses, a commis une erreur de mémoire, en plaçant dans la province de Tanguth une ville située au nord-ouest de Caschgar.

PAGE 230.

La leçon *waïdj* ويج est fautive. Je donnerai ailleurs la discussion de ce passage.

PAGE 237.

Le mot *bakhschi* بخشى, sur lequel j'ai donné ailleurs des détails étendus, se retrouve aussi dans la relation d'Ebn-Batoutah, où on lit (fol. 131 *r.*) que ce terme désigne *un savant* هو الفقيه بلسانهم.

PAGE 272.

La ville de Sulchat n'est pas la même que celle de Soudak. En effet, comme l'atteste Abou'lféda dans sa Géographie (de mon manuscrit), la ville appelée *Sulgat* سلغات est identique avec celle de *Krim;* et dans le passage du *Djihan-numâ*, je crois qu'il faut lire سلغاق.

PAGE 306.

Dans l'Histoire des Curdes (manusc. de Ducaurroy, fol. 151 *r.*), on lit, en parlant de Ertogrul : خيل وخشم او درسر حد كفّار تكو بلجك وطومانجى طاغى را محل قشلاق وييلاق تعيين نمود « Il assigna à sa « cavalerie et à ses serviteurs, pour quar- « tiers d'hiver et d'été, Biletchik et Tou- « mantchi-taghi, qui étaient sur la frontière « du pays des infidèles du *Tekour;* » car je crois devoir lire تكور et reconnaître ici les Grecs. Plus loin (*ibid. v.*) : قصبهٔ سوكيجك وطومانجى طاغى كه از كفّار تكور گرفته انـد « Les villes de Soukidjek et de Tou- « mantchi-taghi que l'on avait enlevées aux « infidèles du *Tekour* (aux Grecs). » Ailleurs (fol. 152 *r.*) : قره حصار....از كفّار تكور مستخلص ساخت « Il conquit Kara- « hisar. . . . . sur les infidèles du *Tekour.* » Et enfin (*ibid.*) : تكور حاكم بلجك « Le « *Tekour*, prince de Biletchik. » Dans le *Matla-assaadeïn* d'Abd-errazzak (tom. I de mon manusc. fol. 231 *r.*), l'empereur de Constantinople est désigné par les mots حاكم تاكور. Il faut observer que le mot arménien Թագաւոր répond parfaitement, et pour la forme et pour la signification, au terme persan تاجْوَر. Un vers cité par l'écrivain que je viens d'indiquer (fol. 223 *v.*) offre cet hémistiche : بفرمانت اى خسرو تاجور « Par ton ordre, ô roi qui « portes la couronne. »

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

PAGE 339.

L'Histoire des Curdes (f. 156 *r.*) nomme la forteresse de Karasi قلعهٔ قرسى.

PAGE 340.

Le même ouvrage (fol. 159 *v.*) nomme la forteresse de Kounik قلعة كونيك. Ebn-Batoutah (fol. 63 *r.*) écrit *Kaïnouk* كينوك.

PAGE 353.

L'historien des Curdes (f. 171 *v.*) nomme la province de Kermian كرميان ايلى.

MESALEK alabsar fi memalek alamsar.

PAGE 358.

Le nom de cette ville est écrit, dans l'Histoire d'Abd-errazzak (t. I, p. 234 *r.* et *v.*), *Tigourlig* تيغورلغ ou (f. 232 *r.* et *v.*) دوغرلغ. L'auteur nous apprend (f. 231 *v.*) que cette ville avait porté jadis le nom de *Ladikiah* لادقيه.

PAGE 360.

La ville nommée ici *Egridour* est désignée, dans l'Histoire d'Abd-errazzak (t. I, fol. 234 *v.*), par la dénomination de *Egridiz* اكرى دز. L'auteur donne des détails sur le grand lac qui avoisine cette place.

PAGE 363.

Le même historien (fol. 170) fait mention de la forteresse de Samsoun قلعة سامسون, et de celle de Djani-beg قلعة جانى بك.

PAGE 366.

Dans l'Histoire des Curdes (fol. 155 *v.*) le nom de Marmara est écrit مرمر.

PAGE 367.

L'Histoire des Curdes (f. 155 *v.* 159 *v.*) désigne la ville de Nicée par le nom de ازنيق.

PAGE 371.

Dans l'Histoire d'Abd-errazzak (tom. I, fol. 230 *r.* on lit انطاكيه au lieu de انطاليه. Ailleurs (f. 231 *r.*) on lit عداليه; et la ville d'*Alaïah* est nommée *Alâniah* علانيه.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

NOTICES ET EXTRAITS

DES

MANUSCRITS

DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI

ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES.

NOTICE

DU

CARTULAIRE DE L'ABBAYE DE NOTRE-DAME-DE-LA-ROCHE,

MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI, COTÉ *Cartul.* 120, SUR VÉLIN;
ÉCRITURE DU XIIIe SIÈCLE;

PAR M. BENJAMIN GUÉRARD.

Ce cartulaire, qui provient de la bibliothèque de feu M. Brial, contient cent neuf feuillets, dont les trois derniers sont occupés par la table des chartes. Celles-ci sont au nombre de quatre-vingt-dix-huit; la dernière est en français, toutes les autres sont en latin. On lit au commencement du volume, sur un feuillet de papier, qui tenait autrefois à la couverture, une note ainsi conçue : *M. le comte du Fargis luy-même m'a remis ce livre cartulaire de mon abbaye de Ne. De. de la Roche, me disant l'avoir trouvé dans un grainier de son château du Mesnil, par*

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

hazard, parmy un monseau de papiers tous en désordre. Ce vendredy avant le dimanche de la passion, l'an 1730. L'ABBÉ CHANUT. Feu M. de Bétencourt a joint au Manuscrit le relevé des noms qualifiés qu'on y trouve.

L'origine de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche date de la fin du XIIe siècle. Guy de Lévis, maréchal de la foi, ayant fondé à cette époque, dans un bois appelé *le bois Guyon*, en Hurepoix, une retraite pour le curé de Maincourt et pour quelques autres religieux qui voulaient mener la vie de solitaires, donna naissance à une congrégation d'ermites, qui un peu plus tard embrassèrent la règle de Saint-Victor de Paris, et devinrent une communauté de chanoines réguliers[1]. En 1232, lorsque le même Guy de Lévis leur eut légué 4,000 livres parisis, ils bâtirent une abbaye, qui fut celle de Notre-Dame-de-la-Roche. Elle était située à environ une lieue et demie au nord-ouest de Chevreuse, dans une plaine entre les villages de Saint-Non-de-Lévy et du Ménil-Saint-Denis; elle n'était éloignée que d'une lieue de la célèbre abbaye de Port-Royal-des-Champs. L'une et l'autre ne présentent plus aujourd'hui que des ruines, ayant été détruites, la première par la révolution de 1789, et la seconde quatre-vingts ans plus tôt par ordre de Louis XIV.

La liste des abbés de Notre-Dame-de-la-Roche est restée fort incomplète, même après que de nouveaux noms y ont été ajoutés par l'abbé Lebeuf[2]; et notre Manuscrit, si nous en exceptons une pièce datée de 1275, ne descendant pas plus bas que l'année 1253, ne fournit que peu de renseignements pour remplir les lacunes qu'elle présente. La plupart des chartes qu'il contient n'ont jamais été publiées; elles ont même échappé aux recherches des savants auteurs du *Gallia christiana* et de

[1] *Gallia christ.* t. VII, col. 847. – Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. VIII, p. 43.

[2] *Histoire du diocèse de Paris*, t. VIII, pag. 45.

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

l'abbé Lebeuf; c'est pourquoi je me suis proposé d'en donner ici un inventaire détaillé et qui pût en quelque sorte tenir lieu des textes mêmes. On y trouvera des renseignements utiles sur les coutumes et les institutions féodales, sur la topographie des environs de Paris et sur l'histoire de plusieurs familles qui se lie à celle des localités. Je suivrai dans cette Notice l'ordre du Manuscrit, quoiqu'il ne soit pas toujours conforme à celui des temps.

N° 1.

1190 ou 1196. — Lettres[1] de Maurice, évêque de Paris, par lesquelles Guy, ci-devant curé de Maincourt, *presbyterum de Meencourt,* est mis en saisine des biens qu'il a reçus en donation de Guy de Lévis, *Guido de Levies,* maréchal de la foi, pour fonder un établissement religieux. Ces biens consistent dans une *charrue* de terre, *carruca terræ,* achetée par le donateur aux *fers d'Asnois,* plus dans les deux tiers de la dîme achetée aux mêmes, enfin dans une portion de bois. Au lieu de ces mots *quam emit des fers d'Asnois,* qui sont dans le Manuscrit, on lit dans les imprimés[2] : *quam emit dominus ferricus de Alveio,* leçon que l'abbé Lebeuf a copiée[3], en proposant de lire *Alneio* à la place d'*Alveio*, et en accusant d'ailleurs ce passage de manquer de sens. La phrase qui suit dans le Manuscrit et dans les imprimés, et qui est ainsi conçue : *et de decima duas partes quas ab hiisdem emit,* indique en effet qu'il y avait plusieurs vendeurs, et non pas un seul, lequel se serait appelé *Ferricus.* Il convient donc de conserver la leçon du Manuscrit, dans laquelle les mots *des fers d'Asnois* doivent sans doute s'entendre

[1] Imprimées dans le *Gallia christ.* 1re édit. t. IV, p. 791.

[2] *Gall. christ.* t. IV, p. 791. — *Ead.* 2e édit. t. VII, instr. col. 77. — Dubois, *Hist. eccl. Paris.* t. II, p. 386.

[3] *Hist. du dioc. de Paris,* t. VIII, p. 42.

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

des frères ou religieux du prieuré de Saint-Paul-les-Aunois, fondé au plus tard au XII[e] siècle[1], et situé dans la paroisse de Saint-Remi, près Chevreuse, non loin du lieu où fut bâtie dans la suite l'abbaye de la Roche. Cette charte est datée, dans le nouveau *Gallia christiana,* de l'an 1196 de J. C., 36[e] du pontificat de Maurice; et dans les autres imprimés, ainsi que dans notre Manuscrit, de l'an 1190 de J. C., 36[e] du même pontificat. Or la date de l'avénement de Maurice à l'épiscopat est certainement de l'an 1160, ainsi que l'ont observé les auteurs de la seconde édition du *Gallia christiana*[2], et que l'a confirmé M. Daunou en produisant trois nouveaux actes des années 1172, 1191 et 1194[3], qui sont en outre datés des 12[e], 31[e] et 34[e] années du pontificat de cet évêque. Il y a donc ici erreur dans le texte de notre manuscrit et dans celui des imprimés qui l'ont suivi. Mais de ces deux dates, qui sont en discordance, quelle est la fausse? C'est ce qu'il nous est impossible de déterminer. Dans le nouveau *Gallia christiana* on a changé le chiffre des années de J. C., mais on aurait tout aussi bien pu le conserver et mettre 30 à la place de celui des années de l'épiscopat de Maurice, puisqu'on ne donne aucune raison de faire l'une de ces corrections plutôt que l'autre, et qu'on n'est pas plus autorisé à rapporter la première fondation faite par Guy de Lévis à l'année 1196 qu'à l'année 1190. Parmi les témoins de l'acte on remarque Enard[4], curé de Bagneux, *presbyter de Balneolis,* et frère Étienne de Montfermeil, *de Monte-Fermeolo,* l'un des religieux alors établis dans l'ermitage du vallon de Montfermeil, dit l'*ermitage du Val-Adam*[5].

[1] *Hist. du dioc. de Par.* t. VIII, p. 91 et suiv.

[2] Tom. VII, col. 60.

[3] *Histoire littéraire de la France,* t. XV, p. 155.

[4] Ce curé est appelé *Érard* par l'abbé Lebeuf (*Hist. du dioc. de Paris,* t. VIII, p. 409), qui cite l'abbé Dubois (*Hist. eccl. Par.* t. II, p. 390).

[5] Lebeuf, *Hist. du dioc. de Paris,* t. VI, p. 126.

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

N° 2.

1201. — Charte d'Odon ou Eudes [de Sully], évêque de Paris, qui certifie 1° que Guy de Lévis, chevalier, a, du consentement de Guiburge, sa femme, donné en perpétuelle aumône aux frères du bois Guyon, *de nemore Guidonis*, une rente de deux muids, *modii*, de blé dans sa dîme des Loges, *de Logiis*[1], et de trois muids de vin dans ses vignes de Marly; plus une grange et une *charrue*[2] de terre contiguë à celle dont il est fait mention dans l'acte précédent; 2° que, du consentement de A., curé de Saint-Non, *presbyter Sancti-Nonni*, les susdits frères ont été exemptés de payer à celui-ci la dîme pour la nourriture de leurs bestiaux. Cet acte est daté de l'an 1201 de l'incarnation du Verbe, 4 du pontificat d'Eudes, et se trouve imprimé dans l'Histoire de l'église de Paris et dans la dernière édition du *Gallia christiana*[3].

N° 3.

1235. — Charte (inédite) par laquelle Hervé de Chevreuse, *de Caprosia*, chevalier, déclare avoir vendu à l'église de Notre-Dame-de-la-Roche, *ecclesiæ beatæ Mariæ de Roscha*, pour le prix de 400 livres parisis, et du consentement de Guy, son frère, seigneur de Chevreuse, et d'Hélissende, épouse de Guy,

[1] L'abbé Lebeuf est tombé en contradiction avec lui-même au sujet de ce village *de Logiis*. Après l'avoir entendu du village des Loges (*Hist. du dioc. de Paris*, t. VII. p. 438), il en fait celui des Lays (*ibid.* t. VIII, p. 48 et 49), s'autorisant chaque fois des présentes lettres d'Eudes de Sully. Il a cependant reconnu lui-même (t. VIII, p. 50) que la cure des Lays était désignée sous les noms de *cura de Lacubus* dans le pouillé parisien du XIII[e] siècle, conservé à la bibliothèque du Roi. Le village des Loges est à trois quarts de lieue S. de Versailles.

[2] Dans un titre ancien, que du Cange cite dans son glossaire (au mot *carrucada*), la charrue ou carruée de terre est dite contenir cinquante arpents.

[3] Dubois, *Hist. eccl. Par.* t. II, p. 386; *Gall. christ.* t. VII, instr. col. 79.

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

toute la terre de Bellepanne, *Bella-Penna*[1], avec toutes ses dépendances, qui consistent tant en hôtes, *hospites*, qu'en prés, bois, etc. Cette charte, scellée du sceau d'Hervé, est datée de l'an de grâce 1235.

N° 4.

1235. — Guy, chevalier, seigneur de Chevreuse, confirme, tant en son nom qu'en celui d'Hélissende, sa femme, la vente mentionnée dans l'acte précédent. Charte (inédite), scellée du sceau de Guy, et rédigée l'an de grâce 1235.

N° 5.

Décembre 1234. — Odon ou Eudes, abbé de Saint-Denis, accorde aux religieux de la Roche soixante arpents de terre près de la Roche, que ceux-ci ont achetés de Guy de Chevreuse et d'Hervé, son frère, chevaliers, et pour lesquels ledit Guy payait à l'abbé de Saint-Denis à Beaurain, *apud Bellum-Ramum*[2], 5 sous de cens capital, *census capitalis,* c'est-à-dire foncier, sous la condition que lesdits religieux payeront à l'abbaye de Saint-Denis, au terme de la S. André, et à Beaurain, une rente de 30 sous parisis. Le même abbé leur cède en outre une pièce de terre, située près de l'étang appartenant à son abbaye (probablement l'étang du Ménil-Saint-Denis), moyennant une rente de 6 deniers qu'ils lui payeront, et sous la condition qu'ils n'avanceront pas ledit étang dans la terre de Saint-Denis sans sa permission. S'ils n'acquittaient au terme fixé ladite rente de 30 sous 6 deniers, ils devraient l'amender, suivant l'usage du pays. L'abbé de Saint-Denis se réserve

[1] Bellepanne est un hameau situé à l'est et tout près de Notre-Dame-de-la-Roche.

[2] Le nom de ce lieu, qui dépend du village du Ménil-Saint-Denis, près de la Roche, s'écrit aujourd'hui *Borain*.

d'ailleurs toutes justices et la dîme sur les soixante arpents susdits, et sur la partie de l'étang comprise dans ses terres; de plus il interdit aux religieux de la Roche la faculté d'y bâtir des masures, et stipule que, dans le cas où ils en bâtiraient, ni les hôtes, *hospites,* qui les habiteraient, ni l'abbé ni le couvent de la Roche, ne pourraient réclamer aucun usage dans les bois de Saint-Denis. Charte (inédite) scellée du sceau de l'abbé Eudes, et datée de l'an du Seigneur 1234, au mois de décembre.

N° 6.

12 août 1222. — Lettres (inédites) d'Amauri (VI, fils de Simon IV), par la providence de Dieu, duc de Narbonne, comte de Toulouse, vicomte de Béziers et de Carcassonne, et seigneur de Montfort; par lesquelles il accorde aux religieux de la Roche leur usage dans toute la forêt d'Iveline, savoir du bois vif pour bâtir et du bois mort pour brûler, avec cette restriction qu'ils ne toucheront pas à ses défends, *nostris tamen defensis exceptis.* Faites à Haute-Bruyère, *apud Altam-Brueriam,* l'an du Seigneur 1222, le veille des ides (le 12) d'août.

N° 7.

Mars 123$\frac{6}{7}$. — Lettres (inédites) du même Amauri, comte de Montfort, connétable de France, par lesquelles il cède, du consentement de Béatrix, sa femme, à titre de perpétuelle aumône, aux religieux de la Roche, de l'ordre de Saint-Victor de Paris, cent soixante arpents de champs ou de prés, situés dans un lieu dit *Marecheria,* les Maréchaux (au nord des Vaux-de-Cernay), et leur accorde dans tous ses bois (des Maréchaux), à l'exception de ses défends, les droits d'usage et de pâture. De leur côté, les religieux de la

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

Roche s'engagent à faire à jamais, dans leur église, les anniversaires du père, de la mère[1] et de la femme dudit comte, et de Guy, comte de Bigorre, son frère[2]. Ces lettres sont datées du mois de mars 1236.

N° 8.

1248, au mois de juin. — Lettres (inédites) de Jean, comte de Montfort (fils d'Amauri VI et de Béatrix), par lesquelles il confirme la donation précédente en la rapportant, et ajoute aux cent soixante arpents qui y sont mentionnés quarante arpents de terre labourable contigus aux premiers, se réservant sur le tout, du consentement de l'abbé et des frères de la Roche, la haute justice, *magnam justiciam*, et sous la condition que les frères célébreront à perpétuité son anniversaire et celui de sa femme (Jeanne, fille aînée de Geoffroi, vicomte de Châteaudun).

N° 9.

1208. — Simon d'Aunainville, *de Honeinvilla*[3], avec le consentement d'Alaude, *Alauda,* sa femme, et de Mathieu, son frère, donne en perpétuelle aumône à l'église de Notre-Dame-de-la-Roche, pour l'entretien d'un prêtre établi par lui dans cette église, dix-huit setiers, *sextarii*, de froment à la mesure d'Aunainville, et deux muids ras d'avoine à la mesure de Chartres, à prendre tous les ans dans sa grange d'Aunainville, à l'octave de la Saint-Remi. Simon, seigneur de Coignières, de *Cotanariis*[4],

[1] Alix, fille de Bouchard V, sire de Montmorenci.

[2] Guy, second fils du fameux Simon de Montfort, avoit épousé Pétronille, comtesse de Bigorre, et avait été tué, en 1220, au siége de Castelnaudari. *L'Art de vérifier les dates*, t. XIV, p. 293, éd. in-8°.

[3] Aunainville, qui dépend de la Chapelle-d'Aunainville, est situé à 5 kilomètres S. E. d'Auneau.

[4] Lisez *Cotonariis*.

et la dame Pétronille, sa femme, dans le fief de laquelle est Aunainville, approuvent cette donation; et Renaud, *Reginaldus*, évêque de Chartres, au nom de qui l'acte est rédigé, la confirme et la scelle. (Inédit.)

N° 10.

Mai 1226. — Lettres (inédites) de Guy de Lévis, chevalier, par lesquelles il donne à l'église de la Roche, du consentement de Guiburge, sa femme, et de ses fils, Guy et Philippe, chevaliers, ses dîmes de Villeneuve et de Doinvilliers, *Villanova* et *Doigviller* (qui sont deux hameaux situés, l'un au nord, l'autre au midi de Chevreuse).

N° 11.

14 avril 1239. — *Vidimus* des lettres précédentes, donné par l'officialité de Paris, le jeudi qui suit le dimanche où l'on chante *misericordia Domini* (second dimanche après Pâques), en l'an 1239. (Inédit.)

N° 12.

Juillet 1239. — Lettres (inédites) de Mathieu de Marly, *de Malliaco*, par lesquelles il confirme la donation précédente, faite à l'église de Notre-Dame-de-la-Roche par feu Guy de Lévis, chevalier, maréchal d'Albigeois, *de Albigesio,* et par Guiburge, femme de Guy, de la dîme de Villeneuve, qui mouvait de son fief, et que lesdits Guy et Guiburge tenaient de lui; il consent de plus qu'elle soit tenue en main-morte par ladite église.

N° 13.

Mai 1231. — Guy, seigneur de Chevreuse, et Hélissende,

sa femme, donnent à l'église de Notre-Dame-de-la-Roche, un arpent de friche[1], *arpentum frigii,* contigu au pourpris de la maison de la Roche, du côté de Belle-Panne. (Inédit.)

N° 14.

1208. — Philippe, archidiacre de Pincerais, *archidiaconus pissiacensis,* donne à l'église de Notre-Dame-de-la-Roche, pour servir à l'entretien de deux prêtres, toute la dîme des Loges, *de Logiis,* excepté deux muids et huit setiers (de blé) que ladite église avait déjà reçus en donation de Guy de Lévis et de Guiburge, sa femme; laquelle dîme il avait achetée de ceux-ci, pour le prix de 240 livres, et avec le consentement de Pierre, seigneur du fief où elle était située. (Inédit.)

N° 15.

Décembre 1208. — Lettres (inédites) de Pierre, évêque de Paris, par lesquelles il fait savoir, 1° que Guy de Lévis, chevalier, a vendu à Philippe, son frère, archidiacre de Pincerais, pour le prix de 240 livres parisis, tout ce qu'il avait dans la dîme des Loges, excepté deux muids et huit setiers de blé, que le même Guy avait donnés précédemment à l'église de Notre-Dame-de-la-Roche; 2° que cet archidiacre a donné la même dîme à ladite église pour l'entretien de deux prêtres; 3° que ledit Guy de Lévis s'en est dépouillé entre les mains de l'évêque, qui en a investi ladite église; 4° que Pierre des Loges, chevalier, possesseur du fief d'où elle mouvait, s'en est pareillement dépouillé entre les mains de l'évêque, avec promesse de n'en rien réclamer, et en approuvant les transactions ci-dessus mentionnées.

[1] Le mot *frigium,* que je traduis par *friche,* ne se trouve pas dans le Glossaire de Du Cange.

Cet acte nous apprend que Philippe, archidiacre de Pincerais, dont il est question dans d'autres titres[1], était frère de Guy de Lévis, et nous fait connaître le seigneur des Loges en 1208, que l'abbé Lebeuf conjecturait faussement avoir été Guy de Lévis lui-même[2].

N° 16.

Février 1209. — Lettres (inédites) du même Pierre, évêque de Paris, par lesquelles il fait savoir que Guillaume de Buc, *de Buc*, et ses fils, Guillaume, Pierre et Nicolas, ainsi que sa femme, Marie, et leur fils Hugues, ont remis aux religieux de Notre-Dame-de-la-Roche tout le droit qu'ils pouvaient avoir sur la dîme des Loges, soit à titre de fief, soit autrement, et la leur ont garantie; et qu'en outre Adam, Philippe, Thibaut (*Theob.*), Jeanne et Mathilde, fils et filles dudit Guillaume de Buc, ont donné leur consentement à cet acte en présence de Barthélemy, doyen de Villepreux, *de Villa-Peror*, député vers eux par l'évêque.

Le plus ancien des seigneurs de Buc qu'ait connu l'abbé Lebeuf[3] est Adam, l'aîné des fils de Guillaume, qui paraît avoir eu des enfans de trois lits.

N° 17.

Février $120\frac{9}{10}$. — Lettres (inédites) du même, portant, 1° que Bochard de la Boulie, *de Bolia*, chevalier, a remis aux mêmes tout ce qui pouvait lui appartenir dans la dîme des Loges, qu'il leur a garantie; 2° qu'Alix, *Aalis*, femme dudit Bochard, a pareillement renoncé, en présence de Barthélemy de Villepreux, député vers elle par l'évêque, à toute espèce de droit sur la même dîme.

[1] Voy. Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. VIII, p. 35.
[2] *Ibid.* t. VII, p. 438.
[3] *Ibid.* p. 442.

Cet ancien fief de la Boulie, dont ne parle pas l'abbé Lebeuf, est un hameau situé au nord du village des Loges.

N° 18.

Octobre 1209. — Lettres (inédites) du même, portant que Roger de Villedavray, *de Villa-Davroi*, et Élisabeth, sa femme, ont remis et garanti la même dîme aux mêmes religieux.

L'abbé Lebeuf fait mention de ce Roger de Villedavray, mais il ne dit rien de sa femme[1].

N° 19.

Juillet 1209. — Lettres (inédites) du même, entièrement conformes à celles du n° 15, si ce n'est que le nom de Guiburge remplace dans ces dernières le nom de Guy de Lévis son mari. Elles sont datées du mois de Juillet 1209, première année du pontificat de Pierre.

N° 20.

Juin 1233. — Lettres (inédites) de l'officialité de Paris, *officialis curiæ parisiensis*, portant que Guillaume *Lacernus*[2] et Émeline, sa femme, ont vendu, pour 15 livres parisis, à l'église de la Roche une maison située aux Loges, qu'ils tenaient en fief, comme on dit, *ut dicitur*,[3] de Robert des Loges, bourgeois de Chevreuse;[4] lequel Robert, premier seigneur du fief, et Jean Faiel de Toussus, second seigneur, comme on

[1] Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. VII, p. 275 et 276.

[2] Ce dernier nom est à moitié effacé, et doit peut-être se lire autrement.

[3] C'est un fief qui n'est ni ancien ni noble, et qui peut être tenu par un roturier: on l'appelle plus communément *fief pour ainsi dire*.

[4] Robert était du village des Loges, mais il avait obtenu le droit de bourgeoisie à Chevreuse.

dit[1], du même fief, ont consenti et garanti ladite vente, de manière que l'église de la Roche tiendra à jamais ladite maison en main-morte[2], sans qu'elle puisse en aucun temps être forcée de la vendre. Ledit Jean Phayel (Faiel) se réserve néanmoins un capital[3] de 12 deniers, assis sur ladite maison, et payable tous les ans à la Saint-Remi.

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

N° 21.

Juin 1234. — Lettres (inédites) par lesquelles l'official de Paris notifie qu'Odeline de Sèvre, *de Separa*, femme noble, et ses fils, Simon, clerc, et Roger, écuyer, *armiger*, ont déclaré devant lui que noble femme Alix de Gomberville, *Aalidis de Gunbervilla*, et Thomas, son fils, ont vendu à Notre-Dame-de-la-Roche un muid de blé de revenu annuel, qu'ils possédaient aux Loges, dans le champart[4], *in campi parte*, de sire Gervais de Sèvre, chevalier, fils de ladite Odeline.

N° 22.

Décembre 1213. — Lettres (inédites), par lesquelles Pierre, évêque de Paris, constate l'accord fait entre l'abbaye de la Roche et le curé de Toussus, *de Toussus*[5], au sujet de quatre

[1] Le *premier seigneur* est celui qui tient son fief du *second*.

[2] Un bien tenu en main-morte ne changeait plus de main, et par conséquent ne pouvait donner lieu à aucune de ces mutations de propriété pour lesquelles le seigneur percevait certains droits féodaux. Les gens d'abbayes, de chapitres et autres communautés, n'ayant pas le pouvoir d'aliéner, étaient appelés *gens de main-morte*, de même que les personnes de condition servile.

[3] Le cens capital ou chef cens est celui qui a été imposé le premier sur l'héritage; il est la véritable marque de la directe seigneurie sur les rotures, comme la foi et hommage est le caractère de la directe seigneurie sur les fiefs. Voyez Renauldon, *Traité des droits seigneuriaux*, II, 2.

[4] Le champart était la portion que le colon rendait au seigneur partiaire après la dîme levée.

[5] C'est peut-être ici la plus ancienne mention qui soit faite de la paroisse de Toussus, d'où dépendait à cette époque le village des Loges, qui n'avait pas encore d'église. Toussus est à une lieue et demie S. de Versailles.

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

setiers de blé, achetés dans la dîme des Loges par ladite abbaye, de Gautier, charpentier, *carpentario*, et de M. (Marie?) sa femme, pour le prix de 7 livres parisis. Le curé de Toussus ayant prétendu que son église devait intervenir dans cette transaction, par la raison que la dîme était située dans sa paroisse, il fut convenu, d'après l'avis des experts, *boni homines*, que le curé payerait la moitié des 7 livres et aurait la moitié des quatre setiers. De plus l'abbaye s'obligea, en présence de Guillaume et de Pierre, le premier archidiacre, et le second succenteur ou sous-chantre de l'église de Paris, tous deux juges délégués par le pape, à payer tous les ans au curé, pour les dîmes des novales, *decimas novalium*, présentes et à venir, dans la dîme des Loges, trois mines de blé méteil, *tres minas hybernagii*, et trois mines d'avoine dans ladite dîme, et, en outre, à lui faire la remise de la dîme qu'elle avait dans deux arpents de terre appartenant audit curé, et situés, l'un à *Faiel*[1] et l'autre à la Noue d'Herbod, *apud Noam Herbodi*[2]. Les lettres sont dites scellées, et sont datées de l'an du Seigneur 1213, en décembre, la sixième année du pontificat de Pierre.

Nos 23 et 24[3].

29 octobre 1237. — Bulle (inédite) du pape Grégoire IX, par laquelle il prend sous sa protection l'abbaye de la Roche de l'ordre de Saint-Victor de Paris, et défend à qui que ce soit

[1] Pour trouver un lieu de ce nom (dans l'*Atlas des environs de Paris* de D. Coutans), il faut aller à huit lieues de Toussus, au nord de la forêt de Montmorency, où est situé un hameau nommé *Faiel*, dépendant de la commune de Baillet; mais le Fayel dont il est ici question était près du village des Loges. Voyez le n° 87.

[2] Un hameau, nommé *la Noue*, est situé à une lieue et demie S. de Toussus, et dépend de la commune des Molières; mais celui dont il est ici parlé, était situé près des Loges. Voyez le n° 87.

[3] Cette piece a reçu par erreur deux numéros, le n° 23 au titre, et le n° 24 au commencement de l'acte; il n'en est pas fait mention dans les tables des chartes de M. de Bréquigny.

d'exiger et d'extorquer aucune dîme des novales cultivées par les religieux de ladite abbaye, ni des animaux qu'ils nourrissent. Donnée au palais de Latran, *Lateran.*, le IV des kal. de novembre, la onzième année de son pontificat.

N° 25.

Novembre 1210. — Lettres (inédites) par lesquelles Pierre, évêque de Paris, fait savoir que dame Isabelle de Lévis a donné à l'abbaye de la Roche un étang, situé près du bois de Saint-Denis[1], et deux arpents de *terre* et de pré, situés près du jardin, *ortum*, des frères. L'étang et les deux arpents avaient été cédés à ladite Isabelle par sire Milon de Lévis, son fils, auquel est néanmoins réservé le cens foncier, *capitale*.

Les deux personnages dont il est ici fait mention, Isabelle de Lévis et Milon, son fils, sont restés inconnus à l'abbé Lebeuf.

N° 26.

25 juin 1235. — Lettres (inédites) par lesquelles Matilde, dame de Marly (le Roi), *domina Malliaci*, et veuve de Bouchard de Marly[2], assigne à l'abbaye de la Roche 100 sous de rente, à prendre après son décès sur son cinquième, *super*

[1] Cet étang est celui du Ménil-Saint-Denis, et le bois est nommé aujourd'hui *bois de Trapes*.

[2] Bouchard de Marly, surnommé *de Montmorenci*, était le fils aîné de Mathieu de Marly et de Mathilde de Châteaufort. Il mourut en 1226, et laissa plusieurs enfants*, entre autres, Thibaud et Pierre de Marly. Celui-ci hérita de la seigneurie de Marly; l'autre, s'étant fait religieux de l'ordre de Citeaux, devint abbé des Vaux de Cernai. Il est mis au nombre des saints, et passe pour être l'auteur des vers sur la mort**, et de quelques autres poëmes français, parmi lesquels on doit distinguer le roman qui porte son nom, ou celui de Thibaut de Mailli, et dont il existe deux exemplaires à la Bibliothèque du Roi.

* Voyez Du Chêne, *Histoire de Montmorency*, p. 661 et suiv., et le nécrologe de Port-Royal.

** Antoine Loisel, les auteurs de l'*Histoire littéraire*, D. Brial et d'autres savants, attribuent ces vers au moine Hélinand; le président Fauchet, l'abbé Lebeuf et feu M. Méon, qui en a donné une édition plus complète et plus correcte que celle de Loisel, en font honneur, avec plus de raison, à Thibaud de Marly.

quintum[1] de 30 livres chartraines de rente, qui lui était dû par le comte de Chartres, pour la cession qu'elle lui avait faite du moulin de la Tour, *de Turre*[2].

N° 27.

22 septembre 1247. — Lettres (inédites) de l'official de Paris, qui déclare avoir vu des lettres par lesquelles feu Bouchard, seigneur de Marly, assigne aux chanoines de la Roche, *canonicis de Roscha*, une rente de 20 sous chartrains sur son revenu de Chartres, payable à la Saint-Jean-Baptiste, par les mains d'Étienne Floyer, *Stephani Floerii*, et de ses héritiers[3].

N° 28.

Juillet 1248. — Lettres (inédites) par lesquelles Jean de Nanteuil, *de Nantolio*, chevalier, seigneur de Lévis[4], assigne sur son quint, du consentement de Marguerite, sa femme, à l'abbaye de la Roche 60 sous parisis de rente, sur sa censive de Lévis, et oblige ses héritiers, dans le cas où ils retiendraient le payement de cette rente, à payer 60 livres parisis à ladite abbaye. De plus, il confirme celle-ci dans la possession d'un étang situé dans la vallée, *in valle*, près du bois de Saint-Denis, entre la Roche et Belle-Panne, et dans la possession de deux arpents de pré, situés près du jardin de l'abbaye, et qui proviennent de la dotation d'Isabelle de Lévis : à condition que les religieux continueront de lui payer et à ses héritiers une obole de cens; qu'ils ne pourront pêcher

[1] Le *quint* est ici la portion laissée à la veuve par son mari; les quatre autres *quints* étaient réservés aux parents de celui-ci.

[2] Le moulin de la Tour est tout près de Sartrouville, à une lieue trois quarts N. de Saint-Germain-en-Laie.

[3] Voyez le n° 75.

[4] Ce Jean de Nanteuil, seigneur de Lévis, et Marguerite, sa femme, sont restés inconnus à l'abbé Lebeuf et au P. Simplicien.

dans le ruisseau qui coule entre leur étang et le sien; qu'ils feront des prières pour lui et pour sa femme, et qu'ils le recommanderont, lui particulièrement, pendant toute sa vie, à la messe du S. Esprit, qu'ils célèbrent chaque semaine, et, après sa mort, à toutes les messes qu'ils diront pour les défunts.

N° 29.

Mars $12\frac{39}{40}$. — Lettres (inédites) du même, par lesquelles, du consentement de Marguerite, sa femme, il confirme les donations suivantes, faites à l'abbaye de la Roche, savoir: 1° la donation de la terre du Pommeret, *de Poumeret*[1], mouvant du fief de Lévis, et aumônée par feu Guy de Lévis, maréchal d'Albigeois; 2° la donation de deux setiers de méteil, *hybernagii,* faite par Amaury de Lèveville, *de Levevill.*[2], et par son fils, Girard, chevaliers, dans leur grange de Doinvilliers, *apud Doinvill.*[3]; 3° la donation de l'étang ou cours d'eau d'*Essevouir*[4].

N° 30.

Janvier $124\frac{3}{4}$. — Lettres (inédites) du même, par lesquelles, du consentement de Marguerite, sa femme, il confirme à l'abbaye de la Roche le droit de tenir en main-morte, franchement et avec exemption de toutes charges féodales et autres, tous les biens qu'elle a reçus de feu Guy de Lévis,

[1] Il s'agit ici du hameau nommé *la Pomerel,* situé à un quart de lieue S. de l'abbaye de la Roche, et non pas du Pommeret, château dépendant de la commune de Péqueuse, et situé à un quart de lieue N. de Limours. Voyez les n°s 61 et 65.

[2] Lèveville est un village du canton de Janville, arrondissement de Chartres, à trois lieues N. de Janville.

[3] Doinvilliers est une ferme à un quart de lieue S. de Chevreuse, et à une lieue trois quarts S. E. de l'abbaye de la Roche.

[4] Voyez ci-dessous au n° 61.

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

maréchal d'Albigeois, et promet de lui en garantir la jouissance suivant les coutumes de France.

N° 31.

Décembre 1222. — Lettres (inédites) de Simon de Lévis, chevalier[1], portant que Pétronille, sa femme, dont il a été constitué l'exécuteur testamentaire, *testamenti constitutus gajarius*, a, de son consentement, assigné à l'église de la Roche une rente de dix-huit setiers de méteil, *hybernagii*, et d'autant d'avoine sur la dîme de Poivilliers, *de Pauco Villari*[2], et voulu que, si ladite dîme ne suffisait pas pour le payement des trois muids susdits[3], il soit suppléé à ce qui manquerait au moyen de la dîme de *Nant*[4].

N° 32.

Décembre 1222. — Lettres (inédites) d'Ébrard de Lèveville, chevalier, par lesquelles il confirme et garantit, comme seigneur, la donation faite par feu Pétronille, sa parente, *cognata*, à l'église de la Roche, de dix-huit setiers de méteil et d'autant d'avoine, à prendre dans la dîme de *Nant*, lesquelles dîmes dépendent de son fief.

N° 33.

Mars 123$\frac{8}{9}$. — Lettres (inédites) par lesquelles Simon de Lévis, chevalier, certifie que Pétronille, sa première femme, a, dans la ville de Coutances, *apud civitatem Coustances*, où elle demeurait avec lui, légué, par acte de dernière volonté,

[1] Simon de Lévis et Pétronille, sa femme, sont vraisemblablement les mêmes personnes que Simon de Coignières et Pétronille, sa femme, dont il a été fait mention au n° 9

[2] Poivilliers, village à deux lieues N. de Chartres : on écrit à tort *Poisvilliers*.

[3] Les trois muids font trente-six setiers.

[4] Je n'ai pu trouver la position de ce lieu.

à Notre-Dame-de-la-Roche dix-huit setiers de blé, *bladi*, et autant d'avoine à prendre dans la dîme de Poivilliers, et au besoin dans celle de *Nant*, qui toutes deux faisaient partie des biens de sadite femme, laquelle l'a nommé son exécuteur testamentaire, avec sire Milon de Lévis, chevalier, son frère (frère de Simon), qui demeurait dans ladite ville, pour le service du roi de France.

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

N° 34.

Juin 1239. — Lettres (inédites) de Thibaut (de Marly), dit abbé des Vaux-de-Cernay[1], certifiant l'authenticité des lettres précédentes, données par Simon de Lévis, chevalier, en présence de B., cellerier, et de frère Crépin, trésorier des Vaux-de-Cernay.

N° 35.

Avril 1243. — Confirmation de la donation mentionnée dans les quatre actes qui précèdent, faite devant l'official de Paris, par Gautier de Poissy, *de Poissiaco*, chevalier, et par Isabelle, sa femme, fille et héritière de ladite Pétronille. (Inédite.)

N° 36.

Avril 1243. — Lettres (inédites) de l'official de Paris, certifiant que lesdits Gautier et Isabelle, après avoir confirmé de nouveau la donation de ladite feu Pétronille, ont renoncé en faveur de l'abbaye de la Roche, moyennant une somme de 30 liv. tournois, qui leur a été comptée en argent, à tous leurs droits sur lesdits trois muids de blé, et ont déclaré que l'abbé de la Roche leur avait fait la remise de douze muids

[1] C'est le même qui fut plus tard honoré comme un saint.

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

de blé qui lui revenaient comme arrérages de la donation de ladite Pétronille.

N° 37.

Septembre 1244. — Lettres (inédites) par lesquelles Gautier de Poissy, chevalier, consent que l'abbaye de la Roche possède et tienne en main-morte une rente de 10 sous chartrains, assignée par feu Isabelle, sa femme, en faveur de ladite église, sur le cens de Serville[1], *Cerevilla,* qui était des biens de ladite Isabelle.

N° 38.

Novembre 1245. — Approbation de la donation précédente par Jean de Lévis, chevalier, frère de ladite Isabelle, et dans le fief duquel était situé le cens de Serville. (Inédite.)

N° 39.

1220. — Lettres (inédites) par lesquelles Ébrard de Lèveville, *Levesvilla,* chevalier, approuve, du consentement de Catherine, sa femme, la donation faite à l'abbaye de la Roche par Amaury, *Almarricus,* de Lèveville, son père, avec le consentement d'Alix, *Aales,* femme d'Amaury, d'un setier de méteil à prendre chaque année dans la grange de Doinvilliers.

N° 40.

1221. — Ébrard de Lèveville, chevalier, approuve et confirme la fondation faite en faveur de l'abbaye de la Roche, par noble femme Isabelle, sa sœur, d'une rente de 5 sous chartrains, pour le salut des âmes de ladite Isabelle et de ses maris, Herbert et Galeran, et pour la célébration pendant trois jours

[1] Serville, à deux lieues un quart N. E. de Dreux.

de l'anniversaire de ladite dame; laquelle rente est assignée sur la censive de Serville, que la même Isabelle tenait dudit Ébrard, son frère. (Inédit.)

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la Roche.

N° 41.

1209. — Lettres (inédites) par lesquelles Pierre de Brasseuil[1], *de Braceolo*, chevalier, et Élisabeth, sa femme, donnent à l'abbaye de la Roche, du consentement d'Élisabeth, leur fille, et de Gautier, son frère, toute la dîme des terres qu'ils possèdent sur le territoire des Molières[2], *Moleriarum*, et qu'ils ont achetées de sire Renaud de Gif[3], *Reginaldo de Gif;* à condition que les religieux de la Roche payeront tous les ans au curé des Molières, et dans sa cure, 5 sous, pour faire un luminaire d'une lampe à la fête des apôtres S. Pierre et S. Paul; laquelle somme de 5 sous E., dame des Molières, avait déjà auparavant assignée sur ladite dîme pour le même usage.

N° 42.

1209. — Confirmation des lettres précédentes par Pierre, évêque de Paris. (Inédite.)

N° 43.

1205. — Chirographe (inédit) de Philippe, archidiacre de Pincerais, *Pissiacensis archidiaconus,* contenant l'accord fait entre l'abbé de la Roche et Richard, curé de Coignières, au sujet de la dîme assise sur les novales du bois des Landes[4], *nemoris Lande,* et possédée autrefois par feu Simon de Viltain,

[1] Brasseuil est un hameau dépendant de la commune d'Auffreville, à une lieue S. de Mantes.

[2] La commune des Molières est située à une lieue S. E. de Chevreuse.

[3] Village à une lieue et demie E. de Chevreuse.

[4] Ce bois est situé à un quart de lieue S. O. de l'abbaye de la Roche.

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

de Villatain[1], clerc. Les deux parties conviennent entre elles que la moitié de la dîme des novales des Landes appartiendra à l'abbaye, et l'autre moitié au curé de Coignières; et que, dans le cas où un étranger leur disputerait en justice la possession de cette dîme, chacune d'elles entrerait pour moitié dans les frais du procès, et en partagerait également les profits ou les pertes.

N° 44.

1208, à Baillol[2], *apud Baillol.* — Lettres (inédites) de Philippe, archidiacre de Pincerais, desquelles il résulte que Simon de Viltain a donné, en embrassant la vie monastique, *ad conversionem veniens,* à l'abbaye de la Roche, la cinquième partie de son ténement, *tenementi;* que Mathieu, son frère, ayant désiré la retenir, a donné en échange à l'abbaye une rente de cinq setiers d'avoine, à prélever sur cinq arpents de sa terre près de Coignères-les-Neuves, *juxtà Coctanarias Novas*[3]; et que cet échange a été approuvé par Adeline, femme dudit Mathieu.

N° 45.

1226, à Étampes. — Confirmation par Amaury (VI), comte de Montfort et de Leicester[4], de la donation faite par Thomas

[1] Viltain, qu'on devrait écrire *Villetain,* est le nom de deux hameaux dépendant de la commune de Jouy, et situés à une lieue et demie S. E. de Versailles.

[2] C'est un hameau dépendant de la commune de Bruyères-le-Châteauu; il est situé à trois lieues et demie S. S. E. de Viltain, et à une lieue N. O. d'Arpajon. On le nomme aujourd'hui *Bailleau,* mais il est encore appelé *Baillol* par l'abbé Lebeuf, *Hist. du dioc. de Paris,* t. VIII, p. 255.

[3] On lit dans le titre de l'acte *apud Cocgner.*

[4] Cet Amauri était fils du fameux Simon, comte de Montfort. Il devint connétable de France en 1231. Il avait cédé le comté de Leicester à Simon VI de Montfort, son frère, dès l'an 1229 au plus tard, comme on le voit par un acte de cette année, dans lequel il ne porte plus que le titre de comte de Montfort. Voyez le *Gall. christ.* t. VII, *instrum.* col. 100. Le P. Simplicien a omis son autre titre de comte de Leicester.

de Neuville, *de Nova Villa*[1], à la maison de la Roche, *domui de Roscha*, d'un demi-muid de blé, à prendre aux Essarts-le-Roi, *apud Essarta Regis*[2]. (Inédite.)

N° 46.

Juin 1234. — Lettres (inédites) de Girard de Lèveville, chevalier, par lesquelles il donne à l'abbaye de la Roche une rente d'un setier de méteil à prendre dans sa grange de Doinvilliers, et confirme la donation faite à la même abbaye par Amaury, seigneur de Lèveville, son père, d'un setier de méteil à prendre chaque année au même endroit.

N° 47.

Juin 1233. — Lettres inédites de Guillaume[3] (III), évêque de Paris, portant, 1° que noble femme Alice de la Boulie, *Aalicia de la Bolie*, ainsi que Thibaud et Guillaume, écuyers, et Guiard, clerc, ses fils, ont cédé à Isabelle, leur fille et sœur, pour la part de celle-ci dans la succession paternelle et maternelle, un muid de blé moitié méteil, *mistolii*, et moitié avoine, à prendre tous les ans aux Loges, dans le champart de sire Gervais de Sèvre; 2° que ladite Isabelle a vendu ledit blé à l'abbaye de la Roche, pour le prix de 45 livres parisis; 3° que ladite Alice et ses fils se sont engagés à garantir cette vente suivant les us et coutumes de France; 4° que sire Pierre de Clagny[4], *de Claagni*, chevalier, Adam d'Orsigny[5], *de Ossigniis*, et

[1] Neuville est une dépendance de Bourdonné, à deux lieues O. de Montfort-l'Amauri.

[2] Les Essarts-le-Roi, village à une lieue S. O. de l'abbaye de la Roche.

[3] C'est le fameux Guillame d'Auvergne, évêque de Paris, dont le *Gallia christiana* (t. VII, *instrum.* col. 105) ne donne qu'une charte, laquelle est datée d'octobre 1243.

[4] Du château de Clagny, bâti par Louis XIV, et que Mme de Sévigné surnomme *le palais d'Armide*, il ne reste plus que le parc, à un quart de lieue de Versailles.

[5] Hameau dépendant de Saclé, à une

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

Mathieu de Marines[1], *de Marinas*, se sont portés caution pour les autres enfants d'Alice, qui sont mineurs; 5° que Gervais de Sèvre, chevalier, de qui est le fief d'où meut en premier degré, *primo*, ledit champart, et Gervais *li Viautres*[2], chevalier, possesseur du fief dont relève au second degré le même champart, ont consenti que ledit muid de blé soit tenu en mainmorte par ladite abbaye, et se sont en outre engagés, comme seigneurs, à garantir ladite vente suivant les us et coutumes de France.

N° 48.

1233. — Lettres (inédites) par lesquelles Simon de Chateron[3], *de Chateron*, chevalier, vend, du consentement d'Isabelle, sa mère, et d'Alix, sa femme, à l'abbaye de la Roche trois arpents de vigne à Champlant[4], *Champlant*, qu'il tient en fief de sire Mathieu de Marly, et une maison, *hostitiam*, sise dans le même village, laquelle avait appartenu à Hugues *Guinemer*, et qui lui rapportait 10 sous de rente; le tout moyennant le prix de 60 livres parisis, qu'il a reçues de ladite abbaye.

N° 49.

Avril 1233. — Lettres (inédites) de Guillaume (III), évêque de Paris, par lesquelles il fait savoir que sire Guillaume d'Issy[5], *de Yssiaco*, chevalier, a vendu à l'abbaye de la Roche deux

demi-lieue S. des Loges. L'abbé Lebeuf ne remonte qu'à l'an 1254 pour les seigneurs d'Orsigny. Voy. *Hist. du dioc. de Paris*, t. VII, p. 517.

[1] Bourg du Vexin, à trois lieues N. O. de Pontoise.

[2] Ce mot vient de *viator* ou *viatorius*, et signifie le voyer ou le péager.

[3] Chateron est une dépendance de Saint-Germain-de-la-Grange, à deux lieues un quart N. O. de l'abbaye de la Roche. V. n° 74.

[4] Champlant, à une demi-lieue N. O. de Lonjumeau.

[5] Issy, village à une lieue et demie S. O. de Paris. L'abbé Lebeuf n'a pas connu le nom de la femme de Guillaume d'Issy, laquelle s'appelait *Sédille*, comme on le verra plus bas.

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

arpents de pré, situés à la Chapelle-lez-Chevreuse[1], *apud Capellam juxta Caprosiam;* que Barthélemy de Viroflay[2], *de Vileoflein,* chevalier, a vendu à la même un arpent de pré, situé au même lieu; que cette double vente a été faite pour le prix de 50 liv. parisis, et a été approuvée par Sedille, *Sedilia,* femme dudit Guillaume d'Issy, en présence du doyen de Saclé[3], *decani de Sarcleio,* et par le chapelain de la Chapelle-lez-Chevreuse, duquel relevaient les prés vendus, à cause de sa chapellenie, et qui les a cédés, avec l'autorisation épiscopale, en main-morte aux frères de la Roche, à condition qu'ils lui payeraient annuellement, au nom de sa chapellenie, les 12 deniers qu'il en percevait auparavant, et que, de plus, ledit Guillaume d'Issy lui assignerait, également au nom de sa chapellenie, une rente de 5 sous, à la requête du doyen de Saclé, dans l'évêché de Paris.

N° 50.

Avril 1241. — Lettres (inédites) du même évêque, portant, 1° que Guy *Chevrel,* chevalier, et Béatrix, sa femme, ont vendu à l'abbaye de la Roche, moyennant 60 liv. parisis, quatre arpents de prés, situés à la Chapelle-lez-Chevreuse[4], dans la censive de la chapellenie, à laquelle ces quatre arpents rendent 15 deniers de cens; 2° qu'Adam, chapelain de ladite chapelle, a, de l'aveu de l'évêque, consenti que ladite abbaye tienne ledit pré en main-morte, à condition qu'elle payera tous les

[1] C'est la Chapelle-Milon, à une demi-lieue N. de Chevreuse.

[2] Village à trois lieues S. O. O. de Paris, et près de Versailles. Le seigneur de Viroflay dont il est ici question n'a pas été connu de l'abbé Lebeuf.

[3] Saclé, à quatre lieues S. O. de Paris, et deux lieues E. de Chevreuse. Le curé de Saclé, en 1232, se nommait *Gui,* mais, comme il était accidentellement doyen du doyenné de Châteaufort, on l'appelait aussi doyen de Saclé. Voyez Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris,* t. VII, p. 509.

[4] La Chapelle-Milon.

ans à lui et à ses successeurs les mêmes 15 deniers de cens; 3° que ledit Guy Chevrel s'est obligé d'abord d'assigner et de délivrer en main-morte audit chapelain et à ses successeurs un setier de blé de mouture, au moins de la valeur du seigle, *bladi mosturangii ad valorem siliginis ad minus*, dans le moulin de la Chapelle, ou dans celui de Becquencourt[1], *de Bequencourt*, appartenant au même chapelain; et, de plus, de payer audit chapelain 10 liv. parisis si, avant la Saint-Remi prochaine, il n'obtenait des seigneurs du fief que ledit setier de blé fût possédé en main-morte. L'évêque confirme la vente en main-morte faite par le chapelain.

N° 51.

Mars 123$\frac{6}{7}$. — Lettres (inédites) de l'officialité de Paris, faisant savoir, 1° que Pierre de la Chapelle[2], *de Capella*, chevalier, et Lucienne, *Luciana*, sa femme, ont vendu à l'abbaye de la Roche, moyennant 90 liv. parisis, toute leur dîme de Méridon, *de Menildoun*[3], et, du consentement de Guillaume, frère dudit Pierre, toute la dîme que le même Guillaume y possédait, avec tous les droits que lesdits vendeurs y avaient tant en fourrage qu'en traite, *tam in forragine quam in tractu*[4]; 2° que la dîme tout entière devra être amodiée pour trois ans, et que, si elle ne rapporte pas deux muids de blé par an, lesdits vendeurs seront tenus de restituer à ladite abbaye, sur le prix de la vente, une somme proportionnée à

[1] Le moulin de Becquencourt dépend de la commune de Saint-Forget, à une demi-lieue O. de Chevreuse. Il n'a pas été fait mention de ce moulin par l'abbé Lebeuf.

[2] La Chapelle-Milon. L'abbé Lebeuf ne fait connaître aucun des anciens seigneurs de ce lieu.

[3] Le titre de l'acte porte *Menildon*. Méridon est une dépendance de Chevreuse, à une demi-lieue S. de cette ville.

[4] Le trait, ou la traite, était un droit de voiture que l'on percevait pour la conduite de la dîme dans la grange du décimateur.

ce qui manquera au produit; 3° que Simon de Mauvières[1], *de Mauveriis*, chevalier, premier seigneur, et sire Guy de Chevreuse, chevalier, second seigneur du fief où la dîme est située, ont consenti qu'elle soit tenue en main-morte par ladite abbaye; 4° que ledit Simon de Mauvières, Philippe *Chaumunt*, Renaud *Escorche-botun*, chevaliers, ledit Guillaume, frère de Pierre de la Chapelle, et Jean de Choisel, *de Soisei*[2], se sont portés solidairement caution, suivant les us et coutumes de France, de l'exécution de toutes les conditions de la présente vente; 5° enfin qu'Hélissende[3], femme dudit Guy de Chevreuse, et Matilde, femme dudit Simon de Mauvières, ont renoncé aux droits qu'elles pouvaient avoir dans la dîme susdite.

N° 52.

Mars 123$\frac{6}{7}$. — Ratification par Guy, seigneur de Chevreuse, chevalier, de la vente précédente. (Inédite.)

N° 53.

Mars 124$\frac{8}{9}$. — Lettres (inédites) de Guy de Chevreuse, chevalier, portant que Renaud de Mauvières, écuyer et seigneur du fief auquel appartient la dîme de Talon[4], *de Talon*, a consenti à la même vente.

N° 54.

Avril 1243. — Lettres (inédites) par lesquelles Guy de Chevreuse, chevalier, reconnaît devoir à dame Isabelle de

[1] Mauvières est une dépendance de la commune de Saint-Forget; l'abbé Lebeuf n'en parle que comme d'une maison qui appartenait en 1696 à M. Manseau. Voyez *Hist. du dioc. de Paris*, t. VIII, p. 64.

[2] Voyez l'abbé Lebeuf, *Hist. du dioc. de Paris*, t. IX, p. 17. Choisel est un village à une demi-lieue S. de Chevreuse.

[3] Inconnue à l'abbé Lebeuf.

[4] Talon est un hameau dépendant et au midi de Chevreuse, situé tout près de Méridon.

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

Toussus[1] et aux héritiers de cette dame 5 sous parisis de cens annuel, dans son grand cens de Chevreuse, et s'oblige, dans le cas où il manquerait au terme du payement, fixé au lendemain de la Toussaint, de payer à ladite dame 12 deniers parisis pour chaque semaine de retard.

N° 55.

Mars 124$\frac{8}{9}$. — Lettres (inédites) du même, par lesquelles il confirme la donation faite à l'abbaye de la Roche, par feu Isabelle de Toussus, du cens annuel mentionné dans l'acte précédent.

N° 56.

Juillet 1232. — Lettres (inédites) de Thomas, archidiacre de Pincerais, portant, 1° que Robert *Boutelle de Marc* a, du consentement de Philippe, sa femme, vendu à l'abbaye de la Roche cinq quartiers, *quarteria*, de vigne, situés à l'Orme[2], *apud Ulmum*, moyennant 13 livres parisis, avec 30 deniers de cens à payer tous les ans, à Drogon d'Hargeville[3], *de Hargevilla*, chevalier, et à Isabelle, sa femme, ainsi qu'à leurs héritiers; 2° que lesdits Drogon et Isabelle ont consenti à ladite vente, en réservant à eux et à leurs héritiers toute la justice qui appartient à la censive; 3° que Hugue de l'Orme, *de Ulmo*, chevalier, possesseur du fief où est située ladite vigne, en a confirmé la vente.

N° 57.

Août 1232. — Lettres (inédites) du même, par lesquelles

[1] L'abbé Lebeuf ne fait mention d'aucun seigneur de Toussus antérieur au règne de Louis XI.

[2] L'Orme dépend de la commune de Clairefontaine, à une lieue trois quarts S. E. de Rambouillet.

[3] Hargeville est un village à trois lieues N. E. de Houdan.

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

il fait savoir, 1° que Guillaume d'Épone[1], *de Spedona*, a, du consentement d'Éremburge, sa femme, vendu à l'abbaye de la Roche un arpent de vigne, situé sur le territoire des Vélannes[2], *de Vineolis*, moyennant 12 liv. parisis, avec 27 deniers de cens à payer tous les ans à Robert des Vélannes, *de Vineolis*, chevalier, à Pétronille, sa femme, et à leurs héritiers; 2° que lesdits Robert et Pétronille ont consenti à ladite vente, dont ils se portent garants, en se réservant, ainsi qu'à leurs héritiers, toute la justice de la censive et la dîme de la vigne vendue, qui est sur chaque muid de vin d'un setier, plus le rouage[3], *roagium*, si le vin était vendu dans la vigne, et le pressurage, *pressoragium*, si l'abbaye faisait construire un pressoir, *pressorium*, dans leur censive.

N° 58.

1252. — Lettres de Guy de Lévis, par lesquelles il met à la disposition de l'abbé des Vaux-de-Cernay, d'Amauri de Montfort et d'Alexandre des Bordes[4], *de Bordis*, chevalier, son cousin, 4,000 liv. parisis, pour édifier l'abbaye de la Roche, et pour y entretenir des moines[5].

N° 59.

Mars 123$\frac{8}{9}$. — Lettres (inédites) de l'official de Paris, portant que Jean *Broschart*, chevalier, a confirmé la donation faite à l'abbaye de la Roche par feu Nicolas, chevalier, son

[1] Sur la gauche de la Seine, à une lieue et demie S. E. E. de Mantes.

[2] Les Vélannes, hameau dépendant et à un quart de lieue S. d'Épone.

[3] Droit seigneurial qui se prend sur le vin vendu en gros et sur voiture, avant que la roue tourne.

[4] Hameau ou ferme à un quart de lieue S. de Lévy.

[5] Cette charte est imprimée dans le *Gallia christiana*, 1re édit. t. IV, p. 791, col. 2; 2e édit. t. VII, *instrum.* col. 100; et dans Dubois, *Hist. eccl. paris.*, t. II, p. 387.

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

oncle, de deux setiers de blé à prendre tous les ans dans le moulin de Rodon[1], *de Rooduna*, et à tenir en main-morte.

N° 60.

Août 1245. — Lettres (inédites) de Jean de Nanteuil, chevalier, par lesquelles, de l'aveu de Marguerite, sa femme, il consent que l'abbaye de la Roche tienne en main-morte un muid de blé, dépendant de son fief, à prendre tous les ans dans le moulin d'Authon, *de Hautun*[2]; lequel muid de blé frère Jean de la Rotterie[3], *de Ructoria*, chanoine de la Roche, du contentement de ses frères Milon, chevalier, Gilon, clerc, et Philippe et Simon, écuyers, a donné à ladite abbaye.

N° 61.

Août 1252. — Lettres (inédites) de Jean de Nanteuil, chevalier, par lesquelles, de l'aveu de sa femme, il consent que le monastère de la Roche, de l'ordre de Saint-Victor, et du diocèse de Paris, tienne en main-morte une terre de quatre arpents et demi, en culture, en friche et en aunaie, que ledit monastère a achetée de Robert de la Grange[4], *de Granchia*, et de ses petits-fils; laquelle, située sous l'étang dudit monastère, dans la censive dudit Jean de Nanteuil, est contiguë à la terre de Pomerel, *de Poumeret*[5], et honorée de 9 sous de cens seulement, *honorata in novem solidis censualibus tantummodo*, payables audit chevalier tous les ans à la Saint-Remi; à condition,

[1] Le moulin de Rodon, placé sur un ruisseau du même nom, est situé à une demi-lieue N. E. de Chevreuse. Il y a aussi le hameau de Rodon, à une demi-lieue N. de l'abbaye de la Roche, mais je ne vois pas qu'il y ait eu de moulin dans ce dernier.

[2] Authon, village à deux lieues S. de Dourdan.

[3] La Rotterie est un hameau à une lieue S. de Limours. Voy. au n° 63.

[4] La Grange-du-Bois, hameau à une demi-lieue S. O. de l'abbaye de la Roche.

[5] Voyez le n° 29.

1° que, si ledit cens ne lui était pas payé au terme fixé, il aurait sa reprise sur ladite terre; 2° que personne ne pourra, sans sa permission, pêcher dans le ruisseau, *in ruissello*, qui coule à travers ladite terre, ni dans l'aquéduc, *in aquæ ductu*, nommé en français, *gallicè*, Essivouer[1], et ne pourra faire devant la bonde, *de coram bunda*, aucune haie, *haiam*, ou clôture, *sepem*, ni tendre de filet, *filum ponere*.

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame de-la-Roche.

N° 62.

Novembre 1244. — Lettres (inédites) par lesquelles Milon, seigneur de l'Étang[2], *de Stanno*, écuyer, et Agnès *de Voisins*[3], sa femme, consentent, moyennant une rente de 6 sous 4 deniers et obole parisis, qui leur sera payée par l'abbaye de la Roche, que ladite abbaye tienne en main-morte six arpents de vigne, situés à l'Étang, *apud Stannum*, dans la censive dudit Milon, et que cette abbaye avait possédés sans trouble depuis cinq ans, avec l'approbation dudit Milon et de sa femme.

N° 63.

Mars $12\frac{49}{50}$. — Lettres (inédites) de l'official de P., archidiacre de l'église de Paris, faisant savoir que Milon de Néauphle[4], *de Nealfa*, chevalier, a donné en main-morte à l'abbaye de la Roche un demi-arpent de vigne situé à l'Étang, *apud Stannum*, sur le territoire de la Motte[5], *Mota*, et a reçu

[1] Ce cours d'eau et le ruisseau dont on vient de parler se déchargeaient dans l'Ivette, près de Maincourt. Voyez le n° 29.

[2] Village sous Marly, à une lieue S. de Saint-Germain-en-Laie. Le plus ancien seigneur de ce lieu que cite l'abbé Lebeuf est du XVe siècle.

[3] Voisins-le-Bretonneux, à une lieue et demie N. E. E. de l'abbaye de la Roche; ou peut-être Voisins-le-Cuit, à une lieue un quart S. E. du premier, et dont il sera question au n° 69. L'abbé Lebeuf ne parle pas de la dame de Voisins qui figure ici.

[4] Néauphle-le-Château, ou Néauphle-le-Vieux; le premier à deux lieues N. O., et le second à deux lieues et demie N. O. de l'abbaye de la Roche.

[5] Ce hameau, qui était situé près du village de l'Étang, est sans doute un de ceux qu'on a détruits lorsque Louis XIV

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

en échange deux pièces de vigne situées à la Crote, *Crata*[1], de Marly, *de Marliaco*, dans la censive des héritiers de Vaucel[2], *de Valle-Orselli*, et qui appartenaient auparavant à noble femme Isabelle de la Rotterie, *de Ructoria*[3], qui les a données à ladite abbaye. De plus, l'abbaye de la Roche s'oblige à payer audit Milon et à ses héritiers 6 deniers de cens capital, dont est grevé le demi-arpent qu'elle reçoit.

N° 64.

Mars $12\frac{49}{50}$. — Lettres (inédites) du même, portant qu'Ancel, dit *de Nisuta*, de Noisy[4] (?), écuyer, a vendu en mainmorte à l'abbaye de la Roche, moyennant 16 liv. parisis, une habitation, *masura*, avec son pourpris, *proprisio*, et ses dépendances, située à l'Étang; plus un arpent et un demi-quartier de vigne tenant à la vigne de l'église de l'Étang; le tout provenant de l'héritage dudit Ancel, et chargé de 2 sous de cens capital à payer tous les ans à Milon[5], chevalier, frère dudit vendeur; lequel Milon, qui possède le fief et la censive où sont situés les biens vendus, approuve ladite vente.

N° 65.

Mars $125\frac{1}{2}$. — Lettres (inédites) d'amortissement accordées, par-devant l'official de la cour de Paris, à l'abbaye de la Roche par demoiselle, *domicella*, Alipte ou Alide, *Aalipdis*,

a fait bâtir le château et planter le parc de Marly.

[1] Cette contrée est appelée *la Crote* au n° 78.

[2] Vaucel est une dépendance de Taverny, à une lieue et demie N.O. de Montmorency. C'est probablement le même lieu dont il est fait mention, sous le nom de *Vallis-Lorcie*, dans un acte de l'an 1215, rapporté par Du Chêne, *Hist. de Montmor.*, preuves, pag. 81.

[3] Voyez au n° 60.

[4] Noisy-le-Roi, à une lieue S. de l'Étang-la-Ville. Ce village était du diocèse de Chartres, quoique enclavé dans celui de Paris.

[5] Voyez le n° 63.

de Briis, *de Briis*[1], veuve, et par dame, *domina*, Jeanne[2], sa fille, veuve, pour quatre arpents de terre labourable, et pour un demi-arpent de terre en friche et en aunaie; le tout situé près de la Roche, sous l'étang du Ménil-Saint-Denis, et tenant à la terre de Pomerel, dans la censive de sire Jean de Nanteuil, chevalier; lequel tenait en fief desdites Alide et Jeanne les susdits quatre arpents et demi, que l'abbaye de la Roche avait achetés de Robert de la Grange[3] et de ses petits-fils, sous la condition qu'elle payerait audit chevalier, ainsi qu'à ses héritiers, 9 sous parisis de cens capital.

N° 66.

Mars 125½. — Lettres (inédites) d'amortissement accordées, par-devant l'official de la cour de Paris, à l'abbaye de la Roche, par demoiselle Alide, *Aalipdis,* veuve, et dame Jeanne de Palaiseau, *de Palaciolo,* sa fille, veuve, pour un demi-arpent de pré situé à la Roche, et contigu d'un côté au jardin des frères, et de l'autre à leur pré, du côté de Lévy, dans la censive de Jean de Nanteuil, chevalier, et dans le fief desdites dames.

N° 67.

Décembre 1235. — Lettres (inédites) de Robert *Basin de Voisins*[4], chevalier, par lesquelles, à la demande de Gautier de Thiverval[5], *Galterus de Tiverval,* chevalier, et d'Isabelle, sa femme, il confirme la vente par eux faite, pour le prix de

[1] Briis, village à une lieue S. E. de Limours. L'abbé Lebeuf n'a pas connu les deux dames dont il est ici question.

[2] Elle est appelée Jeanne de Palaiseau dans la charte qui suit.

[3] Voyez le n° 61.

[4] Ce seigneur n'a pas été connu de l'abbé Lebeuf. Au n° 62 il est fait mention d'une Agnès de Voisins. Voyez aussi le n° 68 qui suit.

[5] Thiverval, village à deux lieues trois quarts S. S. E. de la Roche.

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

60 liv. parisis, à l'abbaye de la Roche, d'une pièce de vigne appelée *la Croière*[1], sise à Marly, et mouvant dudit Robert, à condition que ladite abbaye lui payera le jour de la fête de Saint-Remi, à Mareuil[2], *apud Marolium*, 6 deniers de cens qu'il a sur ladite vigne.

N° 68.

Décembre 1235. — Lettres (inédites) passées par-devant l'official de H., archidiacre de l'église de Paris, et portant, 1° que sire Gauthier de Thiverval et dame Isabelle, sa femme, ont vendu à l'abbaye de la Roche, pour 70 liv. parisis, une pièce de vigne, appelée *la Croière*, sise à Marly, dans la censive de Robert de Voisins, *de Vicinis*, qui en retire 6 deniers de cens; 2° que ledit Robert, premier seigneur du fief, a confirmé ladite vente; 3° que, dans le cas où cette vente serait rétractée, lesdits vendeurs payeraient à ladite abbaye 6 liv. parisis, pour la peine, *nomine pœnæ;* 4° que dame Marguerite[3], veuve de Pierre des Voisins, *de Vicinis*, chevalier, a, par-devant Gui, doyen de Guyencourt[4], *de Guidonis Curia*, fait l'abandon à l'abbaye de la Roche de tous les droits qu'elle pouvait prétendre sur ladite vigne, soit à titre de douaire, soit à tout autre titre.

N° 69.

Mai 1234. — Par-devant l'official de l'église de Paris,

[1] Voyez les nos 68 et 76.

[2] Mareuil ou Mareil, à une demi-lieue N. O. de Marly-le-Roi.

[3] Il n'est pas fait mention de cette dame dans l'abbé Lebeuf, qui d'ailleurs parle de Pierre des Voisins, son mari, comme vivant en 1229. Voyez *Hist. du dioc. de Paris*, t. VII, p. 458.

[4] Village à une demi-lieue N. de Voisins-le-Bretonneux. Le siége et le titre du doyenné était Châteaufort; mais il y a apparence que Gui, dont il est ici parlé, était à la fois doyen de Châteaufort et curé de Guyencourt, et qu'on aura attaché à cette paroisse son titre de doyen.

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

Philippe de Limours[1], *de Limous*, et Jeanne, sa femme, vendent à l'abbaye de la Roche, moyennant 80[2], *quatuor viginti*, livres et 100 sous parisis, une dîme à *Voïsins-le-Cuit*[3], mouvant du fief dudit Philippe, et de celui de la maréchale, *mareschalle*, de Lévis et d'Albigeois, à la réserve de cinq mines, *minis*, de blé, que les curés de Sablé et de Palaiseau prennent dans ladite dîme. H. archidiacre de Paris, de l'arrière-fief, *refeodo*, duquel meut la dîme vendue, a consenti à ladite vente, ainsi que Pierre de Limours et Philippe, chevaliers, frères du vendeur Philippe[4]. Enfin les vendeurs, Philippe et Jeanne, se sont engagés, dans le cas où la vente serait rétractée soit en tout, soit en partie, à restituer pour peine, *nomine pœnæ*, 40 liv. parisis à l'abbaye, et lesdits Pierre et Philippe, frères de Philippe, vendeur, se sont portés garants de cette restitution. (Inédite.)

N° 70.

Dimanche avant la Toussaint (30 octobre) 1250. — Confirmation de la vente précédente par Mathilde, dame de Marly, *Malliaci*, et concession en main-morte à l'abbaye de la Roche par la même, de la dîme mentionnée dans ladite vente. (Inédite.)

N° 71.

Mars 123$\frac{8}{9}$. — Confirmation de la même vente par Mathieu de Marly, *de Malliaco*, chevalier, qui cède à l'abbaye de la Roche tous les droits qui lui appartiennent dans la dîme qui fait l'objet de ladite vente. Dans cet acte, Philippe de Limours, chevalier, est dit défunt. (Inédite.)

[1] Limours est à trois lieues S. E. de l'abbaye de la Roche.

[2] Et non 24. On connaît ces locutions de l'ancienne langue vulgaire, *six-vingts*, *sept-vingts*, *quinze-vingts*, etc., qui ont pénétré dans la basse latinité, où elles sont rendues par *sex viginti*, *septem viginti*, *quindecim viginti*, etc.

[3] L'abbé Lebeuf n'a pas connu l'ancienneté de ce hameau.

[4] Tous ces personnages sont restés inconnus à l'abbé Lebeuf.

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

N° 72.

Mai 1226. — Lettres (inédites) par lesquelles Mathieu de Marly, *de Malliaco*, assigne à l'abbaye de la Roche, sur son quint, *quintum*, dans son revenu *de Melleto*[1], 5 sous parisis de rente, pour faire une pitance aux religieux le jour de son anniversaire.

N° 73.

Mai 1226. — Confirmation de la donation précédente par Bouchard, seigneur de Marly, *Malliaci*. (Inédite.)

N° 74.

Avril 1233. — Lettres (inédites) de Mathieu de Marly, *de Marliaco*, chevalier, par lesquelles il confirme la vente faite, moyennant 60 liv. parisis, par sire Simon de Chateron[2], chevalier, à l'abbaye de la Roche, de trois arpents de vigne et d'une maison, à Champlan, dans le fief de lui, Mathieu.

N° 75.

Mai 1226. — Donation par Bouchard, seigneur de Marly, *Malliaci*, aux chanoines de la Roche, de 20 sous chartrains de rente, assignés sur son revenu de Chartres, et payables par les mains d'Étienne Floyer, *Stephani Floerii*, et de ses successeurs. (Inédite.)

N° 76.

Avril 1239. — Lettres (inédites) de Pierre, seigneur de Marly, *Malliaci*, par lesquelles il consent que l'abbaye de la Roche possède, en acquittant le cens établi, un demi-arpent

[1] Ne peut être Meulan, en latin *Mellentum*. [2] Voyez le n° 48.

de vigne ayant appartenu à Gautier *Boidrot*, et situé sur le territoire de la Croière, *Creariæ*[1].

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

N° 77.

Juillet 1248. — Donation à l'abbaye de la Roche, par Pierre de la Chapelle, *de Capella*, chevalier, de la dîme de Talon[2]. (Inédite.)

N° 78.

Jeudi, lendemain des cendres (18 février) $124\frac{8}{9}$. — Confirmation par sire Milon de la Roterie[3], *de Ructoria*, chevalier, et par ses frères, Gilon, clerc, et Simon, écuyer, de la donation faite à l'abbaye de la Roche par feu Isabelle, noble dame de la Roterie, leur mère, d'un arpent de vigne situé sur le territoire *de la Crote*[4], près le château de Marly, *prope Marliacum castrum*. (Inédite.)

N° 79.

1239[5]. — Lettres (inédites) de l'official de la cour de Paris, par lesquelles Pierre de Clagny[6], *de Claagniaco*, chevalier, ses enfants, Bouchard, Jean, Gilet, *Giletus*, Solice, *Solitia*, et Nicolas de Mortemer[7], *de Mortuo-Mari*, époux de Solice, vendent en main-morte à l'abbaye de la Roche, moyennant 60 livres parisis, une pièce de vigne à Issy[8], *apud Yssiacum*,

[1] On lit *la Craiere* dans le titre de l'acte. Voyez les nos 67 et 68.

[2] Voyez le no 51.

[3] Voyez les nos 60, 63, 78, 80, 81.

[4] Le titre de l'acte porte *la Crate*. Voyez aussi le no 63.

[5] Le nom du mois est illisible.

[6] Voyez le no 47. Tous les personnages qui sont nommés dans cette charte sont restés inconnus à l'abbé Lebeuf.

[7] Est-ce le hameau de Mortemer près de Noisy-sur-Oise, à deux tiers de lieue E. de Beaumont, et à quatre lieues et demie N. E. de Pontoise, ou bien est-ce le hameau de Mortemer, à une demi-lieue N. O. de Vernon? C'est ce que je ne puis dire.

[8] A une lieue et demie S. O. de Notre-Dame de Paris.

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

appelée *la Vigne de Girard*[1], et chargée uniquement d'un cens capital de six deniers au profit de Jean *le Veautre*[2], chevalier, et de ses héritiers, et payables à Gisy[3], *apud Giriacum*. Ladite vente est confirmée et garantie par ledit Jean *le Veautre*, premier seigneur du fief dans lequel est située la vigne vendue, et par sire Pierre de Montreuil[4], *de Mousterolio*, chevalier, second seigneur dudit fief. Lesdits Pierre et Jean, Jean de Villedavray, *de Villa d'Avray*, Robert de Clagny et Jean de Piscop[5], *de Pissecot*, se portent garants, *plegios*, de ladite vente, suivant les us et coutumes de France. Lesdits vendeurs s'engagent de plus à la faire approuver par le troisième seigneur du fief, si cela est nécessaire. Enfin, Béatrice, femme de Pierre de Montreuil, et Isabelle, femme de Jean *Atricart*, chevalier, donnent leur approbation à ladite vente, en présence du curé de Bièvre[6], *de Byevra*, et du curé de Montreuil.

N° 80.

Juin 1249. — Lettres (inédites) par lesquelles Geofroi, *Gaufridus*, élu abbé, *dictus abbas*, de Notre-Dame des Vaux-de-Cernay[7], *Vallium Sarneii*, fait savoir que Gilon de la

[1] Le nom de *Girard*, donné à une vigne ou à une contrée du territoire d'Issy, dès l'an 1239, peut rendre douteuse l'origine de celui de Vaugirard (démembrement de la paroisse d'Issy), attribuée par l'abbé Lebeuf à Gérard de Moret, qui fut abbé de Saint-Germain-des-Prés depuis 1258 jusqu'à 1278. Voy. *Hist. du dioc. de Paris*, t. III, p. 164 et 165.

[2] Voyez le n° 47.

[3] Hameau dépendant et situé à un quart de lieue N. de la commune de Bièvre. On disait Giry au XII[e] siècle. Voyez Lebeuf, *Hist. du dioc. de Paris*, t. VII, p. 417.

[4] Village à l'E. et tout près de Versailles.

[5] Piscop est un village à quatre lieues un quart N. de Paris, et trois quarts O. d'Écouen.

[6] Village à trois lieues et demie S. de Paris, et à une lieue un quart N. O de Palaiseau.

[7] L'existence de cet abbé, successeur élu de S. Thibaud de Marly (mort le 7 décembre 1247), n'a pas été reconnue, faute de preuves suffisantes, par les auteurs du *Gallia christiana*. Ils placent immédiatement après l'abbé S. Thibaud l'abbé Guerric, qui ne vient qu'après Geofroi, et dont il n'est pas fait mention, comme abbé des

Roterie[1], *de Ructoria,* clerc, a donné à l'abbaye de la Roche les prés à lui appartenant, et situés près de l'Ivette, *juxta Yvetam.*

N° 81.

Avril 1240. — Donation faite, par-devant l'official de Chartres[2], à l'abbaye de la Roche, par Gilon de la Roterie, clerc, d'une rente de deux setiers de blé assignée sur son gagnage, *gaignagium,* dans la grange de la Roterie; avec la clause portant que, si lui ou ses héritiers manquent au payement de ladite rente, ils seront tenus de payer à ladite abbaye autant de fois 12 deniers qu'ils auront laissé écouler de semaines après le terme fixé, qui est celui de la Saint-Remi. (Inédite.)

N° 82.

Février 12$\frac{49}{50}$. — Lettres (inédites) de l'official de P., archidiacre de l'église de Paris, faisant savoir que Gilon, dit *de la Ruthoere*[3], clerc, a donné à l'abbaye de la Roche la cinquième partie d'un pré de trois arpents, situé près de la source de l'Ivette[4], *prope fontem d'Ivete,* dans la censive du prieur d'Ivette[5]; et vendu à la même abbaye les quatre autres cinquièmes du même pré, moyennant 80, *quatuor viginti,* livres parisis.

N° 83.

Mars 12$\frac{49}{50}$. — Transaction entre l'abbé de Saint-Maur-des-Fossés et l'abbé de Notre-Dame-de-la-Roche, d'après laquelle

Vaux-de-Cernay, avant l'an 1250; encore manque-t-on de titres positifs pour prouver qu'il l'ait été avant l'année 1253. Voy. le *Gallia christiana*, t. VII, col. 890.

[1] Voy. les nos 78 et 81.

[2] Le fief de la Roterie était dans le diocèse de Chartres.

[3] Sans doute le même que le Gilon de la Roterie des articles précédents.

[4] La principale source de l'Ivette est à l'E. du village de Saint-Hubert, à une lieue S. O. de l'abbaye de la Roche.

[5] Le prieuré d'Ivette, situé sur la paroisse de Lévy, date au moins du XII[e] siècle. Voyez Lebeuf, *Hist. du dioc. de Paris*, t. VIII, p. 37 et suiv.

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

l'abbaye de la Roche doit tenir en main-morte trois arpents de pré, situés près de la source de l'Ivette, dans la censive et le domaine du prieur d'Ivette[1], moyennant un denier de cens seulement qu'elle s'oblige à payer audit prieur, les cinq autres deniers de cens dont lesdits trois arpents étaient grevés auparavant ayant été remis à ladite abbaye. Mais celle-ci renonce, en faveur de l'abbaye de Saint-Maur et du prieuré d'Ivette, à tous les droits qu'elle pouvait avoir sur la paroisse de Saint-Non[2], dans les dîmes des novales situées dans le domaine dudit prieuré d'Ivette. (Inédit.)

N° 84.

Novembre 1244. — Par-devant l'official de Paris, Richard *de Argal*, chevalier, et dame Émeline, sa femme, vendent en main-morte à l'abbaye de la Roche, moyennant 200 liv. parisis, leur dîme de la Tremblée[3], *de Tranbleia,* tant en blé et avoine, en blé marsois, en paille, en chaume, en traite (*bladi et avenæ, marceschiæ, necnon et palea, stramine, tractu*) qu'en toutes autres choses, avec tous les droits de seigneurie et de justice qu'ils y possédent; laquelle rend quatre muids tant de blé que d'avoine, et vaut pour chaque muid de blé, mesure du château de Marly, *Marliaci*, 60 liv. parisis; et pour chaque muid d'avoine, même mesure, 40 liv. parisis. Si, pendant les trois années qui vont suivre, la dîme vendue ne rend pas chaque fois les quatre muids annoncés, les vendeurs restitueront du prix convenu à proportion de ce qui manquera au produit; réciproquement, si le produit dépasse quatre muids, l'abbaye de la Roche leur

[1] Le prieuré d'Ivette dépendait de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés.

[2] Village à une lieue et demie S. O. de Saint-Germain-en-Laye.

[3] La Tremblée est un hameau à trois quarts de lieue S. E. et dépendant de la commune du Bois-d'Arcy.

en tiendra compte. Les garants de la vente fournis par lesdits vendeurs sont sire Milon de Jagny[1], *de Jehaigniaco*, chevalier, Guillaume de Voisins, *de Vicinis*, Hugue *Pilet*, Simon, maire du Bois-d'Arcy[2], *major de Nemore Arsicii*, Jean dit *Bovet*. (Inédite.)

N° 85.

Novembre 1247. — Richard *de Argal*, chevalier, renonce, par-devant l'official de Paris, en faveur de l'abbaye de la Roche, de l'ordre de Saint-Augustin, à tous droit, seigneurie, juridiction et justice qu'il avait ou pouvait avoir dans la dîme de la Tremblée, *de Tranbleia*, tant en grain, en paille, en traite, *tractu*, en chaume, *stramine*, qu'en toutes autres choses, moyennant 19 liv. parisis, qu'il a reçues de ladite abbaye. (Inédite.)

N° 86.

Décembre 1244. — Confirmation par Guy de Chevreuse, chevalier, de la vente faite en main-morte à l'abbaye de la Roche, par sire Richard *de Argal*, chevalier, et dame Émeline, sa femme, de leur dîme de la Tremblée, *de Tranbleia*, située dans la paroisse du Bois-d'Arcy, *de Nemore Arsicii*, et dépendant du fief de lui, Guy de Chevreuse, premier seigneur. (Inédite.)

N° 87.

Juin 1250. — Sentence arbitrale rendue par Odon, curé de Montreuil[3], *de Mousterolio*, et Étienne, curé de Gif[4], *de Giffi villa*, d'après le compromis fait, sous peine de 10 liv. parisis,

[1] Jagny, hameau à un quart de lieue O. de Chevreuse, plutôt que le village de même nom près de Luzarches.

[2] Le Bois-d'Arcy, village à deux lieues O. de Versailles, et deux lieues N. de l'abbaye de la Roche.

[3] Voyez le n° 79.

[4] Voyez le n° 41.

entre G.[1], abbé de la Roche, et Pierre, curé de Toussus, au sujet de la dîme et des novales des Loges. D'une part, l'abbé de la Roche devra payer au curé de Toussus trois mines, *minas*, de méteil, *ybernagii*, et trois mines d'avoine sur la dîme des Loges, perçue l'an dernier, et continuer de payer la même redevance tous les ans à venir, sans plus inquiéter ledit curé au sujet de la dîme de deux arpents, qui appartiennent à celui-ci, et qui sont situés l'un à *Fayel* et l'autre à la Noue d'Herbold, *apud Noam Herboldi*[2]. D'autre part, le curé de Toussus devra rendre à l'abbaye de la Roche tout ce qu'il a perçu dans la dîme des Loges, soit à Fayel-le-Grand, *apud Fayellum Magnum*, soit à Fayel-le-Petit, *apud Fayellum Parvum*[3], à raison des novales faites dans lesdits lieux depuis l'accord passé entre les deux parties, sous l'épiscopat de Pierre, évêque de Paris, en 1248 et 1249; ledit curé devra aussi ne plus inquiéter ladite abbaye au sujet de la dîme des novales faites aux lieux susdits depuis cette époque. (Inédite.)

N° 88.

Vendredi avant les Cendres 1252 (28 février 1253) — Acceptation, par-devant l'official de l'église de Paris, de la sentence précédente par le curé de Toussus. (Inédite.)

[1] Le nom de cet abbé, qui est Gilbert, est donné en entier dans le n° 89. Le premier abbé de la Roche se nommait aussi *Gilbert*, suivant les derniers éditeurs du *Gallia christiana*, t. VII, col. 848; mais je crois que ces savants religieux se trompent en lui donnant pour successeur l'abbé Roger, qui aurait occupé le siége abbatial depuis 1234 jusqu'en 1253. En effet, si le Gilbert dont il s'agit dans notre charte est le même que le premier abbé de la Roche, celui-ci ayant vécu, d'après la date de cette même charte, au moins jusqu'en juin 1250, n'aura pas été remplacé en 1234 par l'abbé Roger, qui ne sera venu que seize ans après; et si notre Gilbert est différent du premier abbé de la Roche, l'abbé Roger aura dû quitter le gouvernement de l'abbaye au plus tard en juin 1250.

[2] Voyez le n° 22.

[3] Ces lieux, qui devaient être situés près du village des Loges, ne se trouvent pas indiqués dans l'*Atlas topographique des environs de Paris* de D. Coutans.

N° 89.

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

Juin 1253. — Arrêt[1] rendu à la requête de frère Ingerran, *Ingerrannus,* chanoine et procureur général de l'abbaye de la Roche, contre Pierre, curé de Toussus, lequel est condamné à exécuter la sentence arbitrale rendue entre lui et feu Gilbert, abbé de la Roche, par le curé de Montreuil et le curé de Gif, et à restituer à l'abbaye de la Roche six setiers de blé, qu'il avait prélevés au mépris de ladite sentence, pendant les deux années dernièrement écoulées, dans la dîme des novales de dix-neuf ou vingt arpents de terres labourables situés *in Fayel Parvo vel Fayel Magno.* Les droits de ladite abbaye lui sont réservés par le même arrêt, en ce qui touche les frais du procès. (Inédite.)

N° 90.

Février $12\frac{49}{50}$. — Lettres (inédites) de l'official de P., archidiacre de l'église de Paris, faisant savoir, 1° qu'Odon de Ver-le-Grand[2], *de Vere Magno,* chevalier, et Marguerite, sa femme, ont vendu en main-morte à l'abbaye de la Roche, moyennant 136 livres parisis, *pro sexcies viginti et sexdecim libris paris.*, leur dîme sur cent soixante arpents et plus de terres labourables situés dans la paroisse de Ver-le-Grand, laquelle provient de la succession de feu Matilde, mère dudit Odon; 2° que Jean de Cheptainville[3], *de Cheteinvilla,* écuyer, premier seigneur dudit fief dont dépend ladite dîme, Jean de Cheptainville, chevalier, second seigneur du même fief, et sire Jean de Guillerville[4], *de*

[1] C'est probablement un arrêt de l'officialité de l'église de Paris.

[2] Village à une lieue trois quarts E. d'Arpajon.

[3] Village à une lieue S. d'Arpajon.

[4] Hameau à un huitième de lieue S. et dépendant de la commune de Saint-Sulpice de Favières, à deux lieues S. O. d'Arpajon. Tous les personnages nommés dans la présente charte ont été inconnus de

Guillervilla, chevalier, troisième et dernier seigneur du même fief, ont confirmé ladite vente et l'ont garantie.

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

N° 91.

Mars 12$\frac{49}{50}$. — Lettres (inédites) de l'official de P., archidiacre de l'église de Paris, par lesquelles Odon de Ver-le-Grand, chevalier, reconnaît que la dîme qu'il a vendue 136 livres parisis à l'abbaye de la Roche est de quatre-vingt-six arpents seulement et non de plus, et consent que ladite abbaye, par compensation, perçoive, avec la dîme, le champart possédé par lui dans les quatre-vingt-six arpents susdits, jusqu'à ce qu'elle soit en pleine jouissance de la dîme des cent soixante arpents annoncés.

N° 92.

Mai 1252. — Lettres (inédites) de L., doyen, et des chanoines du chapitre de l'église de Paris, portant que l'abbé de la Roche a donné en main-morte, à titre d'amodiation, *ad amodiationem,* au maître et aux frères de la maison de Dieu (Hôtel-Dieu) de Paris, moyennant deux muids d'avoine de rente à la mesure de Paris, la dîme sur cent soixante arpents et plus de terres labourables situés dans la paroisse de Ver-le-Grand.

N° 93.

Août 1220. — Lettres (inédites) de Simon, châtelain de Néauphle, *castellanus de Nealphe,* par lesquelles il assigne, avec le consentement de sa femme, à l'abbaye de la Roche une rente de 5 sous parisis sur les revenus du village de Saint-Remi[1], *villa quæ dicitur Sancti Remigii.*

l'abbé Lebeuf, à l'exception peut-être de l'un des deux, appelé *Jean de Cheptainville.*

[1] Village à une demi-lieue E. de Chevreuse.

N° 93 *bis*.

Novembre 1237. — Donation par Milon, châtelain de Maurepas[1], *castellanus de Malo Repastu*, à l'abbaye de la Roche, d'un setier de méteil à prendre tous les ans dans sa grange de Maurepas. (Inédite.)

N° 94.

Octobre 1233. — Lettres (inédites) d'amortissement accordées par Garin de Montreuil, *de Mousterolio*, chevalier, du consentement de *Sancelina*, sa femme, et de Pierre, son fils aîné, à l'abbaye de la Roche, pour les biens donnés à ladite abbaye par feu Guy de Lévis, maréchal d'Albigeois.

N° 95.

Lundi avant Noël (23 décembre) 1252. — Confirmation par Marie de Coignières, veuve de Jean de Lévis[2], du legs fait par ce dernier à l'abbaye de la Roche, de sept arpents de bois situés près de Belle-Panne, et contigus aux bois de Saint-Denis; lesquels sept arpents avaient été achetés par ledit Jean de Lévis et par sa femme aux parents de sire Richard d'Argal, chevalier. (Inédite.)

N° 96.

Août 1212, IVe année du pontificat de Pierre, évêque de Paris. — Lettres (inédites) par lesquelles Pierre (II), évêque de Paris, confirme l'accord fait, par-devant W., archidiacre, et P., succenteur de la même ville, délégués par le souverain pontife, entre les religieux de la Roche et J., curé de

[1] A une lieue N. O. de l'abbaye de la Roche, dans le diocèse de Chartres.

[2] L'abbé Lebeuf n'a pas connu ces deux personnages.

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

Toussus, au sujet des dîmes des novales situées dans la dîme des Loges. D'après cet accord lesdits religieux doivent payer tous les ans audit curé trois mines de méteil et trois mines d'avoine dans la dîme des Loges, et renoncer, en faveur du même, à la dîme qu'ils avaient dans deux arpents de terre à lui appartenant, et situés l'un à Faiel, et l'autre *apud Noam Herbodi.*

N° 97.

Mai 1238. — Lettres (inédites) d'Ives, élu abbé de Notre-Dame de Livry[1], *Beatæ Mariæ de Livriaco,* contenant l'accord fait entre son abbaye et celle de la Roche, au sujet de la pleine juridiction que la première prétendait avoir sur la seconde. L'abbaye de la Roche devra payer tous les ans à celle de Livry dix-huit setiers de méteil sur son gaignage ou profit, *de gueegnagio suo,* dans sa grange de la Roche, et autant d'avoine, à la mesure de Chevreuse, et pourra faire ce payement au lieu où elle voudra, pourvu que ce ne soit pas à plus de dix lieues de l'abbaye de Livry; moyennant quoi elle sera libérée et affranchie de la juridiction à laquelle elle était soumise envers celle-ci.

N° 98.

Février 127$\frac{4}{5}$. — Lettres (inédites et en français) par lesquelles Philippe de Chenevières[2], chevalier, du consentement de Geofroi, son fils aîné, et de Phelipot et Symart, ses autres fils, écuyers, lègue à l'abbaye *de la Rouche* un setier de blé,

[1] A quatre lieues E. de Paris. Il est parlé de l'accord qui suit dans le *Gallia christiana,* t. VII, col. 832; mais la charte ne s'y trouve pas rapportée.

[2] Hameau dépendant de la commune de Jouarre, à une lieue trois quarts N. N. E. de l'abbaye de la Roche.

à prendre tous les ans dans sa grange de Chenevières, pour faire chaque année son anniversaire et celui d'Isabelle, sa femme.

En rassemblant les noms de personnes et les noms de lieux mentionnés dans les actes que contient le Cartulaire de la Roche, et en les disposant, les premiers selon l'ordre chronologique, et les seconds selon l'ordre alphabétique, on obtient les deux tables suivantes.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES CHARTES ET DES PERSONNES.

1190 ou 1196.

N° 1. Maurice, évêque de Paris.
Guy, ci-devant curé de Maincourt.
Guy de Lévis, maréchal de la foi [1].

1201.

N° 2. Odon de Sully, évêque de Paris.
Guy de Lévis, chevalier; Guiburge, sa femme.
A., curé de Saint-Non.

1205.

N° 43. Philippe, archidiacre de Pinserais.
Richard, curé de Coignères.
Simon de Viltain, clerc.

1208.

N° 9. Renaud, évêque de Chartres.
Simon d'Aunainville; Alaude, sa femme.
Mathieu, frère de Simon d'Aunainville.
Simon, seigneur de Coignères; Pétronille, sa femme.
N° 14. Philippe, archidiacre de Pinserais.
Guy de Lévis; Guiburge, sa femme.

[1] Les guerres contre les Albigeois n'ont commencé qu'en 1208, et Guy de Lévis, dont il est ici question, en 1190, ou au plus tard en 1196, quoique parti un des premiers pour ces expéditions, n'a pu avoir le titre de *maréchal de la foi* avant l'année 1208. Ce titre, qui ne pouvait se trouver dans l'acte original, a donc été introduit par anticipation dans le Cartulaire. Voy. D. Vaissette, *Histoire de Languedoc*, t. III, p. 156 et 182.

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

N° 15. Pierre, évêque de Paris.
Guy de Lévis, chevalier; Philippe, son frère, archidiacre de Pinserais.
Pierre des Loges.

N° 44. Philippe, archidiacre de Pinserais.
Simon de Viltain; Mathieu, son frère; Adeline, femme de Mathieu.

1209.

N° 16. Pierre, évêque de Paris.
Guillaume de Buc; Marie, sa femme; Hugues, leur fils; Guillaume, Pierre, Nicolas, Adam, Philippe, Thibaud, Jeanne et Mathilde, autres enfants de Guillaume de Buc.
Barthélemy, doyen de Villepreux.

N° 17. Pierre, évêque de Paris.
Bochard de la Bouillie; Alix, sa femme.
Barthélemy, doyen de Villepreux.

N° 19. Les mêmes qu'au n° 15, année 1208.
Guiburge, femme de Guy de Lévis, chevalier, du n° 15.

N° 18. Pierre, évêque de Paris.
Roger de Villedavray; Élisabeth, sa femme.

N° 41. Pierre de Brasseuil, chevalier; Élisabeth, sa femme; Élisabeth, leur fille; Gautier, frère de celle-ci.
Renaud, seigneur de Gif.

N° 42. Les mêmes.
Pierre, évêque de Paris.

1210.

N° 25. Pierre, évêque de Paris.
Isabelle de Lévis; Milon de Lévis, son fils.

1212.

N° 96. Pierre, évêque de Paris.
J., curé de Toussus.
W., archidiacre de Paris.
P., succenteur de Paris.

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

1213.

N° 22. Pierre, évêque de Paris.
Gautier, charpentier; M., sa femme.
Guillaume, archidiacre de Paris.
Pierre, succenteur de l'église de Paris.

1220.

N° 39. Ébrard de Lèveville, chevalier, fils d'Amauri de Lèveville, chevalier, et d'Alix.
Catherine, femme d'Ébrard de Lèveville, chevalier.
N° 93. Simon, châtelain de Néauphle, et sa femme.

1221.

N° 40. Ébrard de Lèveville, chevalier; feu Isabelle, sa sœur, femme de Herbert et de Galeran.

1222.

N° 6. Amauri, duc de Narbonne, comte de Toulouse, vicomte de Béziers et de Carcassonne, et seigneur de Montfort.
N° 31. Simon de Lévis, chevalier; Pétronille, sa femme.
N° 32. Ébrard de Lèveville, chevalier; feu Pétronille, sa parente.

1226.

N° 10. Guy de Lévis, chevalier; Guiburge, sa femme, et Guy et Philippe, ses fils.
N° 45. Amauri, comte de Montfort et de Leycester.
Thomas de Neuville.
N° 72. Mathieu de Marly.
N° 73. Bouchard, seigneur de Marly.
N° 75. Bouchard, seigneur de Marly.
Étienne Floyer.

1230.

N° 20. Guillaume Lacerne; Émeline, sa femme.
Robert des Loges, bourgeois de Chevreuse.
Jean Faiel de Toussus.

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

1231.

N° 13. Guy, seigneur de Chevreuse; Hélissende, sa femme.

1232.

N° 56. Thomas, archidiacre de Pinserais.
Robert *Boutelle de Marc*; Philippe, sa femme.
Drogon d'Hargeville, chevalier; Isabelle, sa femme.
Hugue de l'Orme, chevalier.

N° 57. Guillaume d'Épone; Éremburge, sa femme.
Robert de Vélannes, chevalier; Pétronille, sa femme.

N° 58. Guy de Lévis.
Amauri, comte de Montfort.
Alexandre des Bordes, cousin de Guy de Lévis.

1233.

N° 47. Guillaume, évêque de Paris.
Alix de la Boullie; ses enfants, Thibaut et Guillaume, écuyers, Guiard, clerc, et Isabelle.
Gervais de Sèvre.
Pierre de Clagny.
Adam d'Orsigny.
Mathieu de Marines.
Gervais *li Viautres*.

N° 48. Simon de Chateron, chevalier; Isabelle, sa mère, et Alix, sa femme.
Mathieu, seigneur de Marly.
Hugue Guinemer.

N° 49. Guillaume, évêque de Paris.
Guillaume, seigneur d'Issy, chevalier; Sedille, sa femme.
Barthélemi de Viroflay, chevalier.

N° 74. Mathieu de Marly, chevalier.
Simon de Chateron, chevalier.

N° 94. Garin de Montreuil, chevalier; Sanceline, sa femme, et Pierre, son fils.
Feu Guy de Lévis, maréchal d'Albigeois.

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

1234.

N° 5. Guy de Chevreuse; Hervé, son frère.

N° 21. Odeline de Sèvre; Gervais de Sèvre, chevalier, son fils, Simon, clerc, et Roger, écuyer, ses autres fils.

Alix de Gomberville; Thomas, son fils.

N° 46. Girard de Lèveville, chevalier; Amauri, seigneur de Lèveville, son père.

N° 69. H., archidiacre de Paris.

Philippe de Limours; Jeanne, sa femme, et ses frères, Pierre de Limours et Philippe, chevaliers.

La maréchale de Lévis et d'Albigeois.

1235.

N° 3. Guy, seigneur de Chevreuse; Hélissende, sa femme, et Hervé de Chevreuse, son frère.

N° 4. Guy, seigneur de Chevreuse, chevalier; Hélissende, sa femme.

N° 26. Matilde, dame de Marly, veuve de Bouchard de Marly.

N° 67. Robert Basin des Voisins, chevalier.

Gautier de Thiverval, chevalier; Isabelle, sa femme.

N° 68. H., archidiacre de Paris.

Gautier de Thiverval; Isabelle, sa femme.

Robert des Voisins, chevalier.

Dame Marguerite, veuve de Pierre des Voisins, chevalier.

Guy, doyen de Guyencourt.

1236.

N° 7. Amauri, comte de Montfort, connétable de France; Béatrix, sa femme, et Guy, comte de Bigorre, son frère.

N° 51. Pierre de la Chapelle, chevalier; Lucienne, sa femme, et Guillaume, son frère.

Simon de Mauvières, chevalier, premier seigneur de Méridon; Matilde, sa femme.

Guy de Chevreuse, chevalier, second seigneur de Méridon; Hélissende, sa femme.

Philippe *Chaumont* et Renaud *Escorche-Bouton*, chevaliers.

N° 52. Guy, seigneur de Chevreuse, chevalier.
Pierre de la Chapelle.
Simon de Mauvières.

1237.

N° 93 *b*. Milon, châtelain de Maurepas.

1238.

N° 33. Simon de Lévis, chevalier; Pétronille, sa première femme, et Milon de Lévis, chevalier, son frère.
N° 59. Jean *Broschard*, chevalier; feu Nicolas, chevalier, son oncle.
N° 71. Mathieu de Marly, chevalier.
Feu Philippe de Limours.
N° 97. Ive, élu abbé de Notre-Dame de Livry.

1239.

N° 12. Mathieu de Marly.
N° 29. Jean de Nanteuil; Marguerite, sa femme.
Feu Guy de Lévis, maréchal d'Albigeois.
Amauri de Lèveville, chevalier; Girard, chevalier, son fils.
N° 11. Les mêmes qu'au n° 10, année 1226.
N° 76 Pierre, seigneur de Marly.
Gautier *Boidrot*.
N° 79. Pierre de Clagny, chevalier; Bouchard, Jean Gilet et Solice, ses fils et fille.
Nicolas de Mortemer.
Jean *le Veautre*.
Jean de Villedavray.
Robert de Clagny et Jean Pissecot, chevaliers.
Pierre de Montreuil; Béatrice, sa femme.
Isabelle, femme de Jean Atricart, chevalier.
N° 34. Thibaut (de Marly), abbé des Vaux-de-Cernay.
Simon de Lévis, chevalier; feu Pétronille, sa femme.
N°s 23 et 24. Grégoire IX, pape.

1240.

N° 81. Gilon de la Roterie, clerc.

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

1241.

N° 50. Guillaume, évêque de Paris.
Guy *Chevrel*, chevalier; Béatrice, sa femme.

1243.

N° 30. Jean de Nanteuil; Marguerite, sa femme.
Feu Guy de Lévis, maréchal d'Albigeois.

N° 35. Gautier de Poissy, chevalier; Isabelle, sa femme, fille et héritière de feu Pétronille, femme de Simon de Lévis.

N° 36. Les mêmes qu'au n° 35.

N° 54. Guy de Lévis, chevalier; Isabelle de Toussus.

1244.

N° 37. Gautier de Poissy, chevalier; Isabelle, sa femme.

N° 62. Milon, seigneur de l'Étang, écuyer; Agnès des Voisins, sa femme.

N° 84. Richard d'Argal, chevalier; Émeline, sa femme.
Milon de Jagny.
Guillaume des Voisins.
Hugue *Pilet*.
Simon, maire du Bois-d'Arcis.
Jean dit *Bovet*.

N° 86. Guy de Chevreuse, chevalier.
Richard d'Argal, chevalier; Émeline, sa femme.

1245.

N° 38. Jean de Lévis, chevalier, frère d'Isabelle (femme de Gautier de Poissy).

N° 60. Jean de Nanteuil, chevalier; Marguerite, sa femme.
Jean de la Roterie, chanoine de l'abbaye de la Roche, frère de Milon, chevalier, de Gilon, clerc, et de Philippe et Simon, écuyers.

1247.

N° 27. Feu Bouchard, seigneur de Marly.
Étienne *Floyer*.

N° 85. Richard d'Argal, chevalier.

1248.

N° 8. Jean, comte de Montfort (fils d'Amauri VI et de Béatrice).
N° 28. Jean de Nanteuil, chevalier, seigneur de Lévis; Marguerite, sa femme.
Isabelle de Lévis.
N° 53. Guy de Chevreuse, chevalier.
Renaud de Mauvières, écuyer.
Pierre de la Chapelle, chevalier.
N° 55. Guy de Chevreuse, chevalier.
Feue Isabelle de Toussus.
N° 77. Pierre de la Chapelle, chevalier.
N° 78. Milon de la Roterie, chevalier; Gilon, clerc, et Simon, écuyer, ses frères; feu Isabelle de la Roterie, leur mère.

1249.

N° 63. P., archidiacre de Paris.
Milon de Néauphle, chevalier.
Isabelle de la Roterie.
N° 64. P., archidiacre de Paris.
Milon, chevalier, frère d'Ancel *de Nisuta*, écuyer.
N° 80. Geofroi, abbé élu des Vaux-de-Cernay.
Gilon de la Roterie, clerc.
N° 82. P., archidiacre de Paris.
Gilon de la Roterie.
N° 83. Les abbés de Saint-Maur-les-Fossés et de Notre-Dame-de-la-Roche.
N° 90. P., archidiacre de Paris.
Odon de Ver-le-Grand, chevalier; Marguerite, sa femme; feu Matilde, sa mère.
Jean de Cheptainville, chevalier; Jean de Cheptainville, écuyer.
Jean de Guillerville.
N° 91. P., archidiacre de Paris.
Odon de Ver-le-Grand; Matilde sa mère.

2250.

N° 70. Matilde, dame de Marly.
N° 87. Odon, curé de Montreuil.

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

Étienne, curé de Gif.
Pierre, curé de Toussus.
Gilbert, abbé de la Roche.

1251.

N° 65. Aalipdis de Briis, veuve; Jeanne de Palaiseau, sa fille, veuve.
Jean de Nanteuil, chevalier.
Robert de la Grange.

N° 66. Les mêmes qu'au n° 65.

1252.

N° 61. Jean de Nanteuil, chevalier.
Robert de la Grange.

N° 88. Les mêmes qu'au n° 87, sous l'année 1250.

N° 92. L., doyen du chapitre de l'église de Paris.

N° 95. Marie de Coignières, veuve de Jean de Lévis.
Richard, seigneur d'Argal, chevalier.

1253.

N° 89. Ingerran, chanoine et procureur général de l'abbaye de la Roche.
Pierre, curé de Toussus.
Feu Gilbert, abbé de la Roche.

1274.

N° 98. Philippe de Chenevières, chevalier; Isabelle, sa femme; Geofroi, son fils aîné, Philippe et Symart, ses autres fils, écuyers.

CARTULAIRE de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PAYS ET DE LIEUX.

Albigesium, l'Albigeois; nos 12, 29, 30, 69, 70, 71, 94.

Alta Brueria, Haute-Bruyère, village à une lieue O. de l'abbaye de la Roche; n° 6.

Argal, nos 84, 85, 86, 95.

Asnois, prieuré de Saint-Paul-les-Aunois, dans la paroisse de Saint-Remi, à une demi-lieue E. de Chevreuse; n° 93.

Balneola, Bagneux, village à une lieue et demie S. de Paris; n° 1.

Bella Penna, Belle-Panne, hameau à l'E. et tout près de l'abbaye de la Roche; nos 3, 4, 13, 28, 95.

Bellus Ramus, Beaurain, écrit aujourd'hui Borain, hameau dépendant du village du Ménil-Saint-Denis, à un quart de lieue N. E. de l'abbaye de la Roche; n° 5.

Bequencourt, Becquancourt, moulin de la commune de Saint-Forget, à une demi-lieue O. de Chevreuse; n° 50.

Bigorrensis comes, Comte de Bigorre; nos 7, 18.

Biterræ, Béziers; n° 6.

Bolia, la Boullie, hameau à une demi-lieue N. du village des Loges, et à une demi-lieue S. E. de Versailles; nos 17, 47.

Bordæ, les Bordes, hameau ou ferme, à un quart de lieue S. de Lévy, n° 58.

Braceolus, Brasseuil, dépendance d'Auffreville, à une lieue S. de Mantes; nos 41, 42.

Briis, Briis, village à une lieue S. E. de Limours, n° 65.

Buc, Buc, village à une demi-lieue S. de Versailles; n° 16.

Byevra, Bièvre, village à trois lieues et demie S. de Paris, et à une lieue un quart N. O. de Palaiseau; n° 79.

Capella, la Chapelle-Milon, village à une demi-lieue N. de Chevreuse; nos 49, 50, 51, 52, 53, 77.

Caprosia, Chevreuse, petite ville à trois lieues S. O. de Versailles; nos 3, 4, 5, 12, 20, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 86, 97.

Carcassona, Carcassonne, n° 6.

Carnutes, Chartres, chef-lieu du département d'Eure-et-Loir; nos 9, 26, 27, 37, 38, 40, 75, 81.

Cerevilla, Serville, village à deux lieues un quart N. E. de Dreux; nos 37, 38, 40.

Champlant, Champlan, village à une demi-lieue N. O. de Lonjumeaux; nos 48, 74.

Chateron, Chateron, dépendance du village de Saint-Germain-de-la-Grange, à deux lieues un quart N. O. de l'abbaye de la Roche; nos 48, 74.

Chenevieres, Chenevières, hameau dépendant de Jouarre, à une lieue trois quarts N. N. E. de l'abbaye de la Roche; n° 98.
Cheteinvilla, Cheptainville, village à une lieue S. d'Arpajon; n° 90.
Claagni, Clagny, à un quart de lieue N. E. de Versailles; n°s 47, 79.
Cotonariæ, Coignières, village à trois quarts de lieue O. de l'abbaye de la Roche; n°s 9, 43, 44, 95.
Coustances, Coutance; n° 33.
La Craiere, la Croiere et *la Crearie* de Marly, sur le finage de Marly-le-Roi, à une lieue S. de Saint-Germain-en-Laye; n°s 67, 68, 76.
Crata de Marliaco, la Crote de Marly, sur le finage de Marly-le-Roi, peut-être le même endroit que le précédent; n°s 63, 78.

Doigviller et *Doinviller*, Doinvilliers, ferme à un quart de lieue S. de Chevreuse; n°s 10, 11, 12, 29, 39, 46.

Essarta Regis, les Essarts-le-Roi, village à une lieue S. O. de l'abbaye de la Roche; n° 45.
Essevouir et *Essivouer*, étang ou cours d'eau qui se décharge dans l'Ivette, près de Maincourt; n°s 29, 61.

Faiel, *Fayellum Magnum*, *Fayellum Parvum*, } lieux situés dans la dîme des Loges, à une lieue S. de Versailles; n°s 22, 87, 88, 89, 96.

Gif et *Gif-Villa*, Gif, village à une lieue et demie E. de Chevreuse; n°s 41, 42, 87, 88, 89.
Girardo (*Vinea de*), la vigne de Girard, sur l'ancien territoire d'Issy, n° 79.
Giriacum, Gisy, hameau dépendant et à un quart de lieue N. de Bièvre; n° 79.
Granchia, la Grange-du-Bois, à une demi-lieue S. O. de l'abbaye de la Roche; n°s 61, 65.
Guidonis Curia, Guyencourt, village à une lieue S. O. de Versailles; n° 68.
Guidonis nemus, le bois Guyon, près de l'abbaye de la Roche; n° 2.
Guillervilla, Guillerville, à deux lieues S. O. d'Arpajon; dépendance et à un huitième de lieue S. du village de Saint-Sulpice; n° 90.
Gunbervilla, Gomberville ou Goberville, dépendance du village de la Chapelle-Milon, à deux tiers de lieue N. E. de Chevreuse; n° 21.

Hargevilla, Hargeville, village à trois lieues N. E. de Houdan; n° 56.
Hautun, Authon, village à deux lieues S. de Dourdan; n° 60.
Honeinvilla, Aunainville, dépendant du village de la Chapelle-d'Aunainville, à quatre lieues S. O. de Dourdan, et à cinq lieues et demie E. de Chartres; n° 9.

Iveline (Forêt d'), entre Rambouillet et Cernay-la-Ville; n° 6.

Jehaigniacum, Jagny, dépendance et à un quart de lieue O. de Chevreuse; n° 84.

Landæ, bois des Landes, près et au S. O. de l'abbaye de la Roche; nº 43.

Lateranum, palais de Latran à Rome; nº 23.

Levevilla, Lèveville, village du canton de Janville, arrondissement de Chartres, à trois lieues N. de Janville; nºs 29, 39, 46.

Leviacum, Lévies et Lévis, écrit aujourd'hui Lévy, village à un tiers de lieue S. de l'abbaye de la Roche; nºs 1, 10, 11, 12, 14, 15, 19, 25, 28, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 38, 58, 66, 69, 70, 71, 94, 95.

Leycester, Leicester; nº 45.

Limous, Limours, village à trois lieues S. E. de l'abbaye de la Roche; nºs 69, 70, 71.

Livriacum, Livry, village à quatre lieues E. N. E. de Paris; nº 97. L'abbaye de Livry était située à un tiers de lieue S. du village.

Logiæ, les Loges, village à une lieue S. de Versailles; nºs 2, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 47, 87, 88, 96.

Malliacum et *Marliacum*, Marly-le-Roi, village à une lieue S. de Saint-Germain-en-Laye; nºs 12, 26, 27, 48, 63, 67, 68, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 78, 84.

Malus Repastus, Maurepas, village à une lieue N. O. de l'abbaye de la Roche; nº 93 *bis*.

Marecheria, les Maréchaux, hameau et bois à une lieue S. de l'abbaye de la Roche; nºs 7, 8.

Marinas, Marines, bourg du Vexin, à trois lieues N. O. de Pontoise; nº 47.

Marolium, Mareuil, village à une demi-lieue S. de Saint-Germain-en-Laye; nº 67.

Mauveriæ, Mauvières, château dépendant de la commune de Saint-Forget, à une demi-lieue O. de Chevreuse; nºs 51, 52, 53.

Melletum, nºs 72, 73.

Menildon, Méridon, château, à un tiers de lieue S. de Chevreuse; nºs 51, 52, 53.

Moleriæ, les Molières, village, à une lieue S. E. de Chevreuse; nºs 41, 42.

Mons Fermeolus, Mont-Fermeil, village à quatre lieues E. de Paris; nº 1.

Mons Fortis, Montfort-l'Amauri, petite ville à quatre lieues N. de Rambouillet; nºs 6, 7, 8, 45, 58.

Monsterolium ou *Mousterolium*, Montreuil, village tout près et à l'E. de Versailles; nºs 79, 87, 88, 89, 94.

Mortuum-Mare, Mortemer, hameau près de Noisy-sur-Oise, à deux tiers de lieue E. de Beaumont, et à quatre lieues et demie N. E. de Pontoise, ou peut-être Mortemer, à une demi-lieue N. O. de Vernon; nº 79.

Motta, La Motte, hameau détruit et dont l'emplacement est compris dans le parc de Marly; nº 63.

Nant, nºs 31, 32, 33, 34, 35.

Nantolium, Nanteuil-le-Haudoin, petite ville à quatre lieues et demie S. E. de Senlis; nºs 28, 29, 30, 60, 61, 65, 66.

Narbona, Narbonne; nº 6.

Nealfa, Néauphle-le-Château, village à deux lieues N. O. de l'abbaye de la Roche, ou Néauphle-le-Vieux, village à deux lieues et demie N. O. de la même abbaye; nºs 63, 93.

Nemus Arsicii, Bois-d'Arcis, village à deux lieues N. de l'abbaye de la Roche; nos 84, 86.
Nisata, Noisy (?), village à une lieue et demie S. de Saint-Germain-en-Laye; n° 64.
Noa Herbodi, dans la dîme des Loges; nos 22, 87, 88, 96
Nova Villa, Neuville, dépendance de la commune de Bourdonné, à deux lieues O. de Montfort-l'Amaury; n° 45.

Ossigniæ, Orsigny, hameau dépendant de la commune de Saclé, à une demi-lieue S. des Loges; n° 47.

Parisii, Paris; nos 1, 2, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 35, 36, 42, 47, 49, 50, 51, 59, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 79, 82, 84, 85 87, 88, 90, 91, 92, 96.
Domus Dei Parisiensis, l'Hôtel-Dieu de Paris; n° 92.
Palatiolum, Palaiseau, bourg à quatre lieues S. de Paris; nos 66, 69, 70, 71.
Paucus-Villaris et *Poiviler*, Poivilliers, mal écrit *Poisvilliers*, village à deux lieues N. de Chartres; nos 31, 32, 33, 34, 35.
Pissecot, Piscop, village à quatre lieues un quart N. de Paris, et à trois quarts O. d'Écouen; n° 79.
Pissiacum et *Poissiacum*, Poissy; nos 14, 15, 19, 35, 36, 37, 38, 43, 44, 56, 57.
Poumeret, le Pomerel, hameau à un quart de lieue de l'abbaye de la Roche; nos 29, 61, 65.

Roodana, Rodon, hameau et moulin, à une demi-lieue N. E. de Chevreuse; n° 59.
Roscha, abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche, à trois lieues un quart S. O. de Versailles, et à une lieue et demie N. O. de Chevreuse; nos 3-98.
Ructoria et *la Ruthoere*, la Rotterie, hameau à une lieue S. de Limours; nos 60, 63, 78, 80, 81, 82.

Sancti Dionysii monasterium, abbaye de Saint-Denis; n° 5.
Sancti Dionysii nemus, bois de Saint-Denis, nommé aujourd'hui *bois de Trapes*, à une demi-lieue N. E. de l'abbaye de la Roche; nos 25, 95.
Sancti Mauri de Fossatis monasterium, abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, à deux lieues un quart S. E. de Paris; n° 83.
Sanctus Nonnus, Saint-Non, village à une lieue et demie S. O. de Saint-Germain-en-Laye; nos 2, 83.
Sancti Remigii villa, Saint-Remi, village à une demi-lieue E. de Chevreuse; n° 93.
Sarcleium, Saclé, village à deux lieues E. de Chevreuse; nos 49, 69, 70, 71.
Separa, Sèvres, village à deux lieues et demie E. de Paris, nos 21, 47.
Soisei, Choisel, village à une demi-lieue S. de Chevreuse; nos 51, 52.
Spedona, Épone, village à une lieue et demie S. S. E. de Mantes; n° 57.
Stannum, l'Étang, village à une lieue S. de Saint-Germain-en-Laye; nos 62, 63, 64.

Talon, Talon, hameau dépendant et au S. de Chevreuse; nos 53, 77.

Tiverval, Thiverval, village à deux lieues trois quarts S. S. E. de l'abbaye de la Roche; nos 67, 68.

Tolosa, Toulouse; n° 6.

Toussus, Toussus, village à une lieue et demie S. de Versailles; nos 20, 22, 54, 55, 87, 88, 89, 96.

Tranbleia, la Tremblée, dépendance et à un quart de lieue S. E. du Bois-d'Arcis; nos 84, 85, 86.

Turris, moulin de la Tour, tout près de Sartrouville, à une lieue trois quarts N. de Saint-Germain-en-Laye; n° 26.

Ulmus, l'Orme, dépendance de Claire-Fontaine, à une lieue trois quarts S. E. de Rambouillet; n° 56.

Vallis Orselli, Vaucelle, dépendance de Taverny, à une lieue et demie N. O. de Montmorenci; n° 63.

Vallis de Sarnaio et *Valles Sarneii*, Vaux-de-Cernay, hameau dépendant du village de Cernay-la-Ville, à une lieue un quart S. O. de Chevreuse; nos 34, 58, 80.

Ver Magnum, Ver-le-Grand, village à une lieue trois quarts E. d'Arpajon; nos 90, 91, 92.

Vicini, Voisins-le-Bretonneux, village à une lieue et demie N. E. E. de l'abbaye de la Roche; nos 62, 67, 68, 84.

Voisins le Cuit, Voisins-le-Cuit, hameau dépendant de Villiers-le-Baclé, à une lieue un quart S. E. de Voisins-le-Bretonneux; nos 69, 70, 71.

Vileoflein, Viroflay, village à trois lieues S. S. O. de Paris, et près de Versailles; n° 49.

Villa Davroi, Villedavray, village à une demi-lieue O. de Sèvres; nos 18, 79.

Villa Nova, Villeneuve, hameau près et au N. de Chevreuse; nos 10, 11, 12.

Villaperor, Villepreux, bourg à deux lieues S. O. de Saint-Germain-en-Laye; n° 16.

Villatain, Viltain, hameau dépendant de la commune de Jouy, à une lieue et demie S. E. de Versailles; nos 43, 44.

Vineolæ, Les Velannes, dépendance et à un quart de lieue S. d'Épone; n° 57.

Yssiacum, Issy, village à une lieue et demie S. O. de Paris; nos 49, 79.

Yveta, l'Yvette, rivière qui prend sa source à une lieue S. O. de l'abbaye de la Roche, et qui se décharge dans l'Orge; nos 80, 82, 83.

Yvetæ (Prioratus), prieuré d'Yvette, dépendant de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, et situé sur la paroisse de Lévy; nos 82, 83.

NOTICE

D'UN

MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI

COTÉ 4628 A;

PAR M. BENJAMIN GUÉRARD.

L'écriture de ce manuscrit est une minuscule caroline du xe siècle; les pages sont divisées en deux colonnes; le format est in-8°. Il fut offert en 1636 par Jean Milon, clerc de Poitiers, à l'évêque de la même ville, nommé Henri-Louis Chasteigner de la Rocheposé d'Abein, ainsi qu'on l'apprend d'une inscription et de trois quatrains placés au commencement du volume. Une note, qui se lit sur le dernier feuillet, indique que plus anciennement il avait appartenu à l'abbaye de Saint-Denis. Il fut acquis vers l'an 1740 par la Bibliothèque du Roi, et inscrit dans son catalogue imprimé sous le numéro qu'il porte aujourd'hui.

1° La première pièce qu'il contient, et qui occupe deux pages, est mal désignée, dans le catalogue, sous le titre d'*Excerpta de privilegiis ecclesiarum*. C'est un fragment de la lettre qui fut écrite en octobre 858 par le synode de Quierzy à Louis de Germanie, et qu'on attribue généralement

à l'archevêque Hincmar[1]. Ce fragment est imprimé en partie dans le recueil d'André Du Chesne[2], et dans celui de D. Bouquet[3]. La lettre entière a été insérée dans les œuvres d'Hincmar, publiées par le P. Sirmond[4], dans le recueil des Capitulaires de Baluze[5], dans Baronius, dans la collection des conciles, etc. Les extraits relatifs aux priviléges des églises, annoncés dans le catalogue imprimé, occupent la troisième page, et sont des passages peu importants de quelques lettres des papes S. Léon et S. Grégoire.

RECUEIL de pièces.

2° La seconde pièce est une chronique des rois des Francs et des Romains dans la Gaule. Elle n'a jamais été publiée; et comme elle présente quelques nouveaux faits, plus ou moins authentiques, elle me paraît mériter d'être transcrite ici dans son entier. Elle est ainsi conçue:

Incipiunt nomina regum qui super Francos regnaverunt.

Primus rex Francorum Faramundus.

Secundus Chlodovetus, filius ejus.

Tertius Merovius, filius Chlodoveti.

Quartus Childericus, filius Merovii, et regnavit annis XXIV.

Quintus Chlodoveus, filius Childerici, et regnavit annis XXX, et habuit filios quatuor, id est Teodericum, Chlodomirum, Childebertum, et Chlotharium, qui regnum inter se diviserunt.

Sextus Chlotharius, filius Chlodoveti, et regnavit annis LI.

Septimus rex Chilpericus regnum Chlotharii accepit. Mortuus (est) Chilpericus, filius Chlotharii, et regnavit annis XXIII.

Mortuus est Chlotharius, filius Chilperici, et regnavit annis XLV.

Dagobertus, filius Chlotharii, mortuus est, et regnavit annis XXXIV.

Chlotharius, filius Dagoberti.

[1] Voy. *Histoire littéraire de la France*, t. V, p. 497.
[2] Tom. I, pag. 792.
[3] T. III, p. 659.
[4] T. II, p. 126.
[5] T. II, col. 101.

Chlotharius, filius Chlodoveti, regnavit annis XVIII.
Chlodovetus, filius Teoderici, regnavit annis II.
Childebertus, filius (Teoderici), regnavit annis XVII.
Dagobertus, filius Childeberti, regnavit annis V.
Teodericus genuit Childericum, qui in Sithio monasterio constitutus est.
Pippinus regnavit annis XVI.

Item de regibus Romanorum.

Primus rex Romanorum Allanius dictus est.
Allanius genuit Pabolum.
Pabolus Egetium.
Egetius genuit Egegium.
Egegius genuit Siagrium, per quem Romani regnum perdiderunt.

Tres fuerunt qui dicti sunt, primus Ermenius; secundus Ingo; tertius Escio. Inde adcreverunt gentes XIII.

Primus Ermenius genuit Gothos, Walagothos, Wandalos, Gippedios et Saxones.

Ingo genuit Burgondiones, Thoringos, Langobardos et Baoweros.

Escio genuit Romanos, Brittones, Francos et Alamannos.

Item de regibus Francorum, quo modo regnaverint.

Primus rex Francorum Faramundus dictus est.
Faramundus genuit Chlenum et Chlodionem.
Chlodius genuit Chlodebaudum.
Chlodebaudus genuit Chlodericum.
Chlodericus genuit Chlodoveum et Chlodmarum.
Chlodoveus genuit Childebertum, Teodericum et Chlotharium.
Chlotharius genuit Guntharium, Cherebertum, Guntrannum, Chilpericum, Chramnum et Sigebertum.
Sigebertus genuit Childebertum.
Childebertus genuit Tetbertum, Teodericum et Chilpericum.
Chilpericus genuit Chlotharium.
Chlotharius regnavit annis XLIII, filius Childerici (leg. *Chilperici*) et Fredegundæ. Eo tempore Gondolandus major domus in aula regis habebatur.

RECUEIL de pièces.

Dagobertus, filius Chlotharii, regnavit annis XXXIV, et monarchiam in totis tribus regnis accepit sagaciter. Eo tempore Erconaldus major domus erat.

Chlodoveus, filius Dagoberti, regnavit annis XVI. Hunc Franci super se in regnum statuunt; accepitque uxorem de genere Saxorum, nomine Balthildem, pulchram.

Franci vero Chlotharium, filium ejus seniorem, in totis tribus regnis statuunt cum ipsa regina, matre sua, regnaturum. Eo tempore defuncto Erconaldo, majore domus, Franci in incertum vacillantes, præfinito consilio, Ebroinum hujus honoris altitudine majorem domus in aula regis statuunt. In his diebus Chlotharius regnavit annis III.

Teodericus, frater ejus, rex elevatus est Francorum. Eo tempore Franci adversus Ebroinum, insidiis præparatis, super Teodericum consurgunt, eumque regno deiciunt, crinesque capitis amborum incidunt. Ebroinum totunderunt, eumque Luxovio monasterio in Burgundiam dirigunt, in Austrum legationem mittentes propter Childericum una cum Vulfaldo duce ad se venire. Franci autem Leodetium, filium Erconaldi, nobilem, majorem domus constituunt, et postea Ebroinus interficitur. Franci vero, consilio accepto, Waratonem, virum inlustrem, in locum ejus, concessione regis, majorem domus in palatio constituunt. Erat hisdem têmporibus memorato Waratoni filius Gislemarus, et Bertherium in majorem domatum restituunt. Posthæc Pippinus Theodericum regem accipit. Eo tempore quidam, nomine Drogo, ducatum accepit a Campania. Obiit rex. Regnavit annis XVIII.

Flodoveus (leg. *Chlodoveus*), filius ejus, puer regalem sedem suscepit, nec multo tempore : regnavit annis II.

Childebertus, frater ejus junior, inclitum in regnum statuunt. Tunc est Grimoaldus, Pippini filius junior, in aula regis constitutus. Childebertus, rex justus, migravit ad Dominum. Regnavit annis XVII; sepultus est in Cauciaco.

Regnavitque Dagobertus filius ejus. Eo tempore, bonæ memoriæ Grimoaldus defunctus est. Teodoaldus vero juvenis, filius ejus, in aula regis. Eo tempore, Pippinus et Febroaldus mortuus est; habuitque principatum annis XXVII. In illis diebus Franci in Cocia silva bella congesserunt. Teodoaldus vero per fugam lapsus ereptus est. Teodoaldo effugato,

RECUEIL de pièces.

Ragemfredum in principatum, in majorem domatum, elevaverunt. Sequenti tempore, Dagobertus rex ægrotans mortuus est. Regnavit annis v.

Franci Memorum, quondam clericum, cæsarie capitis recrescente, eum in regnô stabiliunt, atque Chilpericum nolebant. Eo tempore, denuo exercitum commoventes, ipse Chilpericus. Succedente igitur tempore, iterum ipse Chilpericus cum Ragenfredo hostem movente, Ragenfredus et Chilpericus rex fuga elapsus. Karlus persecutor non repperit, et Odo cum multis muneribus Chilpericum regem Karlo reddit. Regnavitque annis quinque.

Franci vero Teodericum, Kala monasterio nutritum, filium Dagoberti junioris. Teodericus genuit Childericum, qui in Sithio monasterio constitutus est.

Ce texte se compose de quatre parties bien distinctes. La première est une chronologie des rois de France, finissant à Pepin. Elle commence au roi Faramond, inconnu à Grégoire de Tours, et dont l'existence nous est attestée, pour la première fois, par la chronique dite de Tiro Prosper. Clodion est nommé *Chlodovetus*, et donné pour fils de Faramond. Dagobert, qui ne régna que seize ans, comme le prouve incontestablement la chronique de Frédegaire, est dit en avoir régné trente-quatre. Son fils, Clovis II, est appelé *Chlotharius*. La durée du règne de Clotaire III, qui fut de quatorze, ou, au plus, de seize ans, est portée à dix-huit ans. Celle du règne de Thierri III est bornée à deux, quoiqu'elle ait été de quatre ou cinq ans. Il n'est pas fait mention du roi Chilpéric II, et le roi Childéric III, son fils, est dit fils de Thierri IV.

La seconde partie contient la généalogie des rois des Romains, c'est-à-dire, des grands officiers de l'empire qui obtinrent de nos historiens le titre de roi dans la Gaule. Les deux premiers de ces rois, que le chroniqueur nomme *Allanius* (*Alanius*) et *Pabolus* (*Paulus ?*), et dont il fait l'un père de

l'autre, me paraissent inconnus dans l'histoire. Quant aux trois suivants, ils sont célèbres sous les noms d'*Aëtius, Ægidius* et *Syagrius*. Egidius et Syagrius, son fils, portèrent effectivement le titre de roi dans la Gaule, suivant le témoignage de Grégoire de Tours[1]; mais on ne voit pas que ce titre ait été décerné au général Aétius, qui fut successivement maître de la milice, consul et patrice. Nous savons aussi par la chronique de Prosper Tiro[2], et par l'historien Frigeridus, cité par Grégoire de Tours[3], qu'Aétius était fils du comte Gaudentius, Scythe de nation, et non d'un roi nommé *Pabolus*. Nous savons, en outre, qu'Egidius était de la famille Syagria de Lyon, à laquelle appartenait Afranius Syagrius, qui fut consul en 382[4]. Il n'était donc pas fils d'Aétius, qui, comme on vient de le dire, était Scythe d'origine. Malgré ces inexactitudes ou ces fautes grossières que présente notre généalogie des rois romains dans la Gaule, cette petite pièce n'en est pas moins un monument précieux, qui prouve que le souvenir d'un royaume ou d'un gouvernement particulier, fondé par les Romains dans ce pays, s'était conservé chez nos ancêtres, et s'était perpétué parmi eux longtemps après Grégoire de Tours, qui le premier a pris soin de l'enregistrer dans l'histoire. Ce royaume d'ailleurs ne formait pas un état politique et indépendant proprement dit, ayant une constitution à part et des frontières fixes, et renfermant un peuple distingué par ses intérêts, par ses mœurs et par ses institutions, des peuples voisins. Le pays qu'il comprenait avait reconnu l'autorité des empereurs d'Occident jusqu'à leur destruction; ensuite il avait dû se rallier à celle de l'empereur d'Orient, qu'il considérait comme son souverain légitime.

[1] *Hist.* II, 12 et 27.

[2] Prosp. Tir. *Chron.*, dans Bouq. t. I, p. 638 d.

[3] *Hist* II, 8.

[4] Sidon. Apoll. *Epist.* v, 5; et Jac. Sirmond. not. in eumd. Sidon. p. 54, édit. 1652.

RECUEIL de pièces.

Mais depuis les commencements du ve siècle, sa jonction avec le reste de l'empire ayant été rompue par l'établissement des Visigoths et des Bourguignons dans les provinces méridionales de la Gaule, il était resté privé de toute communication immédiate et directe avec le gouvernement impérial. Lorsqu'il fut réduit à ses seules ressources pour se maintenir au milieu des nations barbares qui le pressaient de tous côtés, les officiers romains auxquels il obéissait, ne recevant plus ni secours, ni ordres des empereurs, agirent en chefs indépendants, et se trouvèrent en quelque sorte investis du pouvoir souverain. Les établissements des Francs sur le territoire de la seconde Belgique, confinaient à ce petit état, et cette tribu formait, pour ainsi dire, un seul peuple avec les Romains, sous un chef différent; de sorte que les sujets de Childéric, ayant expulsé ce roi de leur pays, élurent à sa place l'officier romain Egidius pour les gouverner. Le rétablissement du prince exilé sema la mésintelligence entre les deux nations, qui s'étaient jusque-là mélangées et presque confondues l'une avec l'autre, et donna naissance à deux partis opposés, celui du chef barbare et celui de l'officier romain. Après la mort de ces princes, une guerre ouverte éclata entre les deux partis, sans paraître remonter, du moins dans son principe, jusqu'à l'autorité impériale, qui sembla respectée aussi bien des Francs que des Romains, ou plutôt qui parut étrangère aux débats. Cette espèce de guerre civile se termina par la ruine de Syagrius; après quoi Gaulois et Francs ne reconnurent plus qu'un chef, qui fut Clovis, son vainqueur. Celui-ci se trouva dès lors en possession du royaume des Saliens, qu'il avait hérité de Childéric, son père, et de celui des Romains, dont il avait dépouillé le fils d'Egidius, en respectant le principe de la légitimité qui résidait à Constantinople. Ce royaume des Romains comprenait, comme on l'a vu, non pas

tous les Romains de la Gaule, mais seulement les habitants d'une partie de la seconde Belgique, et d'une partie de la quatrième Lyonnaise, dans l'ancien empire d'Occident. Le titre de *roi* servait aussi très-souvent à distinguer les principaux chefs des barbares, et dans ce cas il était moins considérable que celui que l'on donnait à certains dignitaires de l'empire. C'est pourquoi, lorsqu'un de ces rois était en même temps revêtu d'une haute dignité impériale, on lui faisait plus d'honneur en lui décernant le titre de cette dignité, qu'en le qualifiant de son titre de roi. Ainsi Gondéric, roi des Bourguignons et maître de la milice romaine, est désigné par cette dernière qualité seulement, dans une lettre du pape Hilaire à Léonce, évêque d'Arles[1]. De même Chilpéric, fils de ce Gonderic, et décoré pareillement du titre de roi des Bourguignons et de celui de maître de la milice, ne reçoit que le dernier de la part de Sidonius[2]. De même encore S. Avit, évêque de Vienne, ne donne que le titre de patrice à Sigismond, qui cependant était en même temps roi des Bourguignons[3].

L'existence d'un royaume des Romains au nord de la Gaule est un fait que l'abbé Dubos a solidement établi, et qui sert à nous expliquer les progrès de Clovis, et le caractère de ses premières conquêtes; la généalogie de ces rois, qui nous est donnée par un très-ancien manuscrit, devient donc, malgré les erreurs grossières dont elle est entachée, un document digne d'être recueilli pour notre histoire.

Quant à la partie qui suit et dans laquelle trois chefs, nommés *Ermenius, Ingo* et *Escio* ou *Estio,* sont présentés comme ayant été les pères de treize nations, qui dans la suite ont envahi l'empire romain, elle paraît être le produit de croyances

[1] Sirmond. *in notis ad Sidon.* pag. 55.

[2] Sidon. *Epist.* v, 6.

[3] Avit. *Epist.* VII, dans Jac. Sirmondi *Opera,* t. II, col. 41, édit. 1696.

RECUEIL de pièces.

ou d'opinions anciennement reçues, dont l'origine est obscure et dont il reste à peine quelques traces aujourd'hui. Cependant il est facile de reconnaître dans ces trois noms les trois fils de Mannus, d'où seraient descendus les *Herminones*, les *Ingævones* et les *Istævones*, ainsi que Tacite le rapporte[1], d'après les chants anciens des Germains. Suivant Eckhart[2], deux de ces peuples auraient emprunté leurs noms des pays qu'ils habitaient, et non pas des premiers chefs qu'ils avaient eus. Les *Ingævones* auraient été nommés ainsi des deux mots saxons *inge*, pré, et *wohnen*, habiter, parce qu'ils occupaient un pays de plaine, s'étendant le long de l'Océan germanique, depuis la Belgique jusqu'à l'Elbe; et les *Istævones*, qui habitaient sur la rive droite de ce fleuve, auraient emprunté leur nom de la position qu'ils avaient relativement aux premiers, *ost*, *east* ou *ist* signifiant l'orient en anglo-saxon; mais il dérive, d'après Leibnitz[3], le nom des *Herminones* de celui du fameux Arminius, chef des Chérusques, et rentre ainsi dans l'esprit de notre chronique.

Enfin la quatrième partie contient une seconde chronologie des rois Mérovingiens, avec beaucoup de détails qu'on ne trouve pas dans celle qui la précède. Ici, Faramond, qui figure encore à la tête des rois des Francs, a deux fils, Chlénus, dont l'histoire ne fait pas mention, et Chlodio; Chlodio est père de Chlodébaudus, et celui-ci, qui serait différent de Mérovée, engendra Chlodéricus, probablement Childéric, qui eut pour fils Chlodovéus ou Clovis, et Chlodomarus, très-peu connu[4]. On sait, par Grégoire de Tours[5], que les petits rois

[1] Tacit. *Germ.* 2.

[2] *De orig. Germann.* I, XIV, pag. 17 et 18.

[3] Cité par Eckhart, *ibid.*

[4] Fréret penche à croire ou que Mérovée était fils de Clodion et frère puîné de Clodebaud, autrement nommé *Clodomir*, ou qu'il était fils d'un autre prince, appelé comme lui *Mérovée*. Voy. *Œuvres complètes* de Fréret, t. VI, p. 76-79, 103, 114-117; édit. de M. de Septchênes.

[5] Hist. II, 40-42.

des Morins, des Ripuaires, de Cambrai, du Mans, et d'autres encore, dont Clovis se défit, étaient ses parents, sans qu'on puisse remonter à la souche commune de tous ces princes; les nouveaux noms qui nous sont fournis par notre chronique, même en supposant authentique l'existence des personnages qui les portent, sont loin de suffire pour éclaircir la généalogie de cette nombreuse famille. La chronique ne donne à Clovis que trois fils, Childebert, Thierry et Clotaire; mais il est possible que l'omission du quatrième, Clodomir, vienne de l'inattention du copiste, qui aura porté à la ligne des enfants de Childéric le nom de Chlodomarus, qui appartenait à la ligne suivante, c'est-à-dire, à celle des enfants de Clovis; et dans ce cas il faudrait retrancher le prétendu frère de celui-ci, pour lui donner place parmi ses fils. C'est sans doute encore par la faute du copiste que Childebert se trouve avoir trois fils, Théodebert, Thierry et Chilpéric; ce dernier lui aura été donné à cause du Chilpéric qui figure à la ligne suivante; et deux branches collatérales, sorties de Clotaire Ier, auront été confondues et réduites en une seule branche directe, le Chilpéric qui suit ayant été pris à tort pour un petit-fils, et non, comme il était vrai, pour un frère du roi Sigebert. La durée du règne de Dagobert est encore ici portée à trente-quatre ans, quoiqu'elle n'ait été que de quatorze. Erchinoald fut maire du palais, non pas sous ce prince, mais sous Clovis II, son fils, qui régna près de dix-neuf ans et non pas seulement seize, comme il est dit dans notre texte. Clotaire III ne posséda pas le royaume d'Austrasie, qui fut occupé par Childéric II, son frère, et il régna quatorze ans, et non pas trois. Le règne de Clovis III fut de quatre ans et non de deux. Le second fils de Pepin, duc d'Austrasie, est appelé *Febroaldus,* au lieu de *Grimoaldus,* qui est son véritable nom.

RECUEIL de pièces.

La dernière partie du texte est tellement tronquée et défectueuse, qu'il serait presque impossible d'en tirer aucun renseignement, si les événements auxquels elle se rapporte n'étaient d'ailleurs connus. En la rapprochant du récit du second continuateur de Frédégaire, et de l'auteur des *Gesta regum Francorum,* on la restituera à peu près de cette manière :

Franci *vero Danielem,* quondam clericum, cæsarie capitis recrescente, *in regnum* stabiliunt atque eum Chilpericum *nuncupant.* Eo tempore, denuo exercitum commoventes, ipse Chilpericus *et Ragenfredus contra Carlum dirigunt.* Succedente igitur tempore, iterum ipse Chilpericus cum Ragenfredo, *hoste commoto, usque ad Rhenum fluvium pervenerunt...... Quo etiam tempore prædictus vir Carolus, exercitu commoto, iterum contra Chilpericum vel Ragenfredum ad bellum surrexit.....* Ragenfredus et Chilpericus rex, fuga elapsus, *evaserunt.* Karlus persecutor non repperit, et Odo cum multis muneribus Chilpericum regem Karlo reddit. Regnavitque annis quinque. Franci vero Teodericum, Kala monasterio nutritum, filium Dagoberti junioris, *regem super se statuunt.* Teodericus genuit Childericum, qui in Sithio monasterio constitutus est.

Ajoutons que Childéric III, dernier roi de la première race, était, suivant l'opinion générale des savants, fils de Chilpéric II, et non pas fils de Thierry IV, surnommé *de Chelles,* quoiqu'on lise le contraire non-seulement ici, mais encore dans la chronique de S. Vandrille[1] et dans une généalogie des rois des Francs[2], autorités qui, sur ce point, ont été suivies par Lecointe[3] et par Henschenius[4].

3° La pièce qui suit est intitulée *Laus Francorum,* et sert de prologue à la loi salique, qui a été publiée sur le texte de J. Schilter et réimprimée par D. Bouquet[5]. Elle est suivie d'une autre qui a pour titre : *Incipit prologus legis salicæ,* et qui

[1] *Chron. Fontanell.* c. 8.
[2] Dans D. Bouquet, t. II. pag. 696 A.
[3] *Annal. eccl.* t. I, ann. 743, n° 74.
[4] *Acta Sanctorum, april.* tom. III, *in exegesi,* c. 4, n° 35.
[5] Tom. IV, pag. 183.

ne se trouve dans aucun des textes imprimés de cette loi que je connaisse. C'est pour cette raison que nous la transcrirons ici.

Incipit prologus legis salicae.

Placuit atque convenit inter Francos et eorum proceres, ut pro servando inter se pacis studio, omnium incrementa virtutum, rixarum odia resecare deberent; et quia cæteris gentibus juxta se positis fortitudinis brachio prominebant, ita etiam legis auctoritate præcellerent, ut juxta qualitatem causarum sumeret criminalis actio. Extiterunt igitur inter eos electi de pluribus quattuor viri, his nominibus, Wisogaste, Salegaste, Arogaste et Widogaste, in villis quæ ultra Renum sunt, in Bodochem et Salechem, et Widochem. Qui per tres mallos convenientes, omnes causarum origines sollicite discutiendo tractantes, judicium decreverunt.

On trouve ensuite les onze chapitres ajoutés par Charlemagne à la loi salique, et qui forment le second capitulaire de l'an 803; plus les vingt-neuf chapitres du troisième capitulaire de la même année. Puis vient la loi salique, revue par ce prince, et composée de soixante-dix titres. Les LXXI et LXXII, qui sont les derniers dans l'édition de Baluze, manquent dans notre manuscrit.

4° Les pièces suivantes sont : le premier capitulaire de l'an 819[1];

5° Le quatrième capitulaire de la même année, lequel a dans notre manuscrit deux chapitres de plus que dans l'imprimé. Il est vrai que ces chapitres se retrouvent, savoir le premier, qui porte pour titre, *De locis ad claustra canonicorum facienda dandis*, dans le cinquième capitulaire de l'an 819, où il est placé sous le n° VII[2]; et le second, intitulé : *De placitis qualiter liberi homines observari debent*, est le chapitre XIV du

[1] Dans Baluze, *Capitul. reg. fr.* tom. I, col. 597-604.

[2] Baluze, *Capitul. reg. franc.* tom. I, col. 615.

RECUEIL de pièces.

même capitulaire[1]; mais le texte du premier diffère assez des textes imprimés pour mériter d'être transcrit ci-dessous.

VI. De locis ad claustra canonicorum facienda dandis.

Volumus ut loca ad claustra canonicorum facienda, aut qui non habent, nostra auctoritate tradantur; id est, si de ejusdem æcclesiæ rebus congruerit, reddatur ibi per missos nostros juxta oportunitatem loci et quantitatem comrerum; si vero de alterius æcclesiæ vel liberorum hominum fuerit, commutetur. Si autem de fisco nostro fuerit, nostra liberalitate concedatur, ut nulli occasionem habeant, nec præpositi nec subjecti, quin juxta suam professionem communiter degere atque conversari[2] possint.

6° Le cinquième capitulaire de l'an 819, dans lequel le chapitre XIV est un peu différent tant de l'imprimé que du même chapitre rapporté déjà précédemment dans notre manuscrit. Il commence ici en ces termes: *Comitibus vero de nostro verbo unusquisque præcipiat, ut in anno tria generalia placita teneant, et ad illa omnis liber homo de illius comitatu, sicut a domino nostro Karolo constitutum est, veniat; ad cætera vero*..... La fin comme dans Baluze[3].

7° Le troisième capitulaire de l'an 813[4].

8° Des extraits du premier capitulaire de l'an 805[5].

9° Les vingt-deux premiers chapitres du second capitulaire de la même année[6].

10° Le second capitulaire de l'an 819[7].

11° Les deux premières parties du capitulaire de Worms, de l'an 829[8].

12° Le traité de la Trinité, connu sous le titre de *Sacrosyllabus*, et que composa S. Paulin, patriarche d'Aquilée, pour

[1] Baluze, col. 616.
[2] Le texte porte *conservare*.
[3] Baluze, col 616.
[4] *Ibid.* col. 511-515.
[5] Baluze, col. 421-424.
[6] *Ibid.* col. 424-430.
[7] *Ibid.* col. 469-472.
[8] *Ibid.* col. 661-670.

RECUEIL de pièces.

réfuter les erreurs d'Élipand, évêque de Tolède, et de Félix, évêque d'Urgel, qui enseignaient que Jésus-Christ était fils de Dieu par l'adoption seulement et non par la nature. Ce traité a eu plusieurs éditions, qui sont indiquées dans l'*Histoire littéraire de la France*[1]; mais il faut ajouter à cette liste l'édition des œuvres complètes de S. Paulin, publiée par le P. Madrisio, in-folio, Venise, 1737. Le même traité a été en outre inséré dans les éditions des conciles, et notamment dans celle de Mansi[2].

13° Le capitulaire de Francfort de l'an 794[3]. Les deux premiers chapitres de notre manuscrit ne sont pas dans Baluze, mais ils se trouvent dans les collections des conciles et spécialement dans celle de Mansi[4].

14° Le premier capitulaire d'Aix-la-Chapelle de l'an 789[5].

15° Un traité, intitulé, *De legibus divinis et humanis*, qui commence ainsi :

> Omnes autem leges aut divinæ sunt, aut humanæ : divinæ natura, humanæ moribus constant; ideoque hæ[6] discrepant, quum aliæ aliis gentibus placent. Fas est lex divina, jus autem lex humana. Transire per (agrum) alienum fas est, jus non est[7]. Jus generale nomen est, lex autem juris est species. Jus autem dictum est quia justum est. Omne autem jus legibus et moribus constat.

Après ces définitions, qui sont de S. Isidore[8], le discours est divisé par demandes et par réponses. *Furtum quid est? — Pervasio quid est?* et de même pour *incestum, malum, pœna, lex,* etc. Voici comment la preuve est définie : *Probatio autem testibus et fide tabularum constat. In omne autem judicium sex personæ requiruntur : judex, accusator, reus et tres testes.* La définition suivante

[1] Tom. IV, pag. 287.
[2] Tom. XIII, col. 873 et suiv.
[3] Baluze, *Capitul. reg. franc.* tom. I, col. 261 — 272.
[4] Tom. XIII, col. 909.
[5] Baluz. *ibid.* col. 209 — 242.
[6] Il y a *hæc* dans le texte.
[7] On lit dans le manuscrit : *transire per alienum fas ejus noster*, ce qui n'offre aucun sens.
[8] *Origin.* v, 2 et 3.

RECUEIL de pièces.

a été donnée par un barbare ou pour les barbares : *Pignus est quem vulgo nominant* wadium, *et dictum pignus,* etc.

16° *Pactum pro tenore pacis Childeberti et Chlotharii regum*[1].

17° *Decretio Chlotharii II regis*[2]. Il manque quelques articles de ce décret dans le manuscrit.

18° *Decretio Childeberti II regis*[3], de l'an 595 environ. Le dernier article manque.

19° Le capitulaire de Charlemagne de l'an 779[4].

20° *Sententiæ de septem septenis*[5]. Puis la *recapitulatio solidorum.*

21° Le décret du roi Clotaire II de l'an 595 environ[6]. Il y a quelques omissions dans le manuscrit.

22° Les articles 33 et 34 du livre II du recueil des capitulaires par Ansegise[7].

23° Le décret du roi Childebert de l'an 595 environ, déjà rapporté sous le n° 18.

24° Les deux paragraphes placés à la fin du texte de la loi salique, publié d'après le manuscrit de Wolfenbuttel, et réimprimé par D. Bouquet[8].

25° La compilation des capitulaires en quatre livres, par l'abbé Ansegise[9]. Ce recueil commence ici par un article qui ne se trouve pas dans les textes imprimés, du moins à la même place ni dans les mêmes termes. Le voici :

Si servus, sciente et non contradicente domino, in clero sortitus sit, ex hocipso ingenuus fiat. Si enim, ignorante domino, consecratio facta fuerit, liceat domino intra annum tantum condicionem probare et proprium servum recipere. Si autem servus, sciente vel ignorante domino, secundum ea quæ diximus, ex ipso honore clericatus libertatem meritus, postea

[1] Dans Baluze, *ibid.* col. 15 et 16.
[2] *Ibid.* col. 19 – 22.
[3] *Ibid.* col. 17 – 20.
[4] *Ibid.* col. 195 – 199.
[5] *Ibid.* col. 325 et 326, et col. 323 326.
[6] Baluze, col. 19 et 20.
[7] *Ibid.* col. 747 et 748.
[8] Tom. IV, pag. 182, b - d.
[9] Baluze, *ibid.* col. 697 – 800.

æcclesiaticum ministerium reliquerit et ad laicorum vitam transierit, domino suo in servitio tradatur.

RECUEIL de pièces.

Les articles 79 à 141 du livre Ier ont été transcrits dans le XVIe siècle, sans doute pour remplir une lacune qui existait à cette époque dans le manuscrit.

26° Les deux premiers appendices du recueil d'Ansegise[1].

27° Le second capitulaire de l'an 813[2].

28° Le prologue et les sept premiers chapitres du capitulaire de l'an 828[3].

29° Le capitulaire de l'an 829[4], jusqu'à l'article 4 exclusivement, qui se trouve à la colonne 673 de l'édition de Baluze. Ce qui suit dans le manuscrit est différent de ce qu'on lit dans les imprimés, et se rapporte aux instructions générales des *missi*, lesquelles font partie du capitulaire de l'an 828[5]. Viennent ensuite quatre chapitres du capitulaire de l'an 829, qui sont cotés 5, 6, 7 et 4 dans Baluze[6].

30° Le troisième capitulaire de l'an 819[7].

31° La récapitulation des compositions déjà relatées sous notre n° 20.

32° Le fragment relatif à la *villa Novilliacus*[8], que le P. Sirmond attribue à l'archevêque Hincmar, et qu'il a publié à la suite de l'histoire de Flodoard.

33° Plusieurs extraits des capitulaires de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire, savoir :

1° L'article 13 du titre II du capitulaire de l'an 829[9].

[1] Baluze, col. 791 — 798.
[2] *Ibid.* col. 506 — 510.
[3] *Ibid.* col. 653 et 654.
[4] *Ibid.* col. 661 — 673.
[5] *Ibid.* col. 655 — 658.
[6] Baluze, col. 673 et 674.
[7] *Ibid.* col. 607 — 610.
[8] Dans D. Bouq. t. V, pag. 362, b, c; t. VI, p. 216, d, et t. VII, p. 215, a-e.
[9] Dans Baluze, t. I, col. 668.

RECUEIL de pièces.

2° Le chapitre XXI du troisième capitulaire de l'an 805[1].

3° Le chapitre II du second capitulaire de l'an 812[2].

4° Le chapitre XXVII du cinquième capitulaire de l'an 819[3].

5° Le chapitre IX du second capitulaire de l'an 812[4].

6° Le chapitre XI du premier capitulaire de l'an 810[5].

7° Le chapitre V du second capitulaire de l'an 812[6].

8° Le chapitre XII du premier capitulaire de l'an 810[7].

9° Le chapitre IV du second capitulaire de l'an 812[8].

10° Un article curieux, qui n'est imprimé que dans les notes de Baluze[9] sur les Capitulaires (au mot *Lantweri*), et qui dans notre manuscrit paraît faire suite au chapitre IV du second capitulaire de l'an 812, dont nous venons de parler.

11° Le chapitre XXI du capitulaire de l'an 823, qui n'est autre que le chapitre XXI du livre II du recueil d'Ansegise, et qui porte le n° XXII dans le manuscrit[10].

12° Le chapitre CXXXII de l'addition IV au recueil des Capitulaires[11].

13° Le chapitre III du troisième capitulaire d'année incertaine[12].

14° Le chapitre VII du livre VII des Capitulaires[13].

15° Un article qui se retrouve en substance dans le chapitre IX du troisième capitulaire de l'an 814[14].

16° Les chapitres I-VI, XXVII-XXX, XXXII, XXXIII, XXXV, XXXVI, XXXVIII, XXXIX, LXVI, LXXV, LXXXI, CXV, CXVI et CXVIII de l'addition III aux Capitulaires[15], et le chapitre XIX de l'addition IV[16]. Tous ces chapitres sont numérotés depuis un jusqu'à 22 dans le manuscrit.

17° La moitié du chapitre CXXXIII du livre V des Capitulaires[17].

18° Le chapitre 1er du titre 1er du capitulaire de l'an 829[18].

19° Le *Decretale precum* de l'an 779[19].

[1] Col. 433 et 434.
[2] Col. 493 et 494.
[3] Col. 618.
[4] Col. 496.
[5] Col. 474.
[6] Col. 494 et 495.
[7] Col. 474.
[8] Col. 494.
[9] Tom. II., col. 1264.
[10] T. I, col. 639 et col. 742.
[11] Col. 1221.
[12] Col. 527 et 528.
[13] Col. 1033.
[14] Col. 529.
[15] Col. 1157 – 1178.
[16] Col. 1196.
[17] Col. 849.
[18] Col. 663.
[19] Col. 199 et 200.

20° Les chapitres CXLIV à CLIII et la moitié du chapitre CLIV de l'addition IV au recueil des Capitulaires [1].

21° Le titre LI des capitulaires de Charles-le-Chauve, de l'an 877 [2].

RECUEIL de pièces.

34° La vie de Charlemagne par Éginhard, jusqu'au chapitre XVII exclusivement, plus un fragment du chapitre XXXIII du même ouvrage.

35° Le chapitre CCCXIX du livre V du recueil des Capitulaires [3].

36° Les lois 47 et 38 du livre XVI du Code Théodosien, sur les priviléges des églises.

37° Un paragraphe ayant en titre: *Ex epistola Hincmari ad Karolum imperatorem;* et un autre intitulé: *Finis in eadem epistola.* Ces deux morceaux sont des extraits de la lettre XXIX de l'archevêque Hincmar, qui est imprimée dans l'édition des œuvres de ce prélat, publiée par le P. Sirmond [4]. Dans cette édition la lettre est adressée ainsi, *ad Karolum regem.*

[1] Col. 1223 et 1225.
[2] Tom. II, col. 251 – 258.
[3] Tom. I, col. 890.
[4] Tom. II, pag. 318. – 320.

NOTICE DE FLAMENCA,

POËME PROVENÇAL,

MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE CARCASSONNE, N° 681,

PAR M. RAYNOUARD.

Ce manuscrit est précieux; on n'en connaît pas d'autre du roman qu'il contient; aucun auteur ne l'avait jamais indiqué. Le titre ne s'y trouvant plus, j'ai suppléé celui de FLAMENCA, du nom de la dame qui en est le principal personnage.

Il y a plusieurs lacunes dans le manuscrit; il manque surtout le commencement et la fin, et dans plus d'un endroit on reconnaît, soit au changement, soit à l'absence de la rime, ou même seulement au sens, que des feuillets intermédiaires ont été perdus.

L'écriture est de la fin du XIII[e] siècle ou du commencement du XIV[e].

OBSERVATIONS SUR LE STYLE DU ROMAN DE FLAMENCA.

Quand je publiai un choix des poésies originales des troubadours, en y joignant une grammaire de leur langue, je dus

FLAMENCA, poëme provençal.

n'admettre que les formes grammaticales constatées par leurs ouvrages dont j'empruntais les exemples pour autoriser les principes et les règles que je proposais.

Je ne parlai pas de quelques formes particulières qui se rencontrent dans d'autres ouvrages en langue provençale, et qui constituent une sorte de dialecte. J'attendais une occasion favorable de faire connaître utilement ces nuances, ces modifications grammaticales.

Le troubadour Raimond Féraud, qui avait composé plusieurs ouvrages en vers avant la fin du XIII[e] siècle[1], écrivit aussi en vers la Vie de S. Honorat, abbé de Lerins, dont il existe un assez grand nombre de manuscrits. Ce troubadour biographe eut soin d'avertir qu'il employait un dialecte.

E si degus m'asauta
Mos romans ni mos ditz,
Car non los ai escritz
En lo DREG PROVENZAL,
No m'o tenguan a mal,
Car ma lenga non es
Lo DREG PROVENZALES.

Et si quelqu'un attaque mes romans et mes récits, parce que je ne les ai écrit en *pur provençal*, qu'on ne me tienne pas cela à mal, car mon langage n'est pas le *pur provençal*.

Quels sont les principaux caractères de ce dialecte? je les cherche dans l'auteur même qui a déclaré s'en servir. Au lieu des articles EL ou LO, masculin sujet, au singulier, il emploie *le*, et il réserve *lo* pour le régime. Au lieu de l'article LA, féminin sujet, au singulier, il emploie *li*, et il réserve *la* pour le régime[2].

Plusieurs substantifs et adjectifs, tels que VERS, SANCT, ont leur pluriel en ES, VERS*es*, SANCT*es*, etc.

[1] Il ne reste plus de cet auteur que la Vie de S. Honorat.

[2] ART. SING. { MASC. sujet LE, régime LO. / FÉM. — LI, — LA.

FLAMENCA, poëme provençal.

Ces mêmes modifications se trouvent dans le roman de Flamenca.

Je me borne à en prévenir les lecteurs; j'espère saisir quelque occasion heureuse de traiter de ces accidents grammaticaux et de quelques autres, avec tous les développements qu'ils méritent[1].

Pour faciliter l'intelligence du texte j'avais deux moyens, l'un de placer des notes au bas des pages, l'autre de donner, en regard des vers provençaux, une traduction presque interlinéaire, en préférant sans cesse le mot français qui se rapproche le plus du mot roman.

Je me suis décidé pour la traduction, qui m'a permis de suivre sans cesse et de faire reconnaître le mouvement de l'original, et d'en conserver les formes grammaticales.

Archambaud, comte de Bourbon-les-Bains, a adressé un message à Gui, comte de Nemours, pour lui demander en mariage sa fille Flamenca. La réponse a été favorable; Archambaud se dispose à faire sa visite au comte de Nemours et à sa fille; il donne ses ordres à cet effet:

« Cent cavallier serem, ses plus,
Quatre escudiers aura cascus;
Nos tuit portarem un seinal;
E'ls escudiers, sera égal
E de vestir e de joven,

« Nous serons, sans plus, cent chevaliers; chacun d'eux aura quatre écuyers; nous porterons tous la même marque; et quant aux écuyers, il y aura égalité d'habillements et de

[1] J'ai conservé avec soin l'orthographe du manuscrit; souvent il emploie co*n* pour com, *comme*, *ainsi que*, *de même que*; j'ai toujours imprimé COM, pour éviter de l'embarras aux personnes qui liront le texte imprimé.

Quoique en général les secondes personnes des pluriels des verbes ne soient désignées dans le manuscrit que par l's final, au lieu du *ts*, ou *tz*, ou seulement *z* représentant phonétiquement ces deux consonnes, j'ai conservé constamment l'*s* quand j'ai trouvé que les copistes l'ont employé, parce qu'il ne peut guère en résulter d'embarras pour le lecteur; il m'aura suffi d'avoir indiqué cette modification orthographique.

FLAMENCA, poëme provençal.

De bos aips e d'esenhamen;
Armas de fer et entreseinz,
Sellas et escutz de nov teinz,
D'un semblan e d'una color,
Portarem tut a l'auriflor.»

bonne grâce, de bonnes qualités et de politesse; nous porterons tous après l'oriflamme armes de fer et enseignes, selles et écus teints à neuf, de même forme et de même couleur.»

Zo era sa captal senheira
Qu'als torneis anava premiera.

L'oriflamme était sa bannière principale qui, aux tournois, passait la première.

Le comte de Nemours, averti de la prochaine arrivée d'Archambaud, se dispose à le recevoir honorablement, et parle ainsi à son fils;

«..... Coven faire gran cort;
Terme 'n avem petit et cort:
Qu'En Archimbautz dit que venra,
Ja .xv. jorns non tarzara.»

«Il convient de tenir grande cour; nous avons à cet effet terme petit et prochain: puisque le seigneur Archambaud dit qu'il viendra, il ne tardera pas quinze jours.»

Le fils lui répond:

«..... No us esmagues,
Bel senher paire, pro aures;
Assaz podes donnar e mettre;
Ja nulla ren no us cal promettre:
Assaz aves argent et aur.
Eu vi l'autre jorn lo thesaur:
De .v. anz en sa, es cregutz
Tant que ja non er despendutz..:
Aissi coven tal cort fassam
Que non fos tals de sai Adam.

«Ne vous inquiétez pas, beau seigneur père, vous aurez suffisamment; vous pouvez donner et dépenser beaucoup; il ne vous faut pas emprunter aucune chose. Vous avez beaucoup d'argent et d'or. Je vis votre trésor l'autre jour: depuis cinq ans en cà, il s'est tant accru qu'il ne sera jamais dépensé.... Ainsi il convient que nous tenions une cour telle qu'il n'en fut pareille depuis Adam. Fol. 2. Fol. 3.

Trastotz nostres amix mandatz
Et als enemicx perdonatz.
Non sai d'aisi en Alamainha
Negun baron que ja remainha

«Mandez tous nos amis, et réconciliez-vous avec les ennemis. Je ne connais d'ici en Allemagne aucun baron qui diffère de venir aussitôt à

FLAMENCA, poëme provençal.

Qu'a cesta cort non venga tost
Plus volontiers no fari' en ost. »
— « Bel fils, per Dieu, no t sia pena;
Tu o fai tot et tu o mena:
Eu vol que sias pros e larcs;
Qui t quer .c. sols, dona .x. marcs,
Qui t'en quer .v. dona l'en .x.:
Aisi poiras montar en pres. »

— « Senher, letras fasem e breus,
Messages mandem bons e leus,
Qu'a cesta cort venon ades
Cil que son de luin e de pres.... »

cette cour plus volontiers qu'il ne ferait à l'armée. »

— « Beau fils, au nom de Dieu, que cela ne soit une peine pour toi; fais et dirige tout. Je veux que tu sois preux et généreux; si l'on te demande cent sols, donne dix marcs; qui t'en demande cinq, donne-lui-en dix: ainsi tu pourras monter en mérite. »

— « Seigneur, faisons lettres et brefs; mandons des messages bons et lestes, à l'effet que ceux qui sont de près et de loin viennent de suite à cette cour. »

Cinq messagers sont envoyés de différents côtés.

Ans Archimbautz ges non retenc;
Tres jorns avant lo terme venc;
Gen fon aculhitz et onratz,
Et pros e bels senher clamatz.

Mais Archambaut ne tarda point; il arriva trois jours avant le terme; il fut agréablement accueilli et honoré, et appelé *preux* et *beau seigneur*.

A l'aspect de Flamenca, il éprouve la passion la plus vive; il désire ardemment de l'épouser.

Fol. 4.

La cour plénière s'assemble le lendemain de la Pentecôte.

Tut li ric home per ufana
De .VIII. jornadas en viro
I vengron, cascuns per tenzo.

Tous les hommes puissants de huit journées d'alentour y vinrent par ostentation, chacun à l'envi.

Il s'y trouva un grand nombre de comtes, comtors, seigneurs et vavasseurs; chacun fut logé honorablement.

Anc en la villa no remas
Bona rauba que lai non fos;
E, qui la vol aver en dos,
Aver la poc, sol disses tan:
« Daus part lo comte la deman. »

Il ne resta onques dans la ville bon vêtement qui ne fût là, et qui le veut avoir en présent, peut l'obtenir, pourvu qu'il dît seulement: « Je le demande de la part du comte. »



FLAMENCA, poëme provençal.

A l'occasion de cette magnificence momentanée, le troubadour s'abandonne à des réflexions, et finit par des plaintes contre le peu de bonne foi de son siècle.

Fol. 5.

Non es oi res mais fins baratz ; Car si conseil neis demandatz, Non trobares qui ja 'l vos don, Si non i conois lo sieu pron, O 'l pron que es de son amic, O 'l dan qu'es de son ennemic...	Il n'est aujourd'hui autre chose que pure tromperie; car même si vous demandez conseil, vous ne trouverez jamais qui vous le donne, s'il n'y connaît son profit, ou un profit qui est pour son ami, ou un dommage qui est pour son ennemi.

Il retourne à son sujet et dit que le comte de Nemours présenta Archambaud à sa fille.

No fes semblan que fos dolenta; Mas un pauc estet vergonosa.	Elle ne fit pas semblant d'être chagrine; mais elle fut un peu honteuse.

Après quelques mots de politesse, Flamenca dit à son père en souriant :

« Senher, ben faitz parer Que m tengas en vostre poder, Qu'aissi m donas leugeramen; Mas, pos vos platz, ieu i consen. »	« Seigneur, vous faites bien paraître que vous me tenez en votre puissance, puisque vous me donnez aussi facilement; mais, puisque cela vous plaît, moi j'y consens. »
D'aicest consen tan gran joi ac En Archimbautz, e tan li plac, No s pot tener que no 'l preses La ma e non la l'estreisses.	Le seigneur Archambaud eut si grande joie du consentement de Flamenca, et il lui plut tant, qu'il ne put se contenir de lui prendre la main et de la lui serrer.

Cinq évêques et dix abbés assistèrent à la célébration du mariage.

Fol. 6.

Tantost com fon dicha la messa, Tuit van jugar a taula messa, Et anc negus no i perdet,	Aussitôt que la messe fut dite, tous vont jouer à table mise, et onques personne n'y perdit, car on

FLAMENCA, poëme provençal.

Car ben aparellat trobet
Tot so que fon obs al manjar...
Car hanc homs ni ac fraitura
De ren que saubes cor pensar,
Que boca deia desirar.

trouva bien apprêté tout ce qui fut convenable au manger.

Car onques homme n'y eut manque de rien que sa volonté sût penser, et que bouche doive désirer.

En Archimbautz e'l coms serviron;
Mais l'ueil d'En Archimbautz si viron
Soen, e lai on son cors era;
Per so vol cascuns se levera,
Avant mieg manjar, de la taula.

Le seigneur Archambaud et le comte servirent; mais les yeux du seigneur Archambaud se tournent souvent et là où était son cœur. Aussi il désire que chacun se levât de table, avant d'avoir à moitié mangé.

Li juglar comensan lur faula,
Son estrumen mena e toca
L'us, e l'autres canta de boca.

Les jongleurs commencent leur fable; l'un dirige et touche son instrument, l'autre chante de bouche.

Tout cela ennuie Archambaud: il attend la nuit avec impatience; enfin l'heure désirée arrive:

Car la nueg jac ab la piucela,
E si la fes domna noella.

Car la nuit il jut avec elle,
Et si la fit dame nouvelle.

Archambaud annonce à son beau-père qu'il a le projet de tenir une cour à Bourbon, et il prend congé avec l'assurance que sa femme y arrivera dès qu'il sera prêt à la recevoir dignement.

Fol. 7.

Message mand al rei de Franza
E prega'l fort que il faza onranza
Que a sa cort venga dese
E la reina i amene,
E si 'l plazia que anes
Dreg per Nemurs et amenes
Flamencha, bon grat l'en sabria,
Per tos temps gazanat l'auria.

Il mande un message au roi de France et le prie beaucoup qu'il lui fasse l'honneur de venir bientôt à sa cour, et d'y amener la reine; et s'il lui plaisait d'aller droit par Nemours et d'amener Flamenca, il lui en saurait bon gré, et lui-même lui serait acquis pour toujours.

On dispose la ville de Bourbon pour la réception des étrangers.

Aurs et argens, deneir e drap,
Cupas e cullier et enap,
E totas res c'om pot menar,
Vol sia dat, sens demandar,
A cels que penre deinharan.

Or et argent, deniers et vêtements, coupes et cueillers, et enaps et toutes choses qu'on peut emporter, Archambaud veut qu'on les donne, sans demande, à ceux qui daigneront les prendre.

FLAMENCA, poëme provençal.

Toute la ville est en mouvement; enfin le roi arrive avec Flamenca, qu'il a accompagnée pendant sept à huit lieues.

On fait un grand et honorable accueil au roi, à la reine, à Flamenca, qui est suivie de son frère; grand nombre de dames sont arrivées avec le roi et la reine; un magnifique festin termine la journée.

Anc a la cort res no sofrais,
Mais paubre a cui hom dones
So que i sobret, que no s perdes.

Onques rien ne manqua à la cour, excepté pauvres à qui on donnât ce qui y resta, afin qu'il ne se perdît. Fol. 9.

Le lendemain était le jour de la fête de S. Jean.

L'Evesque de Clarmon cantet,
Aquest jorn, la messa maior:
Sermo fes de nostre Senhor
Com En san Joan tant amet
Que plus que propheta 'l clamet.

Ce jour-là, l'évêque de Clermont chanta la grand'messe; il fit un sermon sur notre Seigneur, comment il aima tant le seigneur S. Jean qu'il l'appela plus que prophète.

Le roi fixa à quinze jours la durée de la cour. Après la messe,

Tuit ensems al palais s'en venon
On le manjars fon adobatz:
Le palais fo e granz e latz,
·X· millier la pogran caber
De cavalliers e larc sezer;
Part las donas e las donzellas,
E l'autra gent que era ab ellas,
Part los donzels e'ls servidors
Que dcgron servir los seinors,

Tous ensemble viennent au palais où le manger fut apprêté. Le palais fut et grand et large; dix mille chevaliers pourraient y être contenus et s'asseoir au large, outre les dames et les demoiselles et l'autre gent qui était avec elles, outre les damoiseaux et les serviteurs qui durent servir les seigneurs, et outre pareillement les

FLAMENCA, poëme provençal.

E part los jonglars eissamen,
Qu'era plus de mil e .v. c.

jongleurs, qui étaient plus de mille et cinq cents.

Le repas fut splendide et somptueux.

Fol. 10.

Ben son servit a son talen,
Mas ben i ac plus de .v. cen
Que cascuns esgarda e mira
Flamenca, e, can plus cossira
Sa faisso ni sa captenenza
E sa beutat qu'ades agensa,
Sos oilz ne pais a l'esgardar
E fai la bocca jejunar....

Ils sont bien servis, selon leur désir; mais il y en eut plus de cinq cents dont chacun regarde et admire Flamenca, et plus il considère sa figure, ses manières et sa beauté qui plaît sans cesse, il repaît ses yeux à la regarder et fait jeûner la bouche...

Mout s'en levon boca dejuna.

Plusieurs se lèvent bouche à jeun.

Mais non i ac dona neisuna
Non volgues Flamenca semblar,
C'aissi com es soleil ses par,
Per beutat e per resplendor,
Tals es Flamenca entre lor.

Mais il n'y eut aucune dame qui ne voulût ressembler à Flamenca, car de même que le soleil est sans égal pour la beauté et pour la splendeur, telle est Flamenca parmi elles.

Car tan es fresca sa colors,
Sei esgart douz e plen d'amors,
Sei dig plazent e saboros,
Que la bellazor e 'l plus pros....
Estet quais muda et antosa.....

Car sa couleur est si fraîche, ses regards si doux et si pleins d'amour, ses paroles si agréables et si douces, que la plus belle et la plus méritante..... resta quasi muette et honteuse.....

L'autrui beutat tein e esfaza
Li viva color de sa fassa
Qu'ades enlumina e creis;

La vive couleur de son visage, qui brille et croît toujours plus, couvre et efface la beauté d'autrui.

Anc de nulla ren non si feis
Deus, cant la formet tan genta;
Ades plaz mais et atalenta
A celz que la vezon ni l'auzon.

Certes Dieu ne se fit faute de rien quand il la forma si gentille; elle plaît et agrée toujours plus à ceux qui la voient et l'entendent.

Quan las donas sa beutat lauzon,
Ben podes saber bela es,
Qu'en tot lo mon non n'a ges tres
En que las autras s'accordesson,
Que del tot lur beutat lauzesson;

Quand les dames louent sa beauté, vous pouvez savoir certainement qu'elle est belle, car en tout le monde il n'y a pas trois dames dont les autres s'accordassent à louer leur beauté

FLAMENCA, poëme provençal.

Fol. 11.

Que leis non volon ges blasmar,
Quar no i trobon lo perque, ...
Car si tan ni quan n'i trobesson,
Ja no us pensetz que s'en laissesson.

Quant an manjat, autra ves lavon;
Mais, tot atressi com s'estavon,
Remanon tut e prendon vi;
Car vezat era en aissi.....

Apres si levo li juglar;
Cascus se vol faire auzir;
Adonc auziras retentir
Cordas de manta tempradura.
Qui sap novella violadura,
Ni canzo, ni discort, ni lais,
Al plus que poc, avant si trais.
L'uns viola lais de Cabrefoil,
E l'autre cel de Tintagoil;
L'us cantet cels dels fis amans,
E l'autre cel que fes Ivans.
L'us menet arpa, l'autre viula;
L'us flautella, l'autre siula;
L'us menet giga, l'autre rota;
L'us diz los motz e l'autre 'ls nota;
L'us estiva, l'autre frestella;
L'us musa, l'autre caramella;
L'us mandura, e l'autr' accorda
Lo sauteri al manicorda.
L'us fai lo juec dels banastels,
L'autre jugava de coutels;
L'us vai per sol e l'autre tomba;
L'autre balet ab sa retomba;
L'us passet sercle, l'autre sail;
Negus a son mestier non fail.

sans restriction. Elles ne veulent point la blâmer, car elles n'y trouvent le pourquoi, car si elles y en trouvaient tant ni quant, ne pensez pas qu'elles s'en abstinssent.

Quand les convives ont mangé, ils lavent une seconde fois; mais tous restent de même que s'ils étaient assis, et ils prennent le vin; car il en était ainsi accoutumé.

Après les jongleurs se lèvent; chacun d'eux veut se faire entendre. Alors vous entendriez retentir les cordes de mainte mélodie.

Qui sait nouvel air de viole, et chanson, et discort et lai, se pousse avant au plus qu'il peut.

L'un vielle le lais du chèvre-feuille, l'autre celui de Tintagoil; l'un chanta ceux des fidèles amants, l'autre celui que fit Ivans. L'un tint la harpe, l'autre la viole; l'un joue de la flûte; l'autre du sifflet; l'un de la gigue, l'autre de la rote; l'un dit les paroles, l'autre les accompagne avec la note; l'un joue de l'estive, l'autre du frestel; l'un de la cornemuse, l'autre du chalumeau; l'un joue de la mandore, l'autre accorde le psaltérion avec le monocorde. L'un fait le jeu des paniers, l'autre jouait avec les couteaux; l'un va par terre et l'autre tombe, l'un dansa avec sa cabriole; l'un passa dans un cercle, l'autre saute : aucun ne manque à son métier.

FLAMENCA, poëme provençal.

Le troubadour indique ensuite les nombreux récits d'exploits et d'actions de divers personnages, soit historiques, soit romanesques.

Quar l'us comtet de Priamus,
E l'autre dis de Piramus;
L'un contet de la bell' Elena,
Com Paris l'enquer, pois l'enmena;
L'autre contava d'Ulixes,
L'autre d'Hector e d'Achilles;
L'autre contava d'Eneas
E de Dido, com si remas
Per lui dolenta e mesquina.
L'autre contava de Lavina,
Com fes lo breu ab cairel traire,
A la gaita del ausor caire.
L'us contet d'Apollonices,
De Tideu e d'Etediocles,
L'autre cantava d'Apolloine,
Com si retenc Tyr de Sidoine;
L'us contet del rei Alixandri,
L'autre d'Ero e de Leandri;
Fol. 12. L'us dis de Cadmus, quan fugi
E de Tebas, com las basti.
L'autre contava de Jason
E del dragon, que non hac son.
L'us contet d'Alcide sa forsa,
L'autre com tornet en sa forsa
Phillis per amor Demophon;
L'un dis com neget en la fon
Lo bel Narcis, quan s'i miret.

L'us dis de Pluto, com emblet
Sa bella mollier ad Orpheu;
L'autre contet del Philisteu
Golias, com si fon aucis

Car l'un conta de Priam et l'autre dit de Pirame. L'un conta de la belle Hélène, comment Pâris la sollicite et puis l'emmène; l'autre contait d'Ulysse, l'autre d'Hector et d'Achille; l'autre contait d'Énée et de Didon, comment à cause de lui elle resta dolente et malheureuse.

L'autre contait de Lavinie, comme elle fit lancer la lettre avec le carreau à la sentinelle de l'angle le plus élevé. L'un conta d'Apollonice, de Tidée et d'Étéocle, l'autre chantait d'Apolloine, comment il retint à lui Tyr de Sidoine; l'un conta du roi Alexandre, l'autre de Héro et de Léandre; l'un dit de Cadmus, quand il prit la fuite, et de Thèbes, comment il la bâtit.

L'autre contait de Jason et du dragon, qui n'eut sommeil. L'un conta la force d'Alcide, l'autre comment Démophoon remit en son pouvoir Philis par amour.

L'un dit comment le beau Narcisse se noya en la fontaine quand il s'y mira.

L'un dit de Pluton, comment il déroba à Orphée sa belle femme.

L'autre conta du Philistin Goliath, comment il fut tué avec trois pierres

FLAMENCA, poëme provençal.

Ab tres peiras que 'l trais David.
L'us dis de Samson, com dormi,
Quan Dalida 'l liet la cri.
L'autre contet de Machabeu,
Comen si combatet per Dieu.
L'us contet de Juli César,
Com passet tot solet la mar....
L'us dis de la taula redonda
Que no i venc boins que no il responda
Le reis, segon sa connoissensa;
Anc nuil jorn no i falli valensa.

L'autre contava de Galvain
E del leo que fon compain
Del cavalier qu'estors Luneta.
L'us dis de la piucella breta,
Com tenc Lancelot en preiso,
Cant de s'amor lis dis de no;
L'autre contet de Persaval,
Com venc a la cort a caval.
L'us contet d'Evec e d'Enida,
L'autre d'Ugonet de Perida;
L'us contava de Governail,
Com per Tristan ac greu trebail.
L'autre contava de Fenissa,
Com transir la fes noirissa;
L'us dis del bel desconogut,
E l'autre del vermeil escut
Que Lyras trobet al uisset;
L'autre contava de Guifflet,
L'us contet de Calobrenan;
L'autre dis com retenc un an
Dins sa preison Quet senescal
Lo deliez, car li dis mal.
L'autre contava de Mordret;
L'us retrais lo comte Duret,

que David lui lança. L'un dit de Samson, comment il dormit, lorsque Dalila lui lia la chevelure; l'autre conta de Maccabée, comment il combattit pour Dieu.

L'un conta de Jules César, comment il passa tout seul la mer....

L'un dit de la table ronde où il n'arrive pas un bon chevalier que le roi ne lui réponde selon sa connaissance; car aucun jour la vaillance n'y manqua.

L'autre contait de Gauvain et du lion qui fut compagnon du chevalier qui délivra Lunette. L'un dit de la demoiselle bretonne, comment elle tint Lancelot en prison quand il lui dit que non sur son amour; l'autre conta de Perseval, comment il vint à la cour à cheval. L'un conta d'Évec et d'Énide, l'autre d'Ugonet de Péride.

L'un contait de Gouvernail, comment il eut grand'peine pour Tristan. L'autre contait de Phénisse, comment sa nourrice la fit transir; l'un dit du bel inconnu, et l'autre de l'écu vermeil que Lyras trouva au petit huis; l'autre contait de Guifflet; l'un conta de Calobrenan.....

(Quoique les trois vers ci-contre ne m'offrent aucun sens assez satisfaisant pour les traduire, j'ai cru devoir les conserver.)

L'autre contait de Mordret; l'un rapporte du comte Duret, comment

FLAMENCA, poëme provençal.

Com fo per los Ventres faiditz,
E per rei pescador grazits.
L'us contet l'astre d'Ermeli,
L'autre dis com fan l'ancessi
Per gein lo viel de la Montaina.

L'us retrais com tenc Alamaina
Karlesmaines tro la parti;
De Clodoveu e de Pipi
Fol. 13. Contava l'us tota l'estoria.
L'autre dis com cazet de gloria
Donz Lucifers per sen orgoil.
L'us dis del vallet de Nantoil;
L'autre d'Olivier de Verdu.
L'us dis lo vers de Marcabru;
L'autre contet com Dedalus
Saup ben volar, e d'Icarus,
Co neguet per sa leviaria.
Cascus dis lo micil que sabia.
Per la rumor dels viuladors
E per brug d'aitans comtadors,
Hac gran murmuri per la sala.

il fut banni par les Vendres, et agréé par le roi pêcheur.

L'un conta le bonheur d'Hermélins; l'autre dit comment font les assassins par l'adresse du vieux de la montagne.

L'un retraça comment Charlemagne tint l'Allemagne jusqu'à ce qu'il la divisa; l'un contait toute l'histoire de Clovis et de Pepin.

L'autre dit comment Dom Lucifer, par son orgueil, tomba de sa gloire.

L'un dit du varlet de Nanteuil; l'autre d'Olivier de Verdun.

L'un dit le vers de Marcabrus.

L'autre conta comment Dédale sut bien voler, et d'Icare, comment il se noya par son étourderie.

Chacun dit le mieux qu'il savait. Par la rumeur des joueurs de viole, et par le bruit de tant de conteurs, il y eut un grand murmure par la salle.

Tandis que les écuyers sellent les chevaux pour ouvrir ensuite des joutes, le bal commence.

Anc en Bretaina ni en Fransa
Non basti mais tan rica dansa;
.c.c. juglar, bo viulador,
Si son acordat antre lor
Que, dui e dui, de luen esteron
Els bancs, e la dansa viuleron.

Onques en Bretagne ni en France on n'établit jamais si belle danse; deux cents jongleurs, bons joueurs de viole, se sont accordés entre eux de manière que, deux à deux, ils se tinrent de loin sur les bancs, et jouèrent la danse.

Le plaisir était si agréable, si vif,

FLAMENCA, poëme provençal.

Que a cascun fon ben avis
Que totz vius fos en Paradis.

Qu'à chacun il fut bien avis
Qu'il fût tout vif en Paradis.

Ici le troubadour a recours à des formes épiques.

Jois e Jovens a 'ls balz levatz
Ab lur cosina Na Proesa.
Cel jorn si anet Avolesa
Ella mezeisma soterrar.
Mais Cobezesa 'l venc contar;
« Dona! que fas? Vezes los be
Ballar e dansar antre se;
Oi! oi! tot caira lur burbans.
Ges quec jorn non er Sanz Johans;
Sadol son e trepon a ora;
So qu'il despendon autre plora;
Mas tals n'i a que ns amaran
Enan d'u mes, e planeran
So que an ara despendut. »

Joie et Grâce ont dressé les bals avec leur cousine dame Prouesse. Ce jour-là Lâcheté alla elle-même s'enterrer. Mais Convoitise lui vint parler : « Dame! que fais-tu? Tu les vois bien baller et danser entre eux; oh! oh! toute leur magnificence tombera; chaque jour ne sera point la Saint-Jean. Fol. 14.

« Ils sont maintenant rassasiés et ils dansent; un autre pleure ce qu'ils dépensent; mais il y en a tels qui nous aimeront avant un mois, et plaindront ce qu'ils ont maintenant dépensé. »

Ces êtres moraux, mis en scène par le troubadour, forment des projets de trouble et de vengeance.

Le béhourt est près de commencer. On quitte le bal.

Escudier plus de .XXXVIII.
Agron ja 'ls cavals esselatz
E cubertz e antresenhatz
De senhals e de cascavels....
En Archimbautz non s'oblidet,
Quar nov cenz e .LXXXXVII.
Cavaliers fes, ans que s pauses.

Plus de trente-huit écuyers eurent déjà sellé les chevaux et les eurent couverts et distingués par des signes et des grelots....

Le seigneur Archambaud ne s'oublia pas, car il fit neuf cent et quatre-vingt-dix-sept chevaliers avant qu'il se reposât.

Al palais vengro tut de pes
En causas de pali rodat,
Et al rei si son présentat;
E'l reis donet lur per estrena
Qu'en amor fu lur maior pena.

Ils vinrent tous à pied au palais, en chausses de pali rosé, et ils se sont présentés au roi; et le roi leur donna pour étrenne qu'en amour fût leur plus grande peine.

FLAMENCA, poëme provençal.

Le roi lui-même prit les armes. Il avait placé au haut de sa lance une manche qui excita la jalousie de la reine.

La reina non fes semblansa Que mal li fos, pero ben sap Que la manega no i es gap, Car senhals es de drudaria.	La reine ne fit pas semblant que cela fût mal pour elle, pourtant elle sait bien que, la manche, ce n'est pas badinage, car c'est signal d'amourette.

Fol. 15.

Elle fait appeler Archambaud et lui confie ses soupçons; elle veut lui persuader que le roi est amoureux de Flamenca. La Jalousie est personnifiée par le troubadour, et elle commence à tourmenter Archambaud.

Fol. 16.

Ab tan fo vengutz us juglars E dis a 'N Archimbaut : « Bel senher, Lo reis volia l'espasa sener A Tibaut, lo comte de Bleis. Tibaut sa m trames el meseis, Sener, si us plas, que lai anes. »	Alors fut venu un jongleur, et il dit au seigneur Archambaud : « Beau seigneur, le roi voulait ceindre l'épée à Thibaud, le comte de Blois. Thibaud m'a envoyé lui-même ici, seigneur, afin que, s'il vous plaît, vous y alliez. »

Archambaud quitte la reine, plus mécontent qu'il ne le fait paraître, et le troubadour dit de lui :

Gran dolor l'a el cor enclausa, Don non cug que jamais reveinha, Si amors garir non l'en deinha.	Elle lui a renfermé au cœur une grande douleur, dont je ne crois pas que jamais il revienne, si amour ne daigne le guérir.

Le troubadour fait pressentir ce qui arrivera à la fin du poëme.

Mais per contrari l'en garra, Quan le cuiars s'aveirara. Quan fon al rei defors tornatz, Le coms Tibautz fon adobatz	Mais, au contraire, il l'en guérira quand le soupçon sera avéré. Lorsqu'il fut arrivé en dehors vers le roi, le comte Thibaud fut

Et ab lui plus de .IIII. cent,
Que tut son cosin o parent.

fait chevalier, et avec lui plus de quatre cents, qui sont tous cousins ou parents.

FLAMENCA, poëme provençal.

Les dames quittent à regret le spectacle des joutes pour assister aux vêpres. Le roi y conduit Flamenca, et la ramène ensuite au palais où le souper était servi. Les égards du roi pour Flamenca excitèrent encore la jalousie de la reine et celle d'Archambaud, qui pourtant prit sur lui-même de n'en rien témoigner.

Eran totas e tuit lassat
E van jazer tro lendema.

Toutes et tous étaient lassés, et ils vont dormir jusqu'au lendemain.

Archambaud affecte de se montrer magnifique.

Plus gen que poc so mal cubri;
Tot son tesaur gent adubri,
E largamen don e despen,
E saub li gra qui del sieu pren.

Il cacha son mal le plus habilement qu'il put; il ouvrit avec grâce tout son trésor, et il donne et dépense largement, et à qui prend du sien, il lui sait gré.

.XVII. jorns duret e plus
Li cort, et anc no saup negus
A quals dels jorns mieil li estet;
Car totz jorns li cortz melluret
Per conduts e per mession.
Tut li ric homen e 'l baron
Si meravillan don es pres
So qu' En Archambautz a despes.

La cour dura dix-sept jours et plus, et onques personne ne sut auxquels des jours il lui alla mieux, car chaque jour la cour fut meilleure par festins et par dépense.

Tous les hommes puissants et les barons s'émerveillent d'où est pris ce que le seigneur Archambaud a dépensé.

Al vinten jorn s'en departi
Le reis, e l'autre atressi.

Au vingtième jour le roi s'en sépara et les autres aussi.

Le roi, qui n'éprouvait pour Flamenca que de l'amitié, ne mettait aucun soin à cacher, même en présence d'Archambaud, les vifs témoignages de ce sentiment,

FLAMENCA, poëme provençal.

. . . . . . Quan l'abrassava,
Vezen sos ueils, e la baisava;
Car negus mal el no i enten.

Quand, devant les yeux d'Archambaud, il l'embrassait et lui faisait des caresses, car il n'y entend aucun mal.

Fol. 18.

Chascuns s'en vai fort ben dizent,
E tenent tut per ben pagat
D'En Archimbaut, car el a dat
Als juglars tan qu'el plus mendix,
Sol non o joc, pot esser rics.

Chacun s'en va disant beaucoup de bien, et tous se tiennent pour bien satisfaits du seigneur Archambaud, car il a tant donné aux jongleurs que le plus pauvre, pourvu qu'il ne le joue pas, peut être riche.

Archambaud, livré à lui-même, est au désespoir.

E dis soven : « Las! que m pensiei
Quan pris mollier? Deu! estraguei,
E no m'estava ben e gent?
Oi! lo mal aion miei parent
Que m cosselleron qu'ieu preses
Zo don ad home non venc ben!
Ar avem mollier, mollier . . . . »

Et il dit souvent ; « Hélas! à quoi pensai-je, quand je pris femme? Dieu! j'extravaguai, et n'étais-je pas bien et convenablement? Oh! malheur aient mes parents qui me conseillèrent de prendre ce dont il ne vint pas de bien à l'homme! Maintenant nous avons femme, femme. »

Soen vai dins, soen vai defora;
Deforas art, dedins, adora.
Lo pater noster dis soen
Del simi, que res non l'enten. . . .

Souvent il va dedans, souvent il va dehors; au dehors il brûle, au dedans il adore. Il dit souvent la patenôtre du singe, de manière que personne ne l'entend.

Fol. 19.

Fai 'l gran dol li genz estraina :
Quan hom estrain era intratz,
El si fes mout afasendatz,
E siblet per captenemen. . . .
E vai chantan TULLURUTAU. . . . .
Daus l'autra part al serven signa
Aporton aiga per lavar,
Car el si volria disnar;
So ditz par tal que hom s'en esca;
Assatz orditz cora que tesca.

La gent étrangère lui fait grand chagrin : quand un homme étranger était entré, lui se faisait très-affairé, et il sifflait par contenance, et il va chantant *tullurutau*. . . .

D'autre part il fait signe au domestique qu'on apporte l'eau pour laver, car il voudrait dîner; il dit cela à l'effet qu'on sorte; il ourdit assez avant qu'il tisse; car il va toujours

FLAMENCA, poëme provençal.

Car ades vai de sai, de lai,
E quant no poc o suffrir mai,
Si diz : « Bel sener, disnas vos,
Que ben es tems, si us platz, ab nos? »...
Adoncas fai un joc cani
Que las dens mostra e non ri.
Per son vol homen non veiria ;
Veiaire l'es, de cui que sia,
Que sa mollier vol et enquer.....
Veiaire l'es, qui parl' ap leis,
Que far lo deu aqui meseis.

de ça, de là, et quand il ne peut le supporter davantage, il dit ainsi : « Beau seigneur, dînez-vous, s'il vous plaît, avec nous, car c'est bien l'heure »... Alors il fait un jeu de chien, qui montre les dents et ne rit pas.

Selon sa volonté, il ne verrait aucun homme; il lui semble, de qui que ce soit, qu'il veut et recherche sa femme..... Il lui semble qu'il parle avec elle, qu'il doit lui faire sa cour là même.

Livré aux transports de sa jalousie, il croit n'avoir que trop sujet de se tourmenter et de se plaindre.

« E per bon dreg serai cogotz;
Mais ja non cal dire : SERAI,
Qu'ades o SUI, que ben o sai. »

« Assurément je serai mari malheureux; mais déjà il ne faut pas dire : *Je serai*, car je le *suis* maintenant, je le sais bien. »

A si meseis fortmen s'irais,
Tira s los pels, pela s lo cais,
Manja s la boca, las dens lima,
Fremis e frezis, art e rima,
E fai trop mals oils a Flamenca.

Il s'irrite fortement contre lui-même, s'arrache les cheveux, se pèle les joues, se mange la bouche, lime ses dents, frémit et frissonne, il s'enflamme et brûle, et fait de très-mauvais yeux à Flamenca.

A penas si ten que no il trenca
Sas belas crins luzens e claras;
E dis : « Na falsa, que m ten aras
Que no us aucise! »

Il se contient à peine qu'il ne lui tranche ses beaux cheveux luisants et clairs; et il dit : « Dame fausse, qui me tient que je ne vous tue! »

Après avoir exprimé dans un long monologue ses craintes et ses chagrins, il se décide enfin à enfermer sa femme.

Ja sabon tut per lo païs
Qu'En Archimbautz es gelos fins.

Déjà on sait par tout le pays que le seigneur Archambaud est un parfait

FLAMENCA, poëme provençal.

Per tot Alvergne fan cansos
E serventes, coblas e sos,
O estribot o retroencha
D'En Archimbaut, com ten Flamenca.

jaloux. Par toute l'Auvergne on fait chansons et sirventes, couplets et chants, ou estribot et retroence sur le seigneur Archambaud, comment il tient Flamenca.

En vain ses amis lui font des remontrances sur ses procédés envers sa femme; il voudrait la battre, mais, dit-il,

«El batres que m'enansara?
Deu! en er plus douza e mellers?
Ans er plus amara e piegers:
Car tos tems o ai auzit dire
Que batre non tol fol consire;
Ans qui castia ni repren
Fols cors, adoncas plus y espren;
E no ten pro forsa ni tors
A cors, pos lo destrein amors,
Que non fassa, o tost o tart,
Sa volontat, qui s vol lo gart.
Mais en segrai aquest cossell:

«De trop freg e de trop soleil
La gardarai ben e de fam....

«Ja no i metrai nuil' autra garda,
Mais mi meteis, car plus fizel
Non trobaria neis en cel;
Nulla ren als non ai a far;
Pron ai a beure, a manjar,
E de cavalgar sui totz las;
Repausar m'ai per esser gras....
Car veils hom non pot repausar,
Can l'aven toseta gardar.
«Mas eu, si puesc, la gardarai;
Engien e forsa i mettrai:

«La battre à quoi m'avancera-t-il? Dieu! en sera-t-elle plus douce et meilleure? Au contraire elle sera plus amère et pire: car en tout temps j'ai ouï dire cela, que battre n'ôte folle pensée; au contraire, qui châtie et reprend une folle personne, alors elle en brûle davantage, et forteresse ni tour ne profitent à la personne dès que l'amour l'enchaîne, de sorte qu'elle ne fasse ou tôt ou tard sa volonté, qui que ce soit qui la garde. Mais je suivrai ce conseil:

«Je la garderai bien de trop de froid et de trop de soleil et de faim....

«Je n'y mettrai nulle autre garde que moi-même, car je n'en trouverais pas de plus fidèle même dans le ciel. Je n'ai nulle chose autre à faire; j'ai assez à boire, à manger, et je suis tout las de chevaucher. Je me reposerai pour être gras.... Car vieil homme ne peut reposer, quand il lui arrive de garder une fillette.»

«Mais moi, si je puis, je la garderai; j'y mettrai adresse et force: toute

FLAMENÇA, poëme provençal.

En zo sera totz mos aturs;
La tor es grans e fortz le murs;
Lains la tenrai ensarrada
Ab una donzella privada
O doas, que non estia sola;
E sia pendutz per la gola,
Si n' eis ses mi, neis al mostier
Per auzir messa ni mestier,
Et adonc que sia gran festa. »
No s lavet cap ni s rais la barba;
D'aquella semblet una garba
De civada, quant es mal facha.

mon attention sera en cela; la tour est haute et le mur est fort; je la tiendrai là-dedans enfermée avec une demoiselle amie ou deux, afin qu'elle ne soit pas seule; et que je sois pendu par la gueule si elle en sort sans moi, même pour ouïr la messe et le mystère à l'église, et alors qu'il soit grande fête. »

Il ne se lava la tête ni se rasa la barbe : par cette barbe il ressemblait à une gerbe d'avoine, quand elle est mal faite.

Flamenca eut beaucoup à souffrir de la jalousie d'Archambaud,

Sos viures val meins de morir.

Son vivre vaut moins que mourir.

Deux jeunes personnes agréables sont enfermées avec elle.

L'una puncella a nom Alis,
Li meiller res que hanc hom vis;
L'autre apellet hom Margarida
Que de totz bons aips fon complida.
Cascuna fes, a son poder,
A si dons honor e plazer.

Une demoiselle a nom Alix, la meilleure personne que jamais on vit; on appela l'autre Marguerite, qui fut remplie de toutes bonnes qualités. Chacune fit, selon son pouvoir, honneur et plaisir à sa dame. Fol. 25.

Flamenca captive vit dans l'ennui et l'affliction.

Negun jorn non passet la porta,
Si non es festa o dimergues,
E non es cavallier ni clergues
Adonc pogues ab leis parlar,
Car el mostier la fes estar
En un angle, qu'es mout escurs;
Daus doas partz estava 'l murs.

Aucun jour elle ne passa la porte, si ce n'est fête ou dimanche, et il n'est chevalier ni clerc qui alors pût parler avec elle, car à l'église il la fit placer dans un angle qui est très-obscur; de deux côtés il y avait le mur.

Et il a disposé le local de manière qu'en posant au-devant

FLAMENCA, poëme provençal.

une pièce de bois élevée, Flamenca est comme enfermée avec lui et ses demoiselles.

Elle n'allait jamais à l'offrande, mais Archambaud faisait venir le clerc, et il observait sa femme, ne lui permettant pas de découvrir son visage ni de tirer ses gants. C'est un jeune clerc qui lui présente la paix; celui-ci, s'il en avait l'envie et l'adresse, pourrait la voir. Après la messe, le jaloux pressait sa femme et les deux demoiselles de sortir avec lui sans retard.

Flamenca souffrait depuis deux ans l'injuste persécution d'Archambaud et gémissait en secret.

Les bains de Bourbon étaient très-renommés.

E non venia rancs ni clops
Que totz guaritz no s'en tornes....
Et en cascun dels bains naisia
Aiga tan cauda que bollia :
Daus autra part nais aigua freia
Ab que li cauda si refreia.

Et il ne venait ni boiteux ni éclopé qui ne s'en retournât tout guéri.... Et en chacun des bains naissait une eau si chaude qu'elle bouillait; d'autre part naît une eau froide avec laquelle la chaude se tempère.

Des bains très-beaux appartenaient à un particulier nommé *Pierre Guy;* Archambaud s'y était baigné quelquefois, car ils étaient tout près de sa maison, et même parfois il y conduisait sa femme; alors il prenait la précaution de visiter tous les coins et recoins; ensuite il enfermait Flamenca avec les deux demoiselles, et faisait encore la garde en dehors. Quand Flamenca voulait sortir,

Fol. 27.

......Il fai sonar
A sas puncellas e tocar
Un' esquileta, que pendia
Dedins los bains; adonc venia
En Archimbautz per lui ubrir,
E non podia pas giguir
Que non disses ab fer semblan :
« E cossi n'isses mais uguan. »

Elle fait sonner et tinter par ses demoiselles une clochette qui pendait au dedans des bains; alors venait le seigneur Archambaud pour lui ouvrir, et il ne pouvait pas se contenir de ne dire avec un air sévère : « Et ainsi vous ne sortez plus jamais. »

Sa jalousie inquiète le domine toujours.

FLAMENCA, poëme provençal.

Ades vas los bains regara,
Per vezer si homs n'issiria;
Car ges sos oils ben cresia
Non lai agues home agut
En un dels angles rescondut.

Il regarde toujours vers les bains pour voir si aucun homme n'en sortirait; car il ne croyait pas entièrement ses yeux, de peur qu'il n'y eût eu là un homme caché dans un des coins.

Cependant il y avait en Bourgogne un chevalier d'un rare mérite.

Tan fon savis e bels e pros
Que Absalon e Salomos,
Si 'l dui fossan us solamenz,
Encontra lui foran nienz;
Paris, Hector et Ulixes,
Que totz tres en un ajostes,
Quant a lui non foran presat
Per sen, per valor, per beutat.

Il fut aussi sage et beau et preux qu'Absalon et Salomon; si les deux n'en fussent qu'un, ils ne seraient rien en comparaison de lui; que vous rassembliez Pâris, Hector et Ulysse, tous trois en un seul, ils ne seraient pas autant prisés que lui pour le sens, pour la valeur, pour la beauté. Fol. 28.

Le troubadour se complaît à décrire les grâces et la tournure du beau chevalier qui avait

La cara plena e colorada;
Rosa de mai, lo jorn qu'es nada,
Non es tan bella ni tan clara
Que fon li color de sa cara.
Fo noiris a Paris en Franza;
Lei apres tant de las .vii. artz
Que pogra ben en totas partz
Tener escolas, si volgues,
Legir e cantar, si 'l plagues;
Englies saup meilz d'autre clergue;
Sos maistre ac nom Domergue;
Cel l'ensenet tant d'escrimir
Que nulz hom no s poc si cobrir

la face pleine et colorée; rose de mai, le jour qu'elle est née, n'est pas aussi belle ni aussi brillante que fut la couleur de sa face.

Il fut nourri à Paris en France; là il apprit tant des sept arts qu'il pourrait bien en tous lieux tenir école s'il voulait, lire et chanter s'il lui plaisait; il sut mieux l'anglais qu'autre clerc; son maître eut nom Domergue. Celui-là lui enseigna si bien à escrimer que nul homme ne se peut tellement couvrir qu'il ne le Fol. 29.

FLAMENCA, poëme provençal.

Que el non fier en descubert;
Tan bell, tan pros, ni tan apert
Non vi hom anc, al mieu semblan,
Ni que fos aisi de bon gran....

Quan fon cavalliers, non avia
Mas .XVII. ans et .I. dia.
Le duc son oncles l'adobet,
M. et .DCC. livras li det;
Et autras .M. det l'en le reis;
Et autras .M. le coms de Bleis;
M. et .CCC. l'en det sos fraires;
M. marcs li donet l'emperaires;
Le reis angles fo sos cosins,
E det li .M. marcs d'esterlins.
Tot aiso fo de rend' acisa
Que no s pot perdre nulla guiza.

Fraire fon del comte Raols
De Nivers, e no fon ges sols,
Quant fon ab lui, so pueschem dir;
En segre cort et en servir
Mes tot son percaz e sa renda;
Sos dons non hac sabor de venda;
E qui trop fai son don attendre
Non sap donar ni doin a vendre;
E si dos promes es tost datz,
Si meseis dobla e sos gratz;
E pos tan si meillura dos
Per tost donar, c'uns ne val dos;
E 'l tost penre fai oblidar
L'afan c'om trai al demandar.

frappe en découvert; à mon avis, on ne vit onques homme si beau, si preux, si ouvert, ni qui fût d'aussi bonne espèce.....

Quand il fut chevalier il n'avait que dix-sept ans et un jour. Le duc son oncle l'adouba, lui donna mille et sept cents livres, et le roi lui en donna autres mille, et le comte de Blois autres mille; son frère lui en donna mille et trois cents; l'empereur lui donna mille marcs. Le roi anglais fut son cousin et lui donna mille marcs d'esterlins. Tout ceci fut de rente établie qui ne peut se perdre en aucune manière.

Il fut frère du comte Raoul de Nevers, et il ne fut pas seul quand il fut avec lui, nous pouvons le dire; il mit tout son soin et sa rente à suivre cour et à servir; son présent n'avait pas le goût de vente; car qui fait attendre trop son don ne sait donner et donne pour vendre; et si don promis est aussitôt donné, il se double lui-même, et la reconnaissance, et puis le don s'améliore tant par donner tôt qu'un en vaut deux; et le prendre bientôt fait oublier la peine qu'on éprouve au demander.

Le troubadour, pour peindre d'un seul trait le mérite de son héros, dit:

En un an non agro escrig
So que fasia en un jorn....

Fol. 30. Astrucs fon de cavalleria.....

En un an on n'aurait écrit ce qu'il faisait en un seul jour....

Il fut heureux en chevalerie....

FLAMENCA, poëme provençal.

E quant a justar s'abandona,
Nuls homs en sella non rema;
E cel que pren ab una ma,
Mantenen de la sella 'l trai....
Mout amet torneis e sembelz,
Donas e joc, cans et aucels,
E cavals, deport e solaz,
E tot so qu'a pros home plaz:
Tan fon bons no poc mellurar.

Vilelme si fes appellar,
E'l sobre nom fon de Nevers;
Chansons e lais, descortz e vers,
Serventes et autres cantars
Sabia plus que nuls joglars;
Neis Daniel, que saup gan ren,
No s pogr' ab lui penre per ren.
Degus joglar, lai on el fos,
No fo marritz, avols ni bos;
Be'l s garet de fam e de freg.
Per so si l'aman tut a dreg;
Car totz los vest et els encavalga....

Guillem de Nevers lo cortes,
Qu'era tan de bons aips ples,
Que mil cavallier n'agro pro,
E 'n fora cascuns tengutz per pro,

et quand il s'abandonne à jouter, nul homme ne reste en selle, et celui qu'il prend d'une main il le tire de la selle à l'instant.

Il aima beaucoup tournois et joutes, dames et jeu, chiens et oiseaux, et chevaux, déport et amusements, et tout ce qui plaît à homme généreux : il fut si parfait qu'il ne put devenir meilleur.

Il se fit appeler Guillaume, et son surnom fut de Nevers.

Chansons et lais, discors et vers, sirventes et autres pièces de chant, il en savait plus que nul jongleur; même Daniel, qui sut beaucoup, ne se pourrait comparer en rien avec lui.

Aucun jongleur, mauvais ou bon, ne fut triste là où il fut; il se garantit bien de faim et de froid. C'est pourquoi tous l'aiment avec raison, car il fournit à tous des habillements et des chevaux.

Guillaume de Nevers le courtois, qui était plein de si bonnes qualités que mille chevaliers en eussent assez, et chacun d'eux en serait tenu pour preux, Fol. 31.

n'avait encore aimé aucune dame; il ne connaissait l'amour que par les livres qui en parlent.

Instruit des malheurs de Flamenca, il éprouve pour elle le plus vif intérêt. L'Amour s'introduit auprès de lui, et lui inspire le courage et indique les moyens d'arriver jusqu'à Flamenca pour la délivrer.

FLAMENCA, poëme provençal.

Fort li promet et assegura
Qu'il li dara tal aventura
Que mout sera valent e bona:
« Us fol gelos clau et rescon
La plus bella dona del mon
E la meiller ad obs d'amar,
E tu sols la deus deslivrar.... »

Il lui promet fortement et l'assure qu'il lui donnera telle aventure qui sera très-bonne et précieuse : « Un fol jaloux enferme et cache la plus belle dame du monde et la meilleure pour l'avantage d'aimer, et toi seul dois la délivrer.... »

Guillaume arrive à Bourbon avec une suite brillante, s'établit chez Pierre Guy, maître des bains, dont l'épouse, nommée *Bellepile*, est agréable,

E saup ben parlar bergono,
Fraces, e ties, e breto.

Et elle sut bien parler bourguignon, français et thyois, et breton.

Elle remarqua la bonne grâce de Guillaume, et lui adressa des compliments :

Fol. 34.

Ben aia 'l maire que us portet
E que us noirit ni us allaiet.

Bien aît la mère qui vous porta et qui vous nourrit et vous allaita.

Guillaume, qui ne veut pas être connu, fait dire par ses gens qu'il est de Besançon.

Fol. 36.

Il adresse à l'Amour ses plaintes et ses espérances :

« Le mals que m sent, que mals non es
Ans mi plas mais que nulla res;
Anc mais ses mal ta mal non aic;
Mais un proverbi diso 'l laic
Qu'ieu ai proat aras en me :
« Adura ben, aquel ti ve;
« Adura mal, fai atertal.... »

« Le mal que je sens, qui n'est point un mal, mais qui me plaît plus que nulle chose. Jamais sans mal je n'eus tel mal; mais les laïques disent un proverbe que j'ai maintenant vérifié en moi : « Supporte bien, ce « mal te vient, supporte mal, il en « fait autant. »

Fol. 37.

Adonc si leva e seina si,
San Blaze pregu' e sant Marti,
E san Jorgi e san Geneis,
E d'autres sains ben .v. o .vi.,
Que foron cavallier cortes,
Que ab Dieu l'accepton merces.

Alors il se lève et se signe, il prie saint Blaise et saint Martin, et saint George et saint Genest, et bien cinq ou six autres saints, qui furent chevaliers courtois, qu'ils lui obtiennent merci de Dieu.

En ouvrant la fenêtre de sa chambre, Guillaume voyait la tour où Flamenca était renfermée. Il gémit à cette vue, il se pâme; on est forcé de le placer dans son lit. Un heureux songe le porte dans les bras de la belle captive.

FLAMENCA, poëme provençal.

Non es hom que dir pogues Lo deleig ni la benanansa Que s dera, per bon' esperansa, Si pogues esser cominals Aitals plazers esperitals.	Il n'est homme qui pût dire le plaisir et le bien-être qu'il se donnerait, par bonne espérance, si un tel plaisir intellectuel pouvait être commun.

Guillaume s'éveille, s'habille, fait un beau présent à son hôte, et ils vont ensemble à l'église.

El mostier es Guillems intratz, E quan si fon agenollatz Davan l'autar de san Clemen, Deu a pregat devotamen.	Guillaume est entré à l'église, et quand il se fut mis à genoux devant l'autel de S. Clément, il a prié Dieu dévotement.

Il dit, entre autres:

..... Una orason petita, Que l'ensenet us sant hermita, Qu'es dels .LXXII. noms Deu, Si com on los dis en ebreu Et en latin et en grezesc; Cist orazon ten omen fresc A Dieu amar e corajos.....	.... Une petite oraison qu'un saint ermite lui enseigna, laquelle est des soixante-douze noms de Dieu, comme on les dit en hébreu et en latin et en grec; cette oraison tient l'homme disposé et ardent à aimer Dieu.
Quant Guillems ac l'orason dicha, Un sautier pren e ubri lo; Un vers trobet de que'l saup bo; Zo fon : DILEXI QUONIAM. « Ben saup ar Dieus que voliam; » Ha dih, soau; e'l libre serra.	Quand Guillaume eut dit l'oraison, il prend un psautier et l'ouvre; il trouva un vers dont il pronostiqua bien ; ce fut : *Parce que j'ai aimé*. F° 40. « Dieu, a-t-il dit doucement, sait bien maintenant ce que nous voulions »; et il ferme le livre.

Ensuite il reconnaît la place que Flamenca occupe à l'église; il déclare à son hôte, qui l'a interrogé sur sa capacité:

FLAMENCA, poëme provençal.

« Si ben sai legir mon sauteri
E cantar en un responsier,
E dir leisson en legendier. »

« Oui, je sais bien lire mon psautier et chanter en un recueil de répons, et dire la leçon dans un recueil de légendes. »

De là Guillaume et son hôte vont dans un jardin; Guillaume entend le rossignol, et couché sur la verdure, absorbé, il ne répond plus aux questions de son compagnon.

Fol. 41.

Guillems entent al rossinol,
E non au ren que l'ostes prega;
Vers qu'amors homen encega,
E l'auzir e'l parlar li tol,
E'l fai tener adonc per fol,
Cant aver cuia plus de sen!
Guillems non aus ni ves ni sen,
Ni'ls oils non mov, ni ma ni boca;
Una douzor al cor lo toca
Qu'el cantz del rossinol l'adus,
Per qu'estai cecs e sortz e mutz.

Guillaume fait attention au rossignol, et n'écoute rien de ce dont l'hôte le prie; il est vrai qu'amour aveugle l'homme, et lui ôte l'ouïr et le parler, et le fait prendre pour fou, alors qu'il pense avoir plus de sens!

Guillaume n'entend ni ne voit, ni ne sent, et ne remue les yeux, ni main ni bouche; une douceur que le chant du rossignol lui cause le touche au cœur, c'est pourquoi il demeure aveugle, sourd et muet.

Au son de la cloche le rossignol se tait,

E de chantar del tot li lassa;
Sempre qu'el sein auzi sonar.

Et il cesse entièrement de chanter, aussitôt qu'il entend la cloche sonner.

Guillaume et l'hôte vont à la messe; ils se placent au chœur. Le troubadour décrit la manière dont ils ont été accueillis, quand ils passaient du jardin à l'église; ils ont remarqué une coutume du pays:

Fol. 42.

Al mostier s'en van ambedui;
Non trobon cella ni cellui
Que non lur diga : « Deus vos sal! »
Usages es del tems pascal
Que volontiers totz hom salut.

Ils vont tous les deux à l'église; ils ne rencontrent femme ni homme qui ne leur dise : « Dieu vous sauve! » c'est l'usage du temps pascal que chacun salue volontiers.

De sa place dans le chœur, Guillaume pourra voir Flamenca

FLAMENCA, poëme provençal.

lorsqu'elle entrera. Flamenca arrive, elle s'arrête un instant sur la porte, mais son voile ne permet pas à Guillaume de distinguer ses traits.

Fol. 43.

Amors li dis : « Zo es aquil
En cui deslivrar m'assotil,
E voil que ben t'i assotilles :
Per o ges tan no la rodilles
Que nuls homs s'en posc' apercebre ;
Ben t'enseinarai a decebre
Lo malastruc, fol, enveios,
A cui fora mieilz, si non fos,
E de la benda t venjarai. »

Amour lui dit : « C'est celle que je m'applique à délivrer, et je veux que tu t'y appliques bien ; pour cela ne rôde pas tant autour d'elle que nul homme puisse s'en apercevoir ; je t'enseignerai bien à tromper le malotru, fou, envieux, à qui il conviendrait mieux de ne pas exister ; et je te vengerai du voile. »

La dame entre dans le réduit que son mari lui avait assigné, et pendant l'évangile, étant debout,

Fol. 44.

Adoncs garet Guillems e vi
Si dons que fon en pes dreisada,
Et ab la ma, que s fon seinada,
Ac baissat un pauc lo musel ;
Los affibles de son mantel
Ten ab lo pouzer davan se.
Guillem volgra ben que jasse
Aquel avangelis dures,
Sol a Flamenca non dures.....
Quan fon dig, la domna s seinet ;
Guillems la ma nuda miret,
E fo'l veiaire que toques
Lo cor et am si l'enportes.

Alors Guillaume regarda et vit sa dame qui fut dressée en pié, et avec la main dont elle s'était signée, elle eut baissé un peu sa figure ; avec le pouce elle tient devant elle les garnitures de son manteau.

Guillaume voudrait bien que cet évangile durât toujours, pourvu que cela ne fût pas pénible à Flamenca.... Quand il fut dit, la dame se signa ; Guillaume admira la main nue, et il lui fut semblant qu'elle touchât et emportât le cœur avec elle.

Pour le baiser de paix, un clerc, nommé *Nicolas*, présentait un bréviaire.

Fol. 45.

Nicholaus pren un breviari
On ac sauteri et imnari,
Evangelis et orazos,
Respos e versetz e lissons ;

Nicolas prend un bréviaire où il y eut psautier et hymnaire, évangiles et oraisons, répons et versets, et leçons ; avec ce livre il donna

Ab aquel libre pas donet
A Flamenca, quan lo baiset.

la paix à Flamenca, quand elle le baisa.

Quand Nicolas fut de retour dans le chœur, Guillaume s'empara du breviaire et appliqua des baisers de paix à la page qui avait reçu celui de Flamenca. Guillaume invita le prêtre et le clerc Nicolas à dîner pour ce jour-là et pour tous les suivants.

F° 46. El païs fon acostumat
Qu'el pascor, quant hom ha sopat,
Tota li gens balla e tresca,
E, segon lo tems, si refresca:
Cella nuh las maias giteron,
E per so plus si deporteron.
Guillems e l'ostes s'en issiron
En un vergier, d'aqui auziron
De vas la villa las cansons,
E de foras los ausellons.

Il est de coutume en ce pays qu'au printemps, quand on a soupé, tout le monde danse et se divertit, et, selon le temps, se rafraîchit. Cette nuit on planta les mais, et pour cela on s'amusa davantage.

Guillaume et l'hôte s'en allèrent dans un verger, et de là entendirent, du côté de la ville, les chansons et du dehors les oisillons.

Rentré chez lui, Guillaume s'abandonne à ses réflexions; il sent les peines que cause l'amour. Le troubadour fait aussi les siennes sur cette passion et ajoute:

F° 47. «Car l'us nafratz pot garir l'autre.»

«Car un blessé peut guérir l'autre.»

F° 48. Guillaume s'endort, et, pendant un songe amoureux, il a un doux entretien avec Flamenca qui lui dit:

F° 51. «E so us conseillarai breumen
D'aiso que vos me demandas;
Bel sener, cel que m dona pas
Al mostier, si far o sabia,
Cug eu que parlar mi poiria
Ben sol un mot alcuna ves,
Quar ben sai que de plus no i les,
Et a autra ves atendes
Que ja sol motet non parles

«Et sur ce que vous me demandez, je vous conseillerai ceci en peu de mots; beau seigneur, celui qui me donne la paix à l'église, s'il savait le faire, je crois qu'il pourrait bien me parler seulement un mot quelquefois, car je sais bien que rien de plus ne lui est loisible, et à une autre fois qu'il eût soin de ne jamais pro-

FLAMENCA, poëme provençal

Entro que ieu l'agues respost.
Ar vos ai lo parlar espost;
Et els bains de Peire Guizo
On mi bain alcuna sazo,
Hom poiria far un pertus
Sotz terra, que no 'l vis negus,
Qu'en una cambra resposes;
Per aqui mos amix vengues
Els bains a mi, quan la m sabria. »

noncer un seul petit mot, jusqu'à ce que je lui eusse répondu. Maintenant je vous ai exposé la manière de parler; et aux bains de Pierre Guy; où je me baigne quelquefois, on pourrait faire un pertuis sous terre; de manière que personne ne le vît; qui répondît à une chambre; que par là mon ami vînt aux bains vers moi, quand il m'y saurait. »

En s'éveillant, Guillaume assure qu'il exécutera ce plan.

Le troubadour, dissertant longuement sur l'amour, fait cette réflexion:

E qui d'amor es ben feritz
Mout deu esser escoloritz,
Magres e teintz e flacs e vans,
Et en als sia fort ben sans.

Et qui est bien frappé d'amour doit être beaucoup décoloré, maigre, pâle, flasque et faible, mais qu'en autres choses il soit bien sain. F° 53.

Guillaume fait de nouveaux présents à son hôte, à son hôtesse; il assiste encore à une messe, où il revoit Flamenca, et reste convaincu qu'en lui présentant le livre pour le baiser de paix, on peut adroitement lui glisser une parole, un mot.

Lorsqu'il sort de l'église il est témoin d'un usage qui se pratiquait au premier jour de mai.

Las tosetas agro ja trachas
Las maias qu'el sera s son fachas,
E lur devinolas canteron;
Tot dreit davan Guillem passeron,
Cantan una kalenda maia
Que dis : « Cella dona ben aia
Que non fai languir son amic,
Ni non tem gelos ni castic
Qu'il non an' a son cavallier
En bosc, en prat o en vergier,

Les fillettes avaient déjà déplacé les mais qui le soir ont été plantés, et elles chantèrent leurs vaudevilles. Elles passèrent tout droit devant Guillaume, chantant une calande de mai, qui dit: « Bien ait cette dame qui ne fait languir son ami, et qui, par crainte du jaloux ni de la réprimande, ne se retient d'aller avec son cavalier en bois, en pré, ou en F° 56.

FLAMENCA, poëme provençal.

E dins sa cambra non lo mene,
Per so que meils ab lui s'abene,
E'l gilos lassa daus l'esponda,
E, si parla, qu'il li responda :
Non sones mot, faitz vos en lai,
Q'entre mos bras mos amic j'ai;
Kalenda maia. » E vai s'en.
Guillems sospira coralmen,
E prega Dieu tot suavet
Qu'en lui avere cest verset
Que las tosetas an cantat.

verger, et qui ne le conduise dans sa chambre, afin qu'elle goûte mieux le bonheur avec lui, et laisse le jaloux sur le côté, et s'il parle, qu'elle lui réponde : ne sonnez mot, retirez-vous, car mon ami est dans mes bras; c'est calende de mai. » Et il s'en va.

Guillaume soupire du fond du cœur, et prie Dieu tout doucement qu'il vérifie pour lui ce verset que les fillettes ont chanté.

Par des présents et par des démonstrations d'amitié, Guillaume obtient facilement que l'hôte et l'hôtesse lui abandonnent le logement entier où il a besoin, dit-il, d'être très-tranquille.

Ensuite il leur déclare, ainsi qu'au prêtre Justin, qu'il est chanoine de Péronne, et demande qu'on lui rase les cheveux et qu'on lui fasse la couronne; ce qui s'exécute au grand regret de tous les assistants. Il obtient de remplacer le clerc Nicolas, à qui il fournit largement de quoi se rendre à Paris pour y étudier :

L'auteur s'écrie sur le pouvoir de l'amour qui domine ainsi Guillaume.

Fol. 66.

Amors l'a fag tondre e raire,
Amors l'a fag mudar sos draps,
Ai! amors, amors! quant saps!...
Fraire Willens s'apataris,
E per si dons a Dieu servis.
Ben es fols gilos que s'esforsa
De gardar moiller; quar si forsa
No la ill tol, ben la 'l tolra geinz.

Amour l'a fait tondre et raser, amour lui a fait changer ses habits. Ah! amour! amour! combien tu sais!.... Frère Guillaume devient patarin, et sert Dieu en intention de sa dame. Bien est fou le jaloux qui tente de garder une femme; car si force ne la lui ravit, adresse la lui ravira.

Guillaume fait dans l'église les fonctions de clerc, et Flamenca étant venue, selon la coutume, à la messe avec son mari,

FLAMENCA, poëme provençal. Fol. 68.

Guillems davan si dons estet;
Quan il lo sauteri baiset,
El li dit suavet : HAI LAS!
Pero ges no o dic tan bas
Que il fort be non o auzis;
Guillems s'en vai humils e clis
E cui' aver mout enansat.
S'el agues ara derochat
En un tornei .c. cavalliers,
E gazanatz .v.c. destriers,
Non aia joia tan perfecha.

Guillaume s'arrêta devant sa dame, tandis qu'elle baisa le psautier, il lui dit doucement : *hélas !* pourtant il ne le dit point si bas qu'elle ne l'ouït très-bien ; Guillaume s'en va humble et incliné, et croit avoir beaucoup avancé. S'il eût alors renversé cent chevaliers en un tournoi et gagné cinq cents dextriers, il n'aurait joie si parfaite.

Fol. 69.

Mais bientôt il craint que Flamenca ne l'ait pas entendu, et il s'abandonne au découragement.

So dis Guillems : « Las! com no mors ?
Amors! ben pauc enansat m'as ;
VI. cuiei far et ai fait as.
Car hanc mi dons non poc ausir
Zo qu'ieu ai dig ab un sospir,
C'a pauc lo cors no m trasanet. »

Guillaume dit ceci : « Hélas! comment est-ce que je ne meurs pas? Amour! tu m'as bien peu avancé, j'ai cru faire six et j'ai fait as. Car onques ma dame ne put ouïr ce que je lui ai dit avec un soupir, tellement que peu ne s'en fallut que le cœur me défaillît. »

Ce simple mot *hélas*, entendu et compris par Flamenca, la met en grand souci.

Del mot de Guillems li sovenc
E dis : « Eu deu ben dir : Ai lassa !....
Dieus ! e que dis ? que vol ? que m quer ?
Non sui assaz lassa cativa !.....
Pero ben garet que tan aut
Non parlet que hom lo pogues
Auzir, et avant que s mogues,
Mi fo veiaire que mudes
Color, et un pauc sospires,
Aici com cel que a paor,
E pois vergoina e calor ;

Elle se souvient du mot de Guillaume et dit : « Moi je dois bien dire : Hé lasse ! Dieu ! et que dit-il ? que veut-il ? que me demande-t-il ? ne suis-je pas assez lasse malheureuse !... Pourtant il prit bien garde de parler si haut qu'on le pût entendre, et avant qu'il s'éloignât, il me parut qu'il changeât sa couleur et soupirât un peu, comme celui qui a peur, et ensuite honte et chaleur. Je ne sais

FLAMENCA, poëme provençal.

Non sai donc que dire m'en deia;
Auria donc de mi enveia?
Volria m ges aissi enquerre? »

donc ce que j'en dois dire; aurait-il envie de moi? voudrait-il point ainsi me requérir? »

Elle consulte ses suivantes, Marguerite et Alix, qui la persuadent de ne pas repousser cet hommage; elle se décide à examiner s'il est véritablement animé d'un amour pur pour elle, et déclare qu'alors

« Il serai donna bon' e fina,
E ja mon cor no il celarai,
Mais tant cant el voldra volrai;
E mout pot leu domna percebre
Qui l'ama o la vol decebre.....
Doncs es piegers qu'es autra res
Cil domna cui non venz merces,
Car amor vens los venzedors. »

« Je lui serai dame bonne et franche, et jamais je ne lui cacherai mon sentiment, mais je voudrai autant qu'il voudra; et une dame peut très-facilement apercevoir qui l'aime ou veut la décevoir.... Donc elle est pire que toute autre chose cette dame que merci ne soumet, car amour dompte les vainqueurs. »

Il est résolu que Flamenca répondra par le mot PLANZ, *je vous plains;* c'est ce qu'elle fit le dimanche suivant. Guillaume en fut transporté de joie. Le troubadour observe que

F° 76.

Si fos vaus Dieu aisi convers
Com vas amor e vas si dons,
De paradis fora totz dons.

S'il fût envers Dieu ainsi servant comme envers l'amour et envers sa dame, il serait entièrement seigneur du paradis.

Cependant Flamenca communique à ses compagnes sa crainte que le clerc n'ait pas entendu sa réponse; elles font une expérience pour vérifier s'il est probable que le mot soit parvenu à l'oreille du clerc.

F° 78.

« Vai sus, Alis, e contrafai
Que m dones pas, si com il fai.
Pren lo romanz de Blancaflor. »

« Va sus, Alix, et contrefais ainsi que tu me donnes la paix, comme il le pratique. Prens le roman de Blanche-fleur. »

Alis si leva tost e cor

Alix aussitôt se lève et court vers

FLAMENCA, poëme provençal.

Vas una taula on estava
Cel romanz ab qu'ella mandava
Qu'il dones pas, e pois s'en ven
A si dons c'a penas si ten
De rire....

une table où était ce roman avec lequel elle ordonnait qu'Alix lui donnât la paix, et puis s'en vient à sa dame qui à peine se tient de rire.

L'épreuve leur fait croire que le mot a été entendu.

Le dimanche suivant, quand le clerc porta la paix à Flamenca,

Que non s'estreis tant de la banda
Com sol, per so que mielz l'entenda,
E quan il pren pas, el dis : MOR MI,
Et aitan tost part si d'aqui.....

qui ne se serra pas autant du voile comme elle a coutume, afin qu'elle l'entende mieux; et quand elle prend la paix, il dit : *Je me meurs*, et s'éloigne aussitôt de là.

Amors tan sotilzmens los join
Que, vezent N Archimbaut, domneia
Guillems e sa moller autreia.

Amour les rapproche si habilement que, sous les yeux du seigneur Archambaud, Guillaume courtise et sa femme accorde.

Au retour, Flamenca et ses amies combinent la réponse qu'il conviendra de faire le dimanche suivant. Mais Guillaume s'impatiente de la lenteur de sa correspondance amoureuse :

« Amors, amors, trop m'o alongas,
Que las setmanas son trop longas
E'l mot trop breu. »

« Amour, Amour, tu m'alonges trop cela, vu que les semaines sont trop longues et les mots trop courts.

Cependant il avait mandé des ouvriers qui arrivèrent secrètement. Travaillant seulement la nuit, ils pratiquent un couloir souterrain communiquant de la maison que Guillaume habite, jusqu'au-dessous du bain où vient parfois Flamenca.

Quand, le dimanche suivant, Guillaume présenta la paix à Flamenca,

Flamenca DE QUE? demanda,
Et el nota ben e garanda

Flamenca demande *de quoi?* et lui note bien et assure le mot à mot

FLAMENCA, poëme provençal.

El mot e mot en cor prion,
Et ab tan la dona s rescon
E torna e sa cambriola
On amor l'a ten ad escola.....
Fol. 83. Alis et Margarida gardon
Guillem, et on plus fort l'esgardon
Plus i troban ad esgardar,
Car de beutat no i trobon par.

au fond du cœur, et alors la dame se cache et retourne à sa chambrette où l'amour la tient à l'école.....

Alix et Marguerite regardent Guillaume, et plus elles le regardent, plus elles y trouvent à regarder, car elles ne trouvent pas égal de beauté à lui.

Le jeudi suivant, fête de l'Ascension, Guillaume continua d'offrir à baiser la paix,

Fol. 84. Et a si dons que ben l'enten
A dig : D'AMOR, pois torna s'en....
Al dimergue, quant venc li ora
De penre pas, ges non demora
Flamenca que non demandes
PER CUI? ans qu'el libre toques.
Fol. 86. A Pantacosta, dregt per jorn,
Guillems det paz, et ans que torn
Al capella, mot temeros
A dig a sa domna : PER VOS.....
Fol. 87. Lendmna que paz li det,
Flamenca li dis : QU'EN PUESC? suau,
Mais el o enten ben et au.

Et il a dit à sa dame qui l'entend bien : *d'amour;* puis il s'en va. Le dimanche, quand vint le moment de prendre la paix, Flamenca ne tarde pas de lui demander *pour qui?* avant qu'elle touchât le livre.

A Pentecôte exactement ce jour, Guillaume donna la paix, et avant qu'il retourne au prêtre, il a dit à sa dame, très-craintif : *pour vous.*

Le lendemain qu'il lui donna la paix, Flamenca lui dit doucement : *qu'y puis-je?* mais il entend et oit bien cela.

Guillaume s'adresse à Dieu, lui demande de favoriser ses vœux amoureux et fait des promesses :

Fol. 88. « Vos en darai per fermansa
Que la renda qu'ieu ai en Fransa
Dones a gleisas e a ponz,
Si m laissavas aver mi donz,
Ab son autrei et ab son grat. »

« Je vous en donnerai pour assurance que je donnasse aux églises et aux frères pontifes la rente que j'ai en France, si vous me laissiez obtenir ma dame, avec son consentement et avec son gré. »

FLAMENCA, poëme provençal.

A l'octave de la Pentecôte, Guillaume remplit ses fonctions accoutumées.

Guillems dis a si dons : GARIR.	Guillaume dit à sa dame : *guérir*.

Le jour de la fête de S. Jean, qui fut un samedi,

Ges non donet paz en perdon Guillems a si dons aquel dia; Car aissi com empres avia, Li dis : COM SI? mot suavet.	Guillaume ne donna pas en vain la paix à sa dame ce jour-là; car ainsi qu'elle avait entrepris, elle lui dit très-doucement : *comment?* Fol. 89.

Le dimanche suivant, Guillaume

A si dons venc, ab cor alegre, Quan li det paz, mas ges no s fein Que no 'l diga, suau : PER GEIN.	vint à sa dame avec un cœur joyeux, quand il lui donna la paix, mais il ne se gêna pas de lui dire doucement : *par adresse*.

Une des suivantes de Flamenca, en apprenant ce mot, s'écrie :

« Que si fossem el tems antic Et eu trobes aital amic, Ben cuiera Jupiter fos O alcus dels dieus amoros. »	« Que si nous fussions au temps antique et que je trouvasse un tel ami, je croirais bien que ce fût Jupiter ou quelqu'un des dieux amoureux. Fol. 90.

Elle conseille à Flamenca de profiter de l'occasion et de ne pas faire comme les femmes qui repoussent capricieusement les hommages,

E pois ellas penedon s'en Quan lo repentirs non val nien; Car qui non fes, can far poiria, Ja non fara, quan far volria.	et puis elles s'en repentent quand le repentir ne vaut rien; car qui ne fit quand elle pourrait faire, jamais ne fera quand elle voudrait. Fol. 91.

Guillaume rappelle son hôte et son hôtesse, qu'il avait éloignés sous prétexte du besoin d'être très-tranquille, afin de faire pratiquer à leur insu le couloir qui devait le conduire secrètement au bain de Flamenca.

FLAMENCA, poëme provençal. Fol. 92.

Lo premier jorn que plus parlet
Ab sa dona, il respondet:
PRES L'AI, et il si meravilla
E mout donsamen lo rodilla,
Si qu'ap l'esgart si son baisat
Lur oil e lur cor embrassat;
D'aicel bais tals dousor lur ven
Que caschus per garitz si ten.

Le premier jour qu'il parla encore avec sa dame, il lui répondit: *je l'ai pris*, et elle s'émerveille, et très-doucement le contemple, tellement que par le regard leurs yeux se sont baisés et leurs cœurs embrassés; de ce baiser il leur vint une telle douceur que chacun d'eux se tint pour guéri.

Flamenca se dit qu'elle est autorisée à accepter le secours de cet étranger, puisqu'elle est entièrement abandonnée par les gens du pays.

Elle ajoute en parlant à ses suivantes:

« Et a m dis hui qu'ENGIEN A PRES,
Mais ancara non sai quals es. »

« Et il m'a dit aujourd'hui qu'*il a pris un moyen adroit*, mais je ne sais encore quel il est. »

Fol. 94.

Al huiten jorn, ill demandet:
E CAL? Poissas apres estet
Autres .VIII. jorns; apres respos
Guillems : IRETZ.

Au huitième jour, elle demanda: *Et lequel?* Ensuite il resta autres huit jours depuis; après Guillaume répondit : *Vous irez*.

Mais il ne put pas indiquer le lieu.

Per so demandet l'autre dia
Flamenca, e no 'l fon ges pena,
Dreg lo jorn de la Magdalena,
Quan fon sazos ni luecs : E ON?
E lendema Guillems respon :
ALS BANZ.

Pour cela Flamenca demanda l'autre jour, et cela ne lui fut pas une peine, juste le jour de la Madeleine, quand il fut temps et lieu : *Et où?*

Et le lendemain Guillaume répond : « *Aux bains*. »

Flamenca comprit et crut qu'il avait quelque moyen d'arriver au bain. Ses demoiselles, à qui elle rapporta la réponse, la pressèrent de ne pas différer de lui répondre encore. Le mardi suivant on célébrait la fête de S. Jacques de Compostelle, et Flamenca profita de l'occasion.

A cel jorn Cora? li demanda. — A ce jour elle lui demande : *Quand?*

FLAMENCA, poëme provençal.

Il fallut attendre quatre jours, et au cinquième, Guillaume

Fol. 95.

...... a fag entendre
A si dons que JORN BREU E GENT;
Puis s'ostet davan lui corrent.

a fait entendre à sa dame que *jour court et agréable;* puis il s'ôta de devant elle rapidement.

Flamenca expose à son mari qu'elle est malade, et qu'elle a besoin de prendre des bains; celui-ci va lui-même faire préparer le bain pour mercredi.

Cependant la veille Flamenca est encore à l'église,

E dis : Mi PLAZ, aissi com poc,
E non saup dire plus gen d'oc,
Et un pauc ab lo man senestre
Toquet a Guillem lo sieu destre.....
Quant Guillems ac auzit PLAZ MI,
De fin joi totz le cors li ri.

et dit : *Me plaît*, comme elle put, et ne sut pas dire plus gentiment d'oui, et avec la main gauche elle toucha un peu la droite de Guillaume.

Quand Guillaume eut entendu *il me plaît,* tout le cœur lui rit de joie pure.

Le soir, étant chez lui, il entendit son hôte donnant l'ordre de préparer le bain de Flamenca pour le lendemain.

Dans sa prison et en présence de son mari, Flamenca assure que, si le bain ne la guérit pas de sa douleur, elle aime mieux mourir que de vivre. Archambaud tâche de la rassurer, et lui prédit que le bain lui sera salutaire. Il la conduit lui-même au bain, il examine avec soin tous les recoins du local, et ne trouve rien qui doive l'alarmer.

Fol. 100.

Puis s'en issi e l'uis serret,
Et ab si la clau ne portet;
Las donzellas no s'oblideron,
Quar aitantost dins lo fermeron
Ab una barra gran e ferma
Que, de paret en paret, ferma.

Puis il sortit et ferma l'huis, et en porta la clef avec lui; les demoiselles ne s'oublièrent pas, car aussitôt elles fermèrent l'huis au dedans avec une barre grande et solide, qui ferme de mur en mur.

FLAMENCA, poëme provençal.

Tout à coup on entend un peu de bruit, c'est Guillaume qui s'approche; une pierre se détache, il entre.

Fol. 101.

Davan si donz s'agenoillet,
E dis li : « Dona, cel que us fes
E volc que ja par non acses
De beutat ni de cortesia,
Salve vos e vostra compannia ; »
E soplequet li tro al pes.
Flamenca li respon apres :
« Bel sener, cel qu'anc no menti
E vol que vos sias aissi,
Vos salv e us gart e us lais complir
D'aisso que us plai vostre desir. »

Il s'agenouille devant sa dame, et lui dit : « Dame, que celui qui vous créa et qui voulut que vous n'eussiez jamais égale en beauté et en courtoisie, sauve vous et votre compagnie. » Et il la supplia jusques aux pieds.

Flamenca lui répond après : « Beau seigneur, que celui qui onques ne mentit et qui veut que vous soyez ici, vous sauve et vous garde, et vous laisse accomplir votre désir de ce qui vous plaît. »

Après ces préliminaires commence un colloque amoureux, qui est entremêlé d'embrassades. Guillaume propose de se retirer par le couloir dans sa chambre, Flamenca répond :

Fol. 102.

« Belz dous amix, aici co us platz ;
Jeu irai lai on mi dires :
Car ben sai qu'aissi m tornares,
Si podes, salva e segura. »

« Beau doux ami, ainsi comme il vous plaît ; j'irai là où vous me direz, car je sais bien que vous me ramènerez ici, si vous pouvez, sauve et sûre. »

Ils arrivent bientôt dans une chambre magnifiquement meublée.

Adonc a mot e mot comtat
Guillems, qui es, ni cosi venc,
Ni en qual guisa si captenc
Fol. 103. Daus que fo vengutz a Borbo.
Quant il saup de Guillem qui fo,
Tan gran gaug en son cor l'en dona,
Que del tot a lui s'abandona.
Prent s' a son coll, estreg lo baisa ;
De nulla ren mais non s'esmaia,

Guillaume alors a conté mot à mot qui il est, et comment il vint, et en quelle manière il se gouverne depuis qu'il fut venu à Bourbon.

Quand elle sut de Guillaume qui il fut, cela lui en donne une si grande joie en son cœur, qu'elle s'abandonne absolument à lui. Elle se prend à son cou, l'embrasse étroitement ; elle ne

FLAMENCA, poëme provençal.

Mas que lo puesca pron servir
E de baisar e d'acuellir
E de far tot so qu'amors vol.....

se trouble d'aucune chose pourvu qu'elle le puisse servir suffisamment, en l'embrassant et en l'accueillant, et en faisant tout ce que amour veut...

E veramens l'us l'autre ama;
Amors los empren e 'ls flama,
E don a lur de plazerz tanz
C'oblidat an tot lur afans
Que an suffert entro aissi;
Aquist ero amador fi;
Petit ne son ara d'aitals;
Mais no m'en cal, car un fidals
Ne conosc eu l'aitals seria
Si trobse bona compannia.

Et vraiment l'un aime l'autre; Amour les éprend et les enflamme, Et leur donne tant de plaisirs qu'ils ont entièrement oublié leurs chagrins qu'ils ont soufferts jusqu'ici. Ceux-là étaient de purs amants; il y en a peu de tels à présent; mais je ne m'en soucie, car j'en connais pourtant un qui serait tel, s'il trouvait bonne compagnie.

Il faut cependant que ces amants se séparent. Guillaume fait de jolis présents aux deux suivantes; il est attendri;

Mais el las veira en ben brieu;
Car Flamenca retornara
Als bains tot ara, quan volra;
E soven si fara malauta,
Quar tals malantia l'asauta....
Al meins .IIII. ves la semana
Retornara, si pot, al bains.

Mais il les verra bien en bref; car Flamenca retournera aux bains à toute heure, quand elle voudra; et souvent elle se fera malade, car telle maladie lui plaît.... Elle retournera au bain, si elle peut, au moins quatre fois la semaine. Fol. 104.

En quittant son amant, Flamenca lui parle encore,

E dis :« Bels dous amics, cortes,
Mon aver no us ai donat ges;
Sabes per que? car tota us don
Mi messeissa e us abandon. »

et elle dit: « Beau doux ami, courtois, je ne vous ai point donné mon avoir; savez-vous pourquoi? parce que je me donne toute moi-même et m'abandonne à vous. »

Marguerite fit sonner la clochette, le jaloux vint de suite ouvrir; mais il ne pouvait parler, tant il était essoufflé pour avoir couru.

FLAMENCA, poëme provençal.

Fol. 105.

Flamenca dis : « De gran vertut
Supchas, senher, bon son li bain ;
Garida serai si mi bain,
Que ja m sent un pauc mellurada ;
Mais ren non val una vegada.

Flamenca dit : « Sachez, seigneur, que les bains sont bons d'une grande vertu ; je suis guérie si je me baigne, vu que je me sens déjà un peu améliorée ; mais une seule fois ne vaut rien.

Quand Alix propose à Flamenca de dîner, elle lui répond joyeusement :

« Non ; hai pron manjat e begut,
Cant mon amic ai hui tengut
Entre mos bras, bella Elis,
E cuias ti qu'en paradis
Aia hom talent de manjar ? ....
De neguna ren non ai fam
Mas de vezer celui cui am. »

« Non, j'ai assez mangé et bu, belle Alix, quand j'ai aujourd'hui tenu mon ami entre mes bras, et penses-tu qu'en paradis on ait envie de manger ?.... Je n'ai faim d'aucune chose que de voir celui que j'aime. »

Après avoir épanché les sentiments de son cœur, elle ajoute :

Fol. 107.

« Ja par lui no m cal trencar jonc
A San Johan, per esproar
S'ambedui em en amor par.
Amdui sem ben en l'aussor poing
D'amor, ed un dart egal poing. »

« Jamais pour lui je ne me soucie de couper jonc à la Saint-Jean pour éprouver si nous sommes tous deux pareils en amour. Nous sommes tous deux au plus haut point d'amour, et un dard égal nous perce. »

Flamenca n'éprouve aucun scrupule ;

Quar baralz es e tricharia,
Quan coralz amics si faidia
En so que plus vol e desira.

car c'est fraude et tricherie quand ami de cœur est refusé en ce qu'il veut et désire le plus.

L'auteur lui prête des maximes d'une morale très-relâchée :

Fol. 108.

Car beutalz faill e merces dura,
Aissi com Ovidis retrai.
Tems sera que s'il c'aras fai
Parer de son amic no'l quilla,
J'aira sola e freia e veilla,
E cil a cui hom sol portar

Car beauté manque et merci dure, ainsi comme Ovide rapporte. Un temps sera où celle qui maintenant fait paraître de son ami qu'elle ne l'appelle, sera couchée seule et froide et vieille, et celle à qui on a coutume

FLAMENCA, poëme provençal.

Fol. 109.

De nug las rosas al lumtar
Per so qu'al matin las trobes,
Non trobara qui la toques....
Car dona es plus leu anada
Que non es rosa ni rosada;
Peccat i fai e gran fallensa
Dona que son amic bistensa;
E, per temensa de mal dir,
Non tem vaus son amic faillir....
Contra lauzengier mal dizen
Domna deu penre ardimen
Laiss' el cridar, fassa son be....
Que tot lo mon a son dan sia.

de porter pendant la nuit les roses sur le seuil pour qu'elle les trouvât au matin, ne trouvera qui la touchât... Car femme est plutôt passée que n'est rose ni rosée; elle y fait péché et grande faute la dame qui repousse son ami; et, par crainte de médisance, ne craint pas de faillir envers son ami.....

Dame doit prendre hardiesse contre le critique médisant; qu'elle le laisse crier, et qu'elle fasse son bien... Que tout le monde soit à son dam.

Le jeudi Flamenca retourne au bain, et Guillaume y arrive aussitôt. Tous passent dans l'appartement de Guillaume, qui a amené Othon et Claris, ses deux écuyers, et il dit à Flamenca:

Fol. 111.

«Et tot quant ai es gauhz e bens,
Volgra cascus sa part n'agues;
Li miei donzel son jovensel,
Cortes, adreit et bon et bel;
Et aitals son vostras donzellas;
E s'ambedui eron ab ellas,
Aurion ab cui si deportesson.

«Et tout ce que j'ai est joie et bien, je voudrais que chacun en eût sa part; mes damoisels sont jouvencels, courtois, honnêtes, bons et beaux; et telles sont vos damoiselles; et si tous deux étaient avec elles, ils auraient à qui faire la cour.

Flamenca se prête de bonne grace à cette proposition; les damoisels paraissent, et chacun d'eux emmène une des deux damoiselles qui accompagnaient leur maîtresse.

Le troubadour se complaît dans la description de la joie qu'éprouvent tous ces amants.

Ces entrevues amoureuses se renouvellent souvent pendant quatre mois; l'événement qui empêcha de les prolonger davantage est un de ceux qui sont remarquables dans ce roman.

Quoiqu'une lacune qui existe dans le manuscrit ne per-

FLAMENCA, poëme provençal.

mette pas de juger les motifs qui déterminèrent Archambaud, il paraît pourtant qu'il y eut entre lui et sa femme une explication, à la suite de laquelle il lui rendit la liberté et la produisit dans le monde, au moment même où ses rigueurs envers elle eussent été excusables, puisqu'elle avait formé une intrigue galante.

Elle retourna un jour aux bains, sans que son mari se mît en souci de l'y accompagner et de la surveiller,

Fol. 116.

E non vol esser plus claviers
Dels bains, ni de la tor portiers.

et ne veut plus être gardien de la clef des bains, ni portier de la tour.

Guillaume et ses damoisels arrivèrent bientôt; Flamenca leur apprend le changement d'humeur et de caractère d'Archambaud, et elle fait sentir à Guillaume qu'il ne doit plus rester caché à Bourbon, mais retourner dans son pays et poursuivre désormais sa carrière chevaleresque.

Fol. 117.

«Et atretan mandares mi
Per alcun adreg pelegri,
Per message o per juglar,
Tot vostre esser e vostre afar.»

«Et cependant vous me manderez par quelque adroit pèlerin, par messager ou par jongleur, tout votre être et votre affaire.»

Qu'on juge de la tendresse et de la douleur des adieux de tous ces amants! L'espoir de se revoir au tournoi qu'Archambaud se propose de donner à Pâques prochaines est pour eux une sorte de consolation.

Guillaume, ayant fait de nouveaux présents à son hôte, à son hôtesse, au prêtre, etc., prit la route de Nevers; là il apprit qu'il y avait la guerre en Flandre.

Il partit avec trois cents chevaliers, et il s'y distingua de manière à conquérir le prix de la chevalerie.

Fol. 120.

Flamenca venc dese vezer
Sos paires, quant saup ben per ver

Le père de Flamenca vint aussitôt la voir, quand il sut bien pour

Qu'En Archimbautz era garitz
E da veras desgilosit.

vrai que le seigneur Archambaud était guéri et vraiment délivré de la jalousie.

FLAMENCA, poëme provençal.

Archambaud, qui entend vanter les exploits de Guillaume de Nevers, désire le connaître et l'inviter au tournoi qu'il doit publier. Flamenca jouit des éloges qu'on accorde aux exploits et à la beauté de Guillaume.

Le duc de Brabant fit à Louvain un tournoi où parurent quatre mille chevaliers. Archambaud s'y rendit avec trois cents chevaliers; il y trouva Guillaume de Nevers.

Fol. 121.

Guillem de Nevers lai trobet;
Ab lui dese s'apareillet;
Gens lo saup Guillems acullir
Et en totas res obesir,
E mout l'onret, al plus que poc,
E dis li de tot quan vol d'oc.
Ensems cavalgon ambedui;
Totz lo torneîs fremis e brui....
Coirassa ni laimas de ferre,
Perpoinz, ausbercs ni garbaisos,
No y ajudava .II. botos
A cui Guillems son bras estent
A terra no 'l port mantenent.
E' N Archimbaut fer y tant gent
Que cavalliers pren e reten,
Cavals e cavalliers gazainnan.
Mais no us pesses que lur remainan,
Ans o donon, ses bistentar,
A cels c'o volon demandar;
Del tornei ac lo pres e laus,
Apres Guillem, En Archimbautz.

Il trouva là Guillaume de Nevers; aussitôt il se fit compagnon avec lui; Guillaume sut bien l'accueillir et lui obéir en toutes choses, et il l'honora beaucoup, au plus qu'il put, et lui dit d'oui sur tout ce qu'il veut. Ils chevauchent tous deux ensemble; tout le tournoi frémit et retentit.... Cuirasse ni lames de fer, pourpoint, heaubert ni gambeson, n'y aidaient deux boutons que Guillaume ne porte soudain à terre celui sur qui il étend son bras. Et le seigneur Archambaud y frappe si bien qu'il prend et retient chevaliers, gagnant chevaux et chevaliers. Mais ne vous pensez pas qu'ils leur restent, mais ils donnent cela sans hésiter à ceux qui veulent le demander; après Guillaume, le seigneur Archambaud eut le prix et l'honneur du tournoi.

Archambaud fit publier son tournoi et invita Guillaume à s'y présenter.

FLAMENCA, poëme provençal.

Guillems respon : « Ben y serai
Et ab vos, sener, mi metrai,
Car bon cor ai de vos servir,
S'ieu ren podia far ni dir
Que a vos fos ni bel ni bon ;
Car sapias vostr' amix son. »

Guillaume répond : « J'y serai assurément et je me mettrai, seigneur, avec vous, car j'ai bon cœur de vous servir, si je pouvais faire et dire chose qui vous fût agréable et utile; car sachez que je suis votre ami. »

Archambaud vient à Nemours, raconte les exploits de Guillaume devant sa femme, Alix et Marguerite. Celles-ci lui demandent des explications, comme si elles ne connaissaient Guillaume que par la renommée. « Sans doute, dit Alix, ce chevalier est amoureux, car c'est l'amour qui excite aux grandes prouesses. — Oui, il est amoureux », répond Archambaud; et pour ne laisser aucune incertitude, il tire d'une boîte une pièce de vers où Guillaume a exprimé son amour, et ajoute :

Fol. 122.

« Cel que las salutz mi donet,
Mais de .IIII. vetz mi preguet
Non venguesson entr' avols mans,
Ni ja non las ausis vilans,
Car de la bella de Belmont..... »

« Celui qui me donna les saluts me pria plus de quatre fois qu'ils ne vinssent pas en méchantes mains, ni que vilain ne les entendît jamais, car de la belle de Belmont.....

Il existe ici une lacune dans le manuscrit, mais la suite fait connaître qu'aux vers étaient jointes des miniatures.

Fol. 123.

Flamenca las salutz esgarda,
E conoc Guillem aitan ben
Com si 'l vis ades davan se,
E la faisso de si meseissa,
Aitan ben com si fos ill eissa.

Flamenca regarde les saluts, et connut Guillaume aussi bien comme si elle le vît maintenant devant elle, et la figure d'elle-même, aussi bien comme si ce fût elle-même.

Flamenca et ses demoiselles emportent ces saluts, et c'est pour elle une douce satisfaction de recevoir de cette manière un témoignage du souvenir de son amant; soir et matin elle lit les saluts et contemple les peintures.

Cependant Archambaud fait publier son tournoi, et prie

le roi d'y assister. Beaucoup de chevaliers étaient venus avec le désir de voir Flamenca.

FLAMENCA, poëme provençal.

Un échafaud est dressé pour les dames qui assisteront au tournoi.

Guillaume de Nevers arriva avec une suite brillante; il fit dresser sa tente tout près de l'échafaud où devait se placer Flamenca. Archambaud vint le visiter, et ils montrèrent l'un pour l'autre beaucoup d'égards. Othon et Claris accompagnaient Guillaume; Archambaud leur conféra la chevalerie.

En Archimbautz aqui meseis
Ad amdos las espasas seis,
E, per lur amor, a quaranta;
Et ill dui feron en .L.

Le seigneur Archambaud ceignit là même les épées à tous les deux, et, pour leur amour, à quarante; et eux deux firent cinquante chevaliers. Fol. 126.

Archambaud leur fit des présents en armes, habits, chevaux et équipage, et leur promit de leur donner plus encore; et à cet effet il invita Guillaume à faire visite à sa femme.

Quand Guillaume arriva au palais, auprès de Flamenca, le roi lui-même se leva. Elle accueillit Guillaume comme si elle ne l'avait pas connu intimement.

On juge aisément de l'impatience que Guillaume et Flamenca ont de se trouver en particulier. Othon et Claris ont retrouvé Alix et Marguerite; Flamenca charge ses damoiselles d'apporter des gonfanons vermeils dont elle veut faire présent à ces deux nouveaux chevaliers.

Flamenca, après avoir fait et reçu de nouvelles protestations d'amour, dit à Guillaume :

« Bels dous amix, donc respondes;
Lai vas Belmon cora anes
Vezer cella qu'es aitan bona
Que tot lo pres del mon li dona ? »
Guillems somris e pois respont :

« Beau doux ami, répondez donc; quand irez-vous là vers Belmont voir celle qui est si bonne qu'on lui donne tout le mérite du monde ? » Fol. 128.

Guillaume sourit et puis répond :

FLAMENCA, poëme provençal.

« Ma dousa res, cil de Belmont
Tan bona e tan bella es
Que de nulla re meins no m pes. »
— « Belz dous amix, ben o sabia;
Mais per vos proar o disia. »

« Ma douce amie, celle de Belmont est si bonne et si belle que je ne pense à rien moins. »
— « Beau doux ami, je le savais bien; mais je disais cela pour vous éprouver. »

Guillaume est retourné à sa tente; mais, après le souper, il revient au palais; il était placé auprès de Flamenca, et ils ne savaient comment s'y prendre pour se voir et se parler en secret, quand Archambaud arrive et annonce à Flamenca que, le lendemain matin, il fera des chevaliers; chargeant sa femme de choisir les joyaux qu'il doit offrir en présents, il prie Guillaume de l'accompagner, ainsi qu'Othon et Claris, pour l'aider de leurs conseils. Alix et Marguerite sont avec Flamenca; tous les six entrent avec Archambaud dans la chambre où étaient les joyaux; le mari dit bientôt :

Fol. 131.

« Ieu m'en vauc a l'ostal del rei;
Vos est tres et aquest son trei :
Et entre vos accordas vos
Com si partas vostres cordos. »

« Je m'en vais à l'hôtel du roi; vous êtes trois, et eux sont trois; accordez-vous entre vous comme si vous distribuiez vos cordons. »

Il fait à Guillaume des excuses de le quitter ainsi. L'auteur fait observer qu'après son départ,

Fol. 132.

Amors e desirs feiron garda.

Amour et désir firent garde.

Deux vers grattés et presque entièrement effacés en disent beaucoup et trop au lecteur; le troubadour continue et termine son récit par ce vers :

De la cambra gausent issiron.

Ils sortirent heureux de la chambre.

Et ils rentrèrent dans l'assemblée; et l'auteur ne manque pas de faire les réflexions que cette anecdote suggère.

Le lendemain matin le tournoi commence. Flamenca a

promis son écharpe à celui qui le premier renversera son adversaire.

FLAMENCA, poëme provençal.

Guillaume renversa le comte de la Marche, et retint son cheval et son bouclier. De toutes parts s'avancent des bourgeois

Qu'el volon de sa man levar, Quar mout i anon manlevar. Mas el lur dis : « Non vueill que m don Le coms neguna resemson.	qui veulent le tirer de sa main, car plusieurs y vont cautionner. Mais il leur dit : « Je ne veux pas que le comte me donne aucune rançon. » Fol. 133.

Il exige qu'il se rende prisonnier de Flamenca ; le comte de la Marche se met à genoux devant elle, lui offre de se racheter.

Flamenca dis : Sener, be m plaz Que de preiso quitis sias. »	Flamenca dit : « Seigneur, bien me plaît que vous soyez quitte de prison. » Fol. 134.

Elle le charge de porter l'écharpe à Guillaume. Il remplit son message.

Le tournoi continue, plusieurs chevaliers y figurent successivement; Guillaume y remporte de nouveaux avantages; il gagna seize chevaux de Castille, et les chevaliers qui les montaient devinrent ses prisonniers; il les adressa encore à Flamenca, qui leur répondit :

« Vostra preisons no m'a mestier ; Ans vueil que sias tut deslivre. »	« Je n'ai pas besoin de votre prison ; au contraire, je veux que vous soyez tous libres. » Fol. 137.

Archambaud a aussi ses succès.

L'auteur décrit les exploits de plusieurs chevaliers. Le tournoi cesse vers le soir, et recommence le lendemain.

L'imperfection du manuscrit nous laisse dans l'ignorance de la fin du tournoi et du dénoûment du roman.

FLAMENCA, poëme provençal.

REMARQUES ET NOTES.

Il n'y a sans doute rien de neuf dans la personnification des êtres moraux que l'auteur admet dans l'action du roman, tels que l'Amour, la Jalousie, etc.; ce qui a un caractère de nouveauté, c'est l'idée du songe durant lequel Guillaume, ayant un entretien avec Flamenca, apprend d'elle-même les moyens par lesquels il pourra établir une correspondance par un ou deux mots prononcés tout bas lorsqu'il portera la paix, en présence de son mari, et ensuite, à la faveur de cette intelligence, arriver par un couloir souterrain jusqu'au bain, où elle sera sous la garde extérieure du jaloux. Quoique ce moyen ait été employé avec différentes modifications dans divers romans postérieurs à celui-ci, l'auteur de Flamenca paraît s'en être servi d'une manière originale.

Le caractère du jaloux est tracé de main de maître. Il est plusieurs traits que nos bons auteurs comiques n'auraient pas désavoués.

Une loi de chevalerie, ou plutôt un usage qui ne se trouve guère indiqué aussi explicitement que dans ce roman, c'est le droit acquis aux vainqueurs sur la personne, le cheval et les armes du chevalier, qui restait captif, s'il ne se rachetait pas.

Les titres de plusieurs ouvrages cités, en parlant des jongleurs qui assistent aux fêtes du mariage, ne sont pas la partie la moins intéressante du roman, et mériteraient des explications détaillées.

Aucun passage ne permet de présumer le nom ou la patrie du troubadour.

J'ose croire toutefois qu'il n'a pas composé son roman postérieurement à l'année 1264, époque de l'institution de la Fête-Dieu par le pape Urbain IV[1].

Qu'on se souvienne que Guillaume de Nevers ne pouvait voir Flamenca qu'à l'église, les jours de dimanche ou de fête.

[1] Elle fut confirmée en 1311 par le concile de Vienne.

Le troubadour désigne soigneusement chacun des jours du mois, de la semaine, de la fête où, pendant la cérémonie de la messe, Guillaume de Nevers, remplissant les fonctions de clerc de l'église, s'approchait de Flamenca et lui présentait la paix à baiser; or, il ne cite pas la Fête-Dieu, ni l'octave; il est donc très-présumable que le troubadour a écrit avant 1264.

FLAMENCA, poëme provençal.

Comme plusieurs des grands personnages qui figurent dans le poëme ont vécu pendant le XIIe siècle, il est permis de croire que l'auteur l'a choisi pour l'époque de son action, et surtout pour celle du fameux tournoi où ils combattent.

Je pense que ce tournoi n'a pas plus existé que l'action même du roman, dont il fait un des plus heureux épisodes; mais j'aime à reconnaître, dans la composition de l'auteur, le soin habile de choisir, pour les mettre en scène, des personnages distingués qui avaient laissé d'heureux souvenirs chevaleresques ou historiques.

J'ai donc cru devoir rassembler en groupes ces antiques preux qui, d'après le troubadour, ont pu, sans invraisemblance, se rencontrer à une époque du XII[e] siècle. Je rapporterai d'abord les passages où quelques-uns sont désignés par leurs noms ou prénoms, et par leurs qualités, et ensuite je donnerai seulement l'indication des titres de ceux dont le troubadour n'a cité ni les noms ni les prénoms.

AIMERI DE NARBONNE.

En Aimerics duc de Narbona.	Le seigneur Aymeri, duc de Narbonne.	Fol. 137.

ALPHONSE, COMTE DE TOULOUSE.

Anet jostar lo coms Amfos, Le meillers coms que uncas fos; De cel de Tolosa o dic.	Alla jouter le comte Alphonse, le meilleur comte qui oncques fût; je le dis de celui de Toulouse.	Fol. 136.

ARNAUD DE BENVILE.

L'autre fon Arnautz de Benvila.	L'autre fut Arnaud de Benvile.	Fol. 136.

GARIN DE MONTPELLIER.

Jostet Garis de Montpeslier.	Garin de Montpellier jouta.	Fol. 138.

GAUTIER, COMTE DE BRIENNE.

Ab lo vescomte de Torena Jostet Gautiers le coms de Brena, E fero mout cortesa josta.	Avec le vicomte de Turenne jouta Gautier, le comte de Brienne, et ils firent une joute très-courtoise.	Fol. 138.

GEOFFROI DE BLAYE.

FLAMENCA, poëme provençal.

Gaufre de Blaia era l'us,
Que hanc no cavalguet jejus.

L'un était Geoffroi de Blaye, qui oncques ne chevaucha à jeun.

GONTARIC, COMTE DE LOUVAIN.

Fol. 136.

Am lo comte de Lovanic,
C'om appellava Gontaric,
Fol. 136. Anet jostar lo comte Amfos.

Avec le comte de Louvain, qu'on appelait Gontaric, alla jouter le comte Alphonse.

GUILLAUME DE REOTIER.

Ab En Guillem de Reotier
Justet Garis de Monpeslier,
Mas no saup tan lo Borgoinos
Fol. 138. Que non vogues tost los arsos.

Avec le seigneur Guillaume de Reotier jouta Garin de Montpellier, mais le Bourguignon n'en sut pas tant qu'il ne vidât bientôt les arçons.

HUGUES DE ROSINE.

Fol. 136. L'autre fon Uc de Rosina.

L'autre fut Hugues de Rosine.

GEOFFROI DE LÉZIGNAN.

Lo coms de Flandris vai poinent
Per miei lo camp isnellament;
Troba 'n Jaufre de Laisina....
Fol. 139. Tals colps si donon per las targas....

Le comte de Flandre va piquant rapidement parmi le champ; il trouve Geoffroi de Lézignan.... Ils se donnent tels coups à travers les targes....

JAUSELIN, COUSIN D'ARCHAMBAUD.

En Archimbautz e Jauselis
Fol. 121. Sos coignatz tengron daus Nemurs.

Le seigneur Archambaud et son cousin Jauselin tirèrent du côté de Nemours.

MOLIN, FRÈRE DU COMTE DE BAR.

Lo coms de Bar vostre cosis
E sos fraires dom Molis,
Fol. 131. Sera cavallier el mati.

Le comte de Bar, votre cousin, et son frère le seigneur Molin, sera chevalier demain matin.

ONES, DUC DE BOURGOGNE.

Fol. 139. Ones, le dux de Bergoina.

Ones, le duc de Bourgogne.

RAOUL, FRÈRE DE GUILLAUME DE NEVERS.

Fraire fon del comte Raols
De Nevers.

Il fut frère du comte Raoul de Nevers.

THIBAUD, COMTE DE BLOIS.

Ab tan fo vengutz un juglars,
E dis a 'N Archimbaut : « Bel sener,
Le reis volia l'espasa sener
Fol. 16. A Thibaut, le comte de Bleis. »

Alors fut venu un jongleur, et il dit au seigneur Archambaud : « Beau seigneur, le roi voulait ceindre l'épée à Thibaud, le comte de Blois. »

Ce comte de Blois était sans doute parent de Guillaume de Nevers, puisque, à l'époque où celui-ci fut fait chevalier, dit le roman, le duc son oncle, qui lui ceignit l'épée,

FLAMENCA poëme provençal.

M et DCC libras li det,
Et autras M det l'en le reis,
Et autras M le coms de Bleis.

lui donna mille et sept cents livres, et le roi lui en donna autres mille, et le comte de Blois autres mille.

Fol. 29.

L'histoire fournit les preuves de l'existence de la plupart de ces personnages vers le milieu du XIIe siècle :

Archambaud VII, comte du Bourbonnais, en 1150;

Guillaume III, comte de Nevers, mort en 1148; Guillaume IV, en 1160; Guillaume V, en 1168;

Aymeri de Narbonne ne prit possession de la vicomté qu'en 1192, mais il était né vers le milieu du siècle;

Gautier, comte de Brienne, en 1152;

Geoffroi Rudel de Blaye, troubadour, vivait au milieu du XIIe siècle;

Alphonse, comte de Toulouse, en 1148;

Geoffroi de Lézignan ou Luzignan, naquit vers le milieu du XIIe siècle; porta quelque temps le titre de comte de la Marche, passa dans le Levant, et devint comte de Japhe vers la fin de ce même siècle.

Thibaud V, dit *le Grand*, meurt en 1152, et Thibaud, dit *le Bon*, lui succède aussitôt. N'est-il pas remarquable qu'on puisse trouver dans le premier, celui qui donna des sommes considérables à Guillaume de Nevers, quand il fut reçu chevalier, et dans le second, celui qui fut reçu chevalier par le roi?

J'ai annoncé qu'outre les divers personnages ainsi désignés, il y en a plusieurs autres qui ne le sont que par leurs titres; ce sont :

Le roi et la reine de France,
L'évêque de Clermont,
Le comte de Nemours, père de Flamenca,
Le comte d'Anduse,
Le comte d'Auxerre,
Le comte de Bar,
Le seigneur de Cardillac,
Le comte de Champagne,

FLAMENCA, poëme provençal.

Le comte de Flandre,
Le comte de la Marche,
Le vicomte de Melun,
Le comte de Rodez,
Le comte de Saint-Paul,
Le sénéchal de Senlis,
Le vicomte de Turenne.

On peut donc admettre que le troubadour a voulu célébrer une action passée vers le milieu ou la fin du XIIe siècle.

Dans un passage que j'ai cité, Guillaume de Nevers fait allusion à l'ordre des frères pontifes, institué par S. Bénezeg à Avignon, à la même époque. J'ai cru pouvoir appliquer à cet ordre le vœu ou la promesse que Guillaume de Nevers adresse à Dieu de *donner à églises et à ponts* les rentes qu'il a en France, si ses projets d'amour réussissent parfaitement.

Puisse la publication de cette Notice engager les amis de la littérature du moyen âge à tenter des recherches pour découvrir quelque autre exemplaire de ce roman, et surtout un exemplaire complet!

LEXIQUE

DE SYNONYMES GRECS

PUBLIÉ

D'APRÈS UN MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE,

PAR M. BOISSONADE.

Le Lexique que je vais publier se trouve dans un manuscrit qui, de la bibliothèque de Colbert, où il était coté 4898, a passé dans celle du Roi, où il porte, parmi les manuscrits grecs, le nº 2552, *olim* 3233.

Ce manuscrit est sur papier ordinaire et d'une époque fort récente. J'en ai donné la date précise dans mes *Anecdota græca*[1].

Il contient, outre ce Lexique, le *Phileterus* d'Hérodien, le Traité de Grégoire de Corinthe sur les dialectes; un Abrégé d'Harpocration; une Vie d'Origène, qui ne diffère de celle que Suidas[2] a prise dans Cédrénus, que par de légères variétés de copie[3]; enfin, deux petits Traités sur le barbarisme et le solécisme, dont l'un porte le nom de Polybius, et que j'ai insérés dans le troisième volume de mes *Anecdota*.

[1] T. III, p. 229. Le lecteur exact est prié d'ajouter en cet endroit l'article τῇ, mal à propos omis devant les mots ἕκτῃ ἡμέρᾳ.

[2] Suidas, t. II, p. 764.

[3] J'ai employé la plus importante de ces variétés dans mes *Anecdota*, t. IV, p. 81; et elle ne l'est pas beaucoup.

LEXIQUE de synonymes grecs.

Ce Lexique a dans plusieurs articles une extrême conformité avec celui d'Ammonius, Περὶ ὁμοίων καὶ διαφόρων λέξεων. Mais il s'en éloigne dans un si grand nombre d'autres, qu'il m'a paru de quelque utilité de le faire connaître. Et je me suis avec d'autant plus d'empressement décidé à le publier, qu'il a échappé à l'attention des rédacteurs du catalogue, et qu'ainsi il court le risque de n'être jamais consulté.

ΣΥΝΑΓΩΓΗ

ΤΩ͂Ν ΠΡῸΣ ΔΙΑΦΟΡᾺΝ ΣΗΜΑΙΝΟΜΈΝΩΝ[1] ΛΈΞΕΩΝ ΚΑΤᾺ ΣΤΟΙΧΕΙ͂ΟΝ.

Ἄβαξ καὶ ἀβάκιον διαφέρει· ἄβαξ γὰρ ἐφ' οὗ τὰ πράγματα παρατιθέασιν· ἀβάκιον δὲ, ἐφ' οὗ ψηφίζουσιν.

Ἀβέβηλος καὶ βέβηλος διαφέρει. Ἄμφω ἐπ' ἀγαθῷ λαμβάνεται. Ἀβέβηλα μὲν τὰ ἱερὰ καὶ ἄψαυστα[2] καὶ μὴ βάσιμα· βέβηλα δὲ τὰ ὅσια μὲν, οὐχ ἱερὰ δὲ, οἷον βάσιμα ὄντα. Καὶ ταῦτα μὲν, ὡς ἐῤῥέθη, ἐπ' ἀγαθῷ ἄμφω λαμβάνοιτο· ἡ δὲ κοινὴ χρῆσις τοῦ βεβήλου τὴν ἐναντιωτάτην ἔχει διαφορὰν πρὸς τὸ ἀβέβηλον.

Ἄγγελος μὲν οὖν πᾶς ὁ διαγγέλλων τὰ ἔξω τοῖς ἔνδον· ἐξάγγελος δὲ τὰ ἔνδον τοῖς ἔξω διαγγέλλων, ὃν Θουκυδίδης διάγγελον ἐκάλεσεν, λέγων· « ἦσαν γὰρ τῷ Νικίᾳ διάγγελοι τῶν ἔνδοθεν[3]. » Αὐτάγγελος δὲ ὁ αὐτὸς ὑφ' ἑαυτοῦ[4] διαγγέλλων, καὶ μὴ ὑφ' ἑτέρου διαπεμπόμενος.

[1] Manuscrit, σημαινόμενον.

[2] Ammonius : τὰ ἱερὰ καὶ τὰ ἄψαυστα. Valckenaer dit qu'il préfère καὶ ἄψαυστα, selon son manuscrit, et il devait le recevoir. Quand deux ou plusieurs noms demandent l'article, il est fort d'usage de ne le mettre qu'au premier. On peut voir ce que j'ai remarqué sur le vers 650 de l'Ajax de Sophocle. — Plus bas, il y a καὶ τοῦτο dans le manuscrit.

[3] J'ai ajouté ἔνδοθεν, d'après le texte de Thucydide, l. VII, 73.

[4] Il faut corriger ἀφ' ἑαυτοῦ. Porphyre, à la fin du second chapitre de la Vie de

LEXIQUE de synonymes grecs.

Ἀγχιστεῖς μὲν οἷς, ἐπειδὰν τις ἐκ τοῦ γένους ἀποθάνῃ, συγχωρεῖ ὁ νόμος ἀντιποιεῖσθαι τῶν τούτων[1] δικαίων· συγγενεῖς δὲ οἱ ἐκ τοῦ αὐτοῦ γένους μὲν ὄντες, οὐ καλούμενοι δὲ ἐπὶ τὰ ἀγχιστευτικὰ[2] δίκαια· οἰκεῖοι δὲ οἱ κατ' ἐπιγαμίαν ἐπιμιχθέντες τῷ οἴκῳ.

Ἄελλα καὶ θύελλα διαφέρει· ἄελλα μὲν ἐστιν ἄημα συνεστραμμένον· θύελλα δὲ ἄλλα[3] θύουσα καὶ ὁρμῶσα.

Ἀκόντιον μὲν τὸ ἀκοντιζόμενον, ἔλαττον δόρατος· δόρυ δὲ τὸ μεῖζον, ᾧ ἐκ χειρὸς ἐχρῶντο[4]. Καὶ ἀκοντιστὴς μὲν ὁ ῥίπτων τὸ ἀκόντιον· αἰχμητὴς δὲ ὁ ῥίπτων καὶ βάλλων.

Ἁλοᾶν δασύνεται, τὸ ἐπὶ τῆς ἅλω πατεῖν· ἀλοιᾶν δὲ ψιλοῦται, τὸ τύπτειν.

Αἷμα, οἱ παῖδες. Γένος, οἱ ἀδελφοί. Συγγένεια, οἱ γαμβροί.

Ἁγνεύειν καὶ καθαρεύειν διαφέρει. Ἁγνεύειν, τὸ ἐπὶ ἀφροδισίων· καθαρεύειν δὲ τὸ ἀπὸ νεκροῦ. Ἐλέγετο δὲ καὶ καταχρηστικῶς. Ἡ συνήθεια δὲ τὴν τῶν βρωμάτων ἀπόσχεσιν.

Ἀγωνοθέται μὲν οἱ ἐν τοῖς σκηνικοῖς, ἀθλοθέται δὲ οἱ ἐν τοῖς γυμνικοῖς ἀγῶσιν.

Αἱρετέος, ὁ δι' ἀπορίαν· αἱρετὸς δὲ, ὁ δι' ἑαυτὸν ἐπιδέξιος[5].

Plotin : ἃ ἡμῖν αὐτὸς ἀφ' ἑαυτοῦ διηγεῖται ἦν τὰ τοιαῦτα. Voyez Wolf sur Démosthène contre Leptine, page 319, et De Rhoer *Otium Dav.* p. 259.

[1] Scaliger corrigeait *τούτου* dans Ammonius, qui offre un article à peu près pareil; Valckenaer soupçonnait que *τοιούτου* pourrait être la vraie leçon. Tous deux se trompaient, et Valckenaer davantage. Le pluriel *τούτων* n'est point mal placé après le pronom indéfini *τις*. Les exemples de cette construction ne sont pas rares.

[2] Le mot *ἀγχιστευτικὸς* manque aux lexiques. Il y a dans Ammonius *ἀγχιστικά*. Mais comme on a dit *ἀγχιστευτὴς*, on a pu dire *ἀγχιστευτικός*.

[3] Lisez *ἄελλα*, comme porte le texte d'Ammonius.

[4] J'ai mis *ᾧ*, bien que le manuscrit ait l'accusatif *ὅ*. Les modernes emploient, il est vrai, la mauvaise construction *χρᾶσθαί τι*; mais la permutation de *ω* et *ο* est tellement habituelle, que j'ai pu attribuer le solécisme au copiste plutôt qu'à l'auteur, et par conséquent le corriger.

[5] Il sera facile désormais de corriger cet article défectueux de l'*Etymologicum Gadianum* : *Αἱριτὸς ὁ διὰ πορίαν, αἵρετος δὲ ὁ δι' ἑαυτὸν ἐπιδέξιος.*

LEXIQUE de synonymes grecs.

Τὸ μὲν ἕτερος ἐπὶ τοῦ[1] δυοῖν τάττεται·

χωλὸς δ' ἕτερον πόδα.

τὸ δὲ ἄλλος ἐπὶ πλειόνων·

Οἴσετε δ' ἄρν', ἕτερον λευκὸν, ἑτέρην δὲ μέλαιναν,
——— Διῒ δ' ἡμεῖς οἴσομεν ἄλλον.

Ὡς καὶ τὸ ἑκάτερος ἐπὶ δυοῖν, τὸ δὲ ἕκαστος ἐπὶ πλειόνων τάσσεται.

Ἀλλοίωσις μὲν οὐ μόνον μεταχαρακτηρισμὸς, ἀλλὰ καὶ τῆς προτέρου ὑπολήψεως οἴησις[2] ἑτέρα· ἑτεροίωσις δὲ, ὅταν ἀφ' ἑτέρου χρωτὸς εἰς ἕτερον μεταβάλλῃ[3], ὡς ἡ Νιόβη εἰς λίθον.

Ἀμφότεροι μὲν ἐροῦμεν, ὅταν ἐν τῷ αὐτῷ κατὰ τὸ αὐτὸ πράττωσιν, οἷον, ἀμφότεροι τὴν δοκὸν μίαν οὖσαν φέρουσιν· ἑκάτεροι δὲ, ἐπειδὰν χωρὶς ἑκάτερος τὸ ἑαυτοῦ πράττῃ, οἷον, ἑκάτερος αὐτῶν ἰδίᾳ μίαν φέρει.

Ἀμυγδαλῆ, περισπωμένως, τὸ δένδρον· ἀμυγδάλη δὲ, παροξυτόνως, τὸν καρπόν. Οὕτω Πάμφιλος. Φιλόξενος δὲ ἀμφότερα οἴεται περισπᾷν[4].

Ἀμφισβήτησις μέν ἐστι ἑτέρου πρὸς ἕτερον· περὶ γὰρ τοῦ προκειμένου πράγματος ὁ λόγος· ἄγνοια δὲ, ἡ παντελὴς ἀνεπιστημοσύνη τοῦ προκειμένου πράγματος.

Αἶθος μέν ἐστιν ὁ αἴθων, παρὰ τὸ αἴθω, τὸ καίω· αἰθὸς δὲ, ὁ αἰθόμενος, τοῦτ' ἔστι καιόμενος[5].

[1] Il faut sûrement effacer τοῦ. La première des citations suivantes est de l'Iliade II, 217; la seconde de l'Iliade III, 103. Le manuscrit porte οἴσε et ἕτερον δὲ μέλανα.

[2] Je crois que Valckenaer a tort de vouloir écrire ποίησις, au lieu de οἴησις. Il est vrai qu'Ammonius, qui a dans cet endroit οἴησις, a ποίησις au mot Μεταβάλλεσθαι. Mais c'est ποίησις au contraire qu'il faut changer en οἴησις. Le sens est qu'ἀλλοίωσις exprime aussi un changement d'opinion.

[3] Le manuscrit, μεταβάλλει.

[4] J'ai employé ce passage sur Théophylacte, p. 209, n. 4, en avertissant que le grammairien doit à Athénée (II, c. 40) les noms de Pamphile et de Philoxène, et qu'il faut peut-être écrire οἴεται περισπᾷν δεῖν.

[5] Voyez, s'il est nécessaire, le Grand-Étymologique.

Αἶνος, ὁ ἔπαινος· αἰνὸς δὲ, ὁ φοβερὸς ἢ πονηρὸς καὶ κακός.

Ἄγκυρα καὶ ἀγκύρα. Ἡ μὲν πόλις προπαροξύνεται, ἡ δὲ τοῦ πλοίου παροξύνεται[1].

LEXIQUE de synonymes grecs.

Ἄθροον[2], τὸ αἰφνίδιον, προπαροξύνεται καὶ ψιλοῦται· ἀθρόον δὲ, τὸ συνηθροισμένον, παροξύνεται καὶ δασύνεται.

Ἀναβάτης μὲν ἵππου λέγεται, ἐπιβάτης δὲ νεώς.

Ἀναβάλλεσθαι καὶ ὑπερτίθεσθαι διαφέρει. Ἀναβάλλεσθαί ἐστι τὸ προΐεσθαι καὶ παριέναι τὸν ἐπιτήδειον καιρὸν τῶν πράξεων· ὑπερτίθεσθαι δὲ, τὸ ἐπιμένειν τὸν ἐπιτήδειον καιρὸν τῶν πράξεων.

Ἀναγόμενοι καὶ ἀναχθέντες διαφέρει. Ἀνήγοντο μὲν οἱ πλέοντες, ἀναγόμεναί τε αἱ νῆες, οὐκ ἀναχθεῖσαι· ἀνήχθησαν δέ τινες εἰς τὸ στρατήγιον.

Ἀμφίπολος μὲν καὶ ἄτμενος διαφέρει. Ἀμφίπολος μὲν κοινὸν ἄῤῥενος καὶ θηλείας· ἄτμενος δὲ οὐ μόνον ὁ δοῦλος, ἀλλὰ καὶ ὁ ὑποτεταγμένος ἐλεύθερος.

Ἀνάκειται καὶ κατάκειται διαφέρει. Ἀνάκειται μὲν ὁ ἀνδριὰς καὶ ἡ εἰκὼν τῷδε· κατάκειται δὲ ὁ εὐωχούμενος.

Ἀναλγὴς καὶ ἀνάλγητος διαφέρει. Ἀναλγὴς μὲν ὁ μὴ ἀλγῶν, ἀνάλγητος δὲ ἀνεπίστρεπτος[3] τοῦ καθήκοντος.

[1] Pourtant l'usage constant est de prononcer ἄγκυρα, pour signifier une ancre. Quelques grammairiens se sont mis en opposition avec cet usage; en effet, la règle du présent lexique se retrouve dans le Grand-Étymologique, et dans ce passage d'une compilation que j'ai copiée dans mes *Anecdota*, t. I, p. 412, 8: Ἄγκυρα, πόλις· ἀγκύρα δὲ, ἡ τοῦ πλοίου. Arcadius n'est pas de cet avis, puisqu'il dit que les mots en ρα de plus de deux syllabes sont proparoxytons quand ρα est bref; et pour exemple il cite ἄγκυρα, qui effectivement a la dernière brève, comme le prouve le vers 276 de l'Hélène:

Ἄγκυρα δή που τὰς τύχας ὀχεῖ μόνη.

Je ne crois pas différente la quantité du mot Ἄγκυρα. Il faudrait donc prononcer ἄγκυρα et Ἄγκυρα dans l'un et l'autre sens.

[2] Il y a ἄθρον dans le manuscrit. Le Grand-Étymologique a une règle semblable. Arcadius dit aussi que les Attiques aspirent ἄθρους, quand l'alpha est augmentatif. Cependant l'usage est différent. Le Lexique des *esprits* n'admet point l'aspiration de l'alpha devant le thêta.

[3] J'ai corrigé ainsi d'après Ammonius la leçon ἀνεπίτρεπτος du manuscrit.

LEXIQUE de synonymes grecs.

Ἀνάμνησις καὶ ὑπόμνησις διαφέρει· ἀνάμνησις μὲν, ὅταν τις ἀφ' ἑαυτοῦ εἰς μνήμην ἔλθῃ τῶν παρελθόντων· ὑπόμνησις δὲ, ὅταν ὑπό τινος ἑτέρου εἰς τοῦτο προαχθῇ.

Ἀναστῆναι καὶ ἐγερθῆναι διαφέρει. Ἀναστῆναι μὲν τὸ ἐπὶ πρᾶξίν τινα ὁρμῆσαι· Ὅμηρος·

Τοῖσι δ' ἀνιστάμενος[1]·

ἐγερθῆναι δὲ τὸ ἐκ τῆς κοίτης· ὥστε ἀναστῆναι μὲν ἐπὶ ἔργον[2], ἐγερθῆναι δὲ ἐξ ὕπνου.

Ἀνοχὴ καὶ ἐπικηρυκεία διαφέρει. Ἀνοχὴ μέν ἐστιν ἡ ἐν πολέμῳ διά τινα χρείαν ἀναβολὴ κατὰ συνθήκην κοινὴν τοῦ μὴ ἐπιέναι ἀλλήλοις· ἐπικηρυκεία δὲ, ὅταν οἱ ἕτεροι πέμπωσι τοὺς αἰτησομένους ἀνοχὰς ἢ σπονδὰς ἢ εἰρήνην.

Ἄξονες καὶ κύρβεις διαφέρει. Οἱ μὲν ἄξονες ἦσαν τετράγωνοι, οἱ δὲ κύρβεις τρίγωνοι· καὶ οἱ μὲν ἄξονες εἶχον τοὺς ἰδιωτικοὺς νόμους ἐγγεγραμμένους, οἱ δὲ κύρβεις τὰς δημοσίας ἱεροποιΐας καὶ εἴ τι ἕτερον τοιοῦτον. Ξύλινοι δὲ ἦσαν ὁμοίως ἀμφότεροι, καὶ νόμους ἔχουσιν ἐγγράφους[3].

Ἀνατολὴ καὶ ἐπιτολὴ διαφέρει. Ἀνατολὴ μὲν ἡ τοῦ ἡλίου λάμψις, ἐπιτολὴ δὲ ἡ τῶν ἄστρων.

Ἀπελεύθερος μέν ἐστιν ἐκ τοῦ δούλου ἠλευθερωμένος· ἐξελεύθερος δὲ, ὁ γενόμενος διὰ χρέα προσήλυτος, ἢ κατὰ ἄλλην αἰτίαν τινὰ δουλεύσας, εἶτα ἀπολυθεὶς, εἶτα ἐλευθερωθείς. Ἤδη μέντοι καὶ ἀδιαφόρως[4] χρῶνται τοῖς ὀνόμασιν.

Ἁπλότης καὶ μωρία διαφέρει. Ἁπλότης μέν ἐστι φρόνησις ἀπηλλαγμένη πανουργίας καὶ οἷον ἁπλῆ τις οὖσα· μωρία δὲ, ἐρημία φρενῶν. Λαμβάνεται δὲ πολλάκις καὶ ἡ ἁπλότης ἐπὶ κουφότητος, ὁπότε περὶ δυσμενοῦς ἐπιφέρεται, ἐπὶ καλοῦ δὲ καὶ ἡ μωρία.

[1] Iliade I, 58, et ailleurs. Ἀναστησάμενος dans le manuscrit.

[2] Le manuscrit : ἀπὸ ἐπὶ ἔργον.

[3] J'ai employé la fin de cet article sur les Opuscules de Psellus, p. 98, n. 6, pour réfuter Moschopule, qui dit que les κύρβεις étaient de pierre.

[4] Le manuscrit : διαφόρως.

Ἀποδρᾶν καὶ ἀποφυγεῖν διαφέρει. Ἀποδρᾶν μέν ἐστι ἀποχωρήσαντά τινα ἄδηλον εἶναι ὅπου ἐστίν· ἀποφυγεῖν δὲ, τὸ μὴ δύνασθαι ἐπιληφθῆναι. Λέγει δὲ Ξενοφῶν τὴν διαφορὰν ἐν τῇ Ἀναβάσει[1]· « οὔτε « ἀπεδράκασιν (οἶδα γὰρ ὅπου οἴχονται), οὔτε ἀποπεφεύγασιν. » — LEXIQUE de synonymes grecs.

Ἀποκριθῆναι καὶ ἀποκρίνασθαι διαφέρει. Ἀποκριθῆναι μέν ἐστι τὸ χωρισθῆναι· ἀποκρίνασθαι δὲ, τὸ ἐρωτηθέντα λόγον ἀποδοῦναι.

Ἀπορία καὶ ἀφορία διαφέρει. Ἀπορία μέν ἐστι ἀργυρίου σπάνις, ἀφορία δὲ ἔνδεια καρπῶν.

Ἀριθμεῖν καὶ μετρεῖν διαφέρει. Τὸ μὲν ἀριθμῆσαι ἐπὶ ὀλίγων παραλαμβάνεται, ὡς ὅταν λέγῃ τις « εἷς, δύο, τρεῖς[2] »· τὸ δὲ μετρῆσαι ἐπὶ πλήθους, οἷον σίτου, κριθῆς[3], καὶ τῶν ὁμοίων. Ἐγὼ δ' εὗρον τὸν εὐστάθμιον. Τοῦ ποσοῦ τὸ μέν ἐστι διακεκριμένον, ὡς τὸ πολλοὶ ἄνθρωποι, τὸ δὲ συνεχὲς, ὡς ἐπὶ τοῦ δεκάπηχυς[4] κίων μέγας ἐστί. Σημειωτέον δὲ ὅτι ἐπὶ μὲν τοῦ συνεχοῦς τὸ μετρεῖν λέγεται, ἐπὶ δὲ τοῦ διακεκριμένου τὸ ἀριθμεῖν. — *Codex, sic.*

Ἄρχειν καὶ κρατεῖν διαφέρει· ἄρχειν μὲν, τὸ τινῶν ἐπ' ὠφελείᾳ προΐστασθαι, κρατεῖν δὲ, τὸ βίᾳ τινὰς ἄγειν ἐπὶ δουλείαν· καθ' ὃ καὶ ὁ ἄνθρωπος τῶν θηρίων κρατεῖν, ἀλλ' οὐκ ἄρχειν λέγεται. Ἄρχειν μετὰ λόγου, κρατεῖν ἄνευ λόγου.

Ἀδίοπον καὶ ἀδίοπτον διαφέρει. Ἀδίοπον μὲν γάρ ἐστιν τὸ ἄναρχον καὶ ἀφύλακτον· δίοποι γὰρ λέγονται οἱ τῆς νεὼς φύλακες· γίνεται δὲ δίοπος ἀπὸ τοῦ διέπω τὸ φυλάσσω· ἀδίοπτον[5] δὲ πᾶν τὸ στερεὸν καὶ μὴ διαφανές.

[1] Xénophon, Expéd. de Cyrus, I, 4, 8.

[2] Le manuscrit : ὅταν λέγει. Εἷς, δύο, τρεῖς, sont les premiers mots du Timée de Platon. Mais il n'y a probablement pas là de citation. Ce grammairien a bien pu dire « un, deux, trois », de lui-même et sans réminiscence érudite. Voyez l'article Ἀριθμεῖν, p. 161, 2, et Μετρεῖσθαι, p. 149, 1.

[3] L'*Etymologicum Gudianum*, de qui l'on peut comparer l'article Ἀριθμῆσαι avec les premières lignes de celui-ci, porte ἐπὶ τοῦ σίτου ἐπικριθ. Je lis ἐπὶ κριθῶν. Il faut en même temps y corriger trois petites fautes, ἐπ' ὀλιγὸν, ἐπὶ πλῆθος, et ὅτε λέγωμεν. De celle-ci il y a deux corrections, ou ὅτε λέγομεν, ou ὅταν λέγωμεν. Ici j'ai corrigé ὅταν λέγει du manuscrit par le subjonctif : ὅτε serait aussi bon.

[4] Le manuscrit : δέκα πηχυ.

[5] Le manuscrit : δίοπτον.

LEXIQUE de synonymes grecs.

Ἄληθες καὶ ἀληθὲς διαφέρει· ἀληθὲς τὸ μὴ λήθῃ ὑποπίπτον τοῦ δικαίου, τὸ ἐναντίον τῷ ψεύδει· ἄληθες, τὸ κατ' ἐπερώτησιν λεγόμενον[1].

Ἀπονίψασθαι μὲν λέγεται τὸ μετὰ τὸ φαγεῖν· κατὰ δὲ[2] χειρὸς ὕδωρ αἰτῆσαι, καὶ πρὸ τοῦ φαγεῖν καὶ μετὰ τὸ φαγεῖν. Λέγεται δὲ καὶ ἄνευ τῆς προθέσεως νίψασθαι.

Ἄρνησις καὶ ἀπαγόρευσις διαφέρει. Καὶ ἡ μὲν ἄρνησις ἐπὶ ἐγκλήματος ἐπιφερομένου λέγεται, ἡ δὲ ἀπαγόρευσις ἀποτροπὴ πράγματός τινος.

Ἀπόπληκτος καὶ ἔμπληκτος διαφέρει· ἀπόπληκτος μὲν ὁ ἠλίθιος, ἔμπληκτος δὲ ὁ εὐμετάβατος καὶ φορᾶς μεστός·

Ἔμπληκτος ἀνὴρ οὔ ποτε κτᾶται φρένας·

τὸ ἀνὴρ ἐνταῦθα ἀντὶ τοῦ ἄνθρωπος εἴληπται, τὸ ἴδιον ἀντὶ τοῦ κοινοῦ.

Ἀποστάσιον καὶ ἀπροστάσιον διαφέρει. Ἀποστάσιον μὲν δίκην ἔλεγον, ὁπόταν ἀπελεύθερος κρίνοιτο ὡς ἀποστὰς τοῦ δεσπότου· ἀπροστάσιον δὲ, ὁπόταν μέτοικος ἐκακοῦτο[3] ὡς μὴ ἔχων προστάτην.

Ἄσιτος καὶ ἀπόσιτος διαφέρει. Ἄσιτος ὁ μηδὲν φαγὼν, ἀπόσιτος δὲ ὁ διά τινα ἀσχολίαν μὴ φαγών.

Ἀστεῖος ἀστυκοῦ διαφέρει. Ἀστεῖος μὲν ὁ πιθανὸς καὶ χαρίεις, ἢ καθόλου ἐπιδέξιος ἐν πολιτικῇ ὁμιλίᾳ· ἀστυκὸς δὲ, ὁ ἐν ἄστει διατρίβων[4].

Αὐχὴν καὶ δέρη διαφέρει. Αὐχὴν μὲν λέγεται τὸ ὄπισθεν τοῦ τραχήλου· δέρη δὲ, τὸ ἔμπροσθεν, καθ' ὅ ἐστιν ὁ λάρυγξ.

[1] Le manuscrit τὸ ἐπερώτησιν λεγ. J'ai inséré κατ' d'après Ammonius, et surtout d'après le Grand-Étymologique, qui a un article tout pareil. Comparez l'*Etymolog. Gudianum*.

[2] J'ai ajouté δέ.

[3] Si cette leçon est correcte, ἐκακοῦτο est là dans le sens de ἐνεκαλεῖτο : ὁπότε μέτοικος ἐγκαλοῖτο, dit Ammonius, que l'on peut comparer avec les grammairiens des *Anecdota* de M. Bekker, au mot ἀπροστάσιον.

[4] Le manuscrit ἐν ἄστυ. C'est un exemple de la permutation connue de υ et ει.

LEXIQUE de synonymes grecs.

Ἀφεὶς καὶ ἀπαλλάξας διαφέρει. Ἀφείς ἐστιν, ὅταν τις ἀπολύσῃ τινὰ τῶν ἐγκλημάτων ὧν ἐγκαλεῖ αὐτῷ· ἀπαλλάξας δὲ, ὅταν πείσῃ τὸν ἐγκαλοῦντα ἀποστῆναι καὶ μηκέτι ἐγκαλεῖν.

Αὐτήκοοι καὶ κατήκοοι διαφέρει· αὐτήκοοι οἱ ἀφ' ἑαυτῶν πειθήνιοι· κατήκοοι δὲ οἱ ἑτέροις ὑπακούοντες καὶ ὑποτασσόμενοι.

Ἄχει καὶ ἄχεις διαφέρει. Ἄχει μὲν χωρὶς τοῦ σ ἐστὶν ἐπίρρημα χρονικόν· τὸ δὲ μετὰ τοῦ σ, ἀντὶ τοῦ ἀκριβῶς. Ἰλιάδος Δ'· « ἄχεις ἀπελοίησεν[1] », ἀκριβῶς ἀπέκοψεν.

Ἀνακωχὴ καὶ ἀνοχὴ διαφέρει, καὶ διακωχὴ καὶ ἀκωχή. Ἀνακωχὴ μὲν γὰρ ἐπὶ νεῶν, οἷον πόση τις ἀναχώρησις· ἀνοχὴ δὲ ἡ ἐν πολέμῳ διά τινα χρείαν ἀναβολή· διακωχὴ καὶ ἀκωχὴ ἐπὶ νοῦ, οἷον διάλειψίς τις καὶ ἄνεσις[2].

ἈΡΧῊ ΤΟΥ͂ Β.

Βάραθρος καὶ βάραθρον διαφέρει. Βάραθρος μὲν ὁ βαράθρου ἄξιος ἄνθρωπος· βάραθρον δὲ ὄρυγμά τι Ἀθήνησιν, εἰς ὃ τοὺς κακούργους ἐνέβαλον, ὥσπερ οἱ Λακεδαιμόνιοι τοὺς καταδικαζομένους εἰς τὸν κενεάδαν[3].

Βάρβαρον καὶ βαρβαρικὸν διαφέρει. Βάρβαρον ὄνομα, τὸ οὐχ ἑλληνικόν· βαρβαρικὸν δὲ, τὸ τῶν βαρβάρων.

Βεβλῆσθαι δὲ καὶ οὐτᾶσθαι διαφέρει. Βεβλῆσθαι μέν ἐστι τὸ ἐκ βολῆς τετρῶσθαι καὶ ἐκ τῶν ἐναντίων· οὐτᾶσθαι δὲ, τὸ ἐκ χειρὸς τετρῶσθαι.

Βίος καὶ ζωὴ διαφέρει. Βίος μὲν λέγεται ἡ λογικὴ ζωή, ζωὴ δὲ χρῆσις ψυχῆς. Καὶ βιοῦν ἐπὶ ἀνθρώπων μόνον λέγεται, ζῆν δ' ἐπὶ ἀνθρώπων καὶ ἀλόγων, ἤδη δέ ποτε καὶ ἐπὶ φυτῶν.

Βλέπειν καὶ θεᾶσθαι διαφέρει. Βλέπειν μὲν κυρίως ὁρᾶν τι ὁπωσοῦν[4].

[1] Le manuscrit ἀπηλοίη. — Il. IV, 522.

[2] Pour la correction de cet article, voir Ammonius avec les notes de Valckenaer.

[3] C'est κεάδαν que le copiste devait écrire.

[4] Le manuscrit ὁπωσοῦ.

LEXIQUE de synonymes grecs.

θεᾶσθαι δὲ τὸ ὁρᾷν τι τῶν τεχνικῶς γενομένων, οἷον πάλην, παγκράτιον.

Βλέφαρα καὶ βλεφαρίδες διαφέρει· βλέφαρα μὲν αὐτὰ ἐπικλειόμενα δέρματα· βλεφαρίδες δὲ, αἱ τρίχες αἱ ἐπὶ τῶν βλεφάρων.

Βοῦς μὲν ὁ τέλειος, μόσχος δὲ ὁ νεογνὸς, ἀφ' οὗ ἡ μοσχία ἡ νέα φυτὰς λέγεται[1].

Βρύειν ἐπὶ τοῦ ἀνθεῖν· βλύειν δὲ, ἐπὶ τοῦ ἀναβάλλειν.

Βρύκειν, τὸ πρίειν τοῖς ὀδοῦσι· βρύχειν δὲ ἐπὶ λεόντων, τὸ βρυχᾶσθαι.

Βωμοὶ, οἱ ταῖς προβάσεσιν ἐξέχοντες, ἐφ' οἷς τοῖς οὐρανίοις αἱ θυσίαι ποιοῦνται. Ἑστία δὲ ἐστι βωμὸς περιφερὴς, πρόβασιν οὐκ ἔχων. Ἐσχάρας δ' ἔλεγον τοὺς τῶν ἡρώων βωμοὺς καὶ τὰς ἐν κοινῇ χρείᾳ. Διὰ τοῦτο γοῦν καὶ τοὺς ἱκέτας ἐπὶ τὴν ἑστίαν καταφεύγειν ἔλεγον, οὐκ ἐπὶ τὴν ἐσχάραν. Ἐσχάρα ἐστὶν ἡ πρὸς βιωτικὴν χρῆσιν γινομένη ἐπὶ τῆς γῆς· ἡ ἐσχάρα, ὁ ἐπὶ γῆς βόθρος, ἔνθα ἐναγίζουσι τοῖς κάτω ἐρχομένοις.

Βιοῦν, τὸ ἁπλῶς ζῆν· βιοτεύειν, τὸ καλῶς ἀναστρέφεσθαι.

Βυβλίον βιβλίου διαφέρει. Βυβλίον μέν ἐστι τὸ ἄγραφον, ὡς ἐπὶ τοῦ « τὸ βυβλίον σου πάντως γραφήσεται[2]· » δηλονάτι τὸ ἄγραφον· βιβλίον δὲ, τὸ γεγραμμένον. Ἔστι καὶ Βύβλος ὄνομα τόπου, ἐξ οὗ καὶ Βύβλινος οἶνος.

ἈΡΧΗ͂ ΤΟΥ͂ Γ.

Γέλοιος μὲν ὁ καταγέλαστος· γελοῖος δὲ ὁ γελωτοποιός. Γελοῖον μέν ἐστι τὸ ἐπὶ διαχύσει τῶν ἀκροατῶν χωρὶς τινος ὕβρεως

[1] Il faut écrire μοσχεία. J'ai ajouté φυτὰς d'après l'*Etymologicum Gudianum*.

[2] Voyez le Grand-Étymologique, avec la note de M. Sturz, p. 796. La distinction entre βυβλίον et βιβλίον est futile. J'aime mieux celle que, dans son trop court article sur l'impropriété des mots, Polybius établit entre χάρτης et βιβλίον : il dit que χάρτης est ἄγραφος, et que βιβλίον est γεγραμμένον. Cet article de Polybe se trouve dans le catalogue de la Bibliothèque de Madrid, p. 148. J'en ai corrigé quelques légères fautes dans mes *Anecdota græca*, t. III, p. 229, n. 2.

λεγόμενον· εὐτράπελον δὲ, τὸ μετὰ σεμνότητος χαίρειν.

LEXIQUE de synonymes grecs.

Γεωμετρία μέν ἐστι ἡ μέρους τινὸς καταγραφή· γεωγραφία δὲ ἡ πάσης τῆς γῆς διαγραφή.

Γενέθλιον μὲν λέγεται ἐπὶ τῶν ζώντων· καὶ, ἐν ᾗ ἕκαστος ἡμέρα γεννηθῇ, αὕτη[1] καλεῖται γενέθλιος ἡμέρα· γενέσιον δὲ, ἐπὶ τῶν τεθνηκότων· ἐν ᾗ δ' ἕκαστος ἡμέρα τετελεύτηκε, ταύτῃ ἐπιτελεῖται αὐτά. Ὁ οὖν λέγων ἐπὶ τῶν ζώντων γενέσια ἀκυρολογεῖ.

Γαμεῖ μὲν ὁ ἀνὴρ, γαμεῖται δὲ ἡ γυνή[2].

Γυνὴ μὲν καλεῖται ἡ πεῖραν ἀνδρὸς εἰληφυῖα· παρθένος δὲ, ἡ μηδέπω μνηστευθεῖσα ἀνδρί.

Γυμνασθῆναι μὲν τὸ ὑφ' ἑτέρου, γυμνάσασθαι δὲ τὸ ὑφ' ἑαυτοῦ.

Γήπεδον μὲν τὸ ἐν ταῖς πόλεσι περικείμενον ταῖς οἰκίαις κηπίον[3]· οἰκόπεδον δὲ καθηρειμμένης οἰκίας ἔδαφος.

ἈΡΧῊ ΤΟΥ͂ Δ.

Δαμάλης[4] μὲν ὁ ἄῤῥην μόσχος, δάμαλις δὲ ἡ θήλεια· μόσχος δ' ἐπ' ἀμφοτέρων. Καὶ πᾶν ζῶον νέον δάμαλις.

Δεσπότης μὲν ὁ τῶν ἀργυρωνήτων[5] κύριος· κύριος δὲ ὁ πατὴρ υἱοῦ καὶ αὐτός τις ἑαυτοῦ.

Διάλεξις μέν ἐστιν ὁμιλία τις ἔντεχνος, διάλεκτος δὲ γλώττης ἰδίωμα.

Διάνοια μέν ἐστιν ἡ διχοστατοῦσα καθ' ἑαυτὴν καὶ μὴ τὸ βέβαιον ἔχουσα κατὰ τὸ βούλεσθαι, ἀφ' οὗ καὶ διάνοια ἐκλήθη διὰ τὸ δισσά τινα βούλεσθαι· γνώμη δὲ, ἡ τὸ βέβαιον ἐν αὐτῇ καὶ

[1] Il faut lire ἐγεννήθη, comme dans Ammonius. Le manuscrit αὐτή.

[2] J'ai fait usage de cet article dans mes *Anecdota*, t. III, p. 249, n. 7.

[3] Le manuscrit κηπεῖον. Comparez l'Apparat de Phrynichus, p. 32.

[4] Le manuscrit δαμάλις. La place de l'accent indique assez qu'il faut écrire δαμάλης.

[5] Éranius Philon (à la suite de l'Ammonius de Valckenaer) dit, dans un article à peu près pareil ; δεσπότης δὲ ὁ ἀργυρωνήτου. Le pluriel ἀργυρωνήτων se lit dans le manuscrit 2720.

ἀσφαλὲς ἔχουσα, καὶ οἱονεὶ μετὰ τὸ γινώσκειν τι ποιοῦσα· διὸ καὶ γνώμη καλεῖται, καθ' ὃ γινώσκει τί ποιεῖ[1].

Δεσμὸς καὶ σύνδεσμος διαφέρει, ὅτι ὁ μὲν δεσμὸς εἰς ἕνα χαρακτηρίζεται, ὁ δὲ σύνδεσμος εἰς πολλούς.

Δημοτελῆ μὲν θύματα εἰς ἃ δίδωσιν ἡ πόλις, δημοτικὰ δὲ εἰς ἃ ὁ δῆμος.

Δίκη ἡ ἰδία, γραφὴ ἡ δημοσία[2].

Διορθῶσαι ἐπὶ τῶν διαστρόφων, ἂν αὐτὸ ἀπευθύνῃ[3]· ἐπανορθῶσαι δὲ, ἐπὶ λόγων καὶ τῶν ἡμαρτημένων· κατορθῶσαι, ἐπὶ πολέμου.

Διαπονεῖσθαι τὸ περί τι καταγίνεσθαι καὶ ἐνεργεῖν, ἐπὶ τὸ ἐπόνουν καὶ ἐνήργουν[4], καὶ συνθέσει διεπονοῦντο· ἀγανακτεῖν δὲ, τὸ ὀργίζεσθαι.

Διαπολιτεύεσθαι μὲν τοὺς ἐκ τῆς αὐτῆς πόλεως· ἀντιπολιτεύεσθαι δὲ τοὺς ἐξ ἑτέρας ἀντιστατοῦντας ἀλλήλοις. Θεόπομπος δὲ καὶ τοὺς ἐν μιᾷ πόλει φιλοτιμουμένους ἀλλήλοις ἀντιπολιτεύεσθαι ἔφη.

Διφθέρα μὲν ἡ τῶν αἰγῶν, μηλωτὴ δὲ ἡ τῶν προβάτων. Νάκος αἰγὸς δέρμα, κῶας δὲ προβάτου.

Δοῦναι μέν ἐστι τὸ χαρίσασθαι, ἀποδοῦναι δὲ τὸ παρασχεῖν τὸ κεχρεωστημένον.

1 L'*Etymologicum Gudianum* offre un article pareil, avec quelques fautes aisées à corriger, et βουλεύεσθαι que je préférerais à βούλεσθαι, et ἐν ἑαυτῇ qui vaut peut-être mieux que ἐν αὐτῇ. La leçon ἐν ἑαυτῷ de l'imprimé est de ces fautes légères dont je parlais.

2 J'ai employé ce passage sur les Opuscules de Psellus, p. 97, n. 1. Psellus fait des mots δίκη et γραφὴ une distinction semblable, mais plus développée.

3 Il faut lire probablement, ἂν αὐτά τις ἀπευθύνῃ.

4 Il y a ici quelques mots de perdus. On peut lire : ὡς ἐπὶ τὸ « Ὡς οἱ μὲν πονέοντο » (Iliade V, 84), τουτέστιν ἐπόνουν καὶ ἐνήργουν. Je prends ce supplément dans un article analogue d'un traité d'Hérodien, que j'ai publié dans mes *Anecdota*, t. III, p. 264. Au même endroit j'ai fait usage et du présent lexique et de l'*Etymologicum Gudianum*, qui s'est exprimé dans le même sens. On comprend aisément que cette précaution très-superflue des grammairiens tient à ce qu'ils prennent ἀγανακτεῖν pour ἄγαν ἄγειν.

LEXIQUE de synonymes grecs.

Δύναμις καὶ ἰσχὺς διαφέρει, ὥς φησιν Πλάτων ἐν Πρωταγόρᾳ[1]. « οὐ γὰρ ταυτὸ εἶναι δύναμιν καὶ ἰσχύν· ἀλλὰ τὸ μὲν καὶ ἀπὸ « ἐπιστήμης γίνεσθαι, τὴν δύναμιν, καὶ ἀπὸ μανίας καὶ θυμοῦ· « ἰσχὺν δὲ, ἀπὸ φύσεως καὶ εὐτροφίας καὶ τοῦ σώματος. »

Ὅτι μὲν δύο[2] ἐπὶ προσώπου τάσσεται, οἷον, « δύο ἦσαν οἱ « Διόσκουροι· » τὸ δὲ δεύτερος ἐπὶ τάξεως, οἷον, « πρῶτοι παρετάξαντο Θηβαῖοι, δεύτεροι Ἀθηναῖοι. » Τὸ δὲ ὅμοιον παρατηρητέον καὶ ἐπὶ τοῦ τρεῖς, καὶ τρίτοι ἀντὶ τοῦ τρεῖς, καὶ τέταρτοι ἀντὶ τοῦ τέσσαρες. Ὁ δὲ μὴ οὕτως χρώμενος ἀκυρολογεῖ παρὰ τὴν τάξιν τῶν ἀριθμῶν.

Δώματα μὲν κοινῶς, τὰ οἰκοδομήματα· δωμάτιον δὲ, τὸν θάλαμον.

Συνοικίζει μέν τις τοὺς διεσπαρμένους εἰς ἕν· διοικίζει δὲ τοὺς[3] ἀπὸ ἑνὸς χωρίου εἰς πολλοὺς τόπους διανέμων, καὶ ἀσθενεῖς ποιῶν καὶ διαιρῶν.

Διηγοῦνται μὲν ἰδιῶται ἄνδρες περὶ τῶν προστυχόντων· ἐξηγοῦνται δὲ οἱ τῶν νόμων ἔμπειροι περὶ ὧν προσῆκε γενέσθαι[4] κατὰ τοὺς νόμους. Τέτακται δὲ τὸ ἐξηγεῖσθαι καὶ περὶ τοῦ ἐξάρχειν τινός.

Δόξα σημαίνει τὸν παρὰ πολλῶν ἔπαινον, καὶ τὴν κατ' ἀρετὴν ὑπόληψιν. Διαφέρει εὐκλείας δόξα, ὅτι ἡ μὲν εὔκλεια δόξα περὶ τῶν ἀγαθῶν, δόξα δὲ ὁ παρὰ πολλῶν ἔπαινος. Κλέος, ἡ ἀπὸ ἀρετῆς ἐπιφάνεια, καὶ εἰ παρ' ὀλίγοις τισὶ μαρτυρεῖται· δόξα, ἡ παρὰ πολλοῖς ἐπιφάνεια, καὶ εἰ μὴ ἀπ' ἀρετῆς γίνεται. Κλέος ἔπαινος παρὰ σπουδαίων, καὶ ἡ εὔκλεια ἐπίτασις τοῦ προειρημένου ὑπὸ τῆς τῶν σπουδαίων κρίσεως γινομένη, καὶ συγκατατιθεμένη· ὅθεν καὶ ἐπαινεῖν τὸ συγκατατιθέναι. Ὅθεν διαστέλλεται ἐπίδοξος καὶ εὐκλεὴς καὶ ἐπίσημος. Ἐπίσημος δὲ οὐ πάντως ὁ

[1] Platon, *Protag.* § 100.

[2] L'auteur avait commencé sans doute l'article en cette façon : Δύο καὶ δεύτεροι διαφέρει, ὅτι μὲν δύο. Plus bas, j'ai écrit τέσσαρες, au lieu de τέσσαρας du manuscrit. On pourra comparer Hérodien, De l'impropriété des mots, dans le tome III de mes *Anecdota*, p. 269.

[3] Il y a τοῦ dans le manuscrit. — Voyez l'article Οἰκίζεται, p. 150.

[4] Le manuscrit γένεσθαι. Le copiste a peut-être voulu écrire γίνεσθαι.

ἀπὸ ἀρετῆς, ἀλλὰ καὶ ἀπὸ τέχνης τινὸς καὶ ἐπιτηδεύματος, ὅθεν καὶ κιθαρῳδὸν ἐπίσημον λέγουσιν· οὕτως Μένανδρος, ἐν τῷ περὶ τῶν ἐπιδεικτικῶν[1].

Δίκαιον μέν ἐστιν τὸ πρὸς ἀνθρώπους τὰ καθήκοντα πράττειν, ὅσιον δὲ τὸ πρὸς τὸ θεῖον τὰ πρέποντα διαπράττεσθαι· ὅθεν τοὺς μὲν περὶ τὰ ἱερὰ ἠσχολημένους ὁσίους καλοῦμεν· ἐπιτεταμένη γὰρ δικαιοσύνη ἡ ὁσιότης· διὸ καὶ ἡ ἐπιτεταμένη ἀδικία ἀνοσιότης, οἷον πρὸς ἀνθρώπους· τὸ δὲ ὅσιον πρὸς τὰ κρείττω. Οὕτως Ὀλυμπιόδωρος[2].

Δυσέρως, ὁ κακὸς ἔρως· δύσερως, ὁ κακῶς ἐρῶν.

ΤΕΛΟΣ ΤΟΥ Δ. ἈΡΧΗ ΤΟΥ Ε.

Ἔβαψε μὲν ὁ βαφεύς, ἐβάψατο δὲ ὁ ἐκδύς· καὶ ἐπὶ τῶν ἄλλων ὁμοίως.

Ἀποτιμᾶσθαι καὶ ἐντιμᾶσθαι διαφέρει. Ὅταν μὲν γάρ τις ὥς τι ποσὸν ἀργύρειον ἀποτίμημα λαμβάνῃ[3], ἀποτιμᾶσθαι λέγεται· ὅταν δὲ ἐν εἴδεσί τισι λογίσηταί τις μέρος τι τοῦ ἀργυρείου, τοῦτο λέγεται ὡς ἐνετιμήσατο.

Εἰκὼν ἐπὶ ἀνθρώπου, προτομὴ ἐπὶ ἵππου καὶ τῶν ἄλλων θηρίων.

Εἰσελθεῖν μέν, τὸ γυμνῇ τῇ παρρησίᾳ χρήσασθαι· παρεισελθεῖν δέ, τὸ μετ' ἄλλου πλαγιάσαντα συνεισελθεῖν.

Ἐκκλησία μέν ἐστιν ἐν ᾗ πάντες ἐκκλησιάζουσι, σύνοδος δὲ ἐν ᾗ

[1] Cela est effectivement emprunté du rhéteur Ménandre que l'on peut lire, p. 610 du rare volume des rhéteurs d'Alde, ou page 127 des notes de M. Gaisford sur la Rhétorique d'Aristote.

[2] Olympiodore a pu traiter cette différence de *δίκαιος* et *ὅσιος* dans son commentaire sur le Gorgias.

[3] Le manuscrit, *λαμβάνει*. Harpocration, au mot Ἐνετιμᾶτο: *ὅταν μὲν γὰρ πρός τι ποσὸν ἀργύριον ἀποτίμημα λαμβάνῃ τις.....* Citant dans son Trésor ce texte d'Harpocration, Henri Estienne écrit *ὥς τι*, je ne sais sur quelle autorité. Le présent article n'en serait pas une; car, au lieu de *ὥς τι*, je proposerais d'y écrire, *ὥς πρός τι*. Au même endroit, Estienne a, je crois, mal entendu *ἐντιμᾶσθαι*, qui signifie accepter des valeurs quelconques après estimation, en remplacement d'argent en nature.

μόνοι ἄνδρες συνέρχονται. Ἐκκλησίαν μὲν ἔλεγον Ἀθηναῖοι τὴν σύνοδον τὴν κατὰ πόλιν, κατάκλησιν δὲ, ὁπόταν καὶ τοὺς ἐκ τῶν ἀγρῶν συνεκάλουν πρὸς ἐπίσκεψιν μειζόνων πραγμάτων[1].

Ἐκπολεμῶσαι μέν ἐστιν εἰς πόλεμον ἐμβάλλειν· ἐκπολεμῆσαι δὲ τὸ πολέμῳ ἐξελθεῖν[2].

Τὸ ἐκεῖ δηλοῖ τὸ ἐν τόπῳ· τὸ δὲ ἐκεῖσε, εἰς τόπον. Οὕτως ἐροῦμεν, « ἐκεῖ κατέλαβον[3] αὐτόν, » καὶ, « ἐκεῖσε πορεύομαι. »

Ἑστιάτωρ καὶ δαιτυμὼν διαφέρει· ἑστιάτωρ ὁ ἑστιῶν, δαιτυμὼν δὲ ὁ ἑστιώμενος. Δηλοῖ δὲ καὶ Πλάτων[4] ὁ φιλόσοφος λέγων· « τῶν « χθὲς μὲν δαιτυμόνων, τανῦν δὲ ἑστιατόρων. »

Ἐμβάδες μὲν τὰ κωμικὰ ὑποδήματα, ἐμβάται δὲ τὰ τραγικά.

Ἐλαία τὸ φυτὸν, ἐλάα δὲ ὁ τοῦ φυτοῦ καρπός[5].

Τὸ μὲν καθαγίζειν[6] ἐπὶ θεῶν τάττεται, τὸ δὲ ἐναγίζειν ἐπὶ τῶν καταχθονίων νεκρῶν.

Οὐχ εὗρον ἐν τῷ ἀντιγράφῳ τὰ λείποντα στοιχεῖα, ἤτοι τὸ Ζ, Η, Θ, Ι, Κ[7].

Λέπας μὲν βαρύτονόν ἐστιν ὄρους ἀπόσπασμα· λεπὰς δὲ ἐν πέτραις γινόμενόν τι μικρὸν ὄστρεον.

Λέμβος διὰ τοῦ β πλοιαρίου εἶδος· λέμφοι δὲ οἱ κορυζώδεις παρ' Ἀττικοῖς καὶ μυξώδεις[8] ἐλέγοντο. Καὶ Μένανδρος[9]· « γέρων ἄθλιος « λέμφος. »

Ληστικὸν, σύστημα ληστῶν· ληστρικὸν, τὸ κτῆμα τῶν ληστῶν.

[1] Voyez Ammonius, et surtout M. Schömann *De comitiis Athenn.*, p. 28... Il faut sans doute lire: σύνοδον τὴν τῶν κατὰ πόλιν.

[2] C'est aussi la leçon, mais fautive, de Ptolémée d'Ascalon. Voyez Valckenaer, sur Ammonius I, chap. XVIII.

[3] Le ms., κατέβαλον. Voir Ammonius.

[4] Platon, au commencement du Timée. J'ai employé cet article sur le Dialogue de Zacharie, n. 423.

[5] Cette règle a été violée par plusieurs écrivains, entre autres, par Théophylacte Simocatta, Lettre 62, où l'on peut consulter ma note, p. 301.

[6] Le manuscrit, καταγίζειν.

[7] C'est une note du copiste.

[8] Le manuscrit, qui plus haut a διὰ τοῦ ρ, porte ici μειζώδεις.

[9] Ménandre dans l'Enfant supposé, page 172.

LEXIQUE de synonymes grecs.

Λόγος μὲν ἐστιν ἡ σύνταξις[1] ἡ δίχα μέτρου· ποίησις δὲ ἡ μέτρῳ κοσμουμένη σύνθεσις, ὡς τοῦ Ὁμήρου.

Λογογράφος, ὁ τοὺς δικανικοὺς λόγους γράφων· λογοποιὸς δὲ, ὁ λόγους τινὰς καὶ μύθους συντιθείς.

Λόγιά εἰσι τὰ παρὰ[2] θεοῦ λεγόμενα· χρησμοὶ δὲ οὓς ἔλεγον οἱ χρησμῳδούμενοι ἐμμέτρως.

Λιμὸς μὲν ἐστιν ἡ ἔνδεια τῶν ἀναγκαίων· λοιμὸς δὲ πάθος θανάσιμον, λιμοῦ παρακολουθοῦντος.

Λαιμαργία[3] μὲν τῶν ἡδυνόντων ἀεὶ δεῖται, χρονίζουσα τῇ μασήσει, καὶ μὴ δυναμένη ταχέως παραπέμψαι τὰ μασώμενα, ἀλλὰ ἐν τῷ λαιμῷ περιστρέφειν, ὡς εἶναι τὴν μανίαν τοῦ λαιμάργου περὶ τὸν λαιμὸν καὶ τὴν ἡδονὴν αὐτοῦ τοῦ λαιμοῦ· ἡ γαστριμαργία δὲ πολλῶν βρωμάτων δεῖται χυδαίων τε καὶ ἐξαιρέτων πρὸς τὸ πλησθῆναι, ὡς εἶναι τὴν μανίαν τοῦ γαστριμάργου πρὸς τὴν γαστέρα.

ἈΡΧΗ ΤΟΥ Μ.

Μάχαιραν μὲν ὁμοίως ἡμῖν λέγουσιν οἱ Ἀττικοὶ, μαχαιρίδας δὲ τὰς τῶν κουρέων.

Μακρολόγος μὲν ἐστι ὁ περὶ ὀλίγων[4] πολλὰ λέγων, πολυλόγος δὲ ὁ περὶ πολλῶν πολλά.

Μάρτυς μέν ἐστι ὃς ἐπ' ἀγαθῷ λαμβάνεται, ἔλεγχος δὲ ἐπὶ φαύλῳ.

Μαρτυρία μὲν ἐστιν ἡ τῶν ἐπιδημούντων, ἐκμαρτυρία δὲ ἡ τῶν ἀποδημούντων.

Τὸ μέγας ἐπὶ πηλικότητος τάσσεται, τὸ δὲ πολὺς ἐπὶ ποσότητος. Ὁ μέντοι Ὅμηρος ἐναλλάττει διὰ τὰς ἐμφάσεις· « πολλὸς[5] γὰρ « ἔκειτο παρήορος, » ἀντὶ τοῦ μέγας.

[1] Le manuscrit, σύξ. Voy. p. 156, 15.

[2] Le manuscrit, περί.

[3] Le ms., λημαργία.—Plus bas, il faut, je pense, changer περιστρέφειν en περιστρέφουσα.

[4] Le manuscrit, ὀλίγα.

[5] Iliade VII, 156.

Μετρεῖσθαι ἔλεγον οἱ παλαιοὶ τὸ λαμβάνειν μέτρῳ πυρὸν ἤ τι τοιοῦτον[1] ἐν δάνει, ἵνα ἀποδῷ, ὡς Ἡσίοδος,

« Εὖ μὲν μέτρεῖσθαι παρὰ γείτονι, εὖ δ' ἀποδοῦναι
« Αὐτῷ τῷ μέτρῳ· »

οὐχὶ δὲ ἀργύριον ἢ χρυσίον· οὐδέπω γὰρ ἦν νόμισμα. Ἱστᾶσθαι, ὡς ὁ Ποιητὴς, Ἰλ. Λ'[2], « ἀποστήσονται, » ἀντὶ τοῦ τὸ γενόμενον αὐτοῖς ἐλάττωμα, καὶ ἀντιστήσονται ἔλαττον ὀφειλόμενον δάνος. Χρῆσθαι δ' ἔλεγον ἱμάτιον ἢ σκεῦος· « χρῆσον, εἰ βούλει, κάρ-« δοπον[3]. » Ὅτι ἐν τῷ ῥήματι πρώτως ἡ διάθεσις δηλοῦται, ἐν δὲ τῇ μετοχῇ συνεπινοεῖται ἡ διάθεσις· πρώτως δὲ λαμβάνεται τὸ πρόσωπον.

Μοχθηρὸς μέν ἐστιν ὁ μοχθῶν καὶ γνωριζόμενος[4], ὡς πόνηρος, ὁ πονῶν περί τινος· πονηρὸς, ὁ τὰ ἔθη πονηρός. Λέγεται δὲ ἁπλῶς τὰ φαῦλα καὶ πονηρὰ καὶ μοχθηρά. Καὶ Θουκυδίδης· « πονηρὰ « τὰ πράγματα τῶν Ἀθηναίων[5], » ἀντὶ τοῦ φαῦλα.

Μῦθος περιέχει πράγματα διαπεπλασμένα καὶ ψευδῆ, ἡ δ' ἱστορία γεγονότα. Ὁ οὖν ἐναλλάσσων ἀκυρολογεῖ.

Μοναχὸς μὲν εἴρηται παρὰ τὸ μόνος ἄχη ἔχων[6], οὐχ ὡς τῶν λοιπῶν μὴ ἐχόντων, ἀλλ' ἐν τῷ μόνον αὐτὸν εἶναι λύπην ἔχειν· μόνος δὲ, ἁπλῶς μεμονωμένος.

ἈΡΧῊ ΤΟῦ Ν.

Ναός ἐστι θεῶν, ὁ δὲ σηκὸς ἡρώων· ὁμοίως ἠείτον[7] καὶ τέμενος.

[1] Le manuscrit, ἤτοι τιοῦτον. Le passage suivant d'Hésiode est dans les Œuvres, v. 347. La leçon des éditions, παρὰ γείτονος, est meilleure.

[2] Le ms., ἰλιῶ ῥ. Voyez l'Iliade XIII, 745. Cet endroit est défectueux.

[3] Aristophane, Grenouilles, v. 1170. Ce qui suit appartient à quelque autre article.

[4] Ici encore il manque quelque chose: car le sens est évidemment suspendu.

[5] Ces mots même ne sont pas dans Thucydide, mais les équivalents en plus d'un endroit. Voyez la note de Valckenaer, sur Ammonius.

[6] Lisez plutôt ἔχειν, et comparez le Grand-Étymologique. — Le manuscrit porte κοιπῶν, au lieu de λοιπῶν.

[7] Telle est l'écriture du manuscrit. C'est peut-être ἱερὸν qu'il faut lire, ou ἡρῷον.

Νηνεμία ἐπὶ ἀνέμων, εὐδία ἐπὶ ἀέρος, γαλήνη ἐπὶ θαλάσσης.

Ναύκληροι μέν εἰσιν οἱ ναῦς κεκτημένοι· ναύκλαροι[1] δὲ οἱ εἰσπρασσόμενοι δημόσια χρήματα, καὶ ναυκλάρια οἱ τόποι ἐν οἷς ἀνέκειντο τὰ χρήματα.

Νοσσία, τὰ στρουθία· νοσσιὰ, ἡ φωλεά.

Νευρὰ μὲν, ᾗ εἰς τὰ τόξα χρῶνται· χορδὴ δὲ, ἡ τῶν ἐντέρων εἰς τὰ ὄργανα.

ἈΡΧΗ ΤΟΥ Ξ.

Ξέειν μὲν τὸ ἐξεπιπολῆς κεχρῆσθαι τοῖς ὄνυξί τε καὶ μάστιξι· ξύειν δὲ τὸ κατὰ βάθος, ὡς τὸ ξύειν τοῖς ὄνυξιν.

ἈΡΧΗ ΤΟΥ Ο.

Ὀβελὸς μέν ἐστιν εἰς ὃν διαπείρονται τὰ κρέα τὰ μέλλοντα ὀπτᾶσθαι· ὀβολὸς δὲ ἕκτον μέρος δραχμῆς, ἤτοι κεράτια τρία.

Ὅτι οἰκίζεται πόλις ὑπὸ τῆς πρώτης τῶν συνοικητόρων ἀθροίσεως καὶ καθιδρύσεως· συνοικίζεται δὲ ἡ ἐκ πολλῶν πόλεων εἰς μίαν συναγομένη ὑπὲρ τοῦ πλείονα δύναμιν σχεῖν· διοικίζεται δὲ ἐκ μιᾶς πόλεως μεγέθει ἰσχυούσης εἰς πολλὰς καταδιαιρουμένη ὑπὸ τῶν ἐχθρῶν, ἵνα ἀσθενὴς γένηται[2], οἷον· οἱ Λακεδαιμόνιοι τὴν ἐν Ἀρκαδίᾳ Μεγάλην Πόλιν διῴκισαν[3].

Οἰκότριψ ὁ ἐν τῇ οἰκίᾳ τρεφόμενος, ὃν θρεπτὸν καλοῦσιν· οἰκέτης δὲ καὶ δοῦλος ὁ ὠνητός· οἰκογενὴς δὲ ὁ ἐκ δούλων γενόμενος.

Οἴνη μὲν ἡ ἄμπελος· οἰνάνθη δὲ, ἡ πρώτη τῶν βοτρύων ἐξάνθησις· οἴναρον δὲ, τὸ φύλλον.

[1] Corrigez, ναύκραροι, et voyez les interprètes de Thomas Magister. De même plus bas, il faut ναυκράρια.

[2] Voyez l'article Συνοικίζει, p. 145.

[3] Le manuscrit, διώκησαν. Voyez Ammonius. C'est un accident fréquent, que la permutation des temps dans les verbes οἰκέω et οἰκίζω. Nicéphore Grégoras, dans un Panégyrique de Constantin, dont Schelhorn a imprimé quelques pages dans le troisième volume de ses Aménités littéraires: τὴν ἐπίγειον οἰκουμένην ταύτην λιπὼν, ἄλλην

LEXIQUE de synonymes grecs.

Ὄλβιος μέν ἐστιν ὁ τελείαν τὴν εὐδαιμονίαν ἔχων, ἢ ὁ καταπλουτῶν ϗ ἀλύπως εὐτυχῶν μέχρι τέλους περὶ τὴν τύχην· εὐδαίμων δὲ, ὁ πλούσιος ϗ εὐτυχής, πλαίων δὲ κατά τινας καιροὺς περὶ τὴν τύχην· ἀφνειὸς δὲ, ὁ ἀφ'[1] ἑνὸς ἐνιαυτοῦ οὐσίαν συλλέγων ϗ πλούσιος.

Ὀργίζεσθαι μὲν, πρὸς φίλους καὶ υἱούς· μηνίειν δὲ, πρὸς ἐχθρούς.

Ὅλον διαφέρει τοῦ παντὸς περὶ τὴν τῶν προσώπων διαφοράν· τὸ μὲν γὰρ συνέστηκεν· ὁ γὰρ λέγων « ὅλος ἄνθρωπος » ἕνα λέγει, ὁ δὲ « πᾶς, » πλείονας λέγει. Καὶ τὸ μὲν ἐπὶ πηλικότητος ϗ ἐπὶ ἑνὸς σώματος λαμβάνεται, οἷον, οὗτος ὁ ἄνθρωπος ὅλος κατατέτρωται· » τὸ δὲ πᾶς ἐστι ποσότητος καὶ ἐπὶ πλειόνων τάσσεται, οἷον, « πᾶς ἄνθρωπος ἐκ πνεύματος[2]. »

Ὁ ποῖος τοῦ πόστου διαφέρει, ὅτι τὸ μὲν ποῖος ἐπὶ ποιότητος[3] τάσσεται, τὸ δὲ πόστος ἐπὶ ποσότητος.

Ὁμόδουλοι οἱ ὄντες[4] ὁμοίας τύχης δουλικῆς· σύνδουλοι οἱ συναλλήλοις δουλεύοντες[5].

Ὁρμὸς μὲν ὁ γυναικεῖος κόσμος· ὅρμος δὲ, ὁ παραθαλάσσιος τόπος, ἐν ᾧ ναυλοχεῖν ἔξεστιν, ἤγουν ὁ λιμήν· ὅλμος δὲ, μυρεψικόν τι σκεῦος.

Ὄφλημα καὶ ὀφείλημα τὸ ἐκ καταδίκης τῷ δήμῳ ὀφειλόμενον· χρέος δὲ, τὸ ἰδιωτικὸν δάνειον.

Ὄχθη μέν ἐστι τοῦ ποταμοῦ χείλη· ὄχθοι δὲ τῆς γῆς ἐπαρμα.

Τὸ μὲν οὕνεκα σημαίνει τὸ ὅτι, τὸ δὲ εἵνεκα τὸ χάριν. Διαφέρει οὖν χρήσει ϗ συντάξει, ὅτι ὁ μὲν ἕνεκα ποιητικῶς, ὁ δὲ οὕνεκα

ῴκισας οἰκουμένην : il faut écrire : ᾤκησας.

[1] Peut-être, ὁ ἀφ' ἕνου ϗ ἐνιαυτοῦ, conformément à l'opinion commune sur l'étymologie de ce mot. La rareté du mot ἕνος ou ἔνος aura amené la correction, ou plutôt la faute.

[2] Le manuscrit, ἐκ πνς.

[3] Le manuscrit, ποσότητος. Au reste, l'article est mal placé sous la lettre O.

[4] Ὄντες est la terminaison d'un participe, dont le copiste a omis le commencement. Il faut peut-être μετασχόντες, comme on lit dans l'*Etymologicum Gudianum*.

[5] Peut-être, οἱ σὺν ἄλλοις.

συνήθως[1], καὶ ὅτι ὁ μὲν οὕνεκα ῥήματι συντάσσεται, ὁ δὲ ἕνεκα πτώσει γενικῇ· ὁ δὲ συντάσσων τὸ ἕνεκα ῥήματι σύγχυσιν ποιεῖ.

Οὔκουν καὶ οὐκοῦν διαφέρει· παροξυτόνως μὲν τὸ ἀποφαντικὸν, ἀντὶ τοῦ οὐδαμῶς· περισπωμένως δὲ[2], συλλογιστικὸς σύνδεσμος. Καὶ σημαίνει ἀπόφασιν· « οὔκουν ἀπιστεῖν δεῖ· » ἴσον τῷ οὐχὶ οὖν.

Τὸ μὲν οὐδέποτε ἐπὶ τῶν μελλόντων καὶ ἐπὶ τοῦ παρεληλυθότος· τὸ δὲ οὐδεπώποτε[3] ἐπὶ μόνου τοῦ παρεληλυθότος, ὥστε οἱ λέγοντες « οὐδεπώποτε γενήσεται » σολοικίζουσιν.

ἈΡΧΗ ΤΟΥ̃ Π.

Ὅτι μὲν παραβολὴ ἀπ' ἀψύχων καὶ ἀπ' ἀλόγων λέγεται· τὸ δὲ παράδειγμα ἀπὸ ἐμψύχων πραγμάτων λέγεται, ἢ ἀπὸ γεγονότων. Παραβολὴ μέν ἐστιν ἡ οἷα γενέσθαι ἐπὶ πράγματι[4], οἷον· « ὡς δὲ δράκοντα ἰδών[5]. » παράδειγμα δὲ γεγονότος πράγματος ἀντιπαράθεσις.

Πρὸς διάφορον[6] σημαινόμενον διάφορος ὁ τόνος. Παρειαὶ μὲν γὰρ αἱ τοῦ ἀνθρώπου· παρεῖαι δὲ, ὄφεις τινὲς μετεώρους τὰς παρειὰς ἔχοντες.

Πάσασθαι, βραχέος μὲν ὄντος τοῦ α, τὸ γεύσασθαι δηλοῖ· ἐν ἐκτάσει δὲ πάλιν αὐτοῦ ὄντος, τὸ κτήσασθαι.

Παλτὸν μέν ἐστι τὸ δόρυ· πέλτη δὲ, ἀσπὶς ἴτυν οὐκ ἔχουσα.

[1] Il faut plutôt transposer, et dire que οὕνεκα est poétique.

[2] Le manuscrit, περὶ δέ. Voyez Ammonius. On peut aussi écrire περισπώμενον, comme il y a dans l'*Etymologicum Gudianum*. Plus bas, il y a ἴσον τὸ dans le manuscrit.

[3] Le manuscrit, οὐδέποτε.

[4] Probablement il faut changer ἐπὶ παραδείγματος, qui est dans Ammonius, en ἐπὶ πράγματος. Voyez l'*Etymologicum Gudianum*.

[5] Homère, Iliade VII, 33. Le manuscrit, εἰδών.

[6] L'article devait originairement commencer de la sorte : παρειαὶ καὶ παρεῖαι· πρὸς διάφορον. — Plus bas, le manuscrit porte παρίαι.

LEXIQUE de synonymes grecs.

Παράτασις καὶ ἐπίτασις τὸ αὐτό.

Ὁ μὲν πάσχων ἀλγεῖ· ὁ δὲ συμπάσχων λυπεῖται ἐπὶ τῷ τοῦ πάσχοντος πάθει, οὐ μέντοι ἀλγεῖ καθάπερ ὁ πάσχων.

Παρακέκρουσται καὶ παρακέκρουται διαφέρει[1]· τὸ μὲν γὰρ σὺν τῷ σ ἐνεργητικόν ἐστι καὶ σημαίνει τὸ ἐξηπάτηκε· τὸ δὲ χωρὶς τοῦ σ παθητικόν ἐστι καὶ σημαίνει τὸ ἐξηπάτηται.

Παρθένος καὶ σώφρων διαφέρει. Ἡ μὲν γὰρ παρθένος καὶ σώφρων ἐστὶ πάντως, ἡ δὲ σώφρων οὐ παρθένος. Ὁμοίως καὶ παρθενία καὶ σωφροσύνη.

Παρακατατίθεσθαι καὶ παρατίθεσθαι. Παρακατατίθεσθαι χρήματα· παρατίθεσθαι δὲ τράπεζαν.

Πύρειον καὶ πυρεῖον. Πύρειον μὲν, τὸ θυμιατήριον· πυρεῖον δὲ, τὸ πυρέκβολον καὶ ὁ βωμὸς τῶν Περσῶν.

Πτέρυξ μὲν τὸ ὅλον μέρος· πτέρυξ δὲ τὸ ἄκρον. Ἡ πτέρυξ, ἡ σάρξ ἧς ἐκφύονται τὰ πτερά· πτερὺξ δὲ, τὸ πτερύγιον δι' οὗ πέτονται.

Παιδεία μέν ἐστι δύναμις θεραπευτικὴ ψυχῆς· παίδευσις δὲ, παιδείας καὶ ἀρετῆς παράδοσις καὶ ἐκ παιδὸς ἀρετὴ εἰς ἀρετὴν ὁδηγοῦσα.

Περιληπτικὸν καὶ περιεκτικὸν διαφέρει, ὅτι ἐν τῷ περιληπτικῷ αὐτὸ τὸ περιέχον καὶ τὸ περιεχόμενον, καὶ τοῦ ἑνὸς διαλυομένου παραφορὰ γίνεται, τὸ δὲ περιεκτικὸν οὐχ οὕτως· ἢν γὰρ ἀφέλῃς[2] τὰ περιεχόμενα, οὐκ ἀπολύεται[3] τὸ περιεκτικόν.

Πότε, ἐπίῤῥημα χρόνου· πηνίκα, ἐπίῤῥημα ὥρας.

Πλεῖν μέν ἐστι τὸ κατ' εὐθὺ πλέειν· παραπλέειν δὲ, τὸ τόπον τινὰ πλῷ διέρχεσθαι· περιπλεῖν δὲ, τὸ ἐπὶ σκάφους ἀναστρέ-

[1] J'ai ajouté διαφέρει. Ainsi, dans Éranius Philon, le manuscrit 2720 ajoute à propos διαφέρει, après ces mots de l'édition, θὴς, λάτρις καὶ ἀμφίπολος. Éranius, dans l'édition, définit ainsi l'ἀμφίπολος: ἀμφίπολος δὲ ἐπὶ θηλείας, ἡ ταῖς α... ὑποτεταγμένη. Le manuscrit porte correctement, ἡ ταῖς κοίταις ὑποτεταγμένη.

[2] Le manuscrit, ἡ γὰρ ἀφέλης.

[3] Le manuscrit, ἀπολλύεται.

LEXIQUE
de synonymes
grecs.

φέρεσθαι περὶ τὸν αὐτὸν τόπον· ἀποπλεῖν δὲ, τὸ ἐκ τόπου τινὸς ἀπαίρειν.

Πνεῖν μέν ἐστι τὸ περιπνεῖν τε καὶ πνέειν· ἀποπνεῖν δὲ, τὸ ἀποθνήσκειν.

Πομπὴ μέν ἐστιν ἣν τοῖς θεοῖς πέμπουσιν· πομπεία δὲ, ἡ λοιδορία.

Πλήμμαι, χωρὶς τοῦ ν, αἱ πλημμυρίδες· πλῆμναι δὲ, σύριγγες.

Ποιεῖν μέν ἐστι τὸ κατασκευάζειν[1]· περιποιεῖν δὲ τὸ κτᾶσθαι ἢ κοσμεῖν.

Πατρὶς καὶ πόλις διαφέρει, καθ' ὃ ἡ μὲν πατρὶς πόλιν περιέχει, πόλις δὲ πατρίδα οὐκ ἔτι. Πόλις μὲν τὸ οἰκοδόμημα, ἄστυ δὲ ἡ κατασκευὴ τῆς πόλεως· πατρὶς δὲ καὶ ἐπὶ χώρας τάσσεται.

Πόλεμος ὁ τῶν ἀλλοτρίων, στάσις δὲ ἡ ἐμφύλιος.

Περιουσία ἡ περιττὴ οὐσία, ἢ σύμμετρος[2].

Πρόβλημα μὲν λέγεται ἡ ἑκατέρωθεν ἀμφισβητουμένη ζήτησις· πρότασις δέ ἐστιν ἐρώτησις.

Προσχεῖν, τὸ προσπελάσαι εἰς γῆν ἢ πόλιν ἀπὸ θαλάσσης· τὸ δὲ προσέχειν τὸν νοῦν, ἀντὶ τοῦ ἀκριβῶς ἀκούειν ἢ λογίσασθαι φρονίμως.

Πρόγονοι κοινῶς οἱ προπάτορες. Ἔκγονοι δὲ, οἱ υἱοί· καὶ ἔγγονοι, διὰ τοῦ γ, οἱ τῶν ἀδελφῶν υἱοὶ καὶ τῶν υἱῶν υἱοί.

Πρεσβεύονται μὲν οἱ τοὺς πρέσβεις χειροτονοῦντες καὶ πέμποντες· πρεσβεύουσι δὲ οἱ χειροτονούμενοι καὶ πεμπόμενοι εἰς πρεσβείαν.

Προτέρα ἐπὶ τάξεως· προτεραία δὲ ἐπὶ μόνης ἡμέρας.

Πρῶτος μὲν ἐπὶ πολλῶν· πρότερος δὲ ἐπὶ δύο. Καὶ τῷ μὲν πρῶτος ἀκόλουθόν ἐστιν ὁ ὕστατος, τῷ δὲ[5] πρότερος ὁ ὕστερος.

Πρῶτον μὲν ἐπὶ τάξεως, πρώτως δὲ ἐπὶ ποιότητος· ὡς ὅταν ἐπὶ ἀγάλματος λέγωμεν πρώτως ἔχειν τῇ τέχνῃ, οἷον ἐξόχως.

[1] Le manuscrit, κατασκεβάζειν, et, plus bas, dans le P, ῥαῦδος. La prononciation pareille des syllabes αυ ευ, et αβ εβ, produit cette confusion, dont les exemples sont infinis : on peut voir les Mémoires de l'Académie des inscriptions, tom. XLVI, p. 435, et ce que j'ai remarqué p. 224 des Épimérismes d'Hérodien et ailleurs.

[2] Le manuscrit, ἡ σύμμετρος.

[5] Le manuscrit, τὸ μὲν — τὸ δέ.

Πλάτων γοῦν διαιρούμενος τὰς πολιτείας πρώτως ἔχειν φησὶ τήνδε, ὑστέρως δὲ τήνδε, δηλῶν ὅτι ἡ μὲν πρωτεύει, ἡ δὲ ἕπεται. Εἰ δέ τις εἴποι « πρώτως ἦλθεν εἰς Ἀθήνας, » ἁμαρτάνει. — LEXIQUE de synonymes grecs.

Πρὸ μοίρας μὲν ὁ βιαίως ἀποθανὼν, πρὸ ὥρας δὲ ὁ ἐν νεότητι.

ἈΡΧῊ ΤΟΥ͂ Ρ.

Ῥάβδος μέν ἐστι ἡ ποιμαντική· βακτηρία δὲ, γήρως ἀνάπαυσις.

Ῥὶς ἐπὶ ἀνθρώπου· ῥύγχος[1] ἐπὶ ἀλόγου ζώου.

Ῥὶς μὲν ἡ ἀπὸ μεσοφρύου καταγωγὴ μέχρι τοῦ χείλους· μυκτῆρες δὲ αἱ τῶν ῥινῶν κατατρήσεις, δι' ὧν ἔξεισι τὸ ὑγρὸν ἀπομυσσόμενον.

Ροιὰ μὲν τὸ δένδρον· ῥοὰ δὲ, ὁ καρπός.

Ῥόδον μὲν, τὸ ἄνθος· ῥοδωνιὰ δὲ, ὁ τόπος· ῥόδη[2] δὲ, τὸ φυτόν.

Ῥύεσθαι, τὸ ἐκ θανάτου ἕλκειν· ἐρύεσθαι δὲ, τὸ φυλάσσειν.

ἈΡΧῊ ΤΟΥ͂ Σ.

Σπονδαί εἰσι ἃς ἐκ πολέμου συντίθενται πρὸς ἀλλήλους· συνθῆκαι δὲ, ἃς ἀναγράφονται ἐφ' οἷς διακρίνονται οἱ συντιθέμενοι μὴ πολεμεῖν μηδὲ ἀδικήσειν ἀλλήλους, καὶ τὸ παρὰ ταύτας πραχθὲν ἀρχὴ γίνεται πολέμου.

Ὁ μὲν σοφὸς καὶ συνετὸς πάντως, ὁ δὲ συνετὸς οὐ πάντως σοφός.

Συμβουλὴ μέν ἐστιν εἰσήγησις ἀντιλογίαν ἐπιδεχομένη διὰ τὸ ἄδηλον τοῦ ἐκβησομένου· παραίνεσις δὲ, ἡ ἀντίρρησιν μὴ ἐπιδεχομένη, διὰ τὰ ἐξ αὐτοῦ[3] πάντα λεγόμενα ὁμολογεῖσθαι ἀγαθὰ, οἷον εἴ τις παραινέσειε σωφρονεῖν, ὅπερ ἐστὶν ὡμολογημένον ἀγαθόν· οὐδεὶς γὰρ τῶν νοῦν ἐχόντων ἀντιοῦται τῇ παραινέσει

[1] Le manuscrit, ῥῖγχος.

[2] Plutôt ῥοδῆ. Voyez Ammon. Ῥόδη est un nom propre.

[3] Ammonius, ἐξ αὐτῆς, ce qui est meilleur que ἐξ αὐτοῦ. Au moins ἐξ αὐτοῦ est inusité.

ταύτῃ, λέγων οὐκ ἀγαθὸν τὸ σωφρονεῖν. Καὶ ὅτι[1] ἡ μὲν[2] περὶ μιᾶς πράξεως γινομένη πρὸς πολλούς, ἡ δὲ παραίνεσις περὶ πλειόνων. Προτροπὴ δὲ, μέρος συμβουλῆς.

Σταφύλη καὶ σταφυλή. Σταφύλη ἡ καθιεμένη κάθετος παρὰ τοῖς ἀρχιτέκτοσι· σταφυλὴ δὲ, ἐπὶ τῆς ὀπώρας.

Σπονδεῖον μέν ἐστιν αὔλημα, καὶ ἀγγεῖον δι' οὗ τοῖς ἱερείοις οἶνον ἐπέβαλλον· λίβιον δὲ, ἐν ᾧ τὸ ἔλαιον.

Στρατηγικὸς μὲν λέγεται ὁ δυνάμενος στρατηγῆσαι, ἢ ὁ τεχνίτης τοῦ πολέμου· στρατηγὸς δὲ, ὁ ψήφῳ τιμώμενος.

Συνωρὶς ἐπὶ δύο, ζεῦγος ἐπὶ πλειόνων· καὶ τὰ τέθριππα γὰρ ζεύγη λέγεται.

Συνουσία, ἐπὶ λόγων· ἀφροδισία[3] δὲ, ἡ μίξις.

Σύγγραμμα μέν ἐστι τὸ δίχα μέτρου συναγορευόμενον πεζῶς· σύνταγμα δὲ, πολεμικόν τι σύστημα.

Σύνθεσις μέν ἐστι λόγος ἔμμετρος· σύνταξις δὲ, λόγος πεζός[4].

Σύνθετον μέν ἐστιν τὸ ἐξ ἑτεροειδῶν συντιθέμενον· διπλοῦν δὲ, τὸ αὐτὸ καὶ εἰς τὸ αὐτὸ συναγόμενον.

Συγκοπὴ μὲν ἡ συγκεχυμένως ποιοῦσα τὰς τομὰς, ἡ δὲ διαίρεσις οὐχ οὕτως.

Συνεργὸς ὁ περί τι ἔργον ἀνεπιτήδευτον ἀεὶ συνεργῶν· σύνεργος δὲ ὁ τὸ αὐτὸ μετιὼν ἔργον, οἷον σύντεχνος.

Σώφρων μέν ἐστιν οἷον ἀπαθὴς ταῖς ἡδοναῖς· ἐγκρατὴς δὲ ὁ ταῖς ἡδοναῖς ἁλισκόμενος, τοῖς δὲ λογισμοῖς ὑπεραγωνιζόμενος.

[1] Ces mots καὶ ὅτι prouvent que l'article a dû primitivement commencer en cette façon : συμβουλὴ καὶ παραίνεσις διαφέρει, ὅτι συμβουλὴ μέν..... Ainsi l'article Ἁρπαγὴ d'Éranius Philon commence, dans le manuscrit 2720, par ces mots qui manquent à l'édition : ἁρπαγὴ καὶ ἅρπαγη διαφέρει.

Il faut probablement ajouter συμβουλή.

[3] Manuscrit, ἀφροδίσία. Le copiste hésitait entre ἀφροδίσια et ἀφροδισία, et, pour ne se pas tromper, il a écrit à la fois les deux leçons. J'ai choisi la seconde. L'*Etymologicum Gudianum* la favorise ; συνουσίαν τὴν ἐν λόγῳ, ἀφροδισίαν δὲ τὴν μίξιν.

[4] Voyez plus haut, p. 148, 1, l'article Λόγος.

ἈΡΧΗ͂ ΤΟΥ͂ Τ.

Τάπητες μέν εἰσιν οἱ ἐκ τοῦ ἑτέρου μέρους μαλλὸν ἔχοντες, ἀμφιτάπητες δὲ οἱ ἐξ ἑκατέρων.

Τεχνήσασθαι, τὸ μετὰ τέχνης κατασκευάσασθαι· τεχνάσασθαι δὲ, τὸ κακουργῆσαι.

Τέχνη μέν ἐστιν ἡ ἄνευ λόγου μὴ δυναμένη εἶναι, οἷον γραμματικὴ, ῥητορικὴ· ἐπιτήδευμα δὲ, τὸ [1] τοῦ λόγου χηρεῦον.

Τεχνίτης μὲν καλεῖται ὁ λογικῆς τινος τέχνης ἔμπειρος καθεστώς· βάναυσος δὲ [2]....

Τεκεῖν μὲν, ἐπὶ μητρός· γεννῆσαι δὲ, ἐπὶ πατρός [3].

Τέτραχμον μέν ἐστι τὸ νόμισμα· τετράδραχμον δὲ, τὸ τέσσαρας δραχμὰς ἔχον.

Τὸ μὲν τηλικοῦτος ἐπὶ πηλικότητος τάσσεται, τὸ δὲ τοσοῦτος ἐπὶ ποσότητος. Ὁρμὴ μέντοι [4] διαλλάττει διὰ τὰς ἐμφάσεις· καί τοι τοσοῦτον ἔθηκεν ἀντὶ τοῦ τηλικοῦτος.

Ὅτι τὸ μὲν τίς ἐπὶ πλειόνων τάσσεται [5], οἷον· « τίς ἀνδρειότερος « τῶν ἐπὶ Ἴλιον στρατευσάντων; » τὸ δὲ πότερος ἐπὶ δυοῖν, οἷον· « πότερος ἀνδρειότερος Αἴας ἢ Ἕκτωρ; »

Τείχη μὲν τὰ τῶν πόλεων, τείχια δὲ τὰ τῶν οἰκιῶν.

Τίθησι μὲν τὸν νόμον ὁ νομοθέτης· τίθενται δὲ τὸν νόμον οἱ δικάζοντες καὶ αἱρούμενοι.

Τρίβων μέν ἐστι τὸ ἤδη ἀποβεβληκὸς [6] τὰς κρόκας· ῥάκος δὲ τὸ διεῤῥωγὸς ἱμάτιον.

[1] J'ai inséré *τό*.

[2] Après *δὲ*, il y a dans le manuscrit une petite lacune. On la peut remplir avec ces mots de l'*Etymologicum Gudianum* : *βάναυσος δὲ, ὁ χωρίς τινος λόγου τι ἐπιτηδεύων*.

[3] Voyez Hérodien, dans mes *Anecdota*, t. III, p. 263.

[4] Il faut sans doute corriger, *Ὁμηρος μέντοι*. Voy. dans l'article *μέγας* une phrase pareille.

[5] Voyez Hérodien, De l'impropriété, dans mes *Anecdota*, t. III, p. 269.

[6] Manuscrit, *ἀποβεβηκός*. Il faut peut-être écrire, *ὁ.. ἀποβεβληκώς*, ou *τριβώνιον*, en gardant le neutre. L'Étymologique de Gudius a *τριβώνιον*; mais Hérodien, dans le même traité, page 265, a *τρίβων* et, comme ici, *τὸ ἀποβεβληκός*. On peut garder ce neutre, qui dépendra d'*ἱμάτιον*.

LEXIQUE de synonymes grecs.

Τυραννὶς μέν ἐστι λόγος ἐξουσίᾳ αὐτονόμῳ χρώμενος[1]· βασιλεία δὲ ἐξουσία τις κατὰ νόμον ἄρχουσα.

ἈΡΧῊ ΤΟΥ͂ Υ.

Ὕπαρ μέν ἐστιν ἡ ἐναργὴς ὄψις· ὄνειρον δὲ ἡ ἐν τῷ καθεύδειν φαντασία.

Ὑπάγειν[2] μὲν τὸ ὑπὸ ζυγὸν ἄγειν βοῦν ἢ ἵππον ἤ τι τῶν ὁμοίων· πορεύεσθαι δὲ, τὸ βαδίζειν. Οἱ δὲ φασι βοηθοῦντες τῇ λέξει, ὅτι τὸ ὑπάγειν λέγεται ἀντὶ τοῦ προάγειν, καὶ ὑπογραμμὸν ἀντὶ τοῦ πρόγραμμον καὶ ὑφηγητὸν ἀντὶ τοῦ προήγητον καὶ ὑφηγεῖσθαι ἀντὶ τοῦ προηγεῖσθαι. Ἀριστοφάνης[3]. *Sic codex.*

Ὑπαντῆσαι μὲν ἐπὶ ὁδοῦ λέγεται, ἀπαντῆσαι δὲ τὸ περιτυχεῖν δίκῃ.

ἈΡΧῊ ΤΟΥ͂ Φ.

Φιλητὴς καὶ φιλήτης[4]· ὀξυτόνως μὲν σημαίνει τὸν ἐραστὴν, παροξυτόνως δὲ τὸν κλέπτην.

Ὑφείλετο[5] μὲν γὰρ ἐπὶ τοῦ λάθρα, τὸ δὲ ἀφείλετο ἐπὶ τοῦ φανερῶς λέγεται.

Φαρμακεία μέν ἐστι ἡ βλάβη, ἡ διὰ δηλητηρίου τινὸς γινομένη φαρμάκου· γοητεία δὲ, ἡ δι' ἐπικλήσεως καὶ ἐπῳδῆς.

Φεύγει[6] μὲν δίκην ὁ κατηγορούμενος, ὁ δὲ κατηγορῶν διώκει.

[1] Ceci est sans doute altéré. L'*Etymologicum Gudianum* dit avec plus de raison : ἄλογος ἐξουσία, αὐτονομίᾳ χρωμένη. Je citerai l'article où Éranius Philon établit la différence de τύραννοι et de βασιλεῖς, pour avoir occasion de le corriger : τύραννοι καὶ βασιλεῖς διαφέρουσιν· τύραννοι μὲν γὰρ οἱ ἐξ ὠμότητος ἢ ἁρπαγῆς την βασιλείαν δεξάμενοι· βασιλεῖς δὲ οἱ πατροπαραδοτ........ Les manuscrits 1270 et 2720 donnent la phrase entière : πατροπαράδοτον τὴν βασιλείαν ἔχοντες.

[2] Ammonius et l'*Etymologicum Gudianum* sont à comparer avec cet article, ainsi que Hérodien, p. 264 du traité déjà cité.

[3] Nuées, 1300.

[4] Ou plutôt φηλήτης.

[5] Cet article appartenait sans doute primitivement à la lettre Υ.

[6] Le manuscrit, φεύγειν.

LEXIQUE de synonymes grecs.

Φρονεῖν μέν ἐστι τὸ λογίζεσθαί τι καὶ ἐνθυμεῖσθαι[1]· καταφρονεῖν δὲ, τὸ εὐτελίζειν καὶ καταφρονεῖν[2].

Φράσον μέν ἐστι τὸ εἰπέ· φράσαι δὲ, διανοήθητι.

Φιλεῖν μὲν, τὸ ἀγαπᾷν καὶ ξενίζειν· κυεῖν δὲ, τοῖς χείλεσιν, ὡς τὸ « κύσον με. » Ἀριστοφάνης[3].

Φριμάττεσθαι μὲν τὸν τράγον φαμέν· καὶ φριμαγμὸς, ἡ τῶν τράγων φωνή· φρυάττεσθαι δὲ τὸν ἵππον τὸν φυσῶντα καὶ γαυρούμενον.

Τῶν ἐξοστρακιζομένων αἱ οὐσίαι ἀφαιροῦνται, καὶ τόπον καὶ χρόνον ἔχουσιν ὡρισμένον· τῶν δὲ φευγόντων οὐδέτερον τούτων.

Φωλεὰ μὲν ἐπὶ ἑρπετῶν λέγεται, νοσσιὰ δὲ ἐπὶ τῶν πτηνῶν[4], κοίτη δ᾽ ἐπὶ ἀνθρώπων. Καὶ ἐπὶ μὲν ἀνθρώπων ῥητέον τὸ κοιτάζεσθαι, ἐπὶ δὲ τῶν ἑρπετῶν τὸ φωλεύειν, ἐπὶ δὲ τῶν πετεινῶν τὸ νοσσεύεσθαι. Ὁ οὖν λέγων νοσσοὺς ἀντὶ τέκνων ἀκυρολογεῖ· τέκνα γὰρ ἐπὶ ἀνθρώπων λέγεται, νοσσοὶ δὲ ἐπὶ ὀρνίθων.

Φίλοι μὲν γὰρ κοινῶς ἅπαντες οἱ τὰ τῆς φιλίας δίκαια πρὸς αὐτοὺς ἔχοντες· ἑταῖροι δὲ ἰδίως, οἱ καὶ τῇ ἡλικίᾳ παραπλησίως ἔχοντες καὶ ἐν συνηθείᾳ καὶ συνεργίᾳ πολὺν χρόνον γεγονότες.

Οἰκονόμος γάρ ἐστιν ὁ φρονήσει διαφέρων καὶ ἀγχινοίᾳ ποιῶν τὴν ἔξοδον τῶν διαφερόντων αὐτῷ χρημάτων καθ᾽ ἣν εἴσοδον εἰσεδέξατο[5], ὡς ἰσωθῆναι τὴν εἴσοδον τῇ ἐξόδῳ, μήτε ὑπερβολῆς μήτε ἐλλείψεως γεγονυίας. Ἄσωτος μέν ἐστιν ὁ πολλὰ μὲν κομιζόμενος, μόλις δὲ τούτοις ἀρκούμενος. Φειδωλὸς μέν ἐστιν ὁ πολλὰ μὲν εἰσδεχόμενος, ὀλίγα δὲ καὶ μικρὰ μόλις δοῦναι προαιρούμενος.

ἈΡΧῊ ΤΟΥ̃ Χ.

Χαρὰ μέν ἐστι πρόσφατος ψυχῆς ἔπαρσις καὶ διάχυσις· εὐφροσύνη δὲ, πάθος χρόνιον μετὰ σωφροσύνης γινόμενον· τέρψις δὲ, οἱονεὶ

[1] Le manuscrit, ἐντιμεῖσθαι.

[2] Le copiste, par distraction, a répété καταφρονεῖν. Ammon., εὐτελίζειν καὶ ὑπερορᾷν.

[3] Aristophane, Nuées, v. 82.

[4] Le manuscrit, πληρῶν.

[5] Le manuscrit, εἰσεδέξαττο.

LEXIQUE de synonymes grecs.

τρέψις[1] καὶ ψυχαγωγία ἀπὸ ἀηδοῦς ἐπὶ τὸ κρεῖττον· εὐθυμία δὲ, βραχεῖα ψυχῆς χαρά· ἡδονὴ δὲ[2]· ἀπόλαυσις δὲ ἐπὶ πάσης μεταλήψεως τασσομένη ἀγαθῆς τε καὶ φαύλης.

Ὁ μὲν ἕνεκα ψιλὴν τὴν αἰτίαν δηλοῖ· «ἕνεκα Ἑλένης ἐστράτευσε «Μενέλεως·» ὁ δὲ χάριν μετὰ τῆς αἰτίας δηλοῖ καὶ τὴν χάριν· «χάριν Μενέλεῳ Ἀχιλλεὺς ἐστράτευσε,» τουτέστι Μενέλεῳ χαριζόμενος[3].

Χρᾷ καὶ μαντεύεται. Χρᾷ μὲν ὁ Ἀπόλλων, μαντεύεται δὲ ὁ προσιών.

Χλαῖνα μὲν, ὥς φησι Ξενοφῶν, λέγεται τὸ παχὺ καὶ τετράγωνον· χλανὶς δ' ἐστὶ τὸ φορούμενον, ἐν τῇ ἐργασίᾳ μαλακώτερον· ἡ δὲ χλαμὺς Μακεδόνων ἐστὶν εὕρημα· ἔχει δὲ κυκλοτερῶς τὰ κάτω.

Πρόξενος[4] καὶ ἀστόξενος καὶ ἰδιόξενος ταύτῃ διαφέρει. Πρόξενος μὲν, ὁ φανερῶς πόλεώς τινός τισι πολίταις κατὰ τρόπον ξένος· ἰδιόξενος δὲ, ὁ ἰδίως τινὶ φίλος· ἀστόξενος δὲ, κοινῇ πᾶσι τοῖς ἐκ τῆς πόλεως ξένος, ὁποῖοί ποτ' ἂν ὦσι τὸ ἦθος.

Αὐθέκαστον τὸ ἀπροβούλευτόν φασι· τοιαῦτα γὰρ τὰ ταχέα ὡς ἐπίπαν· καὶ σύντομα ὃ βούλεται σημαίνει ὁ αὐθέκαστος. Σημαίνει γὰρ αὐθέκαστος τόν τε ἁπλοῦν καὶ ἄδολον καὶ ἀληθευτικὸν, καὶ τὸν ἕτοιμον[5] εἰς ἅπαν, καὶ ταχὺν καὶ σύντομον. Ἄλλως· Αὐθέκαστος, ἀκριβὴς καὶ αὐστηρός· λαμβάνεται δ' ἐπὶ τοῦ ἀληθευτικοῦ τὸν τρόπον καὶ μή τινα διπλόην ἔχοντος, μηδὲ ἐπισκευασίαν ἤθους, ἀλλ' ἢ αὐτὸ ἑκάστου[6] ὑπάρχοντος, οἱονεὶ μηδὲν ἐπισυρομένου ἀλλότριον· οὕτως Ἀριστοτέλης ἐν Ἠθικοῖς Νικομαχείοις [VI, 7].

Ἁρμοσταὶ, οἱ τὰς πόλεις τὰς ὑποκειμένας[7] διοικοῦντες καὶ οἱ παρ'

[1] Le manuscrit, τέρψις. Voyez Ammonius.

[2] Il y a une petite lacune dans le manuscrit, Ammonius pourra la remplir; il dit : ἡδονὴ δὲ ἐκ ψυχῆς ἀρεστία.

[3] Voyez Hérodien, dans mes *Anecdota*, t. III, p. 267.

[4] Cet article et les quatre suivants sont déplacés.

[5] Le manuscrit, ἑτοιμόν.

[6] Il faut sans doute αὐτοεκάστου.

[7] Le manuscrit, ἐπικειμένας, et plus bas, φρουραί.

ἡμῖν κριταί· φρενερὶ δὲ; οἱ πρὸς τὸ μὴ νεωτερίζειν φυλάττοντες. Ἀριθμεῖν ἐπὶ ψήφου, οἷον, ἓν δύο καὶ τὰ λοιπά· σταθμίζειν ἐπὶ ζυγοῦ, ὡς τὸ εἰπεῖν· « τὸ τυχὸν ἐσταθμίσθη καὶ ἐστὶ ταλαντιαίας ὁλκῆς. » Μετρεῖν, τὸ μεδίμνῳ ἢ ἀγγείῳ τινί[1].

LEXIQUE de synonymes grecs.

ἈΡΧΗ ΤΟΥ Ψ.

Ψέλλιον καὶ ψάλλιον διαφέρει· ψέλλιον, τὸ τοῖς ἄκροις βραχίοσι τῶν γυναικῶν περιτιθέμενον χρύσειον κόσμημα· ψάλλιον δὲ, τὸ τῶν ἵππων περιτιθέμενον τῷ στόματι.

ἈΡΧΗ ΤΟΥ Ω.

Ὦχρος, αὐτὴ ἡ ὠχρίασις τοῦ προσώπου· ὠχρὸς δὲ ὁ ἄνθρωπος, ὁ μετεσχηκὼς τῆς ὠχριάσεως.

Ἐὰν[2] ὑπόδηται διὰ τί προπαροξύνεται; ἐπειδὴ τὸ ἐπὶ μέσου ἀορίστου δευτέρου ἐν τῇ συνθέσει ἀναβιβάζει τὸν τόνον, οἷον, ἀπόδωμαι, ἀπόσχωμαι, ἀπόθωμαι.

Εἴκω σημαίνει πέντε· τὸ ὁμοιῶ, ἐξ οὗ καὶ εἰκὼν τὸ ὁμοίωμα, καὶ εἰκάζω· εἴκω, τὸ πρέπω, ἐξ οὗ καὶ τὸ ἔοικεν· εἴκω, τὸ ὑποχωρῶ, ἐξ οὗ καὶ οἶκος· εἴκω, τὸ ὑποτάσσομαι, καὶ ἐν συνθέσει ὑπείκω, ἐξ οὗ καὶ εἰκτὸς ὁ ὑπείκων καὶ ὑποτασσόμενος· ἢ καὶ ἕτερον κατὰ περίφρασιν, ἤγουν ἐκ τοῦ παρεπομένου τὸ θέλω· παρέπεται γὰρ τῷ ὑπείκω τὸ θέλειν· τὸ γὰρ « εἴξας ᾧ θυμῷ[3] » οὐδὲν ἄλλο σημαίνει, εἰ μὴ θελήσει ὑπεχώρησεν· ἐξ οὗ γίνεται, κατὰ ἀποβολὴν τοῦ ι, ἑκών.

Ἱερὸς ἰχθὺς, ὁ ἀεὶ ἐν ὕδασι βρεχόμενος, παρὰ τὸ διαίνω, τὸ βρέχω, διερὸς, καὶ, κατὰ ἀποβολὴν τοῦ δ, ἱερός[4].

[1] Le ms., ταραντιαίας et ἀγγειρῶτινι. Comparez Tzetzès sur Hésiode, Œuvres, vers 374; et les articles ἀριθμεῖν, p. 139, μετρεῖσθαι, p. 149.

[2] Cet article et les suivants sont déplacés sous la lettre Ω, et même ils sont tout à fait étrangers à un Lexique du genre de celui-ci.

[3] Homère, *Iliade*, IX, v. 598. — Tout cet article sur les différentes acceptions du verbe εἴκω est pris du Grand-Étymologique.

[4] Voyez le Grand-Étymologique, qui donne cette étymologie et une autre non moins mauvaise.

NOTICE

DE LA PLUPART DES MANUSCRITS

GRECS, LATINS ET EN VIEUX FRANÇAIS,

CONTENANT L'HISTOIRE FABULEUSE D'ALEXANDRE LE GRAND

CONNUE SOUS LE NOM DE *PSEUDO-CALLISTHÈNE*.

SUIVIE DE PLUSIEURS EXTRAITS DE CES MANUSCRITS.

PAR M. JULES BERGER DE XIVREY.

Nous nous proposons dans ce travail de décrire exactement chacun des manuscrits grecs, latins et en vieux français que possède la Bibliothèque du Roi, contenant l'histoire fabuleuse d'Alexandre le Grand, dite *le Pseudo-Callisthène*. Nous y joignons tous les détails que nous avons pu recueillir sur les manuscrits du même ouvrage que renferment les principales bibliothèques de l'Europe. Enfin nous cherchons à compléter ces notions par quelques extraits variés, empruntés à ces différents manuscrits. Auparavant, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur l'origine, le degré d'antiquité, les altérations successives et les caractères fondamentaux de cette histoire fabuleuse, les divers noms sous lesquels elle a été répandue, et les principales opinions émises à son sujet.

Sainte-Croix, dans son Examen critique des anciens historiens

d'Alexandre le Grand, a traité *ex professo* et discuté d'une manière lumineuse tous les faits qui, rapportés par des écrivains sérieux, méritent d'être considérés comme des documents historiques.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

Quibus si addas, dit M. l'abbé Mai[1], *sequiorum ætatum auctores arabes, persas et indos, barbariores latinos aut græculos, nihil impurius Alexandri historiâ arbitraberis.*

En effet, outre les histoires véritablement dignes de ce nom, il existe, comme l'on sait, sur Alexandre des traditions fabuleuses qui, pendant des siècles, eurent au moins autant de vogue, non-seulement en Orient, mais en Occident, si l'on en juge par le grand nombre des manuscrits grecs et latins qui nous les ont conservées : j'en ai compté plus de quarante.

Plusieurs savants orientalistes ont parlé des auteurs arabes qui ont traité la même matière. Le sujet historique n'a été pour ces écrivains qu'un cadre où ils ont fait entrer toutes les fictions que leur suggérait leur imagination amie du merveilleux : en un mot, ils ont traité Alexandre comme les patriarches Abraham[2] et Joseph[3], comme Moïse[4], comme les rois David[5] et Salomon[6]. Leurs fictions ont certains points de ressemblance avec celles des auteurs grecs et latins; et elles en diffèrent sous d'autres rapports.

Au moment d'examiner avec quelque détail les traditions fabuleuses que nous présentent ces derniers manuscrits, une chose me fait hésiter : les jugements qu'en ont portés plusieurs critiques distingués ne sont pas propres, je l'avoue, à encourager ces recherches. Gabriel Naudé appelle dans un endroit[7]

[1] *Ad Julium Valerium*, Præfat. page 97.
[2] M. Reinaud, *Description des Monuments musulmans du cabinet de M. le duc de Blacas*, part. II, § 1, page 144.
[3] *Ibid.* page 150.
[4] *Ibid.* page 153.
[5] *Ibid.* page 159.
[6] *Ibid.* page 162. — *Mille et une nuits* (traduction de Galland), nuits IX, X et XI.
[7] *De studio militari Syntagm.* l. 1, p. 401.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

le Pseudo-Callisthène, *nugacem et imperitum*, et dans un autre[1], *Ineptum scriptorem gestorum Alexandri magni, qui totus ex fabulis meris et horrendis consutus est.* Isaac Vossius dit[2] : *Inepta quædam continet figmenta, destituta omni prorsùs utilitate ac amœnitate.* Suivant Sainte-Croix, « c'est un long et ennuyeux roman, « plein d'invraisemblance et d'absurdité. Toutes les actions « d'Alexandre y sont défigurées au point d'y être méconnais- « sables[3]. » M. Raoul-Rochette semble s'excuser d'avoir appliqué une ou deux fois à ce misérable auteur son coup d'œil sûr, si fécond en heureuses corrections. Après avoir rectifié ainsi le passage du Pseudo-Callisthène où il est question de celle des colonies d'Alexandre qui est appelée *Alexandrie-Bucéphale*, il ajoute : « Mais ce serait perdre du temps que de s'arrêter à un « auteur dont la narration, d'ailleurs défigurée par les fautes « les plus grossières de style et de goût, ne porte aucun carac- « tère historique[4]. » Ailleurs, après avoir relevé une bévue étymologique du pauvre romancier, il dit encore : « Ce serait « abuser de la patience de nos lecteurs, que de nous arrêter « plus longtemps à réfuter des fables indignes de tout examen[5]. » Plus récemment, M. Letronne déclare que « cette compilation « n'étant qu'un ramas indigeste de contes absurdes ou de faits « dénaturés, racontés en mauvais grec, n'offre ni intérêt his- « torique, ni utilité sous le rapport de la langue[6]. »

Voilà certes d'imposantes autorités pour détourner du Pseudo-Callisthène ceux qui seraient tentés de lui consacrer leurs veilles : j'avouerai ici que je n'aurais pas eu ce courage si j'avais eu présents à l'esprit ces derniers jugements avant de

[1] *De Studio militari syntagm.* l. I, p. 429.
[2] *Ad Pompon. Mel.* cap. VI.
[3] *Examen critique*, sect. I, page 163.
[4] *Histoire critique de l'établissement des colonies grecques*, t. IV, l. VII, c. I, p. 183.
[5] *Ibid.* ch. III, p. 149, note.
[6] *Journal des Savants*, octobre 1818, page 620.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

commencer l'étude de cet ouvrage bizarre. Mais il est rare que la question, même la plus stérile, ne présente pas quelque intérêt. Peut-être aussi se défend-on difficilement de proportionner son opinion sur l'importance d'un sujet, au temps et aux soins qu'on y a déjà donnés. J'ai donc achevé d'examiner les questions assez compliquées que présente le Pseudo-Callisthène; mais, au lieu de publier cet ouvrage en entier, je me bornerai à cette notice et aux extraits qui la suivent[1].

Comme tout, dans la critique, dépend souvent du point de vue où l'on se place pour examiner un ouvrage, à côté de ces jugements sévères, dont je suis loin de contester la justice, je puis citer des écrivains qui ont mis le Pseudo-Callisthène à contribution de diverses manières. M. Mai, dans sa préface de Julius Valérius[2] (un des textes latins de ce roman historique), nomme, parmi les historiens occidentaux du moyen âge qui ont admis ce livre au rang de leurs autorités, Pierre Comestor, auteur de l'Histoire scolastique au milieu du XIIe siècle, Gotfrid de Viterbe dans sa Chronique, Vincent de Beauvais dans son *Speculum historiale,* S. Antonin, archevêque de Florence, dans sa Chronique. On pourrait y en ajouter quelques autres; mais ces historiens sont généralement dépourvus de critique. Aussi le parti qu'ont pu tirer du Pseudo-Callisthène, pour leurs recherches, de savants commentateurs des siècles derniers, sera d'un bien plus grand poids en faveur de cette histoire.

Je la trouve citée avec quelque condescendance par Léon Allatius[3], par Jules-César Boulenger, dans trois endroits de

[1] Dans les publications intitulées *Traditions tératologiques,* page 331 et suivantes; je donne encore deux autres extraits du Pseudo-Callisthène : ce sont les deux textes de la lettre d'Alexandre à Aristote, sur les prodiges de l'Inde, d'après les manuscrits n°s 1685 et 113 du supplément.

[2] *Ad Jul. Valer.* præf. p. 100, sqq.

[3] *De Engastrimytho syntagm.* cap. II, pag. 423.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

ses volumineux opuscules[1]; par Gilbert Gaulmin, qui dit: *Callisthenes Ms., spurius quidem, sed non aspernandus scriptor*[2]; par Saumaise[3], par Joseph Scaliger[4], par Casaubon, qui en avait comparé les textes grec et latin avec la traduction hébraïque; sur quoi il fait cette observation : *Et sanè cum voluptate quædam contuli, multaque in textu etiam italico emendavi, præsertim virorum et locorum nomina*[5]. « Cet ouvrage, dit Sainte-« Croix, serait le sujet d'une discussion bibliographique assez « curieuse[6]. »

C'est ce que fit, dès 1818, l'auteur d'un savant article qui parut dans la Bibliothèque universelle de Genève, à l'occasion du Julius Valérius, publié la même année par M. l'abbé Mai, d'après un manuscrit de la bibliothèque Ambrosienne. Cet article m'était indiqué par M. Letronne, qui avait examiné aussi dans le Journal des Savants la publication de M. Mai; mais je n'ai pu me procurer le recueil littéraire de Genève que récemment à la bibliothèque de l'Institut. Les diverses questions qui se rattachent au Pseudo-Callisthène y sont traitées avec une érudition et des développements décourageants pour un concurrent. Pourtant, une comparaison attentive me fit juger que mon travail pourrait offrir encore quelque intérêt, surtout en y mettant à profit cet excellent article, que je citerai toujours, comme je le dois, l'ayant mis souvent à contribution depuis que j'en ai eu connaissance. Toutefois je crois devoir ajouter que la présente Notice était faite et avait été communiquée à plusieurs savants, avant que l'article dont il s'agit me

[1] Jul. Cæs. Bulengeri, *Opusculorum systema.* (Lugd. 1621, fol.) — *De ratione divinationis*, l. III, c. V, p. 199. — *De Circo*, c. XIII, p. 116. — *Ibid.* c. XXX, p. 141.

[2] *Ad libros de vitâ et morte Mosis*, not. l. I, c. VIII, p. 128 (Hamb. 1714).

[3] *Plinian. exercitt.* t. II, p. 647, C.

[4] *Epist.* 113, 115, ad Casaub.

[5] *Epist.* 402, 413, ad Scaliger.

[6] *Examen critique*, sect. I, page 163, note 5.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

fût connu. Quant à son auteur, dont le nom n'est indiqué dans la Bibliothèque universelle de Genève que par un F., M. Lajard a eu la bonté de m'apprendre que c'est M. Favre.

En parlant du Julius Valérius, « il n'a été, dit-il, si long-« temps inédit qu'à cause de sa grande médiocrité. Il n'inté-« resse ni par son style, ni par les faits qu'il raconte; mais sa « publication aura peut-être le bon effet de réveiller l'attention « sur les traditions qu'il renferme, et de déterminer quelque « savant à examiner leur origine et leur marche...... Ces « recherches, qui tiennent à la littérature et à l'histoire, ont « toujours de l'intérêt; mais, sous ce point de vue, il aurait « mieux valu peut-être publier le faux Callisthène, quelque « méprisé qu'il soit par les auteurs qui en ont parlé[1]. »

Ici je dirai même avec mon savant ami M. de Sinner : *Libros populares omninò omnes...... attentione virorum doctorum dignos putamus, quùm velut specula nobis sint culturæ animi populorum illorum qui eos lectitant et venerantur*[2]. En effet, ceux qui, de l'histoire la plus magnifique par elle-même, n'ont fait qu'un roman sans aucune vraisemblance historique, peuvent nous apprendre plus de choses que s'ils avaient eu la prétention de conserver à leur fiction une couleur locale, dont ils n'avaient plus de notions : car alors tout serait faux, et le fond et la forme; tandis que, supposant toujours à la place d'Alexandre et de ses contemporains des gens de leur temps, ils nous en ont montré les mœurs.

Examinons ce qui a pu favoriser de si grandes altérations pendant le moyen âge; nous essaierons ensuite de remonter plus haut.

D'un côté, les Grecs du bas-mpire, voyaient encore avec

[1] *Biblioth. universelle*, littérature, t. VII, 1818, p. 348.

[2] *In Longi Pastoralia*, præf. p. 26.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

orgueil dans Alexandre « la gloire du nom grec qu'il avait « porté jusqu'aux extrémités de l'univers[1] ». Ce sentiment national n'est pas encore éteint dans la Grèce : elle oppose avec complaisance *son* Alexandre à tous les conquérants. Je me souviens qu'un pauvre Grec, réfugié en France, me disait un jour : « Avec toutes vos victoires, avez-vous pénétré dans l'Inde ? « Il n'y a jamais eu en Europe que deux hommes qui aient « exécuté cette entreprise à la tête d'une armée ; et ce sont « *deux princes grecs*, Bacchus et Alexandre. » Leurs ancêtres, de qui ils ont reçu ces prétentions nationales, ont donc cherché à rendre plus étonnantes les merveilles du règne de ce prince. Dans le bas-empire, à cette source d'altération se joignit le goût d'un merveilleux si différent de celui de l'antiquité.

D'un autre côté, les occidentaux, qui n'aimaient pas moins les contes, et qui d'ailleurs, sous le rapport de l'esprit et de l'élégance des mœurs, reconnaissaient la supériorité de l'empire d'Orient, ne consultèrent, en y prenant l'histoire du conquérant macédonien, ni Diodore, ni Arrien, ni Plutarque ; mais le roman du faux Callisthène eut le plus grand succès parmi eux, se répandit et se multiplia, non sans beaucoup de variantes, dont la recherche m'a paru, je l'avoue, n'être pas dépourvue de quelque intérêt.

Je me suis servi du mot *roman*. En effet, M. Favre est d'avis que les premières rédactions du Pseudo-Callisthène reçurent le caractère particulier de leur merveilleux, d'une influence orientale qu'elles transmirent aux romans de chevalerie du moyen âge. « L'expédition d'Alexandre, dit-il, fit sans doute « connaître aux Grecs ces écrits, qui, treize siècles plus tard, re- « parurent avec tant de succès dans notre occident, sous le nom « de *Romans de chevalerie*. Ils semblent tirer leur origine de la

[1] Sainte-Croix, *Examen critique*, sect. 1, page 79.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

« Perse, et peut-être de l'Inde; et les hauts faits des guerriers « de l'Iran et du Touran sont les premiers modèles de ces com- « positions, dans lesquelles l'héroïsme militaire est allié aux « aventures surnaturelles et aux prestiges du merveilleux[1]. »

De toutes les fictions qui ont fait de l'histoire d'Alexandre un pur roman, la plus ancienne, la plus accréditée, celle qu'on peut regarder comme la mère de toutes les autres, et sur laquelle s'accordent tous les manuscrits grecs et latins, et les ouvrages arabes des chrétiens d'Orient, est celle qui donne pour père à ce prince Necténabo ou Nectanébo, roi d'Égypte, lequel, chassé de ses états par les Perses, vint en Macédoine, et eut avec Olympias, femme de Philippe, un commerce auquel Alexandre dut la naissance.

Sainte-Croix pense voir la source de cette fable dans les auteurs qui traitèrent l'histoire d'Alexandre d'une manière poétique, comme dans les Alexandriades d'Arrien[2], de l'empereur Adrien et de Sotérique d'Oasis en Libye. « Nectanébo, « dit-il, roi de la race Sébennitique, et le dernier Égyptien « qui ait occupé le trône dans sa patrie, ayant été défait par « les Perses, se réfugia, la troisième année de la CVII^e olym- « piade, trois cent cinquante ans avant J.-C., en Éthiopie, d'où « il ne revint plus. Alexandre était né sept ans avant cette « époque. Mais un anachronisme ou une invraisemblance n'ar- « rête pas les poëtes : d'ailleurs, le merveilleux qu'on s'était plu « à répandre sur la naissance du fils de Philippe semble les « excuser. On racontait que Jupiter-Ammon, sous la figure d'un « dragon[3], s'était glissé dans le lit d'Olympias. Ératosthène

[1] Article cité, page 323.

[2] Qui n'est pas l'historien.

[3] Sainte-Croix ne fait pas attention que le mot grec δράκων et le latin *draco* ne signifient pas l'animal fabuleux qui est le *dragon* des modernes, mais un *serpent* : or c'est la figure sous laquelle les hiéroglyphes représentent le dieu Ammon. « Tous les « détails, dit M. Brown, que nous ont trans- « mis les écrivains grecs sur la manière

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

« ajoutait que Philippe, en envoyant Alexandre à l'armée, lui « découvrit le secret de sa naissance. Certes, il n'en fallait pas « davantage pour mettre toute l'aventure sur le compte de « Nectanébo, qui d'Égypte vint à la cour de Macédoine. Il « était fort habile dans la magie; et, au moyen de cet art, il « eut commerce avec Olympias, qui mit au monde Alexandre. « La tradition qui a conservé cette aventure paraît assez an- « cienne, et il est vraisemblable que le Syncelle et Malala l'ont « empruntée de Jules Africain, qui vivait dans le IIIe siècle de « notre ère. Elle a été répétée par plusieurs auteurs, et trans- « mise successivement jusqu'au XIIe siècle[1], où Michel Glycas « la rapporte encore avec ses principales circonstances[2]. »

Ce qui engage M. de Sainte-Croix à supposer que la fable de Nectanébo remonte à Jules Africain, dont les ouvrages historiques[3] sont perdus, c'est que Moïse de Chorène, historien arménien du Ve siècle, chez qui se trouve mentionnée cette

« dont les Égyptiens représentaient Ammon- « Knêph, Ammon-Knouphis, ou Ammon- « Chnoumis, sont parfaitement applicables « au dieu dont les noms hiéroglyphiques « nous ont donné *Amn*, *nb*, *noub* et *noum*.... « Eusèbe dit que Knêph était représenté « sous l'emblème d'un serpent, et nous « avons vu que sur les abraxas les noms « de Χνοῦφις, Χνοῦβις, Χνοῦμις sont accom- « pagnés de l'image du serpent. De plus, « dans les monuments les plus anciens de « l'Égypte, on voit cette divinité ayant quel- « quefois un *uræus* sur la tête, mais elle est « ordinairement précédée ou suivie d'un « énorme serpent, qui la cache en quelque « sorte sous la multiplicité de ses anneaux. « Eusèbe nous apprend aussi que Knêph « était regardé comme ἀγαθοδαίμων, et « qu'en cette qualité il était représenté par « un serpent. » (*Aperçu sur les hiéroglyphes d'Égypte*, trad. de l'anglais, p. 55, note.) La tradition du serpent dans le lit d'Olympias pouvait avoir encore quelque rapport au goût que les femmes de distinction chez les anciens avaient pour les serpents apprivoisés. M. Bœttiger, dans Sabine, met le serpent privé avec le nain, le cynocéphale et le chien de Malte, au nombre des objets de prédilection que la mode rendait indispensables à une élégante romaine, vers la fin du Ier siècle de notre ère. Or, on sait que toutes ces recherches si étrangement voluptueuses étaient des imitations de la haute civilisation grecque.

[1] Le texte de Sainte-Croix porte *jusqu'au quinzième siècle*, erreur évidente, puisque Michel Glycas est du XIIe.

[2] *Examen critique*, sect. 1, p. 162, 163.

[3] Son livre intitulé Κεστοί, et sa lettre à Aristide ne sont pas des ouvrages historiques.

NOTICE du Pseudo-Callisthène

tradition, dit que, pour les temps que nous appelons *historiques*, il a suivi Jules Africain[1]. Georges Syncelle, qui rapporte la même tradition[2], cite aussi à ce sujet cet ancien auteur[3]. De plus, il s'est servi de la Chronique d'Eusèbe, le seul ouvrage par lequel la chronologie de Jules Africain nous ait été conservée[4].

Voici maintenant le passage de Glycas : « Lorsque Ochus, « fils d'Artaxerxès, s'empara de l'Égypte, Necténabo, roi de « ce pays, s'enfuit déguisé dans la Macédoine, ayant dé- « couvert d'avance par la lécanomancie que l'Égypte devait « être conquise. L'art magique l'ayant ensuite fait connaître « de Philippe et d'Olympias sa femme, il eut un commerce « avec cette princesse, au moyen d'enchantements, et devint « le père d'Alexandre[5]. » L'exacte conformité de ce court récit avec le début circonstancié du Pseudo-Callisthène autorise à regarder le premier comme un résumé du second.

Mais à quelle époque remonte l'ouvrage entier ?

Isaac Vossius, dans son Commentaire sur Pomponius Méla[6], prétend que le Pseudo-Callisthène a été traduit du persan par Siméon Seth. Il n'explique pas sur quoi il fonde cette assertion, qui a été répétée par Fabricius. M. Favre[7] avoue n'avoir pu découvrir sur quelle autorité ou par quelle conjecture Fabricius a avancé cette opinion. Une circonstance particulière m'a mis sur la voie de l'erreur que je crois avoir été commise par Vossius,

[1] Mos. Choren. *Histor. Armen.* l. I, c. XX, cité par Sainte-Croix, *Examen critique*, sect. I, p. 168.

[2] Georg. Syncell. *Chronic.* p. 256, cité par Sainte-Croix, p. 163.

[3] *Idem*, page 257; *Examen critique*, p. 155.

[4] Voyez, sur cette assertion, Meursius, *Biblioth. græca*, p. 1199; Fabricius, édit. de Harles, t. IV, p. 243, et M. Schoell, *Hist. de la littér. gr.* t. VI, p. 327.

[5] Ὅτε ὁ τοῦ Ἀρταξέρξου υἱὸς Ὦχος τὴν Αἴγυπτον κατέσχεν, ὁ βασιλεὺς αὐτῆς Νεκτεναβὼ ἀλλάξας τὴν ἐσθῆτα, ἔφυγεν εἰς Μακεδονίαν, διὰ λεκανομαντείας προγνοὺς τὴν Αἰγύπτου κατάσχεσιν· καὶ διὰ τὰς αὐτοῦ μαγγανείας γνώριμος γίνεται Φιλίππῳ καὶ τῇ γυναικὶ αὐτοῦ Ὀλυμπιάδι, ᾗ καὶ μιγνύμενος διὰ μηχανῶν, ἔτεκε τὸν Ἀλέξανδρον. (Michael. Glycæ *Annal.* part. II, pag. 141.)

[6] Lib. I, cap. VII.

[7] Article cité, page 327.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

la seule autorité que Fabricius puisse invoquer ici. On sait que Siméon Seth vivait au XI[e] siècle, sous les Comnènes; il est auteur d'un ouvrage diététique, περὶ δυνάμεως τροφῶν, d'un ouvrage astrologique intitulé Ἀστρολαβές, et d'une traduction grecque des fables de Bidpaï, livre cité souvent sous le nom de *Syntipas,* mais à tort, ainsi que l'a démontré M. le baron Silvestre de Sacy dans le tome IX des Notices des manuscrits. Syntipas, publié en 1828 par M. Boissonade, n'est pas le même auteur que Bidpaï, dont la traduction grecque par Siméon Seth porte le nom de Στεφανίτης. Ce Siméon Seth est un des premiers Grecs qui aient eu connaissance de la littérature orientale, et même, pour les ouvrages de sa composition, il a profité de quelques auteurs orientaux. Or, dans un manuscrit grec de la bibliothèque de l'université de Leyde, n° 93, dont le premier morceau est le Stéphanitès, on trouve aussi l'histoire fabuleuse d'Alexandre. Elle ne diffère pas plus des textes de la Bibliothèque du Roi que ceux-ci ne diffèrent entre eux: ce dont j'ai pu juger, ayant eu quelque temps à ma disposition ce manuscrit de Leyde. C'est certainement celui dont parle Vossius, qui était de cette ville; le manuscrit paraîtrait même lui avoir appartenu; et il en aura attribué à Siméon Seth tout le contenu, au lieu du Stéphanitès seulement. Ainsi il aura supposé que le faux Callisthène était de même une traduction du persan.

Mais les auteurs persans n'adoptent pas la fable de Nectanébo, dont ils ne font aucune mention, et qui, comme je l'ai dit, est la base de l'ouvrage du faux Callisthène. Selon ces auteurs, Dara ou Darab I[er] (qui serait Darius) déclara la guerre à Filoucous ou Filicos (qui est évidemment le nom de Φίλιππος, par une altération facile à suivre[1], ainsi que me l'a expliqué

[1] La consonne arabe qui représente un *p* aspiré, s'écrit de même que la consonne *k;* seulement la première est surmontée d'un point et la seconde de deux. Or, les

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

M. Reinaud). Dara contraignit Filicos à lui donner en mariage sa fille, une des plus belles princesses de la Grèce. Mais s'étant aperçu dès la première nuit de ses noces qu'elle avait l'haleine mauvaise, il la renvoya à son père, quoiqu'elle fût déjà grosse. Elle accoucha d'un fils qui fut nommé *Escander*, et surnommé *Ben Filicos* (fils de Philippe), parce que Filicos l'adopta et le fit son héritier : ce qui n'empêchait pas les prétentions d'Escander à la couronne de Perse, comme fils de Dara.

Voilà ce que rapportent Firdoussy-Toussy dans son grand ouvrage des annales des anciens rois de Perse, intitulé *Schah-Nameh;* Mirkhond dans son histoire universelle, intitulée *Raoudhath-al-Safa;* Hamdallah Ben Abou-bekr dans sa chronique choisie, *Tarik-Guzideh*, dont la traduction turque est connue sous le nom de *Tarikh-Montekheb;* Yahia Ben Abdallathif dans son livre de *la Moelle des histoires*, connu sous le nom *Loubb-al-Tavarich*[1].

Tous ces auteurs sont persans. M. Démétrius de Gobdelas, auteur de l'*Histoire d'Alexandre-le-Grand suivant les écrivains orientaux*[2], qui m'a fourni ou indiqué ces détails sur les tradi-

calligraphes arabes, n'attachant pas de sens à ce nom grec, ont facilement changé, par l'addition d'un point, *Philipos* ou *Filiphos* en *Filikos*.

[1] D'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, articles *Escander, Dara, Firdoussy, Khondémir, Mirkond, Lebtavarich, Tarikh-Khosideh*.

[2] Varsovie, 1822, in-12. L'auteur est un Grec qui, réfugié en Pologne, dédia son livre au grand-duc Constantin. Cet ouvrage peu étendu a été reproduit textuellement par un autre Grec, et dédié à M. Eynard, comme extrait d'un cours fait à Genève en 1828. Voici le titre de ce vol littéraire : *Alexandre le Grand, d'après les auteurs orientaux, par G. A. M***, citoyen grec, auteur de plusieurs ouvrages, et professeur d'histoire et de littérature grecque. Extrait de son cours fait à Genève en* 1828; Genève, Abraham Cherbulliez, 1828, in-8°. Quelques changements dans la courte introduction dont le véritable auteur avait fait precéder son livre, et quelques mots substitués à d'autres dans les deux premières pages, voilà toute la peine que s'est donnée cet effronté plagiaire, qui a copié mot pour mot tout le reste, texte et notes. Cette action ridicule est en outre d'autant plus blâmable, que ce travail de M. de Gobdelas (qui en avait fait plusieurs du même genre, notamment une traduction grecque du *Tableau historique de l'Orient* par d'Ohsson) est tout ce qu'il avait pu sauver de la barbarie des Turcs.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

tions persanes, dit à ce sujet : « Les Perses sans doute, en faisant « de ce conquérant un prince du sang de Perse, ont voulu obs- « curcir par là la gloire de leur vainqueur, et se consoler de la « perte de leur empire[1]. »

Je trouve dans d'Herbelot[2] que les autres auteurs persans, arabes et turcs qui ont écrit sur Alexandre ont suivi les traditions précédentes. Il est donc prouvé que le faux Callisthène n'est pas la traduction de quelqu'un de ces auteurs par Siméon Seth.

Les chrétiens arabes au contraire ont adopté la fable de Nectanébo avec les détails du Pseudo-Callisthène. « Ils le font, « dit d'Herbelot, fils de Necténabus, roi d'Égypte, lequel ayant « été chassé de son royaume par Artaxerxes Ochus, se déguisa « en astrologue et coucha avec Olympias, femme de Philippe[3]. » Et d'Herbelot cite deux de ces auteurs chrétiens : d'abord Grégoire Aboulfarage, qui était, comme l'on sait, fils d'un médecin chrétien, natif de la ville de Malatie ou Mélitène, près de l'Euphrate, et qui mourut évêque d'Alep et primat des chrétiens Jacobites en 1286[4]. Voici, d'après la traduction de Pococke ce passage de son histoire universelle, intitulée *Mokhtessar al doual :*

Artahshastus tertius, qui et appellatus Asudah, *id est* niger, *Græcis autem* Ochus *vocatur, regnavit annos viginti septem. Ægypti regnum in potestatem iterùm redegit, in fugam dato Nectabio,*

Il dit dans une note de sa préface : « Ils « ont mis en morceaux, détruit entièrement « tous mes manuscrits grecs, que, par pré- « caution, j'avais déposés dans l'église de « Saint-Athanase à Yassi. Cette perte irré- « parable m'est plus sensible que celle de « toute ma fortune. » (Page 11.)

[1] *Ibid.* page 7.

[2] *Bibliothèque orientale*, articles *Escander* et *Dara*. « La vie d'Alexandre, dit M. Favre, « fait partie non-seulement du *Schah-Nameh*, « et de plusieurs histoires générales écrites « en persan, en prose et en vers; mais il y « a encore dans cette langue, sous les titres « d'*Iskender-Nameh* et de *Aineh-Iskenderi*, « une foule d'ouvrages sur ce conquérant, « dont les plus connus ont pour auteurs « les poëtes Nezami, Hatefi et Ahmed-el- « Kermani. » (Article déjà cité, p. 324.)

[3] *Bibliothèque orientale*, article *Escander*.

[4] *Ibid.* article *Aboulfarage*.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

ejus rege, qui Græcorum regionem, habitu astrologi, peragravit, cùm peritus esset astronomiæ, et arcana motuum cœlestium perspecta haberet. Dicitur illum blanditiis sibi concubitum cum Olympiade, Philippi regis Macedoniæ uxore, impetrasse, dùm apud illam astrologi munere fungeretur, eamque ab eo gravidam factam Alexandro Dhilkarnaïn[1].

Ensuite Said ebn Batrik, né au Caire en 876, d'abord médecin, puis élu patriarche orthodoxe d'Alexandrie sous le nom d'*Anba Aftisious* ou *Eftikious*, à l'âge de soixante ans, auteur de l'histoire générale intitulée *Fil-de-perles* (*Nadhm al géouahir*)[2]. Il est vrai qu'en parcourant ce dernier auteur, je n'ai pu trouver dans la traduction latine de Pococke d'autre passage relatif à ce qui nous occupe que celui-ci : *Rex autem Ægypti (cui nomen Pharao-Shanak) devictus, timens ne, si in manus Achusi Persarum regis incideret, malè ab ipso mulctaretur, rasis capite ac barbâ, ac mutatis vestibus, Macedoniam urbem* [sic] *profugit*[3]. Mais d'Herbelot, que nos savants orientalistes se plaisent à citer, n'a sans doute pas avancé cette assertion sans en avoir trouvé des motifs dans le texte arabe.

Comment se fait-il que, parmi les écrivains arabes, des évêques chrétiens soient seuls d'accord avec nos manuscrits grecs et latins? N'est-ce pas parce qu'ils eurent connaissance des exemplaires grecs de cette histoire qui existaient de leur temps? Le manuscrit latin de la Bibliothèque du Roi, n° 8518, est du XI[e] siècle, par conséquent contemporain de Siméon Seth, et antérieur à Grégoire Aboulfarage; et le manuscrit latin de la bibliothèque ambrosienne, d'après lequel M. l'abbé Mai a pu-

[1] *Historia orientalis*, authore Gregorio Abul-Pharajio, arabicè edita et latinè versa ab Edwardo Pocockio. Oxoniæ, 1672, pag. 58 sq.

[2] D'Herbelot, article *Batrik*; M. Démétrius de Gobdelas, page xvij.

[3] *Contextio gemmarum*, sive Eutychii, patriarchæ Alexandrini, Annales, interprete Edwardo Pocockio; Oxoniæ, 1659.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

blié *Julius Valerius* (qui est toujours le même ouvrage), paraît écrit au IX[e] siècle, dans lequel vécut le patriarche Eutychius. De plus, M. Mai prétend établir que le texte latin de son Julius Valérius, ou au moins l'original grec dont il est la traduction, est antérieur à l'an 389, où fut détruit le temple de Sérapis; car l'auteur parle de ce monument comme existant encore de son temps[1], ainsi que le tombeau d'Alexandre[2], et il cite la cérémonie anniversaire de la mort de ce prince comme se célébrant encore[3] : tandis que saint Jean Chrysostome représente ce tombeau et cette cérémonie comme effacés du souvenir de ses contemporains[4]. M. Mai ajoute même à ces deux preuves : *Etsi autem è duobus argumentis, quæ dixi, tantummodò arguas, hanc historiam saltem primitùs, nempè græcè, post illud sæculum non esse confectam; tamen omissâ græci exemplaris quod periit mentione, si quis interpretis Julii Valerii stylum et quasi formam considerabit, is hunc etiam latinum auctorem intra tertium aut quartum christiani ævi sæculum prorsùs continebit. Vocabula enim et elocutio, et tota scripti natura (si quid sensu callemus et aure) illam utiquè ætatem clamitare videntur*[5].

M. Letronne combat l'opinion de M. Mai sur l'antiquité de Julius Valérius, par la raison que ce livre semble composé de parties hétérogènes, et qu'ainsi les passages allégués par le sa-

[1] « Cumque ejus religionis numina percunctaretur, sese quidem accolæ certim scire renuebant [*sic*]: accepisse tamen traditu veteri Jovis ac Junonis templum illud fuisse. In eo obeliscos quoque duos videt proceritudinis erectissimæ, qui adhuc Alexandriæ perseverant in Serapis templo circum septa extrinsecùs assistentes ejus templi quod ætas junior laboravit. » (Jul. Valer. lib. I, c. XXXI, p. 141.)

[2] « Erigitur ergò ædes quam maximo opere ad instar templi, quod etiam nunc *Alexandri* nominatur. » (Lib. III, c. XCII, p. 289.)

[3] « Obitûs autem ejus diem etiam nunc Alexandriæ sacratissimum habent. » (Lib. III, c. XCVIII, p. 295.)

[4] Ποῦ γάρ, εἰπέ μοι, τὸ σῆμα Ἀλεξάνδρου; Δεῖξόν μοι καὶ εἰπὲ τὴν ἡμέραν καθ' ἣν ἐτελεύτησε; (Div. Chrysost. *Homil.* XXVI, in epist. II ad Corinth. tom. X, p. 625.)

[5] *Itinerarium Alexandri*. Item Julii Valerii *de rebus gestis ejusdem Alexandri libri tres;* edente nunc primùm cum notis Angelo Maio. Francofurti et Mediolani, 1818, p. 92.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

vant Italien ne prouvent rien en faveur de l'ensemble. A l'appui de son sentiment il cite plusieurs erreurs graves sur la situation de la ville même d'Alexandrie, dont l'auteur se montre ailleurs originaire[1]; contradiction qui tient aux différentes sources auxquelles aurait puisé sans discernement le compilateur. Quant à l'original de Julius Valérius, M. Letronne le voit dans le faux Callisthène, dont le manuscrit grec n° 1685 est un exemplaire plus ou moins altéré. Or, l'examen de ce manuscrit lui prouve que l'original ne remonte pas plus haut que le VIIe ou le VIIIe siècle, et la traduction latine pas plus haut que « le IXe. Il faut convenir, ajoute-t-il, que le style, quoi qu'en « dise M. Mai, est presque partout d'une étrangeté très-propre « à corroborer cette opinion[2]. »

Voilà une grande dissidence: donner notre avis après de tels connaisseurs pourrait paraître une prétention à juger nos maîtres. Disons seulement que M. Mai, tout en louant le style de son auteur, emploie pour son compte une latinité dont l'élégance est évidemment puisée à d'autres sources.

Si l'on admet l'opinion chronologique de M. Mai, l'original grec serait antérieur non-seulement à Moïse de Chorène, mais peut-être même à Jules Africain; car le savant éditeur croit pouvoir hasarder de dire, d'après la comparaison d'un passage de Sénèque, que ce philosophe a dû être postérieur à l'auteur grec original[3]. Au sentiment de M. Letronne, cet original qui est notre Pseudo-Callisthène remonterait jusqu'au VIIe ou au VIIIe siècle, à peu près dans l'état où nous l'avons maintenant. Sous le rapport de la langue, on pourrait appli-

[1] Jul. Valer. lib. I, cap. XXV, pag. 135; cap. XXXV, pag. 147.

[2] *Journal des Savants*, octobre 1818, page 619.

[3] Voyez la note 2 de M. Mai, p. 92, *editoris præfat.* Jul. Valer. lib. III, cap. LXXXVIII, pag. 285, et la note de M. Mai sur ce chapitre.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

quer au style de ce livre ce que M. Boissonade dit de la version grecque du Syntipas: « ...... *Quòdque utilis multùm ac grata iis futura sit, qui græcæ linguæ per ætatum periodos historiam persequi student, quippe quæ eo orationis genere conscripta sit quod, quùm vergat ad barbariem, indolem prorsùs peculiarem suamque, et mixtum ex purioribus recentioribusque formulis colorem exhibeat*[1]. Aussi ne fut-il pas éloigné, pendant quelque temps, d'accorder le même honneur au faux Callisthène qu'à Andréopule, et cette velléité est allée même assez loin, à ce qu'il a bien voulu me dire, pour lui faire copier de sa main le manuscrit n° 1685, déja transcrit par La Porte du Theil. Quant aux parties anciennes de ce manuscrit, M. Letronne leur reconnaît une assez haute antiquité. « L'aventure de Nectanébo avec « Olympias, dit-il, remonte à Jules Africain qui écrivait au « IIIe siècle. Le voyage d'Alexandre aux Palus Méotides et aux « colonnes d'Hercule se retrouve dans l'*Itinerarium Alexandri*[2], « qui est du IVe siècle, et beaucoup d'autres traits fabuleux du « faux Callisthène viennent de plus loin encore : en sorte que « l'auteur ou les auteurs de cette compilation ont évidemment « mis à contribution quelques-unes de ces relations fabuleuses, « composées peu de temps après la mort d'Alexandre[3]. »

Je dirai plus : c'est qu'en comparant ces fables à l'histoire, et en suivant, pour ainsi dire, la dégradation successive des nuances qui conduisent insensiblement de ces mensonges à la vérité, on trouve pour premier auteur à plusieurs de ces traditions, Alexandre lui-même. Au rapport des véritables historiens, ce fut en effet ce prince qui se fit déclarer fils de Jupiter Ammon. Au lieu de voir là l'ivresse de vanité dont le plaisanta Olympias, en lui écrivant *de ne pas la brouiller avec Junon*, il

[1] Ad Syntipæ editionem *præloq.*, p. vj.
[2] Publié par M. Mai avec le Julius Valer.
[3] *Journal des Savants*, octobre 1818, page 619.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

faut sans doute envisager ce fait comme un acte de cette politique que M. Raoul-Rochette a fait ressortir avec tant d'évidence, en développant les motifs de ce conquérant dans l'établissement de toutes ses colonies[1]. Ensuite les Ptolémées, comme successeurs d'Alexandre, purent favoriser une opinion qui légitimait en quelque sorte leur autorité royale, et les Égyptiens[2] y donnèrent la couleur locale de leur pays, en inventant à ce sujet l'aventure de Nectanébo et d'Olympias. C'est le sentiment de M. Letronne : « Je pense, dit-il, qu'elle remonte à l'époque « des Ptolomées, et qu'elle a été imaginée par les Égyptiens « eux-mêmes, pour rattacher Alexandre à leurs dynasties nationales. C'est une assimilation qui me paraît tout à fait analogue « à celle du *Macédon* grec, qu'ils avaient métamorphosé en un « fils d'Osiris[3]. » « C'est, remarque-t-il encore, un genre de « fusion auquel les Égyptiens se prêtèrent toujours avec complaisance, quand il flattait leurs prétentions. » La réponse de l'oracle d'Ammon à Alexandre devenant ainsi une tradition nationale, arriva dès les premiers siècles de notre ère aux formes magiques du Pseudo-Callisthène. « En effet, dit M. Le- « tronne, des papyrus grecs-égyptiens font mention de la science « de Nectanébo dans la magie[4]. » Le Pseudo-Callisthène le représente comme profondément versé dans les sciences occultes de l'ancienne Égypte, et très-habile dans la lécanomancie. C'est la grande machine dramatique du début de ce roman. Mais l'oracle du dieu Sérapis aux habitants de Memphis, lors

[1] Voyez l'*Histoire de l'établissement des colonies grecques*, t. IV, liv. VII, de la page 98 à la page 198.

[2] M. Brown, en parlant des noms historiques écrits en hiéroglyphes phonétiques, dit : « Sur le beau péristyle de Karnak.... « le nom d'Alexandre, fils d'Ammon, se « trouve avec celui de Philippe, son père. » *Aperçu sur les hiéroglyphes d'Égypte*, Paris, 1827, in-8°, page 45.

[3] *La statue vocale de Memnon considérée dans ses rapports avec l'Égypte et la Grèce*, Paris, 1833, in-4°, page 81, note.

[4] Reuvens, *Lettres à M. Letronne sur les papyrus bilingues, grecs*, etc., III, 177 (citées par M. Letronne).

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

de la fuite de Nectanébo, y montre bien encore le fil de la tradition et l'intention politique qui en fut la source : « LE ROI QUI « S'ENFUIT REVIENDRA EN ÉGYPTE, NON PLUS VIEILLARD, MAIS JEUNE « HOMME, ET IL DOMPTERA LES PERSES NOS ENNEMIS[1]. » Lorsque plus tard Alexandre arrive en conquérant à Memphis, il aperçoit une statue très-élevée et demande qui elle représente. On lui répond que c'est Nectanébo, et il s'écrie : « Voilà mon père, « je suis son fils ![2] »

Déjà dans la plupart des versions latines, cet indice précieux de la tradition a disparu. On le retrouve en France vers la fin du XIIIe siècle, dans le livre de Vincent le jacobin, « qui, dit un de « ses successeurs[3], chercha toutes les hystoires du monde. » De nouvelles altérations le font encore disparaître ; et dans la plus volumineuse de ces histoires, écrite en français au commencement du XVIe siècle, et conservée dans un manuscrit de Saint-Germain-des-Prés, n° 138[4], l'auteur ne voit de remarquable dans le voyage d'Alexandre au temple de Jupiter-Ammon, que l'ambassade qu'il reçoit, chemin faisant, des chevaliers de Rhodes, « qui luy apportèrent, dit-il, les clefs et tributz de leurs « provinces, et receut d'eux les foys et homages, et furent bons « amys[5]. »

Ce manuscrit fort curieux, dont j'ai fait un extrait assez considérable, et qui est intitulé : *Proprietez des bestes qui ont*

[1] Ὁ φυγὼν βασιλεὺς ἥξει πάλιν ἐν Αἰγύπτῳ, οὐ γηράσκων, ἀλλὰ νεάζων· καὶ τοὺς ἐχθροὺς ἡμῶν Πέρσας ὑποτάξει. (*Pseudo-Callisthène*, manuscrit grec, n° 113, suppl. κεφ. γ', fol. 3 verso.)

[2] Ἀκούσας δὲ ταῦτα Ἀλέξανδρος, ἐμπηδήσας εἰς τὸν ἀνδριάντα περιπλέκεσθαι αὐτῷ λέγων· « Οὗτος ἐστὶν ὁ πατήρ μου· τούτου ἐγὼ εἰμὶ υἱός. » (*Ibid.* κεφ. μα', fol. 49 recto.)

[3] Voy. *Lhystoire du noble et vaillant roy Alixandre le Grand, jadis roy et seigneur de tout le monde, et des grandes prouesses qu'il a faictz en son temps.* Paris, Jehan Bonfonds, in-8°, sans date ni pagination.

[4] Je donne une description detaillée de ce manuscrit dans la préface de mes *Traditions tératologiques*, travail dont l'impression s'achève en ce moment à l'Imprimerie royale.

[5] Folio 145, verso, 2e col.

magnitude force et pouoir en leurs brutalitez[1], est un de ceux qui montrent le mieux quelle libre carrière on se donnait, pour ainsi dire, à chaque transcription de ce livre, en Occident surtout, où l'histoire d'Alexandre avait fini par devenir une sorte de cadre encyclopédique. On y trouve, comme je l'ai déjà remarqué, la couleur de l'époque de chaque rédaction. Ainsi M. Favre dit du poëte espagnol qui a traité le même sujet à la fin du XIIIe siècle : « Il ne connaît que les mœurs de « son temps et les usages de son pays; il les attribue toujours « aux personnages de l'antiquité. Il parle de l'histoire d'Hélène « et de la destruction de Troye. Il cite Homère, et nous apprend « que Thétis, pour empêcher Achille d'aller à la guerre, le « cacha dans un *couvent de bénédictins*[2]. »

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

D'autres traditions plus ou moins bizarres, mais autrement que par des anachronismes, remontent peut-être jusqu'aux traditions alexandrines. M. Favre s'est trompé en regardant comme étrangère au Pseudo-Callisthène, celle qui fait descendre Alexandre au fond de la mer dans une cloche[3] de verre. Il est vrai qu'elle fit surtout fortune en Occident, au point qu'elle est mentionnée dans le titre même de quelques-uns de nos manuscrits français, comme dans le manuscrit n° 7504 : « Ci commence le livre dou puissant roi « Alixandre, comme il conquist plussors terres par son sens « et par son ardement, et coment il s'en monta en l'air et « coment il se fit caler en la mer por voir la bataille des « pisons, et comment il fu puis mort[4]. » Mais j'en trouve déjà

[1] Cet extrait fait partie de mon ouvrage sur les *Traditions tératologiques*.

[2] *Bibliothèque universelle*, article cité, page 345.

[3] L'emploi du mot *cloche* est ici un anachronisme, comme on va le voir.

[4] Dans le manuscrit français n° 7518, c'est le sujet du LVIe chapitre du second livre. Ce chapitre est ainsi intitulé : « Comment Alixandre se fist avaler en ung « vaissiel de voire au fons de la mer. »

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

le récit très-circonstancié dans le manucrit grec, n° 113, du supplément.

Les soldats d'Alexandre parviennent à tuer un crabe gigantesque, qui avait fait de grands ravages parmi eux, et trouvent dans son corps sept perles d'une valeur inestimable. Alors Alexandre, pensant qu'il y avait de ces perles au fond de la mer, « eut l'idée, dit le Pseudo-Callisthène, de faire construire une « grande cage en fer, et de faire mettre dans cette cage une im- « mense tonne de verre, dont les parois avaient un empan « d'épaisseur. Au fond de cette tonne, il fit pratiquer une ou- « verture où pût passer la main d'un homme. Voulant ainsi « descendre dans la mer et connaître ce qui s'y passe, il comp- « tait tenir cette ouverture bouchée par dedans, et lorsque la « tonne serait arrivée sur le sable du fond de la mer, déboucher « cette ouverture, y passer la main, saisir ce qui se trouverait « au-dessous dans le sable, retirer aussitôt sa main et reboucher « l'ouverture. Il fit faire aussi une chaîne de deux cents coudées « ou aunes, et il défendit qu'on la tirât avant qu'elle fût se- « couée, ayant l'intention d'ébranler la cage quand il serait « au fond de la mer; et alors on devait le hisser. Tout cela étant « prêt, Alexandre, qui voulait tenter l'impossible, entra dans « la tonne de verre, puis l'entrée en fut bouchée avec du plomb. « Il était déjà descendu à une profondeur de cent vingt cou- « dées, lorsqu'un grand poisson qui passait donna un coup de « queue à la cage, ce qui secoua la chaîne, et on le remonta « aussitôt. Il se fit redescendre, et la même chose arriva encore. « Il descendit une troisième fois; et quand il fut à environ deux « cents coudées de profondeur, il vit à travers le verre une « multitude de poissons assemblés autour de lui. Alors un pois- « son immense le prit dans sa bouche avec la cage, et l'emporta « vers la terre à un mille des vaisseaux; ceux qui étaient char-

« ges de le hisser étaient au nombre de cent cinquante. Le « poisson les entraîna tous, ainsi que les quatre vaisseaux, et « quand il fut arrivé près de la terre avec la cage, il la brisa « avec ses dents, et jeta Alexandre sur le rivage. Ce prince tout « bouleversé, respirant à peine, et à demi mort d'épouvante, « rendit grâce à la divine Providence de l'avoir sauvé de ce « monstre effroyable. Mais il se dit à lui-même : Renonce, « Alexandre, à tenter l'impossible[1] ! »

Je remarquerai en passant que cette tradition, si absurde qu'elle paraisse, pourrait avoir pris sa source primitivement dans quelque expérience tentée par l'élève d'Aristote, pour arriver à la solution de ce problème qu'a résolu avec succès, de nos jours, l'invention de la *cloche du plongeur*. Une telle

[1] Ὅθεν ὑπενόησεν κλουϐὸν [sic, pro κλωϐὸν] σιδηροῦν γενέσθαι μέγαν, ἔσωθεν δὲ τοῦ κλουϐοῦ εἰσενεχθῆναι παμμεγέθη, ὑέλινον πίθον, ἔχοντα τὸ πάχος σπιθαμὴν μίαν. Ἐκέλευσεν οὖν ὁ Ἀλέξανδρος ἐν τῷ πυθμένι τοῦ πίθου γενέσθαι τριμαλιὰν [sic, pro τρυμαλιὰν], ὡς χωρεῖν ἀνθρώπου χεῖρα· βουλόμενος δὲ κατελθεῖν καὶ μαθεῖν τί ἐστιν ἐν τῇ θαλάσσῃ, ἔχειν δὲ κεκλεισμένην τὴν τριμαλιὰν τὴν οὖσαν ἐν τῷ πυθμένι ἔσωθεν, ὅπως κατελθόντος αὐτοῦ εὐθέως ἀνοίξαι καὶ ἐξαγαγεῖν αὐτὸν τὴν χεῖρα διὰ τῆς τριμαλιᾶς, καὶ εὐθέως λαϐεῖν ἐκ τῆς παρακειμένης ψάμμου τὸ εὑρεθὲν ἐν τῷ πυθμένι τῆς τοιαύτης θαλάσσης, καὶ πάλιν εἰσενεγγεῖν [sic, pro εἰσενεγκεῖν] τὴν χεῖρα, καὶ φράξαι τὴν τριμαλιάν· ὃ καὶ πεποίηκεν. Ἐκέλευσε δὲ γενέσθαι ἄλυσσον [sic, pro ἅλυσιν] ὡσεὶ πηχῶν διακοσίων ἢ ὀργιῶν [sic, pro ὀργυιῶν]· καὶ προσέταξε ἵνα μηδεὶς ἀνελκύσει αὐτὸν, ἐὰν μὴ πρῶτον ἡ ἄλυσσος ταραχθῇ· ἵνα ὅταν κατελθῇ ὁ Ἀλέξανδρος ἐν τῷ πυθμένι τῆς θαλάσσης, εὐθέως ταράξῃ τὸν κλουϐὸν, καὶ τότε οὗτοι ἀνάγουσιν αὐτόν. Μετὰ γοῦν τὸ κατασκευασθῆναι πάντα, εἰσῆλθεν ὁ Ἀλέξανδρος ἐν τῷ ὑέλῳ [sic, pro ὑελέῳ] πίθῳ, μετὰ δὲ κλουϐοῦ, βουλόμενος ἐπιχειρεῖν ἀδυνάτοις· εἰσελθὼν δὲ, διὰ μολύϐδου ἐκλείσθη ἡ εἴσοδος. Καὶ κατελθὼν πῆχας ἑκατὸν εἴκοσι, ἰχθὺς μέγας διῆλθε, καὶ τῇ κέρκῳ αὐτοῦ κρούσας τὸν κλουϐὸν ἀνήγαγον αὐτόν. Καὶ αὖθις τὸ αὐτὸ ἐγένετο. Τρίτον οὖν καταϐὰς ὡσεὶ πηχὰς διακοσίας, ἔϐλεπεν, διὰ τοῦ ὑέλου, περικυκλοῦντα αὐτὸν πλήθη ἰχθύων· καὶ ἰδοὺ ἐλθὼν παμμεγεθέστος [sic, pro παμμέγιστος] ἰχθὺς ἔλαϐεν αὐτὸν σὺν τῷ κλουϐῷ ἐν τῷ στόματι αὐτοῦ, καὶ ἀνήγαγεν αὐτὸν ἐπὶ τὴν γὴν μακρόθεν τῶν πλοιαρίων μηλίου [sic, pro μιλλίου] ἑνός. Ἦσαν δὲ οἱ κατάγοντες αὐτὸν ἑκατὸν πεντήκοντα· καὶ πάντας εἵλκυσεν ὁ ἰχθὺς σὺν τοῖς τέσαρσι [sic] πλοιαρίοις. Φθάσας δὲ σὺν τῷ κλουϐῷ ἐν τῇ ξηρᾷ, καὶ τοῖς ὀδοῦσι τὸν κλουϐὸν ἀποτινάξας ἔρριψεν αὐτὸν ἐπὶ τὴν ξηράν. Ὁ δὲ βασιλεὺς Ἀλέξανδρος ἡμίπνους ἅλος καὶ σύντρομος ἐξελθὼν, καὶ νενεκρωμένος ἐκ τοῦ φόϐου αὐτοῦ, ηὐχαριστήθη τῇ ἄνω προνοίᾳ, τῇ φυλαξάσῃ αὐτὸν ἐκ τοῦ πονηροῦ θηρὸς ἐκείνου. Ὅμως εἶπε πρὸς ἑαυτόν· « Ἀπόσχου, Ἀλέξανδρε, ἀδυνάτοις ἐπιχειρεῖν. » Folio 138 verso, et 139 recto, κεφ. ϛα'.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

expérience, surtout sans résultat, aura pu passer inaperçue des historiens, préoccupés d'ailleurs de tant de grandes choses; mais le souvenir aura pu s'en conserver dans le pays où elle aurait été exécutée, et se perpétuer dans les récits populaires, avec toutes les modifications d'usage[1].

J'ai à parler maintenant des différents noms donnés aux auteurs de cette histoire fabuleuse, des manuscrits qui nous l'ont conservée, et de ce qui en a été publié.

Callisthène, qui écrivit en effet l'histoire d'Alexandre le Grand, fut mis à mort par ordre de ce prince; il ne peut donc être l'auteur d'un livre où la mort d'Alexandre est racontée[2]. Cet historien était d'Olynthe, et petit-neveu d'Aristote; car sa mère Héro était fille du frère de ce philosophe. Malgré les re-

[1] Dans la version grecque moderne, Alexandre montre moins d'opiniâtreté; mais il voit plus de choses dans la mer, entre autres un poisson si grand qu'il le regarda passer pendant vingt-quatre heures, et sa queue n'arrivait pas encore : ce qui étonna beaucoup le roi. Il vit aussi les guerres que les poissons se faisaient entre eux, en se frappant avec leurs queues. Et, au moment où il s'écriait philosophiquement : « Voilà donc les poissons qui se font la « guerre comme les hommes ! » un poisson de la taille d'un gros buffle donna un coup de queue au coffre de cristal. Ceux qui étaient dans le vaisseau tirèrent aussitôt les cordes et remontèrent Alexandre. Il fut très-mécontent de n'avoir pu voir plus longtemps la guerre des poissons, et en fit de grands reproches à ses gens; puis il rejoignit son armée. Voici le texte de ce passage :

Καὶ ἐκεῖ εἶδεν ἕνα ὀψάριον μέγα, καὶ μακρὺ ὁποῦ ἀπερνοῦσε, καὶ ἐσλάθη καὶ τὸ ἐκοίταξε. Καί ἀπέρασαν εἰκοσιτέσσαρες ὥραις, καὶ ἀκόμη ἡ οὐρά του δὲν εἶχε φανῆ· καὶ ἐθαύμασεν εἰς αὐτό. Εἶδε ϗ πολέμους ὁποῦ ἔκαναν τὰ ὀψάρια ἀναμεταξύ τους, ϗ ἐκτυποῦντο ὅλα μὲ ταῖς οὐραῖς τους· καὶ εἶπεν· ἰδὲ ὁποῦ ὡς καὶ τὰ ὀψάρια πολεμοῦν ἀνάμεσόν τους ὡσὰν τοὺς ἀνθρώπους. Καὶ ἐκείνην τὴν ὥραν ἦλθε ἕνα ψάρι μέγα ὥσπερ ἕνα μεγάλον βουβάλι, καὶ ἐκτύπησε τὴν κασέλαν καὶ ἐτάραξε. Καὶ ὡσὰν εἶδαν ἐκεῖνοι ὁποῦ ἦτον εἰς τὸ καράβι, ὅτι ἐταράχθησαν τὰ σχοινία, τὴν ἐτράβησαν καὶ τὸν εὔγαλαν ἔξω. Καὶ ἐκακοφάνη πολλὰ τοῦ Ἀλεξάνδρου, ὁποῦ δὲν τὸν ἄφησαν νὰ ἀποῖδῃ τὸν πόλεμον τῶν ὀψαρίων, καὶ τοὺς ὀνείδισε, καὶ ἐπρόσταξε νὰ κάμουν πανιὰ διὰ νὰ πηγαίνουν εἰς τὸ φουσάτον. — Ἱστορία Ἀλεξάνδρου τοῦ Μακέδωνος, σελ. 211.

[2] A cette occasion je relèverai une erreur dans laquelle est tombé M. Ameilhon, en citant, probablement de mémoire, un passage de Pline qui rapporte, d'après Calixénus, la manière dont Ptolémée Philadelphe procéda à l'érection d'un obélisque, taillé anciennement par ordre du roi Nectabis, mais resté couché (*Natural. histor.* l. xxxv, cap. ix, p. 860). Au lieu de *Calixénus*, M. Ameilhon a nommé *Callisthène*. Voyez *l'Histoire du commerce des Égyptiens*; Paris, 1766, in-12, page 279.

commandations de son oncle[1], son caractère plein de roideur le fit tomber dans la disgrâce, et le rendit enfin une des victimes d'Alexandre, gâté par la prospérité. Les historiens varient sur son genre de mort, qu'ils s'accordent à représenter comme affreux. Plutarque en rapporte plusieurs traditions dans la vie d'Alexandre, et Diogène de Laërte en cite encore une autre dans sa Vie d'Aristote[2] : il y dit que Callisthène fut traîné comme une bête féroce dans une cage, à la suite de l'armée. Ovide fait allusion à cet indigne traitement, dans ce distique :

« Inclusus mortem caveâ patiaris, ut ille
« Non profecturæ conditor historiæ[3]. »

Mais quelle qu'ait été sa fin, elle parut si triste et si peu méritée, qu'au rapport de Cicéron, elle avait donné lieu à cette espèce de proverbe : *Vitam regit fortuna, non sapientia*[4]. Et Théophraste, l'ami et le condisciple de Callisthène, avait pris son nom pour titre du traité qu'il composa sur la tristesse : Καλλισθένης, ἢ περὶ πένθους[5].

Callisthène est placé parmi les dix historiens classiques, dans un fragment du manuscrit de Coislin n° 387[6], contenant une liste, intitulée : Συναγωγὴ σὺν θεῷ διαφόρων ἐξηγητῶν εἰς τὰ Ἀφθονίου προγυμνάσματα, fragment cité par Montfaucon[7]. Ces dix

[1] « Monuit ut cum eo aut rarissimè aut « quam jucundissimè loqueretur, quò scilicet apud regias aures, vel silentio tutior, vel sermone esset acceptior. » Valer. Maxim. l. VII, cap. II, § 11.

« Callisthenem sectatorem et propinquum « suum ad regem Alexandrum mittens, ei « sæpè mandabat ut quam rarissimè et ju- « cundè apud hominem loqueretur, vitæ « potestatem et necis in acie linguæ por- « tantem. » Amm. Marcell. XVIII, III.

[2] Ἐν σιδηρᾷ περιήγετο γαλεάγρᾳ, φθειριῶν καὶ ἀκόμιστος· καὶ τέλος λεόντι παραβληθεὶς, οὕτω κατέστρεψεν. (Lib. V, cap. I, n. 13.)

[3] *Ibis*, vers. 521, sq., ibique interpres.

[4] *Tusculan. quæst.* V, XXV, — Henri Estienne, dans son *Lexicon ciceronianum*, donne pour original de ce vers iambique, cet autre iambique grec :

Τύχη τὰ θνητῶν πράγματ', οὐκ εὐβουλία.

[5] Diogen. Laert. lib. V, cap. II, n. 13, dans le catalogue des ouvrages de Théophraste.

[6] Folio 143 verso.

[7] *Bibliotheca Coislin.* pag. 597.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

historiens sont : Thucydide, Hérodote, Xénophon, Philippe, Théopompe, Éphore, Anaximène, Callisthène, Hellanicus, Polybe. Ce dernier historien nomme Callisthène avec Éphore, Xénophon et Platon, comme les plus éloquents des anciens écrivains[1].

Callisthène avait composé plusieurs ouvrages de différents genres. Le plus célèbre de ses ouvrages historiques était les *Helléniques*, qui, suivant Diodore de Sicile[2], comprenaient l'histoire des Grecs, pendant un espace de trente ans, depuis la paix d'Antalcidas jusqu'à la prise du temple de Delphes, par Philomèle, général des Phocéens : ce qui coïncide justement avec la naissance d'Alexandre. On peut donc supposer que ses mémoires sur ce prince, ouvrage dont parle Polybe[3], étaient la continuation de ses *Helléniques*. Guarini de Vérone[4] le fait auteur d'une histoire de Thrace et d'une de Macédoine. Il avait écrit aussi la guerre de Troie[5], des Περσικά, histoire des Sardanapales[6], où il exaltait la grandeur de l'empire des Perses pour mieux rehausser la gloire d'Alexandre; car c'était là, suivant Hemsterhuys[7], son but principal. Van Heurn rapporte[8] que ce fut Callisthène qui apprit à Aristote la doctrine des Babyloniens, et Pierre Ramus[9], qu'il envoya à Aristote les observations des Chaldéens sur dix-neuf cent trois années ; ce que Larcher paraît avoir réfuté dans un mémoire lu à l'Institut en 1811[10]. Erasme

[1] Lib. VI, pag. 488.

[2] Lib. XIV, p. 456 ; lib. XVI, p. 518.

[3] Lib. XII, pag. 662.

[4] In parall. Plutarchi, fol. 30 et 34.

[5] Ciceron. lib. V, epist. 12, *ad Lucceium*.

[6] Suid. voce Σαρδανάπαλος.

[7] Ad Polluc. l. III, § 93, pag. 1075.

[8] Othonis Heurnii, *de Barbaricâ philosophiâ*, lib. I, pag. 80.

[9] *Procem. mathematic.* lib. I, p. 8.

[10] « Recitavi in collegio Instituti, immò « pro me recitarunt alii, commentationem « in quâ mihi propositum erat demonstrare « errasse eos qui perhibuerunt *Callisthe-* « *nem Aristoteli Babylone misisse observationes* « *Chaldæorum astronomicas indè ab anno* 1903 « *ante Alexandrum notari cœptas*, ut, Porphi- « rio auctore, prodit Simplicius in commen- « tario ad Aristotelem de cœlo, lib. II, « pag. 123, A. ; edit. Aldin. » (Larcher, *Philomath.* pag. 262.)

dans ses Adages[1]; Muret dans ses *Variæ lectiones*[2], M. Schœll, dans son Histoire de la littérature grecque profane[3], M. Coray dans son édition des Éthiques d'Aristote[4], ont parlé aussi de Callisthène.

Il est encore nommé par Valère Maxime[5], Strabon[6], Harpocration[7], Sénèque[8], Pline[9] Justin[10], Arrien[11], Ælien[12], Dion Chrysostôme[13], Athénée[14], Philostrate[15], Longin[16], Thémistius[17], Quinte-Curce[18], Étienne de Byzance[19], Proclus[20], Stobée[21], le scoliaste d'Apollonius de Rhodes[22], Suidas[23], Tzetzès[24]. Ces auteurs-là ont été allégués suffisamment ou par l'abbé Sévin, dans son Mémoire sur la vie et les ouvrages de Callisthène, inséré dans le tome VIII des anciens Mémoires de l'Académie des Inscriptions[25], ou par Sainte-Croix dans son Examen critique, ou dans l'article *Callisthenes* de la Bibliothèque de Fabricius[26].

Mais de tous ces auteurs aucun n'explique ce qui a pu faire choisir ce Callisthène, appelé avec raison par Hemsterhuys, *Prodromus historiæ Alexandri*[27], pour lui attribuer justement la dernière histoire grecque de ce prince. Peut-être la partie de cette histoire qu'il écrivit obtint-elle, comme la plus ancienne

[1] *Chiliad. adag.* pag. 1708.
[2] Lib. II, cap. V.
[3] Lib. I, cap. XXXVI.
[4] Σημειώσ. εἰς τὰ 'Αριστοτέλ. ἠθικά, σελ. 250.
[5] Lib. VII, cap. II, l. IX, c. III.
[6] Lib. VII, pag. 250; ibique Casaub. lib. XI, pag. 356; lib. XVII, pag. 556, 560.
[7] Voce σφοδρίας.
[8] *Natur. quæst.* lib. VI, cap. XXIII et XXVI.
[9] *Natural. histor.* lib. XXXVI, cap. IV.
[10] Lib. XV, cap. III, pag. 154; Lib. XII, pag. 126; ibique Strigelius.
[11] Lib. IV, cap. X, XI, XII, XIII, XIV.
[12] *De Animal. histor.*, lib. XIV, cap. XXX.
[13] *Orat. de Fortunâ,* t. II, pag. 338, ex rec. Reiske.
[14] *Deipnosophist.*, lib. VIII, pag. 341; X, p. 434, 452; XIII, p. 560.
[15] *De vitâ Apollon. Tyan.* lib. VII, cap. I.
[16] *De Sublim.* § III.
[17] Orat. VII.
[18] Lib. VIII, cap. VIII.
[19] Voce Τέγυρα.
[20] In Platon. pag. 30.
[21] Pag. 71, 540.
[22] Lib. I, v. 1037; lib. II, v. 674.
[23] Voce Καλλισθένης.
[24] *Chiliad.* III; pag. 56.
[25] Page 126 (juin 1727).
[26] Edit. Harles. tom. III, p. 36.
[27] Lieu cité.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

et la plus authentique, l'espèce de privilége de faire désigner par le nom de son auteur toutes les histoires contemporaines du grand conquérant. Ensuite la relation populaire aurait pu prendre (ou même conserver, malgré toutes les altérations qui la défiguraient) cette dénomination; à peu près comme la vie fabuleuse de Charlemagne, composée au XIe siècle, sous le titre de *Vita Caroli Magni et Rolandi,* était vulgairement attribuée à l'archevêque Turpin, contemporain de cet empereur.

L'autre nom qu'on donne ensuite le plus souvent à l'auteur de cette histoire est Æsopus. C'est un personnage inconnu, que les uns font auteur d'un texte grec, comme le catalogue de nos manuscrits[1], Freinshemius[2], François Juret[3]. Les autres le font auteur d'une version latine, comme le même Juret dans la seconde édition de Symmaque[4], Du Cange[5], Gaulmin[6], Gaspard Barthius[7], Bayle[8], Fabricius à l'article Julius Valérius[9].

Ce dernier nom est le troisième sous lequel paraît cette histoire fabuleuse. On s'accorde à attribuer à cet auteur une des traductions latines. M. l'abbé Mai, qui a publié la vie d'Alexandre d'après un manuscrit latin de la bibliothèque ambrosienne, portant le nom de Julius Valérius, a rassemblé avec beaucoup d'érudition, dans sa préface, tous les passages où ce nom se trouve cité, ainsi que celui d'Ésope, qu'il regarde, sur la foi du titre de son manuscrit[10], comme l'auteur de cette histoire, traduite du grec en latin par Julius Valérius. Mais nous ne pouvons être de l'avis de ce savant quant à l'importance qu'il attache

[1] Tome IV, page 11, manuscrit 4880.

[2] In indice scriptorum Alexandri.

[3] Ad Symmach. p. 97, Paris, 1680 (cité par M. Mai dans la préface de *Jul. Valer.*)

[4] An. 1714, ad epist. 33, *in Miscell.* pag. 127 (cité par M. Mai, *ibid.*).

[5] *Glossar. in scriptores mediæ et infimæ græcitatis*, voc. ἐζέλλινος.

[6] Ad libros de vitâ et morte Mosis *Not.* lib. I, cap. VIII, p. 128.

[7] *Adversar.* lib. II, c. X.

[8] A l'article *Ésope.*

[9] *Biblioth. græca*, ed. Harles. t. III, p. 44.

[10] Voici ce titre : *Julii Valerii res gestæ Alexandri Macedonis translatæ ex Æsopo græco.*

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

à ces différentes dénominations. Combien d'erreurs ne commettrait-on pas en adoptant sans examen les noms d'auteurs que portent les manuscrits, et en regardant sur cela leur autorité comme supérieure à tous les arguments de la critique![1] Loin d'adopter la distinction formelle de M. Mai, je dirais plutôt avec M. Letronne: « Il nous paraît fort probable que le nom « de Julius Valérius est tout aussi controuvé que celui de Cal-« listhène et d'Ésope[2]. » Et, en effet, il n'y a pas de nécessité à ce que ces rédactions successives aient été faites par des auteurs dont on ait pris soin de conserver les noms. Peut-être M. Mai aurait-il mieux fait de s'en tenir sur ces auteurs à cette première assertion : *De scriptoribus quidem, tùm Æsopo à quo græcè conditus liber est, tùm Julio Valerio à quo ad Latinos translatus, nihil ferè habeo quod dicam, quùm funditùs omnem notitiam ætas deleverit*[3]. Encore n'était-il pas suffisamment autorisé par le titre seul de son manuscrit, comme nous venons de le dire, à établir qu'Ésope fût l'auteur du texte grec. De cette première assertion hasardée il en est résulté une autre: la distinction que M. Favre établit entre Ésope et Callisthène[4]. Ce dernier nom doit être regardé comme nom générique de toutes les modifications de cette histoire fabuleuse, par suite de l'ancienne tradition erronée qui l'attribuait au contemporain d'Alexandre. Quant à Ésope, si l'on veut y voir un nom réel, qu'il soit celui du rédacteur d'un texte grec ou d'un texte latin, M. Hase soupçonne que ce pouvait être quelque *servus litteratus*, comme il y en avait dans presque toutes les grandes maisons de Rome.

[1] Ne refuse-t-on pas le nom d'Hippocrate à une foule de traités que d'ignorants copistes se sont plu à lui attribuer? Et de judicieux critiques de nos jours ne sont-ils pas tentés de restituer à Denys d'Halicarnasse ce beau traité du Sublime, qui, sur la foi d'un manuscrit, est arrivé jusqu'à nous avec le nom de Longin, et de détruire ainsi une opinion qui pouvait cependant invoquer en quelque sorte le droit de prescription?

[2] Lieu cité, page 619.

[3] Ad Jul. Valer. *præfat.* p. 91.

[4] Article déjà cité, p. 328.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

Ils étaient la plupart Grecs, et *Æsopus* est un des noms qu'ils portaient. On les employait à des travaux littéraires, comme transcriptions, traductions ou même rédactions[1]. Enfin ce nom d'Ésope pourrait venir simplement de ce que le roman d'Alexandre se trouve joint dans plusieurs manuscrits aux fables d'Ésope, également répandues pendant le moyen âge. Ces deux ouvrages sont réunis dans le manuscrit grec de la Bibliothèque du roi n° 1685, dans celui de la bibliothèque du cardinal Ridolfi n° 17, dans celui de la bibliothèque de l'université de Leyde n° 93.

Il nous semble donc que la seule manière de classer les différents textes de cette histoire fabuleuse est d'en examiner la rédaction, sans avoir égard aux noms que donnent les titres des manuscrits. Après Callisthène, Ésope et Julius Valérius, en voici encore d'autres.

Léon Allatius appelle l'auteur grec *pseudo-Antisthenes*[2], probablement d'après le titre du manuscrit qu'il avait sous les yeux; et pourtant la citation assez longue qu'il en fait est presque entièrement conforme au passage correspondant de notre manuscrit grec n° 1685, où l'ouvrage est attribué à Callisthène.

« Un historien grec fort inconnu, dit M. Favre, et appelé « *Ethicus Hister,* avait rapporté des choses merveilleuses sur « Alexandre[3]. »

Dans l'édition d'une des versions latines, imprimée à Augsbourg[4], d'après le manuscrit n° 295 de la bibliothèque de Vienne, et accompagnée d'une traduction allemande, l'auteur est appelé *Eusebius*[5].

[1] Tout le monde connaît le mérite de Tiron, qui avait été, en cette qualité, esclave de Cicéron.

[2] *De Engastrimytho syntagm.* cap. II, pag. 423.

[3] Article déjà cité, p. 327.

[4] Sorgen, 1478, in-fol.

[5] Lambecius, *Biblioth. Vindob.* lib. II, col. 857.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

Une note précieuse, qui se trouve en tête de notre manuscrit latin n° 8520[1], et de laquelle je parlerai encore plus loin, cite un manuscrit de la même histoire, appartenant à M. Philibert de Sault, conseiller au parlement de Bordeaux. Le titre de ce dernier manuscrit nomme l'auteur *Solinus historiographus*.

Notre manuscrit latin n° 8501 contient la même histoire en vers; l'auteur nous apprend dans les derniers vers son pays, le temps où il vivait, et son nom, qui est *Quilichinus*.

Enfin Vossius[2] attribue à *Radulphus,* abbé de Saint-Albans en Angleterre, dans le comté d'Essex, mort en 1151, celle de ces différentes versions dont je vais d'abord parler. Et, selon Pits, on attribuait aussi ce même ouvrage à Gualterus ou Galfredus Hemlington[3].

C'est le texte de nos manuscrits latins n°s 6831, 8501 et 8514. Ils sont très-différents des autres, et contiennent cette histoire en ce latin barbare, dont M. l'abbé Mai[4] cite des exemples, et dont se moque Goetze[5], qui rapporte plusieurs exemples risibles de cette latinité[6]. Sainte-Croix dit du manuscrit n° 6831: « Il n'a presque rien de commun avec les autres : il est plein « de fables et de réflexions triviales[7].

Soit hasard, soit choix d'éditeurs ignorants, qui trouvaient cette version plus merveilleuse encore que les autres, ce fut celle-là que l'on choisit pour être confiée à l'imprimerie, dès les premiers temps de l'usage de cet art. C'est le livre qui est

[1] Elle m'a fourni l'indication de plusieurs des passages où est nommé Callisthène.

[2] *De Historicis latinis*, pag. 414.

[3] Voyez *Catal. librorum rariorum*, p. 24.

[4] Ad Jul. Valer. *præfat.* p. 99.

[5] *Memorabil. Biblioth Dresd.* vol. I, pag. 259, cité par Fabricius, t. III, p. 36.

[6] En voici de semblables, tirés du manuscrit n° 8501 : « Sicut rex Alexander invenit mulieres habentes pedes de equis, » fol. 34 verso. — « Sicut rex Alexander invenit unum hominem agrestem, et fecit « eum ardere, quia non habebat ullum in- « tellectum, sed erat sicut una bestia, » fol. 41 verso. — « Comodo rex Alexander est in « suis tendis et loquitur com suis baroni- « bus, » fol. 42 recto, etc.

[7] *Examen critique*, page 166.

connu des amateurs d'antiquités typographiques sous le nom de *Historia Alexandri Magni de præliis*. J'en compte dix éditions du XV[e] siècle[1].

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

Quant aux traductions, il y en a d'abord une en langue hébraïque, attribuée faussement à Joseph Ben-Gorion, historien juif du IX[e] siècle[2]. Elle n'est point faite sur cette version *de præliis*, mais sur le texte qui se rapporte à l'exemplaire grec de notre manuscrit 1685; car ce n'est que de ce manuscrit que peut parler Casaubon[3]. Voici ce qu'il en dit à Joseph Scaliger: *Exstat in bibliothecâ Pseudo-Callisthenis historia rerum Alexandri. Observavi hoc μύθευμα totidem ferè verbis in Ebræorum sermonem versum à Pseudo-Gorionide*[4]. Et ailleurs il lui dit encore sur cet ouvrage : *Etsi autem libro quem habes idem μύθευμα continetur, Pseudo-Gorionidem tamen, qui non semel Callisthenem laudat, hunc potiùs*[5] *qui penes me est transcripsisse καὶ μεταφράσαι non dubito, sive græcè eum legerit, quod non puto, sive latinè aut gallicè*[6].

Gaulmin cite deux éditions de cette traduction hébraïque[7],

[1] Goetze cite d'abord une édition antérieure à l'an 1480. On en trouve ensuite deux éditions in-folio, sans indication de lieu ni d'année (Vogt. *Catal. libror. rarior.* p. 24; Panzer. *Annal. typogr.*); puis de Strasbourg, 1486, in-fol. (Clément, *Biblioth. curieuse, historique et critique*, Goetting. 1750, t. I, pag. 179 sqq.); de Messine, 1486, in-fol. (Panzer, lieu cité); de Strasbourg, 1489, in-fol. (*ibid.*); de Rome, 1490, in-4° (*ibid.*); une autre de la même année, sans indication de lieu (*ibid.* et Clément, lieu cité); une autre de Strasbourg, 1494, in-fol. (*ibid.*); de Londres, Richard Pynson, in-8°, sans indication d'année (Panzer, lieu cité).

[2] On peut voir sur ce Juif de savants détails dans l'article de M. Favre, p. 334.

[3] Des deux autres manuscrits grecs de la Bibliothèque du Roi, l'un, n° 113 suppl., n'y était pas lors de l'impression du catalogue en 1739, et l'autre, n° 1711, paraît être justement celui que possédait Joseph Scaliger, et qui sera passé plus tard à la Bibliothèque du Roi.

[4] Epist. 402 ad Joseph. Scaliger.

[5] Ce passage de Casaubon, au lieu d'établir, ainsi que l'a cru M. Favre (article cité, page 329), une distinction entre le manuscrit de Scaliger (Bibliothèque du Roi, n° 1711), qui ne porte pas de nom d'auteur, et le manuscrit n° 1685 où le nom de Callisthène se trouve, prouve, au contraire, que Casaubon regardait ces deux manuscrits comme le même ouvrage, à quelques faibles différences près.

[6] Epist. 413.

[7] Ad libros de vitâ et morte Mosis *Notar.* lib. I, cap. VIII, pag. 128.

l'une de Venise et l'autre de Munster; et M. Favre parle d'une autre histoire fabuleuse d'Alexandre en hébreu. « On dit même, « ajoute-t-il, qu'elle renferme plus des détails que celle du faux « Joseph. Elle porte aussi le titre d'*Histoire des générations d'A-* « *lexandre.* Mais quelques rabbins la regardent comme la tra- « duction d'un ouvrage grec, composé par Ptolémée, fils de « Lagus, successeur d'Alexandre au royaume d'Égypte. Le tra- « ducteur se nomme à la fin de son ouvrage, et c'est Samuel « Ben Jehuda Aben Tibbon, juif de Grenade au XIIIe siècle[1]. »

La traduction en ancien allemand est faite sur l'exemplaire latin, intitulé *de Prœliis.* Il y en a sept éditions du XVe siècle et trois du XVIe[2]. On a aussi dans le XVe siècle imprimé deux fois une traduction hollandaise[3], et trois fois une traduction italienne du même livre[4].

En espagnol, il n'y a eu d'imprimé sur ce sujet (et en partie seulement[5]) qu'un seul poëme, antérieur au XIIIe siècle, d'après une note, remise à ce sujet par un Portugais à la Bibliothèque du Roi[6]. M Favre en place la composition au milieu du XIIIe siècle, et dit qu'il est attribué avec vraisemblance à Juan Lorenzo Segura de Astorga, poëte castillan du XIIIe siècle[7].

[1] Article cité, page 335.

[2] Augsbourg, 1472, 1473 (Panzer, in *Annalen der ältern deutschen Litter.*, cité par Fabricius, t. III, p. 37), 1478 (*ibid.* et Lambec. *biblioth. Vindob.* l. II, col. 857); 1480 et 1483 (Panzer et Fabricius, lieux cités), Strasbourg, 1488, 1493, 1503, 1509, 1513 (*ibid.*).

[3] Delft, 1488 et 1491, in-4° (Panzer, *Annal. typogr.*).

[4] Trévise, 1474, in-4°; Naples, 1477, in-4°; Venise, 1477, in-4° (Panzer, *ibid.*).

[5] Par le libraire D. A. Sanchez, dans sa collection d'anciennes poésies castillanes antérieures au XVe siècle, Madrid, 1779, 4 vol. in-4°, t. I, pag. 95, sqq.

[6] « C'est (dit cette note, dont j'ai dû la « communication à M. Paris) le poëme le « plus ancien et aussi le plus célèbre à « cause de son mètre et de son style. Les « littérateurs espagnols ne s'accordent pas « sur le temps où il a été composé. L'Aca- « démie royale espagnole, dans le catalogue « des auteurs qui ont été consultés pour la « composition de son grand dictionnaire de « la langue espagnole, place le poëme « d'Alexandre avant le XIIIe siècle, sans « déclarer l'époque de sa composition, ni « le nom de l'auteur. »

[7] « Il paraît avoir été composé après le « milieu du XIIIe siècle, mais, quoique « Gauthier de Châtillon y soit cité sous le

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

En français, ce célèbre poëme d'Alexandre, de Lambert li Cors, qui eut tant de succès avant la découverte de l'imprimerie, n'a jamais été imprimé; tandis qu'il y a deux éditions du poëme latin de l'Alexandréide par Gautier de Châtillon[1]. Pour l'ancienne histoire française en prose, j'en puis citer aussi deux éditions fort peu connues, toutes deux du commencement du XVIe siècle. Une seule est mentionnée dans une note, écrite au commencement du manuscrit grec n° 1685[2], et par Legrand d'Aussy dans la notice, intitulée *Alexandre, roman historique de chevalerie*[3]. M. Van-Praet, en prenant la peine de me chercher lui-même ce livre, en a trouvé les deux éditions[4].

On voit que les traductions du faux Callisthène jouissaient d'un assez grand succès à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle. Mais ici je dois relever une erreur de Legrand d'Aussy, facile à démontrer, après les considérations précédentes : d'où l'on conclura peut-être que cette petite discussion n'est pas sans quelque utilité pour la critique littéraire.

De toutes les formes que revêtit cet ouvrage si répandu, celles que nos aïeux goutèrent le plus fut celle de l'épopée de Lam-

« nom de *Galter*, cet ouvrage n'est point « une traduction de l'Alexandreis.... Il est « plutôt un écrit original, composé d'après « les historiens et les romans latins, parmi « lesquels l'Alexandreis avait une place. » Article de la *Bibliothèque universelle* déjà cité page 345.

[1] *Alexandreidos Galteri poetæ clarissimi libri decem.* Ingolstadii, Alex. Weissenhorn, 1541, in-8°.

Alexandreis, sive gesta Alexandri magni libris x *comprehensa : auctore Gualtero de Castellione, in lucem edita operâ Athanasii Gugger S. Galli monachi.* In monasterio S. Galli, 1559, in-12.

[2] Elle est ainsi conçue : « Version française ancienne, en l'autre bibliothèque. »

[3] *Notices des manuscrits*, t. V, p. 117.

[4] L'une est un très-petit in-4° du temps, en caractères dits *gothiques*. En voici le titre : *L'histoire du noble et vaillant roy Alixandre le grand, jadis roy et seigneur de tout le monde, et des grandes proüesses qu'il a faictes en son temps. A Paris pour Jehan Bonfonds libraire, demourant en la rue neufve Nostre-Dame à l'enseigne sainct Nicolas.* L'autre édition est un in-4° un peu plus grand et en caractères actuels. Le titre présente quelques petites différences. Toutes deux sont accompagnées de figures grossièrement gravées sur bois, et placées çà et là au milieu du texte.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

bert li Cors[1]. La Bibliothèque du Roi possède neuf manuscrits de ce poëme[2]. Legrand d'Aussy, qui les avait examinés, en a fait le sujet d'une notice assez détaillée dans le tome V des Notices et extraits des manuscrits[3]. Mais sa préoccupation en faveur de ce poëme et le peu de notions qu'il paraît avoir eues sur les textes grecs et latins l'ont fait tomber dans une erreur singulière. Il a regardé l'Alexandréide française comme une sorte de type qui, au lieu d'être une des imitations successives dont nous avons indiqué l'enchaînement, aurait été la source unique de tous les romans en langues modernes sur le même sujet. Il regarde toute la partie du merveilleux comme due à l'imagination de Lambert li Cors: « On a déjà vu, dit-il, qu'un « des caractères *distinctifs des romans du temps* est le merveilleux « et la féerie. Le nôtre ne manque pas de les employer aussi; « et il faut avouer que sur cet objet l'auteur où les deux au- « teurs[4] ne donnent pas une grande idée de *leur talent*. En voici « quelques preuves :

« Alexandre, jaloux de tout savoir, afin de l'emporter en tout « sur les autres hommes, veut connoître le nature du ciel et « de la mer. Pour pénétrer dans ce dernier élément, il se fait « construire une grande lanterne de verre, s'y enferme avec des « lumières, et plongeant ainsi au fond des eaux, il y voit les « jeux, les combats, les accouplements des poissons... etc.[5]. » Or cette fable, ainsi que les autres qui achèvent l'énumération, se trouve dans plusieurs textes grecs du Pseudo-Callisthène. Si Legrand d'Aussy eût connu aussi bien les autres textes de cette

[1] Ce livre fut si célèbre aux XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècles, que le vers de douze syllabes qui y paraît pour la première fois en reçut, comme on sait, le nom d'*alexandrin*, dérivé à tort du nom d'Alexandre de Paris.

[2] N[os] 7987, 7190, 7190[2], 7190[4], 7190 A B., 7190[5], 7633, 894, 7498.

[3] Page 101.

[4] Lambert li Cors ou *le Court*, et Alexandre de Bernai, surnommé *de Paris*.

[5] Page 113.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

histoire fabuleuse que les textes français, il aurait vu au moins dans son roman modèle une imitation du Pseudo-Callisthène, distinguée seulement des autres par la grande étendue, le talent et l'imagination du poëte. Il aurait aussi jugé différemment le Roman de toute chevalerie de Thomas de Kent, qui, au lieu d'être continuellement un impudent et maladroit plagiaire de Lambert li Cors, a tiré son poëme en partie des mêmes sources, auxquelles il a joint sans doute la source féconde du poëme de ce dernier.

Legrand d'Aussy dit en parlant de l'aventure de Nectanébo, que n'avait pas adoptée Lambert li Cors : « Thomas au contraire adopte la fable alléguée par Plutarque, et même il la « brode, quoique d'ailleurs il proteste ne *rien ajouter* du sien. « C'est là un des morceaux qui lui appartiennent[1]. » Nous savons que cette *broderie* appartient au contraire au Pseudo-Callisthène, dont elle est peut-être la plus ancienne fiction.

M. Favre a relevé une autre erreur de Legrand d'Aussy sur ces vers de Thomas de Kent :

Si vus de coe que dis, seignors, ne me créez,
Jerosme sur Ethike et Solin reversez
Et Trogue Pompée......etc.

« Legrand d'Aussy a cru mal à propos, dit-il, que ces mots « *Jerosme sur Ethike* désignoient Jérome de Cardie, et il remarque « que cet historien n'avait pas écrit un livre de morale ou d'é- « thique. Il ne s'est pas aperçu qu'il s'agissoit ici de la traduc- « tion d'un ouvrage grec d'Ethicus Hister, faite avant le IXe siècle, « par un prêtre nommé Jérome[2]. »

Continuant à juger Thomas de Kent, « on aura, dit Le- « grand d'Aussy, une idée de sa critique et de son érudition... « quand j'aurai dit que, parmi les merveilles qu'il attribue à

[1] Page 129.

[2] *Biblioth. universelle*, article cité, p. 343.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

« l'Inde, il compte des peuples moitié hommes et moitié chiens « ou moitié cochons; des peuples qui ont ou quatre yeux ou « quatre pieds; qui sont sans nez ou sans bouche ou sans tête; « qui n'ont qu'un œil placé sur la poitrine, ou qu'un pied si « large qu'ils s'en servent pour ombrager du soleil tout leur « corps; des peuples enfin qui se donnent un chien pour roi; « qui, etc.[1]. »

Ici il paraît ne pas s'être douté que ces fablès-là, non seulement sont rapportées par le Pseudo-Callisthène, mais encore se retrouvent toutes dans Ctésias, dans Hérodote et dans Pline[2], et que par conséquent Thomas de Kent a pu alléguer des autorités de ce genre. Aussi, sans croire précisément que ce poëte anglais, qui pouvait certainement consulter Solin et Jérome, traducteur d'Ethicus, ait eu de même à sa disposition Trogue-Pompée, Mégasthène et Denys d'Alexandrie, par cela seul qu'il les allégue dans la même énumération[3], je ne crois pas Legrand d'Aussy suffisamment autorisé à dire : « Que conclure « de tout ceci? c'est que l'ignorant Thomas, le plagiaire Thomas, « n'est probablement encore, avec ces torts, qu'un charlatan « impudent et maladroit, qui, pour accréditer ses fables, et « donner quelque vogue à son ouvrage, s'entouroit d'autorités « dont il ne connoissoit que les noms[4]. »

Ce qui a favorisé la confusion dans cette question littéraire, c'est qu'aucun texte grec de cette histoire n'a encore été publié; il fallait donc, pour aller le consulter dans les manuscrits, faire une étude assez spéciale de la langue grecque. Il existe

Page 129.

[2] J'en ai extrait fidèlement les passages correspondants dans mes *Traditions tératologiques*.

[3] « . . . . L'ai trové par Solin en grammaire
« Denise, Magastès me troevent l'asemplaire. »

Et ailleurs :
« Jerosme le dist et Solin l'alosée
« Ci bons Magasthènes et altres auctors assez. »
(*Notices des manuscrits*, t. V, p. 126.)

[4] *Ibid.* page 128.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

bien une histoire fabuleuse d'Alexandre en grec moderne, imprimée à Venise en 1810, et dont j'ai dû la première communication à la bonté de M. Boissonade. C'est toujours une des versions du même ouvrage, mais différente par la langue du Pseudo-Callisthène, qui, sans être d'un style très-pur, est cependant en grec ancien; tandis que l'idiome de ce livre est du plus bas étage, et, comme disent les Grecs, τῶν χυδαίων[1].

Pour le texte en grec ancien, il n'y a donc que des manuscrits. La Bibliothèque du Roi en possède trois.

L'un, n° 1711, remonte au XIe siècle; c'est par erreur qu'il est mentionné sur le catalogue comme étant du XIIIe. Cette erreur est corrigée sur l'exemplaire de la Bibliothèque par M. Parquoy. C'est un fort beau manuscrit in-folio de 406 feuillets, sur parchemin. Il renferme six pièces différentes, tous ouvrages historiques, dont le premier est la Chronographie de Georges Syncelle, et le sixième, qui commence au fol. 375 recto, est ainsi mentionné sur le catalogue[2] :

Alexandri magni vita, ab aliquo christiano, cujus nomen ibi non comparet, scripta. Initium οἱ σοφώτατοι Αἰγύπτιοι. Sub finem quædam desiderantur.

M. Hase a ajouté à la fin : *Is [codex] notatus putatur à Josepho Scaligero.* Il paraît même avoir appartenu à ce savant personnage, car, dans une lettre à Casaubon[3], il dit qu'il avait à la fin de son Georges Syncelle une vie fabuleuse d'Alexandre qu'il croit être le faux Callisthène. Il est donc probable qu'à la mort de Joseph Scaliger, arrivée en 1609, Casaubon, qui était encore à cette époque garde de la Bibliothèque du Roi, et qui,

[1] Ce texte montre les idées des Grecs d'aujourd'hui modifiant aussi d'une manière mesquine et bizarre celles de leurs ancêtres. Quelquefois cependant ce sujet national et traditionnel conserve dans leur dialecte vulgaire une certaine teinte historique tenant au sol et à la langue.

[2] *Codic. mss. Biblioth. reg. Parisiens.*, t. II, p. 391.

[3] Epist. 113.

dans sa correspondance avec son illustre ami, s'était souvent entretenu de ce manuscrit, en fit alors l'acquisition pour la Bibliothèque[1].

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

L'importance que donnent à ce manuscrit ces circonstances, et surtout l'avantage qu'il a d'être le plus ancien, m'ont déterminé à en faire un extrait que je place le second, après le début du manuscrit 113 du supplément. Cette partie répond au troisième extrait latin, par lequel nous remplissons une lacune du Julius Valérius de M. l'abbé Mai.

Le second, n° 1685, dont la copie par La Porte du Theil a servi à Sainte-Croix pour son Examen critique, a d'abord porté le n° 2543, sous lequel il est cité par Montfaucon[2]. C'est très-probablement celui dont se sont servis Jules César Boulenger, Casaubon, Saumaise, Gaulmin, et en général presque tous les savants français qui ont cité le texte du faux Callisthène. En effet, leurs citations se rapportent au texte de ce manuscrit. Parmi les savants contemporains, je puis citer MM. Boissonade, Hase, Raoul-Rochette, Letronne, Lajard. M. Saint-Martin l'avait aussi lu avec intérêt. C'est un in-folio sur papier, contenant soixante feuillets, et d'une fort belle écriture. L'histoire d'Alexandre ne va que jusqu'au feuillet 54 recto. Le reste contient quarante-trois fables d'Esope. A la fin du premier de ces deux ouvrages, le calligraphe, nommé Nectarius, moine du couvent de Saint-Nicolas à Otrante, a indiqué avec un soin minutieux, selon l'usage de plusieurs calligraphes, l'année, le mois, l'indiction, le jour du mois et de la semaine et même l'heure où il en avait terminé la transcription ; ce fut le samedi 5 novembre 1469 à deux heures, seconde indiction[3].

[1] Ce qui confirme cette supposition, c'est que la reliure de ce volume est aux armes de Henri IV.

[2] *Palæograph. græc.* p. 104.

[3] Τὸ [sic] *δόντι τέρμα δόξα, τιμὴ καὶ κράτος. Ἐτελειώθη τὸ παρὸν βιϐλίον διὰ χει*

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

Le troisième manuscrit grec fait partie du supplément. Les manuscrits du supplément, c'est-à-dire ceux qui ont été recueillis depuis l'année 1739 (époque de l'impression du catalogue des manuscrits grecs) sont restés sans catalogue jusqu'à M. Hase; et même celui que nous lui devons n'est pas encore imprimé, ce qui rend ces manuscrits-là beaucoup moins connus que les autres. Celui dont nous nous occupons y porte le n° 113. M. Hase lui a consacré cette description:

« Cod. 113 in-4°. — *Codex chartaceus foliis* 205 *constans, quo continetur anonymi historia fabulosa de rebus gestis Alexandri magni, diversa tamen ab eâ quæ extat in cod. reg.* 1711.

Is codex manu Eustathii hierodiaconi anno 1567 *exaratus est.*

Il est d'une écriture lisible et régulière, quoique peu agréable à l'œil, à quoi peut contribuer la mauvaise qualité de l'encre[1]. Il est divisé fort soigneusement par chapitres, dont les titres, à l'encre rouge, commencent tous par le mot Ἔνθα, de même que dans nos vieux romans français les mots *comment* ou *si dit comme.* Les lettres initiales des chapitres sont à l'encre verte et ornées de grands traits, dont la forme assez monotone n'a rien de fort agréable. Presque toutes les marges contiennent une ou plusieurs observations, commençant par le mot ὅρα, *fais attention.* Ce sont des avertissements du copiste pour que le lecteur donne plus d'attention au passage en regard duquel se trouvent ces mots. De pareilles notes ne sont bonnes qu'à faciliter, par la comparaison, la lecture du corps du manuscrit

ρὸς Νεκταρίου ἱερομονάχου τῆς μονῆς τοῦ ἁγίου Νικολάου τῶν Κασούλων τῆς πόλεως Ὑδρούσης, ἐν μηνὶ Νοεμβρίῳ ε΄, ἡμέρᾳ σαββάτου, ὥρᾳ β΄ τῆς ἡμέρας, ἐν ἔτει ς℘οζ. ινδ.-β΄.

[1] Cette encre contenait, à ce qu'il paraît, un principe corrosif qui s'est beaucoup développé dans l'opération d'une nouvelle reliure qu'on a fait subir l'année dernière au manuscrit; en sorte qu'il y a beaucoup de mots où les lettres sont à jour, et forment dans le papier une dentelure qui détruit irrégulièrement les mots écrits sur l'autre face du feuillet.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

quand il est difficile à lire; mais ce n'est pas le cas de celui-ci. Il ne porte pas de nom d'auteur; après le titre, la narration est précédée d'une espèce de préface. A la fin se trouvent des vers ïambiques sur Alexandre, puis le mot *τέλος*, enfin l'indication de l'année où il a été écrit, 1567, et le nom du calligraphe, le diacre Eustathe; deux vers ïambiques relatifs à ce dernier, et la formule: « Lecteurs, priez pour moi. Amen. » Ce manuscrit est donc dans un état complet, assez rare dans les manuscrits grecs. Il est divisé par chapitres, il a été très-peu connu jusqu'à présent, et le style m'en a paru moins inélégant que celui du manuscrit n° 1685. Ces considérations me l'avaient fait choisir depuis longtemps pour le transcrire en entier. Mais j'en donne seulement ici le début comme premier extrait, et la fin comme sixième extrait, de plus une lettre d'Alexandre à Darius pour qu'on puisse la comparer avec le passage correspondant, tiré d'un manuscrit de Florence; c'est l'extrait n° 4.

Outre ces trois manuscrits de la Bibliothèque du Roi, j'en ai consulté, comme je l'ai dit, un quatrième qui appartient à l'université de Leyde, où il porte le n° 93. C'est un petit in-4° sur papier, écrit en Sicile au xve siècle[1], et qui contient: 1° le Stéphanitès; 2° la vie d'Ésope; 3° les fables d'Ésope; 4° l'histoire d'Alexandre, suivie d'un abrégé de l'histoire universelle, en trois pages, depuis le commencement du monde jusqu'à ce prince; 5° une analyse en prose des poëmes d'Homère. Dans notre premier extrait, nous rapprochons le début de ce

[1] Voici les vers mis par le calligraphe au commencement du Stéphanitès, le premier auteur contenu dans ce manuscrit:

Ἡ μεταβληθεῖσα [βίβλος], πρὸς γλῶτταν τῶν Ἑλλήνων
Ἐξ ἀραβικοῦ καὶ βαρβαρώδους ὕθλου
Παρὰ τοῦ σοφοῦ, ἐνδόξου καὶ μεγάλου,
Τοῦ καὶ ἀμηρᾶ καὶ ῥιγὸς [sic] *Σικελίας,*
Καλαβρίας τε, πρίγκηπος Ἠτταλίας [sic].
Οὔσπερ εὐρικῶς [sic], *ὡς γνωστικοὺς τοῖς πᾶσι*
Τοῦτο δ' ἔδωκε πρὸς ἡμᾶς τὸ βιβλίον,
Ὥσπερ δώρημα διδασκαλίας πλέον,
Εὐγενὴς Εὐγένιος, ὁ τῆς Πανόρμου.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

manuscrit de celui du manuscrit 113 du supplément. Nous donnons en outre, comme cinquième extrait, une lettre d'Alexandre à sa mère, d'après ce manuscrit de Leyde.

L'histoire d'Alexandre y est intitulée : Βίος Ἀλεξάνδρου τοῦ Μακεδόνος καὶ πράξεις. Dans notre manuscrit 1711, c'est simplement Βίος Ἀλεξάνδρου τοῦ Μακεδόνος. Le manuscrit 113 du supplément n'a d'autre titre que Βίβλος Ἀλεξάνδρου. Enfin le manuscrit 1685 est intitulé : Καλλισθένης ἱστοριογράφος ὁ τὰ τῶν Ἑλλήνων συγγραψάμενος [*sic*]· οὗτος ἱστορεῖ Ἀλεξάνδρου πράξεις. Je puis affirmer cependant que ces quatre manuscrits présentent le même ouvrage, avec quelques différences inévitables dans les transcriptions de cette bizarre composition, mais qui ne peuvent être comparées à la différence très-marquée que nous avons observée entre les textes latins, et qui vont nous permettre de diviser ces derniers en trois classes assez distinctes. On n'est donc pas autorisé à restreindre le nom de Callisthène au manuscrit 1685. Ce manuscrit n'a réellement pas plus de rapport qu'un autre avec Callisthène, mais puisque ce livre pseudonyme est ainsi désigné le plus anciennement, c'est toute cette histoire fabuleuse que l'on doit continuer à désigner sous le nom générique de *Pseudo-Callisthène*.

J'ai examiné avec soin ces quatre manuscrits, et il en est un cinquième sur lequel je crois pouvoir porter le même jugement, sans l'avoir vu. C'est le manuscrit grec de Florence, n° 37, rayon 70, petit in-4° du XIIe siècle sur parchemin, palimpseste, contenant quarante-sept feuillets, et dont manquent le commencement et la fin. M. de Sinner, pendant son séjour à Florence en 1831, nous a transcrit avec beaucoup de soin un passage de ce manuscrit, dont la comparaison avec le passage correspondant dans notre manuscrit 113 du supplément autorise notre opinion, c'est à savoir que ce manuscrit de

Florence ne diffère pas plus des quatre autres que ceux-ci ne diffèrent entre eux. On en pourra juger par la comparaison des deux textes, que je donne comme troisième et quatrième extraits à la suite de cette notice. C'est la réponse d'Alexandre à la première lettre de Darius.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

A ces cinq manuscrits grecs nous ajouterons d'abord ceux que cite Montfaucon.

La bibliothèque de Saint-Marc de Venise possédait de son temps deux manuscrits grecs de cette histoire[1], dont l'un, écrit à Rome en 1469, par ordre du cardinal Bessarion, avait un titre beaucoup plus long que les nôtres : « Narration historique « comprenant en abrégé la naissance, l'éducation, les hauts « faits et les vastes entreprises d'Alexandre, et sa mort, d'après « l'histoire si bien écrite autrefois par les Égyptiens[2]. » Mais il est présumable que ce titre avait été fait par Bessarion, qui a pu même être l'auteur d'une espèce de préface pompeuse, commençant par ces mots, qui sont donnés comme les premiers du texte : Ὁ Μακεδόνων βασιλεὺς Ἀλέξανδρος, ἐκεῖνος ὁ μέγας, ὁ περίφημος, ὁ συνετὸς ἐν λόγοις....

Venaient ensuite, dans ce manuscrit de Bessarion, les œuvres de Josèphe.

Un manuscrit de la bibliothèque du Vatican[3] contenait aussi la même histoire, commençant par ces mots : Βουλόμενοι οὖν τὸ τῶν βαρβάρων πλῆθος...... ce qui me ferait croire qu'il y manquait le premier ou les deux premiers feuillets, car c'est la fin du fol. 2 *verso* que notre manuscrit 113 du supplément parle de cette foule de peuples barbares qui, par leur

[1] *Bibliotheca bibliothecarum manuscr. nova*, t. I, p. 478 et 483.

[2] Ἐξήγησις ἱστορικὴ κατὰ λεπτὸν ἔχουσα τὴν γέννησιν, ἀνατροφὴν καὶ πράξεις Ἀλεξάνδρου, μέγιστα κατορθώματα καὶ τελευτὴν, τῇ τούτου παρ' Αἰγυπτίων ἐκ πάλαι καλῶς παραδοθεῖσα. *Græca D. Marci Biblioth.* pag. 198, chez M. Favre, article cité p. 329, note.

[3] *Bibliotheca bibliothecarum*, t. I, p. 3.

irruption en Égypte, forcèrent Nectanébo à quitter son empire.

La bibliothèque Ambrosienne de Milan possédait également un de ces manuscrits grecs[1], probablement le même que cite M. Mai[2] sous le n° O. 117, part. suppl., et qu'il regarde comme très-différent de celui dont se servit Sainte-Croix, c'est-à-dire du 1685.

Au contraire, celui de la bibliothèque du cardinal Ridolfi paraît en avoir été la copie ou l'original, puisque l'histoire d'Alexandre y était, de même, suivie des fables d'Ésope[3].

La bibliothèque de Saint-Remi de Reims possédait aussi cette histoire dans un manuscrit grec du XVI[e] siècle, écrit sur papier de coton[4]. Mais on sait que cette belle bibliothèque, où se trouvait entre autres raretés un des deux manuscrits latins qui nous ont conservé les fables de Phèdre, fut entièrement consumée par un incendie en 1774.

D'autres manuscrits grecs de cette histoire sont cités par quelques auteurs. Draudius[5] parle de deux qui existaient, l'un dans la bibliothèque de Strozzi, l'autre dans celle du cardinal de Saint-Ange. Nous avons vu aussi Léon Allatius citer un passage de cette histoire, qu'il avait lue dans un manuscrit, peut-être le même qu'un des précédents, car le grand rapport de cette citation avec le texte de nos manuscrits 1685 et 113 du supplément nous fait penser que cet exemplaire de Léon Allatius pourrait être celui du cardinal Ridolfi, ou bien celui de la bibliothèque du Vatican, dont Léon Allatius avait la garde. M. Henel[6] en cite un dans sa bibliothèque de l'Escurial[7].

[1] *Bibliotheca bibliothecarum*, p. 528.
[2] Ad Jul. Valer. *præfat.* pag. 105.
[3] *Bibliotheca bibliothecarum*, t. II, p. 772.
[4] *Ibid.* p. 1289. – *Catal. gr. mss. abbat. S. Remig. Rhem.* cod. 427.
[5] *Bibliotheca classica.*
[6] *Catalog. libror. mss.* etc. Lipsiæ, 1830, in-4°, p. 927.
[7] Plut. VII, arm. Z, n° 4.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

Voilà donc environ une douzaine de manuscrits grecs de cet ouvrage, qui, dit Gabriel Naudé[1], *in multis bibliothecis manu tantùm exaratus servatur.*

Je puis citer plus du double de manuscrits latins. Outre celui de M. Philibert de Sault, conseiller au parlement de Bordeaux, dont j'ai déjà parlé, Raphaël Trichet en possédait un in-4°, avec des peintures élégamment historiées[2]. Saumaise en avait un, qui fut copié par Gaulmin, comme ce dernier nous l'apprend[3] : ..... *Callisthenis* ..... *versionem, quam ex codice doctissimi Salmasii olim* descripsimus. C'est probablement ce dernier mot mal compris qui a été l'origine d'une erreur du dictionnaire de Moréri, répétée par la plupart des dictionnaires historiques postérieurs, savoir que Gaulmin avait fait des remarques sur le faux Callisthène. En effet, M. Van-Praet, en compulsant avec sa complaisance accoutumée tous les catalogues de la Bibliothèque du Roi, n'y a rien trouvé de semblable; et en cherchant à vérifier ce fait dans les différents dictionnaires historiques, il n'a trouvé que la répétition de la phrase de Moréri, sans aucune espèce d'indication sur ce prétendu travail. Ces dictionnaires terminent seulement la série des ouvrages de Gaulmin par ces mots, « et des remarques sur « le faux Callisthène. »

La bibliothèque de Saint-Aubin d'Angers possédait, dans son manuscrit latin n° 288 in-fol.[4], la réunion des antiquités judaïques de Josèphe et de cette histoire d'Alexandre, ce qui peut faire considérer ce manuscrit comme la traduction de celui du cardinal Bessarion.

Montfaucon en cite encore un dans la bibliothèque de Saint-

[1] *De Studio militari*, l. 1, p. 401.

[2] Note manuscrite au commencement du manuscrit latin, n° 8520.

[3] Lieu cité, l. 1, c. VIII, p. 128.

[4] Montfaucon, *Bibliotheca bibliothecarum*, t. II, p. 1226.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

Marc de Venise, et trois dans celle d'Alexandre Pétau, acquise par Christine, reine de Suède[1].

La bibliothèque de Vienne a, sous le n° 295, l'original de toutes ces publications *de prœliis* faites en Allemagne[2], dont nous avons parlé.

Dans la bibliothèque Ambrosienne de Milan, il s'en trouve deux : celui d'après lequel M. Mai a publié son Julius Valérius[3] et un autre sans nom d'auteur[4], qui n'a paru au savant éditeur qu'un abrégé du précédent.

« On trouve à Turin, dit M. Favre[5], un manuscrit de Julius « Valérius. Comme celui de Milan, il est défectueux au com« mencement, et M. Mai m'a fait l'honneur de m'apprendre « qu'il portait pour titre : *Julii Valerii Alessandri Polemi* VCI *res* « *gestæ*, etc. Il est évident que les mots *Alessandri Polemi* sont « une traduction demi-latine des mots Ἀλεξάνδρου πόλεμοι, *les* « *guerres d'Alexandre*, et qu'un copiste ignorant les a pris pour « les noms de l'auteur de l'ouvrage. Cette méprise est prouvée « par l'abréviation VCI (*viri clarissimi*) qui suit. »

Parmi les manuscrits du collége d'Oxford, celui qui est coté MDXLIX. 82, a pour titre : *Julius Valerius, de vitâ et obitu Alexandri*[6].

L'université de Leyde en possède aussi un en latin, qui a pour titre : *de Alexandro magno et patre ejus Nectanebo, Ægyptiorum mago*[7]. Celui de l'académie Pauline de Leipsig a pour premiers mots : *Ægyptiorum gentem in mathematicâ magicâque arte fuisse valentem litteræ tradunt*[8].

[1] Ils y portaient les n°s 1114, 635 et 247. – *Ibid.* t. I, p. 87.

[2] Lambec. *Biblioth. Vindob.* l. II, col. 857.

[3] N° P. 49, part. suppl.

[4] N° F. 129, part. suppl.

[5] Page 333.

[6] *Catalog. codd. Angliæ*, t. I, cité par M. Mai, p. 102, et par Montfaucon, t. I, p. 667.

[7] M. Favre, p. 333.

[8] *Ibid.*

Il y en a encore un dans la bibliothèque de Bodley[1].

Il existe probablement un plus grand nombre de manuscrits grecs et latins de cette histoire dans les différentes bibliothèques de l'Europe; mais celles qui sont dépourvues de catalogues imprimés n'offrent pas à ces recherches les mêmes facilités.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

La Bibliothèque du Roi contient douze manuscrits latins du Pseudo-Callisthène.

D'abord les nos 6041 et 5873 ne renferment que de courts fragments de la vie d'Alexandre. Le premier est un in-folio du XIVe siècle, sur parchemin, et ayant anciennement appartenu à Roger de Gaignières. Il contient quinze morceaux différents, dont le dernier est l'un de ces fragments. Le second, venant de Colbert, est un in-folio des XIIe et XIVe siècles sur parchemin, contenant quatre morceaux différents; le troisième est le fragment que nous donnons ici comme huitième extrait, et dont nous expliquerons tout à l'heure la présence dans ce manuscrit.

Les trois suivants contiennent cette version plus fabuleuse, imprimée souvent, comme nous l'avons dit, sous le titre de *de Alexandri prœliis.*

Le no 6831, cité par Sainte-Croix[2], est un in-4o des XIIIe et Xe siècles, sur parchemin, ayant d'abord appartenu à Jacques-Auguste de Thou, ensuite à Colbert. Il comprend cinq morceaux différents, dont les quatre derniers sont:

2o *Origo, ortus, vita et actus Alexandri Magni; sive vita Alexandri Magni, quæ Callistheni tribuitur;*

3o *Alexandri epistola ad Aristotelem de situ et mirabilibus Indiæ;*

4o *Ejusdem epistola ad Bragmanos et horum responsum;*

5o *Dindymi et Alexandri colloquium.*

Le 8501 est un petit in-folio sur parchemin, ayant d'abord

[1] M. Favre, 333.

[2] *Examen critique*, p. 166, en note.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

appartenu au cardinal Mazarin. Il contient cette histoire en prose, puis en vers élégiaques, dont les derniers indiquent d'une manière très-précise le nom de l'auteur, Quilichinus; son pays, Spolette; le lieu où il composa son poëme, Récanati; l'année où il le termina, 1236; celle où il le corrigea et le fit copier, 1237; le pape qui occupait alors la chaire de saint Pierre, Grégoire IX; et l'empereur régnant, Frédéric II. Fabricius[1] s'est trompé, après Philippe Labbe[2], en citant comme les quatre derniers vers de ce poëme, des vers qui sont suivis de quatre autres. Ces vers se trouvent au recto du dernier feuillet[3]. Au verso on lit encore trente et un vers sous ce titre: *Hæc epitafia* [sic] *fuit scripta super tumulum Alexandri regis.*

Ce manuscrit est d'une belle écriture; les titres sont en rouge; il est orné de figures exécutées à la plume, d'une manière grotesque, et accompagnées d'explications qui sont sur la tête des principaux personnages. Par exemple, au folio 26 verso, un homme couronné et entouré de bandelettes comme une momie est couché en bas. Au-dessus de lui est écrit DARIUS. En haut, à gauche, est une espèce de palais, et à droite, deux hommes pendus, la tête tombant sur l'épaule droite et les mains croisées; au-dessus, PRODITORES. Et le sujet de cette composition est : *Sicut Alexander fecit suspendere illos qui occiderunt regem Darium.* Ailleurs, quelques-unes de ces figures offrent des nudités obscènes, comme la seconde scène du folio 47 verso, au-dessous de laquelle est écrit : *Comodo*

[1] Tom. III, pag. 50.

[2] *Biblioth. nova mss.*, pag. 68.

[3] Historiam dictam dictavit carmine quidam,
Qui Quilichinus nomine dictus erat,
Civis Spolenti, dum esset apud Recanatum;
Illic versificans, condidit ista metra.
Post natum Christum sunt anni mille ducenti
Terque duodeni, quando sit istud opus.
Et correxit opus, anno durante secundo;
Et sic dictanti musa magistra dedit.
Gregorius nonus tunc Petri sede regebat;
Romanus princeps tunc Fredericus erat.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

Alexander invenit mulieres habitantes in aquâ, et faciunt tantùm secum incumbere viros quòd animam separant à corpore. D'après ces deux échantillons de style, on voit que le latin de ce manuscrit est assez curieux. Il porte aussi des traces d'italianisme, comme au fol. 23 verso : *Rex Alexander con suo exercitu.* Voici encore quelques titres de chapitres. Fol. 34 verso : *Sicut Rex Alexander invenit mulieres habentes pedes de equis.* Fol. 41 verso : *Sicut rex Alexander invenit unum hominem agrestem, et fecit eum ardere quia non habebat ullum intellectum, sed erat sicut una bestia.* Fol. 42 recto : *Comodo rex Alexander est in suis tendis et loquitur com suis baronibus,* etc.

Le n° 8514 est un in-4° écrit en 1465, sur parchemin et sur papier. Il contient, outre cette même vie d'Alexandre, une lettre de Mardochée, prince des Juifs, à ce conquérant. Il est d'une fort belle écriture dont les grandes lettres sont assez joliment peintes.

Les cinq autres manuscrits latins dont nous allons parler paraissent une traduction assez fidèle des manuscrits grecs 1711, 1685 et 113 du supplément.

Le n° 8518, ayant appartenu à Baluze, contient, outre la vie d'Alexandre, la lettre de ce prince *ad Aristotelem magistrum, de itinere et situ Indiæ.* Il est indiqué sur le catalogue comme étant du XIe siècle, mais le caractère de son écriture permettrait, il me semble, de le reporter au Xe. C'est un petit in-8° sur parchemin, numéroté par pages, et en contenant quatre-vingt-seize. On n'a pas fait attention en écrivant ces chiffres, qu'entre la page 12 et la page 13 il manque un feuillet. Cette lacune et l'extrême incorrection du texte m'avaient décidé à ne pas faire usage de ce manuscrit, et j'avais choisi pour transcrire un texte latin le manuscrit 8519, dont nous allons parler. Mais donnant dans ces extraits, comme textes latins, deux fragments de Julius

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

Valérius retrouvés par M. Letronne, et qui ne laissent plus qu'une courte lacune au commencement, j'ai cru devoir choisir, pour la remplir, le plus ancien de tous les manuscrits latins, et c'est ce manuscrit 8518 qui a fourni le septième extrait. On verra que l'ignorance du copiste est telle, qu'il semble n'avoir pas compris un mot de ce qu'il écrivait.

Beaucoup moins incorrect, le manuscrit 8519 m'a aidé à restituer plusieurs leçons tellement corrompues qu'elles étaient méconnaissables. Ce manuscrit, qui a appartenu à Du Puy, est un très-petit in-8° du XIIIe siècle, sur parchemin, et de cinquante-six feuillets, dont les trente et un premiers contiennent l'histoire d'Alexandre proprement dite. Du 31 verso au 32 verso, *Epilogus de mirabilibus quæ vidit Alexander, ad Aristotelem magistrum.* Du 32 verso au 49 verso, *Descriptio diversarum rerum, serpentium et aliarum ferarum et prodigiorum quæ vidit in Indiâ rex Alexander.* Et du 49 à la fin, *De itinere ad Paradisum.*

Le n° 5062 est un grand in-fol. du XIIe siècle, sur parchemin, ayant appartenu à Emeri Bigot, et comprenant 104 feuillets qui ne sont point numérotés. Mais d'après la vérification que j'en ai faite, du fol. 92 verso au fol. 101 recto, il contient la même histoire qui se trouve dans le manuscrit précédent. Ensuite à ce feuillet commence *Epistola ejusdem Alexandri regis magni Macedonis ad magistrum suum Aristotelem de situ Indiæ,* et sous ce titre est compris tout ce qui, dans le manuscrit précédent, va du fol. 31 verso jusqu'à la fin du 44 verso. Le reste manque dans le n° 5062.

Le n° 8520 est un in-8° du XIVe siècle, sur parchemin, ayant appartenu à Dufresne et contenant treize feuillets. Il manque les sept premiers feuillets du premier *quaternio,* dont il ne reste que le dernier. L'histoire d'Alexandre ne commence qu'à la douzième ligne du fol. 1 recto. Les onze premières lignes

sont la fin du texte qui manque, et suffisent pour montrer que c'était cette lettre d'Alexandre à Aristote *De situ Indiæ*, qui se trouve dans les deux manuscrits précédents. A la fin : *Epistola Cornelii ad Crispum Salustium in Trojâ*. Cette lettre n'a pas de rapport au reste, mais elle appartient à l'histoire des Grecs et des Troyens de Darès. Au commencement est une note de quelque savant du XVIIe siècle, indiquant un grand nombre d'auteurs où il est question du Pseudo-Callisthène. Elle m'a beaucoup servi pour cette notice, et j'ai vérifié la plupart des citations.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

Le manuscrit 8515 est la copie du précédent, faite par la même main qui a écrit la note dont nous venons de parler, laquelle se trouve presque littéralement reproduite au commencement de celui-ci. Dans cette note sont cités Casaubon, Saumaise, Raphaël Trichet. Ce manuscrit n'est donc pas du XVIe siècle, comme il est dit sur le catalogue, mais est du XVIIe. Au lieu du titre de son original, le copiste a mis celui-ci : *Callisthenes de origine, vitâ et rebus gestis Alexandri Magni, latinè, ut puto, redditus ab Æsopo, qui versionem suam Constantio, Constantini Magni filio, dicavit.* Et il renvoie à Gaulmin, dont nous avons cité le passage, et qui avait probablement avancé le fait de cette dédicace, d'après le titre du manuscrit de Saumaise qu'il avait entre les mains. Il y a en marge quelques variantes et observations.

Le n° 4877 est un in-fol. du XIIIe siècle, sur parchemin, ayant appartenu à Colbert. Il contient cinq pièces, dont les deux dernières sont ainsi mentionnées sur le catalogue[1] :

4° *Vita Alexandri Magni quæ Callistheni tribuitur.*

5° *Alexandri ad Aristotelem epistola de situ Indiæ.*

C'est encore de la bibliothèque de Colbert que provient le

[1] Tome IV, page 11.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

manuscrit 4880, in-fol. du XIVe siècle, sur parchemin. Il contient dix pièces dont le catalogue désigne ainsi la seconde et la troisième[1] :

2° *Rerum ab Alexandro Magno gestarum libri tres, qui sub Æsopi græci vel Callisthenis nomine circumferuntur, Julio Valerio interprete.*

3° *Alexandri epistola ad Aristotelem de itinere suo.*

Ces deux derniers manuscrits, surtout le second, reproduisent le texte du Julius Valérius publié par M. Mai, d'après le manuscrit de la bibliothèque Ambrosienne, coté P. 49, *part. suppl.*

« Ce manuscrit, dit M. Letronne[2], est acéphale : il manque « seize pages au commencement : aussi dans l'édition de M. Mai « la première phrase même n'est pas complète. La Bibliothèque « du Roi possède heureusement dans le manuscrit coté 4880, « du XIVe siècle, une copie du même ouvrage que M. de Sainte-« Croix n'a point citée. Il est également acéphale; mais le « nombre des pages qui manquent est moindre que dans le « manuscrit ambrosien : à la marge sont des chiffres qui se « rapportent aux pages d'un autre manuscrit, plus ancien, sur « lequel il a été copié. C'est ce dont il n'est pas possible de « douter d'après l'égalité des intervalles qui séparent chacun « de ces chiffres[3]. Le premier chiffre indique le nombre huit, « ce qui prouve qu'il manque sept pages et demie. Le com-« mencement de l'édition de M. Mai tombe entre les pages 9 « et 10 : ainsi notre manuscrit contient deux pages de plus. « Par un hasard singulier, en cherchant dans les livres ma-« nuscrits qui traitent d'Alexandre, nous avons trouvé un frag-

[1] Tome IV, page 11.

[2] *Journal des Savants*, octobre 1818, page 609.

[3] Il est bien certain que ces chiffres doivent se rapporter à la division d'un autre exemplaire. Je ne crois pas cependant que ce soit à un exemplaire plus ancien, attendu que les chiffres en question sont d'un caractère plus moderne que l'écriture du manuscrit.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

« ment contenu dans le manuscrit 5873, et que le catalogue « indique en ces termes : *Fragmentum vitæ Alexandri quæ Callis-* « *theni tribuitur*. Ce fragment ne consiste qu'en un seul feuillet. « En le comparant avec le manuscrit 4880, il nous a été fa- « cile de voir que c'est la même écriture, la même distribution; « que la marge porte également des chiffres, et que ces chiffres « correspondent juste à ceux du manuscrit, car le premier est, « comme je l'ai dit, le chiffre 8; et le dernier, dans le feuillet « dont je parle, est le chiffre 7. En outre notre manuscrit com- « mence par le mot *erat*, le fragment finit par *namque non*[1], ce « qui forme la phrase entière *namque non erat*[2]. Il demeure donc « évident que ce fragment est un feuillet du manuscrit 4880, « détaché d'abord par hasard, et relié dans un volume différent. « Au moyen de ce feuillet, il n'y a plus au commencement « qu'une lacune de quatre pages, au lieu de seize qui man- « quent dans l'édition de M. Mai. ....Il serait facile de la remplir « au moyen du manuscrit 4877. »

Nous avons dit que pour cette lacune nous avons donné la préférence au plus ancien manuscrit latin, le n° 4518. Quant aux deux fragments retrouvés par M. Letronne dans les manuscrits 5873 et 4880, nous les donnons aux extraits 8 et 9. Nos extraits latins sont donc disposés de la manière suivante, pour tout le commencement de cette histoire, jusqu'à l'endroit où prend le Julius Valérius de M. Mai :

1° Manuscrit 8518 (septième extrait).

2° Feuillet du 4880, relié dans le 4873 (huitième extrait).

3° Suite, au fol. 65 du manuscrit 4880 (neuvième extrait).

Nous arrivons aux manuscrits de cette histoire écrits en

[1] Il y a ici une légère erreur : c'est *nam et nox* qu'il faut lire.

[2] *Nam et nox erat.*

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

vieux français. La Bibliothèque du Roi en possède six[1]. Ces textes offrent encore plus de différences entre eux que les textes latins. Les uns, tels que le manuscrit 7518, se rapprochent beaucoup du poëme de Lambert li Cors, connu généralement au XIV[e] et au XV[e] siècle sous le nom de *Chansons de gestes d'Alexandre*. C'est la couleur des romans de chevalerie, où règne tout un ordre d'idées étrangères à l'antiquité. Le récit de l'ambassade de la reine des Amazones à Alexandre y commence ainsi : « Ne demoura gaires que les II devant dittes damoiselles « vinrent et arriverent en l'ost du roy Alixandre, là où moult « elles furent regardees pour leur biaulte et pour leur bel atour, « de toutes manieres de gens. Sy furent incontinent menees à « grant honneur et reverence des barons de l'ost, en la presence « du roy Alixandre, lequel elles saluerent de par la royne. » Et plus loin, quand cette princesse vint elle-même trouver Alexandre, il lui donna une belle fête, « laquelle feste, con- « tinue-t-il, dura III jours tous entiers; et creez que en ce « faisant y ot pluiseurs amoureux traix fais de yeux de cheva- « liers et de dammes, et pluiseurs belles et doulces parolles « dittes. Dont nous nous tairons à present; car ceulx qui de « telles œvres sevent parler sevent bien comment on en a « usaige de faire[2]. »

D'autres manuscrits, comme celui du fond de Saint-Germain que j'ai déjà cité, ont donné une telle extension à leurs digressions, qu'ils ont fait de l'histoire d'Alexandre le cadre d'une espèce d'encyclopédie. Enfin, quelques autres se rapprochent davantage des textes grecs.

[1] C'est juste le double du nombre de ses manuscrits grecs et la moitié de ses manuscrits latins.

[2] Je n'indique point le feuillet; ceux de ce manuscrit, ainsi que de la plupart des manuscrits français, n'étant point numérotés.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

Le manuscrit 7517 nous a paru un de ceux qui se prêtent le plus à ce rapprochement. C'est un in-4° sur papier, écrit au xve siècle. Il portait d'abord le n° 1226. Les feuillets n'en sont point numérotés. Le commencement de ce manuscrit forme notre dixième extrait, qui va jusqu'à la mort de Nectanébo, et répond ainsi au premier extrait tiré du manuscrit grec 113 suppl.

Pour continuer jusqu'à l'endroit où reprend le Julius Valérius de M. Mai et donner un texte correspondant à l'extrait de l'ancien manuscrit grec 1711, nous avons choisi le plus ancien manuscrit français, n° 7504 (ancien n° 688). Il est du XIIIe siècle; l'écriture en est fort belle; les feuillets n'en sont pas numérotés. C'est un in-fol. moyen sur vélin, à deux colonnes; la fin manque. Au commencement est une miniature à quatre compartiments, mais presque entièrement effacée. Le *rubricator* n'a pas rempli les places qui lui ont été réservées au commencement des alinéa. Il en résulte non-seulement de grands espaces en blanc, mais l'absence de toutes les premières lettres de ces alinéa.

Quant au manuscrit 7518, dont nous avons cité le style romanesque[1], c'est un in-4° sur papier, écrit au xve siècle, en lignes longues et avec de grandes initiales. Il provient de la bibliothèque du cardinal Mazarin, où il portait le n° 36. Au commencement est une miniature représentant Darius qui reçoit une lettre d'Alexandre. Le titre est : *La geste et histoire du noble roy Alixandre, roy de Macedonie.* L'auteur, Jean Wauquelin, a désigné son nom, ainsi que me l'a fait remarquer M. Paris, par les dix-huit premières initiales de la seconde

[1] J'en donne une description très-détaillée dans mes *Traditions tératologiques* (1835, in-8°, Imprimerie royale), où s'en trouve un extrait assez considérable, pages 377-438.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

partie. Il déclare avoir suivi uu poëme d'Alexandre, mais il cite dans le corps de son livre deux auteurs qui avaient écrit en prose, Vincent le jacobin et Guille.

Le manuscrit que nous avons présenté comme une sorte d'encyclopédie est un très-grand in-fol. sur papier, qui a passé successivement de la bibliothèque de Séguier dans celle de Coislin, puis dans celle de Saint-Germain-des-Prés, où il portait le n° 138; et il a été enregistré à la Bibliothèque du Roi sous le n° 83. Il contient trois cent quatre-vingt-huit feuillets à deux colonnes, numérotés sur le recto par le même copiste qui l'a terminé en 1514. Les titres et toutes les grandes initiales sont en rouge; celles qui commencent les chapitres sont en rouge et bleu. Ce manuscrit, que nous avons lu presque en entier et dont nous avons pris de nombreux extraits[1], a été jusqu'à présent peu connu.

Le manuscrit 7190 est un in-fol. sur vélin, de soixante-quinze feuillets, réglés en rouge, à deux colonnes et à grandes initiales, écrit en 1461 par Thierry du Rosel, comme on le lit à la fin. Il est complet et chargé de notes au crayon. Ces notes consistent dans la transcription à la marge des mots du texte qui ont paru propres à cet âge de la langue, et sont ainsi comme des matériaux d'un glossaire. M. Paris les croit de Baluze, à qui le manuscrit a appartenu. Il portait dans la bibliothèque de ce savant le n° 150.

Le manuscrit 7209 est un grand et épais in-fol. du XIVe siècle, sur vélin et magnifiquement exécuté. Chaque initiale renferme une petite tête peinte en miniature avec beaucoup de délicatesse et d'éclat; les airs de visage en sont naïfs et très-

[1] J'en donne plusieurs dans l'ouvrage que je viens de citer à la note précédente, au sujet de l'autre manuscrit. Celui-ci y est décrit de la manière la plus circonstanciée.

variés. Dans ce beau manuscrit l'histoire d'Alexandre fait partie d'une histoire universelle, intitulée *les Enfances d'Hector*. Voici comme elle se joint au reste :

« Si ne vos dirai plus del roi Assuerus, ainz vos dirai de « ciaus qi apres lui regna en Perse, si come l'estoire le tes- « moigne et la scriture, qi bien an retient la matiere. Apres « Assuerus regna Artaxerses, qi est ansint apellez, XXVI ans en « sa seignorie. Cil destruit Neptalibum le roi de Egypte, et « si li tolli son reigne et le chauça par force an Ecrope. Cil « Neptalibus sot mout de l'art de nigromance, come li pluseur « le racontent. Et dient et cuident que il fust peres Alixandre; « et Olimpiadem la fame au roi Philippe et mere Alixandre « l'eust por l'art de nigromance desseure. »

Nous ne parlons pas ici des épopées chevaleresques d'Alexandre, mais pour son histoire romanesque en prose, voilà les manuscrits français que possède la Bibliothèque du Roi. Il doit y en avoir un certain nombre d'autres en France dans diverses bibliothèques.

Les extraits qui suivent la présente notice sont donc :

1° Début du manuscrit grec, 113 suppl.

2° Suite, d'après le manuscrit grec 1711.

3° Lettre d'Alexandre à Darius d'après le manuscrit grec de Florence n° 37, Plut. 70.

4° Même lettre d'après le manuscrit grec, Bibliothèque du Roi, 113 suppl.

5° Lettre d'Alexandre à Olympias sur plusieurs merveilles de l'Inde, d'après le manuscrit grec de Leyde n° 93.

6° Mort d'Alexandre, d'après la fin du manuscrit grec, Bibliothèque du Roi, n° 113 suppl.

7° Début du texte latin, d'après le manuscrit 8518.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

8° Continuation, d'après un feuillet du manuscrit latin 4888 relié dans le n° 5873.

9° Suite d'après le manuscrit latin 4880.

10° Début du texte français d'après le manuscrit 7517.

11° Suite d'après le manuscrit français 7504.

12° Lettre d'Alexandre à Darius, d'après le même n° 7504.

Par les détails qui précèdent, par la variété de ces extraits et le choix des manuscrits qui me les ont fournis, j'ai tâché de donner une idée aussi complète que possible de cette singulière composition.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

I.

COMMENCEMENT DE L'HISTOIRE D'ALEXANDRE,

D'après le manuscrit grec de la Bibliothèque du Roi, n° 113 du supplément.

ΒΙΒΛΟΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ.

Α'.

Διήγησις ὡραία καὶ διάταξις πολεμικὴ Ἀλεξάνδρου βασιλέως Μακεδόνων, υἱοῦ Φιλίππου καὶ Ὀλυμπιάδος.

Ἄριστός μοι δοκεῖ καὶ γενναιότατος γενέσθαι Ἀλέξανδρος ὁ Μακεδόνων βασιλεύς· ἰδίως πάντα πονησάμενος, συνεργοῦσαν αὐτῷ εὑρὼν ἀεὶ ταῖς ἀρεταῖς τὴν πρόνοιαν. Τοσοῦτον γὰρ ἐν ἑκάστῳ τῶν ἐθνῶν μαχόμενος διῆγε χρόνον, ὅσον οὐκ ἤρκει τοῖς βουλομένοις τὰς πόλεις ἀκριβῶς ἱστορῆσαι[1]. Ἀλλ' ἀκριβῶς ἱστορήσαντες τὰς Ἀλεξάνδρου πράξεις, καὶ τὰς ἀρετὰς τοῦ σώματος αὐτοῦ καὶ τῆς ψυχῆς, καὶ τὴν ἐν τοῖς ἔργοις εὐτυχίαν, καὶ τὴν ἀνδρείαν ἤδη λέξομεν· τὴν ἀρχὴν ἀπὸ τοῦ γένους αὐτοῦ ποιούμε- Fol. 1 verso.
νοι, καὶ τίνος πατρὸς υἱὸς ἦν. Ἀπατῶνται γὰρ πολλοὶ λέγοντες εἶναι αὐτὸν Φιλίππου τοῦ βασιλέως υἱόν· ὅπερ οὐκ ἀληθές, ἀλλὰ τοῦ Νεκτεναβῶ ἐκ τῆς Φιλίππου γυναικός[2]. Τὸν δὲ τρόπον τῆς

[1] C'est la leçon du manuscrit 1685. Celle du n° 113, *τοὺς ἄλλους ἀκριβῶς ἰσώσασθαι* ne présente aucun sens satisfaisant.

[2] « Apres ce, Philippe de Macedone roy « engendra à sa femme le roy Alixandre. « Mais Vincent, jacobin, qui chercha toutes « les hystoires du monde, dit en son livre, « où il parle de Alixandre, que Nectanebus, « roy d'Egipte, fut son pere, et l'engendra à « la noble royne Olimpias, et geut et coucha

γενέσεως[1] αὐτοῦ οὐκ ἀληθεύουσιν ἱστοροῦντες τούτου υἱὸν γενέσθαι. [2] Οἱ γὰρ σοφώτατοι τῶν Αἰγυπτίων, θεῶν ὄντες ἀπόγονοι, καὶ τὰ φρουρατόρων [sic, pro ἐξπλορατόρων], παρὰ δὲ τοῖς Ἕλλησι κατασκόπων, παρών ποτέ τις παρὰ τῷ βασιλεῖ, οὕτως εἶπε· « Μέγιστε Νεκταβῶ [sic], παραπεμψάμενος ἐν εἰρήνῃ εἶναι, τοῦτο ἐπίσκεψαι. Ἐπίκειται γάρ σοι νέφος οὐκ ὀλίγον μυρίων ἐχθρῶν· εἰσὶ γὰρ Σκύθες, Κένσιρες, Καύκωνες, Ἴβηροι, Στόδιοι, Κυκλωσάνιοι, καὶ Λαπάτες, καὶ Σπόροι, καὶ Ἀργεῖοι, καὶ Ζάλβοι, καὶ Χαλδαῖοι, καὶ Μετωπόψορες, καὶ Ἀγριοφάγοι, καὶ Εὐωνυμῖται, καὶ ὅσα εἰσὶν ἔθνη ἀπὸ τῆς ἀνατολῆς μεγάλα, ἀναρίθμητα, ἀνδρῶν στρατὸν ἔχοντα μυρίων, σπευδόντων τὴν σὴν Αἴγυπτον καταλαβέσθαι. ὑπεισελθέτω σοι τὸ Ὁμηρικὸν διστίχιον [sic]·

> Οὐ χρὴ παννύχιον εὕδειν βουληφόρον ἄνδρα,
> Ὧ λαοί τ' ἐπιτετράφατο [sic, pro ἐπιτετράφαται] καὶ τόσσα μέμηλεν. »

Οὕτως εἰπόντος τοῦ στρατάρχου, μειδιῶν ὁ Νεκτεναβὼς εἶπε· « Σὺ μὲν καλῶς καὶ ἐπαγρύπνως ἦν βεβούλευσαι φρουρὰν φυλάσσῃς· δειλῶς δὲ καὶ οὐ στρατιωτικῶς ἐφθέγξω. Οὐ γὰρ δύναμις ἐν ὄχλῳ φαίνεται, ἀλλὰ προθυμίᾳ· καὶ γὰρ εἷς λόγος πολλοὺς ἐλαύνει, χειρὶ τῇ ἀγαθῇ πολυπληθείᾳ καλύψων· καὶ γὰρ εἷς κύων πολλὰς ἐλάφους ἐχειρώσατο, καὶ λύκος εἷς ἀγέλην ποιμνίων ὤλετο. Ὥστε σὺ πορεύου ἅμα τοῖς [ἐν] ὑποτάγει [sic pro ὑποταγῇ] σοι στρατιώταις καὶ τὴν σεαυτοῦ παράταξιν φύλαττε. Λόγῳ γὰρ ἐγὼ τὴν τῶν βαρβάρων ἀνάριθμον πολυπλήθειαν πελάγου κύμασιν ὑποκαλύπτω. Οὕτως εἰπών, ἀπέπεμψεν αὐτόν.

Οὗτος δὲ εἰς τὰ βασίλεια ἀναστρέψας, ἐκέλευσε πάντας ἐκ μέσου γενέσθαι. Μόνος δὲ τὴν λεκάνην θεὶς ἔπλησεν ὕδατος· βαλὼν δὲ ἐπάνω τὰ κήρινα πλοῖα, ἀράμενος κατὰ χεῖρα τὴν ῥάβδον, τῷ δυναμικῷ λόγῳ ἐχρήσατο· ἀτενίσας δὲ εἰς τὴν λεκάνην, εἶδε τοὺς τῶν Αἰγυπτίων θεοὺς τὰ τῶν πολεμίων βαρβάρων

« avecques elle en la forme de dragon. » *Hystoire du noble et vaillant roy Alixandre*. Petit in-8° imprimé à Paris, sans date ni pagination.

[1] Les grammairiens grecs modernes établissent une distinction entre γέννησις, qui, selon eux, est la *naissance*, et γένεσις la *conception*. C'est du moins le sens qu'a ici le mot γενέσεως.

[2] Ici commence l'histoire d'Alexandre dans le manuscrit de Leyde, n° 93, dont voici le commencement :

Οἱ σοφώτατοι Αἰγύπτιοι, θεῶν ἀπόγονοι, γῆς μέτρα καταλαβόμενοι, θαλάσσης κύματα καθημερωσάμενοι, οὐρανοῦ ἀστροθεσίαν ψηφισάμενοι, παραδεδώκασι τὴν οἰκουμένην ἐπὶ στρατείας [sic, forsit. pro ἐπιστρατείαις], ἀρχῇ λόγου ῥύσεως, μαγικῆς δυνάμεως. Φασὶ γὰρ τὸν Νεκταβῶ [sic] τὸν τελευταῖον τῆς Αἰγύπτου βασιλέα, μεθ' ὃν ἡ Αἴγυπτος ἐξέπεσε τῆς τοιαύτης τιμῆς, τῇ μαγικῇ δυνάμει πάντων περιγενέσθαι. Τὰ γὰρ κοσμικὰ στοιχεῖα, λόγῳ πάντα αὐτῷ ὑπετάσσετο. Εἰ γὰρ αἰφνιδίως πολέμου νέφος ἐπεληλύθει, οὐκ ἔσκυλε στρατόπεδον, οὐδὲ ὅπλων πομπεύματα, οὔτε σιδήρου μηχανήματα· ἀλλ' εἰσήρχετο εἰς τὰ βασίλεια, καὶ ἐλάμβανε χαλκῆν λεκάνην καὶ ἐμπλήσας αὐτὴν ὕδατος ὀμβρίου, ἔπλαττεν ἐκ κηροῦ πλοῖα μικρὰ καὶ ἀνθρωπάρια, καὶ ἐνέβαλεν αὐτὰ εἰς τὴν λεκάνην, καὶ ἔλεγεν ἀοιδήν, κρατῶν ἐβεννίνην [sic] ῥάβδον, καὶ ἐπεκαλεῖτο τοὺς ἀγγέλους, καὶ θεὸν Λιβύης Ἄμμωνα, καὶ οὕτως τοιαύτῃ λεκανομαντείᾳ τὰ ἐν τῇ λεκάνῃ πλοῖα τῶν ἐπερχομένων πολέμων [sic, pro πολεμίων], ἀπολλυμένων ἀνθρωπίων, περιεγένετο· τὸ δὲ αὐτὸ καὶ τῶν διὰ γῆς ἐπερχομένων. Οὕτως οὖν διὰ τῆς πολυπειρίας τοῦ ἀνδρὸς, τοῦ βασιλέως [forsit. βασιλείου] διαμένοντος, μετὰ ἱκανὸν χρόνον, ἐν τοῖς παρὰ Ῥωμαίοις ἐκ

τοῦ Νεκτεναβῶ ἱστοροῦντες[1], οὐρανίους ἀστέρας ἀριθμήσαντες, γῆς καὶ θαλάσσης μέτρα καταλαβόντες, ἔδοξε τούτοις μὴ λανθάνειν οὐδέν. Λέγουσι γὰρ ὅτι ὁ Νεκτεναβὼ τῆς βασιλικῆς τιμῆς ἐξέπεσε, καὶ μαγικῇ δυνάμει χρώμενος, καὶ ἀστρονομίας ἀκριβῶς ὢν πεπαιδευμένος, ὥστε διὰ μαγικῆς προγνώσεως γινώσκειν πάντα, καὶ, πάντων τῇ μαγίᾳ περιγινόμενος τῶν ἐθνῶν, εἰρηνικῶς διάγειν[2]. Εἰ γάρ ποτε τούτῳ δύναμις ἐπέβη πολέμου, στρατόπεδα οὐκ ηὐτρέπιζε, μηχανήματα πολεμικὰ οὐ κατεσκεύαζεν, ὑπασπιστὰς οὐκ ἔστελλεν εἰς παράταξιν πολεμικήν[3]· ὀλίγον δὲ στρατὸν ἐξυπηρετοῦντα ἐκέκτητο, καὶ τοῦτον διὰ κυνηγέσια[4] καὶ τὰς βίγλας[5] φυλάττειν, καὶ ἐξυπηρετεῖν αὐτὸν ἐν τῷ παλατίῳ· τοὺς δὲ ἐπερχομένους κατ' αὐτοῦ ἐν τῷ πολέμῳ ἀπελογεῖτο τοιῷδε τρόπῳ. Τιθεὶς λεκάνην[6], καὶ ἐν αὐτῇ ὕδωρ πηγαῖον ἔχεεν· καὶ ταῖς χερσὶν αὐτοῦ πλάττων ἐκ κηροῦ πλοιάρια καὶ ἀνθρωπάρια, ἐτίθει ταῦτα εἰς τὴν λεκάνην· καὶ (Fol. 2 recto.) ἐστόλιζεν ἑαυτὸν στολὴν προφήτου, καὶ κατέχων ἐν τῇ χειρὶ αὐτοῦ ῥάβδον[7] ἐβελίνην, καὶ στὰς ἐπεκαλεῖτο τοὺς ὡσανεὶ θεοὺς τῶν Αἰγυ-

πλοῖα δὲ κυβερνῶντας· διὸ καὶ στοχασθεὶς τὸ τῶν Αἰγυπτίων βασίλειον ὑπὸ τῶν μακάρων ἤδη προδοσίαν ἔχειν, ξυρησάμενος τὴν κεφαλὴν καὶ τὸν πώγωνα, πρὸς τὸ ἀλλομορφῆσαι, ἐγκολπωσάμενος χρυσὸν ὅσον ἠδύνατο βαστάξαι, ἔφυγε τὴν Αἴγυπτον διὰ τοῦ Πηλουσίου. Πολλὰ δὲ περιμαστεύσας ἔθνη, εἰς Πέλλην τῆς Μακεδονίας παρεγίνετο.... καὶ τὰ λ.

[1] Ce membre de phrase ne convient pas ici, et il paraît intercalé. Il ne se trouve ni dans le manuscrit de Leyde ni dans le manuscrit 1685.

[2] Ms. διήγειν.

[3] Manuscrit 1685 : *Στρατόπεδα οὐκ εὐτρέπιζεν, οὐδὲ ὑπερασπιστὰς ἔσκυλεν εἰς παρατάξεις πολεμικάς*. Dans cette phrase plus courte, on peut remarquer *ὑπερασπιστάς* au lieu de *ὑπασπιστάς*, variante qui se retrouve dans d'autres endroits des deux manuscrits; ensuite *ἔσκυλεν* à la place de *ἔστελλεν*. Ce mot *ἔσκυλεν* paraît pris dans le sens qu'il a dans un passage d'Hérodien, l. IV, c. XIII, § 8 : *Σὺν ἱππεῦσιν οὖν ὀλίγοις, ἵνα δὴ μὴ πάντα τὸν στρατὸν σκύλῃ, τὴν ὁδοιπορίαν ἐποιεῖτο*, *pour ne pas fatiguer toute l'armée*. De même le texte du manuscrit 1685 présente ce sens : « Nectanébo ne fatiguait point ses gardes en expéditions « militaires. »

[4] Ms. *κυνιγέσια καὶ τοῦ τάς.....*

[5] « Ἡ *βίγλα*, sentinelle, espion, du la« tin *vigilia*. » Dehèque, *Dictionnaire grec moderne*.

[6] Ms. 1685 : *Τιθεὶς λεκάνην, ἐποίει λεκανομαντείαν.*

[7] Le texte porte *ῥαῦδον*, faute provenant de la similitude de prononciation. Dans un fragment de glossaire grec-latin du musée Charles X, fragment qui paraît remonter jusqu'au temps de Constantin le Grand, et

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

πλίων, τὰ ἐναέρια πνεύματα, τοὺς καταχθονίους δαίμονας· καὶ τῇ ἐπῳδῇ ἔμπνοα ἐγίνοντο τὰ ἀναίσθητα ἀνθρωπάρια, καὶ οὕτως ἐβάπτιζε τὰ πλοῖα ἐν τῇ λεκάνῃ· καὶ εὐθέως, βαπτιζομένων αὐτῶν, τὰ ἐν τῇ θαλάσσῃ ἀληθῆ πλοῖα τῶν ἐπερχομένων αὐτῷ πολεμίων διεφθείροντο, διὰ τὸ πολύπειρον εἶναι τὸν ἄνδρα τῇ μαγικῇ ἐπιῤῥοίᾳ [1] καὶ δυνάμει [2]. Ὁμοίως δὲ καὶ εἰς τὸν τῆς ξηρᾶς λαὸν κατ' αὐτοῦ ἐπερχόμενον τοιῷδε τρόπῳ ἐποίει, καὶ οὗτοι ἀπώλοντο ῥαδίως. Ἐν εἰρήνῃ οὖν μεγάλῃ ἐξετέλει τὸ βασίλειον.

B′.

Ἔνθα οἱ σατράπαι Νεκτεναβῷ προσελθόντες εἶπον, πλήθη πολεμίων ἐπέρχεσθαι αὐτῷ, διά τε γῆς καὶ θαλάσσης. Ὁ δὲ θαῤῥῶν τῇ αὐτοῦ μαντείᾳ κατέγνω αὐτῶν [5].

Verso.

Χρόνου δὲ ἱκανοῦ γενομένου, ἐξπλωράτορές [4] τινες, οὕτω καλούμενοι παρὰ Ῥωμαίοις, παρὰ δὲ Ἕλλησι κατάσκοποι, προσῆλθον τῷ Νεκτεναβῷ, νέφος πολὺ τῶν πολεμίων ἀναγγέλοντες αὐτῷ, αναριθμήτων ἀνδρῶν μαχητῶν στρατόπεδα τῇ Αἰγύπτῳ ἐπερχόμενα. Καὶ προσελθὼν τῷ Νεκτεναβῷ ὁ στρατάρχης αὐτοῦ, λέγει πρὸς

où le grec est écrit en caractères latins, ῥάβδος est écrit *rafdos*.

[1] Ms. Ἐπιρείᾳ. Le manuscrit 1685 n'a pas ce mot, mais seulement τῇ μαγικῇ δυνάμει.

[2] La superstition sur laquelle repose ce récit a été une des plus généralement répandues, notamment en France, où l'action par laquelle on croyait faire souffrir à quelqu'un les mauvais traitements que l'on exerçait sur sa petite effigie en cire, s'appelait, comme on sait, *envoûter*. Pendant le procès d'Enguerrand de Marigny, en 1315, ses ennemis firent courir le bruit que sa femme et sa sœur avaient envoûté le roi. Plus tard, en 1332, la même accusation fut dirigée contre le comte Robert d'Artois. Et même à la fin du XVIᵉ siècle, on a souvent cité comme un des plus grands excès de la ligue, cette même opération que plusieurs ligueurs fanatiques exécutaient pendant la messe sur l'effigie de Henri III.

[3] Ms. αὐτῆς. C'est le manuscrit 1685 qui donne αὐτῶν, parce que la négligence du copiste a introduit ici par hasard ce titre au milieu du texte de ce manuscrit qui n'est pas, comme le nº 113, divisé par chapitres précédés de titres.

[4] L'ignorance du calligraphe lui a fait écrire ἐξ πλωράτορες. On peut encore remarquer là que ces mots latins introduits dans la langue grecque sont la plupart des termes militaires.

αὐτόν· « Ζῆθι, βασιλεῦ, παραπεμψάμενος νῦν τοὺς εἰρηνικοὺς πάντας
« τρόπους, ἐπὶ τὰς ἐν πολέμοις παρατάξεις γινοῦ ἕτοιμος. Μέγα
« γὰρ νέφος βαρβάρων ἐπίκειται ἡμῖν. Οὐ γὰρ ἓν ἔθνος, ἀλλὰ μυ-
« ριάδες λαοῦ· εἰσὶ γὰρ οἱ ἐπερχόμενοι ἡμῖν Ἰνδοὶ, Νωκυμαῖοι[1],
« Ὀξύδρακες, Ἴβηρες, Καύκωνες[2], Ἀέλωπες[3], Βόσποροι, Βαστάρνες[4],
« Ἀζανοὶ, Χάλυβες καὶ ὅσα ἄλλα ἐπὶ τῆς ἀνατολῆς παράκεινται
« ἔθνη μεγάλα, ἀναριθμήτων ἀνδρῶν στρατόπεδα, ἐπὶ τὴν Αἴγυπτον
« ἐπερχόμενα. Ὑπόθες οὖν τὰ πολλὰ, καὶ σεαυτὸν ἐπισκέπτου[5]. »

Τοῦ οὖν στρατάρχου ταῦτα εἰπόντος τῷ βασιλεῖ[6], Νεκτεναβὼ
ἔφη πρὸς αὐτόν· « Σὺ μὲν, καλῶς καὶ ἐπιεικῶς ἣν ἐπιστεύθης φρου-
« ρὰν φυλάττων, καὶ μὴ ταῦτα λέγε. Δειλῶς γὰρ καὶ οὐ στρατιωτι- Fol. 3 recto.
« κῶς ἐφθέγξω. Οὐ γὰρ ἐν ὄχλῳ ἡ δύναμις, ἀλλ' ἐν προθυμίᾳ ὁ
« πόλεμος. Καὶ γὰρ εἷς λέων πολλὰς ἐλάφους ἐχειρώσατο[7]· καὶ εἷς
« λύκος πολλὰς ἀγέλας ποιμνίων[8] ἐσκύλευσεν. Ὥστε οὖν σὺ πορευθῆς
« ἅμα τοῖς ἐν ὑποταγῇ σοι στρατιώταις[9] τὴν ἰδίαν παράταξιν
« φύλαττε· λόγῳ γὰρ ἑνὶ τῶν βαρβάρων ἀναρίθμητον πλῆθος
« πελάγει ἐπικαλύψω. » Καὶ ταῦτα εἰπὼν Νεκτεναβὼ ἀπέπεμψε
τὸν στρατάρχην[10] αὐτοῦ.

Γ′.

Ἔνθα Νεκτεναβὼ μαντευσάμενος καὶ ἰδὼν τοὺς θεοὺς τῶν Αἰγυπτίων τὰ τῶν ἐναντίων πλοῖα διέποντας, χρυσίον ἐγκολπωσάμενος, καὶ ξυρησάμενος τὴν κεφαλὴν καὶ τὴν γενειάδα[11], φυγὰς ᾤχετο. Οἱ δὲ Αἰγύπτιοι ἐπυνθάνοντο τοῦ θεοῦ, περὶ αὐτοῦ τί γέγονεν.

Αὐτὸς δὲ ἀναστὰς εἰσῆλθεν εἰς τὸ παλάτιον αὐτοῦ· καὶ μόνος γενόμενος, πάλιν τῇ αὐτοῦ ἀγωγῇ χρησάμενος ἠτένισεν εἰς τὴν λε-

[1] Ms. 1685 : Νοκυμαῖοι.
[2] Ms. 1685 : Καύσανες.
[3] Ms. 1685 : Ἀελλόποδες.
[4] Ms. 1685 : Βασταργοί.
[5] Ms. 1685 : Ἐπίσκεπται.
[6] Ms. 1685 : Ἐπὶ πολὺ γελάσας ὁ βασιλεὺς Νεκτεναβὼ εἶπεν· Σὺ μὲν καλῶς καὶ ἐπιεικῶς ἣν ἐπιστεύθης φρουρὰν φυλάττειν λέγεις· δηλός [sic] δὲ καὶ...
[7] Ms. 1685 : Ἐθηρεύσατο.
[8] Ms. 1685 : Προβάτων.
[9] Ms. 1685 : Ἅμα τὸ ὑπό σε στρατόπεδον
[10] Ms. 1685 : Ἀπ' αὐτοῦ
[11] Ms. Γενιάδα.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

Verso.

κάνην· καὶ ὁρᾷ τοὺς τῶν Αἰγυπτίων θεοὺς κυβερνῶντας τὰ τῶν πολεμίων πλοῖα· καὶ τὰ στρατόπεδα τῶν βαρβάρων ὑπ' αὐτῶν ὁδηγούμενα. Ὁ δὲ Νεκτεναβῶ τῇ μαγείᾳ πολύπειρος ὢν ἄνθρωπος, καὶ εἰθισμένος τοῖς θεοῖς αὐτοῦ ὁμιλεῖν, μαθὼν παρ' αὐτῶν ὅτι τὰ ἔσχατα τῆς Αἰγύπτου βασιλείας ἤγγισεν, ἐγκολπωσάμενος χρυσίον πολὺ, καὶ ξυρησάμενος τὴν κεφαλὴν καὶ τὸν πώγωνα αὐτοῦ, καὶ μεταμορφώσας ἑαυτὸν ἑτέρῳ σχήματι, ἔφυγε διὰ τοῦ Πηλουσίου. Καὶ ἀποπλεύσας παραγίνεται εἰς πόλιν [1] τῆς Μακεδονίας καὶ ἐκαθέζετο ἐκεῖ ἐν ἑνὶ τόπῳ ὡς ἰατροσοφιστὴς[2], πολλοῖς ἀστρολογούμενος ὡς προφήτης Αἰγύπτιος.

Τῶν δὲ πολεμίων ἤδη καταλαβόντων, καὶ τοῦ σφοδροῦ πολέμου ἐπιτεθέντος τοῖς Αἰγυπτίοις, καὶ τοῦ βασιλέως αὐτῶν μήπω εὑρισκομένου, ἐν πάσῃ ἀμηχανίᾳ καὶ ἀδημονίᾳ διῆγον. Καὶ δὴ προσέρχονται οἱ Αἰγύπτιοι καὶ ἠξίουν τοὺς ὡσανεὶ θεοὺς τί ἄρα γέγονεν ὁ βασιλεὺς Αἰγύπτου. Ἦν γὰρ πᾶσα ἡ Αἴγυπτος ὑπὸ βαρβάρων πορθηθεῖσα. Ὁ δ' ἐν τῷ ἀδύτῳ τοῦ Σεραπείου θεὸς αὐτῶν λεγόμενος ἐχρησμώδησεν αὐτοῖς, εἰπὼν οὕτως· « Ὁ ΦΥΓΩΝ ΒΑΣΙΛΕΥΣ « ἭΞΕΙ ΠΑΛΙΝ ἘΝ ΑἸΓΥΠΤΩ, ΟὙ ΓΗΡΑΣΚΩΝ, ἈΛΛᾺ ΝΕΑΖΩΝ ΚΑῚ ΤΟΥΣ « ἘΧΘΡΟΥΣ ἩΜΩΝ ΠΕΡΣΑΣ[3] ὙΠΟΤΑΞΕΙ[4]. » Καὶ συνεζήτουν τί ἄρα

[1] On a vu dans la citation du manuscrit de Leyde (ci-dessus, p. 220, note, 2ᵉ col.) qu'il donne à cet endroit Πέλλην.

[2] Ms. 1685 : Ἰατρὸς σοφιστής.

[3] Πέρσας fait ici une amphibologie qui est assez dans le style des oracles; car l'on peut entendre la phrase de ces deux manières : « *Et ayant défait nos ennemis, il les soumettra;* » ou bien : « *Et il soumettra les Perses nos ennemis.* »

[4] Sur cette réponse de l'oracle qui est la véritable base du roman, et sur l'intérêt qu'y mettait la vanité nationale des Égyptiens, voyez ci-dessus, p. 179. Dans le texte grec moderne, c'est Nectanébo lui-même qui fait cette prédiction avec une précision de détails où il n'y a aucun art, et qui détruisent l'intérêt de ce qui doit suivre : Φεύγω ἀπὸ τὴν Αἴγυπτον, καὶ μετὰ εἴκοσι τέσσαρας χρόνους, πάλιν θέλω γυρίσει. Καὶ τώρα μισεύω γέρων, καὶ τότε θέλω γυρίσει νέος. Καὶ (τοῦτο τὸ ἔλεγε διὰ τὸν υἱόν του τὸν Ἀλέξανδρον) καὶ σᾶς παρακαλῶ νὰ μὴ βαρεθῆτε εἰς τὸ νὰ στήσετε ἕνα στύλον εἰς τὴν μέσην τῆς Αἰγύπτου, καὶ νὰ μοῦ ζωγραφίσετε τὸ πρόσωπόν μου ἐπάνω, καὶ νὰ βάλετε καὶ τὸ στεφάνι μου εἰς τὴν κορυφὴν τοῦ στύλου· καὶ εἴ τις ἔλθῃ νὰ σταθῇ εἰς τὴν ῥίζαν τοῦ στύλου, καὶ πέσῃ τὸ στεφάνι μου εἰς τὸ κεφάλι του ἐπάνω, θέλετε τὸν προσκυνήσει ὅτι θέλει εἶναι υἱός μου ἐκεῖνος.

θέλει[1] εἶναι τὰ εἰρημένα ὑπ' αὐτοῦ· καὶ μὴ εὑρόντες, γράφουσι τὸν δοθέντα αὐτοῖς χρησμὸν ἐπὶ τὴν βάσιν τοῦ Νεκτεναβῶ ἀνδρίαντος.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

Δ'.

Ἔνθα Ὀλυμπιὰς ἐρωτήσασα τὰ περὶ αὐτῆς καὶ ἀναμαθοῦσα, πλανᾶται ὑπ' αὐτοῦ, καὶ ἀπατᾶται ὡς θεῷ θέλουσα[2] συμμιγῆναι καὶ τεκεῖν υἱὸν ἔκδικον αὐτῆς γενόμενον. Fol. 4 recto.

Εἰς δὲ τὴν Μακεδονίαν πᾶσαν ἐμφανὴς γενόμενος ὁ Νεκτεναβῶ, ἀκριβῶς πᾶσιν ἐσκέπτετο. Τοῦ οὖν Φιλίππου βασιλέως ἀτέκνου μετὰ τῆς Ὀλυμπιάδος τυγχάνοντος[3], καὶ μέλλων χρονίαν ἀποδημίαν ποιήσασθαι ἐν πολέμῳ, προσκαλεσάμενος τὴν ἑαυτοῦ γυναῖκα Ὀλυμπιάδα, καὶ γενόμενος μετ' αὐτῆς, ἔφη· « Ὦ γύναι, τοῦτο γινώσκουσα, ὅτι ἐὰν μή μοι τέξῃς τέκνον[4], ἐπανιόντος μοῦ ἐκ τοῦ πολέμου, οὐκ ἔτι τοῖς κόλποις μου προσπελάσεις. » Διαφαυσάσης[5] οὖν τῆς ἡμέρας, εἴχετο ὁ Φίλιππος ἐπὶ τὸν πόλεμον σὺν παντὶ τῷ στρατῷ αὐτοῦ. Ἠθύμει οὖν ἡ Ὀλυμπιὰς καὶ διηπόρει ἐπὶ τῷ λόγῳ Φιλίππου. Μιᾷ δὲ τῶν ἡμερῶν, μαθοῦσα τὴν αἰτίαν δι' ἧς Ὀλυμπιὰς ἐδυσφόρει, ἡ ταύτης θεραπαινὶς ἔφη πρὸς αὐτήν· « Δέσποινα, ἔχω τι πρὸς σὲ διηγήσασθαι· καὶ εἰ ἦν μοι ἀκίνδυνον, « εἶπον ἄν σοι τὶ ἀγαθόν. » — Ἡ δὲ πρὸς αὐτήν· « Λάλησον· οὐ γὰρ « ἔστι σοι κίνδυνος· ἀλλ' εἰ ὅλως τῆς ἐπιθυμίας τύχοιμι, καὶ χάριτας σοι ὀφείλω ὁμολογεῖν. » Ἡ δὲ φησίν· « Ἔστιν ἐν τῇ πόλει « ἡμῶν ἄνθρωπος Αἰγύπτιος, δυνάμενος πάντα τὰ ἐν τῇ ψυχῇ « σου πληρῶσαι, εἰ ὅλως ἀξιοῖς τοῦτον θεαθῆναί σοι. » Ἡ δὲ μὴ

Verso.

[1] Nous dirions en français : ..... que *voulaient* dire ces paroles...

[2] Dans cet emploi de θέλουσα on voit déjà des traces du grec moderne.

[3] Ce génitif absolu, suivi du même sujet, continuant la phrase avec le nominatif, est une incorrection que rien ne peut justifier.

[4] On peut remarquer assez souvent et dans les meilleurs auteurs l'affectation du genre de rapprochement que présentent ici les mots γῦναι et γινώσκουσα, μή et μοῖ, τέξῃς et τέκνον.

[5] Ms. Διαφαύσης.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

ἀμελήσασα, ἦλθε πρὸς αὐτὸν νυκτός· καὶ μαθοῦσα παρ' αὐτοῦ ὅπερ ἐζήτει, ἀνεχώρησεν. Καὶ μεθ' ἡμέρας ὀλίγας μετεστείλατο αὐτὸν, καὶ ἐκέλευσεν αὐτὸν εἰσελθεῖν πρὸς αὐτήν.

Ὁ δὲ Νεκτεναβὼ θεασάμενος αὐτὴν, πάνυ εὔοπλον οὖσαν, ἐπιθυμητῶς[1] ἔσχε τοῦ κάλλους αὐτῆς, καὶ προτείνας τὴν χεῖρα[2] αὐτοῦ, ἔφη· « Χαῖρε, Μακεδόνων βασίλισσα. » — Ἡ δὲ εἶπεν· « Χαῖρε, ἀγαθώτατε[3] προφῆτα· διαβὰς καθέσθητι. » Καὶ εἶπεν αὐτῷ· « Σὺ εἶ ὁ Αἰγύπτιος μαθηματικὸς, εἰς ὃν οἱ δοκιμάσαντες εὗρον « πᾶσαν τὴν ἀλήθειαν, καὶ ὅστις[4] δύνασαι διὰ τῆς προσηκούσης σοι « ἐπιστήμης, διαλῦσαι δεσμὰ ἀτέκνου μητρὸς, καὶ ψυχὴν ἀγαθῦναι « πρὸς φίλτρον ἐμόν[5]; Εἰ τοῦτο ἀληθὲς πέφυκε, τάχιστά μοι « διακόνησον[6]· καὶ τὸν κόπον λάβῃς πολυπλάσιον παρ' ἐμοῦ. Ποίᾳ « οὖν σκέψει χρώμενος τἀληθῆ ἐπαγγελεῖς μοι; » — Ὁ δὲ εἶπε· « Πολυσχιδὴς[7] μὲν ἐστὶν ἡ τῆς σκέψεως εὕρεσις, ὦ βασίλισσα. « Εἰσὶ γὰρ ὡροσκόποι, συμβολόλυται[8], ὀνειροπόλοι, ἐγγαστρίμυθοι, « ὀρνεομάντεις, γενεθλιολόγοι οἱ καλούμενοι μάγοι· οἷς τὰ μαντεῖα « ὑπέστρωται. » Καὶ ταῦτα εἰπὼν, ἐνέβλεψε δριμὺ[9] τῇ Ὀλυμπιάδι. — Εἶπε δὲ αὐτῷ ἡ Ὀλυμπιάς· « Προφῆτα, πέπηγας[10] ἰδών « με. » — Ὁ δὲ ἔφη· « Ναὶ, κυρία· ὑπεμνήσθην γὰρ χρησμοῦ δοθέν« τος μοι ὑπὸ τῶν ἰδίων θεῶν· ὅτι δεῖ σε βασιλίδι σκέψασθαι· καὶ « ἰδοὺ τὸ ἀληθὲς ἐγένετο. Ὥστε λοιπὸν λέγε μοι ὃ βούλει. » Καὶ

Fol. 5 recto.

[1] Ms. Ἐπιθυμιτῶς, où nous avons seulement corrigé l'iotacisme, quoique la forme usitée soit, non pas ἐπιθυμητῶς, mais ἐπιθυμητικῶς.

[2] Les Grecs d'aujourd'hui ont encore cet usage d'étendre la main pour saluer, non pour dònner une poignée de main, mais comme geste révérencieux.

[3] Ms. ἀγαθότατε.

[4] Ms. ὅτι.

[5] Ce dernier membre de phrase peut se traduire littéralement en français : « et « donner un pouvoir efficace à mes charmes. »

[6] Ms. Διακόνισον.

[7] Ms. Πολυσχεδής.

[8] Ce mot, qui ne se trouve pas dans Henri Estienne, offre le sens de *thaumaturge*, comme formé de σύμβολος, prodige. Le manuscrit donne συμβολάται, dont la correction nous a paru suffisamment justifiée.

[9] Ms. Δρυμύ.

[10] Ce mot détermine le sens que l'auteur a donné auparavant à δριμὺ βλέπειν, puisque c'est l'expression de ce regard qui fait dire à la reine : « Tu me regardes bien fixe« ment, prophète. »

βαλὼν τὴν χεῖρα αὐτοῦ ἔνδον τοῦ κόλπου αὐτοῦ [1], ἐξήγαγε πινακίδιον, ὅπερ ὁ λόγος ἑρμηνεῦσαι οὐ δύναται, χρυσίῳ μὲν καὶ ἐλεφαντίνῳ διακείμενον, ἔχον ἀστέρας ἑπτὰ καὶ ὡροσκόπον, ἥλιον καὶ σελήνην. Καὶ ὁ μὲν Ἥλιος ἦν κρυστάλλινος, ἡ δὲ Σελήνη ἀδαμαντίνη· ὁ δὲ λεγόμενος Ζεὺς ἀέρινος [2], ὀμφίτης [3]· ἡ δὲ Ἀφροδίτη σαπφείρινος [4]· ὁ δὲ Ἑρμῆς σμαράγδινος· ὁ δὲ Ὡροσκόπος λύγδινος.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

Verso.

Θαυμάσασα δὲ ἡ Ὀλυμπιὰς τὴν τοῦ πίνακος πολυτέλησιν [5], παρακαθεῖται τῷ Νεκτεναβῷ, κελεύσασα πάντας ἀναχωρῆσαι, καὶ λέγει πρὸς αὐτόν· « Προφῆτα, σκέψαι περὶ ἐμοῦ καὶ Φιλίππου « τὴν γέννησιν. » Ἐφημίζετο γὰρ περὶ αὐτῆς ὅτι ἐὰν παραγίνηται Φίλιππος ἀπὸ τοῦ πολέμου, ταύτην ἀποβαλέσθαι καὶ ἑτέραν γαμεῖν. Ὁ δὲ Νεκτεναβὼ εἶπε πρὸς αὐτήν· « Θὲς τὴν σὴν γένεσιν [6] « καὶ τοῦ Φιλίππου [7]. » Καὶ τί λοιπὸν ποιεῖ ὁ Νεκτεναβώ; Τίθησι τὴν ἑαυτοῦ γέννησιν πρὸς τὴν Ὀλυμπιάδος, καὶ σκεψάμενος, εἶπε

[1] Cette répétition continuelle de αὐτοῦ est aussi une des marques de la transition entre la langue ancienne et la moderne. On peut donc apercevoir des traces de cette dernière, déjà dans le style du Nouveau Testament, si l'on ne préfère admettre, avec certains auteurs grecs de nos jours, que la langue vulgaire de leurs ancêtres, même aux meilleurs temps, se rapprochait autant du grec moderne que du style soutenu des livres écrits.

[2] Ce mot semble ici joint au mot Ζεύς, pour distinguer la planète, du dieu; à moins qu'on ne fasse de ἀέρινος une épithète de ὀμφίτης, en ponctuant ainsi : Ὁ δὲ λεγόμενος Ζεύς, ἀέρινος ὀμφίτης.

[3] Faut-il lire ὀφίτης, *ophite*, espèce de marbre?

[4] Ms. Σαπφίρρινος. Ce mot, qui manquait dans les lexiques, a été communiqué aux éditeurs anglais du *Trésor* d'Henri Estienne, par M. Boissonade, avec l'orthographe que nous avons suivie dans cette correction.

[5] Ce mot ne se trouve pas encore dans les dictionnaires.

[6] Peut-être serait-il mieux de lire γέννησιν.

[7] Dans le texte en grec moderne, Olympias se dispense de tous ces préliminaires. Dès que Nectanébo arrive, elle renvoie son monde, et entre tout de suite en matière, en lui rapportant la menace que Philippe lui a faite. Puis elle ajoute assez crûment : Καὶ διὰ τοῦτο, σὲ παρακαλῶ ὅτι, ἀνίσως καὶ ἠξεύρῃς τίποτε νὰ μοῦ κάμῃς διὰ νὰ κάμω παιδὶ, θέλεις τὸ κάμει μίαν ὥραν ὀμπροστήτερα, διότι σήμερον ἐδιάβη ὁ βασιλεὺς ἔξω, καὶ ἀνίσως καὶ πιασθῇ παιδίον εἰς ἐμὲ, κἂν νὰ μὴν μοῦ τὸ εἰπῇ μπαστάρδον. « D'après cela, si vous connaissez quel« que moyen de me faire faire un enfant, je « vous prie de l'employer le plus tôt possible, « parce que le roi est parti aujourd'hui; et « s'il me retrouve avec un enfant, qu'il ne

NOTICE du Pseudo-Callisthène. Fol. 6 recto.

πρὸς αὐτήν· « Οὐκ ἔστι ψευδὴς ἣν ἀκούεις φήμην περὶ σοῦ. Δύ-
« ναμαι δέ σοι, ὡς Αἰγύπτιος προφήτης, βοηθῆσαι τοῦ μὴ ἀποβλη-
« τόν σε γενέσθαι ὑπὸ Φιλίππου. » — Ἡ δὲ εἶπε· « Πῶς δύνασαι; »
Ὁ δὲ ἔφη· « Δεῖ σε θεῷ ἐπιγείῳ συνελθεῖν καὶ ἐκ τούτου συλλαβεῖν
« καὶ τεκεῖν υἱόν, καὶ ἀναθρέψαι· τοῦτον δὲ ἔκδικόν σου γενέσθαι τῶν
« ὑπὸ τοῦ Φιλίππου γενομένων πρὸς σὲ ἁμαρτημάτων. » — Καὶ λέ-
γει αὐτῷ ἡ Ὀλυμπιάς· « Ποίῳ θεῷ; » — Ὁ δέ· « Τῷ Ἄμμωνι. » — Ἡ δὲ
ἔφη· « Ποταπὸς ἄρα ἐστὶν ὁ θεὸς οὗτος; » — Ὁ δὲ ἔφη· « Τὴν μὲν
« ἡλικίαν μεσῆλιξ, καὶ χρυσόκομος τὴν χαίτην καὶ τὰ γένεια, κέρατα
« ἔχων ἐκ τοῦ μετώπου [1] πεφυκότα, καὶ ταῦτα χρυσῷ παραπλήσια.

« vienne pas me dire que c'est un bâtard. »

[1] Ms. Μετόπου. Au milieu du XVI[e] siècle, époque où a été écrit ce manuscrit, il y avait déjà plusieurs siècles que les Grecs ne faisaient plus sentir dans leur prononciation la quantité des syllabes. De là, ces confusions si fréquentes des longues en brèves et réciproquement, surtout sur les syllabes accentuées. Car alors le calligraphe portant son attention sur l'accent, dont son oreille lui indique la place, il lui est très-facile de confondre une longue avec une brève; ce n'est plus pour lui qu'une distinction graphique, relative à quelque point d'étymologie ou de grammaire. Quant à la prononciation des anciens, « On doit bien se garder, dit Villoison, de confondre le son de l'accent « aigu avec celui des longues. L'accent aigu « nous avertit seulement qu'il faut élever « la voix, et n'indique pas qu'il faille appuyer sur une syllabe aiguë aussi long-« temps que sur une longue. On prononçoit « la syllabe brève une fois plus vite que la « longue; la première étoit censée ne faire « qu'un temps, au lieu que la seconde en « faisoit deux : par conséquent le son qui « répondoit à celle-ci duroit deux fois au-« tant que le son qui répondoit à celle-là... « L'accent aigu ne rendoit pas la syllabe « longue, mais il ne la laissoit pas non plus « totalement brève : il lui donnoit un demi-temps de plus, parce qu'il faut en effet plus de temps pour prononcer une « syllabe aiguë qu'une grave. Il y avoit « donc la différence d'un demi-temps entre « une syllabe brève aiguë, qui étoit d'un « temps et demi, suivant les grammairiens, « et une syllabe longue qui avoit deux « temps. » Les Grecs ne connaissent plus, depuis fort longtemps, les nuances de prononciation représentées par les deux esprits et par les différentes formes d'accents; ce qui ne permettrait guère d'invoquer l'autorité des manuscrits pour la place de ces signes, dont chacun chez les anciens représentait quelque nuance particulière d'inflexion. Cette prononciation si riche a fait dire à Villoison : « On ne prononçoit « pas, on ne lisoit pas le grec; on le chantoit; le mélange des longues, des brèves, « des accents aigus, des graves, des circonflexes, des esprits doux, des rudes, des « tenues, des aspirées, des voyelles et des « demi-voyelles, en faisoit la plus douce et « la plus variée des mélodies. »

« Ἑτοιμασθῆναι οὖν δεῖ σε ὡς βασίλισσαν περὶ αὐτοῦ· σήμερον γὰρ « καὶ αὔριον ἐν ὀνείρῳ θεωρήσεις τὸν θεὸν τοῦτον συγγινόμενόν σοι. » —Καὶ ἡ Ὀλυμπιὰς λέγει αὐτῷ· « Ἐὰν ἴδω τὸν ὄνειρον τοῦτον, οὐχ « ὡς μάγον, ἀλλ' ὡς θεὸν προσκυνήσω σε. »

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

E'.

Ἔνθα Νεκτεναβὼ ἐν σχήματι θεοῦ Ἄμμωνος, ἐν ὁράματι συγγινόμενος αὐτῇ, λέγει· Γύναι, κατὰ γαστρὸς ἔχεις ἄῤῥενα παῖδα ἔκδικόν σου γενόμενον.

Ἐξέρχεται οὖν ἀπὸ τῆς βασιλίσσης ὁ Νεκτεναβὼ, καὶ λαμβάνει βοτάνας ἀπὸ τῆς ἐρήμου, ἃς ἐπίστατο πρὸς ὀνειροπολίαν· καὶ ταύτας χυλώσας[1], ἔπλασε κήρινον θηλυκόσωμον, καὶ ἐπέγραψεν αὐτῷ τὸ ὄνομα τῆς Ὀλυμπιάδος· καὶ ἅψας λύχνους ἀπὸ τῶν βοτανῶν, ἐπεκαλεῖτο ὅρκοις τοὺς πρὸς τούτοις πεποιημένους δαίμονας, ὥστε φαντασιοῦσθαι τὴν Ὀλυμπιάδα. Καὶ θεωρεῖ περιπεπλεγμένον αὐτῇ τὸν θεὸν Ἄμμωνα ἐν τῇ νυκτὶ ἐκείνῃ, καὶ ἀναστάντα ὑπ' αὐτῆς εἰπόντα αὐτῇ· « Γύναι, κατὰ γαστρὸς ἔχεις ἄῤῥενα[2] τὸν ἔκδικόν σου γενόμενον. » Verso.

ϛ'.

Ἔνθα ἡ Ὀλυμπιὰς παρακαλοῦσα τὸν Νεκτεναβὼ, φανερῶς συγγενέσθαι αὐτῇ τὸν θεὸν ὃν ἐν ὀνείρῳ εἶδεν, ὃδὲ ᾐτήσατο αὐτῇ δοθῆναι αὐτῷ κοιτῶνα πλησίον αὐτῆς, ἕνεκεν τοῦ χωρὶς φόβου προσελθεῖν αὐτῇ τὸν θεόν.

Ἀναστᾶσα δὲ ἡ Ὀλυμπιὰς ἐκ τοῦ ὕπνου ἐθαύμασε. Καὶ ταχὺ πέμψασα ἤγαγε τὸν Νεκτεναβὼ καὶ λέγει αὐτῷ· « Εἶδον τὸν ὄνειρον « καὶ ὃν εἶπές μοι θεὸν Ἄμμωνα. Ἀλλ' αἰτοῦμαί σε, προφῆτα, πάλιν « συναναμιγῆναι αὐτῷ· καὶ μελησάτω σοι πότε μέλλει συνελθεῖν μοι, « κἀγὼ ἵνα ἑτοιμοτέρα τῷ νυμφίῳ φανῶ. »—Ὁ δὲ εἶπε· « Πρῶτον μὲν,

[1] Ms. Χηλώσας.

[2] Dans le titre de ce chapitre il y a ἄῤῥενα παῖδα. Peut-être ici l'omission de ce dernier mot provient-elle de la faute du copiste.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

Fol. 7 recto.

« δέσποινα, ἀοῖδας ὄνειρός ἐστιν· ὅτε δὲ αὐτὸς αὐθεντὶ[1] ἐπέλθῃ σοι, « γνωριεῖ[2]. Ἀλλ' εἰ κελεύει τὸ κράτος σου χώρημά[3] μοι, δὸς τοῦ « κοιμηθῆναί μοι, ὅπως αὐτὸν ἐξιλεώσωμαι[4] περὶ σοῦ. » — Ἡ δὲ εἶπεν· « Ἰδοὺ ἐν τῷ κοιτῶνί μου δέξαι χώρημα. Καὶ ἐὰν ἐπιτύχω τῆς συλ- « λήψεως τοῦ θεοῦ τούτου, μεγάλως σε τιμήσω, ὡς βασίλισσα, « καὶ χρήσομαί σοι ὡς πατέρα τοῦ παιδίου τυγχάνοντα, καθὼς « προεῖπόν σοι. » — Λέγει αὐτῇ ὁ Νεκτεναβῶ· « Δεῖ σε δὴ ταῦτα γι- « νώσκειν, δέσποινα· πρόδρομος τοῦ εἰσέρχεσθαι τὸν θεὸν ἐστὶ τὸ « σημεῖον τοῦτο. Ἐὰν καθεζομένη τῇ ἑσπέρᾳ ἐπὶ τοῦ κοιτῶνός σου, « ἴδῃς δράκοντα ἑρπύζοντα ἐπὶ σέ, κέλευσον πάντας τοὺς παρεστῶ- « τας ἐξελθεῖν· σὺ δὲ μὴ ἀποσβέσῃς τὰ φῶτα τῶν λύχνων σου, ὧν « ἐγὼ νῦν σκευάσας εἰς τιμὴν τοῦ θεοῦ ἅπτειν, καθὼς ἐπίσταμαι, « δώσω σοι· ἀλλ' ἀνελθοῦσα ἐπὶ τῆς βασιλικῆς κλίνης σου, ἕτοιμος « γενοῦ. Καὶ συγκάλυψόν σου τὸ πρόσωπον· καὶ ὅρα τὸν θεὸν ὃν εἶ- « δες ἐν ὀνείρῳ ἐρχόμενον πρὸς σέ. » Καὶ ταῦτα εἰπὼν Νεκτεναβῶ ἐξέρχεται· καὶ τῇ ἐπαύριον, δίδωσιν αὐτῷ ἡ Ὀλυμπιὰς ἔγγιστα τοῦ κοιτῶνος αὐτῆς κοιτῶνα.

Ζ'.

Verso.

Ἔνθα Νεκτεναβῶ ἀπατήσας αὐτὴν ἐν σχήματι θεοῦ, συγγίνεται αὐτῇ. Ἡ δὲ ἔγγυος γινομένη φοβηθεῖσα ἀπαγγέλλει αὐτῷ δεομένη βοηθείας. Ὁ δὲ ἀπαγγέλλεται αὐτῇ, ὄνειρον πέμπειν [πρὸς[5]] Φίλιππον, ἀθωοῦντα αὐτὴν τοῦ τοιούτου ἐγκλήματος[6].

Ὁ δὲ Νεκτεναβῶ ἡτοίμασεν ἑαυτῷ πόκον κρίου ἁπαλωτάτου σὺν τοῖς κέρασι τῶν κροτάφων αὐτοῦ, καὶ ταῦτα χρυσῷ παραπλήσια, καὶ σκῆπτρον ἐβένινον[7], καὶ ἱμάτιον λευκὸν καὶ τρίβωνα κατα-

[1] Ce mot *αὐθεντί* ou *αὐθεντεί*, qui signifie *lui-même, en personne*, est de la langue du moyen âge.

[2] Manuscrit 1685 : Χρείαν καὶ ποιήσει.

[3] *Χώρημα* signifie ici une *chambre*. « Mais « si votre majesté me fait donner une cham- « bre, qu'elle me permette d'y coucher, pour « que je puisse lui rendre le dieu propice. »

[4] Ms. ἐξιλεώσσωμαι.

[5] Ce mot manque dans le manuscrit.

[6] Ms. Ἐγγλήματος.

[7] Ms. Ἐβέλλινον.

ῥώτατον[1]· κατέχων τῇ χειρὶ αὐτοῦ δρακοντιοῦντα[2]. Καὶ εἰσέρχεται εἰς τὸν κοιτῶνα, ἔνθα ἦν ἐπὶ κλίνης ἡ Ὀλυμπιὰς κατεσκεπασμένη· ἄκρῳ δὲ τῷ ὀφθαλμῷ ἔβλεπε[3]· καὶ ὁρᾷ αὐτὸν εἰσερχόμενον, καὶ οὐκ ἐδειλίασεν. Αὐτὸν γὰρ προσεδόκα εἶναι τὸν θεόν, καθὼς καὶ ἐν ὀνείρῳ εἶδεν. Οἱ δὲ λύχνοι ἧπτον· καὶ συνεκάλυψεν ἡ Ὀλυμπιὰς τὸ πρόσωπον ἑαυτῆς. Ὁ δὲ Νεκτεναβὼ ἀποθέμενος τὸ σκῆπτρον, ἀναβαίνει ἐπὶ τῆς κλίνης αὐτῆς, καὶ συγγίνεται αὐτῇ. Καί φησι πρὸς αὐτήν· « Διάμεινον, γύναι, κατὰ γαστρὸς ἔχεις ἄρρενα παῖδα ἔκδικόν σου « γενόμενον, καὶ πάσης τῆς οἰκουμένης κοσμοκράτορα βασιλέα. » Καὶ ἐξελθὼν ἀπὸ τοῦ κοιτῶνος Νεκτεναβώ, καὶ ἄρας τὸ σκῆπτρον, ἀπέκοψε πάντα ἃ εἶχε πλανικά[4]. Fol. 8 recto.

Πρωΐας δὲ γενομένης, ἤδη ἐγείρεται[5] ἡ Ὀλυμπιὰς καὶ εἰσέρχεται ἐν τῷ κοιτῶνι ἔνθα ἦν ὁ Νεκτεναβώ, καὶ διυπνίζει αὐτόν. Ὁ δὲ διυπνισθεὶς εἶπε· « Χαίροις, βασίλισσα· τί μοι ἀναγγέλλεις; » — Ἡ δὲ εἶπε· « Πῶς σὲ λανθάνει ταῦτα, προφῆτα, ἐγὼ θαυμάζω. Ἆρα παρα- « γίνεται ὁ θεὸς οὗτος ἔτι, ὅτι ἡδέως αὐτὸν ἔσχον. » Ὁ δὲ εἶπε πρὸς αὐτήν· « Ἄκουσον, βασίλισσα· ἐγὼ προφήτης εἰμὶ τοῦ θεοῦ· ὅταν « οὖν βούλει, παράσχου μοι τὸν τόπον τοῦτον εἰς τὸ κοιμᾶσθαι « ἀπαρενόχλητον, ἵνα τὸν συνήθη αὐτῷ καθαρισμὸν[6] ποιήσω· καὶ « ἐλεύσεται πρὸς σέ[7], ὅταν βούλῃ[8]. » Ἡ δὲ εἶπεν· « Ἔχε τὸν τό-

[1] Cette épithète donne au mot τρίβωνα une acception toute différente de celle qu'il a dans les bons auteurs, où il signifie un *manteau usé*.

[2] Écrit de même dans le manuscrit 1685.

[3] Ceci explique jusqu'à un certain point l'incohérence qui se trouve au chapitre précédent, lorsque Nectanébo dit à la reine : Καὶ συγκάλυψόν σου τὸ πρόσωπον, καὶ ὅρα τὸν θεόν. Mais il reste toujours à expliquer ce qui suit, quelques mots plus bas : Καὶ συνεκάλυψεν ἡ Ὀλυμπιὰς τὸ πρόσωπον ἑαυτῆς, le mot κατεσκεπασμένη indiquant déjà cette action. Peut-être faudrait-il lire κατασκευασμένη.

[4] Cet adjectif, qui ne se trouve pas dans les dictionnaires, répond au verbe πλανάω dans son sens de *tromper*, tandis que les adjectifs πλανήτης, πλανητός, πλανητικός répondent au sens d'*errer*, au moyen.

[5] Ms. ἠγείρεται.

[6] Ce mot paraît pris ici dans le sens général de *sacrifice*.

[7] Dans le grec moderne, c'est Olympias qui fait la première cette demande à Nectanébo : Σὲ παρακαλῶ, κάμε τὸν νὰ ἔρχεται κάθε βράδυ εἰς ἐμένα.

[8] Ms. βούλει.

« πον τοῦτον ἀπαρτί.» Καὶ ἐκέλευσεν δοθῆναι αὐτῷ τὰς κλεῖς τοῦ κοιτῶνος. Ὁ δὲ ἐν ἀποκρύφῳ τόπῳ ἀπέθετο ἃ εἶχε[1]· καὶ εἰσήρχετο πρὸς αὐτὴν, ὁσάκις ἐβούλετο ἡ Ὀλυμπιὰς ὑπονοούμενος παρ' αὐτῇ θεὸς εἶναι Ἄμμων.

Verso.

Ἡμέρᾳ δὲ καὶ ἡμέρᾳ ὠγκοῦτο αὐτῆς ἡ γαστήρ· καὶ λέγει τῷ Νεκτεναβῷ ἡ Ὀλυμπιάς· «Ἐὰν παραγενόμενος Φίλιππος εὕρῃ με ἔγ-«κυον[2], τί ποιήσω;» Λέγει αὐτῇ Νεκτεναβῶ· «Μηδὲν φοβηθῇς[3], «δέσποινα· ἐν τούτῳ γὰρ βοηθήσει ὁ θεὸς Ἄμμων, ἐπιστὰς Φι-«λίππῳ δι' ὀνείρου, καὶ μηνύων αὐτῷ τὰ γενόμενα, ὡς ἀνέγκλητόν «σε ποιήσῃ ὑπὸ Φιλίππου.» Οὕτως μὲν ἡ Ὀλυμπιὰς ἐπλανᾶτο ὑπὸ τοῦ Νεκτεναβῶ, διὰ τῆς αὐτοῦ μαγικῆς δυνάμεως.

Η'.

Ενθα Φίλιππος ἐνυπνιασθεὶς, ὀνειροπόλον προσεκαλέσατο καὶ εἶπεν αὐτῷ, πῶς ἐν ὀνείρῳ εἶδέ τινα θεὸν συγγινόμενον τῇ γυναικὶ αὐτοῦ. Ὁ δὲ ἔφη· Ἀληθής ἐστιν ὁ ὄνειρος· καὶ ἡ γυνή σου τέξει σοι υἱὸν, ὃς κυριεύσει τὸν κόσμον πάντα.

Καὶ δὴ λαβὼν Νεκτεναβῶ θαλάσσιον ἱέρακα[4], τοῦτον ἐμάγευσε· καὶ ὅσα ἐβούλετο ἐν ὀνείροις εἰπεῖν τὸν ἱέρακα τῷ Φιλίππῳ,

[1] Tous ces détails semblent avoir pour but de rendre la narration moins invraisemblable. Il s'agit ici de l'attirail du déguisement. — Dans le grec moderne rien ne pallie l'invraisemblance. Nectanébo demeure dans une autre maison; et seulement Olympias lui permet de venir chez elle, en lui donnant à ce sujet τελείαν τὴν ἄδειαν.

[2] Ms. Ἔγγυον. Le manuscrit 1685 ne fait rien dire ici à Olympias.

[3] Les deux manuscrits : φοβηθείς.

[4] C'est probablement l'espèce d'épervier appelée *circos* dans Pline, *Hist. nat.*, l. X, c. VIII : *Accipitrum genera sedecim invenimus. Ex iis circon, claudum altero pede, prosperrimi augurii nuptialibus negotiis.* Il est vrai que des manuscrits de Pline donnent là *ægithum*. Mais cette leçon ne paraît pas bonne, en ce que l'oiseau appelé αἴγιθος dans Aristote a présenté à Bélon, à Gesner et à Brisson les caractères de la linotte, et au P. Hardouin ceux d'un oiseau que nous ne connaissons plus (voyez Camus, *Notes sur l'Hist. des anim. d'Arist.*, in-4°, p. 63). Aristote, au contraire, nomme le κίρκος parmi les espèces d'éperviers : Τῶν δὲ ἱεράκων κράτιστος μὲν ὁ τριόρχης· δεύτερος δ' ὁ αἰσάλων· τρίτος ὁ κίρκος. *De Animal. Histor.*, lib. IX, c. XXXVI. — Le texte grec moderne, à cet endroit de l'histoire d'Alexandre, dit : Ἕνα πούλιον λεγόμενον Κουκουβάγια.

ἔλεγεν αὐτῷ ὁ ἱέραξ, μαγικαῖς κακοτεχνίαις παρασκευάσας αὐτὸν ἵπτασθαι[1]. Ὁ δὲ θαλάσσιος ἱέραξ, σταλεὶς ὑπὸ τοῦ Νεκτεναβῶ, ἦλθε διὰ τῆς νυκτὸς ἔνθα ἦν Φίλιππος, καὶ ἐλάλησε τῷ Φιλίππῳ ἐν ὀνείρῳ, καθὼς προσετάχθη παρὰ τοῦ Νεκτεναβῶ. Ὁ οὖν Φίλιππος θεωρήσας τὸν ἱέρακα λαλοῦντα αὐτῷ, καὶ διυπνισθεὶς ἐν πολλῇ ταραχῇ, ἀποστείλας εὐθέως ἤγαγεν ὀνειροπόλον τινὰ Βαβυλώνιον, ἐπίσημον ὄντα· καὶ λέγει αὐτῷ· « Εἶδον, κατ' ὄνειρον, τινὰ θεὸν εὔ-Fol. 9 recto.
« μορφον πάνυ, πολιὸν δὲ τὴν χαίτην καὶ γενειῶντα[2] χρυσῷ παρα-
« πλήσιον, καὶ κέρατα κρίου ἔχοντα, χρυσῷ καὶ αὐτὰ παραπλήσια,
« καὶ ἐν τῇ χειρὶ αὐτοῦ σκῆπτρον κατέχοντα, νυκτὸς ἐπεισερχό-
« μενον τῇ γυναικί μου Ὀλυμπιάδι, καὶ ἀνακλιθέντα καὶ συγγενόμενον
« αὐτῇ· καὶ ἀναστὰς εἶπεν αὐτῇ· « Γύναι, συνέλαβες παῖδα ἄῤῥενα, ὃς
« καὶ θάνατον τοῦ πατρὸς ἐκδικήσει. » Ὑπενόησα δὲ ἐγὼ καταῤῥάπτειν
« βύβλῳ Νειλώᾳ τήνδε, καὶ[3] σφραγίζειν τῷ ἐμῷ σφραγιστῆρι. Ἦν δὲ ὁ
« δακτύλιος χρυσοῦς, ἔχων λίθον, καὶ ἐν τῷ λίθῳ ἐκτύπωμα ἡλίου, καὶ
« κεφαλὴν λέοντος, καὶ δοράτιον. Καὶ ταῦτα, ὑπνοῦντός μου[4], ὑπενόουν.
« Ἔδοξα ἰδεῖν ἱέρακα ἐπιστάντα, ὃς κατεπτέρυξέ[5] μου καὶ ἐξέγειρέ με
« τοῦ ὕπνου. Τί μοι λέγει τοῦτο; » — Λέγει οὖν αὐτῷ ὁ ὀνειροπόλος·
« Φίλιππε βασιλεῦ, ζῆθι. Ἀληθές ἐστιν ὅπερ εἶδες ἐν ὀνείρῳ. Τὸ

[1] Ceci ne pourrait-il pas se rapporter à l'emploi des pigeons pour transmettre des messages, lequel encore aujourd'hui est plus général en Égypte qu'ailleurs ? Seulement l'épervier de mer aura été choisi ici par la raison qu'indique le passage de Pline.

[2] Ms. Γενιῶντα.

[3] Notre manuscrit donne seulement : καταῤῥάπτην βιβλίον τὴν δὲ, et le manuscrit 1685 : βιβλίοι εἰλωὰν καὶ τήνδε. En rapprochant de ce dernier texte ma correction βύβλῳ Νειλώᾳ τήνδε, καὶ... on voit qu'un texte antérieur ainsi conçu aurait pu facilement être altéré par le copiste, de la manière que présente le manuscrit 1685. La phrase signifie alors : « Il me sembla « que je la cousais (Olympias) avec de pe- « tites cordes de papyrus du Nil. »

[4] Nous avons déjà vu, page 225, un pareil exemple de cet emploi si incorrect du génitif absolu. Il faut s'être habitué à un pareil style pour admettre, sans la corriger, une telle phrase.

[5] Ce verbe, qui a été communiqué aux éditeurs anglais du *Thesaurus* par M. Boissonade, rappelle une belle expression de saint Augustin, *Confession.* l. III, c. III : *Et circumvolabat super me fidelis à longe misericordia tua.*

NOTICE du Pseudo-Callisthène. Verso.

« γὰρ σφραγίζειν τὴν φύσιν τῆς γυναικός σου πίστεώς ἐστι δηλωτι-« κόν[1] ὅτι καὶ συνέλαβεν ἡ γυνή σου· οὐδεὶς γὰρ κενὸν ἀγγεῖον σφρα-« γίζει, ἀλλὰ μεστόν. Περὶ δὲ τοῦ καταῤῥάπτειν σὲ βυβλίον[2], οὐδα-« μοῦ βύβλος[3] γεννᾶται, εἰ μὴ ἐν Αἰγύπτῳ· Αἰγυπτία γὰρ ἡ σπορὰ « τυγχάνει. Οὐ ταπεινὴ, ἀλλὰ λαμπρὰ καὶ ἔντιμος καὶ ἔνδοξος, διὰ « τὸν χρυσοῦν δακτύλιον· τί γὰρ χρύσου ἐνδοξότερον, δι' οὗ καὶ οἱ « θεοὶ προσκυνοῦνται; Ἡ δὲ σφραγὶς ἡ τὸν ἥλιον ἔχουσα καὶ ὑπο-« κάτω κεφαλὴν[4] λέοντος καὶ δοράτιον· οὗτος ὁ γενόμενος παῖς, « μέχρι τῆς ἀνατολῆς φθάσει, πάντας καταπολεμῶν, ὥσπερ λέων· « καὶ δορυαλώτους τὰς πόλεις ποιήσει διὰ τὸ ὑποκείμενον δοράτιον. « Τὸ δὴ ἑωρακέναι σε θεὸν, κρίου κέρατα καὶ πολιὰν τὴν χαίτην « ἔχοντα, οὗτός ἐστιν ὁ τῆς Λιβύης θεὸς Ἄμμων. » Οὕτως οὖν κρί-ναντος τοῦ ὀνειροπόλου, οὐχ ἡδέως αὐτοῦ ἤκουσε Φίλιππος.

Ἠγωνία[5] οὖν ἡ Ὀλυμπιὰς, τῷ Νεκτεναβῷ οὐ θαῤῥοῦσα ἐπὶ τῷ γενναμένῳ δι' αὐτῆς περὶ τοῦ Φιλίππου.

Θ'.

Ἔνθα Φίλιππος φοβουμένην Ὀλυμπιάδα πληροφορῶν, ὡς ἐκ θεοῦ ἐστι καὶ οὐκ ἐξ ἄλλου τινὸς τὸ τῆς συλλήψεώς σου[6].

Ἐλθὼν δὲ ὁ Φίλιππος ἀπὸ τοῦ πολέμου, εἶδε τὴν γυναῖκα αὐ-τοῦ τεταραγμένην πάνυ· καὶ λέγει αὐτῇ· « Γύναι, τὸ γενόμενόν σοι

Fol. 10 recto.

« οὐ παρὰ σὴν αἰτίαν συνέβη· ἀλλότριον γὰρ τὸ ἁμάρτημα, καθὼς « μοι ἐδηλώθη κατ' ὄναρ, ἵνα σὺ ἀνέγκλητος ἔσῃ. Εἰς πάντα γὰρ « δυνάμεθα οἱ βασιλεῖς· πρὸς δὲ τοὺς θεοὺς οὐ δυνάμεθα. Οὔτε « γάρ τινος τοῦ δήμου ἠράσθης, ἀλλ' οὔτε τινὸς τῶν εὐπρεπεστά-« των χαρακτήρων[7]. » Καὶ ταῦτα εἰπὼν ὁ Φίλιππος, εὔθυμον τὴν

[1] Ms. Δηλοτικόν.
[2] Ms. Βιβλίον.
[3] Ms. Βίβλος.
[4] Ms. Καφαλήν.
[5] Ms. Ἠγονία.

[6] L'emploi du discours direct avec ὡς ou ὅτι est un reste d'élégance classique.

[7] Χαρακτήρων. Ce mot, employé plus bas dans le sens de traits du visage, pourrait déterminer l'acception où il faut le prendre

Ὀλυμπιάδα κατέστησεν. Ἡ δὲ Ὀλυμπιὰς ηὐχαρίστει τῷ προμηνύσαντι προφήτῃ τὰ γενόμενα τῷ Φιλίππῳ.

I′.

Ἔνθα Φίλιππος ὀνειδίζει τὴν Ὀλυμπιάδα ὡς πλανηθεῖσαν, καὶ οὐχ ὑπὸ θεοῦ ἔχουσαν κατὰ γαστρός· Ἡ δὲ ἀπαγγέλλει τῷ Νεκτεναβῷ· ὁ δὲ μεταμορφωθεὶς εἰς δράκοντα, ἔμπροσθεν Φιλίππου, πληροφορῶν αὐτὸν, φιλεῖ αὐτήν.

Καὶ μεθ' ἡμέρας ὀλίγας συνιὼν τῇ Ὀλυμπιάδι Φίλιππος ὁ βασιλεὺς λέγει πρὸς αὐτήν· «Ἐπλάνησάς με, γύναι, οὐχ ὑπὸ θεοῦ «συλλαβοῦσα, ἀλλ' ὑπὸ τινὸς ἑτέρου, καὶ ἐμπεσεῖται εἰς τὰς χεῖ«ράς μου.» Ἀκούσας δὲ ταῦτα Νεκτεναβῶ, δείπνου μεγάλου ὄντος ἐν τῷ παλατίῳ, καὶ πάντων εὐωχουμένων σὺν τῷ βασιλεῖ Φιλίππῳ, διὰ τὴν τούτου ἐπιδημίαν, μόνου δὲ τοῦ βασιλέως Φιλίππου κατηφοῦς ὄντος διὰ τὸ ἔγκυον[1] εἶναι Ὀλυμπιάδα τὴν γυναῖκα αὐτοῦ· ἐπὶ πάντων ὁρώντων ὁ Νεκτεναβῶ μεταβαλὼν[2] ἑαυτὸν εἰς δράκοντα μείζονα τοῦ πρώτου, εἰσῆλθε μέσως[3] τοῦ τρικλίνου, καὶ ἐσύριζε φοβερὸν, ὥστε τὰ θεμέλια σεισθῆναι τοῦ παλατίου. Οἱ δὲ συνεσθίοντες τῷ βασιλεῖ, θεωρήσαντες τὸν δράκοντα, ἐπήδησαν, φόβῳ συνεχόμενοι. Ἡ δὲ Ὀλυμπιὰς ἐπιγνοῦσα τὸν ἴδιον νυμφίον, προέτεινε τὴν δεξιὰν αὐτῆς χεῖρα. Καὶ ἐξεγείρας ἑαυτὸν ὁ δράκων, ἐπέθηκε τὸ γένειον καὶ ἐκύκλωσε πάντως· καὶ εἰσῆλθεν ἐπὶ τὰ γόνατα

Verso.

ici. Εὐπρεπεστάτων χαρακτήρων signifierait ainsi *les plus belles tournures*; à moins qu'on ne donne à χαρακτῆρες un sens analogue à celui de πρόσωπα, *personnages*. L'expression signifierait alors *les personnages les plus distingués*.

[1] Ms. Ἔγγυον.

[2] C'est la leçon du manuscrit 1685. Celui-ci porte μεταβαλλῶν, leçon fautive, mais qui n'est point pour μεταβάλλων dont la prononciation se trouve différente comme paroxyton, tandis qu'elle est absolument la même que celle de μεταβαλών, que le sens transitif demande ici. Or les corrections par la ressemblance de prononciation sont les plus sûres, et les fautes par déplacement de l'accent sont les plus rares dans les manuscrits.

[3] C'est le μέσα du grec moderne, qui signifie *dans*. En grec ancien μέσως n'a jamais cette signification, mais seulement celle de *modérément, dans un juste milieu*.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

Ὀλυμπιάδος, καὶ προσβαλὼν τὴν δίχηλον[1] αὐτοῦ γλῶτταν, κατεφίλησεν αὐτήν· τεκμήριον στοργῆς ὁ δράκων πρὸς τοὺς θεωροῦντας ποιούμενος· καὶ τοῦ μὲν Φιλίππου ἅμα μὲν φοβουμένου ἅμα δὲ θαυμάζοντος καὶ ἀκορέστως προσέχοντος. Ταῦτα δὲ πράξας Νεκτεναβὼ πρὸς ἔνδειξιν, ἀφανὴς ἐγένετο, μεταβαλὼν ἑαυτὸν ἐκ δράκοντος εἰς ἀετόν· καὶ τὸ ποῦ ἐχώρησε περιττόν ἐστι λέγειν.

Folio 11 recto.

Ὁ δὲ Φίλιππος ἐκ τοῦ φόβου νοήσας εἶπεν· « Γύναι, τεκμήριον « τοῦ περὶ σὲ ἀγῶνος! Ἐθεασάμην γάρ[2] τὸν θεόν σοι βοηθοῦντα « ἐν τῷ κινδύνῳ. Τίς δὲ θεὸς, οὐκ οἶδα· ἔδειξε γάρ ἡμῖν καὶ θεοῦ Ἄμ« μωνος μορφὴν καὶ Ἀπόλλωνος καὶ Ἀσκληπιοῦ. » — Ἡ δὲ Ὀλυμπιὰς εἶπεν αὐτῷ· « Καθὼς μοι ἐδήλωσεν αὐτὸς, ὅτε μοι συνῆλθεν, ἁπάσης « Λιβύης θεὸς Ἄμμων ἐστίν. » — Ὁ δὲ Φίλιππος ἰδὼν ταῦτα, ἐμακάριζεν ἑαυτὸν, θεοῦ σποράν μέλλοντα καλεῖσθαι τόν[3] τικτόμενον ὑπὸ τῆς ἰδίας γυναικός.

ΙΑ΄.

Ἔνθα Φίλιππος καθεζόμενος, ὄρνις ἀνελθοῦσα ἔτεκεν ἐν τῷ κόλπῳ αὐτοῦ ὠόν· τὸ δὲ πεσὸν καὶ κλασθέν, ὄφις ἐξ αὐτοῦ ἐξῆλθε. Σημειολύτην δὲ προσκαλεσάμενος, διηγεῖται αὐτῷ τὸ σημεῖον· ὁ δὲ ἐπέλυσεν αὐτῷ πάντα.

Μετὰ δὲ ἡμέρας τινὰς, καθεζομένου τοῦ Φιλίππου ἐν τινὶ τῶν βασιλικῶν συμφύτων τόπων (ὀρνέων διαφόρων πλήθη ἐνέμοντο ἐπὶ τῷ τόπῳ), αἰφνιδίως[4] ὄρνις ἁλλομένη εἰς τὸν κόλπον Φιλίππου τοῦ βασιλέως, ἔτεκεν ὠόν· καὶ ἀποκυλισθὲν ἐκ τοῦ κόλπου αὐτοῦ, πεσὸν εἰς τὴν γῆν ἀπερράγη· ἀφ' οὗ ἐξῆλθε μικρὸν δρακόντιον, ὅπερ πολλάκις κυκλευσάμενον[5] τὸ ἔξωθεν τοῦ ὠοῦ, πάλιν ἐζήτει εἰσελθεῖν ὅθεν ἐξῆλθε· καὶ βαλὼν ἔσωθεν τὴν κεφαλὴν, ἐτελεύτησε.

Verso.

[1] Ms. Δύχειλον.

[2] Le manuscrit 1685 ne donne pas ce γάρ. La phrase se construit alors de cette manière plus simple : Γύναι, τεκμήριον τοῦ περὶ σὲ ἀγῶνος ἐθεασάμην· τὸν θεόν σοι βοηθοῦντα ἐν τῷ κινδύνῳ. Les mots τεκμήριον τοῦ περὶ σὲ ἀγῶνος doivent signifier : une éclatante preuve en votre faveur dans cette affaire.

[3] Ms. Τό.

[4] Ms. Ἐφνηδίως.

[5] Ms. Κυκλεῦσαι.

Ταραχθεὶς δὲ Φίλιππος ὁ βασιλεὺς ἐπὶ τούτῳ [1], μετεστείλατό τινα σημειολύτην [2] καὶ ὑφηγήσατο αὐτῷ τὰ γενόμενα. Ὁ δὲ σημειολύτης, ἐμπνευσθεὶς ἐκ θεοῦ, εἶπεν αὐτῷ· « Βασιλεῦ, ἔσται σοι « υἱὸς, καὶ ὃς περιελεύσεται ὅλον τὸν κόσμον, πάντας τῇ ἰδίᾳ δυνάμει « ὑποτάσσων. Ὑποστρέφων δὲ εἰς τὰ ἴδια βασίλεια, ὀλιγοχρόνιος [3] « τελευτήσει. Ὁ γὰρ δράκων βασιλικὸν ζῶόν ἐστι· τὸ δὲ ὠὸν παραπλήσιον κόσμῳ, ὅθεν ὁ δράκων ἐξῆλθε. Κυκλευσάμενος οὖν τὸν « κόσμον καὶ βουλόμενος ὅθεν ἐξῆλθεν εἰσελθεῖν, οὐκ ἔφθασεν, ἀλλ' « ἐτελεύτησεν. » Ὁ μὲν οὖν σημειολύτης ἐπιλύσας τὸ σημεῖον, καὶ δῶρα παρὰ τοῦ βασιλέως Φιλίππου λαβὼν, ἐξῆλθεν.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

IB'.

Ἔνθα Ὀλυμπιὰς γεννῶσα τὸν Ἀλέξανδρον ἦν. Ὁ δὲ Νεκτεναβὼ αὐτὸς μαντεύει τὴν γέννησιν αὐτοῦ.

Τελεσθέντος δὲ τοῦ χρόνου τοῦ τεκεῖν τὴν Ὀλυμπιάδα, καθίσασα ἐπὶ τὸν κυοφόρον [4] δίφρον, ὠδίνει [5]· παρεστὼς δὲ Νεκτεναβὼ καὶ καταμετρήσας τοὺς οὐρανίους δρόμους, ἐψυχαγώγει αὐτὴν τοῦ μὴ σπεῦσαι ἐπὶ τῷ τοκετῷ. Καὶ συγκλονήσας τὰ κοσμικὰ στοιχεῖα, τῇ μαγικῇ δυνάμει χρώμενος, ἐμάνθανε τὰ ἐνεστῶτα, καὶ λέγει αὐτῇ· « Γύναι, ἔπεχε σεαυτὴν, καὶ νίκησον τὰ ἐνεστῶτα τῇ φύσει. Ἐὰν γὰρ « νῦν ἀποκυήσῃς, ὑπόδουλον αἰχμάλωτον, ἢ μέγαν τέρας γεννήσεις. » —Πάλιν οὖν τῆς γυναικὸς ὑπὸ τῶν ὠδίνων [6] ὀχλουμένης, καὶ μηκέτι κατασχεῖν δυναμένης τῶν πλείστων πόνων, ὁ Νεκτεναβὼ ἔφη·

Folio 12 recto

[1] Ms. Τοῦτο.

[2] Un des mots communiqués par M. Boissonade aux éditeurs anglais du *Thesaurus*.

[3] De ce mot Ronsard avait fait *oligochronien* dans ces vers :

Ah! que je suis marry que la langue françoise
Ne peut dire ces mots, comme fait la grégeoise :
Ocymore, dyspotme, oligochronien!

[4] Ce mot qui manquait dans Henri Estienne a été donné par Schneider. C'est le *sedile prægnantis* dont le médecin Rhodius offre la description dans son traité *De partu hominis*.

[5] Ms. Ὠδύνει.

[6] Ms. Ὀδύνων.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

« Καρτέρησον ὀλίγον, γύναι· ἐὰν γὰρ νῦν ἀποκυήσῃς, γάλλος ἔσται « καὶ ἀπόκοπος[1] ὁ γενόμενος. » Ποτὲ δὲ παρηγορίαις καὶ χρηστοῖς λόγοις[2] ὁ Νεκτεναβὼ ἀνίστατο ταύτην, καὶ ταῖς χερσὶ τοὺς φυσικοὺς πόρους ἐδίδασκεν ἐπέχειν τὴν Ὀλυμπιάδα· αὐτὸς δὲ τῇ ἰδίᾳ μαγίᾳ χρώμενος, κατέσχε τὸν τῆς γυναικὸς τοκετόν. Πάλιν οὖν κατανοήσας τοὺς οὐρανίους δρόμους τῶν κοσμικῶν[3] στοιχείων, ἐπέγνω τὸν σύμπαντα κόσμον μεσουρανοῦντα, καὶ λαμπηδόνα τινὰ ἀπ' οὐρανοῦ ἐθεάσατο, ὡς τοῦ ἡλίου μεσουρανοῦντος[4]. καὶ ἔφη πρὸς

Verso.

[1] Le premier dictionnaire où ce mot a paru est l'édition anglaise d'Henri Estienne.

[2] Manuscrit 1685 : Διὰ δὲ παρηγορίαν καὶ χρηστοὺς λόγους.

[3] Ce mot, employé par les Pères de l'Église dans le sens de *séculier* par opposition à *monastique* (comme nous avons fait de *monde, mondain*), reprend ici son sens primitif : *qui concerne l'univers.* Στοιχεῖα κοσμικά, les *éléments de l'univers*, exprime ici en général les corps célestes.

[4] Les expressions le *milieu du ciel*, le *méridien*, le *zénith*, par lesquelles on traduirait le terme astronomique τὸ μεσουράνιον ou ἡ μεσουρανία, ne rendent pas le sens de ce mot dans l'astrologie, comme il est ici employé. Quelques notions astrologiques sont indispensables à l'intelligence de ce passage.

Le cercle du zodiaque se divisait en 360 degrés, par conséquent chacun des douze signes contenait 30 degrés.

L'*horoscope* était le signe sous lequel avait lieu la naissance.

En partant de celui des degrés de l'horoscope auquel répondait exactement la naissance, et se dirigeant d'orient en occident, on établissait sur le zodiaque douze divisions (comme les signes) de 30 degrés, appelées *loca genituræ*, et distinguées en *quatuor cardines*, *quatuor loca secunda* et *quatuor pigra loca*.

Les quatre *cardines* étaient l'*ortus*, ἀνατολή, comprenant les 30 premiers degrés après le point de départ de l'horoscope; l'*occasus*, δύσις, les 30 degrés placés sept signes après ce point, c'est-à-dire du 180ᵉ au 210ᵉ; le *medium cœlum*, μεσουρανία, les 30 degrés placés dix signes après ce point, c'est-à-dire du 270ᵉ au 300ᵉ; et l'*imum cœlum*, ὑπόγειον, les 30 degrés placés quatre signes après ce point, c'est-à-dire du 90ᵉ au 120ᵉ.

Les quatre *loca secunda* étaient la *dea*, θεά, comprenant les 30 degrés placés trois signes après le point de départ, c'est-à-dire du 60ᵉ au 90ᵉ; le *deus*, θεός, les 30 degrés placés neuf signes après ce point, c'est-à-dire du 240ᵉ au 270ᵉ; la *bona fortuna*, ἀγαθὴ τύχη, les 30 degrés placés 5 signes après ce point, c'est-à-dire du 120ᵉ au 150ᵉ; le *bonus dæmon*, ἀγαθοδαίμων, les 30 degrés placés onze signes après, c'est-à-dire du 300ᵉ au 330ᵉ.

Les quatre *pigra loca* étaient l'*inferna porta*, ἀναφορά, comprenant les 30 degrés placés deux signes après le point de départ, c'est-à-dire du 30ᵉ au 60ᵉ; la *superna porta*, ἐπικαταφορά, les 30 degrés placés

τὴν Ὀλυμπιάδα. « Δίδου νῦν τὴν πρὸς γέννησιν φωνήν. » Καὶ αὐτὸς δὲ ἐπένευσεν αὐτῆς τὸν τοκετὸν, καὶ εἶπεν αὐτῇ· « Βασιλέα [sic] ἄρτι « τέξεις κοσμοκράτορα. » Ἡ δὲ Ὀλυμπιὰς μεῖζον βοὸς μυκησαμένη,

huit signes après ce point, c'est-à-dire du 210° au 240°; la *mala fortuna*, *κακὴ τύχη*, les 30 degrés placés six signes après ce point, c'est-à-dire du 150° au 180°; et le *malus dæmon*, *κακοδαίμων*, les 30 degrés placés douze signes après ce point, c'est-à-dire du 330° au 360°.

On classait aussi les *loca genituræ* en *premier*, *second*, *troisième*, etc., selon leur proximité de l'horoscope.

Les objets sur lesquels chacun d'eux exerçait son influence étaient établis; et cette influence était favorable, médiocre ou funeste, selon la planète ou les planètes qui s'y trouvaient au moment du calcul.

Dans l'ordre numérique, la *μεσουρανία* était le dixième lieu. Firmicus Maternus explique ainsi les objets sur lesquels s'étendait son influence : *Decimus locus... principalis est, et omnium cardinum potestate sublimior. Hic locus à nobis M. C., à Græcis verò μεσουρανία appellatur : est enim in mediâ parte totius mundi constitutus. In hoc loco vitam, spiritus, actus etiam omnes, patriam, domicilium, totamque conversationem invenimus; artes etiam et quidquid nobis suffragio confertur.* (*Matheseos* l. II, c. XXII, loc. 10, p. 33.)

Voici maintenant dans quel sens la présence du soleil dans la *μεσουρανία* déterminait ces importantes influences : *In decimo loco sol ab horoscopo constitutus... id est in M. C... faciet reges, quibus à patre tradatur imperium, aut duces, quibus hoc honoris simili modo paternis tractatis honoribus conferatur, aut administratores, consules et proconsules : sed quibus hoc, ex parte, pro dignitatis merito conferatur.* (l. III, c. XIX, loc. 10, p. 62.)

Je n'entre pas dans les détails de la conjonction du soleil avec les autres astres, puisqu'il n'est question dans ce passage que du soleil, *ἡλίου μεσουρανοῦντος*. Si notre auteur eut été plus versé dans l'astrologie, il aurait peut-être ajouté : *καὶ Πυρόεντος ὑπογειοῦντος*, ou *δύντος*, ou *ἀνατέλλοντος*, car c'est cette conjonction de Mars et du Soleil dans les *cardines* qui marquait les grandes conquêtes. *Quod si hic sole posito, Mars alium genituræ possederit cardinem, regna, ducatus, administrationes, consulatus, per pericula tamen et pugnas ac per invidiam consequentur.* (*Ibid.*) Mais il ne paraît avoir eu sur cela que des notions assez vagues, comme on le voit par l'expression *σύμπαντα κόσμον μεσουρανοῦντα*. Le mot *κόσμος* ne peut avoir ici que le sens de *cœlum*. *Κόσμος interdùm peculiariter pro cœlo*, dit Henri Estienne; et le *ciel* signifie ici la réunion des astres. Or non-seulement tous les astres ne peuvent se trouver à la fois dans le même *locus genituræ*, mais Firmicus Maternus nous apprend encore que, dans chacun des *cardines*, il ne peut y avoir au plus que six astres, y compris le soleil et la lune : *Illud enim nos scire convenit, quod mediocris est genituræ, quæ unam stellam, propter solem et lunam, in domicilio constitutam, in principalibus genituræ locis habuerit collocatam. Mediis autem felicitatibus sublevatur qui duas stellas in domiciliis suis in opportunis genituræ locis habuerit positas Ultrà modum felix ac potens erit qui tres*

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

ἀπεκύησε παῖδα ἄῤῥενα σὺν ἀγαθῇ τύχῃ. Τοῦ δὲ παιδὸς πεσόντος εἰς τὴν γῆν, ἐγένοντο βροντῶν κτύποι ἀλλεπάλληλοι, καὶ ἀστραπῶν φωτισμοὶ, ὥστε τὸν σύμπαντα κόσμον κινεῖσθαι [1].

ΙΓ'.

Ενθα Φίλιππος οὐκ ἤθελε θρέψαι τὸ τεχθέν· ἀλλ' ὡς θεοῦ σπορὰν ἔθρεψεν αὐτὸ, εἰς μνήμην τοῦ πρώτου αὐτοῦ παιδός. Ὁ δὲ Ἀλέξανδρος ἀνατραφεὶς, εἰς πολέμους ἐσχόλαζε· καὶ τῷ βασιλεῖ Φιλίππῳ οἱ ἱπποφορβοὶ φέρουσι τὸν Βουκέφαλον ἵππον.

Πρωΐας δὲ γενομένης, ἰδὼν Φίλιππος τὸ τεχθὲν παιδίον ὑπὸ Ὀλυμπιάδος, ἔφη· « Ἠβουλόμην αὐτὸ μὴ ἀναθρέψαι, διὰ τὸ γέν« νημα ἐμὸν μὴ εἶναι· ἀλλ' ἐπειδὴ ὁρῶ τὴν μὲν σπορὰν θεοῦ οὖσαν, « τὸν δὲ τοκετὸν ἐπίσημον κοσμικὸν, τρεφέσθω εἰς μνήμην τοῦ τε« λευτήσαντός μου παιδὸς, γενομένου [2] ἐκ προτέρας μου γυναικός· « καλείσθω δὲ Ἀλέξανδρος. » Καὶ οὕτως εἰπόντος τοῦ Φιλίππου, πᾶσαν ἐπιμέλειαν ἐλάμβανε τὸ παιδίον. Στεφανηφορία δὲ ἐφ' ὅλην τὴν Μακεδονίαν ἐγίνετο, καὶ τὴν Πέλλην, καὶ τὴν Θρᾴκην [3].

Folio 13 recto.

habuerit. Prope autem deorum accedat felicitatem, qui quatuor stellas in domiciliis suis habuerit constitutas. Ultra hunc numerum humani generis substantia non patitur. (L. II, c. XXIV.)

Notre auteur, ayant une idée confuse de cette règle astrologique, a pensé faire plus d'effet en mettant là *σύμπαντα κόσμον*, à moins qu'on ne regarde cette expression comme l'emploi de l'hyperbole. Alors ce serait *tous les astres* pour *tous les astres dont la réunion est possible.*

Enfin, un peu plus loin, l'expression *ἀγαθῇ τύχῃ* tient peut-être encore à ces notions vagues qu'il avait de l'astrologie, dont nous avons vu que ce mot est un terme technique.

[1] On ne peut nier qu'il y ait quelque art dans l'arrangement de toutes ces circonstances propres à faire considérer la naissance d'Alexandre comme un événement extraordinaire.

Texte grec moderne : Καὶ ὡσὰν ἐγεννήθη τὸ παιδίον, ἔγιναν βρονταῖς καὶ ἄνεμος, καὶ ἦλθε κοντά της (Olympias) μία ἀντάρα, καὶ τὴν περιεκύκλωσε· καὶ ἐφοβήθησαν, ἐκείνην τὴν ἡμέραν, μικροὶ καὶ μεγάλοι.

[2] Il y a encore ici un *μοῦ* que j'ai supprimé.

[3] Texte grec moderne : Ὁ δὲ Φίλιππος ἐχάρη κατὰ πολλὰ, καὶ ἔδωκεν ὁρδινιὰ εἰς ὅλαις ταῖς χώραις του, νὰ κάμουν μεγάλαις χαραῖς ὅλοι, διὰ τὴν γέννησιν τοῦ παιδιοῦ του.

Ἵνα οὖν μὴ ἐπὶ πολὺ βραδύνω τὸν λόγον περὶ τῆς ἀνατροφῆς Ἀλεξάνδρου· ἀπογαλακτισθεὶς, ἀναβιβάζεται τῇ ἡλικίᾳ. Ἀνδρισθεὶς δὲ ὁ Ἀλέξανδρος τὸν χαρακτῆρα οὐχ ὅμοιον εἶχε Φιλίππῳ, ἀλλ' οὐδὲ Ὀλυμπιάδι, τῇ μητρὶ αὐτοῦ, ἀλλ' οὐδὲ τῷ σπείραντι, ἀλλ' ἰδίῳ τύπῳ κεκοσμημένος. Μορφὴν μὲν εἶχεν ἀνθρώπου, τὴν δὲ χαίτην λέοντος, τοὺς δὲ ὀφθαλμοὺς ἑτερογλαύκους, τὸν μὲν δεξιὸν κατωφερῆ[1] ἔχων, τὸν δὲ εὐώνυμον γλαυκόν· ὀξεῖς δὲ τοὺς ὀδόντας ὡς δράκοντος· ὁρμὴν δὲ ἐνέφηνε λέοντος ὀξεῖαν.

Κατὰ χρόνους δὲ αὐξήσας, εἰς τὰ μαθήματα ἐμελέτα. Ἐγένετο δὲ αὐτοῦ τροφὸς Λεκάνη, ἡ Μέλαντος ἀδελφή· παιδαγωγὸς δὲ καὶ ἀνατροφεὺς[2] Λεωνίδης· διδάσκαλος γραμμάτων[3] Πολυνείκης· μουσικῆς δὲ Λεύκιππος ὁ Λιμναῖος· γεωμετρίας δὲ Μέλεμνος Πελοποννήσιος· ῥητορικῶν δὲ λόγων Ἀναξιμένης[4]· φιλοσοφίας δὲ Ἀριστοτέλης. Verso.
Ἀλέξανδρος δὲ πᾶσαν παιδείαν καὶ ἀστρονομίαν μελετήσας, καὶ ἀπολυόμενος ἐκ τῶν μαθημάτων, τοὺς συμμαθητὰς αὐτοῦ ἐδίδασκε κατὰ μέρος. Καὶ εἰς πόλεμον αὐτοὺς ἤθροιζε· καὶ μόνος συνῆπτε τὴν μάχην. Ὁπότε δὲ ἑωράκει μέρος ἡττημένον ὑπὸ τοῦ ἑτέρου, εἰς

[1] Ms. κατοφερῆ.

[2] Plutarque dit, dans la vie d'Alexandre, qu'on ne donnait point à Léonidas le titre de παιδαγωγός, parce que ce titre était au-dessous de son rang, car il était parent d'Olympias. On lui donnait les titres de τροφεύς et καθηγητής.

[3] Les fonctions de ce maître consistaient, comme l'on sait, à apprendre à lire; enseignement qui se divisait en deux parties. La première, γράμματα, comprenait la connaissance des lettres, leur division en voyelles, consonnes, etc., leurs différentes combinaisons pour former les mots, et leur valeur numérique. La seconde, προσῳδία, était l'art de prononcer correctement, en lisant haut. Cette partie en renfermait quatre autres, savoir : τόνοι les accents, χρόνοι la quantité des syllabes, πνεύματα les aspirations, et πάθη les signes de l'écriture autres que les lettres. Le maître qui donnait ces premières notions s'appelait ordinairement γραμματιστής. Son enseignement était comme la première pierre du grand édifice que les Grecs nommaient ἐγκυκλοπαιδεία.

[4] Ms. Ἀξιαμένης. Comme les noms des autres maîtres sont correctement écrits, je crois pouvoir mettre sur le compte du copiste cette faute. Anaximène est connu. Selon Suidas, il était disciple de Diogène le Cynique et de Zoïle, qui n'est pas le détracteur d'Homère, lequel vivait sous les Ptolémées.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

τὸ ἡττημένον μέρος μετέβαινε, καὶ ἐβοήθει καὶ πάλιν ἐνίκα· ὡς φανερὸν ἦν ὅτι αὐτὸς[1] ἡ νίκη.

Οὕτως μὲν ὁ Ἀλέξανδρος ἀνετρέφετο. Καὶ μετὰ τῶν στρατευμάτων περὶ τὸ καμπικὸν[2] ἔτρεχε μελέτημα, καὶ τοῖς ἵπποις ἐναλλόμενος ἵππευεν. Ἐν μιᾷ οὖν τῶν ἡμερῶν, κομίζουσιν οἱ τοῦ Φιλίππου ἱπποφορβοὶ, ἐκ τῶν ἱπποφορβίων αὐτοῦ, ἵππον ὑπερμεγεθέστατον, δυσὶν ἁλύσεσι δεδεμένον· καὶ παρέστησαν αὐτὸν Φιλίππῳ τῷ βασιλεῖ, λέγοντες. « Δέσποτα βασιλεῦ, τοῦτον τὸν « ἵππον ἐν τοῖς βασιλικοῖς ἱπποφορβίοις εὕρομεν γεννηθέντα, τῷ « μὲν κάλλει διαφέροντα τοῦ Πηγάσου, τῇ δὲ γνώμῃ δράκοντος « ἀνημέρου· καὶ πολλοὺς ἐξ ἡμῶν κατέφαγε. Μόλις δὲ ἠδυνήθημεν « περιγενέσθαι αὐτοῦ, ὃν κομίζομέν σοι, δέσποτα. » Θεασάμενος δὲ αὐτοῦ τὸ μέγεθος καὶ τὸ κάλλος Φίλιππος ὁ βασιλεὺς, καὶ ὅτι βοὸς κεφαλὴν ἔχει ἐκτετυπωμένην τῷ δεξιῷ μηρῷ, καὶ κέρας ἐν τῇ κεφαλῇ, ἐθαύμασε. Βίᾳ δὲ φερόμενος ὑπὸ πάντων κατείχετο. Οἱ δὲ ἱπποφορβοὶ εἶπον· « Μέγιστε βασιλεῦ, ἀνθρωποφάγος ἐστίν[3]. » Ὁ δὲ βασιλεὺς Φίλιππος εἶπεν· « Ἀληθῶς ἐν τούτῳ πεπλήρωται τὸ ἐν τοῖς « Ἕλλησι παροίμιον[4], ὅτι ἐγγὺς ἀγαθοῦ πέφυκε κακόν[5]· ἀλλ' ἐπειδὴ « αὐτὸν ἐννόχατε, λήψομαι αὐτόν. » Καὶ ἐκέλευσε τοῖς προπολίοις αὐτοῦ ποιῆσαι σιδηροῦν κάγκελον, καὶ τοῦτον ἐγκλῆσαι ἀχαλίνωτον. « Καὶ τοὺς μὴ ὑπηκόους ὄντας τῆς ἐμῆς βασιλείας, ἀλλ' ὑποπίπτον-

Fol. 14 recto.

[1] Régulièrement il faudrait ici ἦν; mais ce verbe a pu être supprimé avec intention, pour donner plus de mouvement à cette partie de la phrase, où la pensée a quelque chose de saillant.

[2] Mot de la basse grécité : « Il courait « aux exercices militaires avec les troupes. »

[3] Cette fable, que Bucéphale était anthropophage, paraît avoir été fort répandue. Je n'ai pas vu un seul manuscrit du Pseudo-Callisthène, en grec, en latin ou en français, où elle ne fût reproduite. Peut-être cela vient-il de ce que ce célèbre cheval avait l'habitude de mordre. Pour la corne qu'on lui met sur le front et avec laquelle il est représenté dans les dessins joints à plusieurs manuscrits, son nom seul a pu en donner l'idée, quoique l'origine de ce nom soit souvent expliquée, comme ici, de la manière la plus probable, par la marque d'une tête de bœuf, empreinte sur sa cuisse.

[4] Ms. Προοίμιον.

[5] Manuscrit 1685 : Ἐγγὺς ἀγαθῶν πέφυκε καλόν.

« τας, ἢ τῷ νομῷ ἀπειθοῦντας, ἢ ἐπὶ λῃστείᾳ ληφθέντας, αὐτῷ παρα- « βάλλετε. » Καὶ ἐγένετο καθὼς ἐκέλευσε Φίλιππος ὁ βασιλεύς.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

ΙΔʹ.

Ἔνθα Ἀλέξανδρος ῥίψας κατὰ τοῦ κρημνοῦ τὸν Νεκτεναβῶ, καὶ ἔτι ἐμπνέοντα αὐτὸν εἰπόντα, ὡς πατήρ σου τυγχάνω· καὶ βαστάσας αὐτὸν ἄπεισι πρὸς τὴν Ὀλυμπιάδα.

Ὁ δὲ Ἀλέξανδρος προέκοπτε τῇ ἡλικίᾳ· καὶ γενόμενος ἐτῶν δώδεκα, μετὰ τοῦ πατρὸς εἰς τὰς τάξεις τῶν στρατευμάτων παρεγένετο. Verso. Καὶ καθώπλιζεν ἑαυτὸν, καὶ συνώρμα τοῖς στρατεύμασι καὶ τοῖς ἵπποις ἐφήλλετο· ὥστε ὁρῶντα τὸν Φίλιππον εἰπεῖν· « Τέκνον « Ἀλέξανδρε, φιλῶ σου τοὺς τρόπους καὶ τὸ γενναῖον, οὐ τὸν χαρα- « κτῆρα, ὅτι οὐχ ὅμοιός μοι τυγχάνεις [1]. » Λυπηρὰ δὲ ταῦτα πάντα τῇ Ὀλυμπιάδι ἐτύγχανε. Καλεῖ οὖν τὸν Νεκτεναβῶ πρὸς ἑαυτὴν ἡ Ὀλυμπιὰς, καὶ λέγει αὐτῷ· « Σκέψαι τί βούλεται περὶ « ἐμοῦ Φίλιππος. » Θεὶς δὲ τὸν πίνακα, καὶ τοὺς ἀστέρας σκέπτεται περὶ αὐτῆς, παρακαθημένου αὐτοῖς τοῦ Ἀλεξάνδρου. Καὶ εἶπε πρὸς αὐτὸν Ἀλέξανδρος· « Πάτερ προφῆτα, ἢ τοίνυν οὗτοι [2] οὓς « ἀστέρας ὧδε λέγεις ἐν τῷ οὐρανῷ φαίνονται πολλάκις ἐρωτῶ. » — Ὁ δέ· « Καὶ μάλα, ἔφη, τέκνον. » — Καὶ λέγει αὐτῷ Ἀλέξανδρος· « Καὶ δύναμαι αὐτοὺς εἰδέναι; » — Ὁ δὲ Νεκτεναβῶ εἶπε· « Ναὶ, « τέκνον, δύνασαι. »

Ἑσπέρας δὲ γενομένης, παραλαβὼν Νεκτεναβῶ τὸν Ἀλέξανδρον, φέρει αὐτὸν ἔξω τῆς πόλεως εἰς ἔρημον τόπον· καὶ βλέπων εἰς τὸν οὐρανὸν, ἐδείκνυε τῷ Ἀλεξάνδρῳ τοὺς οὐρανίους ἀστέρας. Ὁ δὲ Ἀλέξανδρος κατέχων αὐτοῦ τὴν χεῖρα, φέρει αὐτὸν εἰς βόθυνον Fol. 15 recto. καὶ ἀπολύει αὐτὸν κάτω. Πεσὼν δὲ Νεκτεναβῶ λαμβάνει φοβερῶς κατὰ τὸ ἰσχίον [3] αὐτοῦ καὶ εἶπεν· « Οἴμοι, τέκνον Ἀλέξανδρε, τί σοι

[1] Manuscrit 1685 : Τυγχάνει.

[2] Ms. Οἱ τοίνυν οὓς. Le mot οὗτοι nous est fourni par le manuscrit 1711, où la phrase est au reste aussi incomplète. La voici : Οὗτοι οὓς ἀστέρας ἐν οὐρανῷ φαίνονται.

[3] Ms. 1685 : Λαμβάνει φανερῶς κατὰ τοῦ ἰσχίου αὐτοῦ.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

« ἔδοξε τοῦτο ποιῆσαί μοι; » — Ὁ δὲ Ἀλέξανδρος εἶπε πρὸς αὐτόν· « Σεαυτὸν μέμφου, μαθηματικέ. » — Ὁ δὲ ἔφη· « Διὰ τί, τέκνον; » — Ὁ δὲ Ἀλέξανδρός φησιν· « Ὅτι τὰ ἐπὶ γῆς μὴ ἐπιστάμενος τὰ « ἐν οὐρανῷ ἐκζητεῖς[1]. » — Καὶ λέγει αὐτῷ Νεκτεναβώ· « Φοβερῶς « εἴληφα, τέκνον, τὸ τραῦμα· ἀλλ' οὐκ ἔστιν οὐδὲν θνητὸν κατανι-« κῆσαι τὴν εἱμαρμένην[2]. » — Ὁ δὲ Ἀλέξανδρος εἶπε· « Διὰ τί; » — Λέγει αὐτῷ Νεκτεναβώ· « Ὅτε ἐμοιρολόγησα[3] ἐμαυτὸν, ἔγνων ὅτι ὑπὸ « τοῦ ἰδίου τέκνου ἀναιρεθῆναί με δεῖ[4]. » καὶ οὐκ ἐξέφυγεν τὴν μοῖραν,

[1] Tandis qu'à peine à tes pieds tu peux voir,
Penses-tu lire au-dessus de ta tête?
La Fontaine, liv. II, fable xiii.

C'est l'imitation d'une fable d'Ésope, qui est la clxvi[e] dans l'édition de Coray. Ce savant éditeur rapproche là un passage du Théétète de Platon et un de Diogène Laërce dans la vie de Thalès, auquel tous les deux attribuent ce mot.

Dans les héroïques de Philostrate, Ulysse adresse un reproche semblable à Palamède qui s'occupait d'astronomie : Σὺ δὲ, Παλάμηδες, ἧττον ληρήσεις, προσέχων τῇ γῇ μᾶλλον, ἢ τὰ ἐν τῷ οὐρανῷ σοφιζόμενος. (Page 144 de l'édition de M. Boissonade.)

[2] Ms. ἡμαρμένην.

[3] Le verbe μοιρολογέω, qui signifie évidemment ici prédire la destinée, ne se trouve pas dans Henri Estienne. Ce mot est très-usité chez les Grecs modernes, où il signifie *pleurer un mort*. Mais le peuple le prononce partout μυριολογῶ, comme s'il venait de μύριοι et non de μοῖρα. Quelques auteurs même ont prétendu justifier cette étymologie. L'auteur d'une dissertation sur l'état du grec vulgaire, publiée à Moscou en 1808, dit à ce sujet : Μυριολόγημα, μύριος ᾠδὴ ἐπὶ νεκροῖς, τουτέστι θρηνώδης· καὶ ῥῆμα μυριολογῶ. Διὸ αἱ ἐπὶ μισθῷ τοιαύτας ᾠδὰς ἐπὶ τοῖς ἀποθανοῦσι θρηνολογοῦσαι μυριολογίστραι παρ' ἡμῖν λέγονται.

La description que M. Pouqueville donne de ces *myriologistres* ou pleureuses publiques, est des plus grotesques. Voici le μυριολόγημα ou μοιρολόγημα qu'il leur entendit psalmodier :

« Quel homme! quel brave homme! il « était noble et illustre par ses ancêtres. « Son grand-père, son père avaient été codja-bachis, il l'était lui-même, il serait devenu prince; et qui sait s'il n'aurait pas « relevé l'empire?

« Il priait Dieu comme un saint et faisait « l'aumône, il donnait à l'église! La Panaia « lui tend les bras. Il ne manqua jamais « d'allumer une lampe et de brûler de l'encens devant son image aux jours de fêtes. « Pleurons sur lui!..... » (*Voyage en Morée*, chap. xxx, t. I, p. 320 de l'édition de 1805).

[4] Cette circonstance est placée différemment dans le grec moderne, où elle devient la cause de la mort de Nectanébo. Il avait conduit Alexandre εἰς ἕνα πύργον, διὰ νὰ τοῦ δείξῃ τὰς πλανήτας τοῦ οὐρανοῦ. Καὶ ἐκεῖ τὸν ἐρώτησεν ὁ Ἀλέξανδρος καὶ τοῦ εἶπεν· Ἐσὺ ὁποῦ ἰξεύρεις τόσα, ἰξεύρεις καὶ πότε θέλεις ἀποθάνῃ; Καὶ ὁ Ἐκτεναβὸς τοῦ εἶπεν· Ἀπὸ τὰ χέρια τοῦ υἱοῦ μου θέλω λαβεῖ θάνατον. Καὶ ὁ Ἀλέξανδρος εἶπε· Καὶ πῶς εἶναι δυνατὸν ὁ υἱὸς νὰ φονεύσῃ τὸν

« ἀλλ' ὑπό σου ἀνῃρέθην. » Ὁ δὲ Ἀλέξανδρος ἔφη· « Τί πρὸς μὲ τοῦτο; « μὴ ἄρα υἱός σου εἰμὶ ἐγώ. » Τότε διηγήσατο αὐτῷ ὁ Νεκτεναβὼ τὴν ἐν Αἰγύπτῳ βασιλείαν αὐτοῦ, καὶ τὴν ἀπὸ Αἰγύπτου φυγὴν αὐτοῦ, καὶ τὴν εἰς Πέλλην αὐτοῦ ἐπιδημίαν, καὶ τὴν πρὸς Ὀλυμπιάδα εἴσοδον αὐτοῦ, καὶ τὴν σκέψιν αὐτῆς, καὶ τὸ ποῦ ἦλθε πρὸς αὐτὴν ὡς Θεὸς Ἄμμων, δελεάσας αὐτὴν, καὶ πῶς συνεμίγει αὐτῇ. Λέγων δὲ ταῦτα ἐξέπνευσεν. — Ὁ δὲ Ἀλέξανδρος ἀκούσας ταῦτα παρ' αὐτοῦ, καὶ πεισθεὶς ὑπ' αὐτοῦ τὸν ἴδιον πατέρα τελευτήσαντα, κατενύγη· καὶ φοβηθεὶς, οὐκ ἔασεν αὐτὸν ἐν τῷ βόθρῳ, μήπως θηριόβρωτος γένηται· νὺξ γὰρ ἦν, καὶ ἔρημος ὁ τόπος. Καὶ στοργὴν λαβὼν πρὸς τὸν σπείραντα, διεζώσατο καὶ ἐπιτίθησιν αὐτὸν ἐπὶ τὸν ὦμον αὐτοῦ[1] γενναίως, καὶ ἀπάγει αὐτὸν πρὸς Ὀλυμπιάδα τὴν μητέρα αὐτοῦ. Καὶ θεασαμένη ἡ Ὀλυμπιὰς εἶπε πρὸς Ἀλέξανδρον· « Τί τοῦτο, « τέκνον; » Ὁ δὲ εἶπε· « Νέος Αἰνείας τὸν Ἀγχίσην βαστάζω[2]. » Καὶ διηγήσατο αὐτῇ πάντα λεπτομερῶς ἃ ἤκουσε παρὰ τοῦ Νεκτεναβῶ. Ἡ δὲ Ὀλυμπιὰς θαυμάσασα, κατέγνω ἑαυτὴν ὡς πλανηθῆσαν[3] ὑπ' αὐτοῦ, καὶ μαγικαῖς κακοτεχνίαις μοιχευθεῖσαν[4]. Στοργὴν δὲ λαβοῦσα, ἔθαψεν αὐτὸν πρεπόντως, ὡς πατέρα Ἀλεξάνδρου, λάθρα Φιλίππου. Καὶ τάφον ποιησαμένη, ἐκεῖ αὐτὸν ἔθετο.

Θαῦμα δὲ τῆς προνοίας ἐστὶ δόκιμον· τὸν μὲν Νεκτεναβὼ, Αἰγύπτιον τυγχάνοντα, εἰς τὴν Μακεδονίαν, ἑλλαδικῇ ταφῇ κηδευθῆναι, τὸν δὴ Ἀλέξανδρον Μακεδόνα τυγχάνοντα, εἰς αἰγυπτιακὴν ταφὴν κηδευθῆναι!

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

Verso.

Fol. 16 recto.

ϖατέρα; Καὶ εὐθὺς τὸν ἔῤῥιξε κάτω ἀπὸ τὸν ϖύργον, λεγωντάς του. Αλησμόνησες, διδάσκαλε, την τέχνην σου, καὶ δὲν ἰξεύρεις ϖῶς θέλω σὲ φονεύσει ἐγώ. Ὁ δὲ Ἐκτεναβὸς ἐφώναξε, καὶ εἶπε· Διὰ τί μὲ ἐγκρέμισες, ὁποῦ εἶμαι ἐγὼ ὁ ϖατέρας σου, καὶ ἐσὺ εἶσαι υἱός μου;.... καὶ τὰ λ.

[1] Manuscrit 1685 : Ἀναλαβὼν αὐτὸν ἐπὶ τῶν ὤμων.

[2] C'était faire une assez mauvaise application de ses connaissances historiques.

[3] Manuscrit 1685 : Ἑαυτῆς ὡς ϖλανηθεῖσα.

[4] Manuscrit 1685 : Μοιχευθεῖσα.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

II.

CONTINUATION DE L'HISTOIRE D'ALEXANDRE,

D'après le manuscrit grec de la Bibliothèque du Roi, n° 1711. Fol. 377 verso.

Ἐπανελθὼν δὲ ὁ Φίλιππος εἰς τὰ ἴδια βασίλεια, ἔπεμψεν εἰς Δελφοὺς χρησμὸν ληψόμενος, τίς ἄρα μετ' αὐτὸν[1] βασιλεύσει, καὶ δόρατι πάντας ὑποτάξει. Ἔφη τὲ ὁ χρησμός[2]· «Εἴ τις τὸν Βουκέ-« φαλον ἵππον διὰ μέσης πόλεως ἁλλόμενος[3] ὁδεύσει.» Ἐκλήθη δὲ ἵππος Βουκέφαλος, ἐπειδὴ ἐν τῷ μηρῷ αὐτοῦ ἔκκαυμα βοὸς κεφαλὴν ἐξέφηνεν. Ὁ δὲ Φίλιππος ἀκούσας τὸν χρησμὸν[4], καθ' ὥραν προσεδόκα νέον Ἡρακλέα.

Ἀλέξανδρος δὲ Ἀριστοτέλει τῷ Μιλησίῳ [sic] σοφιστῇ καθηγητῇ μόνον ἐκέχρητο· καίτοι πολλῶν ὄντων παίδων τῷ Ἀριστοτέλει ἐπὶ μαθήμασιν, ὄντων δὲ καὶ βασιλέων υἱῶν, εἶπεν οὖν πρὸς ἕνα ὁ Ἀριστοτέλης· «Ἐὰν κληρονομήσῃς τοῦ πατρὸς βασιλείαν, τί μοι παρέξεις « τῷ καθηγητῇ σου;» — Ὁ δὲ εἶπεν· «Ἔσῃ παρ' ἐμοῦ συνδίαιτος κοσ-« μοκράτωρ, καὶ ἔνδοξον ἄνδρα παρὰ πᾶσίν σε ποιήσω.» — Ἑτέρου δὲ ἐπύθετο· «Εἰ δὲ σὺ, τέκνον, παραλάβῃς τὸ βασίλειον τοῦ πατρὸς « σου, πῶς μοι χρήσῃ;» — Ὁ δὲ εἶπεν· «Διοικητήν σε ποιήσω, καὶ « τῶν ὑπ' ἐμοῦ κρινομένων σύμβουλον.» — Ἄλλου δὲ καὶ ἄλλου ἐπύθετο· καὶ τὰς ὑποσχέσεις λαμβάνει[5]. Εἶπε δὲ καὶ Ἀλεξάνδρῳ· «Καὶ σὺ,

[1] Ms. Μεταυτὸν.

[2] Ms. Χρισμός.

[3] Ms. Ἀλλ [sic].

[4] Ms. Χρισμὸν.

[5] Sic, fortasse pro Ἐλάμβανε.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

« τέκνον, εἰ παραλάβῃς τὸ βασίλειον παρὰ τοῦ πατρός σου, πῶς « μοι χρήσῃ τῷ καθηγητῇ σου; » Ὁ δὲ εἶπεν· « Περὶ μελλόντων μοι « πραγμάτων πυνθάνῃ; τῆς[1] αὔριον ἐνέχυρον μὴ ἔχων, τότε δώσω, « ἐάν μοι δόξῃ τοῦ καιροῦ καὶ τῆς ὥρας τὴν ὑπόσχεσιν τοῦ παρα-« σχεῖν ἐπιτρεχόντων. » Καὶ εἶπεν ὁ Ἀριστοτέλης· « Χαίροις, κοσμο-« κράτωρ, σὺ γὰρ εἶ ὁ βασιλεὺς μέγιστος. »

Ὑπὸ πάντων μὲν οὖν ὁ Ἀλέξανδρος ἐφιλεῖτο ὡς φρενήρης καὶ πολεμιστής. Ὑπὸ δὲ τοῦ Φιλίππου ἀμφιβολία ἦν. Ἔχαιρε γὰρ ὁρῶν αὐτὸν[2] τοιοῦτον ἀρειμάνιον[3], καὶ ἐλυπεῖτο μὴ ὅμοιον[4] αὐτὸν εὕρων[5] τοῦ ἰδίου χαρακτῆρος.

Γενομένου δὲ τοῦ Ἀλεξάνδρου ἐτῶν δεκατεσσάρων[6], ἐν μιᾷ τῶν ἡμερῶν ἐκ τύχης διερχομένων τῶν τόπων ὅπου ἐνέκειτο ὁ Βουκέφαλος, ἤκουσε χρεμετισμοῦ[7] φοβερωτάτου, καὶ ἐπιστραφεὶς πρὸς τοὺς φίλους, φησίν· « Ἄνδρες, οὗτος ὁ χρεμετισμὸς[8] ἵππου, ἢ λέοντος « βρύχημα; » Παρεπόμενος δὲ τούτῳ Πτολεμαῖος, ὕστερον Σωτὴρ ἐπικληθείς, φησίν· « Οὗτός ἐστιν ὁ Βουκέφαλος, ὃν ὁ πατήρ σου « ἐνέκλεισε, διὰ τὸ ἀνθρωποφάγον αὐτὸν εἶναι. » Ἐπακούσας δὲ ὁ ἵππος τῆς τοῦ Ἀλεξάνδρου λαλιᾶς, ἐχρεμέτισεν[9] ἐκ δευτέρου, οὐχ ὡς πάντοτε φοβερὸν καὶ γοερόν, ἀλλὰ μειλίχιον, τάχα ὑπὸ θεοῦ ἐπιτασσόμενος· καὶ θεασάμενος αὐτὸς ὁ Βουκέφαλος τὸν Ἀλέξανδρον, προέτεινεν τοὺς πόδας ἔμπροσθεν, καὶ τὰ πάντα ἐκίνησεν, ὡς τῷ ἰδίῳ δεσπότῃ λιτανείας[10] ὑποφαίνων. Ὁ δὲ Ἀλέξανδρος θεασάμενος αὐτοῦ τὴν καινὴν[11] πρόσοψιν, λείψανα πολλῶν ἀνθρώπων ἀποθανατησάντων, ἠλέησεν ὡς ἄνθρωπος. Παραγκωνισάμενος τοὺς φίλους ὄντας, ἠνέωξεν τὸν κάγκελλον[12], τῇ ἑαυτοῦ τάξει πεποιθώς,

Fol. 378 recto.

[1] Ms. Τίς.
[2] Ms. Ἑαυτόν.
[3] Ms. Ἀριμάνιον. — « Ἀρειμάνιος ὁ πολεμικός. » Herodiani *Epemerism.*, pag. 185, ed. Boissonade, ibique editor.
[4] Ms. Ὅμοιος.
[5] Ms. Ἔρων.
[6] Ms. ΙΔ.
[7] Ms. Χραιμετισμοῦ.
[8] Ms. Χραιμετισμός.
[9] Ms. Ἐχραιμέτισεν.
[10] Ms. Λιτανέας.
[11] Ms. Κενήν.
[12] Ms. Κάγγελον.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

ϗ δραξάμενος τῆς τοῦ ἵππου χαίτης, ὑποτεταγμένου αὐτῷ γεννήσει δι' ἀχαλινώτου[1]. Δραμὼν δέ τις εὐθέως ἀπαγγέλλει τῷ Φιλίππῳ τὸ γεγονός. Ὁ δὲ, ὑπομνησθεὶς τοῦ χρησμοῦ[2], ὑπήντησεν τῷ υἱῷ, ϗ ἠσπάσατο εἰπών· « Ἀλέξανδρε Κοσμοκράτορ[3], χαίροις μοι. » Ὁ οὖν Φίλιππος ἱλαρὸς ἐπὶ τῇ τοῦ τέκνου ἐλπίδι γεγηθότως διετέλει.

Ὁ δὲ Ἀλέξανδρος πεντεκαιδεκαετὴς γεγονὼς, ἐν μιᾷ τῶν ἡμερῶν εὐκαιροῦντα τὸν πατέρα εὑρὼν, καταφιλήσας φησίν. « Πάτερ, δέομαί σου, ἐπίτρεψόν μοι εἰς Πίσας πλεῦσαι. » — Ὁ δὲ εἶπεν· « Οὐχὶ, « τέκνον· » Ἀλλ' αὐτὸς ἀγωνίσασθαι. « Καὶ ποῖον, φησὶν, ἄσκημα « ἀσκήσας, τοῦτο ἐπιθυμεῖς; Οἶδα γὰρ ὅτι ὡς βασιλέως υἱὸς, οὐ-« δὲν πλέον πολεμικῶν[4] ἀσκημάτων ἀγωνίζῃ· οὔτε γὰρ πάλην[5] « οὔτε παγκράτιον, οὔτε ἕτερόν τι τῶν γυμνασιικῶν ἐγυμνάσω. » — Ὁ δὲ Ἀλέξανδρος ἔφη· « Ἁρματηλατῆσαι βούλομαι, πάτερ. » — Ὁ δὲ εἶπε· « Τέκνον, προνοηθήσονται ἵπποι ἐκ τῶν ἐμῶν ἱππο-« στασίων[6] ϗ οὗτοι συμπαρακολουθήσουσιν εὐθέως· σὺ δὲ ἐπιμελῶς « ἑαυτὸν ἐπίσχες ὡς ἅτε ἐνδοξότατα· » — Ὁ δὲ εἶπεν· « Σὺ μὲ μό-« νον ἐπίτρεψον· ἐγὼ γὰρ ἔχω ἐμαυτῷ ἵππους, οὓς ἐκ νέας ἡλικίας « ἔθρεψα. » — Καταφιλήσας τοῦτον ὁ Φίλιππος, ϗ θαυμάσας τὴν προθυμίαν αὐτοῦ, ἔφη· « Τέκνον, εἰ βούλει, πορεύου. » Ἀνελθὼν οὖν ἐπὶ λιμένα ἐκέλευσε νῆα καινὴν[7] καθελκυσθῆναι, ϗ τοὺς ἵππους ἅμα τοῖς ἅρμασιν ἐμβληθῆναι εἶπεν. Ἐπενέβη δὲ ϗ αὐτὸς ἅμα τῷ φίλῳ Ἡφαιστίωνι, ϗ εὐπλοήσας, παρεγένετο εἰς Πίσας.

[1] Ms. Δ' ἂν ἀχαλίνωτον.
[2] Ms. Χρισμοῦ.
[3] Ms. Κοσμοκράτωρ.
[4] Ms. Πολεμικόν.
[5] Ms. Πάλλη.
[6] Ms. Ἱπποσιῶν.
[7] Ms. Κενήν.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

III.

LETTRE D'ALEXANDRE A DARIUS,

D'après le manuscrit de Florence, n° 37, rayon 70.

Βασιλεὺς Ἀλέξανδρος υἱὸς βασιλέως Φιλίππου καὶ μητρὸς Ὀλυμπιάδος, βασιλεῖ βασιλέων καὶ συνθρόνῳ θεῶν καὶ συνανατέλλοντι τῷ ἡλίῳ, Δαρείῳ, μεγάλῳ θεῷ, Περσῶν βασιλεῖ, χαίρειν. Fol. 12 verso, lin. 6.

Αἰσχρὸν οὖν ἐστὶ, τὸν τηλικοῦτον βασιλέα Περσῶν Δαρεῖον, τηλικαύτῃ δυνάμει ἐπαιρόμενον [1] καὶ συνανατέλλοντα τῷ ἡλίῳ [2], ὑπὸ ταπεινὴν δουλείαν [3] πεσεῖν ἀνθρώπῳ ποτέ τινι Ἀλεξάνδρῳ; Αἱ γὰρ τῶν θεῶν ὀνομασίαι, εἰς ἀνθρώπους χωροῦσαι, μεγάλην δύναμιν αὐτοῖς παρέχουσιν ἢ φρένεσιν. Πῶς γὰρ τῶν ἀθανάτων θεῶν ὀνόματα [4] εἰς φθαρτὰ σώματα [5] κατοικοῦσιν; Ἰδοὺ δὴ καὶ ἐν τούτῳ κατεγνώσθης παρ' ἡμῶν, ὡς μηδὲν δυνάμενος παρ' ἡμῖν, ἀλλ' ὡς ταῖς τῶν θεῶν ὀνομασίαις συγχρώμενος, καὶ [6] τὰς ἐκείνων δυνάμεις ἐπὶ τῆς γῆς Fol. 13 recto.
ἑαυτὸν [7] περιτίθων. Ἐγὼ γὰρ ἔρχομαι πρὸς σὲ [8] πολεμήσων ὡς θνητὸν ὑπάρχοντα. Ἡ δὲ ῥοπὴ τῆς νίκης ἐκ τῆς πλανικῆς. Ἔγραψας ἡμῖν τοιοῦτον καὶ τοσοῦτον χρυσὸν καὶ ἄργυρον κεκτῆσθαι, ἵνα

[1] Ms. Ἐπερόμενον.

[2] Ms. Ἰλίῳ.

[3] Ms. Δουλείαν.

[4] Ms. Ὀνομάτων.

[5] Le mot σώματα est écrit deux fois.

[6] Ms. Πρός. La correction καί est admise d'après le texte de l'extrait suivant. De plus, à cet endroit du manuscrit de Florence, il y a en marge l'abréviation γρ, c'est-à-dire γράφεται, locution qui répond à notre *sic*, et indique une leçon défectueuse dans le manuscrit original.

[7] Ms. Ἑαυτῶν [*sic*].

[8] Ms. Προσσαὶ [*sic*].

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

μαθόντες ἡμεῖς γενναιοτέρως[1] πολεμήσωμεν ὅπως ταῦτα ληψώμεθα. Ἐγὼ μὲν[2] γὰρ, ἐπὰν σε νικήσω, περίφημος ἔσομαι καὶ μέγας βασιλεὺς παρὰ τοῖς Ἕλλησι καὶ βαρβάροις, ὅτι τηλικοῦτον βασιλέα Δαρεῖον δυνάστην ἀνεῖλον. Σὺ δὲ, ἐὰν ἡττήσῃς, οὐδὲν γενναῖον ἔπραξας· λῃστὴν γὰρ ἥττησας, καθὼς σὺ ἔγραψας ἡμῖν· ἐγὼ δὲ βασιλέα βασιλέων, μέγαν θεὸν Δαρεῖον ἥττησα[3].

Ἀλλὰ καὶ σφαῖραν[4] ἐξέπεμψας [ἡμῖν καὶ κιβώτιον χρυσίου καὶ σκύτον[5]], ἀγγέλλων μοι [κακότητα[6]]. Ἐγὼ δὲ ταῦτα ἀγγελίας ἀγαθὰς ἐδεξάμην. Τὸν μὲν γὰρ σκύτον[7] ἔλαβον, ἵνα ταῖς ἐμαῖς λόγχαις καὶ ὅπλοις δέρων τοὺς βαρβάρους, ταῖς ἐμαῖς χερσὶν εἰς δουλίαν καθυποτάξω. Τὴν δὲ σφαῖραν ἐσήμανάς μοι, ὡς τοῦ κόσμου ἐπικρατήσω· σφαιροειδὴς γὰρ καὶ στρογγύλος ὁ κόσμος τυγχάνει. Τὸ δὲ κιβώτιον τοῦ χρυσίου, μέγα σημεῖον ἔπεμψάς μοι· ὑποταγὴν γὰρ σεαυτοῦ[8] ἐμήνυσάς μοι, νικηθεὶς ὑπ' ἐμοῦ· φόρους γὰρ τελέσεις μοι.

Fol. 13 verso.

[1] Ms. Γεννεωτέρως.

[2] Ms. Ἔγνωμεν.

[3] L'emploi de ces aoristes pour le futur est une forme vive dont on pourrait trouver quelques analogues en français.

[4] Ms. Σφέραν.

[5] Nous intercalons, d'après notre manuscrit 113 *suppl.*, ces mots qui sont nécessaires au sens.

[6] C'est encore d'après notre manuscrit 113 *suppl.* que nous corrigeons ainsi ce passage, évidemment altéré dans le manuscrit de Florence, où il y a seulement ἐγγελόν [*sic*] μοι. Ἐγὼ δὲ.....,

[7] La forme ordinaire de ce mot est τὸ σκύτος.

[8] Ms. Ὑποταγεῖν γὰρ σὲ αὐτοῦ.

IV.

LETTRE D'ALEXANDRE A DARIUS,

D'après le manuscrit 113 du supplément.

Βασιλεὺς Ἀλέξανδρος υἱὸς βασιλέως Φιλίππου ϗ μητρὸς Ὀλυμπιάδος, βασιλεῖ βασιλέων ϗ συνθρόνῳ θεῶν ϗ συνανατέλλοντι τῷ Fol. 55 recto.
ἡλίῳ, Δαρείῳ, μεγάλῳ θεῷ ϗ Περσῶν βασιλεῖ, χαίρειν.

Αἰσχρόν ἐστι, τηλικοῦτον βασιλέα Περσῶν Δαρεῖον τηλικαύτῃ δυνάμει ἐπαιρόμενον, ϗ συνανατέλλοντα τῷ ἡλίῳ, ὑπὸ ταπεινὴν δουλείαν πεσεῖν ἀνθρώπῳ ποτέ τινι Ἀλεξάνδρῳ. Αἱ γὰρ τῶν θεῶν ὀνομασίαι εἰς ἀνθρώπους χωροῦσαι[1] μεγάλην αὐτοῖς παρέχουσιν σοφίαν ϗ δύναμιν. Ἀλλὰ ποῦ τὰ τῶν ἀθανάτων θεῶν ὀνόματα εἰς Fol. 55 verso.
φθαρτὰ σώματα κατοικήσουσι ποτέ; Ἰδοὺ δὴ ἐν τούτῳ κατεγνώσθης παρ' ἡμῶν ὡς οὐδὲν δυνάμενος, ἀλλ' ὡς ταῖς τῶν θεῶν ὀνομασίαις συγχρώμενος, ϗ τὰς ἐκείνων δυνάμεις ἐπὶ τῆς γῆς ἑαυτῷ περιτίθων, ὅπως ἡμᾶς εἰς δειλίαν[2] βάλλῃς. Ἀλλ' οὐχ ἡμεῖς τοιοῦτοι ἐσμὲν τοῦ ἐκφοβεῖν ἡμᾶς τὰ σὰ μορμορολύκια[3]. Ἐγὼ δὲ ἔρχομαι πρὸς ὑμᾶς πολεμήσων ϗ πρὸς σὲ, οὐχ ὡς θεὸν ἀλλ' ὡς ἄνθρωπον κομπηγόρον[4] ϗ θνητὸν ὑπάρχοντα. Ἡ δὲ ῥοπὴ τῆς νίκης ἐκ τῆς προνοίας ἐστί. Τί δὲ ἔγραψας ἡμῖν τοιοῦτον ϗ τοσοῦτον χρυσὸν ϗ ἄργυρον κεκτῆσθαι; Ἵνα μαθόντες ἡμεῖς γενναίως πολεμί-

[1] Ms. Χωρῆσαι.

[2] Ms. Δειλείαν.

[3] Sic, fort. pro *μορμολύκεια*.

[4] Ce mot ne se trouve pas dans les lexiques; il offre ici le sens de *vantard* et est écrit *κομπίγορον*.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

σωμεν ὅπως ταῦτα ληψώμεθα. Καὶ ἐγὼ μὲν ἐπὰν σε νικήσω, περιφήμιστος ἔσομαι καὶ μέγας βασιλεὺς παρὰ τοῖς Ἕλλησι καὶ βαρβάροις, ὅτι τὸν τηλικοῦτον βασιλέα, δυνάστην Δαρεῖον ἀνεῖλον. Σὺ δὲ μὲ ἐὰν νικήσῃς, οὐδὲν γενναῖον ἔπραξας· « λῃστὴν γὰρ ἡττήσω, καθὼς ἔγραψας ἡμῖν, καὶ οὐ βασιλέα. » Ἐγὼ δὲ βασιλέα βασιλέων καὶ μέγαν θεὸν Δαρεῖον ἡττήσω.

Fol. 56 recto.

Ἀλλὰ καὶ σφαῖραν ἐξέπεμψας ἡμῖν καὶ κιβώτιον χρυσίου καὶ σκύτον· καὶ σὺ μὲν ταῦτα ἔπεμψας ἡμῖν, ἀγγέλλων μοι κακότητα. Ἐγὼ δὲ ταῦτα ἀγαθὰς ἀγγελίας ἐδεξάμην. Τὸν μὲν γὰρ σκύτον ἔλαβον, ἵνα ταῖς ἐμαῖς λόγχαις καὶ τοῖς ὅπλοις δέρων [1] τοὺς βαρβάρους, ταῖς ἐμαῖς χερσὶν εἰς δουλείαν καθυποτάξω. Τῇ δὲ σφαίρᾳ ἐσήμανάς μοι ὡς τοῦ κόσμου ἐπικρατήσω· σφαιροειδὴς γὰρ ὁ κόσμος καὶ στρογγύλος τυγχάνει. Τὸ δὲ κιβώτιον χρυσίου μέγα σημεῖον ἔπεμψάς μοι· ὑποταγὴν γὰρ ἑαυτοῦ ἐμήνυσάς μοι, νικηθεὶς ὑπ' ἐμοῦ· φόρους γὰρ τελέσεις μοι. — Καὶ ὅτι ἔγραψας τὰ περὶ τῆς Ἑλλάδος μὴ φροντίζειν, ἀλλ' οὐδὲ τῶν κατὰ δυσμῶν βασιλέων, ταῦτα καὶ ἡμεῖς ἀκριβῶς ἐπιστάμεθα. Πᾶς γὰρ ὁ τὰ κρείττονα ἔχων, τὰ

Fol. 56 verso.

χειρόνων οὐκ ἐφίεται [2]. Ὁ δὲ τοῖς χείροσι περιγενόμενος, σπουδάζει καταλαβεῖν καὶ τὰ κρείττονα. Τὰ τοιαῦτα οὖν καὶ ἐν ἡμῖν παρηκολούθησε· τοῖς γὰρ χείροσι καταλαβόμενος, καὶ τοῖς κρείττοσι περιγενέσθαι σπουδάζομεν. Ἀλλ' εἰ καὶ ὡσὰν ἡλίκους [3] ἡμᾶς καταφρονεῖς, ὑπὲρ τὸν ἀδάμαντά σοι λίθον ἐπελεύσομαι, καὶ μηδαμῶς σοι περὶ τούτου φροντίς· θαῤῥῶν γὰρ τῇ προνοίᾳ ἐλεύσομαι ἐπὶ σέ, καὶ κύριος γενήσομαι τῶν σῶν κἂν μὴ δοκῇ [4] σοι· καὶ οὐχ ὑποστήσῃ τὰ ἴχνη τῶν ποδῶν μου· καὶ ἔμπροσθεν παίδων Μακεδόνων ἐξουδενωθήσῃ.

[1] Ms. Δέῤῥων.
[2] Ms Ἐφύεται.
[3] Ms. Ὡς ἀνηλίκους.
[4] Ms. Δοκεῖ.

V.

LETTRE D'ALEXANDRE A OLYMPIAS,

SUR UN PALAIS ENCHANTÉ ET AUTRES OBJETS MERVEILLEUX QU'IL RENCONTRA DANS L'INDE [1],

D'après le manuscrit de Leyde, n° 93 [2].

ΕΠΙΣΤΟΛΗ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΠΡΟΣ ΤΗΝ ΜΗΤΕΡΑ ΑΥΤΟΥ ΟΛΥΜΠΙΑΔΑ, ΕΧΟΥΣΑ [3] ΟΥΤΩΣ.

Βασιλεὺς Ἀλέξανδρος τῇ γλυκυτάτῃ μου μητρὶ Ὀλυμπιάδι χαίρειν.

Ταῖς Ἀμαζόναις παραταξάμενος, τὴν πορείαν ἐποιούμην ἐπὶ τὸν Πρύτανιν ποταμόν. Παραγενόμενος δὲ παρὰ τὰ περάστεια, εἶδον ποταμὸν ἐκεῖ θηριώδη ὄντα. Σφόδρα δὲ εἰς ἀθυμίαν ἦλθον οἱ στρατιῶται· τῆς γὰρ ἡμέρας ἤδη [4] μεσαζούσης, οὐκ ἐπαύσατο ὁ ὑετὸς ἐπὶ τῆς γῆς· πολλοὶ δὲ τῶν πεζῶν τοὺς πόδας ἐξήλγησαν [5]. Ἐγένοντο δὲ καὶ βρονταὶ ὑπερμεγέθεις καὶ ἀστραπαὶ, καὶ κεραυνοὶ ἐπι-

[1] Tous les autres textes que j'ai vus placent les détails suivants dans le corps du récit. Ce manuscrit de Leyde est le seul qui leur donne la forme épistolaire. Car il ne faut pas confondre cette lettre avec celle à Olympias et à Aristote sur les prodiges de l'Inde, dont la version latine a été publiée plusieurs fois, et dont je donne le premier le texte grec, à la suite du traité *de Monstris*, dans mes *Traditions tératologiques*, p. 331-376.

[2] Je n'indique pas le feuillet, parce que ceux de ce manuscrit ne sont pas numérotés, et j'avoue que j'ai négligé de les compter pendant que je l'avais à ma disposition; mais cette lettre est dans le dernier quart du manuscrit.

[3] Ms. ΕΧΩΝ, à moins qu'il ne faille lire Ἐπιστόλιον...., ἔχον.

[4] Ms. Ἤδι.

[5] Ms. Ἐξ ἤλγησαν.

Μελλόντων δὲ ἡμῶν διαβαίνειν τὸν ποταμὸν τὸν καλούμενον
πλον. Μελλόντων δὲ ἡμῶν διαβαίνειν τὸν ποταμὸν τὸν καλούμενον
Πρύτανιν, συνέβη πολλοὺς ἀναιρεθῆναι τῶν ἐγχωρίων ὑπὸ τῶν στρα-
τιωτῶν. Ἤλθομεν οὖν ἐπὶ τὸν ποταμὸν τὸν καλούμενον Θερμοδὸν[1].
ὃς ἐξέρχεται χώραν πεδινὴν ϗ εὐδαίμονα· ἐν ᾧ ᾤκουν Ἀμαζονίδες[2]
γυναῖκες, τῷ μεγέθει ὑπερέχουσαι καθ' ὑπερβολὴν[3] τῶν λοιπῶν γυ-
ναικῶν, κάλλει δὲ ϗ εὐρωστίᾳ σπουδαίᾳ, ἐσθῆτα δὲ φοροῦσαι[4] ἀνθι-
νήν· ὅπλοις δὲ ἐχρῶντο ἀργυρέοις ϗ ἀξίναις. Σίδηρος ϗ χαλκὸς
οὐκ ἦν ἐν αὐταῖς· συνέσει δὲ ϗ ἀγχινοίᾳ τεταγμέναι.

Παραβαλόντων δὲ ἡμῶν παρὰ τὸν ποταμὸν ἔνθα αἱ Ἀμάζονες[5]
ᾤκουν (ἔστι γὰρ ποταμὸς μέγας ϗ ἀδιάβατος, ἔχει δὲ θηρίων πλῆ-
θος), αὐταὶ οὖν διαβᾶσαι, παρετάξαντο ἡμῖν. Ἡμεῖς δὲ δι' ἐπιστο-
λῶν ἡμῶν ἐπείσαμεν αὐτὰς ὑποταγῆναι ἡμῖν· ϗ λαβόντες παρ' αὐ-
τῶν φόρους, ἀνεχωρήσαμεν ὑπὸ τὴν Ἐρυθρὰν θάλασσαν εἰς τὸν
Τένοντα ποταμόν. Ἐκεῖ δὲ οὐκ ἦν ὁρᾶν οὔτε γῆν, οὔτε οὐρανόν.
Ἦσαν δὲ ἔθνη πολλὰ ϗ παντοδαπὰ, κατοικοῦντα. Ἴδομεν δὲ κυνο-
κεφάλους ἀνθρώπους, οἵτινες ὀφθαλμοὺς εἶχον ἐν τῷ στήθει ϗ τῷ
στόματι, ἑτέρους δὲ ἄνδρας ἑξαχείρους ϗ ταυροπροσώπους ϗ τρω-
γλοδύτας[6], ϗ ἱμαντόποδας ἀγριανθρώπους, ἄλλους δὲ δασεῖς ὡς
αἶγας, ϗ λεοντοπροσώπους, ϗ θηρία παμποίκιλα ϗ διάφορα εἰς
ὅρασιν[7].

Ἀπὸ δὲ τοῦ ποταμοῦ ἐκείνου ἀποπλεύσαντες, ἤλθομεν εἰς νῆσόν
τινα μεγάλην, ἀπέχουσαν ἀπὸ τῆς γῆς σταδίους ἑκατὸν εἴκοσι[8].
ϗ εὕρομεν ἐκεῖ πόλιν τοῦ ἡλίου. Πύργοι δὲ ἦσαν δώδεκα ἀπὸ χρυ-
σίου ϗ σμαράγδων οἰκοδομούμενοι· τὸ δὲ τεῖχος τῆς πόλεως ἐκεί-

[1] La forme antique du nom de ce fleuve est Θερμοδῶν, όντος.

[2] Ms. Μαζονίδες.

[3] Ms. Κατυπερβολήν.

[4] Ms. Φεροῦσαι.

[5] Ms. Ἀζόνες.

[6] Ms. Τρογλωδύτας.

[7] Cette courte énumération remplace ici toute la longue lettre à Aristote et à Olympias, telle que la donnent les autres manuscrits, où ce qui va suivre est au contraire dans le corps du récit. Voilà de ces différences que nous avons signalées dans la notice.

[8] Ms. ρκ.

νης ἰνδικὸν ἦν. Ἐν δὲ μέσῳ ἦν βωμὸς χρυσίῳ ϗ σμαράγδῳ ᾠκοδομημένος, ἔχων ἀναβαθμοὺς ἑξήκοντα. Ἐπάνω δὲ ἵστατο ἅρμα ἵππων· ϗ ὁ ἱππηλάτης ἐκ χρυσίου ϗ σμαράγδων. Ἰδεῖν δὲ αὐτῷ[1] οὐκ ἦν ῥᾳδίως, διὰ τὴν ὁμίχλην. Ὁ δὲ ἱερεὺς τοῦ ἡλίου αἰθίοψ ἦν, βύσσον καθαρὰν ἐστολισμένος· ἐλάλησεν ἡμῖν βαρβαρικῇ φωνῇ, ὥστε ἀναχωρεῖν ἡμᾶς τὸν τόπον ἐκεῖνον.

Καὶ ἀναχωρήσαντες ἐκεῖθεν, περιεπατήσαμεν ὁδὸν ἡμερῶν ἑπτά· εἶτα εὕραμεν σκότος· ἀλλ' οὔτε πῦρ ἐφαίνετο ἐν τοῖς τόποις ἐκείνοις. Καὶ ἀναχωρήσαντες ἐκεῖθεν, ἤλθομεν εἰς Λύσσου λιμένα· ϗ εὕραμεν ὄρος ὑψηλότατον· ἐν ᾧ ἦλθον ϗ εἶδον οἰκίας καλὰς, χρυσίον ϗ ἀργύριον γεμούσας. Εἶδον δὲ ϗ περίβολον μέγα, σαπφείρου λίθου, ἔχοντα ἀναβαθμοὺς ἑκατὸν ὀκτὼ, ϗ ἄνωθεν ἱερὸν στρογγύλον, ἔχον στύλους σαπφειρίνους κύκλῳ ἑκατόν. Ἔσωθεν δὲ ϗ ἔξωθεν ἀνάγλυφοι ἀνδριάντες ἡμιθέων γεγλυμμένοι· βάκχαι, σάτυροι, μύστιδες, αὐλοῦσαι ϗ βακχεύουσαι διφυεῖς[2]. Ὁ δὲ πρεσβύτης ἡμερῶν[3] ἐπὶ ἱπποζυγίῳ ἦν. Μέσον[4] δὲ τοῦ ναοῦ ἔκειτο κλίνη χρυσοφύρητος, ἐστρωμένη· ἐν ᾗ ἦν ἀνὴρ περιβεβλημένος σινδόνα βομβυκίνην[5]. Καὶ τὴν μὲν μορφὴν αὐτοῦ οὐκ εἶδον[6]· ἦν γὰρ περικεκαλυμμένος· τὸ δὲ σθένος αὐτοῦ καὶ τὴν ὁλκὴν τοῦ σώματος αὐτοῦ ἔβλεπον. Ἦν δὲ ἐν μέσῳ τοῦ ἱεροῦ ἅλυσις χρυσῆ, ὡς λιτρῶν[7] ἑκατὸν στατηρῶν, καὶ στέφανος χρύσεος[8], κρεμάμενος δι' αὐτῆς. Ἀντὶ δὲ πυρὸς, ἦν λίθος τίμιος, φῶς ἐκφαίνων ἐν ὅλῳ τῷ τόπῳ ἐκείνῳ. Ἦν δὲ καὶ ὀρτυγοτροφεῖον[9] χρυσοῦν, κρεμάμενον ἐκ τῆς ὀροφῆς· ἐν ᾧ ἦν ὄρνεον θηλυκὸν περιστερά. Καὶ ὥσπερ ἀνθρωπίνῃ φωνῇ ἑλλη-

[1] Ms. Αὐτῷ.

[2] Ces détails peuvent ne pas être sans quelque intérêt pour l'art, comme offrant la tradition de quelques chefs-d'œuvre antiques.

[3] Ms. Ἡμάρων.

[4] Pour εἰς μέσον, c'est une expression de la base grécité, qui même dans la langue moderne signifie *dans*.

[5] Ms. Βαμβυκίνην.

[6] Ms. Οἶδον.

[7] Ms. Λυτρῶν.

[8] Ms. Χρυσός.

[9] Ms. Ὀρτυτροφῖον. Le mot ὀρτυγοτροφεῖον, qui signifie par sa composition une *cage à cailles*, est à remarquer ici où il a le sens générique de *cage*.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

νικῇ ἐβόησέ μοι, καὶ φησίν· «Ἀλέξανδρε, παῦσαι λοιπὸν θεοῖς
«ἀντιτασσόμενος, καὶ ὑπόστρεφε εἰς τὰ ἴδια μέλαθρα. Καὶ μὴ
«περιπετεύου ἀναβαίνειν εἰς οὐρανίους ὁδδύς.» Βουλομένου δέ μου
καθελεῖν αὐτὸν καὶ τὴν κρεμαμένην κανδήλαν, ὅπως ἀποστείλω σοι,
καὶ εἶδον τὸν ἐπὶ τῆς κλίνης κοιμούμενον[1], ὡς δοκεῖν αὐτὸν ἀναστῆναι.
Ἔφησαν δέ μοι οἱ φίλοι μου· «Παῦσαι, βασιλεῦ, ἱερὸν γάρ ἐστιν.»

Ἐξελθὼν δὲ τὸν περίβολον, εἶδον ἐκεῖ κειμένους κρατῆρας χρυσο-
τορνεύτους δύο, χωροῦντας ἀναμετρητὰς πεντήκοντα· οὓς καὶ ἐξε-
μετρήσαμεν ἐν τῷ δείπνῳ. Ἐκέλευσα δὲ τὴν παρεμβολὴν ἐκεῖ
γενέσθαι πᾶσαν, καὶ εὐωχηθῆναι. Ἦν δὲ ἐκεῖ οἶκος μέγας κατεσκευα-
σμένος· ἦσαν δὲ ἐκεῖ ποτήρια ἐπίσημα πάσης εὐπρεπείας ἄξια,
ἐκ λίθων τετορνευμένα· Ἐν δὲ τῷ[2] κατακλιθῆναι ἡμᾶς τε καὶ τὰ
στρατεύματα πρὸς εὐωχίαν ἐπὶ δεῖπνον, ἐξαίφνης, ὥσπερ βροντὴ
βιαία, αὐλῶν καὶ κυμβάλων πλῆθος καὶ συρίγγων, καὶ σαλπίγ-
γων, καὶ τυμπάνων, καὶ κιθάρας ἐγένετο. Καὶ το ὄρος ὅλως[5] ἐκα-
πνίζετο, ὥσπερ κεραυνοῦ πολλοῦ πεσόντος ἐφ' ἡμᾶς.

Ἡμεῖς οὖν φοβηθέντες ἀνεχωρήσαμεν ἐκ τῶν τόπων ἐκείνων,
καὶ ἤλθομεν ἐπὶ τὰ Κύρου βασίλεια. Καὶ κατελαβόμεθα πόλεις
πολλὰς ἐρήμους, καὶ ἐπίσημον[4] μίαν πόλιν, ἐν ᾗ ἦν οἶκος μέγας, ἔνθα
αὐτὸς ὁ βασιλεὺς ἐχρημάτιζεν. Ἔφησαν δέ μοι ἐκεῖ εἶναι ὄρνεον
ἀνθρωπίνῃ φωνῇ ἑρμηνεῦον. Εἰσελθὼν δὲ εἰς τὸν οἶκον, εἶδον πολλὰ
θεάματα ἄξια θαύματος· ἦν γὰρ ὁλόχρυσος. Ἦν δὲ μέσον τῆς
ὀροφῆς ὥσπερ ὀρτυγοτροφεῖον[5] ὅμοιον τῷ πρώτῳ, χρυσοῦν, κρεμά-
μενον. Καὶ ἔσωθεν αὐτοῦ ὄρνεον ὡς περιστερά, χρυσόχοος. Τοῦτο
ἔφασαν ἑρμηνεύειν τοῖς βασιλεῦσι διὰ τὰς προσπιπτούσας φωνάς.
Εἶδον δὲ ἐκεῖ καὶ κρατῆρα μέγαν[6], χρυσοτόρνευτον (ταῦτα δὲ ἦσαν
ἔσωθεν τῶν βασιλείων Κύρου), χωροῦντα μετρητὰς ἑκατὸν ἑξήκοντα.

[1] Ms. Κιμούμενον. Régulièrement il faudrait κοιμώμενον. Mais dans ce style on confond les deux contractions en έω et άω.

[2] Ms. Τό.

[3] Ms. Ὅλος.

[4] Ms. Ἐπίστημον.

[5] Ms. Ὀρτυγοτροφῖον.

[6] Ms. Μέγα.

Θαυμαστὸν δὲ ἦν τῇ κατασκευῇ πάνυ. Εἶχε γὰρ εἰς τὸ κύκλευμα ἀνδριάντα, καὶ ναυμαχίαν ἄνω διὰ ζωνῶν [1], τὸ δὲ μέσον αὐτοῦ εὐλογίαν [2], τὸ δὲ ἔξωθεν αὐτοῦ χρυσοτόρνευτον. Τοῦτο δὲ ἔφησαν ἐξ Αἰγύπτου εἶναι πόλεως Μέμφης· κἀκεῖθεν ἐνεχθῆναι, ὅτε ἐπεκράτησαν οἱ Πέρσαι. Ἦν δὲ ὁ οἶκος κατεσκευασμένος εἰς τὸ ἑλληνικὸν ῥεῖθρον· ἔνθα αὐτὸς ὁ βασιλεὺς εἴθιστο [3] χρηματίζειν.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

Ἐν δὲ τούτῳ γέγραπται ἡ ναυμαχία γεναμένη [4] Ξέρξου. Ἔκειτο δὲ ἐν τῷ οἴκῳ καὶ θρόνος χρυσολιθοκόλλητος [5], καὶ λύρα αὐτομάτως κρουομένη. Κύκλῳ ἔκειτο ποτηροθήκη χρυσῆ, ἐξ καὶ δέκα πήχεις ἔχουσα· ἀναβαθμοὺς [6] δὲ εἶχεν ὀκτώ. Ὑπεράνω δὲ ἕστηκεν ἀετὸς ὑπερέχων ταῖς πτέρυξι τὸν ὅλον κύκλον. Ἦν δὲ καὶ ἀναδενδρὰς χρυσῆ ἑπτάκλαδος· πάντα δὲ εἰργασμένα χρυσῷ. Περὶ δὲ τῶν λοιπῶν θεαμάτων τί σοι μέλλω λέγειν τοσαῦτα; Τοιαῦτα δὲ ἐστὶν, ὥστε ἀπὸ τοῦ πλήθους μὴ δύνασθαι ἡμᾶς ἡμέραν ἑρμηνεύειν τὴν ὑπερβάλλουσαν ἀρετήν. Ἔρρωσο [7].

[1] M. Διάζωνον.

[2] Ce mot εὐλογίαν ne peut s'entendre que d'une scène où quelqu'un était représenté donnant une *bénédiction*. L'expression joint ici à quelque chose de vague un emploi étrange et inusité.

[3] Ms. Εἴθεστο.

[4] Ms. Γεναμένη.

[5] Ms. Χρυσολιθοκόλητος.

[6] Ms. Ἀναβάθους.

[7] Cette lettre est assez curieuse par le genre de merveilleux qui y est admis, et que l'on pourrait rapprocher utilement de plusieurs points de la technologie des anciens.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

VI.

MORT D'ALEXANDRE,

D'après la fin du manuscrit grec de la Bibliothèque du Roi, n° 113 suppl. Fol. 200 verso.

ΣΤΙΧΟΙ ΟΥΣ ΕΙΠΕΝ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ, ΟΤΕ ΕΞΕΠΝΕΙ.

Ὃς τὴν ἅπασαν οἰκουμένην διῆλθον,
Ἀοίκητόν τε καὶ σκοτεινώδη γαῖαν,
Φυγεῖν οὐκ ἐξίσχυσα τὴν εἱμαρμένην·
Κύλιξ δὲ μικρὰ τῷ θανάτῳ προδίδει,
Νεκάσι προπέμπουσα, φαρμάκου μίξει.
Βλέπων δὲ στρατὸς θανεῖν βιαζόμενον,
Βοηθῆσαι θέλοντες ἀδυνατοῦσι.
Λοιπὸν ἐν Ἅδει κείσομαι τεθαμμένος.

Καὶ ταῦτα εἰπὼν, παρεκάλει πάντας, ἐν τῇ κατ' Αἴγυπτον τα-
φῆναι Ἀλεξανδρείᾳ, καὶ ὑπὸ πάντων τῷ τάφῳ παραπεμφθῆναι[1].
εἶτα μετὰ τὸ ταφῆναι αὐτὸν, ἕκαστος ἐν τῇ ἀφορισθείσῃ αὐτῷ
ἀπελθεῖν βασιλείᾳ· παρακαλέσας οὖν ἅπαντας καὶ ἐπορκισάμενος
μηδένα τῶν διατεταγμένων ἀθετῆσαι, ὡς τοῖς Μακεδόσιν ἦν περι-
σκοπῶν, καὶ πονῶν τὴν ψυχὴν περὶ αὐτῶν. Ἐπιχαρμήδης[2] οὖν ἐπι-
Fol. 201 recto. κείμενος ἦν τῷ τραχήλῳ αὐτοῦ, κλαίων καὶ ὀδυρόμενος. Τοῦ δὲ
Βουκεφάλου ἵππου πρὸς τοῖς ποσὶν αὐτοῦ ἱσταμένου, ἐφάπτει τὴν
χεῖρα Ἀλέξανδρος καὶ φησίν· « Ὡς καὶ σὺ τῇ ἐμῇ τύχῃ ἦσθα γε-
« γεννημένος, ἵνα δι' ἐμοῦ καὶ σὺ δυστυχήσῃς. Ἐν γὰρ τοῖς πολέμοις

[1] Ms. Παραπεμφῆναι.

[2] Ms. Ἐπὶ χαρμήδους [sic].

« εἶχόν σε συναγωνιζόμενον· ταν῀ν δὲ ἐν τῷδέ μοι τῷ θανατηφόρῳ « οὐ συναγωνίζῃ πολέμῳ. Δοκεῖς δέ μοι ὡς θέλων βοηθῆσαι, οὐ δύ-« νασαι. » Ταῦτα τοῦ Ἀλεξάνδρου πρὸς τὸν Βουκέφαλον σὺν δά-κρυσι λέγοντος, σύμπας ἀνῴμωξε στρατὸς, ὥστε μεγίστη γέγονε βοή.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

Ὁ δὲ τὸ φάρμακον σκευάσας δόλιος δοῦλος καὶ τὴν τῶν πάντων ἐπιβουλευσάμενος ζωὴν, ἔδοξεν ἐν τῇ βοῇ Ἀλέξανδρον τελευτῆσαι· καὶ δρομαῖος ἐπέρχεται θεάσασθαι. Θεασάμενος δὲ τοῦτον ὁ Βου-κέφαλος, τὸν κατηφέα[1] καὶ στυγνὸν εὐθὺς ἀποῤῥιψάμενος, ὥσπερ τις τῶν λογικῶν τε καὶ γνωστικωτάτων ἀνθρώπων, οἶμαι δὲ καὶ παρὰ τῆς ἄνω προνοίας, τὴν τοῦ δεσπότου ἐκδίκησιν ἐποιήσατο. Fol. 201 verso. Καὶ μέσων πάντων ἐπιδραμὼν, καὶ τὸν δοῦλον ἐκεῖνον δραξάμενος τοῖς ὀδοῦσι, καὶ ἄντικρυς Ἀλεξάνδρου τοῦτον ἀγαγὼν καὶ ἐκτείνας[2] ἐπὶ τούτῳ, φοβερῶς ὠρύετο, ὡς ἐκδικῶν τὸν κύριον αὐτοῦ. Καὶ οὕτως ποιῶν, μεταρσίῳ δὲ πηδήματι εἰς ὕψος ἀρθεὶς, παραχρῆμα δὲ σὺν τῷ δολίῳ δούλῳ ἐκείνῳ καὶ δυσπίστῳ προσρείψας[3] τῇ γῇ, παρευθὺς ὁ μὲν δόλιος δοῦλος διεσκορπίσθη, ὡς ἄν τις εἴπῃ, χιὼν νότιος ἀφ' ὑψηλοῦ καταπεσοῦσα στέγους· οὕτως ἐγένετο ἐνώπιον πάντων. Ὁ δὲ ἵππος ἐγερθεὶς καὶ χρεμετήσας[4] μικρὸν, ἔμπροσθεν[5] Ἀλεξάνδρου, καὶ πεσὼν εὐθέως ἐξέψυξε, τὴν πνοὴν ἐπαφήσας, ὥστε τὸν Ἀλέξανδρον ἐπὶ τοῦτο μειδιάσαι.

ΡΛΒʹ.

Ἔνθα Ἀλέξανδρος ἐτελεύτησεν. Ὁ δὲ Πτολεμαῖος τὸ λείψανον αὐτοῦ λαβὼν σὺν παντὶ τῷ στρατῷ, καὶ εἰς τὴν Ἀλεξάνδρειαν τὴν Αἰγύπτου ἐκεῖ κατέθετο αὐτὸ, ἐν τῷ οἰκοδομηθέντι παρ' αὐτοῦ ἀστείῳ. Fol. 202 recto.

Καὶ σὺν τῷ μειδιάσματι ἐγένετο περὶ τὸν ἀέρα ὁμίχλη· καὶ ἐφάνη μέγας ἀστὴρ, κατερχόμενος ἀπὸ τοῦ οὐρανοῦ ἐπὶ τὴν θά-

[1] Ms. Τὸ κατηφές.
[2] Ms. Ἐκτεινάσων.
[3] Ms. Προσῤῥίξας [sic].
[4] Ms. Χρεμματήσας.
[5] Ms. Ἔμπρωσθεν.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

λασσαν, καὶ σὺν αὐτῷ ἀετός· τὸ δὲ ἄγαλμα τοῦ ἐν Βαβυλῶνι Διὸς ἐκινήθη. Ὁ δὲ ἀστὴρ πάλιν ἀνῆλθεν εἰς τὸν οὐρανὸν, ἠκολούθησε δὲ αὐτῷ καὶ ὁ ἀετός. Κρυβέντος δὲ τοῦ ἀστέρος εἰς τὸν οὐρανὸν, εὐθέως ἐκοιμήθη ὁ Ἀλέξανδρος αἰώνιον ὕπνον.

Pour ne pas donner trop d'étendue à ces extraits, nous passons ici le détail des funérailles d'Alexandre, etc., qui remplissent les feuillets 202 et 203, et nous arrivons aux deux derniers feuillets du manuscrit.

Ἔζησε δὲ Ἀλέξανδρος ἔτη τριάκοντα δύο. Ἐβίωσε δὲ οὕτως· ἀπὸ
Fol. 204 recto. εἴκοσι ἐτῶν ἐβασίλευσεν· ἐπολέμισε δὲ ἔτη δώδεκα ἐν τῇ Περιγείῳ.
Ἔκτισε δὲ πόλεις δώδεκα[1] ταύτας·

Ἀλεξάνδρειαν τὴν κατ' Αἴγυπτον·	α
Ἀλεξάνδρειαν τὴν ἐν Ὀρπῇ[2] οὖσαν·	β
Ἀλεξάνδρειαν τὴν εἰς Κράτιστον·	γ
Ἀλεξάνδρειαν τὴν ἐν Σκυθίᾳ τῇ γῇ·	δ
Ἀλεξ' νδρειαν τὴν ἐπὶ Κρηπίδος ποταμοῦ·	ε
Ἀλεξάνδρειαν τὴν ἐπὶ Τρωάδος·	ϛ
Ἀλεξάνδρειαν τὴν ἐν Βαβυλῶνι·	ζ
Ἀλεξάνδρειαν τὴν εἰς Περσίαν·	η
Ἀλεξάνδρειαν τὴν ἐπὶ Βουκεφάλῳ ἵππῳ[3].	θ

[1] Étienne de Byzance en compte dix-huit.

[2] Serait-ce une corruption de ἐν τῇ Ὀπιανῇ, surnom qu'Étienne de Byzance donne à la cinquième Alexandrie; où Saumaise a proposé de corriger ἐν τῇ Ἀριανῇ, et Luc. Holstein ἐν τῇ Ὠπιανῇ ?

[3] Ms. Τὴν ἐπὶ κεφαλῶν ἵππων. La correction est due à M. Raoul-Rochette, qui remarque l'identité de cette ville avec la suivante, puisque la ville d'Alexandrie-Bucéphale fut bâtie après la défaite de Porus et consacra en même temps la mémoire de cet événement. La Chronique Paschale ne donne que la désignation Ἀλεξάνδρειαν τὴν ἐπὶ Πώρῳ, mais la carte Théodosienne l'appelle *Alexandria Buce-*

Ἀλεξάνδρειαν τὴν ἐπὶ τοῦ Πώρου· ι
Ἀλεξάνδρειαν τὴν ἐπὶ Τίγριδος ποταμοῦ· ια
Ἀλεξάνδρειαν τὴν ἐπὶ Μεσέγγιστα. ιβ

Ἐγεννήθη δὲ ὁ Ἀλέξανδρος ἐν μηνὶ Ἰανουαρίῳ, νεομηνίᾳ, ἀνατολικοῦ ὄντος ἡλίου. Ἐτελεύτησε δὲ μηνὶ ἀπριλλίῳ, νεομηνίᾳ, δυσικοῦ ὄντος ἡλίου. Ἐκάλεσε δὲ τὴν ἡμέραν τῆς τελευτῆς αὐτοῦ Νεομαχίαν, διὰ τὸ τὸν Ἀλέξανδρον νέον τετελευτηκέναι. Ἐπ' ἀρχῆς δὲ αὐτῆς τῆς κοσμοποιΐας ἕως τῆς τελευτῆς αὐτοῦ, ὑπῆρχον ἔτη πενταχισχίλια διακόσια δέκα ἑπτά. Ἀπὸ δὲ τῆς τελευτῆς αὐτοῦ ἕως τῆς τοῦ Θεοῦ Λόγου σαρκώσεως, ἔτη διακόσια ἐνενήκοντα ἐννέα, ὁμοῦ ἔτη ἕως τε Χριστοῦ ἀπ' ἀρχῆς ͵εφι[1]. Fol. 204 verso.

ΣΤΙΧΟΙ ΙΑΜΒΙΚΟΙ ΕΙΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΝ.

Οὐδὲν τὰ φαιδρὰ τοῦδε τοῦ κόσμου, φίλε.
Πρὶν γὰρ φανοῦσιν, ἀφανίζονται τάχει,
Ὡς ἄνθος, ὡς ἄγρωστις, ὡς σκιᾶς ὄναρ.
Τὰ χείρονα στέργουσι κρειττόνων πλέον·
Θᾶττον πρὸ ὥρας τὰ καλὰ παρατρέχει.
Οὐδὲν τὸ καινὸν τῆς τροπῆς ταύτης, ξένε·
Ἀνθεῖ μόλις, φθῆσι δὲ, φθάνει ταχέως
Ἄκανθα· δυσώδης γὰρ, ἡ κεντροφόρος,
Ἐβλάστησε, τέθηλεν αὐτῆς τὸ κλέος.
Ἓν ἦμαρ ἠφάνισε ταῦτα πολλάκις,
Κενούς τε κατέλειψαν αὐτῶν δεσπότας·
Ἓν τυγχάνει μόνιμον, ἄφθιτον κλέος,
Ἡ ἀρετὴ, ἧς καὶ χρόνος πανδαμάτωρ
Γνώμην ἀγαθὴν δαμάσαι οὐκ ἰσχύει.

phali; d'où M. Raoul-Rochette remarque que le vainqueur «joignit son nom à celui du fidèle compagnon de ses travaux.» Voyez l'*Histoire des colonies grecques*, t. IV, l. VII, c. III, p. 182.

[1] Ce qui suit n'est pas dans le manuscrit 1685. Voici comment s'y termine l'histoire d'Alexandre, fol. 54 recto.

Ἐτελεύτησεν ὁ Ἀλέξανδρος ἐν τῷ ͵ερος τοῦ κόσμου ἔτει, ἐν τῷ τέλει τῆς ριγ ὀλυμπιάδος. Ἡ δὲ ὀλυμπιὰς, ἔτη εἰσὶ τέσσαρες. Τῷ δὲ τετάρτῳ ἔτει τῆς βασιλείας Ἀχαζ, πρώτη ὀλυμπιὰς ἤρξατο. Ἀπὸ τῆς τελευτῆς Ἀλεξάνδρου ἕως τῆς τοῦ Θεοῦ Λόγου ἐκ παρθένου σαρκώσεως, ἔτη τηδ.

Τέλος.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

Fol. 205 recto.

Θέλεις τοιγαροῦν παρ' ἐμοῦ μαθεῖν, ξένε,
Πρὸς τί ταῦτα ἔλεξα πρὸς σέ; νῦν μάθε.
Βασιλεὺς Ἀλέξανδρος ὁ Κοσμοκράτωρ,
Ὀλυμπίας ὁ βλαστὸς, εὐανθὲς[1] ῥόδον,
Ἐκ βασιλικῶν αἱμάτων βεβαμμένον,
Ἥρως βριαρὸς, γεννάδας, θυμολέων,
Οὗ τὴν σπάθην ἔφριξαν ἰταμῶν φῦλα,
Οὗ τὰ δόρ' ἐτρόμαξε Περσῶν ἡ φάλαγξ,
Ὃς βαρβάροις ἅπασι πρηστὴρ ἐπῆλθεν,
Τετραμερῆ κλίματα[2], τὴν γῆν, οἰκοῦσιν·
Οὗτος φαεινὸς ὀφθεὶς τοῖς Μακεδόσι,
Βαβαί! πρὸ ὥρας ἐξέλιπεν, ἐκρύβη[3],
Ὡς ὑπὸ τὸν μόδιον ἔκλαμπρος λύχνος.

ΤΈΛΟΣ.

Ἀνεκαινίσθη[4] τὸ παρὸν βιβλίον, Ἀλέξανδρος, ἐν ἔτει ζοε^{ω}, ἰνδικτιῶνος ι^{ης}, διὰ χειρὸς ἐμοῦ τοῦ ταπεινοῦ Εὐσταθίου ἱεροδιακόνου.

Θεοῦ τὸ δῶρον καὶ διακόνου πόνος
Γαβριὴλ[5], τοῦ γράψαντος ἐν πολλῷ πόθῳ·
Καὶ οἱ ἀναγινώσκοντες εὔχεσθέ μοι. Ἀμήν.

[1] Ms. Εὐαθές.

[2] Ms. Κλήμακα.

[3] Ms. Ἐξέλειπεν, ἐκρίβη.

[4] Ms. Ἀνεκενίσθη.

[5] Ces vers paraissent avoir été composés par l'écrivain d'un manuscrit antérieur, d'après lequel a été transcrit celui-ci. Le diacre Eustathe, à qui est dû ce dernier, après avoir écrit son nom et la date de sa copie, a encore ajouté les trois vers iambiques par lesquels se terminait probablement son original, dont l'écrivain, autre diacre nommé Gabriel, se faisait aussi connaître. De là, les noms de deux calligraphes à la fin d'un manuscrit qui n'est pourtant que d'une seule main. Voici la traduction de cette double souscription:

Le présent livre, intitulé Alexandre, a été rajeuni [pour transcrit] *l'an* 7075 [de l'ère mondaine de Constantinople, ou de J.-C. 1567], *dixième indiction, par la main de moi chétif, Eustathe, diacre.*

Suivent les vers iambiques :

Don de Dieu et tâche du diacre Gabriel, qui a mis tout son zèle à cette écriture. Lecteurs, priez pour moi. Amen.

Cette explication doit changer ce que nous avions dit à la page 201 sur ces vers, que nous avions attribués, par erreur, à Eustathe. Il n'en est que le copiste, et le diacre Gabriel, calligraphe plus ancien, en est l'auteur.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

VII.

COMMENCEMENT DE L'HISTOIRE D'ALEXANDRE,

D'après le manuscrit latin de la Bibliothèque du Roi, n° 8518, page 2.

Ægypti sapientes, sati genere divino, primi feruntur permensique sunt terram, ingenii pervicaciâ, et ambitum[1] cœli stellarum numero adsecuti. Quorum omnium Nectanabus prudentissimus fuisse comprobatur. Quippe qui quod alii armis, ille ore potuisse convincitur. Denique mundi elementa ei parebant, adeo ut, si motus bellicus illi immineret, non exercitum, non machinamenta martia[2] moveret. Quin potius[3] ingressus aulæ[4] penetralia[5] regiæque secreta, ibi se solitarium[6] abdebat[7], invectâ secum pelvi. Quam dum ex fonte liquidissimo impleret, ex cerâ[8] imitabatur[9] navigii similitudinem, effigiesque omnium illuc collocabat. Quæ omnia cum supernatare[10] cœpissent[11], moveri[12] ac vivere visebantur. Adhibebat etiam et virgulam ex ligno ebeni[13] et per incantamina[14] loquebatur, quibus vocaret Deos superos inferosque. Sicque laborabat pelvi naviculam[15] mergi. Ex quo fieba.

[1] Ms. *Ambitu.*
[2] Ms. *Marcia.*
[3] Ms. *Pocius.*
[4] Ms. *Aule.*
[5] Ms. *Penita.*
[6] Ms. *Solitarum*
[7] Ms. *Abebat.*
[8] Ms. *Vera.*
[9] Ms. *Immitabatur.*
[10] Ms. *Supernare.*
[11] Ms. *Cepissent.*
[12] Ms. *Mox veri.*
[13] Ms. *Lino hebeni.*
[14] Ms. *Montamina.*
[15] Ms. *Navicula.*

ut simul cum submersione[a] ceræ[1] et cereis[2] insessoribus etiam omnes hostes[3], si qui[4] adesse prænunciabantur, pelago mergerentur. Itaque, multo tempore, regno ac securitate potitus est.

[a] Page 3.

Quodam igitur tempore, nunciatum est ei multas adversus eum gentes unâ conspiratione atque eâdem voluntate consurrexisse, scilicet, Indos, Arabes, Phœnices[5], Parthos[6] et Assyrios[7], necnon et Scythas[8], Alanos, Oxydracontas[9], Seres atque Caucones, Hiberos, Agriophagos[10], Eunomitas [*sic*] et quæcumque[11] sunt Orientis barbaræ gentes. Quibus ille auditis, plausum dans manibus, magno risu dissolutus est. Igitur ad consuetæ[12] artis confugit peritiam[13], et more solito adhibuit sibi pelvem [*sic*], atque omnia alia instrumenta. Quibus intellexit se vincendum atque ab[14] hostibus capiendum, nisi fugæ consuleret. Mox autem, raso capite et barbâ, collectisque omnibus quæ sibi erant pretiosarum[15] opum, appulit Macedoniæ [*sic*]. Ibique amictus veste lineâ, astrologum se professus, vim peritiæ[16] suæ cum magnâ admiratione commendabat.

Ergo Nectanabus jam longe celebratior[17] apud Macedones[18] erat; adeo ut etiam fama illius nec Olimpiadam [*sic*] quoque[19] reginam lateret. Enimvero Philippus tunc bello forte aderat; cœpitque regina consulere peritiam viri[20]. Qui ut ad eam ingressus est, non eam dominæ appellatione dignatus est, qui

Page 4.

[1] Ms. *Cavere.*
[2] Ms. *Cæreis.*
[3] Ms. *Hos et.*
[4] Ms. *Quis.*
[5] Ms. *Fenices.*
[6] Ms. *Partos.*
[7] Ms. *Assirios.*
[8] Ms. *Setstas.*
[9] Ms. *Osydoracontas.*
[10] Ms. *Agriofagos.*
[11] Ms. *Quecumque.*
[12] Ms. *Consuete.*
[13] Ms. *Periciam.*
[14] Ms. *Ad.*
[15] Ms. *Preciosarum.*
[16] Ms. *Pericia.*
[17] Ms. *Celebracior.*
[18] Ms. *Macedonas.*
[19] Ms. *Qui.*
[20] Ms. *Vir.*

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

se quondam[1] dominum fuisse meminisset. Moxque ejus pulchritudinem[2] admiratus, amore illius captus est. Cùm ergo jussus sedisset, ait regina ad eum : « Tune, inquit, es Nectanabus ille, matheseos sciens? Dic ergo quânam usus peritiâ; « *aut veri Dei es amicus*[3]. » — Ad id respondit : « Multifida quidem, o regina, hæc nostra vaticinandi[4] scientia. Neque est *in* « *uno tempore omnium meminisse; nam et*[5] interpretes somniorum « et astrici, quibus omnis divinandi ratio reseratur[6]. Multaque « præter hæc sunt quibus uti ad præscientias solemus. » — His dictis, cùm acriùs in vultum reginæ intueretur, Olympias ait : « Quid ita defigeris, o propheta, ubi me intueris? » — At ille : « Recordor, inquit[7], oraculi illius quod apud Ægyptum[8] à Diis « acceperam[9], quòd oporteret[10] me reginæ[11] vera prædicere. « Quare consule super his quæ cupis. » Et cum verbo, promit tabulas quas hujus peritiæ docti pinacem[12] nominant. Auro enim et ebore variatum[13] pretium[14], cum sui[15] operis ammiratione contenderat. Tum promit etiam septem stellas et *horoscopum, id est circulos signorum pariter*[16], quibus *singulis sui metalli*[17] species inerat. Jovem quippe viseres aërino[18] lapide Pag. 5.

[1] Ms. *Secundam.*

[2] Ms. *Pulcritudinem.*

[3] C'est la leçon du manuscrit 8519. Les mots que donne ici notre manuscrit ne présentent aucun sens : *A deo vir amicus cluvis* [sic].

[4] Ms. *Vaticinandis.*

[5] Ces mots en italique manquent dans le manuscrit. Je les ai substitués d'après le manuscrit 8519.

[6] Ms. *Reserantur.*

[7] Ms. *Inquid.*

[8] Ms. *Ægiptum.*

[9] Ms. *Acceperant.*

[10] Ms. *Oportaret.*

[11] Ms. *Regine.*

[12] Ms. *Pœnacem.* 8519 : *Panacem.*

[13] Ms. *Ariacum.* — *Variatum* est la leçon du ms. 9519.

[14] Ms. *Præcio.* 8519, *Præciose.*

[15] Ms. *Sais.*

[16] Les mots en italique sont la leçon du manuscrit 8519, celle du 8518 n'offre pas de sens : *horosco punit pariter.* Ensuite l'ignorant et négligent copiste a transcrit de nouveau, à la fin de cette page et au commencement de la suivante, tout le passage déjà transcrit à la page précédente, depuis *itaque multo tempore* jusqu'à *artis confugit periciam.*

[17] C'est encore la leçon du manuscrit 8519 : celui-ci porte *singuli metalli.*

[18] Ms. *Aereos.* — *Aerino* est la leçon du Ms. 8519.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

nuncupatum[1], Solem cristallo[2], Lunam adamante[3], Martem dici sub lapide hematite[4], Mercurium smaragdo. Venus autem saphirina erat, Saturnus in ophite[5]. At verò horoscopus lygdinus[6] erat.

Exinde mirans Olympias[7] stellarum mirabilem varietatem « et propiùs sciscitans[8] : « O, inquit, tu intuere, quæso, meam « et Philippi congruentiam. Nam multa fama est quia, si ex « hoste[9] rediens adfuerit, abjectâ me, velit in alteram transmi« grari[10]. » — Cui[11] Nectanabus statim suam adhibet constella« tionem. Exploraturus erat quæ[12] regina petiverat. Quo facto, ait : « Non vana[13] ista ad te fama pervenit; sed enim vera est. « Ego enim ac si propheta ex Ægypto[14] opitulabor, ne quid de « divortio formidaveris. Nam fatale tibi est, secundùm quod « prospexi, misceri te Deo, genituramque filium ultorem om« nium, si qua[15] in te Philippus audebit. » — Tum illa : « Et « cuinam, inquit[16], Deo ad torum[17] debeor ? » — Respondit : « Ammoni, Deo Libyæ[18]. Quare præparaveris[19] te velim ut fe« minas mos est et reginæ decorum ad hujusmodi nuptias. « Videbis ante et somnium et in somnio nuptias[20] tibi cum « Deo futuras esse. » — At illa : « Hoc, inquit[21], somnium si « somniabo, jam non ut mago utar te, enimverò honore Dei « venerabor. »

Page 6.

[1] Ms. *Nuncupatum est.*
[2] 8519 : *Cristallino.*
[3] Ms. *Adamantem.*
[4] Le 8519 donne *ametyste* [sic].
[5] Ms. *Moofite,* au lieu de *in ophite.* — 8519 : *In offite.*
[6] Ms. *Ligdinus.*
[7] Ms. *Olimpias.*
[8] Ms. *Esitans.*
[9] Ms. *Oste.*
[10] Ms. *Transmigrare.*
[11] 8519 : *Quin.*
[12] Ms. *Que.*
[13] J'ai supprimé là *inquit* [ms. *inquid*], comme de trop, après *ait* qui précède.
[14] Ms. *Ægipto.*
[15] Ms. *Sic que.*
[16] Ms. *Inquid.*
[17] Ms. *Thorum.*
[18] Ms. *Libiæ.*
[19] Ms. *Preparaveris te te.*
[20] Ms. *Nupcias.*
[21] Ms. *Inquid.*

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

Progressus inde Nectanabus, herbas quæritat ad somniorum imperia necessarias. Quibus carptis atque in succum pressis, effigiat ex cerâ corpusculum feminæ[1], eique nomen reginæ adscribens, lectulum ei fabricatur, cui illa effigies supra ponitur, juxtaque lucernis accensis, succum herbarum potentium[2] superfundit, carmenque indicit efficax et secretum, quo effectum est ut quicquid ille simulamini cereo loquebatur, id omne fieri[3] sibi regina per somnium sit opinata. Videt enim se in complexibus Dei, et, post complexus, audierat sibi ipsum loquentem fœtam[4] se et uteri gravem, genituramque filium vindicem. Moxque dehinc illa surgens e lectulo hominem ad se vocat, eique somnii retulit visionem. Cui ille : « Hoc, inquit, o regina, somnium est verum ; ejus effectus citò « subsequetur. Quapropter secùs cubiculum tuum secretò « mihi[5] lectum præparare jubeto ; ut si fortè aliquis tibimet « repentinùs inruerit metus, possim tibi spes esse subsidii. » — Promisit regina, et vicinum cubiculo suo secessum[6] mago tribuit, pollicens honores multos si conceptu sit potita. Tum magus : « Præcursor[7] tibi, inquit[8], Deus ipse aderit. Nam sedenti « superveniet draco reptabundus. Tu vero, eo viso, omnes qui « aderunt egredi jubeto. Et cùm te[9] lecto collocaveris, explora « vultum illum quem jam in somno pervidisti, si is erit. » Page 7.

Insequenti igitur die locus destinatur mago, isque providit ex arte vellus arietis mollissimum simul cum cornibus, et sceptrum et amictum candidum, efficitque ex scientiâ[10] reliquum corpus veluti draconem, vespere[11] adventantem ad fe-

[1] Ms. *Fæmine.*
[2] Ms. *Potencium.*
[3] Ce mot est répété dans le manuscrit.
[4] Ms. *Foetem.*
[5] Ms. *Michi.* C'est une forme d'orthographe, qui peut ne pas être considérée comme une faute.
[6] Ms. *Successum.*
[7] Ms. *Precursor.*
[8] Ms. *Inquid.*
[9] Ms. *E.*
[10] Ms. *Cientia.*
[11] Ms. *Vespera.*

NOTICE du Pseudo-Callisthène. Page 8.

minam. Quo illa viso, cunctos egredi jussit; deditque sese mox lectulo, et, operto capite, solo oculo ad superventum opinati Dei curiosè intendebat. At ille sceptro deposito, conscensoque[1] lecto, nuptias agit. Exinde manu superjectâ[2] utero, ait : « Gaudeto, o mulier, te gravidam ex me, filiumque pa- « rituram qui universo[3] orbis dominio potiatur[4]. » Receptoque sceptro, exivit.

Mane autem facto, mulier alacrior cubiculum Nectanabi irrupit[5]; isque somno excitatus, ut nescius rei, causam quærit[6] adventûs. Tum illa : « Facta, inquit[7], sunt omnia quæ « promiseras. » — Et ille in hoc[8] se gaudere respondit. Rursus mulier : « Ergone[9] ultra adesse dignabitur? Nam est mihi[10] « ad tales nuptias amor. » — Tum magus[11] : « Audi, inquit[12], « o regina : hujus Dei minister ego sum. Et tu cùm volueris « talis mariti conventum, dicito mihi[13], atque ego procurabo « quo ad te sæpiùs[14] veniat. » At[15] illa mox claves cubiculi mago dari jubet; ex quo promptior illis erat in id quod cupiverant commeatus.

[1] Ms. *Concensoque*.
[2] Ms. *Superlecta*.
[3] Ms. *Universos*.
[4] Ms. *Pociatur*.
[5] Ms. *Nectanabut rupit*.
[6] Ms. *Querit*.
[7] Ms. *Inquid*.
[8] Ms. *Oc*.
[9] Ms. *Ergo me*.
[10] Ms. *Michi*.
[11] Ms. *Magis*.
[12] Ms. *Inquid*.
[13] Ms. *Michi*.
[14] Ms. *Sepius*.
[15] Ms. *Ad*.

VIII.

CONTINUATION DE L'HISTOIRE D'ALEXANDRE,

D'après le manuscrit latin de la Bibliothèque du Roi, n° 5873, où se trouve relié, fol. 61, un feuillet du manuscrit 4880[1].

[2] Sed jam alvo et lateribus excrescentibus, « Quidnam, in-« quit, o propheta, me fiet, quidve nunc facto opus est, si ad-« veniens Philippus cum isto me onere deprehendat ? » — « Ne « metuaris », ille respondit. « Opitulabitur enim Ammon ei vitio « quod suasit, eumque per sompnium[3] super facto docebit ne « quid tibi iste succenseat; quoniam sciat Deos hominum poten-« tes esse. » — In hunc igitur[4] Olimpias magicis artibus ducebatur. Sed Nectanabus sibi sacrum accipitrem parat, eumque secretiùs monet ire ad Philippum. Quem per noctem assistens, mandatis opinionibus complet.

Quippe territus sompnio, evocatoque rex sompniorum interprete[5], sic ait : « Vidi, inquit, per quietem, Deum quem-

[1] Voyez à ce sujet l'explication de M. Letronne, page 212 de la notice ci-dessus.

[2] C'est le commencement de la seconde ligne. La première est la fin d'une phrase précédente : .... *in id quod cupierant commeatus sub oppinione tamen Hamonis dei.*

En regard de la seconde ligne se trouve aussi le chiffre 4, indiquant, comme l'a remarqué M. Letronne, la pagination, différente, de quelque autre manuscrit.

[3] *Sompnium* pour *somnium*. Cette ancienne orthographe est conforme à l'étymologie : « Quod Græci ὕπνος, dit Aulugelle, « l. XII, c. IX, nos primo sypnus deinde « *sumpnium*.... »

[4] Il semble qu'il manque ici *modum*.

[5] Ms. *Interpretes*.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

« dam, facie formosum, et canitie cesariatum capitis et gene[1], « arietis tamen cornibus insignitum, supervenisse Olimpiadi, « conjugi mee, seseque illi nuptiis miscuisse. Quibus patratis, « hec etiam verbo addiderat : *Excepisti*[2], inquit, *o mulier, marem « filium qui adserat te, et patris ultor esse laudetur.* Tum mulieris « virginal biblo contegere, signareque anulo aureo videbatur « cui inscalptio erat solis effigies et leonis caput hastili[3] sub- « jecto. Que cùm vidissem, accipiter superveniens excitare me « pulsu videbatur alarum. Quid istud est igitur quo porten- « ditur ? » — Tum interpres : « O Philippe, verum istud est, « nec, in aliud interpretandum ut assolet, opinabile. Quod « enim vidisti signari virginal femine, fidem rei vise testatur. « Consignatio enim fides est atque veritas, ex quo pernosti quod « illa concepit; nemo enim vas vacuum consignaverit. Ut hec « biblo, quippe cùm biblus ista, vel carta, nullibi gentium nisi « in nostrâ[4] tellure gignatur : egyptium igitur semen est[5] qui « conceptus est. Non tamen humile, sed clarum planè ut re- « gium, propter aurei anuli visionem. Hoc enim metallo « nichil[6] scimus esse pretiosius : in quo etiam Deorum effigies « veneramur. Sed quoniam signaculum quod solis forma vise- « batur subter leonis caput hastile quoque adjacens erat, sic[7] « ipse, quisque nascetur, in Orientis usque veniet prepoten- « tiâ possessionem, omnia audens, que natura est leonis, idque « vi et hastâ faciet, quoniam unà vidisti. Enimverò quoniam « Deum capite arietino testaris eundemque canum esse, Deus « Libie[8], Hammonis nomine. »

[1] Il n'y a d'*æ* nulle part, mais partout, à leur place, des *e* simples.

[2] Ms. *Excepti.*

[3] Ms. *Astili.*

[4] Tous ces devins étaient fournis par l'Égypte, comme on le voit dans Apulée.

[5] Il faut sous-entendre ici *infans*, en vertu d'une ellipse qui n'est pas sans élégance.

[6] Cette manière d'écrire *nihil* se rencontre assez fréquemment dans certains manuscrits.

[7] Ms. *Si.*

[8] Pour *Libyæ.*

Hanc interpretationem interpretis tunc non equo satis animo Philippus accepit, quodque *homine*[1] concepisse mulierem credidisset. Festinatâ igitur re bellicâ, Macedoniam ad sua repedat. Quo reditu mulier audito, trepidatior erat; solatiis tamen ejus Nectanabus assidebat. Tamen igitur adveniens Philippus ut ingressus est, reginam cùm diffidentiùs[2] sibi occursare conjugem intueretur, astu dissimulans indignationem, in hec verba solatus est: « Me quidem clam res gesta non « est, libensque te veniâ impertio. Quippe tibi, non ádherente « culpâ, sicuti prescivi, sompnio defensante quod factum est « ab omni culpâ quam adlabi[3] posses. Regibus quoque sicut in « alios vis est; ad Deos tamen potentia fixa erit[4]. Neque te scio « popularis alicujus amori servisse, enimverò Dei Deorum « pulcerrimi. » His dictis animum mulieris instauraverat. Agit ergo gratias uxor venie, eique qui sibi spem ejus pollicitus videbatur prophetare Nectanabo. Igitur agebat interim Philippus cum muliere conjugaliter. Nectanabo[5] verò presens quidem, sed invisitatus, unà agebat; neque videri se ex arte magicâ concesserat. Denique et interfuit aliquando effervescenti jam Philippo, et conjugem increpanti quod ille conceptus non ex Deo mulieri foret.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

Verso.

2e col.

Quod cùm auribus Nectanabus usurpasset, conviviumque celebre et regium pararetur ob reversionem scilicet Philippi, votum ac reditum, omnium erat visere dapsilem satis diffusamque lasciviam, nec tamen Philippum frontem in letitiam explicâsse, quod pregnantem mulierem admodum suspectaret. Ergo ut jam tempus convivandi erat, statim se reficit Nectanabus et reformat in illum draconis quidem seductiorem

[1] Le manuscrit porte *omnino;* mais le sens demande évidemment *homine*, par opposition à *deo*.

[2] Ms. *Cum diffidentiis.*

[3] Ms. *Adlani.*

[4] Ms. *Fixerit.* Nous ne donnons notre correction que comme conjecture.

[5] *Nectanabo* est ici au nominatif.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

aliquantulum tractum; eique reptabundus triclinium penetrat. Tum spectabili specie, tum majestate[1] corporis totius, tum etiam acumine sibilorum adeo terribili et divino, ut fundamenta etiam parietesque conclavis quati ac motari viderentur. Ceteris igitur persultantibus ac delabentibus metu, una Olimpias, quo fidem faceret divino commercio, manum protendit ad[2] bestiam. At verò draco, ut lubentiam suî proderet, et caput in sinum mulieris extendit, et omne agmen in spiram[3] mansuetiùs colligit. Et[4] genibus sinum mulieris insidens, promptum os porrigit. Et cùm ibi, sulco lingue vibrato, osculum uxoris affectat, ne quid omnino conjugali fidei deesse apud eum maritum cui talis visio proderetur. Hic Philippus, unà metu unàque admiratione discedit. Sed ultrà Nectanabus inspiciens, draconem vertit in aquilam, et volatu facessit è medio. Tunc ex admiratione sobrius Philippus : « O conjux, « ait, patuit verò argumentum divini circa te cultûs. Vidimus « enim Deum auxiliantem tibi periclitanti, quamvis quis is[5] sit « nesciam. Quippe ut Jovem credas, ex aquilâ; ut Hammonem, « ex dracone. »

Enimverò pavens cùm in quâdam regie parte Philippus sessitaret in quâ aves plurime circumerrarent, isque intentus agendis rebus animum occupavisset, repentè gallina supersiliens ejus in sinum, confidensque, enixa est ovum. Sed ovum illud, evolutum sinu ejus, humi concrepuit[6]. Cujusque testulâ dissultante, dracunculus, utpote tantilli conclavi[7] protenius egredi visitur; isque sepe circumcursans et ambiens

[1] Ms. *Majeste*.

[2] Ms. *An*.

[3] Ms. *Speram*.

[4] Ms. *Ea*.

[5] Ms. *His*.

[6] Ms. *Concreperat*.

[7] Voilà de ces observations qui ont tout l'air de gloses introduites dans un texte d'abord plus précis, comme est celui du manuscrit 8519, qui, dégagé d'une foule d'additions de ce genre, est bien moitié plus court que celui-ci, tout en contenant autant de faits.

ovi testulam velle se rursus eò unde emerserat condere; sed priusquam cupitum ageret, morte preventus est. Ea visio parvum scrupulum Philippo in animum injecerat. Rex denique Antifontem, qui conjector, id temporis, egregius habebatur, arcessiri jubet, eique aperit rem visitatam : gallinam, ovum, dracunculum[1], circuitum, mortem dracunculi. Sed enim Antipho, ad incrementum peritie sue Dei adminiculo inspiratus, infit regem docere : Filium mox ei fore qui omnem mundum obiret, omnemque sue dicioni subjugaret; hunc, post, ambitum mundani laboris, domum jam se vertente, occasu celeri periturum. « Draco quippe, ait, regale est animal. Ovum verò « forma mundialis est. Ex quo cùm draco erupisse videatur post « omnem rotunditatis illius ambitum circuisse, atque ingredi « eò unde ortum habuerat cupivisse, priùs quidem mortuus « quàm id fieri perveniret : cuncta hec que predicta sunt por- « tendisse liquet. » Et his quidem in hunc modum interpretamenti sui fidem fecerat apud Philippum.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

Appetente autem jam partitudinis tempore, consederat Olimpias, oneri partûs levando[2]. Et mugitu omni ingemiscens, vehementiùs exegit puerum, qui vi ad humum lapsus est. Motus protinùs terre insequitur, et tonitruum crepor, ventorumque conflictus, tum etiam fulgorum[3] choruscatio; Verso.

[1] Ms. *Dracumculum*.

[2] Ici rien ne répond à l'endroit du texte grec où Nectanébo tire l'horoscope d'Alexandre. Il n'en est pas de même dans le manuscrit latin, n° 8519, dont voici le passage, fol. 7, recto:

Appetente autem jam partitudinis tempore, consedit Olympias, onere partûs levando. Sed assistens Nectanabus, inspectansque cœlitùs cursus motusque astrorum, manè ait : « Quæso, mi mulier, et vim partitudinis vince. Quippe si nunc fit editus « partus, servilem quidem captivumque « illum futurum astra minitantur. » Atque cum obdurasset mulier, ac secundis aculeis pulsaretur, rursus admonet magus : « Nunc « etiam, quæso, inquit, obdura paululùm, « mi mulier, quia si nunc editu victa fueris, « gallus et semivir erit qui nascitur ». At tunc demùm intuens astrorum cursus motusque elementorum, sic ait : « En tempus « est quo editum erit, totiusque mundi do- « minio celebrabitur ». Tunc ipsa, vehementiùs ingemiscens, exegit puerum, etc.

[3] *Sic*.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

prorsus ut viseres omni mundo curam[1] cum illâ partitudine laborantem. Ergo ait et Philippus post solatia gratulatoria : « Equidem[2] mihi fuisse, o mulier, consilium profitebor non « nutriendi quod natum est, propterea quod id de meo semine « non provenerit. Enim cùm videam sobolem esse divinam, « editationemque[3] ipsam elementis et Diis pariter cordi fuisse, « votis educationis accedo; inque memoriam ejus filii qui mihi « natus occubuit, de prioribus nuptiis, Alexandri ei nomen « dabo. »

Post verò regaliùs et competentiùs alebatur. Nam et coronaria obsequia eidem undique confluebant : tum Machedonia, tum Epella[4], tum Tercia[5], multigenisque aliis gentibus in id certantibus. Atque in his exegit spatia lactandi. Vultu formâque omni alienus à Philippo; ne matri quidem ad similitudinem congruus; ei quoque cujus semine credebatur, facie diversus. Sed suo modo et filii[6] pulcherrimus : subcrispâ paululum et flavente cesarie, et come sicut leonine; oculi egregii decoris, altero admodum nigro quasi pupilla est, levo verò glauco atque celi similis. Profususque omni spiritu et impetu quo leones; ut palam viseres quid de illo puero natura promitteret. Crescebat ergo ut corporis gratiâ, ita studiorum quoque et prudentie majestate, et cum his unà regie discipline. Ejus nutrix Alacrinis erat, pedagogus atque nutritor nomine Leonides, litterature Polinicus magister, musicus Alcippus[7] lemnius, geometrie Menecles peloponnesius[8], oratorie Anaximenes Aristoclis[9] lampsacenus[10], philosophie autem Aristotiles ille milesius[11].

[1] Ms. *Cura.*

[2] Ms. *Gratulatorie quidem.*

[3] Ce mot *editatio* est à remarquer.

[4] On pourrait reconnaître dans ce prétendu nom de pays, les deux mots *è Pella.*

[5] Probablement pour *Thracia.*

[6] *Sic.*

[7] Ms. *Alcispus.*

[8] Ms. *Polopennesius.*

[9] Ms. *Aristocli.*

[10] Ms. *Lamsacenus.*

[11] *Sic.*

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

[1]Enim de *genere*[2], quia hic longa res est et propositum interturbat, deque eâ, si quid inquirere curiosiùs voles, sat tibi lector habeto, græcum Favorini[3] librum, qui omni genere historie superscribitur. Illic etiam generis Alexandri inveneris seriem, cui generis principium prestitisse ferunt Oceanum vel Thetydam, exinque fluxisse per Acrisios Danaosque[4] atque Persea, multosque alios in Perdice[5] genera vel Philipporum. Nam ne Olimpiadi quidem secus propago generosa est : cui, diligentia pari, à mundi principio per Saturnum atque Neptunum, tum etiam Telamona, seriem generis attexuit; ad terciumque[6] Neoptolemum[7] docet prosapiam defluxisse, cujus Anasafia[8] mater Olimpiadis cluit. Igitur ad[9] Alexandrum mens recurrat.

Erat quidem ille ad omnis[10] litteras jam peritus; et sibi quisque ludus im[11] puero imperiale aliquid fuerat medita-

[1] Tout le passage dont nous avons formé cet alinéa ne se trouve pas dans les autres textes.

[2] Le manuscrit porte *de milite;* mais le sens demande évidemment *de genere*, correction que j'ai introduite dans le texte. Ce qui a pu faire écrire au copiste *milite*, est peut-être le mot *milesius*, qui se trouve auparavant. Il y a plus d'un exemple d'erreurs provevenant ainsi de consonnance.

[3] Ms. *Faborini*. Favorinus d'Arles, qui florissait sous Adrien, avait en effet écrit en grec un livre intitulé Παντοδαπὴ Ἱστορία, *Omnigena Historia*, où Diogène de Laërte a puisé beaucoup de faits. Aulugelle, Galien, Plutarque, Lucien et Philostrate témoignent aussi de la réputation que Favorinus s'était acquise en Grèce comme en Italie. Cependant il paraît que ses ouvrages se perdirent dès le siècle suivant, ou au moins au ve; car, à l'exception d'un Sopater dont l'âge n'est pas bien établi, et d'Étienne de Byzance qui cite, peut-être d'après d'autres, les *Histoires de tout genre* de Favorinus, les écrivains plus récents paraissent n'avoir pas connu ce livre. Ce passage de l'histoire d'Alexandre est donc assez important, d'abord en ce qu'il montre que notre auteur avait puisé des renseignements à une source respectable et maintenant perdue, ensuite parce qu'il fournit un argument en faveur de l'ancienneté de cette rédaction.

[4] Ms. *Daneosque*.

[5] Perdiccas, l'un des successeurs de Caranus, est quelquefois désigné comme le chef de la dynastie macédonienne.

[6] *Sic*. Peut-être pour *Thracium*.

[7] Ms. *Neoptolemeum*. Justin, l. VII, c. VI, dit qu'Olympias était fille de Néoptolème, roi des Molosses.

[8] *Sic*.

[9] Ce mot manque dans le manuscrit.

[10] *Sic*.

[11] *Sic*.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

2e Col.

mentum. Nam[1] sicubi tempus cum labore lectionis absolverat, et judicare solitus inter equales[2], et industriari quatinus inter hos argumenta jurgii[3] nascerentur : ad tunc alteri jurgantium favens, ubi partem illius ingenio sublevasset, solitus in contrariam resultare, rursusque contra eam cui paulò ante priùs fuerat dicere. Itaque cùm sepe utrique parti utilis favisor ac strenuus victor foret, opinionem non frustra sibi spectabilis ingenii confirmârat.

Intereà viri qui Philippi armenta, vel equitia, curabant, equum spectabilis forme pulcritudine absolutum regi deducunt, aiuntque illum armenti quidem regalis genus formatum, pedibus ad Pegasi fabulam opinabilem, et si quis fuisse Laomedonti ejusmodi prædicatur. Hec secus senserat Philippus. Nam et actu corporis et lineâ pulcritudinis movebatur. Sed addit equisius : « Hec quidem, o rex, sunt in hoc equo talia ; « sed est ei vitium beluile, namque homines edit, et in hujuscemodi pabulum sevit. » — Et, « Heu ! rex ait, numnam illud in « isto proverbium est, quod semper propter rebus bonis deteriora commutant ? Enimverò quoniam deductus est, claudi « eum atque alere curabitis, sed claustris scilicet preserratis. « Quisque enim succubuerit legibus tristioribus, hujuscemodi « meliùs objectabitur laniene. » Et hec quidem rex ; et cum dicto jussa complentur.

Sed interea Alexander jam annum duodecimum appellens, et comes patri fiebat, et usu armorum indui meditabatur ; simulque cum exercitibus visis gaudebat, et equis insiliens, et reliqua omnia miles ut poterat ; adeò ut Philippus hec demirans, sic ad illum : « O puer, aveo quidem ut vultu fruens

[1] Entre ces deux mots, le manuscrit porte *si*, qui paraît la répétition fautive de la première syllabe du second.

[2] Ms. *Equenos*.

[3] Ms. *Jurgia*.

« et moribus tuis. Eorumque aliud duco ad similitudinem « nostri; aliud verò ac tuis ut si ex nostrâ naturâ. Sed ne mihi « ad proximam usque iteres civitatem. »

Quod dictum cùm Olimpias etiam usurpâsset, profectusque Philippus foret, non simili affectu quo solitus, Nectanabum protinùs repetit, eumque consulit super clandestino mariti consilio. Qui cùm, adsidente sibi Alexandro, ex arte illâ astricâ loqueretur, interpellat puer, et : « Heus tu, inquit, « istene quas stellatas appellas agitant nunc in celo, ibique vi- « suntur ? » — Et Nectanabus ita esse respondit. Pergit igitur Alexander : « Possumusne istas videre atque oculis usurpare ? » — Annuit posse. Tempus exigit. Vesperam pollicetur. Que ubi advenerit, « Comitare, inquit, unà mecum ad campestrem lo- « cum, easque tibi in celi choro lucentis[1] ostendam. » Recipit ita sese facturum velud[2] cupidus puer. Ergo ubi tempus est progressis oppidum, dabat videre Alexandro que cupiverat. Enim non una sedulitas discenti puero cum magistro. Namque paulatim Alexander ad prescitum fossem preceps hominem appellens, inpulsum improvisò precipitat; ibique letali ictu cervicis Nectanabus afflictus, hec est conquestus : « Mi, inquit, fili, Alexander, quidnam hujus facti tibi consilium « fuit ? » — At ille respondit : « Conquerendum igitur tibi est de « arte istâ quam noveras. Quippe nescius que te impenderent, « humi rimare ea que celi sunt. » — Ad hec magus : « Equidem, « inquid[3], Alexander, lesum me letaliter sentio; sed profectò « nulli mortalium contra fatum permissa est fuga. » — Tum « ille : Cur ista inquis ? » — Respondit magus : « Olim quippe « per hanc scientiam videram fatale mihi fore à filio interfec- « tum iri. En igitur prescita non effugisse. » — Et Alexander :

[1] *Sic*, pro *lucentes.*
[2] *Sic.*
[3] *Sic.*

« Anne ego sum filius tuus? » — Ita esse confitetur; et fabule reliquam subserit seriem. Tum Egipti fugam, tum ingressum ad Olimpiadam, et tractatum et amorem, et quânam arte potitus uxore sit ad similitudinem Dei. Et in his dictis, animam exestuat. Hinc Alexander comperto eo quod pater sibi quem interfecerat fuit, metuit eum in illo defosso insepultum et predam bestiis derelinqui. Nam et nox[1]......

[1] Voyez la continuation immédiate à l'extrait suivant.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

IX.

SUITE DE L'HISTOIRE D'ALEXANDRE,

D'après le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, n° 4880, fol. 65 recto[1].

.....[2] erat, et secreta quò venerant. Naturali igitur monitus affectu, superponit hominem humeris; quem valentissimè revectat in regiam. Ut autem reversus ad matrem est, cuncta narrat que sibi supremo colloquio pater dixerat. Hoc demirata est mulier, et secus de se quam voluerat indicavit : quod tot annis scilicet artibus lusa, probri rem fecerat. Nichilominus et sepelit cum decore Nectanabum, et patri filius sepulchrum erigit operosissimum. Fuitque inde prenosse quod huic genito ad vite clausulam deberetur : cùm Nectanabus, Egipto oriundus, Macedonie sit sepultus, tantumdemque spacii de diverso, Alexander Macedoniâ, morte suâ foret Egipto traditurus.

Enim Philippus Delphos mittit super regni sui sollicitus successorem; responsumque accepit in hoc modum : « O Philippe, is demum tuis omnique orbe potietur, et hastâ omnia « subjugabit, quicunque Bucephalam equum insiliens medium « Pelle transierit. » Vocabatur enim equus quem supra diximus illo nomine. Nam eo modo quod corniculatâ fronte terribilis

[1] Le feuillet relié avant celui-ci est le 48. Ce qui prouve que la pagination du manuscrit, dont les chiffres sont en effet d'une écriture ancienne, avait été marquée lorsque l'histoire d'Alexandre et l'ouvrage d'Orose, qui précède, se trouvaient encore complets. Maintenant il manque la fin de l'une et le commencement de l'autre.

[2] Voyez à l'extrait précédent les premiers mots de la phrase, qui sont : « *Nam et nox* ».

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

foret, et quod inustio etiam fortuita quædam ejus coxe, veluti taurini capitis imitamen insederat. Sed hac sorte receptâ, rex opinionem fovebat predici sibi Herculem juniorem ex famulâ sibi natum.

At verò Alexander cùm Aristotile jam tantùm milesio uteretur, fortè preceptoris istius ad puerorum ingenia colligenda tale periculum extiterat. Quippe cùm plerique essent filii regum[1] et optimatum nobiles, sigillatim ab his sententias rimabatur, et quid sibi quisque polliceretur, si modò ad regnum patri succederet. Aliisque opes, aliis gratiam dignitatesque amplissimas, verbis laxioribus, pollicentibus, ubi ad Alexandri sententiam ventum est, ut ipse, si foret quoque Philippi successor, super futuro profiteretur : « Haud equidem « mihi, ait, ut à sapiente ista hec sententia sederit. De futuris « enim instabilibus et incertis fixam dicere sponsionem, er« rantis est. Benignitatis et stabilis[2] cum crastino ratum pignus « nullum facilè possederit. Dabo tibi tunc quod facultas et tem« pus hortabitur. » Probat Aristotiles benevolentiam circumspectam. Et « Ave, inquit, sanè tu rex profectò mundane cum « isto[3] prudentie tue pignore. » Atque hec ei fuerat sententia de magistro. At verò vulgo, ut qui spurcius[4], eâ vi mentis calentior habebatur quam[5] Philippus jam sinceriùs plecteretur. Videbat enim plenam indolem martiis desideriis regalibusque[6]. Eo admordebatur solo quod nichil de se vultu et similitudine mutuaretur.

Cùm igitur pleraque ex his que in studentem pater largiùs conferebat ipse quoque liberalitate transcriberet, Zeusidos

[1] Ms. *Regnum.*

[2] Ms. *Fabilis.* Mais il est possible que l'*f* représente ici l'*s* jointe au *t.*

[3] Ms. *Istoc.*

[4] Ms. *Sprureius.*

[5] Ms. Entre *quam* et *Philippus* le manuscrit donne encore les deux mots *quis eum.*

[6] Ms. *marti i. desideriis regalisque.*

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

quondam celebris illius ad pingendum, sed enim adsecle regalis, tales littere deferuntur : « Zeusis Philippo et Olimpiadi salutem plurimam dicit. Est scire vos ea que Alexandro destinatis non illi ad frugi custodiam retineri. Enim labi omnia facilitate donandi. Quare quod[1] sat sit estimatote dispensandum. » Ad hec reges Aristoteli scribunt : « Nuntiat Zeusis[2] is qui sumptibus Alexandri est prefectus, ea que ad ejus usus largiamur ab eo facilè dilabi, quia sit inconsideratior dilargitor. Ergo tu missa susceperis, atque ex sententiâ dispensabis. » Ad hec Aristotiles : « Ratum quidem habeo, mi rex, nostris Alexandrum institutis nichil sese nobisque indignum factitare ; idque mox coram indole ejus inspectâ vestrâ quoque sententiâ sue doctrine. Que si vobis cordi est experiri, subjeci consilium. » Ad hec reges scribunt rursus ad Zeuzim : « Litteras tuas Aristoteli quas super Alexandro feceras intimavimus, quidve ad hec ille responderit presto est tibi. Igitur ex utraque collige quid facto opus arbitrare. » Id tamen scriptum cum suspectasset Aristotiles, alitiùs in hunc modum Alexandro refert : « Scripsere mihi Philippus et Olimpias, parentes tui, ea que tibi sumptui mitterent inconsultiùs deperire. Neque accedo sententie, quicquam te indignum nobis ac parentibus sapere. » Ad hec puer : « Scire te par est, mi magister, ea quidem que ad nos à parentibus destinantur indigna esse illorum opibus et nomine. Sed secus tamen de institutione regali reges pariter ac parentes quam decorum fuerat commoveri si fortunam hanc fragilitate populari. » Sunt etiam littere utriusque parentis ad filium ad hunc modum : « Sumptus tibi qui fortunâ nostrâ digni mittuntur ne prodigeris, fili, nec litterarum Aristotelis[3] de te perverteris

2ᵉ col.

[1] Ms. *Quod*

[2] Ms. *Zesis.*

[3] Ms. *Aristoteli.*

testimonium. Enim frugi te esse parcimoniâ[1] comprobato.» His respondit Alexander : «Equidem missorum à vobis, mi parentes, modum nomine vestro dignum non confitebor. Expensam tamen eorum fieri pro necessitate regii nominis fateor. Neque verò de me magistri littere claudicabunt; ejus preceptis non dignum à me nichilum fieri noscens. Enim vos mallem[2] neque adversùs istec aures malis sermonibus reseruisse, veritatemque hanc decentiùs convertisse in eos qui id facere audent, et nostri curam regiam agere pro illâ populari malitis[3].»

Id jam tempus, decimum quartum annum Alexander appellebat. Qui cùm quâdam die locum quo clausus equus Bucefala fuerat præteriret, conversus ad amicos, hoc ait : «O viri, hinnitusne aures meas, annon rugitus aliquis leoninus, offendit ?» Ad hec Ptolomeus qui Soter[4] postea appellatus est : «Immo verò hic ille est equus Bucefala, quem ob vehementiam pariter et sevitudinem dentium hactenus rex claudi pater jussit.» Et inter hec rursus alius equi ejusdem hinnitus auditur, acutus quidem ille, sed nichil increpans ad formidinem pristinam. Enim mite[5] aliquid et mansuetum prorsus ut diceres alloquia illa ad hominum esse morigera, non equi fremitum sevientis. Nam et pedes priores extenderat, et gesticulam mansuetudinis luserat, et supplicis quodam motu blanditus est. Quod ubi intuitus est Alexander, fuisse in illo antehac tam truculentum officium edendis hominibus demiratur. Denique custodibus evitatis, claustrisque dimotis, animal educit, jubamque ejus cùm levâ apprehendisset, audaciùs[6] nescias an faciliùs, tergum quadrupedis insultat, effrenemque

[1] Ms. *Parsimoniâ.*

[2] Ms. *Malle.*

[3] Tout ce passage assez insignifiant sur les dépenses du jeune Alexandre ne se trouve pas dans les autres textes.

[4] Ms. *Tolomeus qui Sother.*

[5] Ms. *Mitte.*

[6] Ms. *Audatius.*

eum sed morigerum tamen imperiosis moribus aurigabundus[a] hac atque illac Alexander circumducit. Quod cùm ammirationi visentibus foret, ex cursu quidam rem periculi hujus nuntiat Philippo. Sed ad memoriam ille monitus oraculi occurrit ad puerum, et salutat inde ut orbis integri dominum. Quâ re letior quidem[1] spe filii pater Philippus tunc agebat.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

[a] Verso.

Sed Alexander quintum et decimum ingressus annum, explorato temporis oportuno, cùm veniam e paternis auribus pignerato osculo impetrasset, precario petit ut sibi Pisas apud Olimpia certaturo iter largiretur. « Et quid, inquid[2], laboris vel artis genus est quod tibi ad certamina preparatur ? Neque enim reor non regum te nominis memorem hanc gloriam cupivisse. » Tum ille quidem que sint parum liberalia[3] munera refutat, ac negat pugillatus scilicet atque luctatus, que vilem cestibus sive cursu plebicula vivat. « Enimverò, inquit, quadrigis ut certem. » Sedet patri professio adolescentis, et, « equos, ait, ad hos tibi usus jubeo protinus deductos[4] iri de quibus tibi ad votum....[5] »

[1] Ms. *Quidam.*
[2] Ms. *Inquid.*
[3] Ms. *Liberia.*
[4] Ms. *Deducti.*
[5] Là commence le texte du Julius Valerius, publié par M. l'abbé Mai. En voici les premiers mots, qui sont la fin de cette dernière phrase : .... *ad votum proclivitas fiat : neque enim improbo hujusce desiderii gloriam.*

NOTICE
du
Pseudo-
Callisthène.

X.

COMMENCEMENT DE L'HISTOIRE D'ALEXANDRE,

D'après le manuscrit français n° 7517.

CY COMMANCE LE LIVRE ET LA VRAYE HYSTOIRE DU BON ROY ALIXANDRE QUI FU FILZ DE NETTANEBUS QUI JADIS FU ROY ET SEIGNEUR D'EGIPTE, ET DE LA ROYNE OLIMPIAS QUI FEMME ESTOIT DU ROY PHILIPPE DE MACEDONE : LEQUEL ALIXANDRE CONQUIST TOUT LE MONDE, SI COMME VOUS POURREZ OYR EN HYSTOIRE.

Puisque le premier pere de humain lignage fu creez à l'ymage de son createur, le roy de gloire, nostre seigneur, qui le voult honnorer sur toutes creatures, luy donna cognoissance de savoir tryer le bien du mal, pour user des choses qui seroient selon nature, et eschever[1] les choses contraires. Dont il advint que quant les gens commencerent à multiplier par universel monde, et les saiges cognurent que par effiance surmonterent ilz toutes autres creatures terriennes, si qu'ilz se penetrent de savoir et enquerre les commancemens, les puissances et les usages des choses terriennes, humaines et divines. Car par l'inquisicion de ces trois choses ne surmonterent ilz mie les creatures seulement, mais les autres hommes mesmes qui estoient aussi cognoissans d'entendement au regart de leur cognoissance.

Verso. Et entre tous ceulx qui en ces choses meissent leur estude, ly Egiptien furent ceulx qui plus s'en traveillerent, et qu'ilz estudierent tant en l'inquisicion des choses celestiennes et hu-

[1] *Éviter.*

maines, qu'ilz parvindrent à la certainnete de la noble science que l'en appelle astronomie, par laquelle ilz savoient les choses passees et presentes et le plus de celles qui estoient à avenir. Et pour ce que de savoir ces III choses, est la plus noble art qui soit, par ce se traveillerent les Egyptians d'aprendre l'art d'astronomie, laquelle estoit honnorable à savoir, delitable pour user, et proffitable pour eulx et pour le commun. Or advint à cel temps que celle science monta à si hault pris, qu'il fut deffendu que nulz n'aprist d'astronomie, s'il n'estoit frans de par pere et de par mere; et por ce, appelle l'en encores les VII ars, les frances ars. Et certes quant elles font l'omme remembrant des choses passees, explaitant des presentes et pourveant de celles qui sont à venir, bien les doit l'en appeler franches ars et nobles. Et por ce que ceulx de cellui temps savoient et usoient de telle science, si estoient ilz ysnel[1] en apensement, veritables en paroles, sages en conseil, justes en jugement, hardy de cuer et preux aux armes. Et pour ce, gouvernoient ilz saigement ce qu'ilz avoient à gouverner.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

Mais sur tous ceulx qui à cel temps furent garnis de celle science, Nettanebus qui tint le royaume d'Egipte, qui fu pere d'Alixandre, etoit l'ome qui plus savoit d'astronomie, qui d'astrologie et de la science d'enchantemens. Car de toutes ces sciences estoit il se rempliz que à paine povoit il trouver qui l'en seust aprendre. Et ce monstra il bien aux merveilleuses œuvres que il fist souventeffois, si comme vous orrez en cest livre.

Il advint ung jour que ung message vint à lui, et lui dist: « Tres noble roy, Arrassessers le roy de Perse vient sur vous,

[1] *Prompt.* Joachim du Bellay et du Bartas se sont encore servis de ce mot, comme le remarque Ménage.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

à trop grant ost. » Et il respond : « Maintenant sa venue soit amenuisement de lui et accroissement de nous ; et soient ces nouvelles espouventables à lui et aux siens. » Neantmoins il ne se mut oncques, ne n'appareilla son ost, ne les autres choses qui convenoient pour lui défendre ; mais s'en entra tout seul en sa chambre et empli ung bacin tout plain d'eaue, et tint une verge de rain[1] en sa main. Si commença maintenant à enchanter l'eaue.

COMMENT NETTANEBUS OT MESSAGES DE PAR LE ROY ARCASSES.

Et vit par ses enchantemens que la desconfiture des Egyptiens seroit en celle guerre. Mais pour ce qu'il veoit que la planete qui lors regnoit, ja feust[2] ce qu'elle feust contraire aux Egyptiens si estoit et elle de changant maniere, et pour attendre la fin de son cours, se tint il ainsi une piece, sans mettre autre conseil ou[3] fait de son regne. Et en cellui temps avoit Nettanebus mis plusieurs princes chevetaines[4] sur les terres et sur les chastiaulx qu'il avoit en la marche de Perse, dont li ungs d'eulx, quant il sot la venue du roy de Perse, s'en party maintenant, et vint Nettanebuz et lui dist : « Tres puissant roy, « Arressessers le roy de Perse, à tres grant ost et plusieurs manieres de gens, vient sur vous. Car avec lui sont les Parsiens, « Mediens, Suriens, Mesopotamiens, Arrabiens, Rosphariens, « Argeniens, Neddes, Pratiens, Siciens, Ircaniens, Eligirs, « Graphiens, et moult d'autres manieres de gens, que l'en ne

Verso.

[1] Ménage donne à ce mot le sens de *rameau*, et il allègue ces vers d'Alain Chartier, au livre des quatre dames :

Si cueilly un rain d'esglantier
Et près du nez luy mis entier.

Mais il semble que ce mot ait ici un autre sens, étant ainsi précédé du mot *verge*, qui ferait un double emploi inexplicable.

[2] *Quoique*. C'est l'expression usitée dans ce style.

[3] *Au*.

[4] *Capitaines*, chefs militaires.

« porroit à paine compter; qui sont des parties d'Orient. » Le roy respondy : « Va-t-en à la garde que je t'ai commandee, et « veille curieusement, et pense de bien garder ta reccomandise[1]. « Car tu n'a pas parle comme prince de chevalerie, mais « comme homme paoureux. Car il n'affiert pas à gouverneur « de peuple qu'il s'espouvente pour grant quantite de gent[2]; « car victoire ne gist pas en multitude de gent, mais en vigueur « et force de courage. N'as tu pas veu par plusieurs fois que ung « meit à la fuite grant quantite de serfz[3]. Aussi se peut poy « contretenir la grant multitude contre les vigureux. »

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

COMMENT NETTANEBUS REGARDA A L'ASTRONOMIE ET FAIT RERE SA TESTE ET S'EN FUIT.

Et ce disant il entra en sa chambre et empli ung grant bacin d'eaue de pluye, et puis fist plusieurs macelles[4] de cire, et les mist dedans l'eaue, et prist une verge de paumier en sa main, et il regardant l'eaue l'enchanta de son povoir et con- Fol. 3.
gnut et apperceut par ses enchantemens comment le roy de Perse venoit sur luy à tout son ost, et que les Dieux des Egyptiens gouvernoient ceulx de Perse. Apres il prit l'astrelabre et lequadrant, et commança à garder aux estoilles, et congnut que la planete qui regnoit de sur les Egyptiens leur estoit cruelle, et debonnaire à ceulx de Perse. Maintenant que il ot ces choses congneues, il s'en entra en une autre chambre, et fist appeler ung barbier et lui fist rere son chief et sa barbe, et puis prist or et argent tant comme il vit que besoing lui estoit, et toutes les choses qui lui estoient besongnables et neccessaires pour l'art magique, et pour icellui de matematique.

[1] Ce mot peut être remarqué.
[2] D'abord, *peuple*, mot effacé.
[3] On reconnaît là les idées provenant de la supériorité si marquée de la chevalerie, au moyen âge, sur les serfs et sur les vilains.
[4] Probablement il faut lire *nacelles*.

Apres il changa son habit et se part si secretement du pais, que nulz ne sceust qu'il fust devenus.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

Quant les Egiptiens congnurent que Nettanebus leur roy estoit en telle maniere partis, qu'ilz ne povoient oir nulles nouvelles de lui, si furent moult esbahiz. Lors s'assemblèrent tous les grans seigneurs et les sages du pais; et commença li ungs d'eulx a dire en la presence de tous, en celle maniere: « Seigneurs, vous savez bien comment li roy de Perse et les Per« siens pour la grant hayne et la grant envie qu'ilz ont sur nous « et sur nostre royaume viennent à grant ost sur nous, pour « tollir nos terres et nos avoirs en quoy nos ancesseurs nous « laisserent. Or est ainsi que nous ne savons que nostre roy « est devenus. Pour quoy il seroit bon que nous eussions con« seil, se nous le ferons plus querre, ou se nous establirons « autre en lieu de lui, qui nous sace et puisse gouverner en « lieu de luy, en ce peril où nous sommes. »

Verso.

Lors se leva ungs anciens home, qui estoit aussi comme prestre de leur loy, et dist: « Seigneurs, vous savez comme « tous biens et tous commancemens viennent et naissent de « Dieu le tout puissant, comme de la fontaine des sciences. Et « pour ce, les anciens qui usoient en toutes choses selon les « bons ordonnemens de nature, maintenant que ilz avoient « besoing d'aucune, recognoissans que nulz home terriens ne « peuent avoir de l'eaue, se ne lui vient de la fontaine, ilz s'en « aloient droit à leur Dieu, pour ce qu'il leur deust dire et « donner conseil proffitable. Et pour ce que nous ne savons « que nostre roy est devenus, ne se il doit jamais revenir, si loe « je et conseille que nous alions à nostre roy Seraphin et lui « prions qu'il nous doint veoir que nostre roy est devenus. »

Et maintenant ceulx qui y furent s'assentirent à son conseil. Si alerent au temple de leur Dieu, et firent premierement leur

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

sacrifice, tel comme ilz estoient usez de faire en cel temps. Apres ce que il eurent fait leur priere, Seraphin leur respondi en tele maniere : « Nettanebuz vostre roy s'en est fuis pour paour « des Arcussessers le roy de Perse, qui vendra en cest pays et « vous soubzmettra à sa seigneurie. Mais il avendra que ung « jouvencel vendra en cest pais long temps apres, et vous Fol. 4. « vengera de vos ennemis, et les mettra à vostre seigneurie. »

Et maintenant que les Egiptiens orent oy ce respons, ilz firent ymage de pierre noire[1] en l'onneur de Nettanebuz leur roy, et escripvirent au pie de l'ymage le respons qu'ilz orent de leur Dieu, à ce qu'il fust en memoire à tousjours.

Mais apres, ilz s'en entrerent en leur palais. Si esleverent par commun assentement de tous ung chevalier qui avoit nom Parmenon, lequel devoit demander à chacun son advis; et maintenant qu'il fu esleu, leur dist : « Seigneurs, vous savez « comment roy est perdu, et veez et congnoissez le perilleux « esta en quoy nous sommes. Et pour ce que perilleuse chose « seroit de demourer en tel estat, sans estre mis à voye sur la « venue de nos ennemis, je vous prie et requier que chacun de « vous vueille dire son advis sur cestui fait, et aussi bien les « jeunes comme les anciens. Car se ilz dient aucun sens, aussi « voulentiers sera il ouy comme des anciens; et se ilz disoient « aucune simplece, s'en seroient mains[2] à reprendre que les « vieulx, pour l'achoison[3] de la jeunesse, en qui ne regne pas « useement[4] naturel sens. » Lors se leva et dist à ung chevalier ancien qu'il deust dire son advis, qui avoit nom Arthircus, et il se leva et dist en telle maniere :

« Comme il soit ainsi que les bons ordonnemens de nature Verso.

[1] Ce détail prend peut-être son origine dans une tradition sur quelque statue égyptienne en basalte noir.

[2] *Moins.*

[3] Ce mot, dont la signification est assez vague et assez étendue, offre ici le sens de *chance*, pris en mauvaise part.

[4] *Ordinairement.*

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

« soient telz que nature fait toutes gens egaulx, sans mectre
« qui se faisoient par ceulx qui se partoient du chemin de
« justice, si convient il aussi comme proffitable necessite
« qu'elles aient chief et gouverneur qui sache les gouverner
« selon leur desserte[1], et en celle maniere punir les mauvais,
« que le tourment de l'un feust le chastiement de plusieurs; et
« comme il feust ainsi que nous eussions roy qui bien sauroit
« faire les choses dessusdites, tant comme nous l'eusmes à sei-
« gneur legierement[2], nous pot deffendre de nos ennemis : mais
« puisqu'il nous est failly, a besoing de laisser homme en son
« lieu pour nous gouverner. Fort chose[3] seroit, que nous nous
« puissions gouverner et deffendre sans seigneur contre ceux
« qui sur nous viennent. Mais pour ce que ellection de seigneurs
« est que chacun veult faire son proffit sans penser du proffit
« commun, naissent souvent d'eux distors et haines, que
« mieulx vauldroit estre sans seigneur que de faire ellection
« qui ne fust prouffitable, pour quoy je ne los pas orendroit
« de faire seigneur. Car grant destors en pourroit naistre. Et
« aux respons de nostre Dieu, nous povons veoir que à plus
« grant dommage pourroit tourner le destord de l'election, qui
« ne pourroit à prouffit la faire de son regne. Et especialement
« puisque nous veons que les Dieux ont ce donne que nous
Folio 5. « soions vus en subjection de nos ennemis, pour laquelle chose
« je loe et conseille que nous envoyons nos messages au roy
« de Perse et lui faisions savoir que nous sommes sans sei-
« gneur, et luy prions qui vueille estre nostre seigneur. En
« telle maniere pourrons nous s'amour conquerre et demourer

[1] *Mérite.*

« Très-bon loyer aurez de vos desertes. »

Vers de Cretin dans le débat de Vénerie et de Fauconnerie, cité par Ménage.

[2] *Doucement*, d'une manière débonnaire.

[3] Cette expression est à remarquer.

« en subjection de l'autre, neantmoins pour punir les torffais « par certain temps dessoubz sa seigneurie en paix. Doncques « se nous faisons le contraire, dessoubz sa seigneurie nous « conviendra demourer malgré nous, et à plus grand treu[1] « que nous ne ferons, se nous tenons l'autre chemin[2]. »

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

Quant les autres orent oy le dit Anchiocus[3], si s'acorderent trestous à son conseil, et ordonnerent leurs messages, et les envoyerent au roy de Perse. Et quant ilz vindrent devant luy, si dirent que « Tous les barons, les grans seigneurs et tout le « royaume d'Egipte vous mandent salus, comme à cellui qu'ilz « tiennent à leur amy et à leur bienvueillant. Et vous font sa- « voir que Nettanebuz leur roy est nouvellement parti du pais, « et ne scevent qu'il est devenu. Et quant ilz virent qu'ilz orent « leur seigneur perdu en telle manière, si s'assemblerent au « palais royal pour eslire seigneur. Et maintenant leur advint « aussi comme par divin esperiment que tous s'acorderent à « une voix que vous feussiez leur seigneur et leur gouverneur. « Si vous esleurent maintenant à leur roy : pour laquelle Verso. « chose ilz vous offrent par nous le royaume de Egypte et toute « la gent à vostre gouvernement ; et vous prient amiablement « que vous les vueilliez recevoir. »

Le roy de Perse respondy maintenant que il mercioit moult ceulx d'Egypte de l'onneur qu'ilz luy faisoient de luy offrir le

[1] *Tribut, impôts.*

[2] Cet échantillon de l'éloquence délibérative, comme l'entendirent nos pères, n'est pas sans quelque intérêt. Il est curieux de retrouver dans ce vieux style les mêmes questions que retournent sous nos yeux, de mille manières, les féconds débats d'une polémique de chaque jour. Le discours de ce dernier personnage, présenté comme le plus éloquent de l'assemblée, et l'immense période par laquelle il commence, pourraient n'être pas absolument dédaignés par celui qui chercherait à suivre sans interruption l'histoire de l'art oratoire. Les idées même qu'il contient sur la nature des différents gouvernements, sont des lieux communs assez à leur place.

[3] Ce nom, écrit ici autrement qu'au commencement du discours, paraît venir d'*Antiochus*, comme *Parmenon* de *Parménion*. Ce sont quelques souvenirs confus de l'histoire.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

royaume d'Egipte en sa main et la gent en sa garde[1]. Et il entra maintenant ou royaume d'Egipte, et receut les clefz des chastiaulx, et y mist ses garnisons, et puis receut les hommages et les feautes des hommes liges du pais. Et quant il ot ordonne et establi ses chastelains et ses baillifs, si retorna arriere en Perse.

Mais à tant se tait ycy le livre, de lui et de ses œuvres, et retourne à Nettanebuz le pere d'Alixandre, qui se party d'Egypte en capinaige.

COMMENT NETTANEBUZ EST ASSIS DEVANT LA ROYNE OLIMPIAS, ET PARLE A LUI.

Quant Nettanebuz se fu party d'Egypte, si ala en une terre que l'en appelle Peluse; si de là se party et ala en Ethiope et se vesti de blanc samit[2] ainsi comme faisoient les prophetes d'Egypte. Et en telle maniere vestus s'en ala royaume de Macedone, et illec demoura grant temps, qu'il ne fu de nullui congneuz. Et tous ceulx qui venoient à lui pour conseil, il les avoioit[3] et devinoit les choses qui estoient à avenir.

Folio 6.

Et en cellui temps avait en Macedone ung roy preux et hardy; mais moult estoit crueulx et eschars. Ce roy avoit nom Philippe. Et en cellui temps que Nettanebuz vint au palais, le roy Philippe estoit ale en ost sur ung roy qui estoit son voisin, et qui moult avoit fait en son regne de domage par plusieurs fois. En ce temporal temps que le roy Philippe estoit en celle terre que je vous dy, Nettanebuz vint en une cite, là où la femme du roy Philippe estoit, qui avoit nom Olimpias. Quant il sot que la royne demouroit illec, si ala maintenant à son palais, si vint devant elle et la salua, et lui dist

[1] C'est le *gardia* des anciennes chartes.
[2] Toile très-fine de coton ou de lin.
[3] *Les mettait sur la voie.* Ce mot est très-bien fait.

en ceste maniere : « Je te salue, royne de Macedone. » Et ne la daigna appeler dame. Lors luy respondy la royne : « Il me semble « que tu es maistre et sages home egyptien. Vien avant, « et si t'assiez, que tu soies le bien venus. » Nettanebuz s'asist devant la royne et luy dist : « Comme ta[1] royal parol est[2] tres « belle, quant Egypcien m'as appelle ; car li Egyptians sont si « saiges qu'ilz exposent les songes et entendent chant des oy- « seaulx et le glatissement de toutes bestes, et les secrepz cong- « noissent manifestement, et devinent les choses qui advenir « doivent aux gens, par le terme de leur naissance. Et je qui « suis de[3] soutil sens, et de toutes ces choses apris souffisam- « ment, suis tenus entre les saiges Egyptiens comme prophete « ou à divin. »

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

Verso.

Et quant il ot ce dit, si regarda la royne trop[4] ententivement. Et la royne se merveilla moult de ce qu'il l'esgardoit si fort. Si lui dit : « Maistre, que penses tu qui si fort me re- « gardes. » — Nettanebuz respondy : « Il me souvient des beaux « respons des Dieux, par lesquelz j'ay commandement de re- « garder les roynes. » Et ce disant il tray de son sain unes tables de laiton qui estoit dorees et surargentees trop richement. En ces tables si avoit deux cercles[5]. Ou premier cercle se contenoit les XII intelligences, c'est assavoir les XII entendemens. Ou second sersle avoit le soleil et la lune. Apres, ouvry une boiste d'ivoire ; si en tray hors un estoilles luisans qui appartenoient à savoir la nativite et l'eure de la naissance des hommes.

[1] Ms. *tu*.
[2] *Et*.
[3] *Subtil*.
[4] *Très*.
[5] Le manuscrit 750 en met trois : « En « ces tables si avoyt III cercles. Ou premier « cercle se contenoit les XII intelligences, « c'est à savoir les XII entendemens. Ou « segont cercle avoyt XII bestes. Ou tiers « cercle le souleil et la lune. Après, ovry « une boyste d'ivoyre ; si en traist hors VII « estoilles luissans qui apartenoient à savoir « la nativité et l'oure de la naissance des « homes, et si en traite VII pieres entaillées « qui apartenoyt à VII estoilles qui sont « mises à garder les homes. »

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

Et si en tray ungs pierres entaillees qui appartenoient aux VII estoilles qui sont mises à garder.

Quant la royne eut toutes ces choses veues, si lui dist : « Maistre, se tu veulx que je croye les choses que tu m'as « monstrees, dy moi l'an, le moys, la sepmaine, le jour et l'eure « de la nativite du roy. » Nettanebus commença maintenant à

Fol. 7.

compter par le fait d'arismetique[1] l'an, le mois, la sepmaine, le jour et l'eure de la naissance du roy. Quant il ce dit, si demanda à la royne si elle vouloit autre chose oir. « Je vueil « que tu me dies, dit-elle, quant le roy Philippe, mon mari, « reviendra de l'ost, s'il me chacera de lui, et autre espousera. » Nettanebuz respondy : « Les paroles que tu [dis[2]] n'avendront « mie or en droit[3], mais apres ung poy[4] d'ans advendront-elles « en poy de jours. Apres, te reprendra il comme sa femme. » — « Je te prie, maistre, dit la royne, que tu de cestui fait me dies « toute la verite. » — Et il respondi : « Ung puissant Dieu cy gerra « avec toy, et cilz t'aidera en toutes tes besongnes. » — La royne lui dist : « Qui est cil Dieux qui gerra avec moi ? » — « C'est « le dieu Amon qui a pouoir de donner toutes richesses. » — « Maistre, dit la royne, je te prie que tu me dies quelle figure cil « Dieu a. » — Nettanebuz lui respondi : « Il n'est geune ne vieil, « mais de membre en moiennete, et a cornes de mouton au « fronc, et barbes aornee de chaenes. Et tu le verras en songe ; « et en cellui songe gerra o[5] toi. » — La royne lui dist : « Si[6] « je peusse ces choses esprouver que tu me dis, je te aouveray « [non[7]] comme prophete ou devin, mais Dieu proprement. »

[1] Ms. *que*. Ce mot semble une faute du copiste qui a répété la dernière syllabe du précédent ; car il est de trop dans la phrase.

[2] Ce mot manque dans le manuscrit.

[3] *Immédiatement.*

[4] *Peu.*

[5] *Avec.*

[6] Ms. *Sire.*

[7] Ce mot, nécessaire au sens, manque dans ce manuscrit.

Nectanebuz commanda maintenant la royne à Dieu, et descendy du palais, et s'en ala en ung lieu desert, et cueilly plusieurs manieres d'erbes, et fist une incantation [1] par l'art de l'ennemy [2], que la royne peust, celle nuit, veoir en songe le dieu Amon, gesant avec lui, et disant lui : « Femme, tu as conceu ta « deffencion. » Quant ce vint au matin, et la royne Olimpias se fu levee de dormir, si envoya querir Nettanebuz et lui compta le songe qu'elle avoit veu. Et il respondi : « Je scay bien « ce que tu me dis, mais se tu me veulx donner lieu en ton « palais, je te montrerai vrayement cellui Dieu. Car autre « chose est le songe et autre la verite. Car cilz Dieux en fourme « de dragon vendra à toy, et apres, se changera en fourme « d'omme. » La royne lui dist : « Maistre, je te feray ton lit en « mon palais ; et se je le puis vrayement esprouver, je te aou- « veray comme pere de l'enffant. » Et maintenant elle commanda que l'en feist faire ung lit en son palais pour Nettanebuz. Et quant la premiere heure de la nuit fut passee, si se transfigura Nettanebuz en dragon par les enchantemens de l'art magique, et ala sufflant entour le lit de la royne, puis entra où lit et baisa la royne, et se deduirent grant piece ensemble.

NOTICE du Pseudo-Callisthène. Verso.

COMMENT NECTANEBUZ SE TRANSFIGURA EN DRAGON, ET JEUT AVEC LA ROYNE OLIMPIAS ET ENGENDRA LE ROY ALIXANDRE.

Et quant il se leva du lit, si fery la royne sur le nombril, et dist : « Cette conception sera victoriaulx, et ne pourra estre « soubmize par nul homme. » En telle maniere fu la royne Olimpias deceue, qui cuida estre grosse de Dieu et fu de homme. Fol. 8.

Au matin, compta la royne à Nettanebuz ce qui lui estoit

[1] Ms. *incacion.*

[2] Probablement, *le diable,* désigné ainsi, selon un usage assez fréquent, par euphémisme.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

advenu; et il dist que tout ce savoit il bien. A tant se departy du palais et s'en ala hebergier en la ville. La royne demoura grosse; et quant elle congnut que sa grossece apparoit, si appella Nettanebuz et dist : « Maistre, je vueil que tu me dies « que le roy fera de moy, quand il revendra en cest pais. » —Nettanebuz lui respondi : « Ne vous vueillez espouventer, car « le dieu Amon par vous sera en aide. » Et ce disant, il descendy maintenant du palais, et s'en ala en ung lieu desert, et cueilly herbes, et les tribla; et quant il ot pris le jus, sy prist ung oiseil marin, et commença à faire ses enchantemens sur luy, et l'oignit du jus des herbes dessus dictes; et tout ce faisant il par l'enchantement de l'ennemy, pour decevoir le roy Philippe en songe : et aussi fist il.

Car celle nuit mesme le roy Philippe songa que le dieu Amon gesoit avec la royne Olimpias. Et quant il avoit jeu avec elle[1], si lui disoit : « Femme, tu as conceu ta deffencion de « ton mari Philippe. » Et apres, seelloit son ventre d'un anel d'or, en la pierre duquel avoit entaillie le chief d'un lion et le char du soleil et une espee. Au matin, se leva le roi Philippe, et compta à ung sien astronomien le songe qu'il avoit veu. Et cilz luy respondy : « Roy Philippe, saches certaine- « ment que la royne a conceu de Dieu, et non pas de homme; et le chief soubzmettra à lui les cites et les gens. » Ne demoura gueres apres, que le roi Philippe prist jour de bataille. Si apparut ung dragon qui aloit devant luy et ocioit ses ennemis vaincus.

Verso.

Il retournea à Macedone arriere, à tout son ost. Et quant il fu descendu en son palais, la royne si vint à l'encontre, et le baisa. Et quant il apperceut que la royne estoit grosse, si lui dist : « Royne, tu as pechie, quant tu as ce donne à autre que

[1] Ms. *lui*.

« à moi. » Et elle commença à muer couleur. Et quant le roy l'apperceut, si lui dist : « Certes tu n'en dois pas estre reprise, « car tu souffris ceste force de Dieu ; et tout ce qui en est fait « vis-je en songe. Et pour ce, n'en dois estre reprinse de moy « ne d'autre, à mon advis. »

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

COMMENT NETTANEBUZ SE TRANSFIGURA EN DRAGON, ET BAISA LA ROYNE OLIMPIAS, LA OU ELLE SEOIT AU MENGIER AVEC LE ROY SON MARY.

Il advingt, ung jour, que le roy Philippe et la royne et les barons de Macedone se seoient au mengier. Et Nectanebuz maintenant par art magique se transfigura en dragon, et commença à aler parmy les tables où le roy mengoit, soufflant si fort que tous ceulx qui y furent en orent grant paour. Et quant il Fol. 9. aprocha de la royne, si mist son chief en son giron, et la baisa. Et quant le roy apperceut ce, si dist : « Beaulx sei- « gneurs, sachies vrayement que je vi ce dragon le jour que je « me combati à mes ennemis. » Apres ung poy depuis, advint que le roy seoit tout seul en son palais. Si vint ung petit oysel, et s'asist en son giron et engendra un œf. Et l'œf chey à terre et brisa. Et maintenant en yssi un petit serpent. Et l'œf devint entier comme devant. Et dedens vouloit rentrer le serpent ; et avant qu'il eust mis le chief dedans, il mourut. Quant le roy Philippe vit ce, si fu moult esmauz, et fist appeller son astronomien, et lui monstra l'œf brise, et le serpent aussi, et lui compta comment ce estoit advenu. A qui le maistre respondy : « Roy Philippe, il naistra ung filz qui doit regner apres ta « mort et advironner tout le monde. Et si soubzmectra toutes « les gens. Mais ainçois qu'il puist revenir en son pais, il « trespassera. »

Le terme de l'enffantement[1] la royne approchoit, et lui

[1] On sait que la proposition *de* se supprime très-souvent dans ce style.

commençoit le ventre moult à donloir. Si fist appeller Nectanebuz et lui dist : « J'ai grant douleur en mon ventre. » Nectanebuz compta l'eure et lui dist : « Sousleve toy, royne, ung poy « de ton siege, car ellemens sont orendroit orribles du soleil. » Et la royne se leva, et la douleur se passa maintenant. Apres ung poy, lui dist : « Siez toy, royne. » Et elle s'asist, et enfanta ung filz. Et quant li enfens chey sur terre, et la terra croulla, et foudra tonnoirie, et signes grans furent veus par tout le monde. La noif[1] meslee avec gresil chey du ciel et couvry le terre comme des[2] pierres. La nuit targa à venir et celle fu plus longue des autres. Dont le roy Philippe fu moult esmayez, et dist à la royne : « Femme, j'ay pensay en mon cuer « que cest enfant me feust nourris en aucune maniere, pour ce « qu'il n'est de moy conceus. Mais pour ce que j'entens qu'il « est conceus de Dieu, et pour ce que je voy les elemens changier en sa naissance, vueil-je qu'il soit aussi bien nourris en « ma memoire, comme s'il feust miens propres. Et vueil qu'il « ait nom Alixandre, aussi comme avait nom mon aultre filz « que j'avais de mon aultre femme. »

Maintenant les dames de leans prindrent l'enffant et le nourirent par grant diligence. Et sachez qu'il ne ressembloit au pere ne à la mere, mais avoit propre semblance. Car ses cheveux estoient comme crin de lyon, ses yeulx estoient grans et resplendissans, et ne resembloit pas l'un à l'autre. Car l'un estoit noir et l'autre vair. Ses dens estoient trop agües et sa regardence estoit comme de lyon. Et combien que sa sestature feust petite, non pour quant aux signes qui se demonstroient, sembloit il bien que Alixandre devoit estre.

[1] *Neige.*

[2] *Ms. deux.*

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

COMMENT ARISTOTE APRENT A ALIXANDRE LES SEPT ARS.

Apres, il fu de aage pour mectre à l'escolle. Le roy Philippe lui fist meetre et plusieurs autres enffans gentilzhommes avec lui, lequel enffant les surmontoit tous de toutes choses en lettres et en paroles. Et aussi fait il en ysnelette[1] et en vigueur. Dont il advint, quant il eut XII ans, il fu si aprins des sept ars par Aristote, le meilleur qui oncques feust, que il ne treuvoit homme qui tant en seust comme il faisoit. Quant Alixandre ot XII ans accomplis, on lui bailla escuiers sages et congnoissans, qui avoient este par le pais et par les terres, et avoient use toute leur vie les armes. Et ceux l'aprindrent et enseignerent si bien de toutes choses qui aux armes appartenoient, que il en toutes choses seurmontoit ses compaignons. Quant le roi Philippe congnut la grant vigueur qui estoit en luy, si lui dist : « Filz Alixandre, je ayme moult la ysnellete « de ton corps et le soutil engin de ton courage. Mais tristre « suis que ta semblance ne resemble à la mienne[2]. » Quant ce oy la royne Olimpias, si se doubta[3] moult, et appella Nettanebuz, et lui dit : « Maistre, regardez que le roy Philippe « pensse à faire de moi; car il dit qu'il est dolens que Alixandre « ne le ressemble. » — Nectanebuz commença à compter par l'art d'arimestique l'eure en laquelle le roy avoit ce dit, et dist : « Roine, sa pensee est bonne et necte envers toy ; mais le soleil « adonc regardoit une estoille qui dessevroit sa voulente en « toy. » Verso.

Quant Alixandre oy ce, luy dist : « Pere, celle estoille que tu « comptes appert-elle ou ciel? » — Nectanebuz lui dist : « Oyl, « filz. » — Alixandre lui dist : « La me peuz tu monstrer? »

[1] *Promptitude, légèreté.*
[2] Ms. *moye.*
[3] Ms. *s'inquiéta.*

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

— « Suy moy, dist Nectanebuz, quand elle sera montee[1], hors « de la cite, et je la vous monstreray. » — Alixandre dist : « Et « ton estat peuz tu congnoistre ? » — « Oyl bien. » — « Ceste « chose est bonne et je la desire à savoir. Et scez tu le terme « quant tu dois mourir ? » — Nettanebuz dit : « Je scay bien « que je doy estre occis de mon filz[2]. » Et quant ce vint à la nuit, Alixandre et Nectanebuz s'en yssirent de la cite, et vindrent dessus le fosse qui estoit grant et parfont, et advironnant les murs de la cite. Quant ilz furent là venus, Nectanebuz lui dist : « Filz, regardes les estoilles, et voy l'estoille « de Hercules comme elle est triste, et l'estoille de Mercurius; « et l'estoille de Jovis est plus resplendissant. »

COMMENT ALIXANDRE BOUTA NECTANEBUZ DU MONT AVAL, SI QU'IL SE ROMPIT LE COL.

Fol. 11.

Ainsi qu'il regardoit contremont, Alixandre vint plus pres de lui, et se lanca vers lui et la hert et le gecta dedans le fosse, si que il le deffroissa tout, et lui dist : « Viellart, ainsi afiert il « que tu meures, quant il ne souffist mie de savoir les choses, « mais veulx jugier les secres celestiaulx, telz que nulz sages ne « s'en doit entremectre. » — Nectanebuz respondy : « Je savoie « bien que ce me devoit avenir ; et ne te dis-je que je devoie « estre occis de mon filz ? Certes, dist Nectanebuz, mon filz es « tu. » Et ce disant, il trespassa. Quant Alixandre entendy que Nectanebuz estoit son pere, si fu moult courroucie de ce qu'il l'avoit occiz. Et prist maintenant le corps et le porta au palais. Quant la royne le vit, si lui dist : « Filz Alixandre, que aportes « tu ? » — « Je apporte le corps de Nectanebuz. » — Et la royne

[1] Ms. *moitie.*

[2] Cette partie de la conversation d'Alexandre avec Nectanébus, qui n'est pas dans les deux autres textes, paraît nécessaire pour motiver l'action d'Alexandre jetant Nectanébus dans le fossé, pour expérimenter s'il a prédit juste.

lui respondy : « Nectanebuz si fu ton pere[1]. » — Alixandre lui respondy : « En ycelle maniere que tu souffris que il feusse « mon pere, à tort, pour ce que tu ne le me deis, l'as tu fait « occire à tort. » Maintenant fist la royne prendre le corps, et le fist enterrer moult honnorablement[2].

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

[1] D'après cette version, différente des deux autres textes, Olympias avait su ce qu'elle faisait.

[2] Le récit de la mort de Nectanébo ne se trouve pas dans le manuscrit français, n° 7190[5]. On y passe tout de suite (fol. 7), de l'éducation littéraire et militaire d'Alexandre, au moment où il est armé chevalier ; ce que nous allons voir plus amplement dans l'extrait suivant du ms. 7504.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

XI.

CONTINUATION DE L'HISTOIRE D'ALEXANDRE.

D'après le manuscrit français de la Bibliothèque du Roi, n° 7504, fol. 10 recto, 2° col.[1]

Por ce que chascuns hom, de tant qu'il est en plus grant offise et en plus digne, se doyt plus travailler d'avancier son pris et son henor, à se que la dignete soit bien enploiee en

Verso.

lui et qu'il soyt dignes d'avoyr meillor : si s'apensa li roys Phelippes que Alyxandre estoit bien d'age por estre chevaliers. Si l'apella et li dist : « Fiz Alixandres, por ce que je voy que « tu es bien en aage de faire conoistre ton pris et ta valor, et « que miaus seroyent les eüvres prissies, se tu es chevaliers « que escuier, si te voillie faire chevalier, cil te semble bien. » « Sertes, sire, dist Alixandres, illa ja grant piesse que je le « desiray. Mais por ce qu'il n'affiert mie à enfant d'enprendre « si grant baudor[2] come d'aviser son pere, por ce ne vos en « voloie parler. Mais je sui mout lies de la volente qui vos en « est venue. Si le seray, quant à vos plaira. »

2° col.

Au[3] lendemain fist li roys Phelippe Alixandre chevalier et plusur autres gentis homes qui avoient este noris aveuc

[1] Les feuillets de ce manuscrit ne sont pas numérotés.

[2] Ce mot *baudor* ou *baudour*, qui signifie ordinairement *réjouissance*, semble pris ici dans une acception un peu différente.

[3] J'ai suppléé ce premier mot, d'après le manuscrit 7193[3] : ce mot manque ici, parce que les espaces considérables réservés pour le *rubricator* au commencement de chaque alinéa n'ont pas été remplis ; il en résulte beaucoup de vides. Ainsi la première colonne de cette page finit peu après le milieu, et la seconde ne commence pas beaucoup au-dessus. Il y a donc presque la moitié en blanc.

Alixandres. Si fu la feste moult grant en la cite; par por ce qu'il lor sembloyt que Alixandres estoit home por monter en grant pris. Si ce travailla chascuns endroyt soy de lui henorer de tout son pooyr.

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

Si avint celui jor que uns grant princes de Capadouse si manda au roy Phelippe un grant cheval sauvage qui estoit de mout grant pooyr et estoit trop beaus. Li chevaus estoit lies de toutes pars de chaenes de fer. Car il mangoit toute la gent qu'il pooit atendre. Li chevaus avoit nom Busifel, et avoit trois cornes, comme de tor[1] marin. Quant li roys Phelippes vit le cheval et ot avise la grant beaute de lui, si dist à ses ministres: « Receves ce cheval, et le metes en une grant quage de fer, « et illeuc l'encloys[2], et les robeors et les larons qui seront ju- « gies par loy à morir soient baillies à se cheval por mangier. » Et il si fu fait, com li roys le comanda. Fol. 12.

Celle nuit songa li roys que une voys li disoit que cil qui chevaucheroit se cheval regneroit en son rengne apres sa mort. Et por ce avoit li roys Phelippes grant fiance à savoir le fait de son rengne par sel cheval. Et il ne tarsa gayre longuement apres, que Alixandres, qui estoit fort et hardis et mout sages de son aage, si passoit un jor par devant le leus ou as chevaus estoit enclos, et vit gissant devant lui les mains et les pies de ceaus qu'il avoit mangie. Dont il s'emerveilla mout. Si mist sa main dedens le treillis por aerdre le cheval par les cornes; et li chevaus maintenant extendi le col et ploia les jambes, et s'encligna[3] vers Alixandre et regarda. Et Alixandres qui conut la volunte dou cheval, ovri les portes de la quage et entra dedens; et commensa à grater le cheval sur le dos. Et tout ausi

[1] *Taureau.*
[2] *Enfermez.*
[3] Ms. *s'endigna.*

come li chiens blandit son sengnor, ensi se humeliot vers Alixandre.

Quant Alixandres vit se, si li osta les chaenes, et monta sus et l'ala chevauchant par la cort. Quant li roys Phelippes le vit, si li dist : « Fiz Alixandres, or conoys-je tous les respons « de Dieu en Dieu. Par ore say-je bien que tu doys regner « apres ma mort. » — Alixandres li dist : « Peres, puisque si « doyt estre, dones moy chevaus, deniers et gent, dont je puisse « desormais defendre votre. » — Ly roi Phelippe respondy : « Pren M. chevaliers et XL mille cicles d'or et teus gens con « tu voudras. »

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

XII.

LETTRE D'ALEXANDRE A DARIUS.

D'après le manuscrit français de la Bibliothèque du roi, n° 7504, fol. 22 recto, 1re col.

SI DIT COMENT ALIXANDRES MANDA ARIERES LE RESPONS DES LETRES A DAYRE.

Au tres-haut enpereors et puissant[1] Dayre le roy d'ou regne terrien qui est ygaus au soulleill et luist aveuc les dieus persiens, Alixandres li maindres[2] des Gres, fiz dou roy Phelippe et de la royne Olimpias, salus. Honte et vergoygne est de si haut et puissant empereor de mander cieus manieres de paroles com vos m'aves demandees, et d'estre chascun jor en souspenson et en doute, vos qui estes ygaus au souleill et seez en votre torne merveillous, et resplendissies sur les Persiens come Dieus, d'estre gregies de moy qui sui si petit à votre dit. Dont vos qui voles sembler as dieus qui morir ne peuent, vos avillies trop quant vos voles combatre à moy qui sui morteus; et plus grant doute en avons. Car quant vos, qui estes tres-haus et puissans, combatre à moy, je aurai le jeue bien parti[3]. Car se vos vaincre me poies, nulle loenge n'en aquerres, por ce que vos aures vencu, à vostre dit, un larroncel. Mais se je vaincre vos puis, grant loenge en aquerray, por ce que je aurai vencu un tres-vaillant empereor. Dont ce est une chose

[1] Ms. *uissant.*
[2] Ms. *moindre.*
[3] *Partagé.*

NOTICE du Pseudo-Callisthène.

qui moult m'esmeut de parsevrer en l'emprisse que j'ai comencie. Et ce meesmement que vos m'aves dit que vos estes raempliss d'or et de richesses efforce mout mon parsseverant desirier, por ce que je puisse geter de moy la povrete en coy vos dites que j'ai este noris.

Et bien doy ceste chose dessirier; car j'ai ja veu apertes entresseignes d'ataindre as choses desus dites, en se que vos
Verso. m'avez mande un esteuf d'or reont et une croys d'or, et une escorgie por moy soulatier. Dont je entens par la reondesse de l'estues que je conquerrai tout le mande qui est reons, et resevrai de tous les prinses dou monde le treu, si com ai comencie à faire par vos, par les princes que vos m'aves mande. Par la crosse que vos me mandastes, si entent je que tout ausi comme elle est corbe au bot, ensi se corberont et inclineront tout li chief des puissans homes devant moy. Et par l'escorgie que l'on doit mander au maistre et non mie au dessiple, si entent-je que je chastierai voz, ciaus qui ne me voudront abeir et qui ne me vodront mander le treu aussi cortoizement commes vos aves fait. Dou quel je vos mercie mout, et me tieng dou treu et des lettres à moult bien paies por les raisons desus dites.

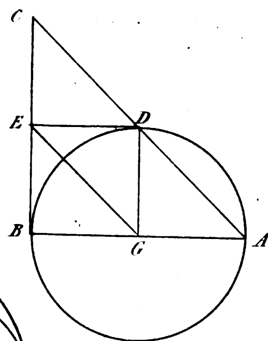


Fig: 2.

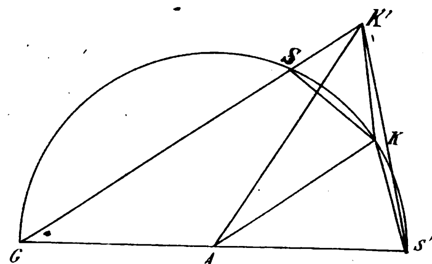


Fig: 3

A

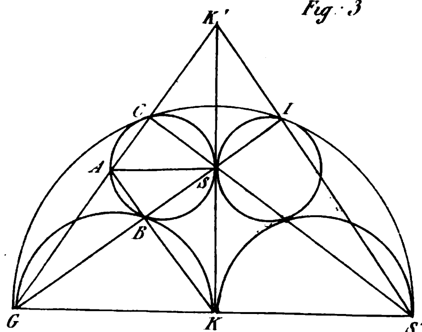


Fig: 5.

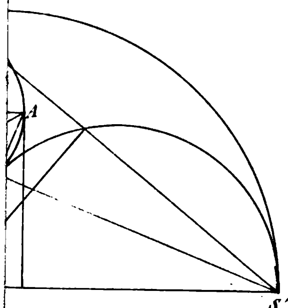


Fig 6.

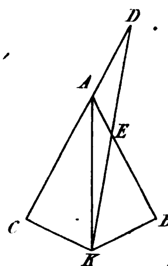


Fig: 12

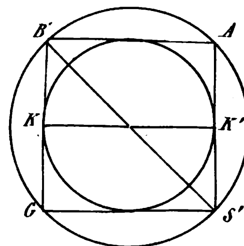


Fig. 7

K

S

Fig: 9.

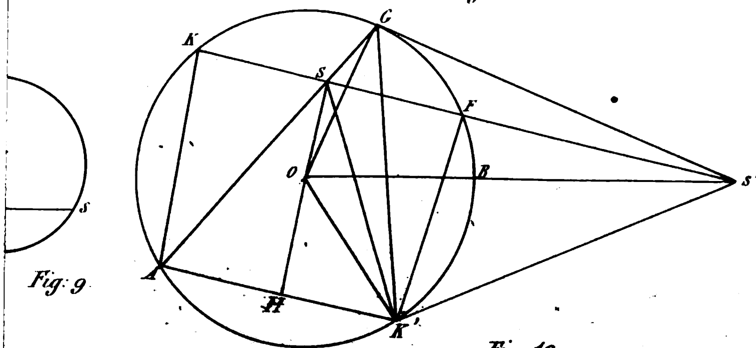


Fig: 10.

Lith: de L. Houbloup, 24, rue Dauphine

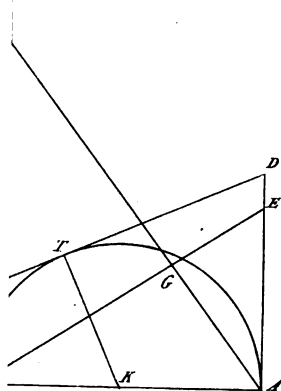


Fig: 30.

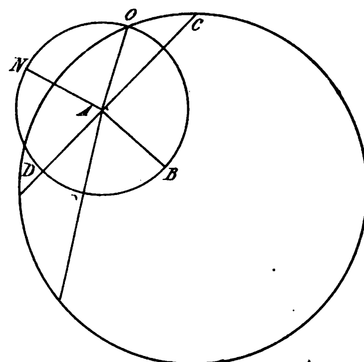


Fig: 31.

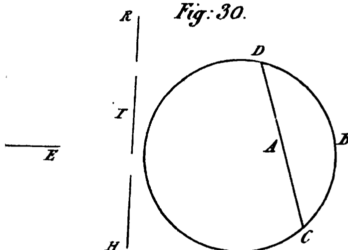


Fig. 34.

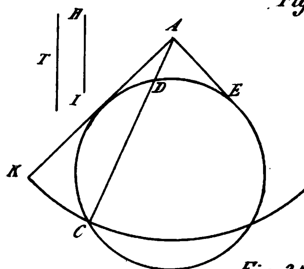


Fig. 35.

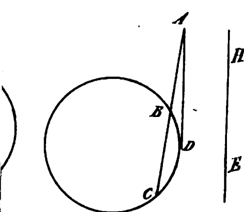
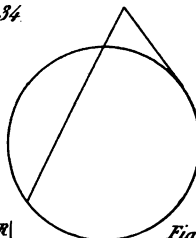


Fig: 37.



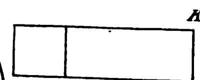


Fig: 38.

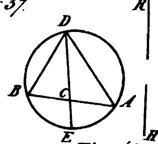


Fig: 42.

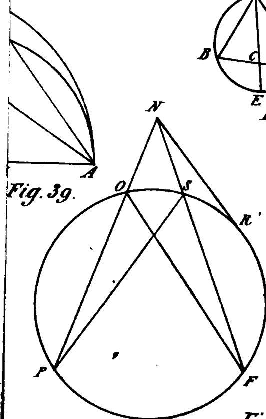


Fig. 39.

Fig: 41.

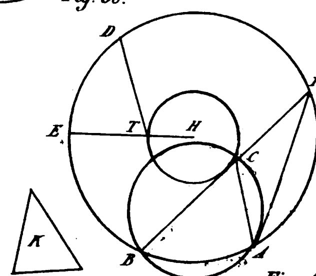


Fig: 43.

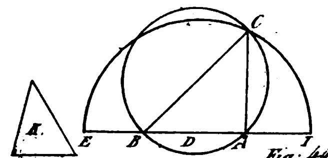


Fig: 44

Lith. de L. Houbloup, 24, rue Dauphine.

